

LXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 142 à 148. — C.)

Bruxelles, le 9 juin 1566.

..... V^{tre} Ill^{me} S^{rie} aurat entendu par mes précédentes comme je luy ay escript tous les dimenches doibs le xxiiii^e de janvier jusques le xxvi^e du mois passé. Mais la veille, ny jour de la Pentecouste, n'ay-je rien escript remectant le tout jusques à cejourd'huy, que dictz affin que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} n'en soit en peine; et Dieu merci en deux ans et trois mois n'at esté rien perdu, sinon ce que j'envoiz le xiii^e d'apvril, que fut destroussé sur les terres du Palatin, et dont une partie s'est recouverte.

..... Quoy que dient les médecins et chirurgins, je ne puis mener mon bras à la bouche sinon avec peine, et ne fussent ces chariotz de Sa M^{te}, je fusse piécà à Herentals vers le frère de M^e Pierre que l'on dict estre plus expert en dislocations que luy, et l'on me parle aussy d'ung Portugez, en Anvers, qui faict merveille. Mais je n'y puis entendre que la tapisserie ne soit partie, que ne reste sinon à estre païé et d'avoir les chevaulx, que Curiel prend à sa charge à cause de mon indisposition, et at envoyé ung Dominicus Holman en Frise et Hollande, qui n'at rien ammené, ny aussi pour Vostre Ill^{me} S^{rie}, et est allé en Flandres. Cependant le temps passe et nous venons aux challeurs. Certes, si je heusse pensé que ledict Curiel y fut allé si flochement, je heusse pourveu par aultre voie, combien que les tromperies sont grandez. Sa Majesté attend la dicte tapisserie pour l'accouchement de la Royne ¹, et j'ay piécà tout prest ce que fault de mon costel, et

Quint en 1542. Leurs commissions portent la date du 17 juillet 1567; cependant tous les deux, à ce que nous apprend l'archevêque de Rossano, nonce à Madrid, étaient déjà en fonctions dans les premiers jours de mai 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. LXXXVI-VII. — Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. I^{er}, p. 88.

¹ Sur les tapisseries exécutées pour Philippe II et aussi pour Granvelle par les célèbres Pannemaker de Bruxelles, voir: *Bulletins des commissions d'art et d'archéologie*, t. XV, pp. 452 et suivantes. A. Wauters, *Essai historique sur les tapisseries et les tapissiers de haute et de basse-tice de Bruxelles*.

les gens estant en peine de la difficulté que l'on treuve aux chevaulx que estant renchiréz par les Geutz que sont tous montéz comme des saints Georges.

... Je suis esté devant hier à Malines à l'examen des ordres, où sont esté huict prebstres, cinq diacres et XIII soubdiacres, et entre iceulx plusieurs gens de bon scavoir, jhésuitez, théologiens de Louvain, et religieux de Tongerlo et réguliers. Il y avoit entre les soubdiacres deux nouveaux licenciers en droitz, l'ung nepveu de M^r le président ¹ et l'autre son frère bastard ², *parum instituti in iis quae sunt ordinis*, comme je leurs remonstriz. Ad ce qu'il m'at samblé ne l'ung ny l'autre n'at grande dévotion d'estre d'Eglise, mais ilz n'osent contredire, encores que M^r vostre suffragant leur proposa quelle charge et lien ilz prenoient.

Plusieurs gens de bien et principaulx de ceste ville ont prié que le dict S^r suffragant presche en son couvent les octaves du saint Sacrement, comme il fait l'an passé à Malines où le peuple est milleur que icy: aussy l'on n'y seme nulz libelles fameux comme aux villes de Brabant; et partant il me samble bien que il face la dicte octave icy, où il fera du fruict, quant ce ne seroit que aux jeusnes religieux de son dict couvent que l'apostat, frère du beau-filz de mademoiselle van Noye, at voulu mal imprimer du S^t Sacrement de l'autel.

M. le doien de Malines se recommande très humblement à la bonne grace de Vostre Ill^{me} S^{rie} et fait tout bon devoir; aussi fait vostre official, qui est contrainct de temporiser et entretenir aulecuns procès criminelz, ou pour mieulx dire fiscaulx, pour ce que en ce temps il seroit bien empesché de faire exécuter les sentences.

... Le secrétaire de l'abbé d'Affleghem at esté vers moy, et at protesté, présent notaire, de ce que je ne vouloie admettre les présentations que le dict

¹ Le neveu de Viglius, dont parle Morillon, doit être Folcard ab Aytta, fils de Serip et de Barbe Hettema. En effet, dans une lettre de février 1568 adressée à Hopperus, Viglius parle de son neveu Folcard « *ante biennium licenciatuſ (in jure) factus.....* » Il était alors chanoine de la cathédrale d'Arras; plus tard, il allait devenir official dans la même église, et enfin chanoine du Dom, à Utrecht. Dans la lettre citée Viglius affirmait, contrairement à l'impression de Morillon, que sa vocation avait été libre : *Sacerisque sua sponte deditus.....* Hoynck, *Analecta*, t. 1^{er}, partie 1^{re}, p. 264; et partie 2^{me}, p. 469.

² Le frère bâtard était M^e Folcard ab Aytta, qui devait devenir un jour prévôt de Béthune et chanoine du chapitre de S-Bavon à Gand. Hoynck, *Analecta*, t. 1^{er}, partie 1^{re}, p. 264.

abbé faict comme eslu, et j'ay persisté que ne le puis permectre jusque ad ce qu'il ferat apparoir de la désunion.

... Parlant à M^r de S^t Gertrude ¹ qui est fort bon S^r, et à M^r de Vilers ², chacun à diverses fois, comme ilz me parloient de la difficulté qu'ilz prenoient en la modération que l'on propose aux estatz, et que aucuns y font empeschement, je leur dict que si les prélatz tenoient bon avec les noblez, pour ce que at esté advisé par Son Alteze sur cecy, ilz yroient fort avant, et que désjà les seigneurs et chevaliers de l'Ordre l'avoient approuvé, desquelz il en y avoit cinq aux estatz de Brabant que ne seront poinct empeschéz de mettre le surplus des noblez et aucunes villes de leur costel; et leurs dict ce qu'estoit passé en Artois et Haynnault en complaignant la malice du temps, et leur représentant les dangiers auquel est l'estat ecclésiastique, et que c'est par eulx que le feu commencera ce qu'ilz cognoissent bien. Et me dit le dict S^r de Vilers qu'il voudroit estre avec Dieu. Je luy respondiz qu'il n'y perdrait rien, et que je y voudroie estre avec luy pour ne veoir ce que veons et verrons encores, si Dieu ne noz ayde mieulx que nous n'aydons noz mesmes.

J'ay reçu les clefz de vostre cabinet duquel je ne faudray de retirer les pièces contenuez en vostre lettre, et d'envoier le tout à Malines bien empacqueté, par eaue, avec les tapisseries, ce que je n'ay peu faire ceste sepmaine passée pour les bons jours, voiage de Malines, et absence de Viron qu'est à Reuckelinge ³ tuer son veau que allons manger cejourdhuy, MM. le président et Bordey. M^r Bave ne viendrat à cause de l'indisposition de madamoiselle sa compaigne ⁴, que languit et ne samble de longue vie.

¹ Philippe de Hosden, fils de Jean, seigneur de Roux-Miroir; il avait été élu abbé de S^{te}-Gertrude à Louvain le 21 février 1555, et son élection avait été confirmée par l'évêque de Liège le 2 mars suivant. Philippe mourut le 28 mai 1569. Jacobs, *L'abbaye noble de S^{te} Gertrude à Louvain*.

² Matthias Hortebeeck, ancien abbé de Boneffe, reçu comme abbé de Villers le 5 novembre 1554, mort à Anvers le 5 novembre 1568, ayant été contraint avec ses moines de quitter son abbaye par suite des désordres commis dans les campagnes par les gueux. Vos, *Notice historique et descriptive sur l'abbaye de Villers*, pp. 189-190.

³ L'*Hof te Ruckelinge*, manoir situé à Leeuw-S^t-Pierre, appartenait à la famille des Viron: le fils de Odet, Maximilien, s'intitulait seigneur de Ruckelinge.

⁴ La femme de Josse Bave était Cornélie de Croocq, dame de Halines. Elle ne mourut que le 18 avril 1585, ayant survécu à son mari, mort chevalier le 5 août 1581. Les deux époux sont ensevelis dans l'église de S^t Jacques-sur-Caudenberg. Le Roy, *Grand théâtre sacré du Brabant*, t. 1^{er}, p. 225.

Dimenche prochain partira le grand ordinaire avec lequel yrat vostre caige et poincture pour le Cardinal Pacheco.

Je tiens que les flasques d'argent avec l'eau de tille soient en Espagne ja quelques jours, s'ilz sont partiz au temps que je les donniz au commiz du maitre des postez, dont il m'asseure.

J'envoie à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} la copie du brief aiant inscription de *primat*, qu'est selon la bulle de vostre érection, en laquelle je me souviens d'avoir tousjours veu ledict primat, ce que at fait grouller l'archevêque de Cambrai auquel il est bien d'envoier la copie de la bulle de l'érection. Je me veoidz, par ce qu'il at escript à Granvelle mesmes de sa main, en nouvelle guerre avec luy, et qu'estant de retour il gectera feu et flamme par la gorge contre moy; mais l'on le cognoit, et moy aussi, qu'est cause que je ne m'en veulx donner peine mais garder la modestie, et je mercie Granvelle très-humblement de ce qu'il m'at déchargé, que peult estre le rendra plus retenu.

Il me pardonnera de ce qu'il remectoit à la venue du Roy vos limites; il n'alléga sinon le chier temps, pour ne faire nouvelleté en icelluy: sur ce que je respondiz que le chier temps ne faisoit rien à propos de ce. Semblablement n'ay-je dit, de la sorte qu'il escript, que j'heusse plus avancé ses affaires, etc.; mais bien lors qu'il exostula aigrement contre moy, me taxant d'ingratitude, je me complaindiz le peu d'affection qu'il m'avoit monstré depuis aulcunes années, mesmes que se trouvant journelement chéans, lors que j'estoie fort malade, il n'envoia jamais ung paige pour sçavoir comme il m'estoit. Il me dit qu'il ne l'avoit voulu faire; lors que je replicquiz que doncquez il ne trouvait mauvais si je ne vouldroie aussi en ce qu'il entendroit me commander; mais j'ay tort d'empescher V^{tre} Ill^{me} S^{rie} de ces frivoles.

J'ay baillé à Pighius ¹ le billet de l'inscription anticque que V^{tre} Ill^{me}

¹ Étienne Pighius, humaniste, neveu du théologien Albert Pighius, natif de Campen, après avoir habité Rome pendant longtemps et s'y être nourri des lettres grecques et latines, avait été pendant plus de quatorze ans secrétaire pour les lettres latines et bibliothécaire de Granvelle. Il résulte d'une lettre de Morillon, du 5 octobre 1566, qu'à cette époque il n'était plus au service du Cardinal. En 1575, il devint précepteur du prince Charles, fils du duc de Clèves; et mourut en 1604, à l'âge de 80 ans, chanoine et écolâtre de la collégiale de St-Victor, à Xanten, au pays de Clèves. Sa vie a été écrite par un official de Xanten, Jean Winterus. Foppens, *Biblioth. belgica*, t. II, pp. 4108-4109.

S^{rie} m'at envoieé pour luy, et communicqué ce que voz lettres en contenoient, dont il at esté joyeux et en doibt mercier V^{tre} Ill^{me} S^{rie} par lettres.

A cet instant ay-je nouvellez que les chevaux sont achetez pour mener la tapisserie, mais je ne scay s'il en y at aussi pour M^r de Thoraise, que je pense ouy; et sinon il sera mieulx les différer jusque le demi-aoust pour éviter les challeurs, et que le S^r Malpas m'escript que les marchantz de vin ne sont d'avis que l'on l'envoie devant le mois de septembre, comme V^{tre} Ill^{me} S^{rie} le verra.

De Bruxelles ce 1^x de jung 1566.

Depuis ceste escripte, ay-je parlé au S^r Curiel, qui dit qu'il n'at sceu trouver que neuf chevaux, que sont pour les trois chariotz de Sa M^{te}, et que l'on n'en at sceu trouver davantage, qu'ilz sont beaux mais josnes, si comme de quatre ans, et qu'il les faudra contregarder et faire reposer de quatre jours l'ung: ce n'est pas ce que nous duict avec les challeurs. Il luy samble que ferons bien de différer l'achat des vostres pour M^r de Thoraise jusque sur la fin d'aoust, mesmes si demeurez arresté d'envoier le vin d'Espagne, que les cavaliers luy ont dit se gattera s'il parte devant le septembre.

Il dit qu'il n'at encore reçu l'ordonnance de Sa M^{te} pour lever les deniers qu'il fault paier à Pannemaker pour la tapisserie, et pour l'achat des chevaux que coustent bon pour la despense que at faict celluy qui at esté en Frise sans rien apporter. Je me suis tousjours doubté que ceste tardance avoit quelque cause; mais puis que la faulte est telle qu'il dit, nous debvrions estre excuséz: encores n'est l'argent prest ad ce qu'il me dit, et il n'en trouve point en Anvers. Je suis seur que Pannemaker ne délivrera la tapisserie s'il n'est paié, et il at grande raison, aiant tant de temps attendu son paiement. Vostre pièce de Thunes¹ sera achevée pour la fin de ce mois, mais il fault que ordonnez à M. Viron de paier, car il n'at donné que 1^{re} florins, et la pièce coustera en tout vii^c xx florins.

¹ Une tapisserie représentant la conquête de Tunis, imitant un panneau de celle que Pannemaker avait exécutée pour Charles-Quint. M. Wauters décrit cette dernière, qui existe encore à Madrid, dans l'*Essai* cité plus haut, p. 291, note 1^{re}.

Le dict Curiel n'at fiance en la venue du Roy quoy que l'on en parle icy.

Nous avons perdu mardi dernier Jehan Raffect ¹. Dieu luy face merci.

LXXX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 137-141. — C.)

Bruxelles, le 9 juin 1566.

M^r de Berlaymont a tenu les estatz à Namur pour faire accepter la modération, que fut débattue quasi sur tous poinctz par Louvreval, commiz avec deux aultres par les Geutz au dict pays; mais M^r d'Aremberg, qui fut ausdictz estatz à raison d'ungne terre qu'il y at ², luy dit qu'il lessit aussi parler les aultres et qu'il en y avoit de plus grand eaige et expérience que luy; et comme tous les estatz acceptarent la dicte modération, le dict S^r de Berlaymont sommat le dict Louvreval à soy déclairer en quelle religion il vouloit vivre. Il respondit : « En la catholicque. » Ad ce que le dict S^r replicqua qu'il luy estoit bien force de parler ainsi. Le dict Louvreval insistoit fort sur la liberté de lire tous livres deffenduz. Mais il luy fut seichement respondu, par le dict S^r, qu'il n'y auroit que bien que luy et aultres ne lissent que bons livres.

Ceux de Flandres, encores que M. d'Egmond soit esté itérativement vers eux, n'ont encores résolu, et ceux du conseil ne sçavent gouster que les catholicques administreront les biens des hérétiques absents ³. La mesme

¹ Jean Raffect ou Reffect, après avoir été fourrier de Charles-Quint, était devenu l'un de ses huissiers d'armes. Il venait de mourir le 5 juin 1566. Jean Reffect avait jadis son épitaphe dans l'église de N.-D. du Sablon à Bruxelles. *Messageur des sciences historiques de Gand*, 1863, p. 180. — Gachard, *Collection des voyages des souverains*, t. III, p. 514.

² Jean de Ligne, comte d'Aremberg, venait de faire relief le 24 mai 1566, au château de Namur, de la seigneurie de Biemme à Melin, par le décès de sa mère Marie de Berghes. (Archives de Namur. Souverain Bailliage. Transports et reliefs, 1551 à 92, fol. 206 v^o.)

³ On a indiqué plus haut, p. 264, note 3^{me}, le recueil où la résolution définitive des États de Flandre

considération at le grand conseil, et que ce serat ung dégast et désolation des édifices, et que le revenu de ceste terre sera transporté et despendu en pays estrangés.

Ceux de Brabant ont prins huit jours pour délibérer, mesmes les villes, pour communiquer la dicte modération à leurs membres, qu'est chose de mauvaise conséquence ¹. Le chancelier ², en la proposant, heut une longue harengue et aussi le jour suyvant. J'entendz que aucuns des nouveaux abbéz ont proposé plusieurs difficultéz, dont aucuns des vieulx et saiges sont estéz marriz, et pensent qu'ils sont esté instruitz soubz main sans qu'ilz l'entendent; en ce que je tiens le marquis de Bergues et le prince d'Orange avoir bonne part.

est imprimée. On peut consulter, sur les difficultés que ces États commencèrent par soulever, quelques pièces insérées dans la publication de M. Diegerick, *Archives d'Ypres; Documents du XVI^e siècle faisant suite à l'inventaire des Chartes*, t. III.

¹ Voir plus haut p. 261, note 4^{me}. La chef-ville de Louvain garda dans l'occurrence un rôle presque passif. Les *Résolutions magistrales* de Louvain, citées, vol. 114, f^os 205 et 219, contiennent les indications suivantes :

Op ten viii^{ten} juny den raidt der stadt Loven gedaight wezende, hebben die Borgm^{re} Edelheer, en Rycke, pensionaris, rapport ende lecture gedaen van de placcate aengaende der Inquisatien by den hove geconcipect, met oick van der advyse ende moderatie van den rade van Brabant daerop gemaict, hoewel nochtans alle tselve by den rade voirs. gerapporteert geweest zynde, gheen opinie daer op en wordde gevraeght, ende alsoo nyet by den rade vercleert oft men daer inne consenteerde oft niet.

Op den iii^{den} dach july is by den rade der stadt Loven overdragen en geordineert dat die gedepu- teerde der stadt van Loven, aengaende thgene is gerapporteert aen de voirs. rade, nopende die delibe- ratie gehouden op de pointen van moderatie by den Hertogynnen overgeven, hen zullen dien aengaende vuegen metten Prelacten, edelen en andere steden; ende in tghene by den Prelacten, edelen en andere steden uniformelyck is gedelibereert is goed gevonden; maer in gevalle dien aengaende yet nieuws occureerde, te hooren d'opinie van der Prelacten en edelen, ende alsdan dair van den heeren wethou- deren te adverteren, om met huere advyse daer inne voorts gedaen te worden tghene zy zullen vinden te behooren.

² Jean Scheyve, J. U. D., chevalier, seigneur de Rhodes St^e-Agathe, de Nethen, d'Ottembourg, fils de Jean et de Jeanne de Berchem, était natif d'Anvers. Il avait commencé sa carrière comme échevin et comme bourgmestre de sa ville natale. En 1546 il avait rempli une mission en Angleterre. Entré au conseil privé, dès 1544, il était devenu chancelier de Brabant par patentes du 18 février 1558. Il mourut le 15 juin 1581, étant encore conseiller au conseil souverain, mais ayant résigné la chancel- lerie depuis 1579. Sa femme était Geneviève de Hoogelande. Sa fille Marguerite avait épousé Chris- tophe d'Assonleville. Manuscrit n^o 9437 de la Bibliothèque royale. — *Chronologie historique des chancel- liers*, etc., déjà citée, aux Archives du royaume. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 218.

Le conte du Reulx est icy. Je ne sçay s'il sera volontiers veu de tous pour s'estre tant formalisé contre les Geutz aux derniers estatz tenuz en Artois, où Mr de Moerbecque proposa qu'il seroit bien que tous signassent, mesmes les noblez, affin qu'il apparût cy après à leurs enfantz de quelle foy leurs pères sont esté; ce que fut ainsi fait, et aussi par les ecclésiastiques et députéz des villes, que se sont tous inscriptz par nom et surnom *ad eternam rei memoriam*, et ont envoié copie de l'acte à Son Alteze, signée par deux prélatz qu'estoient Mr d'Arras et de St-Aumer ¹, deux noblez qu'estoient le dict conte du Reulx et viconte de Gand, et les députéz des villes d'Arras et St-Aumer. Aussi feirent-ils sortir des dictz estatz aulcuns Geutz, que s'estoient avancés, pour ce qu'ilz ne tenoient aucune terre et qu'ilz n'avoient esté évocquéz par lettres. Le mesme at practiqué Mr d'Egmond à Gand, où il fait retirer six Geutz pour ung coup, qui furent bien camuz, qu'est le nom que l'on leur donne maintenant, selon qu'entendrez par les lettres de Bordey avec aultres particularitéz que j'ay veu en icelles, et partant n'est besoing icy repéter ².

Aulcuns de la dicte compagnie ont présenté requeste à Son Alteze, pour sçavoir si elle avoit licentié ses deux gentilhommes pour ce qu'ilz auroient signé avec eulx, qu'est selon la confédération qu'ilz ont par ensamble; dont j'ay hier recouvert copie à Malines, que y at premier communiqué le filz de mademoiselle Boisot ³, que at le registre de ceulx qui ont signé,

¹ François Richardot et Gérard d'Hamericourt.

² Nous n'avons pas ces lettres de Bordey.

³ Il résulte d'une lettre de Morillon du 28 juillet 1566, imprimée plus loin, qu'il s'agit de Charles de Boisot, l'aîné des fils de feu Pierre Boisot, chevalier, seigneur de Huysingen, Buysingen, Tournepepe, etc., ancien trésorier de l'ordre de la Toison d'or et trésorier général des finances, et de Louise de Tisnacq, sœur du garde des sceaux. Charles de Boisot, quoique gentilhomme de la duchesse de Parme, avait non-seulement signé le *compromis*, mais encore contribué à propager la confédération surtout en Brabant. Émigré en 1567, condamné au bannissement et à la confiscation des biens par sentence du 17 août 1568, il s'attacha au prince d'Orange. Il fut tué dans un combat en Zélande, le 28 septembre 1573, après avoir été gouverneur de Flessingue, commissaire aux conférences de Breda, etc. Il avait épousé Marie de Fonseca, fille d'Antoine, chevalier, d'origine portugaise, seigneur de Ranssem près de Vilvorde. Te Water, *Het verbond der Edelen*, t. II, p. 249. — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, pp. 195, 726, 727. — Groen, *Archives*, t. II, p. 60. Morillon suit l'étiquette rigoureuse du XVI^e siècle, en réservant le titre de *Madame* aux femmes des grands *seigneurs* et ne le donnant pas aux femmes de simples gentilshommes.

et tient des propos estranges, dont sur ma foy il me desplait, et en ay adverti son oncle le prévost qui s'en estoit jà apperceu ¹. Je ne l'ose dire plus avant, ny faire office par mon beau-frère pour ne le mettre aux abboyz, comme il at esté, aiant admonesté l'autre ²; car ilz se fient trop sur leur dicte considération ³. De laquelle j'envoie copie, encores que je me suis apperceu par vous précédentes que l'avez veu. Et pour retourner à la dicte requeste, Son Alteze y at prudemment respondu, donnant pour apostille que sa maison n'avoit rien de commun avec celle du Roy, et qu'elle pouvoit faire en la sienne ce que luy plaisoit : car ilz avoient faict banière par la dicte requeste que la maison de Bourgongne ne pouvoit licentier ses serviteurs sans cause ⁴.

Les Hugonaux ont faict grande insolence en ung villaige de Cambrésiz qu'est à la Royne de Navarre, où ilz ont heu ung prédicant qui, se fachant de ce que au temps de sa presche l'on sonnoit le *salve* à l'église, y vint courir l'espée au poinct avec grand peuple, navrat le curé et coustre avec aultres bonnes gens estans en l'église, et puis monta en chayre pour achever sa presche, selon que portent les informations que ont faict les officiers de M^r de Cambray : le dict villaige s'appelle Premont.

J'entendz aussi que le dict S^r s'est trouvé bien empesché à la diète, pour ce que les députéz de Cambray, qu'estoient en sa compagnie, ont demandé de povoir vivre selon la confession Augustane; et que l'on l'avoit assez préadvisé d'estre sur sa garde, mais qu'il n'avoit sçu achever de croire

¹ Morillon ne peut faire allusion qu'à Roger de Tassis, doyen d'Anvers et prévôt de St-Pierre de Louvain. Il n'était pas l'oncle de Boisot, mais le beau-frère de sa sœur, et de divers côtés allié à sa famille. Ce qui expliquerait l'inexactitude de l'indication, c'est que le Prévôt était l'oncle d'un autre Charles Boisot, plus tard membre du conseil privé et fils de Charles, conseiller au grand conseil de Malines et de Marguerite de Tassis. Coloma, *Généalogie de van der Noot*, p. 349.

² Didier van T'Sestich était parent des Boisot par sa mère. Voir plus haut page 274, note 2^{me}. L'autre c'est vraisemblablement Louis de Boisot, frère de Charles, également *confédéré*, tué le 13 juin 1576, étant amiral de Zélande, en essayant de débloquer Zierickzée serrée de près par l'armée royale. Te Water, A. Wauters, *locis citatis*.

³ Les Boisot, fort bien en cour par le souvenir de leur père, intègre et vieux serviteur des souverains, et par la grande position de leur oncle, le garde des sceaux, étaient en outre par une de leurs sœurs alliés à Lamoral de Tassis, maître général des postes aux Pays-Bas depuis 1545, par une autre au conseiller privé Coebel, par une troisième au conseiller privé d'Indevelde. — Azevedo, *Généalogie de van der Noot*, p. 349. — A. Wauters, *locis citatis*.

⁴ *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 388 et p. 420. — Groen, *Archives*, t. II, pp. 96 et suivantes.

telle présomption. S'il est vray, ses députéz luy ont fait un mauvais tour.

Aussi est-il fort tormenté d'un autre curé que son vicariat a mis au Quiel ¹, près d'Anvers, qu'est aussi grand hérétique qu'estoit l'autre, et at heu III^m auditeurs pour un jour, qu'avoient conspiré de massacrer à leur retour le clergé d'Anvers; dont, adverti le magistrat, luy at fait deffendre les preschez, et donna ordre sur ceulx que heussent voulu mal faire; car l'on y tient un grand guet et me dict Mr le doien de Taxis qu'il la tient assurée, y tenans le magistrat et anciens bourgeois si bon regard qu'est de besoing, car aucuns dient que les Geutz y ont fort la dent : ce seroit bon commencement pour paier leurs debtez.

C'est chose estrange des preschez que se font en la basse Flandres et ailleurs, et l'on commence en Artois ². De tout cecy, et une infinité d'autres choses, est souffisamment informé Surrentinus, par un escript qu'est de deux feuilz de pappier. Il m'at demandé ce que me sambloit du prince d'Orange et de sa religion; qui dis que n'en sçavois que dire, puisque *uxor, le comte Lodovic et major pars familiæ sunt hæretici ex professo*. Il demanda aussi du comte d'Egmond, *de quo bona multa*. Viglius dict que sans luy M^{me} de Parme empeschoit que l'on ne donnit au prince d'Orange le bref, lequel il at reçu avec grande submission, *ut simulandi et dissimulandi magnus artifex*, et s'est fort excusé de ce que passe à Orenes ³.

Son Alteze at traicté ces jours passéz l'archevesque de Surrente, qu'est un vénérable prelat. Il pensoit partir demain pour retourner, mais elle le retient encores quelque jours et luy at prié de passer par Liège, et de parler à l'évesque sur les venuez qu'il fait à Mr de Boisleduc ⁴, en ce qu'il at mauvais conseil. Il samble au dict S^r archevesque que si les ordinaires font

¹ Voir *Antwerpsche Chronykje*, p. 69, et *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, p. 248, en note. Cet autre curé s'appelait François Alaers ou Alardus. On trouve des détails sur sa vie dans la *Biographie nationale*.

² Voir la lettre de la duchesse au Roi du 12 juin dans Reiffenberg. *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 41; et de Coussemaker, *Troubles religieux* cités, *passim*.

³ Ce bref, que l'archevêque de Sorrente devait remettre et remit effectivement au prince, concernait l'état de la religion à Orange. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 422. — Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 58 et suivantes.

⁴ Voir Reiffenberg, *Correspondance* citée, pp. 60-61.

leur devoir contre les hérétiques, que beaucoup de choses se redresseront; mais il ne sçait point le peu d'assistance qu'ilz ont, et l'audace que les autres prennent sur la surséance jà accordée ¹.

Je suis seur que je n'ai rien oblié de ce que convenoit l'informer, et me suis fort démontré content de l'escrit susdict : aussi lui ont parlé Alonzo del Canto et le doien d'Anvers fort amplement. Il fait à croire qu'il avancera la venue du Roy.

Le xxvii^e du mois passé, arriva icy ung courier sans lettres, car il n'avoit que une seulle à Son Alteze; dont chacun ne fut content, et se plaindoit-on de la diffidence du Maistre, et que le maistre des postez retenoit leurs lettres : qui dit qu'il ne le fait oncques et ne le feroit, ne fut que le Roy le luy commandit. L'on dit que Son Alteze leur monstra ses lettres, et que avec ce tout fut rappaisé.

Elbertus m'at tenu long discours, qu'il fache au prince d'Orange que aiant moien de mal faire et que faisant bien, et que veuillant surmonter par vertu encores qu'il soit sollicité de plusieurs, (que je tiens estre les estatz de Brabant), touttefois le Roy luy monstre diffidence; et comme Elbertus ne le cognoit, il luy samble que tout yrat bien jusque à se reconcilier avec Granvelle disant le prince d'Orange l'avoir soubstenu contre Gonsaga ²; que M^e de Parme luy a promis le redresser vers le Roy et luy faire comme s'il fut sorti de son ventre; qu'il at envoyé une saige lettre au Roy, dont mes dernières font mention; et qu'il est besoing luy donner satisfaction ou qu'il en viendra du mal. Et Elbertus se doute de moi, que je ne faics en cecy l'office que polrois vers Viglius, pour ne incommoder Granvelle à cause que Viglius, aiant mieulx pensé ad ce que Hovelmans luy devoit proposer, l'at entièrement rejecté s'excusant d'en escrire à Hop-

¹ La remarque faite par l'archevêque était peut-être un écho de ce que le Roi avait dit au nonce à Madrid; que les évêques des Pays-Bas étaient un peu pusillanimes et ne prêchaient pas avec assez d'énergie; qu'il aimerait à voir le Saint-Siège exciter leur zèle; qu'il le ferait de son côté, etc. La duchesse déclara à l'archevêque, en ce qui concernait les évêques des Pays-Bas, « que aucuns d'eulx » avaient « plus de besoing d'estre consolez que non point admonestez. » *Ibidem* et Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. I^{er}, p. 87.

² Elbertus fait sans doute allusion à une accusation de concussion que don Fernand de Gonzague avait, vers 1554, portée contre la mémoire de feu le chancelier de Granvelle, et dont le cardinal s'occupait dans une lettre à l'Empereur de la fin de 1554. *Papiers d'État*, t. IV, pp. 554-555.

perus, et qu'il luy sambloit que, si le prince d'Orange désiroit estre reconcilié avec son Roy, c'estoit à luy à faire de se humilier. Viglius est bien en opinion que tout ce que Hovelmans at faict vers luy et moi est du sçu du prince d'Orange, *et ego id credo*.

J'entendz de Elbertus que M. de Brederode, Culembourg et le comte Vandenberg ont faict mauvais offices en Geldres, disans que la modération est vraye Inquisition : aussi dit-on que Culembourg practique en Frise.

Osterwic m'at faict grand discours des reprochez que Brederode luy faict, qu'il souloit estre aymé des seigneurs qui le lessaient puisqu'il suyvoit les estrangiers comme Granvelle et Erich; la peine que l'on at prins pour gaigner Assindelft, qui at esté plus saige, contre ce que l'on m'avoit dit ¹; quelle affection les villes d'Hollande portent au Roy et à Granvelle, et que pour ce l'on les appelle cardinalistes; le dommaige que leur at faict Dafus ² autore le prince d'Orange, que porte plus de 400 mille taldres, et que en deux ans il n'at esté vers eulx, depuis qu'il y mena *Clivensem* ³, *vel ut illi ostenderet populum, vel ipsum* au peuple, ce que at plus cousté au pays que la première venue du Roy; que le dict pays impute et attribue sa conservation au duc Erich, auquel le dict Osterwic avec le président ⁴ ont requiz prendre sa demeure au lieu où soubz ses esles le procureur général at osé procéder contre les sectaires, et que tout cecy sçait le Roy; que les seigneurs désirent réamiter avec luy, aiant paravant le prince d'Orange par *Saxonem* et *Clivensem* procuré le mettre en male grâce de

¹ Nicolas van Assendelft, seigneur de Assendelft et Heemskerk, était fils de Gherrit van Assendelft, premier conseiller de la chambre des comptes de Hollande, et d'une Française, Catherine du Chassoir. Il avait, en effet, passé pour membre de la *confédération* des nobles, et fut cité de ce chef devant les commissaires de la cour de Hollande pour déclarer s'il restait fidèle au serment prêté au Roi comme feudataire, s'il entendait servir S. M. envers et contre tous, et renoncer à toute ligue ou confédération. Assendelft répondit par écrit qu'il n'avait aucune renonciation à faire n'ayant pris aucun engagement, n'ayant pas signé avec les confédérés, et qu'il s'en tenait à son serment de feudataire, etc. Il alla mourir aux bains d'Aix-la-Chapelle en 1570, ayant épousé Wilhelmine van Haesten. On ne doit pas le confondre avec ses parents *confédérés*. Van der Aa, *Biographisch woordenboek*.

² Peut-être faut-il lire Danus. En tout cas c'est une allusion au Roi de Danemark et aux péages qu'il exigeait des navires hollandais.

³ En septembre 1563, à la suite de la réunion de Viane. Groen, *Archives*, t. 1^{er}, p. 422. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. xxvi. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 367-368. Voir dans Te Water, le *Journal de la maison de Brederode*, t. IV, p. 525.

⁴ Corneille Suys, au conseil de Hollande.

l'Empereur, que fut cause qu'il at tenu gens en son pays; et que aiant les seigneurs perdu l'espoir qu'ils avoient le faire partir d'icy, que pour le présent ils l'adorent, et *quod alter cretissat cum cretensem*, aiant reçu fort aimables lettres de l'Empereur. Il m'at aussi tenu propos de *impregnata filia* de Mansfeld, dont sur ma foy je suis fort marri¹; c'est le fruict du mauvais mesnage, et maintenant se refreschissent les amorettes du prince d'Orange *cum uxore* de Brederode: *huic aliquid turbæ succedere possit*.

Il me dict aussi que les manans de Culembourch s'eslèvent contre leur seigneur à cause de la religion: il at fait changement en son village de Wittem, au pays de Limburch²; j'entendz que Son Alteze luy at envoieé Hincard³.

Ces jours passéz est venu celluy qui partit le v^{me} du mois passé du Roy, qui apporte force lettres à tous noz seigneurs; il dit avoir esté malade en chemin. Depuis son arrivée, tout at esté fort paisible. L'on publie chez le comte d'Égmond le retour de Renard⁴, et j'ai veu lettres d'Espagne

¹ Polyxène de Mansfeld, fille du comte Pierre-Ernest, qui avait été amenée en Hollande par Brederode, frère de sa mère, et qui venait de s'enfuir avec un bâtard du précédent prince d'Orange, appelé M. de Chalons, qu'elle avait secrètement épousé. Cette affaire est racontée en détail, avec toutes les rumeurs qu'elle souleva, dans une lettre d'Armenteros au Roi du 12 juillet, analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 408. On peut consulter en outre dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 109, 123, 126, 132, 142, etc., diverses lettres de Brederode.

² Sur la conduite du comte de Culembourg à Witthem et à Culembourg: Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 59. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 420, 422. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e sér., t. VIII, pp. 519 et suivantes.

³ Sire Guillaume Hinekaert, chevalier, gentilhomme de la maison du Roi, ancien gouverneur de Culembourg, époux d'Isabelle Lopez, dont il a été question page 58, note 1^{re}. Il mourut le 25 février 1578 et fut enterré aux Carmes à Anvers, où son épitaphe disait de lui: « qui pendant les troubles des Pays-Bas a vécu sans reproche. » Leroy, *Grand théâtre sacré du Brabant*, t. II, p. 150.

⁴ Simon Renard, de Vesoul, successivement lieutenant général du bailliage d'Amont, membre du conseil privé, chargé de diverses ambassades, négociateur du mariage de Philippe II avec Marie Tudor, l'un des négociateurs de la trêve de Vaucelles, en dernier lieu conseiller d'Etat aux Pays-Bas. Après avoir été grandé par les Perrenot, il était devenu l'ennemi acharné de Granvelle, le commensal et le conseiller des seigneurs. Granvelle, de son côté, nourrissait contre lui une vive animosité. Sur sa demande Philippe II avait donné à Renard, à deux reprises différentes, en 1565, l'ordre de se rendre en Bourgogne. Renard, se retranchant derrière ses anciens services, sa santé, les amitiés puissantes dont il pouvait s'étayer, offrant enfin la démission de ses charges, avait osé désobéir. En 1564, vers le milieu de l'été, un dernier ordre formel l'avait appelé à Madrid, et cette fois il avait cédé. Renard ne fut jamais mis en jugement, bien que Granvelle prétendit à l'existence de charges plus que suffisantes contre

que dient que le conte de Feria et aultres de la chambre en tiegnent grand compte et non coupable, veiores pour faire service au Roy, ne fut qu'il le delesse pour certain respect : *mihi autem fabulæ*.

Viglius dict que le Roy escript aux villes, et que M^{me} de Parme y adjouste quelque lettre ¹ et que M^{me} de Parme at beaucoup ploré depuis la venue du courier, et qu'elle luy communique plus qu'il ne veult sçavoir, l'encessant beaucoup. Il m'at monstré la lettre qu'il at reçu de Hopperus du viii^e de l'aultre mois, qui se contente fort du recueil que le Roy luy a fait, adjoustant qu'il luy a dit par deux fois la vérité, *et quod non erit salus absque* sa venue ².

Viglius m'a dit qu'il descouvre choses estranges. Le prince d'Oranges veult avoir grand gré. qu'estant le comte Lodovic sollicité par Condé et l'admiral, il n'y ha volu entendre, et qu'il l'at raccusé à M^{me} de Parme : en ce qu'il se fait désavantage, confessant *quod causam dederit*.

M^r de Montigny at mené avec soy Warluzel, et l'on dit qu'il at parlé au Conestable au Chastelet. Je suis seur que, quelque samblant que face le marquis de Bergues, il n'yrat fort loing. L'on parle constamment de la venue du Roy, ce que fera retirer les cornes à beaucoup de gens, et ad ce que je puis veoir, tout ce que Granvelle at prophétisé se trouvera vray, car la paour qu'avions est tombé sur ceulx que la nous vouliont et (pour dire vray) ont donné : Dieu soit loué de tout.

Il vad bien que ces assassinateurs sont esté rattainctz, et sera encores mieulx s'ilz sont chastiez exemplairement.

lui. Mais néanmoins il languit dans une complète disgrâce jusqu'à la date de sa mort, le 8 août 1573. On peut voir des détails circonstanciés sur ses démêlés avec Granvelle, qu'il ne peut être question d'éluider ici, dans les *Mémoires de Viglius*, page 62 et surtout dans les *Papiers d'État* et dans la *Correspondance de Philippe II*.

¹ Les lettres écrites par le Roi aux villes sont celles du 6 mai, imprimées dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 32. D'autres lettres du Roi à la duchesse, également du 6 mai, sont imprimées dans le *Supplément à Strada*, t. II, pp. 346, 352, 354. Une lettre du Roi à la duchesse, du 12 mai, se référant à ces dernières, se trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 385. Il résulte d'un billet du Roi de la même date, résumé dans Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. xxix, que Mendivil était chargé de faire des communications verbales à la duchesse.

² Voir la lettre de Hopperus à Viglius du 13 mai, dans : *Joachimi Hopperi Frisii ad Viglium, etc.*, p. 87.

J'ai leu *Catilinam* et treuve peu de différence ad ce que passe maintenant. Le duc d'Arshot tiendra ferme ad ce que je veoidz.

Les deux pensionnaires de Malines vaillent peu.

Du ix de jung 1566. *Mandetur igni.*

LXXXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 158 à 162. — C.)

Bruxelles, le 16 juin 1566.

..... Je suis bien de l'opinion de Granvelle que l'on n'est tant après nous lettres comme l'on penseroit, mais il n'y at que bien de tenir bon soing de l'adresse. Celles que sont allé par le moien du frère de Granvelle estoient au paquet de Van der Aa ¹, qu'estoit couvert, cacheté et superscript au nom de M^{me} de Parme; et prendant maintenant à sa charge le maistre des postez ce que s'adresserat au Sr Joan Antonio de Taxis à Rome, il y auroit bien à faire de les surprendre si l'on ne détrousoit la bougette.

Ce m'est plaisir que Granvelle ne treuve fondément de ce que l'archevesque de Cambray a dit à Bave qu'ilz seroient entre voz gens qui le trahiroient, et peult-estre que l'on sème ce bruiet pour couvrir Vandenesse, que Alonzo del Canto et fray Lorenço de Villavicencio suspectent d'avoir copié ce que Granvelle at escript en Espagne ²: ce que, s'il a fait, je pense

¹ Jean van der Aa, secrétaire d'État.

² Les seigneurs de l'opposition avaient à Madrid, dans l'entourage intime du Roi, quelqu'un qui les tenait au courant de tout ce qui se disait par celui-ci, et qui même renvoyait parfois aux Pays-Bas la copie des lettres écrites par la duchesse sinon l'original. Le prince d'Orange dit un jour à d'Assonleville « que cela leur coûtait chaque année une grosse somme. » Philippe II dut avoir des raisons de croire que Vandenesse était l'auteur de ces infidélités. Il le fit arrêter en 1567 et lui fit faire son procès. Soit qu'on n'eût pas trouvé de preuves suffisantes, soit que le Roi voulût user de clémence, en 1571, Vandenesse fut mis en liberté mais exilé avec défense de séjourner dans les Pays-Bas ou dans le comté

qu'il en aurat usé ainsi que les chiens font en la boucherie, qui ne touchent à la bonne chair, mais happent les os et ce que se rejecte.

Granvelle at grande raison de dire que le pays ne se peult maintenir sans la conservation de l'auctorité du maistre et de la justice, car le deffault d'icelle nous cause les présentz troublez et dangiers, desquelz nous ne sumez encores dehors si le Roy ne haste sa venue; laquelle si elle est attemprée de douceur, ainsi que dit V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, tout se remediera au contentement de chacun, et s'efforcera chacun de bien faire et couvrir les fautes passées. Dieu doint que le conseil d'Espagne soit de mesme advis, et faisant autrement ce sera tout perdre. Et cela ay-je escript à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, et ailleurs, et l'ay dit, et je le dictz encores, tant loing suis-je de désirer que quelcun heut mal, encores que l'on n'ayt celle opinion de moy; je dictz de ceulx que se monstrent malveuillans; mais il y at aucuns petitz gallantz, convoiteux et ambitieux, qui méritent quelque bon chastoy pour avoir faict tant de mauvais offices et inventé tant de faulx mensonges pour mettre la discorde et partialité tant préjudiciable au service du maistre et bien publicque.

J'espère que en fin la vérité viendrat en lumière, et que, véans le maistre présent, chacun s'accommodera pour luy complaire, et il les polra mettre hors des umbrages qu'ilz ont prins à peu d'occasion et plus par faulx rapportz des instigateurs que pour cause que l'on leur en at donné. Et me samble que le conseil qu'avez donné au Roy de venir sans gens de guerre, s'il le suyt, ferat son repos et du pays, véant la confiance qu'il at en ses subjectz; et, quelque chose que menassent aucuns mauvais garnimentz infectéz d'hérésie que se sont mesléz avec et ont trompé les bons, que si Sa M^{te} n'hoste l'Inquisition et accorde la modération qu'elle regarde comme elle polra rentrer en son pays, je ose dire que, quantores Sa M^{te} seroit icy seulle, elle seroit aussi seure comme si elle estoit à Madrid, estant désirée de ses bons subjectz (que Dieu merci sont encores les plus fortz), aultant que le Messias des Juyfz. Aussi beaucoup de gens de bien se retirent de la compagnie des Geutz, véantz qu'ilz tendent plus avant de ce que pour les amorsser ilz leurs avoient faict entendre; et ilz en y at beaucoup que n'ont

de Bourgogne. Gachard, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. II, pp. xv, xvi, xvii. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 410-475. — *Mémoires de Pontus Payen*, t. I^{er}, pp. 118-149.

jamais sçeu ce qu'ilz ont signé, estimantz que c'estoit seulement contre l'Inquisition et pour le maintiennement des privilèges du pays. Et peult-estre que par ce moien serat esté forcompté M^r de Tilly ¹ que l'on dit avoir signé; touttefois je l'ay tousjours ouy estimer saige gentilhomme. Aucuns dient le mesme de Miguel de Jacca et Prado ² et Alonzo del Canto doute, que la paour leur auroit faict faire, dont j'auroie regret; mais il y a long-temps que je ne me fie ny de l'ung ny de l'autre, comme l'on ne doibt faire de ceulx qui, comme Granvelle dict, veulent porter des deux espauls et s'asseoir en deux sièges. Je ne pense point que Anvers se joigne à la requeste, puisque Strale n'y peult ce qu'il voudroit et pavoit auparavant.

Le plomb de la médaille vad avec ceste : aussi il s'en forge plus de ce métal et d'estaing et de cuyvre que d'or et d'argent, affin peult-estre que les Geutz demeurent en leur qualité. Nostre voisin le tourneur faict à force platz de bois, et de si petitz que les damez en portent aux oreilles. J'entendz que, à la caremesse d'Anvers, plusieurs des serementéz ³ portoient les es-cuelles sur leur harnax ⁴.

¹ Martin de T'Serclaes, seigneur de Montigny-sur-Sambre et de Tilly ou Thilly, fils de Jacques et de Marie de Buissenal ou Bossimel, dame de Balâtre, sénéchal héréditaire de Namur. Il avait été envoyé en Espagne, par les États de Brabant, pour demander à Philippe II d'annuler l'incorporation de certaines abbayes à la dotation des nouveaux évêchés. Fort mêlé à la confédération des nobles il avait été l'un des XII députés qui avaient remis la requête des *gueux* à la Gouvernante. A l'arrivée du duc d'Albe, Thilly fut banni, ses biens confisqués et ses meubles vendus. Il se retira à Liège. Sa femme, Dorothée de Schierstatd ou Schersteten, fille du maréchal de la cour de Louis II de Hongrie et ancienne dame d'honneur de Marie de Hongrie, revint bientôt dans les Pays-Bas, reprit en location du domaine le château confisqué et ses dépendances et obtint des secours pécuniaires du duc d'Albe; enfin le 30 avril 1572, Martin lui-même reçut un pardon complet s'étant « depuis son bannissement maintenu coyement » et retiré en lieu d'ancienne religion » vivant catholiquement et sans porter les armes contre le Roi. Le deuxième des fils de Martin fut le héros catholique de la guerre de Trente ans, Jean, comte de T'Serclaes Tilly. Tarlier et Wauters, *Les communes belges, canton de Genappe*, pp. 66-80. — Goethals, *Généalogie de T'Serclaes*, pp. 129 et suiv.

² On a vu plus haut p. 205, note 2, qui était Miguel de Jacca. Prado est probablement Jean-Michel de Prado, secrétaire de langue espagnole du Roi, cité comme tel en 1569, dans Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 517, et en 1562, dans Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. 181.

³ Membres des *serments* ou compagnies militaires bourgeoises.

⁴ Beaucoup de gens du peuple, à Anvers et ailleurs, portaient de petits bourdons et de petites écuelles au chapeau ou au bonnet. *Antwerpsch Cronyckje*, p. 68.

Il faudroit que je veis plus de dangier qu'il ne faict encores avant que je me vouldrois retirer, que seroit à Aire qu'est lieu seur et catholicque, et où graces à Dieu ne suis mal voulu ny aux lieux circumvoisins. L'on y tient bon guet, et si aultre chose survenoit, je serois bien tost à Amiens, qu'est mieulx que à Zanten ¹ où le chemin d'icy là est plus douteux que de l'aultre costel.

Granvelle at prédit la vérité comme en beaucoup d'aultres choses, que il y aurat jalousie entre les seigneurs dont se veoit le commencement, car l'on se deffie du comte d'Égmond.

Bave s'abstiendra pour les raisons que j'ay escript, mais non point moi quoy qu'en puisse advenir, et si je sers mon maistre à qui faics-je tort? Bordey ne veult aussi faillir à son debvoir.

Il faict à croire que Pero Lopez aurat parlé et dit la vérité au Roy, et il at largement pour le faire, et dict fort bien et de bonne grâce. S'il se souvient de dire ce que M. de Montigny dict du prince de Parme pour l'animer contre le Roy, ce seroit pour le luy faire cognoistre et les beaux mensonges desquelz il vad chargé comme ung hérisson de poires.

Barlaimont sçait bien qui sont les abbéz qui ont signé à Namur, et polroit estre, comme Granvelle dit, s'ilz sont jeusnes qu'ilz ont envie d'eulx marier; ce que je pense estre cause que plusieurs chanoines ont signé à Utrecht ².

Je croy bien que la ville de Malines ne permectroit volontiers que l'on transporte l'archevesché ailleurs, qu'est plus que raison qu'il soit douhé (?). Venant le Maistre, cela se fera et plusieurs aultres choses s'il plait à Dieu, et le désordre meetra l'ordre.

Je feray avec bonne oportunité entendre au bon abbé, qui m'avoit escript, la bonne response de Granvelle, mais j'ayme mieulx que ce soit de bouche, et quant je iray à St-Amand, où je yroie si nous fussions ung peu plus assurez. Il n'y aurat aussi que bien que Elbertus l'entende, qui est allé *in patriam* ³ dont je suis joyeux, car il y fera bon office; et ad ce que j'entendz, Brederode, Culembourg et Vanden Berg l'ont partout faict mauvais,

¹ Au duché de Clèves, Granvelle était prévôt du chapitre de Xanten.

² Te Water, dans le *Verbond der Edelen*, exprimait l'opinion que le seul van Thielt, nommé abbé de St-Bernard, avait fait partie de la confédération.

³ En Gueldre. Il était de Bommel.

et maintenant cognoit Meghe le mal qu'il a fait de n'y avoir soubstenu l'auctorité du conseil, que ne le peult maintenant soubstenir, ny luy soy mesmes ¹. Ce que je diray au dict Elbertus servirat beaucoup pour hoster à aucuns l'appréhension qu'ilz ont que Granvelle usera de vindication.

C'est un grand bien que les affaires de la religion se redressent en Escosse; tout ce nous debvrait servir d'exemple des dangiers que le changement d'icelle amène avec soy.

Le chancelier de Brabant demeure le mesme; je ne sçay comme il se conduit avec madame de Jasse ², mais sa femme vad mourant.

Je louhe Dieu que Granvelle soit satisfait du Roy, car là gist le lièvre.

M^{me} de Parme se retreuve en grand peine, et fait maintenant retirer Armenteros, véant que Viglius ne veult parler ouvertement devant luy. Armenteros s'en vad à Liège, et ont les Farnèse raison de luy vouloir mal ³: il at affolé ceste femme, et encores ne se peult-on pour le présent abstenir de l'ancienne façon de faire, aiant Molineus fort deshontéement demandé au nouveau abbé d'Averbode ⁴ trois mille florins pour Armenteros, disant qu'il polra penser qu'il les luy retient; ad ce que l'aulture at saignement res-

¹ Le fait auquel Morillon fait illusion est fort important pour l'Histoire des institutions Gueldroises. Dans le traité de Venloo, du 7 septembre 1543, en vertu duquel la Gueldre et le Zutphen passèrent sous la domination de Charles-Quint, ce prince s'était obligé à établir dans le duché un *stadholder*, un conseil et une chancellerie. Le 10 octobre 1547 fut promulguée, en exécution du traité, la *Kanselary-ordonnance* organisant la chancellerie et le conseil. Celle-ci provoqua des réclamations des États, suivies de négociations épineuses à diverses reprises rompues et recommencées avec le pouvoir central. En 1566 la lutte n'était pas encore terminée. Hornes comme Meghem, au lieu de soutenir le conseil et les vues du pouvoir central, avaient favorisé les États du pays. On trouve des détails circonstanciés sur ce conflit dans Nyhoff, *Bydraegen voor Vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde*, 1^{re} sér., t. X, pp. 85 et suivantes. — Voir aussi *Papiers d'État*, t. VII, p. 552, t. VIII, p. 617, t. IX, p. 259.

² La veuve du seigneur de Jauche était Catherine, fille de Thierry, baron de Brandebourg et de Catherine de Liedekerke. Morte en 1621, à l'âge de 85 ans, elle avait alors 50 ans. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 442.

³ Il semble que l'éloignement d'Armenteros était une suite directe des communications verbales que Mendivil avait faites à la duchesse de la part du Roi (Voir plus haut, p. 504, note 1^{re}); on peut du moins le conjecturer en présence des plaintes exalées par Armenteros dans une lettre au Roi imprimée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 599.

⁴ Cet abbé était Égide Sommers, dit Heyns, qui mourut le 25 septembre 1574. Il l'avait emporté sur Arnold de Leeftael, que l'on avait, comme on l'a vu p. 206, note 2^{me}, fort recommandé à Granvelle. Wolters, *Notice historique sur l'ancienne abbaye d'Averbode*, p. 55.

pondu qu'il n'avoit le moien pour maintenant d'user de gratitude comme il espéroit faire en dedans ung an; et comme l'autre persistoit que Armen-teros penseroit qu'il l'auroit reçu, l'on luy offrit donner attestation signée à sa décharge, et qu'il n'avoit rien heu.

Je doute que il faudra rapporter les meublez de la Fontaine icy, car les bendes sont en pied, mesmes celles de Hornes et du prince, à couleur d'estre paiéz, et mangent les villaiges à l'entour de Diest et Tillemon. Depuis ilz sont esté à Wesemale, et l'on dit qu'ilz sont maintenant à Heyst¹ qu'est aussi au trésorier, et qu'ilz mangeront ses terres jusque ilz soient du tout paiéz. Ilz menassent aussi les villaiges de Mr de St Bavon²; mais je ne scay si les estatz de Flandre le souffreront comme font ceulx de Brabant, mesmes les abbéz que sont mangez jusques aux oreilles. Ilz parlent aussi de venir icy, et je ne scay si l'on seroit si saige que de leur serrer les portez, ainsi que ceulx de Louvain ont délibéré de faire s'ilz les approchent. J'entendz que les seigneurs dirent à Quarebbe³ qu'ilz estoient délibéréz de ressembler les bendez, et que luy ne fut de cest advis pour ce que ce seroit faire crier le peuple contre eulx; toutefois que l'on fait le contraire, ce que samble très mal à plusieurs, et que l'on leur pouvoit bien faire tenir leur paiement en leurs maisons par les clercqz de bendez, comme l'on at fait par cy-devant; et ainsi le représentat Alonzo del Canto à M^{me} de Parme, mais l'on ne l'at voulu croire. Il fait à craindre que quand ilz seront paiéz quelque mauvaise volonté les prendra; car il y a beaucoup de garnimentz entre eulx et grandz sectaires, et l'on leur auroit donné ad ce compte argent pour nous combattre en lieu de noz deffendre; ce que Dieu ne veuille.

D'autre costel, j'entendz que Brederode se treuve à toutes les assamblées des estatz du pays, sollicite les villes où il treuve peu de corres-

¹ Heyst-op-den-Berg.

² Viglius.

³ Pierre de Quaderebbe, chevalier, issu d'une vieille famille chevaleresque du Brabant, des lignages de Louvain, était fils de Jean et de Marguerite Vyts. Sa femme était Marguerite T'Seraerts, fille d'Antoine. Quaderebbe, écuyer de Marguerite de Parme, remplissait depuis le mois de mai 1556 la charge de maieur de Louvain, principal officier ducal dans le quartier. Il était en outre commissaire des mon- tres. Il devint plus tard surintendant et gouverneur de Breda et mourut sans enfants en 1574. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 500, t. II, p. 141. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 297. — P. Divacus, *Rerum Lovaniensium*.

pondence, et maintenant il vad par les villaiges où l'on l'accouste. Aulcuns d'Amsterdam, de la faction du prince d'Orange, ont signé; Geldres bransle, et Meghe y est peu aymé.

J'envoie copie des menassez escriptez aux gouverneurs et bourgmestres des chiefve-villes de Brabant, qui auroient aussi bien leur tour que nous : il y at aussi ung pasquin faict en Anvers en forme d'écho, qu'est de quelque sacramentaire ¹.

Surrentino est parti ce matin et vad fort bien instruit; ad ce que je veoy il n'est pas content de Mr de Besançon : dont je ne suis esbahi.

Alonzo del Canto m'est venu veoir pour me réjouir, assurant la venue du Roy *opinione citius*, et qu'il mandera Granvelle; ce que ne samble bien à Bave ny à moi, qui aymeraient mieux que ce fut quelque temps après que le Roy sera esté icy; car si les seigneurs le sçavent, ilz seront fort altéréz. Le secrétaire du prince d'Orange dict que son maistre l'est désjà, et qu'il se tormente. Touttefois Alonzo del Canto dict qu'il at heu lettres avec les aultres ²; peult estre qu'il y adjoste aussi peu de foy, comme les seigneurs vouldroient que feissent les villes, disant que c'est tout vent et simulation ce que le Roy escript; que je ne crois poinct, et il seroit mieulx n'avoir escript de la venue du Roy que d'y faire faulte, que seroit tout gatter et dont les seigneurs feront leur prouffit. J'entendz que le prince d'Orange parle d'aller vers l'Allemagne, et que paravant il vad veoir ses places, *ubi rursum forsitan aliquid monstri*; il at esté à Anvers à la ducasse, où se sont trouvez le comte d'Egmond, le comte de Hornes et le duc d'Arschot que l'on poursuit fort, et le doubte Alonzo del Canto, mais moi poinct, qui entends que à Anvers tout s'est passé modestement. L'occasion fut que l'abbé de S^t Bernard avoit prié en sa maison la compaignie, ce que saïchant, le magistrat n'at sçeu moins faire que de les convier à leur feste ³.

Alonzo del Canto tient toutes bayez ce que l'on a dict de Renard, et que

¹ Alonzo del Canto envoyait au Roi la copie de l'écrit distribué à Bruxelles. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 400.

² Sur ce point Alonzo del Canto se trompait : voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 418, note 1^{re} et n^o 385.

³ L'abbé de S^t Bernard avait donné un banquet, le dimanche de la S^{te} Trinité dans son abbaye, où se trouvaient le prince d'Orange, Hornes, Egmont, Arschoot, Hooghstraeten et d'autres. Le même jour ou le lendemain les mêmes personnages avaient diné à la Maison de ville d'Anvers. *Procès du comte de Hornes* dans le *Supplément à Strada*, t. 1^{er}, pp. 114 et 165.

le conte de Féria le gouste. J'entendz que Tisnacq n'at esté appellé aux consaulx que ung mois de long de Sa M^{te} at tenu sur les affaires de par deçà.

Viglius se plainct fort de ce qu'il fault traicter les affaires, présents ceux *qui in omnibus Regi contradicunt et consilia produunt*; ce qu'il dit avoir dit à M^{me} de Parme clèrement *et non obscuris verbis*, au conseil d'état, où Vander Aa dict que le comte de Hornes dit choses espouventables, et que c'est tout venin que luy sorte de la gorge. Aussi dit Viglius qu'il luy at ouy dire que, en tant de diversitéz d'opinions, le mieulx est d'estre athéiste. Je croy qu'il n'est pas seul.

Les Geutz ont commiz en Brabant Hames, Beckersele, Vander Meeren et Risoir que je tenoie plus saige ¹. Quelcun, qui cognoit la troupe, m'a dit que à tout rompre ilz ne sçauroient faire 500 chevaux, et que les deux tiers sont jeunes gens que ne sçauroient asseoir ung guet. Et comme ilz ont menassé plusieurs gentilhommes refusans d'estre avec eulx, que ung grand nombre d'iceulx se sont aussi montéz et promiz d'assister l'ung et l'autre, si l'on se pouvoit fier des bendes ce seroit pour faire teste.

J'entendz M^r de Mansfeld estre de retour, et que l'Empereur le désiroit faire mareschal de son camp. mais que Son Alteze ne luy veult permectre qu'il s'absente. Aussi dict-on que l'Empereur at mandé Lyre et Hames pour

¹ Les pièces insérées dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 60-62, citent un plus grand nombre de *commis* des gueux en Brabant. On connaît déjà Beckersele et Hames. Les deux autres personnages dont parle Morillon sont :

Philippe van der Meeren, seigneur de Saventhem, etc., fils de Wauthier et de Catherine de Nassau, époux de Marie van der Noot, fille d'Englebert chef maitre d'hôtel du prince d'Orange. Il était gentilhomme de Guillaume le Taciturne et pensionnaire à la fois de celui-ci, de Louis de Nassau et de Philippe II. Banni par sentence du 17 août 1568, il fut gracié plus tard et rentra en possession de ses seigneuries. Il mourut en 1592.

Charles van der Noot, seigneur du Risoir, fils de Wauthier et de Catherine Hinckaert, dame de Carloo, époux de Marguerite van der Aa, parente des confédérés de ce nom et fille du chevalier Charles Risoir, était gentilhomme de la maison de Philippe II. Il avait été lieutenant d'une compagnie de cheveu-légers sous le comte d'Egmont. Banni par sentence du 17 août 1568, il fut l'un des auteurs du fameux complot pour enlever le duc d'Albe, prit part au combat de Daelhem où on le crut tué, et ensuite à l'invasion du prince d'Orange de 1568. On n'est pas d'accord sur la date exacte de sa mort. Coloma, *Généalogie de van der Noot*, pp. 9-99. — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, pp. 651, 159. — Te Water, *Het verbond der Edelen*, t. III, p. 164. — Groen, *Archives*, t. III, pp. 245, 279, 292, etc.

avoir charge de son artillerie ¹. C'est merveille que l'Allemagne est maintenant si défournée de gens, où l'on at tousjours fait profession de ce mestier.

L'on parle que madame de Gaesbeques doit retirer la terre, ce que luy seroit mal possible si elle n'est fort adistée ². Mr d'Egmond avoit beaucoup changé à la maison et abbatu le boulevard qu'estoit à l'entrée; j'entendz qu'il regrette d'avoir fait l'achat, et qu'il n'a sçu trouver finances en Anvers. Aucuns sont en opinion que ce at esté ung grand bien pour le pays que le duc Erich ne l'at heu ³, pour ce que luy estant demeuré son argent, il en at esté plus redoubté et tenu plusieurs en cervelle.

Granvelle entendra par les lettres de Bordey ce que luy a dict Hincard; et, ad ce que je puis veoir, il y polroit bien estre quelque remuement de mesnaige. Je me console que, ne venant le Turcq puissant, les François n'emprendront rien, ne soit que l'on leur meict une ville ou deux en main; je crains Cambray, Valenchieune, et Tournay *consequenter*. Demeurant cela entier, les aultres villes n'ont garde, sur la confiance qu'ilz ont de la venue du Roi qui ne leur doit faillir. Et il y at encores beaucoup de gens de bien qui mectront le pied en l'estrier pour le bien du pays, mesmes en Artois, Haynnault, Namur et au Wallon Brabant. Et il y a des seigneurs que tiegnent bon, et véant le comte d'Egmond plus d'apparence de la venue du Roy, je tiens qu'il se résouldra, et le doute que les aultres ont de luy sera cause qu'ilz n'oseront tant.

Quelcun a dit à la table de d'Aremberg que j'ai dict en pleine table de Viglius, lors que l'on parloit d'Antéchrist, que il avoit esté icy, mais qu'il estoit maintenant à Viane; que ne fut jamais dict ny pensé par moi; et vad bien que l'on allègue le lieu, pour tant mieulx redarguer la calumnie que l'on veult mettre sur moi pour tant plus en aigrir Brederode contre moi. Viglius sçait si ce propos at esté tenu à sa table, dont je me remects à luy ⁴.

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 423. Liere n'était pas demandé par l'Empereur avec Mansfeld et Hames, mais la Cressonnière. La duchesse refusa.

² Madame de Gaesbeecq, c'est-à-dire la comtesse Martin de Hornes, née Anne de Croy, dame de Sempy.

³ A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 136. Le duc Erick avait offert de Gaesbeecq 210,000 florins *Carolus*; une *surenchère* de 50 florins, mise par le comte d'Egmont, fit adjudger la terre à celui-ci.

⁴ Brederode écrivait le 27 août à Louis de Nassau: « ... jusque au gallant Moryllon, quy me donnat

Bave est joyeux que Granvelle le tient excusé. Il dit que l'Amman at l'autre jour tenu des termes fort braves et haultains à d'Aremberg, qui luy dit : que s'il avoit une ville en charge, il avoit ung pays entier, et qu'il ne luy voudroit parler avec telz termes, comme il faisoit, en sa propre maison. Je pense que c'est sur la confidence qu'il at du prince d'Orange. Chacun ose maintenant, et n'y a plus craincte ny révérence aux grandz et au Roy mesme, par faulte de justice; redressant laquelle Sa Majesté et ceulx qui y ayderont gaigneront l'amour et affection des subjectz à jamais.

..... L'on at icy semé nouvelles de France, dont j'envoie copie, encores qu'il noz samble qu'elles sont forgées icy par quelcun qui n'avoit à faire aultre chose.

De Brucelles, ce xvi^e de jung 1566.

Lecta comburatur.

LXXXII ¹.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*, liasse 903, fol. 50.)

Rome, le 19 juin 1566.

Por dos postreras mias he escripto á V. Mag^d brevemente en las cosas de Flândes, y respondido con las postreras á lo que V. Mag^d fue servido escribirme de su mano. Lo que se me ofrece agora que decir en ello es que, al presente, es el verdadero punto en el cual podria yr V. Mag^d; digo en septiembre ó octubre, y sin exercito, pues buena parte de los estados se han declarado tan de la parte de V. Mag^d. El Principe d'Oranges muere de miedo, y me dicen que forja una larga disculpa, por enviar á V. Mag^d,

» l'ung de ses jours à la table de Vyglyus le nom d'Antechryst. Je les ay souhcedés tous deux avecq
» leurs infectées satallistes et compagnons dans la meson de Couterau. Mon Dieu le beau feu que ce
» fust esté! » Groen, *Archives*, t. II, p. 254.

¹ Une relation de cette lettre, faite par Antonio Perez, est imprimée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 595.

en la cual trabajan algunos advocados, consejeros y doctores suyos, y si yo la veyese, yo diria la verdad sobre quanto escribirá. A uno de los mios ha hablado un consejero principal del dicho Principe y le ha declarado el gran miedo que su amo tiene, y imputava el dicho consejero quanto ha passado malo al conde Ludovico, su hermano, á quien dice que el Principe cree demasiado, y vinó fasta á decir que si V. Mag^d no le asegura, con escribirle cartas muy amorosas y con mostrar mucha satisfaccion de quanto ha hecho con decirle que envíe á Alemania su hermano sin tenerle mas en su casa (lo cual desean los criados del Principe que no le pueden ya sufrir), que el dicho Principe como desesperado no esperará la venida de V. Mag^d, y se yrá en Alemania por vivir con mas sosiego y seguro, y ahorrar cada año buena summa de lo que en Flandes gasta por mantener con nobles, villas y estados, su credito; tambien le confesó el dicho consejero y se halla embarazado de lo que havrá de hacer sobre lo que ofrecen los otros de quedar en la Religion católica y jurar el mantenimiento y manutencion della, y la ejecucion en su gobierno de los edictos y placartes, moderandolos V. Mag^d conforme al parecer que havrán enviado, porque dice que él havria de empezar á su muger y á los de su casa, adonde hay muchos Alemanes, y que antes suplicará por dejar los gobiernos que tiene; y siente que Berghes haya ya hablado de dexar los suyos antes que se tractase deste juramento, porque no habiendo él hablado fasta agora, V. Mag^d entenderá que será por lo deste juramento. Pluguiese á Dios que ya estuviese en Alemania, adonde como agora estan las cosas, y con la resolucion y conclusion de la Dieta, dañaria poco aunque quisiese, quanto mas que dél no se ha de presumir que quiere; y no dañaria nada su ausencia á aquellos estados, y si ahorrarse su hacienda tanto mejor, porque lo que mas miedo me pone es la necesidad en que se han puesto algunos con gastar demasiado, pues esta hace hacer muchas veces á los mas saldos lo que jamás harian hombres honrados sino forzados desta. La mano que han tomado en los negocios de Brabante él y el Marques, ó sea pensando hacer bien ó como quiere que sea, gran daño ha hecho á la auctoridad de V. Mag^d y gran perjuicio á los negocios. Digolo así claro porque se vee, y lo conocerá qualquiere que juzgue sin passion. Acuerdome haver escripto á V. Mag^d que no puede sino servir mucho de aceptar con toda blandura la renuncia de los gobiernos si algunos los renuncian, sea qualquiere.

Torno á decir lo mismo, y que no hay mejor camino para restaurar la auctoridad de V. Mag^d y de Madama, con cual se difiera la provision dellos con decir que lo remite V. Mag^d á su venida, así porque no se den á alguno que por miedo de los que los dejan y de la Liga no los ose tomar, como por tener en suspenso muchos y muchos en esperanza; y teniendo Madama el Gobierno general con mas auctoridad proveerá á lo que para los gobiernos particulares sera menester, y con la asistencia de los del consejo lo hará mejor que los mismos gobernadores particulares, los cuales tampoco asisten ni residen en sus gobiernos, y en las cosas trabajosas y odiosas recurren al consejo, y con interese suyo y de los suyos dañan muchas cosas; tambien proveyendo Madama los officios ganará credito y se obligará muchos y lo perderán los que han gobernado, mas seria menester se diesen á benemeritos, y no que Armenteros los vendiesse como publicamente se dice que hace. Con este miedo que tiene el dicho Principe ha hablado un abogado suyo á uno mi confidente, con decirle que ha hablado al dicho Principe y representadole que, si me quedara amigo y se gobernara por mí, anduvieran sus negocios mejor y gobernaria mas, y que no se hallara en los embarazos que agora; y que le pareció que el Principe mostró entenderlo así, y que si yo quisiese olvidar lo pasado y reconciliarme de veras con él le parecia que havria muy buen camino. Mi hombre (como mucho ha son instructos los míos de mi voluntad) le dicho que de mi parte no tengo con los señores ninguna malevolencia, y que todo lo mal pasado imputo á hombres baxos que los han informado mal y falsamente, y que mi voluntad es prompta para hacerles placer y servicio como siempre ha sido; yo le he escripto que se afirme á esta respuesta, añadiendo que no quieran de mi cosa en deservicio de V. Mag^d, que en lo demás no me hallarán sino como he dicho. Quedo con todos en estos terminos, porque no quiero que mi particular pueda hacer daño en ninguna manera á las cosas de V. Mag^d. Verémos lo que adelante dirán.

Fuéronse de allí á dos dias el dicho Principe y Mon^{sr} de Hornes holgar en mi jardin de la Fontana, cerca de Bruxelles, y topando Morillon cerca de la puerta de la villa, le saludó el Principe muy cortesamente, y le pidió si venia de pasear; y en quatro años no havia él hablado tanto con ninguno de los míos. Conmigo no rompieran y mucho ha se reconciliaran si quisiera ayudar á sus pretensiones y los quisiera aconsejar como pudieran

salir con ello, con abandonar Madama y aflojar un poco en el servicio de V. Mag^d.

Muy bien lo han hecho los estados de Artois y tambien los de Henault, y fue dixa de que estoviese mal de su pierna el Marques, que entiendo habia ya so mano barajado los naypes para el fin que tiene de remitir todo al ajuntamiento de los estados generales : él deve saber porqué; mas como Madama envió al Duque de Arscot y Barlaymont pusó todo muy bien con el credito que con los dichos estados de Henault tienen. Ha havido en Artois y en Henault, en cada parte, tres de los Geux que han querido protestar para que todo se remetiese á los estados generales; eran bien informados, mas tuvieron en ambas partes la respuesta que merecian. Longastre, criado de V. Mag^d, es uno dellos en Artois y vive mal christianamente; y Mons^r de Holain, otro que solian llamar Berghes, tiene una compania en Phelipeville : deve le bien conoscer Robles y cual se ha mostrado de cinco años á esta parte en servicio de V. Mag^d; y su aguelo vendió Aires con trahicion y muy mal á los Franceses, como en los estados de Artois se le dicho en la cara. Mons^r de Aigmont y en Artois y en Flándes ha hecho muy gran officio; y meresce que V. Mag^d se le agradezca harto; si se pudiese persuadir que se apartase de la Liga y que esta se rompiese, haria harto al caso; ny jamás V. Mag^d será señor, ny la justicia sera ygual ni con auctoridad, teniendo V. Mag^d obligacion de procurarla como Rey y señor y por expressa orden de Dios, mientras habrá liga entre sus vassallos sin su auctoridad, y aun sin saber V. Mag^d los capitulos della. No engañen V. Mag^d con darle entender que porque parece que las cosas van un poco mejor no sea tan necessaria la presencia de V. Mag^d; nunca lo fue mas, y se dice vulgarmente que es menester forjar el yerro mientras esta caliente, y venria V. Mag^d en el verdadero punto, quando los estados muestran de tenerse aun con V. Mag^d, porque con esto, sin mas que con su corte, puede mejor venir; y sin ruido acomodaria todo para vivir despues adó quiere con mas sosiego; mas differiendo la venida, tornáron á perder animo los buenos y le cobrarán los malos, y será perdida toda esperanza de que V. Mag^d haya de salir jamás de España por ninguna cosa que pueda acontecer, y passarán adelante en sus desíños, y lo harán de manera que no havrá jamás remedio aunque V. Mag^d quisiese venir con aparato de quarenta mil infantes y quatorce mil caballos; y crea V. Mag^d

que yo sé muy bien lo que digo. Jamás habla otra cosa Su Sant^d sino de la necesidad que hay desta venida, conocida ya de todo el mundo, y dice que sabe, por los avisos que de Flandes tiene, que no yendo todo se perderá; y esto es verdad, y yo huyo de ver Su Sant^d y de hablarle porque no me hable en ello; y claramente dice toda Italia que si el alboroto de Flándes pasa adelante, seguirá Milan y Napoles; y no faltan personas que estan con los ojos abiertos, y estan las cosas en mas dubio y peligro de lo que se podria pensar, y quien conoce los humores de Italia, y gana que tienen Italianos de hecharles Españoles, dirá lo mismo. Suplico á V. Mag^d me perdone si le digo todo esto tan claro con el zelo que devo á su servicio, por cual le juro que, aunque mi necesidad me preme como lo he significado á V. Mag^d, mas me fuerza harto lo que toca al publico y á su servicio.

LXXXII.

TRADUCTION.

Par deux de mes dernières lettres j'ai écrit brièvement à V. M. sur les affaires de Flandres, et par ma dernière j'ai répondu à ce que V. M. a bien voulu m'écrire de sa main. Ce que je trouve à présent à en dire, c'est que c'est maintenant le vrai moment où V. M. pourrait aller là-bas; je dis en septembre ou octobre, et sans armée, puisque une bonne partie des États se sont tant déclarés du côté de V. M. Le prince d'Orange meurt de peur. On me dit qu'il forge, pour l'envoyer à V. M., une longue justification à laquelle travaillent quelques avocats ses conseillers et docteurs. Si je la voyais je dirais la vérité sur tout ce qu'il écrira. Un conseiller du prince a parlé à l'un de mes familiers et lui a avoué la grande crainte que nourrit son maître. Ce même conseiller imputait au comte Louis, frère du prince, auquel celui-ci accorde une confiance excessive, tout ce qui s'est passé de mal. Il en est venu jusqu'à dire que si V. M. ne rassure pas le prince, en lui écrivant des lettres très-affectueuses, en lui montrant entière satisfaction de tout ce qu'il a fait, en lui disant d'envoyer en Allemagne son frère sans le tenir davantage dans sa maison (ce que désirent les serviteurs du prince qui déjà ne peuvent plus souffrir le comte Louis), le prince comme désespéré n'attendra pas

l'arrivée de V. M., mais se rendra en Allemagne pour vivre avec plus de calme et de sécurité et épargner tous les ans une bonne somme, sur ce qu'il dépense en Flandres pour maintenir son crédit auprès de la noblesse, des villes et des États. Aussi, à ce que lui a confessé ledit conseiller, le prince se trouve embarrassé de ce qu'il devra faire en présence de l'offre faite par les autres de rester dans la religion catholique, de jurer le maintien et la conservation de celle-ci et d'exécuter, dans leurs gouvernements, les édits et placards ceux-ci étant modérés par V. M. conformément au projet qu'on Lui aura envoyé : car il dit qu'il devrait s'en prendre d'abord à sa femme et à ceux de sa maison, où il y a beaucoup d'Allemands, et que, plutôt que de faire cela, il demandera de laisser les gouvernements qu'il tient. Il est fâché que Berghes ait déjà parlé de laisser les siens avant qu'il fût question de ce serment ¹, parce que, lui n'ayant rien dit jusqu'à présent, V. M. comprendra qu'il agit à cause de ce même serment. Plût à Dieu qu'il fût déjà en Allemagne ! Dans l'état où sont maintenant les choses, et en présence de la résolution et de la conclusion de la diète, il y nuirait peu même s'il le voulait, et d'autant moins qu'on ne doit pas présumer de lui qu'il cherche à nuire. D'un autre côté son absence ne fera aucun mal à ces états : et s'il fait des économies tant mieux : car ce qui me donne le plus d'inquiétude ce sont les embarras dans lesquels quelques-uns se sont mis, en dépensant outre mesure, embarras qui bien des fois font faire à des gens trop endettés des choses que jamais ne feraient hommes d'honneur sinon sous leur contrainte.

La main que le prince et le marquis ont mise aux affaires du Brabant, soit qu'ils pensassent bien faire, soit pour tout autre motif, a porté un grand dommage à l'autorité de V. M. et un grand préjudice aux affaires. Je le dis ainsi clairement parce que cela se voit et que tout homme, qui juge sans passion, doit le reconnaître. Je me rappelle avoir écrit à V. M. qu'il ne peut qu'être fort utile d'accepter avec beaucoup de douceur la démission des gouvernements si aucuns la donnent et quels qu'ils soient. Je répète encore la même chose, et qu'il n'y a pas de meilleur moyen de rétablir l'autorité de V. M. et celle de Madame ; avec cela on différerait la provision des gouvernements vacants, en disant que V. M. la remet jusqu'à son arrivée : agissant ainsi pour qu'ils ne se donnent pas à des personnes n'osant pas les accepter par crainte de ceux qui les laissent et des confédérés, et aussi pour tenir les uns en suspens et les autres en espérance. Madame, tenant le gouvernement général avec plus d'autorité, pourvoira à ce qui sera nécessaire dans les gouvernements particuliers, et avec l'assistance de ceux du conseil elle le fera mieux que les gouverneurs particuliers eux-mêmes. Ceux-ci ne demeurent et ne résident pas non plus dans leurs ressorts ; ils recourent au conseil pour les affaires difficiles et odieuses, et gâtent beau-

¹ On se rappelle que Berghes avait offert sa démission par lettre du 6 janvier. Voir plus haut, page 96, note 1^{re}.

coup de choses par considération pour leur intérêt propre et pour l'intérêt de leurs proches. En outre Madame, en pourvoyant aux offices, gagnera du crédit et fera de beaucoup de gens ses obligés : ce que perdront ceux qui ont gouverné. Mais il sera nécessaire que les offices se donnent à ceux qui en sont dignes, et non qu'Armenteros les vende comme il est réputé publiquement le faire. A l'occasion de la crainte qui possède le prince d'Orange un de ses avocats est entré en propos avec un de mes confidants et lui a dit : qu'il avait parlé au prince et qu'il lui avait représenté comment, s'il demeurait mon ami et se laissait diriger par moi, ses affaires iraient mieux, il aurait plus d'autorité, et ne se trouverait pas dans les embarras où il est; que le prince lui semblait avoir montré le comprendre de la même façon; que si moi je voulais oublier le passé et me réconcilier sincèrement avec le prince la chose serait, à ce qu'il lui semblait, facile. Mon homme (car depuis longtemps les miens sont instruits de ce que je veux) répondit à l'avocat : que de mon côté je n'ai contre les seigneurs aucune malveillance, que j'impute tout le mal passé à des gens de basse condition qui les ont mal et faussement informés, que je suis tout disposé à leur faire service et plaisir, comme je l'ai toujours été. Je lui ai écrit qu'il persiste dans cette réponse : ajoutant qu'ils ne me demandent rien de contraire au service de V. M. et que dans tout le reste ils me trouveront tel que j'ai dit. Je reste avec tous dans ces termes, ne voulant pas que mes intérêts puissent nuire d'aucune façon aux affaires de V. M. Nous verrons ce qu'ils diront désormais.

Le prince et Monsieur de Hornes sont allés, à deux jours de là, s'amuser à mon jardin de la Fontaine près de Bruxelles, et rencontrant Morillon, près de la porte de la ville, le prince le salua avec beaucoup de courtoisie et lui demanda s'il venait de se promener. En quatre ans il n'avait parlé autant à aucun des miens. Ils n'auraient pas rompu avec moi, et depuis longtemps ils se seraient réconciliés, si j'avais voulu favoriser leurs prétentions et si j'avais voulu les conseiller pour qu'ils pussent les réaliser, en abandonnant Madame et en biaisant quelque peu par rapport au service de V. M.

Les États d'Artois et aussi ceux de Hainaut ont bien conduit l'affaire. Et ce fut un bonheur que le marquis avait mal à la jambe : j'entends qu'il avait déjà sous main brouillé les cartes pour arriver au but qu'il poursuit, de remettre le tout à l'assemblée des États généraux. Il doit savoir pourquoi. Mais, comme Madame envoya le duc d'Aerschot et Berlaymont, tout s'est très-bien passé grâce au crédit qu'ils ont auprès des États du Hainaut. Il y a eu en Hainaut et en Artois, des deux côtés, trois des gueux qui ont voulu protester pour que tout se renvoie aux États généraux. Ils étaient bien stylés; mais des deux côtés ils reçurent la réponse qu'ils méritaient. Longastre ¹, serviteur de V. M., est l'un d'eux en Artois et il vit en mauvais chrétien. Un autre, Mons^r d'Olhain,

¹ Il était gentilhomme de la maison du Roi. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 549.

qu'on avait coutume d'appeler Berghes, a une compagnie à Philippeville. Robles doit bien le connaître et savoir comment depuis cinq ans il s'est montré de ce côté pour le service de V. M. ¹. Son aïeul a vendu Aire par trahison et fort méchamment aux Français, comme on le lui a dit en face aux États d'Artois ². M. d'Egmont, tant en Artois qu'en Flandres, a rendu de très-grands devoirs, et mérite que V. M. le remercie fort; si on pouvait lui persuader de se séparer de la ligue et que celle-ci vint à se rompre, ce serait bien à propos. V. M. ne sera jamais seigneur, la justice ne sera égale et n'aura d'autorité — elle que V. M. est tenue de procurer comme Roi et seigneur et par l'ordre exprès de Dieu — tant qu'il existera une ligue entre ses vassaux sans son autorisation et sans même que V. M. connaisse les statuts de cette ligue.

Qu'ils n'abusent pas V. M. en lui donnant à entendre que, puisqu'il semble que les choses aillent un peu mieux, la présence de V. M. ne soit pas si nécessaire. Jamais elle ne l'a été plus. On dit vulgairement qu'il faut battre le fer quand il est chaud : et V. M. viendrait au vrai moment, quand les États font montre de se tenir encore avec V. M. ; parce que, grâce à cela, elle peut mieux venir sans autre suite que sa cour, et qu'elle arrangerait tout sans éclat pour vivre désormais où elle le désire avec plus de repos. Mais, V. M. différant sa venue, les bons finiront par perdre un courage que les mauvais reprendront, et tout espoir sera perdu de voir V. M. jamais sortir d'Espagne, n'importe ce qui arrivera; et ils iront en avant dans l'exécution de leurs desseins, et ils le feront de telle sorte que ce sera à jamais sans remède, voulût V. M. venir avec une armée de quarante mille fantassins et de quatorze mille chevaux. Que V. M. croie que je sais très bien ce que je dis! Sa Sainteté ne parle jamais d'autre chose que de la nécessité de ce voyage, déjà reconnue par le monde entier; il dit savoir, par les informations qu'il reçoit de Flandres, que n'y allant pas tout se perdra. Cela est la vérité : et j'évite de voir Sa Sainteté et de lui parler pour qu'Elle ne m'entretienne pas de ces choses. Toute l'Italie dit ouvertement que, si les troubles de Flandres continuent, Milan et Naples suivront; nombreux sont ceux qui tiennent les yeux ouverts; les affaires sont plus incertaines et en plus grand péril qu'on ne peut le penser : et quiconque connaît les humeurs de l'Italie, et le désir qu'ont les Italiens de chasser les Espagnols, dira la même chose. Je supplie V. M. de me pardonner si je lui dis tout cela si clairement, avec le zèle que je dois avoir pour son service et qui me porte à à jurer que, bien que le besoin me presse comme je l'ai fait savoir à V. M., ce qui touche au public et à son service me domine bien plus.

¹ Il avait même été gouverneur de Philippeville, peut-être intérimaire, après le seigneur de Haultbois et avant Robles. La compagnie qu'il commandait était de 140 têtes. *Annales du Cercle archéologique de Namur*, t. VI, de Robaulx de Sommoij. *Notice sur Philippeville*, p. 204.

² Jean de Berghes-S'-Winoc, seigneur d'Olhain et de Cohen, connu sous le nom de seigneur de Cohen, avait en effet livré par trahison la ville d'Aire aux Français en 1481.

LXXXIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 163 à 165. — C.)

Bruxelles, 25 juin 1566.

M. de Montigny est pièce en Espagne; l'on dit que M. le marquiz doit suyvre, mais je veoy peu d'apparence.

Il est plus que temps que Sa M^{te} vieigne; elle trouverat l'horologe bien forcourru.

Ce sera ung grand bien si le Turcq ne descend cest an. Le grand maistre de Malte, après avoir si bien fait, at icy acqiz grande desréputation pour le bruyt que at esté qu'il vouloit habandonner la place, ce que at fort diminué la collecte. Il at heu en ceste ville environ cent escuz; et touttefois l'on l'at recommandé par toutes les paroches de ce que l'on at peult; mais les nouvelles que le Turcq ne vient puissant par mer ont beaucop diverti la liberalité d'aulcuns avec le bruiet susdict¹.

Je voudroie suyvre ce que V^{tre} S^{rie} me permect de me servir de main d'aultuy, dictant seullement en ce que n'est d'importance, *sed hominem non habeo*, et j'ay plustost fait moy-mesme que de dicter et le reveoir après. Pleut à Dieu que je polroie trouver quelcun qui fut tel que vostre S^{rie} le désire pour me soulager; mais les esperitz de maintenant sont incomfortablez, et mal trouvera-t'on quelcun qui soit sçavant en droit si ce n'est à chier priz; et je ne me soucie tant de ce, puis qu'avons recours à Elbertus en chose difficilles, que d'avoir ung qui heut bonne main pour escripre, et qui fut diligent pour faire ce que l'on luy commanderoit. J'avoie l'œil sur messire Henri de Marez, qui est de bien bonne conduite, soigneux et entendu, mais M. de St-Bavon l'at voulu avoir au lieu de Her France, qu'est allé résider à Malines.....

¹ Le « bruit susdict » était controuvé. Le grand maistre de Malte, Jean de la Valette, au contraire, à peine les Turcs étaient-ils partis, avait commencé de grands travaux militaires propres à faire de Malte une place imprenable. Il avait obtenu des secours en argent des Rois de France, d'Espagne et de Portugal pour ce grand projet, auquel la collecte dont parle Morillon associait la Chrétienté entière.

J'ay reçu avec la lettre de V^{tre} Ill^{me} S^{rie} le livret du S^r Fulvio ¹, que j'ay avec vostre dicte lettre délivré à Pighius, qui le ferat imprimer par Plantin, sur le nom du quel luy samble mieulx faire la dédicacion à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, en ce qu'il suyverat le prescript de la dicte lettre.....

V^{tre} Ill^{me} S^{rie} recepvrat une lettre de la douairière d'Arschot, et une de frère Pierre ², qui m'at fait grandes queremoniez; je ne suis marri de ce qu'il s'est miz à escripre, car c'est gagner temps. Il parle d'aller pour quelque temps à la Chartreuse de ceste ville; je vouldroie qu'il y fût désjà.....

Monsieur Boisset est icy pour obtenir attestation qu'il n'at poursuivi l'estat extraordinaire qu'il at; je ne l'ay encores veu, et, comme il se veult valoir du prince d'Orange, il fait bien soy tenir de ce costel ³.

J'entendz que M. de Besançon at voulu résigner à l'évesque de Troie, frère de M. de Sombarnon, dont M^r de Rye at esté fort mal content, et luy at fait révoquer sa procure, et qu'il se soit fait soubdiacre, et qu'il est en picque contre le dict Sombarnon.

Il plairat à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} ordonner au S^r Malpas, en Anvers, qu'il ayt de furnir à messire Pierre ⁴ par temps le traictement que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} luy fait. Il rend fort bon debvoir à la Fontaine, qu'il fait beau veoir, et quelque plaisantz lieux que soient à Rome je croy qu'il en y at peu de telz; aussi nous seigneurs y vont souvent, mesmes MM. d'Aremberg et de Berlaymont.....

Hier arrivarent les chevaulx et chariotz de Sa M^{te}, mais comme le

¹ Fulvio Ursino, ou Ursini, romain célèbre du XVI^e siècle, chanoine de St-Jean de Latran et attaché aux maisons des cardinaux Alexandre et Odoard Farnèse. Il savait à fond les langues grecque et latine, et avait une grande connaissance de l'antiquité. Ursino laissa de nombreux écrits. Il légua une partie de ses manuscrits à la bibliothèque du Vatican. *Moreri*.

² Lupus.

³ Le parlement de Dôle, quand une vacature se produisait dans son sein, avait le droit de présenter au gouverneur général des Pays-Bas une liste de trois candidats. Marguerite de Parme avait méconnu ce droit, en faisant des nominations sans entendre le parlement, sur l'instigation des commissaires envoyés en Franche-Comté pour les affaires du domaine. Voir Gollut, les *Mémoires historiques de la république Sequanoise*, etc., pp. 225, 229, 1761, plus haut p. 254. M. Boisset est probablement, Louis de Boisset, conseiller surnuméraire au parlement, professeur à l'Université de Dôle, reçu par jussion comme ledit Dunod, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, t. III, p. 646.

⁴ Messire Pierre était un clerc, attaché à la maison du cardinal et gardien ou concierge de sa maison de campagne la Fontaine.

Sr Curiel, quoy que je luy ay escript, n'at encores donné contentement aux crédeurs de Pannemaker et qu'il at assigné sur luy, je ne puis avoir la tapisserie : comme j'ay cejour d'huy derechief escript audict Curiel, qui en est faché contre le dict Pannemaker, auquel je ne sçauroie donner tort s'il demande d'estre assuré car il assez esté interessé pour estre son ouvraige si longtemps fait et si tard païé. Les dictz chevaux sont fort beaux, mais jeunes, et auront bien à faire d'achever ce voiage; touttefois je donne ordre qu'ilz soient bien traictéz et gouvernéz par chemin.

L'on attend M de Cambray, que trouverat des besongnez chez soy pour ce que les sectaires y lèvent la teste ainsi comme ailleurs¹. V^{tre} Ill^{me} S^{rie} verra, par la copie des lettres qu'il a fait escrire par son vicariat à nostre chappitre, comme il entend les decretz du Concille quant à la pluralité des bénéfices simplez; et le mesme veoidz - je suivre les R^{mes} d'Ypre et St-Aumer. S'il se povoit faire, je désireroie pour mon repoz retention de la prevosté d'Aire avec la trésorie et prébende de Ste-Goele pour ma vie, *residendo in altero*; et si l'on polroit quant et quant l'avoir pour la prébende de St-Saulveur d'Utrecht, ce seroit tant d'avantaige, et si non, non; car je n'oseroie espérer de la prébende de Malines pour estre métropolitaine; et partant je me feroie quicte de tous deux. Le mal est que Sa S^{te} ne veult admettre pension *super beneficio tertii*, et les prébendes ne peuvent porter la charge. Aussi dict-on que Sa S^{te} n'entend admettre aucunes résignations, et ainsi ceulx que voudront obéir les decretz du Concille se trouveront privéz *absque eo quod eorum necessitatibus succurratur*, que semble touttefois avoir esté l'intention des Pères. Il y at peu des bénéfices par deçà que polront nourrir chascun seul ses possesseurs, s'ilz n'ont patrimoine; et si demeureront beaucoup de dignitez désertez, car persone ne vouldra avoir charge sans prouffit, et par ce boult la noblesse s'exclurra de l'Église, si elle ne leur donne à vivre, et aymeront mieulx une place d'homme d'armes que ung bénéfice. Il me samble que, pour toutes considérations, il fut esté aussi bien demorer aux termes du droit commun, et mesmes selon la disposition du chappitre d'Espagne que respecte les noblez et graduéz. Je désireroie sçavoir comme l'on l'entend à

¹ Dans les *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, p. 185, il est question de l'attitude des sectaires dans le Cambrésis. Voir aussi dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, 5^e série, t. II, pp. 258 et suivantes, *Le Discours de la rébellion de ceulx de la ville de Chastel en Cambresis*.

Rome et comme *in judicio contradictorio* l'on en useroit : car il seroit mieulx céder en temps au procès que M. le protonotaire vostre nepveur¹ at en la chancellerie de Brabant, sur les chappelles que luy avez conféré, que d'estre condampné.....

De Brucelles ce xxiii^e de juing 1566.

LXXXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 167 à 170. — C.)

Bruxelles, le 25 juin 1566.

Nous ne sumez icy sans très-grande doubte et dangier, mesmes en ceste ville où viègnent beaucoup d'estrangiers; et se tiegnent conventiclez en plusieurs lieux et preschez, et se retournent ceulx que depuis ung an se sont enfuyz pour le faict de la religion. Le S^r de Querdes, ad ce que l'on dit, at ung prescheur à l'entour de Béthune, à Merville-la-Gorge et aultres lieux; le mesme font Longastre et Dolhain, et sont les ressabléez grandes de trois et quatre mil hommes, en une presche, garniz de pistoletz. M. d'Ypre se plaint que le mesme se faict en son district, aussi faict M. d'Arras, d'Armentières². A Prémont, en Cambresiz, l'on faict piz que devant, et ont ung nouveau prescheur que s'appelle Pinchart. Il y at aussi presche du costel de Bois le Duc et Maestricht³. L'on cuida le jour du

¹ M^e Pierre Mouchet, protonotaire de Château-Rouillaud, voir plus haut, p. 133.

² Voir Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 41 dans la lettre du 12 juin et p. 71 la lettre du 7 juillet. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 400, lettre de del Canto au Roi. — *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, p. 153. — De Coussemaker, *Troubles religieux*, cités, *passim*, voir à la *Table générale*, verbis Esquerdes, Longastre, d'Olhain, etc. — *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, p. 218.

³ Le préche près de Bois-le-Duc se tenait à Heele ou Hedel, seigneurie du comte van den Bergh, située dans le duché de Gueldre. On trouve plusieurs documents qui s'en occupent dans : Prosper Cuypers-van Velthoven, *Documents pour servir à l'histoire des troubles religieux du XVI^e siècle dans le*

St-Sacrement faire une presche en l'église de Nostre-Dame d'Anvers ce pendant que la procession seroit dehors; mais la ville y pourveut, et s'y fait plus grand guet que oncques, ce qu'est de besoing, car il y at beaucoup de mauvais garçons, aulecuns osant gaiger que le Roy ne mettra jamais le pied en Brabant.

Ilz conversent des prescheurs chez le prince d'Orange, que le comte Lodovic encresse beaucoup, et, selon qu'il m'at esté descript, ce doit estre Tafin de Mets que j'entendz estre par deçà avec aulecuns venuz de Genève. J'ai descouvert ung conventicle près de Ste-Goele, mais aultant que de rien car justice dort. L'on presche aussi ung peu plus bas que la maison du prince d'Orange où vont plusieurs de ses officiers, sans qu'il y donne ordre combien que l'on l'at advisé, mesmes Hovelmans et le doien de Renaix; et comme les prescheurs hantent le comte Lodovic, et que chascun y at les psaulmes de Bèse avec la forme d'administrer les sacrementz, ainsi que l'on est accoustumé porter le *Hortulus animae*¹; il dit que l'on s'informe bien et après il n'en parle jamais plus, et le rapport ne se peult faire par ce que le comte Lodovic ne l'habandonne poinct.

Les dictes preschez se sont descouvertz par aulcunes femmes jalouses que ont suivi leurs marriz que se levoient le matin à trois heures pour y aller; et une d'elles at crié à haulte voix sur le dict prescheur, estant chez le prince d'Orange, l'appellant meschant et pervers séducteur. Je l'at dict à Berlaymont et à Viglius, et le besoing qu'il y at de faire icy guet et garde puisque la persone de la Gouvernante et tant de noblesse y sont, et que aultres villes, comme Louvain et Lille, où l'on met garnison sont sur leur garde. Et, si l'on peult gagner encores ung mois ou six sepmaines, j'espère mieulx car les villageois peulvent peu, puisque les estatz, villes et magistratz, et tous ceulx qui ont à perdre, demeurent bons. L'on renforce les compagnies des prévotz des mareschaulx en Flandres et Artois et du sou-

Brabant septentrional, pièces nos VI, XII et suivantes. La duchesse parle de ce fait au Roi dans sa lettre du 7 juillet: Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 77, 78.

¹ Les sectaires avoient des *Livres de psaumes* reliés dans la forme des livres d'heures catholiques. Le *Hortulus animae* étoit fort répandu. On en a entre autres une traduction flamande sous ce titre: *Hortulus animae, dat is der sielen Bogaert, overzet door H.-V. van den Houter, t'Antwerpen by M. Huysens*, 1596, petit in-8°, gothique à figures.

verain de Flandres ¹. Les estatz de Brabant sont icy, et, ad ce que je puis cognoistre, bien animez de tenir ferme. Berlaymont at fait office vers aucuns des abbés du Brabant et Wellemans ² s'y porte fort sincèrement. Le troiesime membre de ceste ville y at voulu entrevenir, mais les deux aultres ont respondu que, de ce que Sa M^{te} propose, c'est à eulx de donner la response et non pas au tiers membre; trop bien de leur faire part s'il touche les privilèges des manans, comme ilz feront encores s'ilz veoient qu'il y ayt chose que les concerne ³. Aussi veult sçavoir le dict tiers membre, pourquoy Alonço del Canto faict si grande provision de pouldre et bouletz ⁴, et l'ont en telle hayne que, à mon advis, il feroit bien de soy absenter ung mois ou deux.

Granvelle verra ce que les Allemans ont attaché sur les escholes de théologie à Louvain; ce me samble estre l'ouvrage d'ung homme seul. Le nunce Surrentino passoit lors par là et en voulut avoir copie; le comte Lodovic at passé et repassé par là, ce que done ceur aus dicts Allemans. Il at affermé que Malte estoit assiégée. Le recteur faict grande information pour descouvrir l'auteur; aussi at-il commandé, du consentement de ceulx de la ville, que tous escoliers doibvent se présenter devant luy pour estre interroguez de leur vie, foy et naisçance.

Ceulx que furent icy au commencement d'apvril, ont faict ressembler à Zutphen ⁵ la principale noblesse de Geldres, leurs faisant entendre le

¹ Voir Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 41. — Les prévôts des maréchaux et le souverain bailli des Flandres étaient des officiers de justice prévôtale, chargés de la police du plat pays, armés de pouvoirs de poursuite et de judicature. Ils avaient un rôle analogue à celui que jouait dans le duché de Brabant le drossart.

² Corneille Wcellemans, greffier des États de Brabant, qui apparaîtra souvent dans ces correspondances. Il jouissait d'une grande influence sur les États. Morillon l'appelait ailleurs « un petit *fatrouilleur* qui aime à se mêler de tout »; et Granvelle un « homme contraire, en toutes occasions, au service du Roi. » Il fut plus tard créé par les États conseiller au conseil souverain du Brabant. *Papiers d'État*, t. VI, p. 464. — *Mémoires anonymes des Troubles*, t. II, p. 160, note I^{re}. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 199.

³ Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I^{er}, p. 404. Le troisième membre de la ville comprenait les *corps de métiers* groupés en *nations*. Les deux autres membres étaient : 1^o le magistrat; 2^o le large conseil ou *wyden raedt* composé de tous les anciens magistrats et des doyens de la draperie.

⁴ Voir les *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, p. 217.

⁵ Dans une lettre du comte Louis de Nassau, le comte van den Bergh parle d'une journée tenue à Zutphen par les députés des confédérés le 17 mai, et annonce une nouvelle journée pour le 26. C'est

dangier qu'il y avoit de l'Inquisition, et les mauix et trammez qu'en adviendroient. La dicte noblesse les at fort mercié de leur advertissement, mais que comme icelluy estoit général, sans contenir particularité, qu'ilz ne veoient pourquoy se plaindre ny qu'il y heut fondement pour eulx soustraire de leur devoir et serment qu'il avoient à Sa M^{te}, laquelle avec son feu père leur at esté si élément prince et les at tousjours si bien traicté et conservéz en leurs libertez et privilégez; que s'il y avoit quelque difficulté sur iceulx, que, recourans à Sa M^{te} ou à son conseil, ilz en ont chascune fois reçu entière satisfaction, comme ilz espéroient bien faire encores si ce que l'on leur proposoit prenoit progrès, dont ilz ne veoient apparence si l'on ne leur dit chose plus spéciale que l'on n'avoit faict jusque lors, et que partant ilz entendoient demorer léaulx et fidèles subjectz à Sa M^{te}. Et, de trente qui furent, les xxiii demorarent de cest advis; les six aultres avoient esté gaignez et prévenuz. C'est ung grand bien que le général demeure bon, et maintenant se monstrent les bons subjectz; je crains seulement que cela divertisse la venue du Roy.

Filia Mansfeldi profugit ipso die Sacramenti, dissimulato habitu et mentito sexu; aulcuns pensent que l'on luy at donné oportunité pour le faire; il est suivi son mari, car jà s'estoient-ilz espouséz, et vont en Angleterre. Le prince d'Orange *non improbat factum* et que l'on cherche milleur que soy ¹, mais bien qu'il luy desplait d'aautant que cela polra causer altération entre luy, Brederode et Mansfeld. L'on dit que les sœurs de prince d'Orange s'en sont meslé bien avant. Il ne peult estre que Mansfeld ne s'en resente contre Brederode ², qui luy l'hosta et à sa femme quasi par force, et partant en devoit tenir milleur soing; mais c'est selon le mesnaige que l'on y tient.

probablement de celle-ci que Morillon veut parler. Groen, *Archives*, t. II, p. 424. On peut voir, dans Bondam, *Stukken voor de Vaderlandsche Historie*, t. I^{er}, pp. 66, 67 et suivantes, que le quartier de Nimèghe envoya cependant une députation à Bruxelles pour demander que la Gueldre restât déchargée de l'Inquisition.

¹ C'est-à-dire qu'un bâtard de Nassau cherchât à s'élever jusqu'à une alliance matrimoniale avec une Brederode.

² L'affaire de Polixène de Mansfeld contribua beaucoup, semble-t-il, à faire sortir de la confédération Charles de Mansfeld. D'après Armenteros, Egmont réussit plus tard à apaiser Mansfeld, père, en procurant que Brederode fit donation entre-vifs de ses biens au comte Charles. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 424, 451.

L'on at pourveu Louvain ¹ et ceste ville de bon magistrat, que Viglius m'at communiqué auparavant, et sera Os bourgmaistre d'icy ²; il est bien entendu et de bon zèle, et sa femme luy a fait quicter les bonnes chières, en ce qu'elle ne fait peu pour luy et pour soy aussi.

Viglius *multum conqueritur de insolencia* du comte de Hornes et des seigneurs, *qui perpetuo conqueruntur de diffidentia Regis et quod nolit mutare edicta in religionem* ³, ce qu'il dit premièrement leur avoir esté miz en teste par Suendi ⁴.

Warlusel at accompaigné M. de Montigny jusqu'à Paris, et dit y avoir veu le connestable, avec sa femme et enfans, tenir ses Pasques le jour de la Pentecouste fort catholicquement, et qu'il n'heut pensé qu'il y avoit encores tant de bonnes gens audict Paris, où j'entendz que le Roy at porté une torche le jour du St-Sacrement. Le filz du duc de Montpensier s'est marié avec une niepee de l'admiral, que demandoit le duc de Guise, mais que l'on les at voulu, par ce moien, entretenir en picque.

Aulcuns de mes amyx d'Utrecht m'asseurent que, là et en Hollande, plusieurs regrettent vostre si longue absence, veoire de ceulx mesmes qui contrarient la religion, confessans qu'il n'y at aultre pour mieulx traicter la politie civile, mais que se debvroit estre à condition que ne toucheriez ad ce de la religion. Aultres des Estatz d'icy, Flandres, Artois et Haynault, dient le mesme ouvertement mais ilz ne conditionnent rien.

Encores sont les bendez de M. le prince d'Orenges et Hornes près de Louvain, dont l'on crie fort, mesmes aulcuns abbéz, contre Stralen et Gramaye, pourquoy l'on les at mandé avant que l'argent fut prest, et j'entendz qu'ilz sont bien empeschez pour en respondre. Ceulx des dictes bendes se consomment et aussi le bien des povres gens.

L'on at imprimé à Louvain, sans congié, un feuillet de la requeste de ceulx de Culembourch, ce que le curé ne devoit permectre.

Berlaymont m'at fait long discours de son besoigné, auquel il s'est

¹ A Louvain les bourgmestres nommés en 1566 étaient Gérard van Griecken, du patriciat, et Pierre van Kelfs, des métiers.

² Antoine van Os, le beau-frère de Viglius. Son collègue des nations était J. van Geersmentere. Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 538.

³ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^{os} 398, 407.

⁴ Lazare de Schwendy, voir p. 189, note 1^{re}.

porté vaillamment et at très bien parlé à l'abbé de Vilers et aultres abbez de son gouvernement, *qui jam nutabant* et s'estoient lessé intimider par aulcuns petitz gallantz qui ont cherché tout troubler. Les seigneurs donnoient des attachez à Berlaymont de ce qu'il n'appelloit Hoochstraeten, qui at ung fief que vault environ xxx florins ¹; que fut cause qu'il luy escripvit, et quant à Aremberg, Ligne, Boussut et leurs frères, Bièvres et aultres ², que passoient devant les perturbateurs qui n'attendoient tant de gens; et encores que Hoochstraeten fut appelé il n'y alla poinct, mais envoiat son lieutenant, car il veoit bien puis qu'il y avoit si notable assemblée qu'il seroit difficile toiller les chartes, qu'estoit ce que les seigneurs vouloient procurer à Berlaymont pour luy faire honte en son gouvernement; mais il y avoit pourveu et prévenu ceulx des villes qui ne veuillent, pour qui que ce soit, permectre que l'on change la religion. L'on parla bien à aulcuns Geutz, qui vouloient sçavoir quelle chose estoit à dire abjuration de laquelle la modération faict mention. Berlaymont respondit qu'ilz allissent aux escoles apprendre puis qu'ilz estoient si asnez d'ignorer cela, et qu'il veoit bien que leur bestise estoit cause de leur folie. D'Aremberg n'en dict pas moins. Il s'esbahit des bons offices qu'il at veu faire en Haynnault à Noircarmes, et qu'il at faict en Artois. Il en y at encores d'aultres que s'en esbahissent, car ilz le tenoient de leur parti et dient qu'il a tourné sa robe. En tout cela il n'y at que bien pour les faire deffier l'ung de l'aultre.

Il dit que le conte de Porcean ³ faict beaucoup de maulx en Ardenne, où il faict réparer ung chasteau que l'on avoit par cy devant desmoli, et at faict faire des courrovez à ses subjectz le jour du St-Sacrement pour les dis-

¹ Hooghstraeten possédait dans le comté de Namur la petite seigneurie de *Mont-sur-Sombreffe*, qu'il avait relevée en 1556. (*Souverain bailliage* de Namur, reliefs et transports, 1551-1592, fol. 74 v^o.)

² Au XVI^e siècle il n'existait pas encore dans les Pays-Bas de règlements formels précisant les conditions d'admissibilité des feudataires dans les ordres équestres. Chaque gouverneur avait un pouvoir presque discrétionnaire, tempéré par la coutume et la *possession*, pour y introduire les nobles hommes pourvu qu'ils possédassent une terre mouvante du comté ou du duché. (Edm. Poulet, *Les gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*.) Le comte d'Aremberg était seigneur de Biesme-à-Melin, dans le Namurois; le comte de Ligne et le comte de Boussu, tous les deux *pairs* du comté, le premier à titre de sa baronnie de Belœil, le second à titre de son château de Boussu, bien que Belœil et Boussu fussent enclavés dans le Hainaut; Adrien de Rubempré, seigneur de Bièvres et de Rèves, était dans le pays de Namur seigneur de Gosselies, etc., etc.

³ Voir p. 130, note 1^{re}.

traire du saint service. J'espère que cela les animera tant plus contre les sectez et leurs aucteurs. Ce comte est fort desvoié. Louvreal et Merle ¹, que sont les clochettes des Geutz de Namur, sont venuz par force en ung prioré dict Namecques ² où ilz ont rompu portez et fenestrez, batu le prier et blecé ung religieulx, et faict grandes insolences. Sur ce que M^r de Berlaymont a faict prendre information, avec bon vouloir de les chastier, ilz se sont désjà retiréz l'ung à Dinant et l'autre au pays de Liége ³.

Berlaymont m'at fort demandé après Granvelle, et dit avoir escript au Roy *ut cito veniat periculum esse in mora*; le mesme me dit Viglius avoir faict vers le Roy : luy remonstrant la nécessité de sa venue, que debvoit estre passé deux ans, et que lors l'on ne fut tombé aux inconvenientz où l'on se retrouve maintenant, et que iceulx augmenteront s'il diffère davantage. Je demanda à Berlaymont si M^{me} de Parme escripvoit *ex veritate*, d'autant que le prince d'Orange se vante qu'elle le favorise vers le Roy ⁴; mais il dit que M^{me} de Parme at faict ce qu'elle debvoit, et s'en démontre fort content : ce que me plait, car il est ferme pour le Maistre. Il dict qu'il aurat ung coup de baston. Quant au duc d'Arshot il pense qu'il tiendrat bon, et l'at admonesté ainsi qu'il debvoit. Il est avec eulx journellement. L'ordinaire est de faire grand chièr le seoir, jouer après soupper jusques à deux ou trois heures après minuict. L'on se couche quant il faict jour, l'on se liève à dix heures lorsque l'on vad au conseil d'État. Après disner l'on est au jeu de palme, jusques l'on retourne au conseil d'Etat.

Il dict que le comte Lodovic a esté par la poste *apud Clivensem*, mais qu'il n'at aulcune mauvaise humeur pour accouster le comte Lodovic, qui faict le piz qu'il peult; et, puisque l'on ne peult gagner les Estatz et villes, l'on cherche d'eslever les villaiges par preschez.

Il at opinion que Montigny est retourné vers l'Espagne pour faire le mesme office qu'il feit l'autre fois que les seigneurs le y envoièrent, que fut pour faire ce que Ulisses feit à Troie : espier les humeurs que sont près du Roy, ce qu'il veult faire, comme il prend ce que passe; et que revenant

¹ Louvreal est connu. Le gentilhomme, que Morillon appelle Merle, doit être le seigneur de Melroy : Nicolas de Salmier, gendre du seigneur de Louvreal.

² Le prieré de Namèche sur la Meuse, près de Namur.

³ Dinant était une des bonnes villes de la principauté de Liège, chef-lieu du bailliage du Condroz.

⁴ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, nos 594, 594, 598, etc.

il ferat les mesmes offices qu'il feit la première fois; qu'il dirat que le Roy at paour, que ceulx d'Espagne se trouvent bien là, que l'on face ce que l'on voudra ¹. Il dit qu'il aurat prins quelque bonne instruction du connestable avec lequel il at esté enserré plus de quatre heures; et dit que Warlusel n'y avoit guerre à faire, et que le marquis de Bergues faict samblant de suyvre, dont je tiens qu'il ne fera rien; il le dépainct avec Montigny pour deux fins et faulx varlets, et le comte de Hornes pour une beste qui ne se peult taire et menasse le Roy, disant qu'il ne le trompera plus et qu'il l'at mené huict ans sur la récompense de ses services que sont notablez : cela est le fondement de sa querele ².

Il n'est à renoz de ce que le duc de Saxe n'at lessé sortir ung homme de son pays pour Hongrie. Je luy dictz que je me doubtoie qu'il crainct les parentz et alliez de Albert de Rosembergher, qu'il poursuit à mort et que l'Empereur a faict conduire prisonnier fort estroitement jusques à Vienne.

Il crainct que Sa M^{té} ne trouverat bonne la modération; ce que si ainsi est, que le comte d'Égmond se retirera chez soy, et si Sa Majesté l'accorde, abolissant l'Inquisition, que le comte d'Égmond se déclairerat du bon costel ³.

J'entendz que, à ung banquet que s'est tenu à la maison de ceste ville, aucuns de la loy ont beu avec les Geutz hors de platteletz de bois et crié *Vive les Geutz!* que sont choses peu séantez à gens de qualité.

J'envoie à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} ung extrait de la lettre que quelcun at icy escript, je ne sçay si c'est de Mansfeld, que le secrétaire du comte de Hornes at

¹ Voir plus haut, p. 270, note 1^{re}, et *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 594. La duchesse de Parme demandait que le Roi empêchât Montigny d'écrire aux Pays-Bas des choses de nature à mécontenter les seigneurs. L'ambassadeur de France, Forquevaux, donne de curieux détails sur l'attitude de Montigny à Madrid dans une dépêche du 41 août : « le Sr de Montigni dit une fois que si le Roy y va foible (dans les Pays-Bas) qu'il n'y fera rien, et que s'il y va fort, qu'il y trouverat tout le monde en armes pour lui résister, tellement que le conseil le trouve fort perplex et confus, excepté qu'il dict librement que ceulx de l'une et l'autre religion mourront plustost que d'endurer l'Inquisition. » Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 206.

² La duchesse insista plusieurs fois à cette époque, auprès du Roi, dans ses lettres italiennes, pour faire donner une satisfaction au comte de Hornes : voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 412, 413, 427. Dans sa lettre française du 21 juin elle disait : « en l'endroit du sieur de Hornes ay bien trouvé quelque ressentiment pour la faulte de récompense, de laquelle il tient V. M. luy avoir piéça donné espoir. » *Supplément à Strada*, t. II, p. 537.

³ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 429.

monstré à quelcun, et samble que ce sont propoz tenuz par le frère de Granvelle : *puto plus scriptum esse quam dictum* ¹.

Cobel est arrivé cejourdhuy ², et dit merveille de l'amitié que l'Empereur porte à nostre Roy et ad ces Pays-Bas ³, comme à luy et à tous les princes samblent mal les troublez que y osent faire aucuns subjectz, la grandeur et auctorité dudict Empereur, comme il est aymé et crainct en Allemagne, l'honneur qu'il faict à Mr de Chantonnet, comme il at bien achevé la diète, le langaige qu'il at tenu au Palatin, le contraignant de restituer les biens qu'il at prins aux monastèrez ou qu'il procédera contre luy; les deffenses qu'il faict à ceulx de Batembourg, Thoren, Hornes et Vanden Berghe de plus monnoier; le peu de feste que l'on a faict au Rhyngrave qui venoit du costel du Roy de France et comme l'Allemagne est paisible, ce que fera mectre à aucuns de l'eaue en leur vin; que Mr de Cambrai at demandé la neutralité, que l'on l'atremiz à nostre Roy ⁴; la response que l'on a faict sur les doléances de Mr de Liège, touchant les nouvelles éveschez ⁵, que Sa M^{té} ne faisoit peu pour luy en luy hostant si grande charge et rien dé son revenu ordinaire. Aucuns des Estats de Brabant sont d'avis que l'on se doit deporter de la dicte division, moiennant que Mr de Liège veuille consentir en la vendition de sa part à Maestricht ⁶, et que les Estatz seront content y contribuer xxiiii mille florins, que n'est

¹ Morillon fait probablement allusion à un fait dont parle la duchesse au Roi dans sa lettre italienne du 27 mai. On avait fait savoir d'Augsbourg au prince d'Orange que le Roi voulait le châtier, et on disait que M. de Chantonay avait confirmé l'intention qu'on prêtait au Roi comme une chose dont il se disait certain. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 391.

² Coebel, d'après les comptes de la recette générale, revint de la diète le 23 juin. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 354.

³ Viglius écrivait de son côté à Hopperus, le 27 juin : « Cobelius quoque cum Mansfeldio a comitiis Imp. reversus est, ac praeclarè omnia gesta refert. » Hoynck, *Analecta*, t. 1^{er}, part. 2^e, p. 368.

⁴ La principauté ecclésiastique de Cambrai faisait partie du *cercle de Westphalie*, tandis que les Pays-Bas, depuis la *Transaction d'Augsbourg* de 1548, constituaient le *cercle de Bourgogne*. Charles-Quint, Empereur, construisit à Cambrai une citadelle, achevée en 1544, et y plaça un gouverneur militaire et une forte garnison. La principauté fut ainsi de fait sous la tutelle des souverains des Pays-Bas.

⁵ Voir Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 49.

⁶ La ville de Maestricht appartenait par indivis au souverain des Pays-Bas, comme duc de Brabant, et au prince évêque de Liège. On y suivait la maxime : « Trajectum neutri domino sed paret utrique; » c'est-à-dire, « un seigneur, point de seigneur, deux seigneurs, un seigneur ».

pas mauvaise couleur pour rendre illusoire l'intention de Sa Majesté; *sed transfert cum caeteris.*

De Brucelles ce xxiiii^e de juing 1566.

Lecta comburatur.

LXXXV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 171 à 174. — C.)

Bruxelles, le 30 juin 1566.

Je louhe Dieu que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} se porte bien, qu'est le principal de la besoigne, et que le Turcq n'est apparent noz faire grand mal, que sont grandez nouvelles et que ne plaisent icy à chacun. Si son filz at faict ung si cruel acte de son propre sang, il ne peult estre que le père ne soit faché et sur sa garde puisqu'il at la guerre en sa maison.

M^r de Montigny est piécà parti. J'ay veu ce devant-disner M. le marquis, que alloit avec le chancellier de Brabant en court fort accompagné : l'on dit qu'il parte chacun jour; Dieu le doint, et qu'il besoigne bien.

Il vad bien que les affaires de Naplez, Cecile et Milan soient paisiblez, il n'y at faulte de mauvais espritz que vouldroient que tout fut en trouble comme l'on est icy, et mesmes en Anvers, non obstant tout ce que peult le magistrat qui est bon et se conduict par l'advis de ceste court¹. Mais, quoy qu'il ayt commandé aux dixseniers de respondre chacun de ses gens, et que l'on avoit deffendu de sortir la ville et aller aux preschez², l'on at hier matin, entre Dorne et Berchem, presché en deux lieux où s'est trouvé un grand monde. Et si le desseing at lieu, cejourd'huy se doibt faire le mesme dedans la ville, par la conduicte des François qui sont par là et que samblent vouloir achever ce qu'ilz ont si longtemps désiré, qu'est

¹ Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 76-77.— *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 220 et suivantes.

² *Mémoires cités*, p. 222.

de ruyner icelle ville pour noz hoster le nerf de la guerre, dont le peuple et la pluspart de ceulx qui ont à perdre ne se donnent garde ¹. Toutefois les nations, mesmes des Genevois ², ont désjà déclaré par leur remonstrance que si l'on ne leur donne plus grande seurté qu'ilz se retireront; et desjà l'ont faict beaucoup d'entre eulx, et cessent les traficques et négociations, saulvans plusieurs leurs biens meublez; et l'on ne trouverat ung pattart sur la Bourse. Tout y est bien changé, et en Flandres et Artois, depuis le partement de Mr de Surrente; et vieignent chacun jour de tous costelz advertissementz lamentablez. Vostre Ill^{me} S^{rie} verrat ce que m'at escript Mr le R^{me} d'Arras, qui at grande raison de se plaindre, car doibs qu'il y at quelque chose que vad mal le premier remède que l'on advise c'est que les évesquez et ecclésiasticquez facent leur debvoir; ce qu'ilz font, mais l'on ne leur donne aulcune adistance, et samble que l'on les veult envoyer à la gorge des loups pour en estre quicte ³.

L'on porte sans honte les médaillez des Geutz et leurs escuelles à vendre au dict Anvers; et l'on crie *Vive les Geutz*, ainsi que l'on souloit faire les pastéz chaudz et samblable chosez.

J'envoie à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} le libelle qui at esté semé le xn^e de ce mois, plain de menteriez, car la dilliculté de la session est entre le duc de Bourgogne et l'archevesque de Magdebourg, et en telle qualité a-t'il son assesseur à Spire et non comme duc de Brabant ⁴: aussi n'est-il rien de ce qu'il se vante à la fin que l'Empereur ayt escript au Roy, selon que m'asseure Mr Ceuble qui m'at monstré le recéz. Bien a-t'on proposé de la part des protestans quelque injurieux et fameux escript contre Sa Sainteté et le Concille de Trente, auquel les catholicquez ont fort bien respondu, sans qu'il soit suivy quelque décret de Sa M^{te} à l'avantage de ceulx qui font ceste malheureuse emprinse que vient d'icy, des auteurs du dict libelle, que sont assez cognuz et se monstrent au doibtz si Sa M^{te} estoit icy, que je crains viendra trop tard.

¹ Sur les prêches des environs d'Anvers, au mois de juin, Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, Introduction, pp. xxxiv et suivantes. Alonso del Canto écrivait aussi au Roi, le 22 juin, que le pays était plein de Français, mais principalement Anvers.

² Génois.

³ Voir la lettre de del Canto au Roi du 18 juillet. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 412.

⁴ La duchesse écrit la même chose au Roi dans sa lettre du 12 juin. Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 49.

Les Chastillons ne dormiront avec ceste occasion, et dictz-on que ceulx de Guise se sont retiréz, et qu'il y at heu quelque massacre de 11^e catholiques près de Paris, selon que auroit escript don Francese d'Alava ¹; mais je n'ay sçeu sçavoir le lieu.

L'on presche aussi à l'entour de ceste ville et près de la Fontaine.

J'entendz que, en plusieurs lieux d'Allemagne, la religion se porte mieulx que icy; que à Maiance s'est fait très-grand honneur au St-Sacrement le jour de la feste; et que à Couloigne et à Aix ceulx du magistrat jurent la foy catholique de l'Église romaine, ce qu'il est bien dire ainsi, car ces belitrez qui ont fait le dict libelle n'ont honte de s'appeller catholiquez, et noz aultres cardinalistez pour ne dire papistez.

L'on dit que Taffin seroit prisonnier en Anvers; je ne l'ose croire et moins que l'on luy hoste ung cheveux de la teste ².

..... Tout ce que j'ay peult faire, ce at esté de dépescher hier les chariotz de Sa M^{te}, que sont parti bravez et bien atteléz; vous deux chartons, Guillaume et François, les conduisent. Les chevaulx sont fort beaux et josnes comme les at demandé don Antonio de Toledo. Je crainz qu'ilz ne soient trop josnes pour estre le temps maintenant chauld; mais ilz ont deux chevaulx pour traveiller, affin que les plus josnes soient menéz à la main. Il me desplait qu'ilz ne sont plus tost parti, que n'at tenu à moy. L'on a tardé de prendre les chevaulx pour ce que, ad ce que je puis veoir, les deniers n'estoient prestz; et ilz ont icy demeuré huict jours par la faulte du paiement que Pannemaker avoit assigné à ses créditeurs, que ne l'ont voulu décharger ny luy me délivrer les tapisseriez jusque ilz fussent entièrement paiéz, pour le mauvais bruiet que l'aultre at de mal paier. Toutefois il s'est fort choléré contre le dict Pannemaker, selon que verrez, et avec peu de raison. Je me suis excusé vers Vandenesse, et le mesme fait icy ung amy mien que sçavez toucher à Erasso. Ce m'est plaisir d'estre déchargé de ce fardeau; je dresseray les comptes bien tost si l'on me donne le loisir, et certes sans cecy je fusse piécà esté à Herentals pour faire curer mon bras;

¹ Don Frances d'Alava, ambassadeur de Philippe II, à Paris.

² Dès la fin d'avril Jean Taffin, ancien secrétaire du cardinal de Granvelle, était signalé à la duchesse comme tenant des conventicules et prêchant secrètement. Par lettre du 28 avril elle ordonnait au margrave de le faire arrêter. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 562. Cet ordre ne fut pas exécuté.

mais, sur ma foy, comme nous rentrons en nouveaux troublez, je n'y oseroie aller et moins m'y tenir quelque temps. Et si je veoy que les affaires vont plus avant, je suis homme pour me despayser ung mois ou deux, non vers France dont le mal noz vient, mais vers Liège et Allemaigne en lieu où les postez passent; et m'at offert Mr Castillo tenir compaignie, qui se fache de ce qu'il veoid.

J'ay communiqué à Pighius et donné copie de l'article que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} m'escript touchant les œuvres de Fulvio Ursino, que certes sont insi-gnez; aussy luy ay-je leut et donné vostre première lettre, et il doit concepvoir la préface selon que m'avez escript; mais je ne scay si Plantin aurat moien et ceur pour y entendre.

V^{tre} Ill^{me} S^{rie} aurat entendu, par mes précédentes, à quoy il at tenu que le chariot n'est parti pour Bourgongne, et que Dominicus m'a promiz furnir quelque chose d'excellent sur la fin du mois d'aoust pour se monstret serviteur à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}. Lors yrat le vin d'Espagne avec les myrtes et pointure de la Trinité enchassée en bois. J'ay envoyé par le dernier grand ordinaire vostre pointure pour Mr le Ill^{me} cardinal Pacheco, et j'ay miz en main de Christian, le pointre ¹, la Notre-Dame de Tician à condition de n'en prendre copie, merciant très-humblement V^{tre} Ill^{me} S^{rie} la réserve qu'elle m'en fait : mais ce n'est saison de mectre son argent à pointures.

Il n'y aura faulte que le flasque d'argent doré ne se face, que j'ay miz en mains d'ung bon ouvrier et diligent, qui m'a promis l'achever en dedans le xii^e du mois prochain, lorsque au primes aurat M^e Jérôme ² l'eaue de tille preste, que n'est encores du tout en fleur; et il m'at promiz la faire exquisite puis que c'est pour nostre Royne : et il y aurat du temps en xx jours pour l'envoyer en Espagne. Je feray faire la lettre et superscription par le S^r Aguillon ³, dont V^{tre} Ill^{me} S^{rie} peult estre à repos.

¹ Probablement M^e Christian Brun, qui en 1560 avait été chargé de restaurer les « ymaiges du passé » ornant les diverses salles du grand conseil de Malines.

² M^e Jérôme était un apothicaire de Bruxelles.

³ Pierre Aguillon avait commencé sa carrière comme secrétaire du chancelier Nicolas Perrenot. Il devint secrétaire du fils de celui-ci, le cardinal de Granvelle, et en même temps son chargé d'affaires. En 1566 il était déjà, semble-t-il, au service du Roi, dans les bureaux du gouvernement central des Pays-Bas. Plus tard, en 1568, il allait être attaché comme secrétaire à l'ambassade espagnole en France, jusqu'au jour où il reviendrait dans les Pays-Bas comme conseiller et commis au conseil des

J'ay leut de mot à aultre, à Mr de St-Bavon, l'article que m'escripvez touchant les insolences que l'on faict au conte¹, et comme l'on at tué malheureusement le secrétaire de Mr de Chasteau-Roilliaud. Il m'at assureé que la grâce ne se donnerat, et qu'il s'y opposerat s'il est de besoing en nom de Granvelle, et qu'il ferat admonester par Son Alteze la court de Parlement affin qu'elle rende son devoir en l'administration de la justice. Il y at ici l'advocat fiscal et le docteur Boisset, qui m'at seulement parlé ce matin, affin que je parle à Mr le Président pour luy, disant qu'il ne s'ose trouver vers luy et moy pour non offenser les aultres qu'il treuve de temps à aultre plus aigres.

Vtre Ill^{me} S^{rie} aurat reçeu la copie autentique du brief avec inscription de la *primatie* : aussi j'ay oblié le nom du secrétaire que si j'ay bien retenu est inséré en la dicte copie; je ne scay si c'est Florabellus.

Je procureray que s'imprimant l'œuvre de Fulvio Ursino, il se face in-quarto.....

LXXXVI.

ANTOINE HAVETIUS, ÉVÊQUE DE NAMUR, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Estado*. Liasse, 903, fol. 25.)

Bruxelles, le 30 juin 1566.

Monseigneur : J'estoy en ceste ville à l'arrivée du courrier qui m'a apporté les lettres de V. S. Ill^{me}, parquoy j'ay eu moyen incontinent d'y respondre. Je remerchy très humblement V^{rie} d^{te} S^{rie} qu'elle a eu mémoire de moy envers Sa S^{te} et aussy de l'affection quelle me monstre. Le Prothonotaire Castillo m'a assureé d'avoir envoyé la procure de Floreff pour la pension perpetuelle et tient que don Gregore Ayala l'aura reçeu passé ung moys, et ne m'a voulu dire la raison pourquoy il ne l'a envoyé passé

Finances en 1575. Il mourut en 1585, probablement en Espagne, son pays natal. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 6; t. III, p. 569. — *Papiers d'État*, t. VIII, p. 539.

¹ De la Roche?

xv moys. Le Sr Archevesque de Surrente a passé par Namur avec lequel j'ay eu communication suyvant sa charge, je ne fais doubte que V^{tre} S^{rie} Ill^{me} l'entendra en son retour. On a tenu les Estatz provinciaulx du pays, les moys de may et juing, ausquelz on at présenté quelque moderation des édictz de feu glorieuse mémoire l'Empereur Charles le Quinte; quel fruit il en sortira, pour maintenir la religion en pied, je ne scay. Sy on prétend par ce moyen contenter les sectaires on se trompe. Ilz demandent de passer outre et desjà prennent une liberté de faire assemblée publique en divers lieux de III, à IV et VI mille hommes, mesme aux faubours d'Anvers, à la veue du Magistrat comme s'est trouvé le jour de St-Jehan-Baptiste, où se font presches de nouvelle Religion sans que personne y mette empeschement; chacun regarde son compaignon comme à l'esbahy. La menace de faire pillage des biens ecclesiasticques se déclaire publicquement, et n'attens aultre chose, se Dieu par sa grâce ny met empeschement, sinon de veoir en bref tout aller en combustion plus que n'a esté en France. Ceste assemblée des Estatz provinciaulx a servy de pierre de touche en plusieurs lieux pour descouvrir ceulx qui ont signé et juré la ligue; et certes, en plusieurs provinces, il y a plus de gain que de perte entre la noblesse: car en Namur, Haynau, Arthoys, Lisle, Flandres s'en sont trouvé bien petit nombre, comme de IV, ou VI au plus. Et néantmoins ilz sont IV ou V en Arthoys, comme on dict, quy font des assemblées particuliers et plusieurs insolentes et tirant vers Basse-Flandre. Depuis VI sepmaines la duchesse douagiere d'Arschot avec son filz s'est retiré en Lorraine et scay que on a importuné son filz pour signer et jurer la ligue, ce qu'il n'a voulu faire: journelement gens apostéz courent les bourghes et villages et s'ilz y sçavent hommes de qualité, ou qui ayent aultres fois maniez les armes, les sollicitent de signer et jurer ladite ligue et allèguent que c'est pour le service du Roy. Ces sollicitations esmeuvent fort le populaire et n'en peult on bien espérer¹. Aucuns font venir prescheurs de nouvelle Religion, voir de Geneve comme j'ay entendu de bon lieu². Plusieurs quy s'estoient retirez, ou

¹ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. xxiii, les mémoires de Fray Lorenzo de Villavicencio.

² Alonso del Canto donne au Roi le même avis dans sa lettre du 4 juillet, et le comte de Mansfeld à la duchesse dans une lettre du 24. Fray Lorenzo entre dans des détails circonstanciés. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, nos 404 et 407; t. II, pp. xxiv, xxv. — Voir aussi les *Mémoires de Pontus Payen*, t. I^{er}, pp. 155 à 160.

bannis hors du pays pour la Religion, retournent journelement sans que on leur dict mot. A Sedam près Mésiere sur Moeuse on y imprimé livres pernicious en Thioys, ainsi que j'ay descouvert depuis xv jours enchà, lesquelz on transporte par ce pays; et dernièrement furent descouvert et arrestez six tonneaux grandz plains de telz livres. A tous ces inconvenientz le Roy par sa venue y polroit donner ordre, aultrement nostre mal est déplore. On faict pasquilz plains de mocquerie de l'office de l'Inquisition et des édictz appellez placquartz pour les chastoy des sectaires. Madame se retrouve bien perplex de veoir estre advenu cecy au temps de son Gouvernement et voit clèrement comment on la trompée. On attend de brief le Sr de Montigny de retour d'Espagne et par luy nouvelle du Roy, et selon ce on espère de se reigler. Cejourd'hui parte Mons^r le marquis de Berghes pour aller vers le Roy ¹. Dieu nous donne par sa grâcé que le voyage de l'ung et de l'autre nous apporte repos publicque. Moy et ceulx de mon estat sommes journelement menacéz d'estre tailléz en pièces, spécialement ceulx qui furent appelléz, il y eut ung an au moys de may dernier passé, vers Son Altèze par l'ordonnance du Roy pour certains poinctz que V^{tre} Ill^{me} Sr^{le} n'ignore point ²; mais je ne me soussy guères de telle menace, en tant que nostre besongne estoit pour le service de Dieu et de son Eglise.

¹ Berghes ne partit que le lundi 1^{er} juillet. Voir sa lettre de créance pour le Roi dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 402.

² L'évêque de Namur fait allusion à la réunion d'évêques, de magistrats et de théologiens convoquée par la duchesse en mai-juin 1565, au retour d'Egmont d'Espagne, pour examiner et discuter les meilleurs moyens de maintenir le catholicisme, et rechercher dans quelle mesure il serait à propos d'adopter un système, autre que le système existant, pour châtier les hérétiques. M. Gachard, dans *don Carlos et Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 518 et suivantes, donne beaucoup de détails sur les travaux de cette commission dans laquelle Havesius avait siégé.

LXXXVII.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Estado*. Liasse 903, fol. 34.)

Bruxelles, le 30 juin 1566.

Monseigneur, à mon retour de Bruges, qui fut le xxiv de ce mois, j'ay reçu les lettres de V. S. Ill^{me} du xxv du passé par où je vois V^{tre} d^{te} S^{rie} avoir reçu mes précédentes du xxi d'apvril. Certes, Monseigneur, nous pouvons bien lamenter et desplorer le piteux estat des pays de par deçà, lequel samble estre venu à telle extrémité qu'il ne reste plus que une ruine, confusion et desolation générale, tant de la Religion, de la justice, que de toute policie et de tout bon gouvernement. Et, qui pis est, ne voions que les bons et vrays moyens de remède soient chercéz, mais samble que la plus part estudie à haster la ruyne et confusion de l'estat universel tant au temporel que spirituel, qui redouble non seulement la craincte aux bons mais apporte quasi un certain desespoir. La modération des placards, comme elle est conçue, est bien grande, et en aucuns pointz, à vraye dire, plus grande qu'il pourroit sambler bien convenir, combien que en regard au temps et à la nécessité, puis qu'il ny a aultre remède et que c'est pour esprouver tous moyens, chacun enfin s'y estoit condescendu. Néantmoins elle ne contente plusieurs qui demandent liberté; qui plus est, il samble que ce n'est plus la religion qui nous fait principalement ceste tragédie, mais aultre chose non moins dangereuse. Il y a des Gueux de religion et des Gueux d'estat, tellement que crains bien que quant Sa M^{te} auroit confirmé la dicte moderation, que cela ne fera cesser notre mal, car la religion n'est que le masque¹. Je pourrois escripvre davantaige, mais le péril

¹ Le 18 juillet la duchesse insistait pour la convocation des États généraux, qui était devenue le but de toutes les instances, sans que l'on parlât plus de l'Inquisition ni de la modération des placards. Voir aussi la lettre de del Canto au Roi du 22 juin. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 452 et n^o 400.

d'interception des lettres ne le permet : V. S. Ill^{me} entend le surplus. Nostre *seul espoir après Dieu est en la venue de Sa M^{te}*¹, dont elle nous a donné certaine assurance; et en mon regard n'en doute plus veu mesmes l'extrême besoing que avons de sa présence et que le Turc ne l'empesche par mer : comme à la vérité dèz le commencement j'ay tousjours debatu icy bien ouvertement qu'il n'estoit possible que le Turc fut retourné ceste année par mer, si puissant comme on le faisoit, puis qu'il avoit son armée de mer si desvalizée comme elle estoit l'an passé, de sorte que à grande peine estoit-elle arrivée quant il falloit parler de partir. Je leisse penser si les gens de guerre, si la chioulme², si les munitions, si l'instruction de toutes choses pour si grande nombre de gallères est preste, encoires contre une armée bien instruite qui estoit appareillée ès portz de Secille et de Naples; mais aucuns, ausquelz desplaist d'entendre les affaires de Sa M^{te} si quiètes, ne le trouvoient bon. Et passé quelques années ceulx que désirent remuer mesnaige ne cessent de controuver toutes choses pour eschauffer les cervelles du peuple pour tenter quelque révolte, se promectant en cela grand advantaige. Toute notre doute, au contraire, est que Sa M^{te} ne nous vienne trop tard, et que le mal soit trop espanché pour le remedier. Je ne puis plus escripvre dont ce mal nous vient. Je doute que cecy ne soit cause de nous faire perdre notre liberté entièrement, et, si leissions la confusion si grande, que le tout ne soit remedié avec notre perdition et un servaige perpetuel, qui nous faict le plus doubter comment passé longtems j'ay prévu tout cecy. Je remerchie V. S. Ill^{me} de la bonne opinion qu'elle a de moy et de la faveur quelle continue me porter, dont je luy demeure de plus en plus très obléigé serviteur. Et certes, Monseigneur, j'ose assurer que d'affection et bonne volonté, en l'endroit du Maître et de la patrie, il ne me manque riens; et prens tous à tesmoins voires Madame et tous aultres, non seulement ceulx qui me peuvent favoriser, mais aussy ceulx qui ne me voellent fort bien possible pour ce regard. Et me seront tesmoignage ce que j'ay faict pour le service du Maître, voires en ces derniers affaires, combien que n'aurons tousjours esté creu. Si Sa M^{te} l'entend j'en seray fort joyeux, sinon la bonne conscience est si

¹ Les passages en italiques sont soulignés dans la copie de la lettre que nous publions.

² La *chiourme*, équipages de rameurs des galères, galériens, esclaves ou criminels.

suffisante quelle porte tousjours par soy sa récompense. Nous sommes de retour de Bruges, ou avons demeuré deux mois traictans avec les députez d'Angleterre, lesquelz avons trouvé aussy difficilz que tousjours, se voeulans servir de la malice du temps, pensans par ce moyen nous donner loy. En la fin nous avons tant escript. ou plus tost importuné la court, que on a esté content de remectre la chose à un aultre temps plus oportun. Néantmoins avons mené l'affaire de telle sorte que eulx mesmes nous ont requis de ce que estions charché leur parler. Qui plus est le tout deppend de la volonté du Roy de déclarer son intention, tellement que, comme ces entrecours emportent à la Royne plus que la moitié de son estat, trouvant ladite Royne d'Angleterre ses affaires en suspens, estudiera de complaire plus à Sa M^{te} quelle n'eüst faict si luy euissions accordé un traicté *desavantageux au Roy comme aucuns estoient d'avis* : car lors se trouvant assurée ne se fut souciée de complaire à Sa dite M^{te}. V^{tre} S^{rie} III^{me} entend le demeurant, tellement que on a jugé que, eu regard au temps, en riens faisant avons fort bien faict; mais la chose ne peult ainsy demeurer, car le tout est ainsy descouvert que, après cest alborote présent pour la religion et aultrement, il ny a chose que nous dommaige plus que les entrecours mal observez et les avantaiges que les Anglois et leur Royne prennent sur nous qui tombe en conséquence sur Espagne : *tellement qu'elle prouffict plus de Brabant, de Hollande et de la moictié de Flandres que le Roy propre, comme je suis tousjours prest de monstrier par vives et ardentès raisons, sans l'inconvénient que Espagne en reçoit; mais l'occasion du remède ne sera jamais si aisée que a esté celle que avons leissé eschapper si estrangement des mains. Le Roy est fort obleigé à ceulx qui en sont cause.* Je tiens que passé longtemps Sa M^{te} eüst remedié à ces inconveniens, du moins en partie à nostre mal, si Mons^r le marquis de Bergues n'eüst eu la blesche de la jambe si mal à propos, qui ne l'a empesché seulement de partir, mais aussy Mons^r de Montigny a différé bien longtemps là dessus son partement. De sorte qu'il partit au prisma de Paris un ou deux jours apres la Penthecouste, ayant parlé au Roy de France et Royne mère qui ont expostulé avec luy de la Florida. Il est par estimation passé quelque temps vers Sa M^{te}. Ledit S^r Marquis de jour en jour remect son partement; il faict bien à présumer qu'il désiroit entendre la négociation de Mons^r de Montigny devant partir, et pourroit estre que son voiage seroit excusé ou

qu'il luy faudroit aultre instruction ¹. Je ne scay si l'allée de l'Ambassadeur de France vers le Turc, dont m'escript V^{tre} S^{rie}, n'est pour trouver quelque moyen de se revancher de la Florida et mettre quelques inventions en avant pour empescher la venue de nostre Maître par decà, combien que je craingnerois que ceulx qui conseileroient ces choses au Roy de France luy causeroient ung grand malheur; mais il fault regarder qui gouverne aujourd'huy en France et par là on pourra beaucoup de choses vraisemblablement discourir, comme faict très prudantment V^{tre} S^{rie} III^{me} par ses dictes lettres. Le refus que l'Empereur a faict au Roy de France de sa fille seconde, n'est qu'il face la raison à l'Empire des villes par luy usurpées, offensera grandement les François, lesquelz si peuvent luy donneront tant d'occupation du costé des Turcs qu'ilz n'auront loisir de penser au recouvrement des dictes places; mais tenant l'Empereur si enthière et parfaicte correspondance avec le Roy nostre Seigneur, il pourra maintenir son Estat et ne luy fera le François fort grand mal. *Cette concorde desplaist à plusieurs qui se persuadoient bien toute aultre chose. Et ny a riens que leur donne plus de craincte que cela.* Neantmoins puis que les choses sont si avant ilz passeront oultre. Le Bastard de Vendôme, celluy qui a pillé y a trois ans le grand Prieur de Castille en France, a esté icy, et dict-on qu'il mayne pratiques et offre gens sans soulde si on voeult prendre les armes et luy abandonner les Monastères ². Voilà le butin reparty devant la beste prinse, combien qu'elle soit en bien grand peril et plus qu'il ne convient. Les presches se font icy si publicquement comme s'il y avoit toute licence et permission. et cesse le chastoy voire l'apprehension; mesmes plusieurs ne sont honteux confesser d'y aller. Pour le moins on debveroit faire aultant de debvoir à les empescher, et d'apprehender les predicans et leurs chiefz, comme on feroit si le Roy avoit consenti la modération.

Les Estatz d'Artois, Flandres, Haynau, Namur, Luxembourg, Lille, Douay, Orchies, Tournay et plusieurs aultres ont promptement consenti

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 419.

² Le bâtard de Bourbon-Vendôme, se disant baron de Gascogne et sire de Savigny, fut pris à Louvain le 15 juillet 1566. Il avouait venir d'Anvers, où il avait séjourné, mais prétendait en même temps qu'il ne voyageait aux Pays-Bas que pour se distraire et par curiosité. La cour de Bruxelles voulut bien se contenter de cette justification, à condition qu'en sortant de prison il rentrerait droit en France. *Mémoires de Jacques de Wesembcke*, p. 224, note 2^{me}.

à la modération, peu de choses exceptées par ceulx de Flandres. Ceulx de Brabant y ont esté empesché passé un mois. Je ne scay s'ilz actendent d'entendre la résolution du Roy, laquelle si elle est aultre que on actend je ne fault doubter que nous voierons tout à un coup alboroté, et nous tous en dangier d'une guerre civile et intestine dont Dieu par sa bonté nous voeulle preserver, car cela deppend plus de grâce de Dieu que de nostre prudence et vertu. La Saincteté de vie du Pape debveroit beaucoup valloir à la conservation de la Religion, mais aujourdhuy tout est calumpnie par la malice des meschans dont tout est plain. Le bruict a courru icy qu'il avoit esté en péril de sa vie. Dieu voeulle conserver Sa dicte Saincteté et luy donner régir le troupeau de l'Église catholique longuement et bien comme il a commenché. Le pourtraict du Jecton qui est icy mis n'a que faire d'interprétation, Vostre dicte S^{rie} Ill^{me} facilement pourra entendre la signification tant des histoires vielles que nouvelles. Vostre dicte S^{rie} dit très bien qu'il ny a celluy qui ne scay nostre miserable estat mieulx que ceulx du conseil; et les marchans et aultres ne cessent de le publier par tout par lettres et aultrement et avec tout cela nous ne remedions à riens. En somme, Monseigneur, *res nostrae eo loco sunt ut pejorae esse non possunt*, et ne povons trouver remède que à Dieu et en la briefve venue de Sa M^{te}. Je envoie à V^{tre} S^{rie} Ill^{me} les dernières nouvelles que avons d'Angleterre. De France n'avons aultre chose si non que le Roy, la Royne mère et la plus part de la court faict démonstration de voulloir conserver la Religion. Sur ce, Monseigneur, je baisera très humblement les mains de V^{tre} S^{rie} Ill^{me} comme faict aussy ma femme et vostre petit serviteur et filooul, mon filz. Supplians tous au Créateur conserver V^{tre} Ill^{me} personne bien longuement. Monseigneur, on dit que cejourdhuy le conte de Mansfelt sera informé de sa fille¹. Chacun poeult juger la patience qu'il pourra avoir.

¹ Voir plus haut, p. 305, note 1^{re}.

LXXXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 187, 188. — C.)

Bruxelles, 7 juillet 1566.

J'ay veu, par le second billet, le devoir auquel se met V^{tre} Ill^{me} S^{re}, remectant avec si grande facilité toutes injures et offenses, qu'est le chemin pour gagner paradis et *congerere carbones in caput inimici*, quand l'on rend le mal pour le bien. J'ay fort bien noté tous les poinctz, *ne qua conditio in præjudicium domini, ne quid contra tuam dignitatem*, que sont réserves justez et honnestez. Véant Elbertus, je ne faudray luy faire entendre vostre intention, que je suis seur une part des seigneurs, et mesme le prince d'Orange, croiroient difficillement; mais j'espère que le temps viendra que, par les œuvres, leurs ferez cognoistre comme estez loing de vengeance, et de ce que aucuns malheureux les ont faulusement persuadé pour assouvir leur ambition. Quant à Hovelmans, je croy bien qu'il ne me parlera, et que depuis les divises dernières son maistre aurat changé ses desseings; ce que l'on prétendoit lors, ad ce que j'ay manifestement cognu, estoit soubz espoir de la réconciliation entre vous et le prince d'Orange, comme si l'on debvroit estre tant après icelle, je feis office vers Viglius affin qu'il induict le Roy par lettres de donner contentement au prince d'Orange, comme si le Roy l'heut offensé; mais Viglius at esté plus saige: aussi je ne faillis luy dire sur ce poinct ce que convenait pour son devoir et réputation; et ainsi, l'on ne luy at communiqué rien de la lettre escripte par le prince d'Orange au Roy, que at esté veue par M^{me} de Parme, qui a dit à Viglius le contenu et substance, que charge sur Granvelle, disant qu'il vouldroit que sa teste fut en Espagne demorant le corps ici: dont je cognoistray chose plus seure parlant avec Elbertus, car Viglius n'est assure si Granvelle est nommé *in specie*, ou si, parlant généralement de ses malveullants, *nomini sit parcitum*. Néantmoins Granvelle polrat, s'il luy plait, escrire selon sa délibération au Roy, se fondant sur les vantises que aucuns touchans de bien près au prince d'Orange en ont faict, et aussi aucuns de son conseil;

car, quant à luy, il se gardera bien de rien dire, estudiant d'acquiesce reputation d'estre doux et benigne; mais Dieu cognoit le dedans. Il est cler que les seigneurs par leurs partialités n'ont seulement fait mal au publicq mais aussi à eux-mesmes, sans avoir beaucoup incommodé Granvelle qu'estoit toutefois leur principal desseing; et partant il les a bien forcompté, aiant vescu joyeux et content *quod bonæ conscientie proprium est*. Il y a encores un point d'avantage, qu'il est bien avec le Maistre, dont peu d'entre eux ont cause d'eulx vanter. Aussi il n'apperrerat qu'ilz y ont rendu grand peine : ce que le Roy n'estant, comme Granvelle dit, enfant, peut cognoistre par les œuvres qui font bien ou mal et si l'on a suivi sa volenté en ce que concernoit le bien et salut publicq; ce que, si l'on heut fait avec la diligence et zèle que luy le commandoit, l'on ne seroit aux termes où l'on se retrouve à présent, ny le prince d'Orange tant à son mal aise, qui n'at pas bien entendu son fait : car le vray moien, pour tenir Granvelle hors du chandelier, estoit d'obéir à la volenté du Maistre, que l'on a contredit en toutes choses déhontément, quelque justez et raisonnables qu'elles fussent; et aiant ainsi failli à leur desseing, que l'on avoit prins sur celluy de France, ce n'est merveille *si odium contra Granvellam recrudescat*, car ilz le doubtent et craignent, saichans qu'il a milleure part avecq le Maistre que pièce d'eulx, et si Vandenesse¹ fait bon devoir ne peuvent ignorer qu'il luy escript, ce qu'il ne fait à eulx sinon peu souvent et en généralité, ce que les fait enrager.

J'ay heu longue communication avec Bave, qui se recommande très-humblement à vostre bonne grâce, s'il y auroit moien de réduire le comte d'Egmond; mais il me dict qu'il n'en veoit aucun, pour ce que Hames et Portessain sont tousjours à ses oreilles : l'ung des deux souffrirait pour pervertir un saint; aussi Bave n'y vad que appelé, ce que n'at esté fait de longtemps, peut estre pour ce que l'on le tient cardinaliste. Toutefois où la conjuncture s'adonnerat il ne faudrat de la prendre, de telle sorte néantmoins *ut cum dignitate*, selon qu'il est prudent.

Ce que Elbertus a parlé des *induces* at esté chose par luy dicte, souhaitant pour un mois *inducias odiorum*, afin que ce pendant l'on se polroit d'un costel et d'autre esclercir. Il est vrayement abusé de Strale et luy fait grand tort de le tant abonner.

¹ Voir plus haut, p. 308, note 2^{me}.

L'Amman at cejourd'huy prins trois prédicants que pensoient faire la presche; je ne scay comme l'on en userat, car si l'on n'exécute le dernier édict publié vendredy, duquel la copie vad cy joincte ¹, tout est perdu, et si l'on le fait en publicq je crains quelque émotion : touttefois l'on m'asseure que le peuple en est fort content, et que la généralité crie sur eulx, mais comme aucuns sont bourgeois la poursuite sera longue.

Surrento est parti bien informé, mesmes l'on luy at donné le tout par escript; en ce que je me suis employé avec les deux nommez en mes précédentes, et je luy ay dict de M^{me} de Parme ce que véritablement il at peult cognoistre d'aultres, car tout est assez notoire.

J'ay tousjours avec grand soing et seurement envoyé voz lettres à Mr d'Arras, que je dictz affin que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} ne face doubte de l'adresse, parce qu'il ne fait semblant par sa response d'avoir monstré au comte d'Esmond ce que Granvelle luy escripvoit à propos, car peult-estre que, quant il les receipt, le comte d'Esmond n'y estoit point.

Quant Bave et moi veuillons croire la venue du Roy, nous nous fondons sur ce que le Roy ne respond rien et que personne n'escript d'Espagne, ni Pero Lopez, ny Candiano ², ny Hopperus, ny aultre, et que ung bateau venu de Biscaie dict que le Roy fait grandes apprestes de navires. Dieu le doint.

J'envoie à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} l'arbre de l'Inquisition imprimé en Anvers : le séculier que soustient avec la fourche est Alonço del Canto; Granvelle et Viglius avec sa mitre n'y sont obliéz; l'on dict que le bonnet noir c'est moi, mais mon bras senestre n'est point pour faire si grande force. Aussi ay-je adjousté les requestes des Geutz que se vendent en Anvers avec ung pernicieux commentaire ³, et quant je dictz à Viglius que c'est mal fait que l'on lesse ainsi imbuire le peuple, sans faire offices contraires soubz mains

¹ Nous ne l'avons pas. C'est sans doute un édit publié en exécution d'une lettre de Marguerite du 18 juin ordonnant aux autorités de prendre des mesures pour empêcher les prêches et les assemblées. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 568.

² Candiano était le mari d'une nièce de Bave, employé en Espagne à la cour. Dans une lettre de 1564 Bave disait de lui : « Quand il parle de ducas, ilz luy sortent de la bouche par mille, comme deniers. » *Papiers d'État*, t. VIII, p. 443.

³ Le commentaire, auquel Morillon fait allusion, est probablement la remontrance adressée au magistrat d'Anvers, qu'on trouve dans Willems, *Belgisch Museum*, 4^e part., pp. 228 et suivantes.

y employant quelque homme sçavant *suppresso nomine*, il se fache : toutefois je demeure arrêté *quia apud rudem et imperitum populum oportet clavum clavo pellere ; sed laterem lavo.*

LXXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 189 à 192. — C.)

Bruxelles, le 7 juillet 1566.

..... Ces troubles ne me permectent d'aller à Herentalz pour faire curer mon bras, ce que j'avoie proposé incontinent que j'auröie dépesché les chariots de Sa M^{te} avec les tapisseriez ; mais cés garboilles m'empeschent, car nous ne sçavons où que nous en sumez. Je crains bien que le jeu ne passerat pour ceste fois sans quelque confusion, mais il fault faire le mieulx que l'on polra.....

..... Le secrétaire qui at soubsigné le bref que contient l'inscription du primat, est Antonius Florebellus Lavelinus. J'ay veu, par la copie, ce que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} escript à M. Tisnacq sur le dot de Malines, que me samble très bien. Ceux d'Affleghem ne sont pas saiges, et ont esleu un jeune homme qui sçayt peu ¹.....

L'on ne parle poinct des aydes. Il y at ung et mois et dadvantaige que les Estatz sont icy pour le faict de la modération, mais encores ne sont-ilz d'accordz, sinon les prélatz et noblez ; les petitez villes leur feront la guerre *et meritò.*

Je n'ay encores résolution de Sa M^{te} touchant la table de Gand, qu'elle veult estre faicte par Maistre Michiel ², qu'il est force faire sur tablez de bois bien liééz.

¹ Voir plus haut, p. 69, note 1^{re}.

² M^e Michel de Coxie auquel Philippe II octroya le titre de *peintre royal.*

..... Lupi s'est retiré jusque m'avez respondu sur sa lettre : ce pendant nous gagnons temps. Il est fort doux ; mais je me doute qu'il changeroit bientôt de condition s'il pouvoit remectre le pied dedans la chayre.

..... V^{tre} Ill^{me} S^{rie} a très grande raison de ne s'empescher du faict de M. Sonnius, si Madame ne luy escript.

Il vad bien que l'on n'at rien conclud en la diète au préjudice des nouvelles éveschéz.

..... J'ay recommandé le procès à M^r le président d'Artois, qu'avez contre Caulier, qui m'a promiz briefve expédition, doibs qu'il sera en droit. Le bon S^r at hier perdu son quatrième et dernier filz, qui est décédé éticque en ceste ville ; je croy qu'il avoit quelque aultre mal qu'il at gagné au service du comte de Hornes, selon que l'on se conduict chez luy ¹.

Je croy que si avons mal cest année ce ne sera du costel de France, puisqu'il y at révolte, comme l'on dit, en Brettagne, tant à cause de la religion que aultrement. L'on dit que le Roy y vad.

J'ay monstré à M. de Berlaymont l'article que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} m'escript touchant l'affaire de son filz, dont il mercie V^{tre} S^{rie} très affectueusement, et m'a prié luy faire ses humblez recommandations ; puis qu'il ne se peult faire aultrement pour maintenant, il attendra ce que le temps donnerat. Si ceulx de Gravesande et religieulx d'Ypre sont saiges, ilz feront le mesme. Les religieuz mendiantz ne prieront pour Sa Sainteté s'il leur est si sévère. Ad ce que je veoy aux tesmoignages que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} luy donné, c'est ung grand personnaige digne de perpétuelle mémoire. Dieu le nous veuille très longuement lesser.

..... V^{tre} Ill^{me} S^{rie} a dict vray, encores qu'elle fut loing, que c'étoient bourdez ce que l'on disoit de la venue du duc de Medina Celi, conte de Feria et don Jehan Manricque ².

Quant le S^r de Vilers me parlera, je luy diray la grâce que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} luy fait.

..... Vostre église de Malines se dessert fort bien, grâces à Dieu. Ce y est cejourdhuy la dédicasse, et je suis seur que l'on se y soucie peu des Geutz et qu'ilz n'y seroient guerre bien venuz, mesmes s'ils vouloient toucher au

¹ Voir *Papiers d'État*, t. IX, p. 17.

² Voir plus haut, p. 265.

fierre de St Rombault que aucuns d'eux emment plus que je ne faictz leur esquelles de bois.

Quant je verray l'Escoutette, je ne fauldray luy faire feste comme je faictz tousjours, et sumez fort bien par ensamble. Je l'ayme pour ce qu'il est si bon officier et qu'il tient la ville si necte des sectez.

J'ay trouvé beaucop d'amitié et adresse sur nostre requeste des impostz à M. Berchem, et depuis qu'il y at miz la main les choses sont mieulx allé; Wellemans, ad ce que je puis veoir, y faict aussi tout bon office.

Je mercie V^{tre} Ill^{me} S^{rie} de ce qu'elle m'at excusé vers Mr le R^{me} Amulio. J'envoie encores un cayer; mais M^e Gosaeus, à cause de ses lectures et aultres empeschementz qu'il m'escript, ne sçaurat pour quelque temps accomplir le surplus.

XC.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 195 à 198. — C.)

Bruxelles, le 11 juillet 1566.

Puisque les affaires sont si avant venuez en ce pays que, si Dieu seul n'y met par sa divine bonté le remède, la confusion et ruyne qu'avons doubté depuis ung mois en çà nous est devant la porte, je me délibère retirer par l'advis de mes bons seigneurs et amy, tels que Berlaymont, Viglius et aultres, que sera au lieu que je vous ay dernièrement escript, que me samble commode pour y estre la poste et partant pour avoir plus tost nouvelles de tous costelz, et, si besoing est, comme je crains bien il sera avant longtems, me pouvoir jecter plus avant; mais devant que partir d'icy j'ay voulu encores ce coup faire ce que je heusse fait dimenche prochain, donnant part à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} de ce qu'est passé depuis mes dernières que partirent dimenche dernier; auquel jour les preschez d'Anvers se feirent plus grandes, en deux lieux hors de la ville, qu'elle n'ont faict

auparavant; et dict-on pour vray que le nombre fut de trente mille personnes, desquelz les six mille estoient arméz en couvert et avec pistoletz, faisant garde avec deux ou trois cent chevaulx ¹. Le jour paravant, y arriva en deux chariotz Brederode, auquel vindrent au devant environ 11^e chevaulx, et est au *Lion rouge* ² faisant grande chière à ung chascun, tenant une table de trois platz, et est volontiers veu de chascun et mieulx que Meghe que y at esté; mais, pour les subçons que l'on avoit qu'il y vouloit faire entrer gens, l'on n'en at tenu compte, ny aussi d'Aremberg, les gens duquel, qui sont allé devant à son gouvernement, n'heussent trouvé logis si Vleming ne les heut reçeu ³. Le dict Meghe estant venu icy devant hier faire son rapport, partit hier matin pour son gouvernement par la poste, très-mal content de ce qu'il veoit et le peu de remède, et at refusé se trouver au conseil d'état. L'on me dit qu'il trouverat grand changement en son gouvernement et que l'on y at merueilleusement toillé les cartes durant son absence pour luy hoster tout crédit. Et y sont plusieurs gentilhommes de Clèves et Julliers qui, à couleur d'y avoir du bien, y font mauvais offices; et me dict Elbertus que aiant esté avec luy en une journée, où estoient les commiz du duc de Clèves, mesmes Olisleger ⁴, il les trouvat fort insolentz, qu'est à la façon du pays. Car l'on ne se persuade icy que le dict duc ayt mauvais humour, et jusque ores n'en at-il donné aulcun indice, et je tiens qu'il respecte l'Empereur son beau frère; encores que j'ay veu lettres de Hieronimo del Rio qu'estoient d'aulture opinion.

¹ Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. xxxvii. — Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 84. La duchesse ne parlait que de 15 à 16,000 assistants : mais elle disait que toute la population était en émoi.

² Brederode était encore descendu au *Lion rouge* en avril, en revenant de Bruxelles, après avoir présenté la requête. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 559.

Sur son attitude à Anvers en juillet, voir : Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 85, 86. — Groen, *Archives*, t. II, pp. 159, 140, 142, 148, 149. — *Mémoires de Jacques de Wesenbeke*, pp. 237 et suivantes.

³ Ce Vleming, qu'on pouvait rappeler au souvenir de Granvelle sans autre indication, était sans doute Jean Vleminckx, époux d'Isabelle Schetz, et beau-frère du trésorier général des finances. Il acheta la seigneurie de Wynghem près d'Anvers en 1567, et mourut en 1568. Sa veuve épousa plus tard Guillaume de Mérode, seigneur de Muggenberg et avoué de Duffel.

⁴ C'est probablement Olyslager, qui déjà en 1542 était chancelier du duc de Clèves, et qui, ayant des parents à Anvers, était fort connu dans les Pays-Bas. Hoynck, *Analecta*, t. I^{er}, 1^{re} partie, p. 153.

Pour retourner ad ce d'Anvers, où les mauvais surmontent les bons de beaucoup, selon que me dict Mr le doien qui s'est venu jecter en ce lieu, et que plusieurs que l'on tenoit fort catholicques se déclairent tous aultres, le Breeden-raet rejectat samedy le nouvel édict sur le fait des preschez qu'ilz n'ont souffert y estre publié; et l'on n'at permiz que Polites¹ ny le secrétaire Halle² se retreuvent plus au conseil de la ville, et s'est le dict Halle pour sa seurté miz en ceste ville, car jà se commencent des insolences aux églisez. Et vint le dict dimenche un yvroigne aux Cordeliers, ainsi que l'on faisoit le sermon, criant *Vive les Geutz*, que fait enfuyr tous ceulx que y estoient, comme avoit fait le matin en l'église de S^t Jacques quelque aultre voix que s'esleva pour le combat de deux chiens, tant y est le populaire paoureux³ : lesquelz touttefois se pourvantent de vouloir garder leur ville sans vouloir recepvoir garnison et ont fait mander à Son Alteze, par le magistrat, que s'il luy plait y venir avec son train ordinaire, qu'ilz la lesseront entrer mais aultrement poinet⁴. Et ont lundy hosté les clefz des portes de la ville au magistrat, prétendantz les sermentéz que, en temps périlleux, c'est à eulx à faire de les garder et la ville⁵ : où, s'ilz estoient deux mille de bons souldartz, ilz leur feroient bien tost changer de langage, car ce sont povres gens et paoureux. Ilz ont renforcé le guet des portes d'environ L hommes, mais c'est sans rien demander aux allans et venans. Bien a-t'on deffendu de ne lesser passer les biens, que chacun at saulvé au plus fort là où il peult mesmes à Malines, dont ceulx de la ville, s'en donnans garde, ne les veuillent plus recepvoir pour la doubte qu'ilz ont que cela donneroit envie aux Geutz d'y venir : ce que polroit donner quelque empeschement ad ce qu'avons Mr Viron et moy hier dépesché homme expréz à Polites, affin d'envoier des principaulx meublez de Canticrode, si comme garnitions de litz de soie, linges et milleures tapisseriez

¹ Joachim Polites, greffier de la ville depuis 1541 jusqu'en 1565. En 1566 il sortit de charge. P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. VI, p. 387.

² Jean van Halle, secrétaire de la ville depuis 1552, sortit de charge en effet en 1566. P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. I^{er}, pp. 111, 112.

³ L'*Antwerpsch Cronyckje*, p. 73, raconte à peu près les mêmes faits.

⁴ Voir la lettre de la duchesse au Roi, du 19 juillet, dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 84, 85; et *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 257 et suivantes.

⁵ Voir la lettre d'Alonso del Canto au Roi, du 18 juillet, *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 412; et *Antwerpsch Cronyckje*, p. 74. — Groen, *Archives*, t. II, p. 148 : Bredecrode à Louis de Nassau.

au dict Malines, où le dict Viron est allé aujourd'huy et procurerat, par le moien de l'Escoutette, que les diets meublez se puissent mectre en vostre maison et ung coffre de voz milleures fourures que sont icy : ce que l'on ne doibt refuser à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} pour y avoir sa résidence et maison ¹.

L'on ne parle d'aulture chose sinon de l'honneur que à Anvers l'on faict à Brederode, qui vad accompagné par les ruez de 11^e et 111^e hommes sans ceulx que courent après pour le veoir. Son frère ² y est, comme entendrez de M^r Bordey qui en revient hier, comme feirent le comte d'Hoochstraeten et le comte Lodovic, qui n'heut honte se trouver devant M^{me} de Parme, ainsi qu'elle alloit au conseil d'État, et de se mectre avec les dames; le comte de Hoochstraeten entretint M^r de Parme plus de demie-heure avant la lesser entrer au conseil d'État.

Je regrette fort les deux bourgmaistres d'Anvers, qui sont en grand dangier pour estre si gens de bien ³. C'est chose estrange comme le S^r de Berchem, que soloit estre si bien voulu du peuple, est maintenant abhorri pour, comme ilz dient, estre cardinaliste. Cependant Strale ⁴ est icy faisant du malade, et affin que rien ne luy soit imputé; mais Dieu sçait la part qu'il y at en tout ce que passe, que sont choses pourjectées doibs long-temps. Hester, du duc d'Arschot, dit que trouvant Meghe le comte Lodovic à Anvers, il luy demanda quelle chose qu'il y avoit à faire puis qu'il n'y avoit aulcun bien; Lodovic luy respondit qu'il y en avoit plus que luy :

¹ Le palais de Granvelle à Malines est actuellement le siège du tribunal de 1^{re} instance. Il avait servi de résidence à Marie de Hongrie; et, en 1561, le cardinal l'avait acheté à la ville pour 6,000 florins. Van Doren et Hermans, *Inventaire des Archives*, t. VI, p. 31.

² Probablement Lancelot de Brederode, S^{gr} de Veenhuyzen, bâtard de Renaud III. Signataire du compromis, il était à cette époque presque partout aux côtés de son frère Henri. Banni en 1568, Lancelot s'attacha à la fortune du prince d'Orange, à la mort de Henri, et fut décapité après la prise de Haerlem en 1575. Il passait, de même que le baron de Montigny, pour l'un des plus beaux hommes des Pays-Bas. Te Water, *Het verbond*, t. II, pp. 298 et 299. Ad. Vander Aa, *Biographisch woordenboek*.

³ Les deux bourgmestres d'Anvers, depuis le renouvellement habituel du mois de mai, étaient : sire Henri de Berchem et sire Jean van der Heyden, tous les deux chevaliers. Mertens et Torfs, *Tafels en Aenhangsels*, etc., pp. 254, 255.

⁴ En quittant la charge de bourgmestre, qu'il avait occupée en 1565 et jusqu'au renouvellement du magistrat en 1566, Antoine van Straelen était devenu échevin. M^r P. Genard, dans le tome VIII de sa publication, *Antwerpsch Archievenblad*, a donné un grand nombre de lettres de Straelen qui contribuent à faire connaître les vues réelles de ce personnage. Malheureusement sa correspondance avec le prince d'Orange, saisie à l'époque du duc d'Albe, n'a pas encore été retrouvée.

peult-estre qu'il veult dire en espoir. Culembourg et le comte Van den Bergh y sont continuellement. M^r Bordey m'at assuré qu'ilz en sont partiz. Alonzo del Canto m'assure que l'on y imprimera ung recueil des privilèges de Brabant ressambléz de toutes pars avec des annotations, que sera chose très pernicieuse et pour donner plus d'occasion à séditions; et dit dadvantage que, quant Brederode a beu, il dit clèrement que cecy n'est son faict et que en temps et lieu il nommerat ceulx qui luy ont faict faire et font encores. La plus part des marchantz s'est retiré, et désjà se veoit telle diminution en Anvers que, où le maistre des postes souloit avoir xviii^e onces des lettres pour Italie, il n'en at pas heu plus de sept à huit cent dimenche dernier ¹.

La carremesse de Malines at esté fort simple, et y estoient peu de gens de dehors. La procession achevée, l'on remeict incontinent la chässe ² en son lieu contre l'accoustumé. Je suis seur que en ceste ville, dimenche prochain, l'on n'y verra tant d'estrangers comme à l'accoustumé, et avons ordonné que l'on serre l'église de jour, que souloit demorer toute la nuict ouverte; mais nous ne l'oserions permectre maintenant pour ce que les sectaires en ont merveilleusement contre le S^t Sacrement de miracle.

L'exploit que fait l'Amman l'autre jour s'en vad en fumée, et dict-on que ceulx qu'il ammenat n'estoient coupablez, que je tiens sont piéçà dehors.

Si M^{me} de Parme se trouve esbahie ce n'est merveille : l'ung jour l'entretient le prince d'Orange seul deux heures, l'autre jour le comte d'Egmond; mais rien ne se résout, et veillent tous deux mourir catholicques ³; et toutefois l'Inquisition se perd, eux le voians et saichans. Alonzo del Canto dit que M^{me} de Parme s'est plaincte à luy d'avoir entendu que l'on est après pour la tuer et tous les ministres du Roy, et que de ce l'on luy fait advertissement samedy en nuict; que sont bayes que je tiens Armenteros

¹ Languet nous apprend que les marchands étrangers firent vers cette époque des démarches auprès du Roi de France pour obtenir dans les villes maritimes de son royaume « eas immunitates quae habuerunt Antwerpiae », et promirent d'y transporter le marché qui se tenait à Anvers. Groen, *Archives*, t. II, p. 152.

² De S^t Rombaut.

³ Armenteros, au contraire, disait dans une lettre au Roi du 12 juillet, que le prince avait changé de religion. Philippe II mettait en apostille sur ce passage de la lettre : « personne ne l'a écrit si clairement. » *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 451.

luy faict à croire affin d'avoir couleur pour eulx retirer : car l'on me dit qu'il at saulvé plusieurs coffrez, et que son argent est à Rome, et que M^{me} de Parme at envoieé ses bagues et milleurs meublez par Popet ¹, et le bruict est qu'il est allé aux bains. M^{me} de Parme ne permett volontiers à Alonzo del Canto qu'il voie en Espagne, et s'est lessée eschapper qu'elle en avoit parlé à Armenteros et qu'elle n'estoit délibérée luy donner congé. Mais il dit qu'il n'en avoit besoing, et que puisqu'il ne pavoit icy servir de rien sinon soy mectre en dangier qu'il passeroit sa résolution tout oultre ². Il heut mieulx faict, à mon samblant, de n'en parler que avec doubte ou plustost poinct, jusque il fut esté prest; ce qu'il dict il sera de bref, et print hier congié de moy me merciant de l'assistance que je luy ay faict, pour ce que à faulte d'icelle il n'heut sçeu saillir d'icy où l'on ne luy veult poinct de bien. Et je ne seray content jusque il sera delà Orliens. Il ne se peult contenter du comte d'Égmond qu'il ne se déclare.

Encores n'est partie à mon grand regret la flasque avec l'eau de tille, pour la cause que j'ay escript à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}.

L'on faict faire ung prest par les abbés de Brabant de lx mille florins, et est le nommé d'Afflegem à xx mille à sa part, et ceulx que n'ont l'argent prest donnent leur obligation; le mesme practiquera-t'on vers les prélatz des aultres pays, et dit M^r de Noircarmes que ceulx d'Artois bailleront bien cent mil escuz, qu'est beaucoup au temps présent ³. Je suis seur que ne serez oblié à S^t Amand; que je suis d'avis, s'il le fault faire, que l'on charge la maison de rente à vie. Le chancelier de Brabant at prophétisé que devant quatre jours elle seroit pillée, que sont jà passé. S'il heut prins plus long terme je le croiroie, car je suis seur qu'elle est fort remarcquée. J'ay escript que l'on saulve les reliques et milleurs ornementz et meublez, et surtout les lettraigez que, à mon admis, seront bien à Douay, qu'est une seure ville et l'on at la commodité de la rivière; mais, sur ma foy, je ne

¹ Probablement Jean Poupet, seigneur de la Chaulx, qui avait été fort longtemps attaché à la personne de Charles-Quint.

² Le Roi, dans une lettre du 2 août, adressée à la duchesse, donna à del Canto l'ordre de revenir en Espagne. Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. xxix.

³ *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 435. La duchesse ne parle que de 30,000 florins prêtés par les prélats du Brabant. Elle annonce au Roi qu'elle s'adressera également aux prélats des autres provinces.

me suis souvenu des milleurs anciens livres, dont il en y at des beaux, ad ce que je recouvreray cejourd'huy, car le messagier de Tournay est icy.

J'ay escript à vostre recepveur pour faire encores v^m florins et de par tout se faire paier. Aussi ay-je escript à Mr Garnier de recepvoir la pension de St Vaast avec diligence; car il est apparent que l'on sera partout très mal païé, et que verrons ung piteux temps, disant le comte d'Egmond qu'il est heureux qui est mort, comme m'a dit le président d'Artois : ce n'est pas donner remede. Il en propose ung que Berlaymont ne gouste point, disant, et il est vray, que M^{me} de Parme ne le peult faire : qu'est de convocquer les Estats généraulx, où l'on practiqueroit ce que l'on veult de l'Inquisition et le pardon général; car c'est là où l'on veult venir, sans s'en oser fier à M^{me} de Parme ny au Roy. Et dient, selon que j'entendz de Viglius, aulcuns des seigneurs que les Geutz veoient bien que le Roy est offensé puisque en trois mois il n'at escript, et que en ce point ilz ne le veillent avoir, et que plustost ilz invoqueront le Turc et les François que de permectre son retour : et, ad ce que je veoy, l'on vad ce chemin sans plus parler de l'Inquisition et moins de Granvelle ¹.

Mr de Noircarmes dit que les François accoustent comme les choses yront pour, si le moien y est, nous donner ung tour de pigne : et je le croy ².

L'on at secrètement mandé sept ou huict bendes; et, puisqu'il n'y at moien de faire grande chose en Anvers, je pense que l'on se resouldrat d'aller à Mons; car les choses sont en très mauvais estat à Tournay et Valenchienne pour les continuellez preschez que se y font avec main armée, et beaucoup de mille ³; et, résidant là Son Alteze, elle restraindroit les dictes deux villes, ce que assureroit de beaucoup St Amand, où aultrement il sera besoing mectre quelque guet de six compaignons si ne voulons tout perdre. Les choses vont aussi très mal à Cambray.

¹ Voir la lettre de la duchesse au Roi du 18 juillet, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 411 et les *Notules du conseil d'État* dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, pp. 408 et suivantes.

² Languet écrivait de Paris le 12 juillet, « si ad arma deveniatur innumeri ex his regionibus eò confluent »... Groen, *Archives*, t. II, p. 153.

³ Sur les prêches de Tournai et de Valenciennes, voir Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 87, 88, 89, etc. — *Mémoires de Pasquier de le Barre*, t. I^{er}, pp. 66 et suivantes. — *Mémoires de Pontus Payen*, t. I^{er}, pp. 156 et suivantes.

Le drossart de Brabant ¹ at cent piedtons et cinquante chevaux; ce n'est pas pour faire grand exploit.

Les Geutz se doibvent trouver tous le XIII^e à Sainctron, où seront bien trois mil chevaux ². Brederode tient chancellerie et cinq ou six clerqz qu'escrivent de tous costelz. Hames et Dohlain sont avec luy, et Strale de jour à aultre. Il at à force argent des marchants³ qui sont après pour avoir une église en Anvers ⁴. Pour rompre la dicte asssemblée, il sambleroit bon à Elbertus que Son Alteze despeschit lettres d'abolition et pardon à tous que ont signé contre l'Inquisition, et que de ce elle se fait fort que Sa Majesté ne resentiroit jamais à raison de ce contre eulx, pour aultant qu'Elle mesmes ne l'at jamais voulu mectre, et que au surplus chascun se partit comme bon et léal subject et vassal. Je l'ay dict à Viglius, que ne le trouve mauvais; j'en parleray à Berlaymont. Ce seroit les diviser, car il en y at ung monde qui n'ont signé pour aultre chose que à cause de l'Inquisition, aultres pour avoir la confession Augustane, et les tiers pour avoir pleine liberté.

Ung des nepveus de M^r Berchem ⁴ at esté deux mois malade d'avoir signé contre ladicte Inquisition, car l'on le vouloit mener ung point plus avant, ce qu'il n'at voulu faire et dont les Geutz luy veillent mal jusque au bout. Il n'at esté content jusque il at parlé à Viglius affin qu'il soit son intercesseur, ce qu'il at promiz de faire à l'intercession du conseiller Verstegen ⁵ et mienne, en ce que je me suis volontiers employé, et l'ay

¹ Le drossart de Brabant, grand officier prévôtal du duché, ayant juridiction sur les vagabonds, les voleurs de grand chemin, les gens *non domiciliés*, était à cette époque Jean de Grève. Il avait son château à Merxem près d'Anvers. De Grève était déjà drossart au 17 mai 1565, époque à laquelle commencent ses comptes; il était encore en charge au dernier décembre 1579. *Inventaire des archives de la Chambre des comptes*, t. II, p. 238. — *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 265, 264, 274.

² *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 429, 431, 435, etc.

³ Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 85. — Groen, *Archives*, t. II, p. 157. — *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 246 et suivantes.

⁴ Sire Henri de Berchem, chevalier, n'avait pas de neveu du chef de sa femme Marguerite van de Werve. Son frère sire Jacques de Berchem, chevalier, époux de Anne van Ruyven, avait deux fils: c'est à l'un d'eux que Morillon fait allusion. Te Water avait déjà soupçonné qu'un Berchem avait signé le compromis. Une liste de députés des confédérés, publiée par M. Groen, parle également d'un M. de Berchem chargé d'avertir à Anvers. Stein, *Annuaire de la noblesse*, t. XXVI, p. 277. — Azevedo, *Généalogie de Coloma*, pp. 189, 151. — Groen, *Archives*, t. II, p. 60. — Te Water, *Het verbond*, etc., t. I^{er}, p. 260.

⁵ Nicolas van der Stegen, fils de Gosuin et de Anne van Kessel, ancien bourgmestre de Bois-le-

requiz *ut conversus confirmet fratres suos* : ce qu'il fera où il auroit espoir de faire prouffit, et polra empescher aucuns car Brederode faict signer les bourgeois *promiscuè*. Strale y est allé, qui dict qu'il espère que tout cesserat devant xv jours.

Plusieurs parlent que l'on faict gens en Allemagne, en Lorraine et en France; mais ce sont des bruietz, et il ne se dict de trois paroles une vraye ¹.

Devant hier arriva ung courier de Medine, qui apporte lettres que M^r de Montigny arriva vers le Roy le xvii du mois passé, qui luy fait bon visaige et l'ouyt lendemain deux heures de long; et escripvent aucuns qu'il estoit déjà sur son retour et pour estre bien tost dépesché : ce que je ne scauroie croire ².

L'on at publié, avec la venue du dict courier, qu'il y at plus grande esmotion en Espagne que icy, s'estans révoltéz ceulx d'Arragon, Valence et Cataloigne contre l'Inquisition : que je tiens estre invention malheureuse pour tant plus animer ceulx d'icy comme si c'estoit une commune influence.

Aucuns dient que le Roy alloit contre Monçon pour faire jurer son filz, que seroit signe qu'il vouldroit venir, que ne sera du costel de deçà, comme avions tousjours espéré, puisqu'il at licentié les batteaux qu'il avoit faict tenir en Biscaye.

Le chancelier de Brabant est fort scandalisé que M^{me} de Parme tient si grand cas de Berlaymont et d'Aremberg sans mettre en œuvre le prince d'Orange et le comte d'Esmond, que l'on me dict avoir envoieé plusieurs coffres au chasteau de Gand.

Le secrétaire de M^r de Champaigny ³ est icy venu pour faire passer l'acte condempnatoire au privé conseil du partaige d'entre Monsgr de Chan-

Duc, était alors conseiller au conseil de Brabant. Il avait épousé Marguerite Sterck, fille de Henri, receveur général des Finances sous Charles-Quint, et d'Isabelle d'Occoche.

¹ La duchesse parlait des craintes qu'elle avait du côté de la France dans ses lettres françaises du 19 juillet : Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 88; et des bruits menaçants du côté de l'Allemagne dans sa lettre italienne du 7 : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 429. Voir aussi *ibidem*, p. 451, ce qu'écrivit Armenteros; et p. 456, la lettre de Meghem du 28 juillet.

² La première lettre de Montigny à la duchesse est du 29 juin. On la trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 401.

³ Champagny était alors à la cour d'Espagne. L'ambassadeur de France annonçait son arrivée à Madrid dans une lettre du 50 avril. Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. 11, p. 204.

tonet et luy, fait du consentement de Madame de Granvelle ¹ et de V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, auquel je suis dénommé procureur avec le dict Viron; et, comme je ne vouldroie en cecy entrevenir sans vostre exprez commandement pour les causes que aultrefois V^{tre} Ill^{me} S^{rie} m'at touché par ses lettres, touttefois véant qu'il concerne aussi la seurté de mon dict S^r de Chantonet, j'ay passé une substitution sur le dict secrétaire pour y faire ce que je povoie, selon la puissance que m'at donné ma dicte dame, V^{tre} Ill^{me} S^{rie} et les dicts S^{rs}, que j'espère Vostre S^{rie} ne trouverat mauvais.

Mondict S^r de Chantonet m'escript que je doibz envoyer à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} copie des libellez fameux tant escripz que imprimez, et l'advertir de ce que passe, ce que j'ay fait jusque à maintenant de tout ce qu'il m'at esté possible; et ung des principaulx regretz que j'ay et auray est que je ne polray continuer ce que j'avoie si bien délibéré selon mon debvoir si je povoie icy demorer seurement : dont je ne veulz faire aultre preuve que celle que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} peult prendre de moy : le plaisir que ce me sera d'estre hors de ma cognoissance, caché en lieu estrange, sans communication d'amys, et participation de ce que passe de tous costelz si prompte cômme je l'ay icy; que je lesse les commoditéz et consolation que j'ay icy des miens, les habandonnant au temps qu'ilz ont plus à faire de ma présence; et que je suis seur que la mauvaise veuille que aucuns me portent sans mon mérite, me imputans l'Inquisition, ne leur viendrat à prouffit si aultre chose survient comme il est apparent. Mais je me veulz conformer au temps; et, pour estre absent, ne délessaray-je tenir correspondance à voz officiers de tous costelz, aiant miz ordre que leurs lettres me soient envoiez incontinent, et à ceste cause icy lessé l'ung de mes serviteurs pour m'adresser le tout et mes lettres à eulx.

Frère Pierre Lupi at si bien embaboiné le président de Malines ² qu'il meure pour le faire prescher, estimant que en ce temps troublé il feroit grand fruit; et at essaié vers M^r le doien de Malines s'il se polroit faire, qui luy a dit ce que convenoit et la charge que luy et vostre vicariat avoit au contraire; lesquelz ont respondu qu'ilz ne peulvent excéder vostre

¹ Nicole Bonvallot, veuve du chancelier et mère du cardinal.

² Le président du grand conseil, Jean de Berghes, chevalier, seigneur de Waterdyck, avait prêté serment comme président le 3 janvier 1561. Il était frère de l'archevêque de Cambrai. Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. 1^{er}, p. 289.

ordonnance. Quoy véant, le dict président est après pour le faire prescher en ceste ville, et l'at faict trouver bon à Cartigni, docteur des Carmes icy ¹, affin qu'il en parle à nostre doien de S^{te} Goele, vicaire de M. de Cambray, que j'ay prévenu et luy dit une partie de la légende du dict frère Pierre, et que s'il le lesse prescher qu'il s'en repentira tost ou tard. Et certes il me feroit mal que l'on l'introduisit icy en lieu si principal où il mettra du trouble selon son naturel, mais si l'on le veult faire il n'est en noz d'y mettre empeschement.

.... Pannemaker sçait bien dire s'il ne se fut faict paier du S^r Curiel comme il en seroit maintenant, car tous paiementz cessent en Anvers. Aussi tost que la dicte tapisserie sera faicte les patrons se retireront.

Il n'y at encores nouvelles de la venue de M^r Tisnacq, que Viglius désire grandement. et je croy qu'il donneroit trois mil escuz et plus qu'il fut déjà icy affin de se povoir retirer avec honneur; et je suis seur seroit en Frise, pour maintenant où il ne faict point mauvais, car ilz ont passé les nouvelletez ².

.... Mon homme, qui at esté à Canticrode, m'a dit que le chastellain et portier se deuilent qu'il n'y at point de porte de bois à l'avant-porte, car si quelque chose survenoit ung homme avec ung pistolet garderoit que l'on ne sçauroit monter le pond : ce que j'ay bien voulu représenter à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}. La maison et jardin sont fort bien entretenuz : Politez at rescript qu'il envoie la milleure partie de meublez à Malines; l'on ne se peult trop asseurer.

Monseigneur ainsi que j'escrivvoie ceste me sont venues les lettres de M^r Pratano ³ et vostre prieur, que j'envoie à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} affin qu'elle veoye en quel estat les affaires y sont. Vostre maistre d'hostel Damblain est fort perplex, et non sans cause, pour se trouver estrangier. Les religieulx se vouldroient retirer, mais estant la maison ⁴ de si bonne deffense comme elle est, ilz ne le

¹ Jean de Cartigny, docteur en théologie, prieur des carmes à Bruxelles, qui devint théologien et prédicateur de l'archevêque de Cambrai. Voir *Biographie nationale* et Foppens, *Biblioth. Belgica*, t. II, p. 606 et manuscrit n° 17635 de la *Bibliothèque royale*, p. 322.

² Ces assertions de Morillon sont confirmées par les lettres de Viglius à Hopperus du 5 et du 17 juillet. Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e part., pp. 366, 367, 368.

³ M. Pratano semble être le même personnage que le chanoine de Tournai del Prée, dont il sera encore question.

⁴ L'abbaye de S^t-Amand.

doibvent faire que premier les monastèrez voisins ne l'ayent fait, comme j'escriz au dict prieur; et, pour les asseurer, j'ay résolu avec Messieurs Bordey et Viron que l'on prende six hommes pour faire guet et asseurer les religieux, et s'il est besoing l'on le polra renforcer. La maison est forte assez pour tenir contre une coursse moiennant qu'il n'y ayt artillerie, et je prie le grand Maire ¹ de les adsister, que je suis seur il ferat. Il m'escrit de povoir mectre en euvre quelque espiez; j'entendz bien que ce seront fraiz, mais il ne fault rien obmectre pour garder et préserver la maison, car si la canaille y entre ilz y mectront le feu, que seroit une perlte irréparable; et si l'on ne suyt son advis et qu'il en mesadviègne, il dirat cy après que, qui l'heut lessé faire, que avec peu de chose il heut contregardé la maison, mais que l'on at plainct ung peu de despense: qu'il ne fault plaindre ceste fois mais respargner tant plus une aultre année puisque la présente est si dangereuse et coustageuse.

Si Son Alteze vad à Mons, Valenchiennes et Tournay se modéreront; et je ne plaindroie qu'il y heut une bande logée au villaige de St-Amand, que seroit conserver le demeurant encores que les subjectz s'en resentoient. Nous ferons tout debvoir, dont V^{tre} Ill^{me} S^{rio} se peult confier en nous. J'ai renvoié le dict porteur et rescript aus dictz Pratano, prieur, grand Maire, maistre d'hostel Damblain et recepveur, que m'ont tous escrit d'ungne mesme substance, et je leur donne toutte la consolation que je puis.

De Bruxelles, le XI^e de juillet 1566.

Il vad bien que l'on at miz les reliquaires et munimentz dehors; j'escrifs le mesme des principaulx ornementz et meublez et les anciens livres. Ilz sont fort bien à Douay, où en une nécessité urgente il faudroit envoyer les religieux en vostre maison au dict lieu, ou celle de St-Vaast si l'on l'en vouldroit accommoder.

¹ Du bourg de St-Amand.

XCI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 204, 205. — C.)

—
Louvain, le 13 juillet 1566.

Monseigneur avant que me retirer à Namur où je veoy dedans ung jour ou deux, je suis venu en ce lieu où j'ay communiqué avec Elbertus, qui me dict ouvertement que le prince d'Orange, le comte de Hornes et le comte Lodovic sont désespérés, et qu'ilz jecteront leur venin ¹. Il dit qu'il y avoit grande oportunité de tout remédier lors qu'il me parla et Hovelmans, pour ce qu'ilz estoient en perplexité extrême ²; et que Hovelmans et aultres serviteurs du prince d'Orange regrettent que le Roy n'at respondu à la lettre si humble qu'il luy at escript, dont recepvrez le substantial escript de ma main, qui l'ay montré à Viglius, qui dict, ad ce que luy at compté M^{me} de Parme, que il y avoit plus que Elbertus ne sçait. Mais je m'esbahiz comme l'on demande si tost response, puis que M^r de Montigny l'at portée en Espagne, duquel méritoirement l'on debvroit actendre lettres avant que mouvoir dadvantage. Mais l'on ne veult lesser passer aucune occasion, laquelle toutes les fois qu'elle s'adonnerat l'on la prendrat, et il n'y aurat faulte de quérimonie contre le Roy cependant; mais la dicte lettre du prince d'Orange, en quelque sorte qu'elle soit allé, luy polroit quelque jour couster chier, car il s'est obligé par icelle à son devoir, et fait le contraire sans actendre la response de son Maistre. Elbertus revient fort de l'opinion qu'il avoit de sa preudhomie, et veoyt bien que doibs

¹ On trouve dans Groen, *Archives*, t. II, p. 141, le résumé, d'après V. Rommel, d'une lettre caractéristique du prince d'Orange au landgrave Philippe de Hesse, du 6 juillet. Sans s'y déclarer luthérien, il laissait entrevoir ses sympathies pour ceux qui professaient les doctrines nouvelles. Il demandait les conseils du landgrave et ajoutait : « Denn man fange mit den Niederlanden an, um mit Teutschland zu endigen. Hessen müsse den Bedrängten freye Rustung gewähren, und diese hochwichtige sache bey allen Evangelischen Reichfürsten fordern ».

² Cette perplexité perce dans la lettre du prince citée à la note précédente. Il se plaint qu'à raison de sa naissance allemande, et du fait que sa femme appartient à la confession d'Augsbourg, on lui impute les agitations religieuses, etc.

que l'on aurat moien de mal faire que l'on passera carriere. Les domestiques du prince d'Orange dient clèrement que le comte Lodovic est aucteur de tout ce que passe ; dont je les croy, *sed fratre auctore*. L'on dict qu'il faict venir deux mille chevaulx de Westfale, et qu'il y at à force François à Calais¹. Elbertus dict qu'il fault qu'ilz aient grande assistance et confidence, et impute tout au marquis de Bergues ; que le Sr de Liège doibt donner passaige ad ce que doibt venir vers son costel : mais je croy que ce sont bruietz. Mais tant y at que l'on est peu informé de ce que passe de tous costelz, par faulte d'argent dont l'on at faict si grande largesse à peu de propoz à Mansfeld et au comte d'Hoochstraeten, et ailleurs où il n'estoit besoing².

L'on dict constamment que le prince de Condé faict gens en Lorraine, ce que je croiroic plus tost, pour estre lieu dont les François s'excuseront, que j'ay tant plus suspect que la Royne mère at faict deffendre par le royaume que nulluy n'ayt se trouver par deçà s'il n'y at nécessairement à faire pour négociation ou aultrement³ : ce qu'est pour noz endormir, et il fault bien qu'il y ayt quelque chose, puis que les seigneurs sont si braves. Elbertus m'asseure que la dissention est grande entre le duc d'Arschot, d'Aremberg, Berlaymont et Meghe d'ung costel, et le prince d'Orange, le comte d'Egmond avec leurs villes d'autre ; et s'esbahit fort le duc d'Arschot que le comte d'Egmond ne se déclare aultrement pour la religion et le Maistre qu'il ne faict, ce qu'il luy avoit promis solennellement, *data dextera*, au commencement que le duc d'Arschot vint au conseil d'État.

Si l'on meict les prestz des ecclésiastiques à prouffit, employant les bons, ce seroit pour faire teste ; mais cela se dissiperat et puis l'on ne sçaurat adsister au Maistre quant il serat de besoing.

¹ Ces armements des confédérés en Allemagne, par l'entremise du comte Louis, ne furent formellement décidés que quelques jours plus tard, après la présentation de la seconde requête. Groen, *Archives*, t. II, pp. 175, 178 et suivantes. Toutefois des pourparlers paraissent avoir eu lieu déjà depuis longtemps, notamment avec Georges van Holl : *ibidem*, pp. 125, 153. On peut voir en outre Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 91.

² Morillon fait probablement allusion aux missions lucratives qui avaient naguère été données aux deux comtes en Allemagne.

³ Le Roi de France se faisait un mérite de cette déclaration, rendue à l'instance d'Alava, dans une lettre du 24 juillet écrite à son ambassadeur Forquevaulx. Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 207.

Je n'avoie sçeu si particulièrement le mauvais traictement que l'on avoit faict à M^r de Meghe en Anvers, ce que M^r Schetz ¹ où il estoit logé at compté au dict Elbertus : que l'on avoit semé ung bruiet, *procurante* le comte Lodovic, entre le peuple que le dict S^r y estoit venu pour mectre gens dedans, que fut cause que plus de m^e bourgeois vindrent environner la dicte maison, dont le dict S^r fut faché et vint parler à eulx, et aulcuns luy dirent clèrement leur soubçon, et quelque chose qu'il sçeut dire ne se voulurent retirer mais y demeurarent toutte la nuict chantans psaulmes et chanssons hérétiques, et lendemain, quant il volut sortir de la ville, ilz serrarent les portes; lors qu'il dict que puis qu'ilz l'avoient suspect il ne le debvoient retenir, ce que samblat bien ainsi à la plus saine partie, et ainsi l'on le lessit sortir ².

Elbertus dict que le commun peuple mène grand joie en Anvers, et qu'ilz se tiegnent assurez : ilz considèrent peu la plaie qu'ilz font à leur ville; l'on verrat ce que Strale y ferat, qui at fort regretté que pour son indisposition il n'y at peu estre *quasi vero*; et n'est d'advis que le prince d'Orange y voie, ce que la pluspart d'Anvers désiroit ³. M^e Estienne du prince d'Orange ⁴ est allé souvent vers luy. Elbertus me compte qu'il luy

¹ C'était un frère du seigneur de Grobbendoncq, probablement Conrad Schetz dont la femme était Marie de Brimeu.

² *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 236, 241, 242, « est parti d'Anvers le dict comte de Meghem » non sans insolences du populace contre lui et son train. — *Mémoires de Pontus Payen*, t. I^{er}, pp. 161, 162.

³ Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. xxxvi, xxxvii, et Groen, *Archives*, t. II, pp. 157, 158. On voit que le prince avait invité le comte Louis par lettre du 5 juillet à agir « secrètement et dextrement » auprès des membres du Breeden-Raedt, afin de les exciter à réclamer son intervention comme étant vicomte ou bourgrave d'Anvers. Voir aussi Reiffenberg, *Correspondance* citée, p. 85 et *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 433.

⁴ « M^e Estienne du prince d'Orange » qui apparaîtra encore dans ces correspondances était M^e Étienne van der Straeten, dit parfois Strats ou Stratius, quatrième fils de Pierre van der Straeten, seigneur de Cleydael, *waradin* de la maison des monnaies de Charles-Quint en Brabant, et de Catherine de Belle. M^e Étienne naquit à Anvers et non à Salins comme on l'a dit parfois. On le trouve étudiant à l'université de Louvain en 1557, et, en 1544, professeur à l'université de Bourges. En 1551, après avoir été pendant quelque temps chartreux, il devint professeur de droit à Dôle en Franche-Comté. Pendant toute la première partie de sa carrière il fut le protégé de Granvelle, mais un protégé parfois gênant. En effet, M^e Étienne, ayant négligé ses leçons à Dôle, fut judiciairement attaqué par la ville et se vit condamné. En 1558, toujours sans doute avec l'appui du cardinal, il obtint par patentes du 4^{er} décembre une charge de conseiller au conseil souverain de Brabant. Ces hautes fonctions ne le fixèrent pas plus que sa chaire professorale. En 1561 il donna sa démission, revint à Dôle, prit une

at ouy dire en riant à Bets qu'il alloit à Sainctron avec la compaignie, luy recommandant sa maison et ses deux filles si l'on venoit au pillage. Touttefois Elbertus dict que l'on y vat sans armes pour veoir le nombre des comparans, que sont appelez pour chascun apporter son signe de la besace, et que l'on veult avec libéralité et modestie gagner l'affection du peuple pour après l'avoir à commandement et luy faire entendre que c'est pour son bien que l'on le fait; et que doibs Sainctron la dicte compaignie se doibt trouver à Brucelles vers Son Alteze pour luy faire quelque remonstrance, que je tiens sera pour convocquer les estatz généraulx et y proposer l'estat de la religion et abolition des édictz, et oultre ce le pardon général. Et dict-on dadvantaige que l'on est après pour calenger tout ce que at esté fait par ceulx qui ont heu charge, et que Viglius ne sera oblié, luy imputans une affection désordonnée à promouvoir les siens peu idoines. Cela ne peulvent-ils dire avec vérité de Granvelle.

Ils ne sont passé grandez gens par icy pour aller au dict Sainctron. Le principal est M^r d'Auxincourt ¹, qui at icy couché ceste nuict, et est parti ce matin; son frère y doibt aussi estre avec les contez de Culembourch et Vanden Bergh.

Elbertus m'at juré d'avoir par tous moiens possiblez deshorte le prince d'Orange, mais qu'il n'at rien profité pour ce que le comte de Hornes et le comte Lodovic gattent tout. Mesmes il dit avoir entendu de Hovelmans que l'on feroit avec la princesse ce que l'on vouldroit, et que les deux seurs estoient assez bonnes, mais que le comte Lodovic les at corrompu en religion. Aussi tient Elbertus pour certain que pour le présent les Fran-

seconde fois un engagement de dix ans avec la ville pour enseigner le droit, et comme lors de son premier séjour ne tarda pas à se faire reprocher sa négligence à donner ses leçons à jour fixe. En 1562 on constate que Granvelle n'était pas encore fatigué de le protéger. En 1564, en revanche, on voit qu'il se plaignait de l'ingratitude de M^e Étienne. Celui-ci, d'ailleurs, était passé au service du prince d'Orange; il avait vendu ses livres, quitté Dôle, et s'était fixé à Salins. Le prince d'Orange fit de lui l'administrateur ou le grand bailli de ses terres de Franche-Comté, et il se servit parfois de sa parole et de sa plume pour exercer de l'influence sur les États du pays. M^e Étienne ne fut ni arrêté ni exécuté par l'ordre du duc d'Albe, comme on l'a dit parfois. Il mourut en 1572, à Paris, ayant embrassé le protestantisme. Il avait épousé Marie de Charles. *Bulletins de l'Académie royale*, 2^e série, t. XXXIX, p. 208 : notice de M. Rivier. — *Papiers d'État, passim*, et t. VIII, pp. 499, 555, 556, 542, etc. — *Archives particulières*.

¹ Impossible de préciser le seigneur que Morillon désigne par cette qualification.

gois adsistent par contribution nous hugonaux, comme les nostres ont fait à eulx les années passées. Il dict aussi que le comte de Hornes luy monstre fort mauvais visaige, et qu'il dict que après que l'on aurat réformé la religion que l'on entendrat à la justice. Je tiens que l'on ferat aussi bien en l'ung que en l'autre. M^{me} de Parme dict à Alonzo del Canto que toutes les altérations sont pour ce que le Roy at commandé l'observance des placcardz, qu'estoit une attache pour luy.

Monseigneur, je me doute que l'on parlerat fort de mon absence; mais certes il estoit temps, car je suis seur que l'on m'observoit où j'alloie; et, quant Viron et moi allions chez Viglius, l'on crioit à assez haulte voix qu'allions tenir conseil avec Belsebut sur l'Inquisition. Aussi crie t'on sur le clergié quant il vad en procession, ce que at esté cause que je me suis abstenu d'y aller, et sur le dict Viglius. Et certes il y at des bien mauvaises humeurs au peuple, et si Son Alteze se retire à Mons, comme aucuns pensent, puis que l'on y at desjà envoyé M^r le duc d'Arschot, je crains quelque nouveleté en la dicte ville, aians le bourgmestre peu d'auctorité, et l'Amman peu de bonne volenté¹ : qu'est cause que je donne encores presse à Viron qu'il enchemine encores ung coffre avec les milleurs habitz et fourures là où est le surplus.

Ad ce que je veoy, toutes les villes sont en craincte et parlent de prendre gens, mesmes en ceste ville, et souldoier les plus povres habitans pour par ce moien, les mectant soubz le maire et se obligeantz par serrement, estre plus assurez d'eulx.

Le comte Lodovic est ici arrivé ce soir²; aucuns dient que l'assemblée ne se tiendrat à Sainctron, mais à Namur, que seroit pour grever Berlaymont. Si ainsi estoit, je n'y serois bien, et attendrai cinq ou six jours pour veoir ce que passerat. Aultres dient que la dicte asssemblée se ferat à Herstal, qu'est à M^r le prince d'Orange, près de Maestricht³, et que icelle

¹ Le bourgmestre Van Oss, et l'amman Jean de Locquenghien.

² Dans les *Résolutions magistrales de la ville de Louvain*, vol. 114, déjà cité, on lit folio 224 r° : « Ten voorscreven xiii july, wezende saturday, grave Lodewyck van Nassouwen, brueder der princhen van Orangnien, tot Lovene wezende, ten huysen van logementen des graeven van Buren, in huysen van S^t-Truyden..... »

³ Herstal, l'une des célèbres *Villae regiae* des Carolingiens, située sur la Meuse en aval de Liège entre Liège et Maestricht. Le prince d'Orange était baron de cette terre qui, bien qu'enclavée dans

ville est en doute et sur sa garde et ne permectra que l'on y entre en trop grand nombre et plus fort que eulx.

Elbertus m'a dit ce soir que ceulx de Flandres, Anvers et ailleurs, que sont de la nouvelle religion, donneront à Sa M^{te} des millions s'il leur veult permectre des églisez : tant sont-ilz passionéz en leurs erreurs.

De Louvain, ce xiiii^e en juillet 1566.

XCII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 206, 210, 212. — C.)

Louvain, 14 juillet 1566.

... J'ay encores volu adjoüster ce mot aux lettres que mon homme at emporté ce matin, luy envoiant homme exprès affin que ceste viegne en temps pour partir avec les aultres.

L'assemblée se tiendrat demain à Sainctron, et le comte Lodovic ne partirat jusque lors. M^r de Liège luy at envoyé le S^r de Here¹ avec ung aultre gentilhomme et lettres par lesquelles il dit avoir entendu que l'on veult faire ceste asssemblée en son pays, ce que ne luy samble debvoir permectre quisque c'est contre les constitutions de l'Empire, et qu'estans tous ceulx que veillent comparoistre à la dicte journée subjectz de Sa M^{te}, les pays d'icelle sont assez amplez pour y tenir la dicte asssemblée sans venir sur ses terres; et que partant il le prie de se déporter, ne veillant aussi incourir le mauvais gré de Sa M^{te}. Et n'aians les dicts commissaires heu response à leur gré, l'ung est passé oultre vers Brucelles pour, comme je

la principauté de Liège était terre Brabançonne, régie par les usages et coutumes du duché, et fief mouvant de la cour féodale de Brabant.

¹ Érard de Rivière d'Arschot, seigneur de Heers, époux de Jeanne de Mérode, sœur de Jean, baron de Merode, de Petersheim et de Westerloo. Il appartenait à l'une des plus puissantes races de la principauté. Son grand-père était le célèbre Raes de Heers, l'adversaire de Louis de Bourbon au XV^e siècle.

conjecture, faire entendre le mesme à Son Alteze ¹, laquelle envoie MM^{rs} le comte d'Égmond et le prince d'Orange vers la dicte compagnie affin de les divertir. Le dict prince est hier allé en Anvers ² où j'espère qu'il ferat bon office, tachant plus d'effectuer la volonté de son seigneur que de complaire à l'affection désordonnée du peuple; et il est force qu'il offense l'ung des deux, que m'at tousjours faict croire qu'il ne prendroit ceste commission.

Elbertus, qui est fort soigneux de faire quelque chose de bon, at parlé avec le dict comte, qui luy a dict que Son Alteze a consenti la générale asssemblée des estatz, aiant tousjours soubstenu le dict S^r d'Égmond que c'est l'extrême et unicque remède que le comte Lodovic dit venir trop tard; et at dressé l'escrict dont la copie vad cy jointe ³: remonstrant à la noblesse son debvoir, et que pour y mettre la liberté des sectes, confession Augustane et preschez (ce que prétend clèrement le comte Lodovic), la noblesse ne sera partant assuré d'eschiver l'indignation de Sa M^{te}. Il at heu long propos avec le dict comte qui luy at discourru une partie de ses argumentz, ausquelz il est aisé donner solution; et il accouste la raison et at consenti de oyr le dict Elbertus avec tel théologien qu'il voudra, pourveu que ce soit quelcun politic. J'ay esté d'avis que l'on print Cunerus ⁴, qui est curé de ceste ville, homme docte et doux. Il ne peult estre qu'il ne cognoisse, oiant l'avis de gens sçavans, qu'ilz se sont miz en ung laberinthe dont ilz ne se sçauront retirer, et que aiantz donné la liberté au peuple ilz se mectent en l'indignation de Sa M^{te} que poursuiverrat les aucteurs.

J'entend de Elbertus que le prince d'Orange crainct plus qu'il n'aime le comte de Hornes et M^r de Montigny, que murmurent de la garde noble de ses enfans pour ce que, *in eventum mortis*, ilz debvroient succéder en

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 451. Le gentilhomme liégeois qui vint à Bruxelles était Octavien de Palme, écuyer du prince-évêque. Son instruction concorde avec le récit de Morillon.

² Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 136, la lettre du 14 juillet par laquelle le prince annonce à Madame de Parme son arrivée à Anvers le 13 au soir.

³ Nous ne l'avons pas malheureusement.

⁴ Cunier Petri, dit le docteur Cunerus, curé pléban de St-Pierre à Louvain et professeur de théologie. Il était né en Zélande à Brouwershaven. Après avoir été recteur de l'Université en 1568, il fut intrônisé évêque de Leeuwaerden, le 2 février 1570, et mourut à Cologne le 9 février 1580 la révolution l'ayant chassé de son siège épiscopal. *Joannis Molani, Historiae Lovaniensium*, pp. 73, 214, 480, 520. — Foppens, *Biblioth. Belgica*.

une partie des biens ¹, et que cecy polroit bien quelque jour causer dissension : leur aiant le prince d'Orange compleut en beaucoup de choses pour divertir ceste prétension; et dient ses bons serviteurs que le comte de Hornes, le marquis de Berghes, Mr de Montigny le ruineront.

J'entendz que l'on at donné pour solution à Mr de Liège que la constitution de l'Empire at lieu quant l'on viendroit armé, et que l'on feroit bien l'assemblée à Brucelles ou ailleurs mais que l'on ne veult donner occasion au peuple ². Enfin je veoidz que l'on se treuve en peine de tous costelz, et que peult-estre ceulx que noz donnent la paour n'en sont exemptz; et que c'est pour cela que l'on veult les Estatz généraulx, ausquelz peult estre l'on ne trouverat ce que l'on espère; et si Son Alteze auroit ceur comme avoyt la Royné ³, les conducteurs de ceste emprinse se trouveroient bien emeschéz.

Le dict conte at changé d'opinion et parte cest après-disnée ⁴.

En haste, ce XIII^e de juillet 1566.

¹ La mère de Hornes et de Montigny, Anne d'Egmont, était tante d'Anne d'Egmont, première femme de Guillaume le Taciturne, mère du comte de Buren et de la jeune comtesse Marie de Nassau.

² Les *Résolutions magistrales de Louvain, loco citato*, fol. 224 v^o, disent que, aux remontrances des délégués Liégeois, « ... die voirs. grave Lodewyck repliceerende zeyde : heurliede vergaderinge nyet te wezen met gewapender hand om yemande fortsse oft gewalt aen te doen oft invaderen, dan zeker getal van diversehe heeren en edelmans uyt desen landen van herwerfts over begerende alleenlyek met malcanderen communicatie.... »

³ Marie de Hongrie, qui avait gouverné les Pays-Bas depuis 1531 jusqu'à l'abdication de Charles-Quint.

⁴ *Résolutions magistrales*, citées à la note 2, fol. 224 v^o. « July XIII, des sondaigs, passeerde alhier deur die stad diversehe persoonen van die vergaderingen voirs. met oick die voirs. grave Lodewyck rydende naer St-Truyden voirs.... »

XCIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol 208. — C.)

—
Louvain, le 21 juillet 1566.

J'ay de temps à aultre escript à M^r del Prée, le prieur et maistre d'hostel de S^t Amand, ce que passe pour leur donner ceur et afflin qu'ilz n'habandonnent le lieu, ce qu'ilz avoient délibéré et chascun se retirer chez ses parens et que l'on leur heut donné XL ou L florins chascun pour leur despense; et quant cela fut failli ilz en heussent demandé de l'aultre. Je leur ay remonstré par mes lettres qu'estant la maison si forte comme elle est, garnie de murailles et fosséz et ung grand bourg et populeux à doz, il n'y avoit raison la délessier puisque les maisons voisines tenoient encores bon et que le dangier n'estoit tel qu'ilz se persuadoient, dont je les advertiroie en temps; j'espère qu'ilz se asseureront. La paour at esté grande par tout. J'ay dict au recepveur de ne faire aucunes provisions, car s'il se falloit retraire ce seroit aultant perdu; et il ne fault en ce temps icy que au jour la vie. Il at esté veoir ce que l'on faisoit à Sainctron, ce que m'est fort suspect, mesmes pour les propos qu'il a tenu à son retour et après boire. Il y at peu de gens au Tournesiz qui ne soient entachéz de ce mal, qu'est grande pitié.

Le dict prieur m'a faict grande instance sur la relaxation de damp Simon, que je m'apperceois il faict par contraincte ou des parentz ou d'aucuns religieulx. Je luy ay respondu que je n'y puis rien et que c'est le coup du maistre, et que j'en escriproie à V^{tre} S^{rie} Ill^{me}. Il me samble qu'il est bien là où il est, et que aiant liberté il polroit piz faire en ce temps que chascun vit comme il veult. L'on polra gaigner temps et le monde changerat.

Le trésorier et damp Jacques de Rantre sont alléz avec les relicquez, chartres et milleurs meublez à Douay, où ilz font leur compte demorer pour les garder, que seroient fraitz inutilez. J'ay escript que l'on sçelle les coffres et inventorise le bien et qu'ilz retournent; je ne sçay s'ilz le voul-

dront faire, car chacun y veult estre maistre, qu'est cause que je remande le suppreur qu'est à Barisi, car il les tient mieulx en bride que ne faict le prier: auquel j'ay faict entendre que en ce temps il ne permecte les visitez, car il n'y a que xv jours que damp François Estrivière ¹ at esté veoir son cousin du Risoir près d'Enghien, où se sont tenues toutes les assamblées particulières des Geutz ². Aussi luy ai-je mandé de tenir bon regard sur les hostez, et que ce n'est temps maintenant de les recepvoir. Je croy bien qu'il ne peult faire tout ce qu'il veult, car les religieulx se sont monstréz fort à rebours depuis ces troublez; et, sans l'ordre que j'ay miz par le guet de six hommes, ilz ne fussent demoréz au couvent, que fut esté grande despense et desréputation. Cecy ne se fera sans fraiz; mais il est nécessaire si ne voulons perdre la maison.

Mr d'Arras presche à Armentières, où les aultres preschent à sa barbe ³; c'est grande pitié de veoir par tout une telle et si subite mutation, car tout s'en vad en flamme comme paille, et perdons de temps à aultre.

..... Ilz se font icy tant de mariages, nonobstant les deffenses du Concille de Trente, que je ne scay estre à repos d'Octavio ⁴, qui devient grand et est volage, si je ne le mettz ailleurs; car ung des connecteurs de Vulmarus ⁵, où je l'ay miz, est tombé en cest inconvenient: qu'est cause que je le désire mettre à Douay, où les cognoissances ne seront si grandez ny les filles si practiques. C'est grande peine d'avoir charge de josnes gens! Je ne veulx faire le changement sans en faire part à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, comme je suis tenu. Il estude fort bien et at grand esperit, s'appliquant du tout aux loix, que luy donnerat moi en, s'il continue, de faire service à la maison.

Je ne scay si M. Viron, qui est traveillé d'ungne fièvre, aurat adverti V^{tre} Ill^{me} S^{rie} que passant par Malines Mr le président du grand conseil luy fait ung grand discours de frère Pierre Lupi et les fruitz qu'il feroit si en ce temps il pavoit prescher, et qu'il m'en voulut parler de sa part; ou si je ne le pavoie faire, que je ne trouvisse mauvais qu'il le lessit prescher

¹ C'était probablement un moine appartenant à la famille des bâtards de Namur, seigneurs de Trivières.

² Voir plus haut, p. 280, note 1^{re}.

³ Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 90.

⁴ Voir plus haut, p. 265, note 1^{re}.

⁵ Le docteur Volmaire Beernaerts dont il a été question plus haut.

à Brucelles. Et comme il at veu que je ne respondoie, il at de rechief appellé Mr le doien et le presse du dict congié, disant qu'il le fait par son advis, qui s'en est excusé De ce non content, il l'at prié de me venir trouver avec l'official, ce qu'il ne luy at voulu refuser, et at esté bien aise de ne m'avoir trouvé à Brucelles. Je ne sçay comme le dict président peult prendre la peine qui cognoit frère Pierre aussi bien que moy, et veult en ce mauvais temps mectre le glaive ez mains d'ung furieux. J'ay escript au dict doien que, une fois pour toutes, il responde au dict Sr que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} luy at deffendu de permectre au dict Lupi les preschez et confessions. S'il me parle ou escript, je feray la mesme response à deux motz et modestement. Il serat bien que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} m'escripve une lettre à part, que si frère Pierre faict instance de prescher que voz le me defendez. affin que je la puisse monstrier s'il est de besoing. Celles que m'avez escript sur ce sont en lieu seur où je ne puis advenir pour maintenant.

De Louvain, ce xx^{ie} de juillet 1566.

J'escripz au Sr Aguillon d'excuser vers le Sr don Diego de Cordova la tardance de l'eau de tille, que n'est par nostre faulte ¹.

XCIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 210 à 214. — C.)

Louvain, le 21 juillet 1566.

Pour n'apparoistre encores le dangier tel que aucuns l'avoient publié je me retiens icy, mesmes par l'advis de Elbertus avec lequel je communique souvent, pour le moien qu'il at de sçavoir plusieurs choses, et qu'il

¹ L'eau de tille, dont il a déjà plusieurs fois été question, était une distillation de *fleurs de tilleul*, (tille, tillet, tilleu, linde boome.) Dans les Pays-Bas, le *tilleul* était fort apprécié. Les botanistes attribuaient à ses fleurs, et à l'eau qu'on en distillait, des propriétés équivalentes. On les considérait comme des spécifiques contre les maux de tête, les vertiges, l'apoplexie, le mal caduc, les battements de cœur, les affections de la matrice, les douleurs de reins, la gravelle, certains maux d'yeux. Enfin ingérées à certaine dose, elles avaient pour effet, croyait-on, de faciliter les opéra-

a l'auctorité telle vers aucuns principaulx seigneurs que ses sçavoir, prudence et vertuz méritent; et ce m'est grand contentement de diviser aucune fois avec luy pour trouver ses advertissements seurs et véritablez. Je n'ay fréquentation avec aultre, qui que ce soit, car je ne veulx que l'on saiche que je suis icy; et je ne sorte la maison que une fois le jour pour ouyr messe, estant résolu demorer icy, jusque je verray aultre chose, pour ne perdre le moien d'avoir souvent de voz nouvelles et faire part à Vostre Ill^{me} Srie des occurrences d'icy.

Ceux de Sainctron, qu'avoient serré leurs portes par charge de M^r de Liège, les ouvrirent dimenche et feirent sçavoir l'ouverture au comte Van den Bergh et aultres qu'estoient à Hasselt. Touttefois ilz continuent leur guet et garde, et ont M^r de Floion, grand maire de Liège, frère de M^r de Berlaymont, pour capitaine ¹.

Ceux de l'assemblée font pareillement guet et se joignent avec les bourgeois, craindans si le feug se gardoit mal, ou que aultre inconvéniement survint, que ce seroit à eulx que l'on en voudroit. L'on disoit de vi ou vii^e chevaulx, mais il n'en y at point iii^e ², et l'on m'assure que, comprenant maistres et varletz, ilz ne sont iii^e testez. Plusieurs sont venu à chariot, et aultres, par faulte de chevaulx, à pied, et entre les susdicts il y at beaucoup de marchantz d'Anvers et de Tournay infectéz d'hérésie que font beaucoup des maulx et advertissent de tous costelz faisant les choses beaucoup plus grandes qu'elles ne sont; et ne se voudroient, ad ce qu'ilz dient, contenter de la confession d'Auspurch mais veulent aller ung point plus avant et avoir la doctrine de Calvin; et menassent d'exterminer tous les ecclésiastiques et les massacrer; dient que les preschez

tions de l'accouchement. Ces propriétés multiples de l'eau de tille expliquent que Granvelle en envoyait des *flasques* à la fois à la Reine et aux vieux seigneurs de la cour. Voir pour ce qui concerne l'eau de tille : Dodonaeus, *Herbarius*, pp. 434 et suivantes et Munting, *Nauwkeurige beschryving der Aardgewassen*, p. 80.

¹ Cette indication de parenté est inexacte. M. de Floyon, grand maieur de Liège, était un parent et non un frère du baron de Berlaymont : c'était Henri de Berlaymont, dit de Floyon, seigneur de Modave, Odeur, la Chapelle, etc., souverain maieur de Liège depuis 1557, fils de Gui et d'Agnès de Seraing. Sa femme était Catherine de Hosden, dame de la Chapelle. Il mourut en 1585. Goethals, *Dictionnaire généalogique*.

² Il y avait 200 gentilshommes au plus, écrivait Anderlecht à la duchesse de Parme. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 454.

sont librez à Tournay et que cela est déjà résolu en l'assemblée; et que MM. le prince d'Orange et comte d'Egmond ont signé avec les Geutz, dont ilz font grande feste ¹. Mais, ad ce que j'entendz, les principaulx de l'assemblée ne tiegnent telz propoz, et si les dictz deux seigneurs ont signé, c'est à aultre fin et pour contenir la compagnie ez termes de la requeste, qu'estoit contre l'Inquisition et pour la modération des placcards ². Le dict Sr prince faict des grandz offices en Anvers, où à son arrivée il ne voulut souffrir les acclamations populaires criantz à haulte voix : *Vive les Geutz!* et le leur deffendit ³; et pour ce que aucuns ne désistoient il les menassa faire punir, dont ilz furent esbahiz, mesmes Brederode qui s'engrassé des dictes acclamations, et les souffrit doibs qu'il avoit lessé et mené le dict Sr prince en son logis, qui l'on dit avoir esté avec XIII chevaulx à la presche et avoir faict deffense au prédicateur, soubz paine de la vie, de ne prescher, et avoir requiz les adsistans de ne les ouyr d'ung mois de long pour ce que ce pendant l'on adviserat quelque ordre. Et l'on at évocqué les prescheurs de Tournay et d'Anvers, ensamble d'autres lieux, d'eulx trouver à l'assemblée de Sainctron : que sera le vray moien pour surceoir les preschez. Les dictz deux seigneurs sont députéz de par Son Alteze pour communiquer avec les commiz de la compagnie, que passerent icy le XVIII^e sur le soir, et estaient Mr de Brederode, Culembourch, les deux frères des Querdez, Audrigniez et Casembroot; et se devoient trouver par ensamble à Duffle près de Malines, au lieu d'aller à Arschot, ne se veuillant le dict Sr prince tant esloigner d'Anvers où les affaires sont fort paisiblez depuis qu'il y est ⁴. Mr d'Egmond at voulu avoir ses instruc-

¹ Ces propos sur Egmont et Orange sont rapportés aussi par Anderlecht. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 454.

² Anderlecht parlait d'une lettre, adressée au comte de Meghem par un confédéré, dans laquelle l'adhésion des deux seigneurs était envisagée dans le sens où Morillon la considérait comme à la rigueur possible. *Ibidem*.

³ Sur la conduite du prince à Anvers, voir Groen, *Archives*, t. II, p. 151. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 156, 157 et suivantes, XL, XLI et suivantes. — *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, p. 249.

⁴ Sur l'entrevue de Duffle du 18 juillet, Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 129, 150. — Groen, *Archives*, t. II, pp. 168 et suivantes. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 141, 149. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. CXXXVIII, CXXXIX.

tions par escript signées par Son Alteze, et il y at entre aultre chose qu'Elle prie ceulx de la compagnie de n'estimer que les gens qu'Elle fait lever par MM. d'Aremberg et de Meghe ne sont contre eulx, mais pour asseurer le pays contre les invasions des François que seressambent près de Calais. Et l'on dict que le Roy approche la Somme et doit venir à Amiens. Le levée que font les dictz seigneurs ne plaict à Elbertus ny à moi craindans que cela polra engendrer quelque doute à la compagnie : ce que ne convient car ilz seroient bientost les plus fortz et seroit pourtout perdre.

La dicte compagnie est fort modeste tant aux champs, que sont librez, comme au dict Sainctron; et sont le S^r de Brederode et Culembourch et le comte Lodovic logéz en l'abbaye, sans les despens d'icelle, tenans belle et grande table de **iiii^{xx}** personnes tous les jours, et n'ont faulte d'argent. Les S^{rs} de Tambruges, Fresin, Mercevelle ¹ et plusieurs aultres sont esté vers eulx, déclairantz qu'ilz persistent aux termes de la requeste présentée le **v^e** d'apvril, mais qu'ilz n'entendent de passer plus avant pour qui que ce soit, et qu'ilz veulent morir pour le service de Sa M^{te} et des pays; dont Son Alteze les at encaressé publiquement, que fera mettre aux aultres de l'eau en leur vin; et le mesme ont déclairé plusieurs aultres ² : qu'est selon le pourject de Elbertus, à qui le publicq doit beaucoup car il ne cesse jour ny nuict pour remédier aux inconvenientz, et a tant fait que ceulx de Geldres n'y sont venuz jusque ores, ce que plusieurs avoient délibéré, mesmes de par les villes, où le conte Van den Bergh et le S^r de Welle ³ troublent ce qu'ilz peulvent. Je luy ay bien amplement communiqué ce que

¹ On connaît déjà le seigneur d'Estambruges de la maison de Ligne : voir plus haut, page 253. Le seigneur de Fresin était Charles de Gavre, chevalier, comte de Beurieu au pays de Liège, gentilhomme de la bouche du Roi, fils de Louis et de Jeanne de Rubempré. Il reparaitra encore à diverses reprises dans ces correspondances. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 548. — *Mémoires anonymes des troubles*, t. II, p. 117, etc. — Le seigneur de Mercevelle, inconnu à *Te Water*, est peut-être Antoine de Merchevelle ou Marchevelles, ou Marcinelle, seigneur du dit lieu, de Quevaucamp et de Frasne (fils de Jean, seigneur de Marchevelle ou Marchenelles ou Marcinelle, ancien panetier de Charles-Quint), ou le fils de cet Antoine, Jacques de Marchevelle, seigneur de Buzeval, qui suivant les *Manuscrits héraldiques du ministère des affaires étrangères*, vol. XIV, t. II, fol. 490, mourut à Naples, après avoir fait l'expédition de Tunis avec don Jean d'Autriche.

² Voir une lettre de quelques confédérés, refusant de se rendre à St-Trond, dans Groen, *Archives*, t. II, p. 155. — *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, p. 164.

³ Le seigneur de Welle, un des agents actifs de la confédération des nobles en Gueldre et Overysseel, était Adrien de Bylandt. Sa seigneurie était située sur la rive droite de la Meuse près de Venloo. Dès

Granvelle m'at escript de son intention de soy réconcilier avec le prince d'Orange sincèrement, *modo cum dignitate fiat et absque conditione praejudiciabili Regi et reipublicae*, ce que luy samble bien raisonnable et ne le voudroit aultrement; et at veu voluntiers le poinct que je luy ay leut hors d'une vostre lettre escripte passéz quatre moys, comme Granvelle ne demande vengeance, ce qu'il louhe grandement. Et si j'avoie plusieurs aultres lettres que contiegnoient le mesme, je luy heusse peult faire plus ample foy de vostre modération et magnanimité, desquelles il se tient bien asseuré. Il dit que ceulx qu'avons estimé les principaulx adversaires et ennemiz ne le sont estéz, et que l'issue le démonstrerat; et que vrayement aucuns de non grande qualité, mais ambitieux, ont faict beaucoup de mal et attisé le feug, ne povans comporter que Hopperus s'entremectoit par Viglius plus que eulx. J'ay bien entendu ceulx qu'il veult dire, encores que luy ne les voudroit nommer, selon qu'il est modeste, veillant par tout mectre le bien. Il m'at beaucoup et souvent discourru sur la doubte que ont le comte d'Edmond et le prince d'Orange de n'estre bien avec le Maistre, et le regret qu'ilz en ont, et que partant le plus grand bien que Granvelle polroit faire tant pour le service du Maistre que du publicq seroit, à son advis, de les tirer hors de ceste racque et de procurer que le Roy les tiegne hors de doubte et leur démontre confidence, ce que seroit les remectre au bon chemin que eulx mesmes désirent grandement, et que si une fois ils y peulvent venir, et avoir assurance de la bonne volonté de Sa Majesté en leur endroit, qu'ilz se feront tuer pour icelle et qu'ilz se soucieront peu des aultres: que Elbertus crainct estre grande source et cause de toutes ces partialitéz et ennemitéz. Et dict dadvantage, que faisant Granvelle ung tel office pour eulx, qu'il ne polra estre que cy après il ne viegne à leur cognoissance, et que ce sera pour remectre une amitié perpétuelle et indissoluble entre luy et eulx; et qu'il croit certainement que il y aurat bien à faire après pour les faire retourner à ces asneriez; car il cognoit manifestement qu'ilz ouvrent les yeulx, et confessent que l'on leur a faict à croire beaucoup des choses mensongières. Il m'at

1350 ce gentilhomme était en mauvais rapports avec le conseil du duché, et soupçonné de favoriser dans ses terres la propagation de l'hérésie. Groen, *Archives*, t. II, pp. 58, 64. — Nijhoff, *Bydragen* cités, 4^e série, t. III, p. 50.

requiz de penser s'il ne conviendrait représenter cecy à V^{tro} Ill^{me} S^{rie}, que je ne luy ay voulu refuser, cognoissant son bon zèle et affection à l'endroit de tous; et je pense qu'il voz en toucherat quelque chose en termes généraulx; et dict que quantores le prince d'Orange seroit mort pour ce ne faudroit l'inimitié, que les susdictz commenceroient leur vivant s'ilz pouvoient, mais que retirant le comte d'Efmond et le prince d'Orange ¹ de ce mauvais pas les aultres demoreront court et ne polront rien. Aussi ilz sont fort cognuz, et l'on est merueilleusement soucq d'eulx; et les bons serviteurs du prince d'Orange les hayssent à mort, et désirent fort la réconciliation avec Granvelle; pour à quoy parvenir il samble à Elbertus qu'il n'y at milleur moien que de les obliger d'ung si grand bénéfice et lien que serait celluy que feriez à leur desceu, en une telle nécessité qu'ilz se retrouvent; et samble à Elbertus que à cause d'ungne lettre escripte à Sa Majesté par le prince d'Orange, et les raisons y contenuez, il convient pour le bien de Sa M^{te} et repos publicq de luy donner satisfaction, encores que la réconciliation ne succéderoit jamais, pour ce que sans la dicte satisfaction il polroit tomber en quelque plus grand aigreur, que seroit fort dommageable au public à cause que en ce temps dangereux il at la faveur de tout le peuple et Estatz, et que ses plainctes seroient plus favoriséz, lesquelles seroient par ce moien coppécz, et mériteroit plus grande indignation devant tout le monde en cas que, aiant la satisfaction, il faisoit quelque mauvais office par après; adjoustant que, sans retirer ces deux, il est impossible de passer le malcontentement des Estatz et peuple, et que présentement l'on doibt recognoistre pour bon office *quod, cum hactenus potuerint et adhuc possint omnia subvertere, conquiescant et magis bonum quam malum officium prestant*. Je luy ay pareillement déclaré vostre response sur les deux poinctz alléguéz par le prince d'Orange, dont il at esté bien aise d'estre si amplement informé affin de pouvoir respondre si l'on en parle dadvantage.

Le S^r d'Audregniez at rendu grande peine à Valenchiennes pour empêcher les preschez ², et l'avoit obtenu pour ung mois entier ne fussent esté deux bourgeois qui asseurarent le peuple d'avoir entendu d'ung gentil-

¹ En marge : « le scrétaire du prince d'Orange *dicit eos colligatos vinculo artissimo ut quamvis fortunam communiter ferant*.

² Voir Groen, *Archives*, t. II, pp. 133 et 147, deux lettres d'Audregnies à Louis de Nassau sur sa conduite à cette occasion.

homme, qui avoit conduit Mr le marquiz en France, qu'il se soucioit peu si l'on preschoit ou non; dont le gentilhomme, duquel je ne scay le nom, s'est purgé et at fait constituer les dictz deux bourgeois prisonniers, qui sont en dangier de leurs viez pour la poursuite que en fait le dict Sr marquiz et les siens, eulx resentantz de ceste calumnie ¹.

Les affaires vont fort mal à Tournay où ilz ont fait venir plusieurs prescheurs. Tous les chanoines se sont retiréz, sauf trois ou quatre. Mr le Révérendisme est à Lille, où les choses sont plus seures. Ilz ont voulu au dict Tournay rompre les prisons, ce que le magistrat at empesché envoiant vers Son Alteze pour relaxer les prisonniers détenuz au fait de la religion, mais ilz n'ont heu si bonne response qu'ilz espéroient. Aiant le dict magistrat sommé les mestiers et sermentéz de les adsister pour empescher les preschez et entendre à la garde et seurté de la ville, ilz n'ont en tout trouvé que unze personnez qui se sont démontréz prestz pour obéyr². Ilz viegnent de là en grand nombre à Sainctron, veoire de telz qui n'ont du pain à manger, estimantz trouver monde nouveau, et sont bien peneux quant ilz treuvent les choses si paisibles car ilz pensoient qu'il y avoit L mille hommes en armes et que tout fut donné en proie.

Si les Estatz généraulx se ressamblent, je ne croy poinct que l'on treuve vers eulx ce que l'on attend et espère, et que quant il viendra à joindre, ilz ne voudront changer de religion ny offenser le Roy.

L'on at attaché à Malines, la sepmaine passée, des mauvais billetz, ce que n'avoit esté fait jusque lors. Je crains que ce ne seront les derniers, et que l'on n'oblierat rien pour esmouvoir cette ville, que l'on doute plus que nulle des aultres pour estre catholicque, peuplée et bien fornée de gens de fait ³.

Mr de Meghe, retournant en Geldres par la poste, at esté mal reçu à Breda et Bois-le-Duc, où l'on luy at serré les portes ⁴.

¹ Voir Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 94, 95.

² Sur les troubles de Tournai en juillet, voir les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. 1^{er}, pp. 62 et suivantes, ainsi que les *Pièces justificatives* du même volume, pp. 291 et suivantes. — Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 134.

³ *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, p. 175 : « ... Malines, que l'on réputait, comme elle estoit à la vérité, l'une des plus affectionnées à la religion catholique des Pays-Bas... »

⁴ Voir Groen, *Archives*, t. II, p. 149, une lettre de Brederode à Louis de Nassau, disant que Meghem

L'on m'escrypt de Brucelles qu'il y at grand espoir que les affaires s'accommoderont, et que Mr d'Égmond les prend fort à cœur. Dieu doit que ainsi soit, et que les prières de tant de gens de bien soient exaucéz.

Son Alteze demanderat le subside ecclésiastique, que sera fort bien employé si demeurons en paix et en l'ancienne religion¹.

Ilz sont venuez nouvelles de Bastoigne, que les Hugonautz estoient pour piller le cloistre de St Hubert, et que les François s'engrossoient vers Masières.

J'entendz que la compagnie qu'est à Sainctron n'est pas bien d'accord. ce que polra donner plus de facilité à la négociation du dict Sr d'Égmond. Les députés susdicts, que sont esté à Duffle, sont repasséz par cy vendredy le soir. Culembourch vint à part; le comte Lodovic dit que c'est ung fol, et Brederode n'est content de luy; et partirent hier à huit heures vers Sainctron, où l'on dit qu'ilz ne feront long séjour et qu'ilz voudroient venir icy, que seroit pour gatter ce bon peuple qu'est le plus entier de Brabant. Je ne scay s'ilz y seront bien venuz². Ceulx de Leewe³, que sont à une demie lieue de Sainctron, tiegnent leur ville serrée. Du Risoir, avec Louvreal et aultres. jusque environ xl chevaulx, y entrarent il y at huit jours, lorsque Sainctron se tenoit encores close, à faulses enseignez, di-

et Aremberg ont pensé entrer à Breda « ce que l'on leur ast refusé ». — Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e part., p. 565.

¹ Relffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 124, 157. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 455.

² *Les Résolutions magistrales de Louvain*, citées, volume 114, fol. 225, 226, 227 : nous apprennent : que le 15 juillet la commune décida de fermer les portes de la ville, le soir après 8 heures, et de ne les ouvrir qu'après 8 heures du matin; que le 16, le magistrat délibéra avec Quaderebbe, le maieur, et son lieutenant « opt innelaten, logeren en passeren van der compagnien die tot St-Truyden ende daer omtrent begonst hebben te vergaderen... »; que quelques membres du conseil émirent l'avis de s'en rapporter à la duchesse de Parme; que le maieur déclara finalement « dat die hertogynen » dat doende, ende verstaende dat men hem voor vrienden zouden verwaeren, by aventuren yet te laste » zoude leggen dwelek zeer odieux zoude wesen om in respecte van heeren en sommige groote meesters van der compagnien, ende daer doere geschapen der stadt groot achterdeel te doen en te comen » in groote indignatie; sulcx dat finalyck geresolveert bleef beter gelaten dan advys gevraeght, maer dat » men die slotels van alle die poorten zoude overbrengen; ende zoo verre yemant treffelyck by nachte » quaeme, om in te wesen, en nootelyck waere die sleutels van Bruesselsehe ende Thiensche poorten » te halen acnde borgemeesters, die met discretie die poorten zouden doen open doen, ende zelve mede » gaen met geselschape van eenige lieden, oft tzelve yemand committeren ».

³ La ville de Léau.

santz que c'estoit Mr d'Égmond : dont les habitans furent très mal contentz quant ilz sçeuvent le contraire, et les feirent desloger que bien que mal lendemain au poinct du jour. J'entendz que à Maestricht ilz ne trouveront le recueil qu'ilz pensent. Plusieurs sont esbahiz que le Sr de Liège n'at tenu bon, et les siens propres n'en sont contentz, ad ce que m'escript Boels ¹, soubhaitant Granvelle pour chief au lieu de l'autre qui est trop mol et s'est lessé menasser par le comte Lodovic, qui a prins xii hallebardiers quant il est venu à Tillemon au jourd'huy huict jours. Elbertus m'at montré le billet qu'il luy escrivit avant partir, qu'estoit avec termes fort gracieux, le merciant de ses bons et saiges advertissementz, et que l'on cognoistroit que ses actions tendoient pour le service du Roy et repos de ses subjectz : qu'il auroit bien à faire de persuader aux gens de bien ausquelz toutes ces menées desplaisent extrêmement; et at fort bien fait Son Alteze de faire déclarer ce que contient la lettre de Mr le président, qu'est en response sur celle que je luy envoyz il at huict jours, avec la mesme copie de l'advis de Elbertus, que j'envoiez lors à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, que donnerat à plusieurs à penser.

L'on a dit que le comte Lodovic avoit près de Couloigne vii^c noirs harnax; mais cela ne continue, mais bien que si l'on donne empeschement à la compagnie, ou que l'on les veuille oppresser, qu'ilz auront adistance d'Allemagne et de France². Et jà fait-on courir le bruict que le duc Erich at gens prestz en Allemagne, et que c'est pour mettre l'Inquisition, pour par tel moien effraier le peuple³.

J'entendz que en Anvers l'on presche ez maisons particulières, et sont

¹ M^e Pierre Boels, tréfoncier du chapitre de St-Lambert. En 1545 il avait fait le voyage de Lorette et de Rome, n'ayant pas encore terminé sa *première résidence* comme tréfoncier et n'étant pas encore prêtre. En 1549 l'Église de Liège l'envoya en mission auprès de l'Empereur. Plus tard il était devenu *écoldtre*, et à partir du mois de juin 1559 *sigillifer* ou chancelier. Il mourut vers le milieu de l'année 1575. *Papiers d'État*, t. VII, p. 678. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique* : St. Bormans, *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires*, cité, t. VI, pp. 368, 378, 390; t. VII, p. 24.

² Voir plus haut, p. 364, note 1^{re}. — Groen, *Archives*, t. II, pp. 196, 197.

³ Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 152. — Groen, *Archives*, t. II, pp. 185, 185, 187, 193, 194. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 419. Dans le fait, le duc Erick n'avait pas encore charge de lever des troupes, malgré son désir de servir le Roi et malgré les instances de Meghem en sa faveur. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^{os} 426, 429 et 431.

si apassionnéz ceulx que demandent la nouvelle religion, qu'ilz donnent argent à ceulx qui veulent oyr les dictes preschez, et se vantent qu'ilz donneront des millions si l'on leur veult permectre des églisez : on y at presché dimenche dernier devant disner et après, en grande multitude, aux lieux accoustumez hors de la ville, et près la Chartreuse hors de Brucelles avec fallotz, environ minuict lundi dernier.

Bordey aurat adverty Granvelle comme la procession passa dimenche honorablement, et de l'infâme billet attaché contre M^{me} de Parme¹; et Viron de ce qu'il at veu à Anvers.

J'entendz que M^{me} de Parme at depesché vers l'Espagne le xviii^e pour faire entendre les bons offices que font le comte d'Égmond et le prince d'Orange : *nimis properat Marcellus*².

Alonzo del Canto n'est encores parti, pour ce que l'on attend ung courrier d'Espagne pour veoir ce qu'il luy apportera, et m'escript que l'on l'advise de France que la venue du Roy sera bref. Aultres m'escripvent en conformité. L'on at miz les sergeantz en la maison de Alonzo del Canto pour l'exécuter à paier les maltotez et impostz, et quant il at demandé au chancelier justice, il a dit qu'il n'y en at poinct, et qu'elle ne se fera si le Roy ne vient; et je croy qu'il dit vray. Si la venue du Roy continue, je pense bien que Alonzo del Canto ne se bougera.

Je n'ay encores sçeu sçavoir ce qu'est passé à Duffle, que se tient secret, et à cest instant je receoips de Bordey qui m'escript que le comte d'Égmond retourna hier faché, et que Son Alteze, que se portoit hier bien, auroit esté dicte ce jourd'huy malade; peult estre de regret que les affaires ne vont bien, comme je tiens. Il ne faudrat d'escripre à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, que sera cause que je n'en diray davantage.

Elbertus m'a dit que le conte Lodovic luy a dit d'avoir dict à M^{me} de Parme que la compaignie ne se movera si l'on ne commence, mais que lors ilz se deffendront³, et que enfin l'on cognoistra qu'ilz auront bien

¹ Sans doute celui qu'on trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 436.

² Il y a une lettre française de la duchesse, du 19, dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 88, et deux lettres italiennes, du 18, analysées dans la *Correspondance de Philippe II*, n^{os} 440, 441.

³ Groen, *Archives* t. II, p. 167, d'après Le Petit, *Grande Chronique de Hollande*. « Les confédérés ne firent pas mystère de leur résolution, disant ouvertement à la gouvernante : « Nous avons été contraints

faict et pour le service du pays; et dict que l'on se trouverat bien esbahi de veoir les calvinistez si fortz : en ce qu'il dit vray, car Anvers et Tournay en sont pleins; aussi est Valenchiennes et surtout Flandres, je ditz les villaiges ¹.

De Louvain, le xxi^e de juillet 1566.

(P S.) Aulcuns parlent fort de la briefve venue du Roy, mais je ne scauroie croire que ce fut devant l'accouchement de la Royne, et le mois d'octobre.

BILLET COMPLÉMENTAIRE.

Elbertus at veu ce que j'escripz à Granvelle, et at voulu estre trassez le comte de Hornes, le marquis de Bergues et M^r de Montigny du lieu où je les avoie miz; et m'at prié d'ajouter l'appendix qu'il m'at prononcé de mot à aultre, et d'adoucir où j'avoie miz que le comte d'Égmond et le prince d'Orange se trouvoient en nécessité et perplexité. Il luy samble que, s'il plait à Granvelle faire cest office, que ce seroit pour acquérir éternelle mémoire et louange vers tout le monde de sa modération et bénignité. Je ne luy ay rien voulu refuser, bien saichant que Granvelle ne m'en sçaurat mauvais gré, moi qui veult bien faire entendre, là où il convient, que mon maistre n'at donné cause aux ennemitez et qu'il ne veult participer en icelles ou demander vengeance, mais en tous endroitz faire plaisir et amitié à chascun.

Depuis il est revenu, et m'a prié de trasser ce que j'avoie miz que le comte d'Égmond et le prince d'Orange commençoient à reconnoistre s'estre plus avant transportéz qu'il ne convenoit, ce que luy m'at dit souvent; mais il crainct si les lettres estoient surprinsez de tomber en quelque indignation.

« chercher les moyens de faire amis en certains pays, pour nous en servir et ayder en cas qu'on
 « voulût procéder à l'encontre de nous et les sujets et vassaux du Roy plus avant par voye de faits,
 « et non à autre fin.... » Et invités par la duchesse à s'expliquer encore plus clairement « ce n'est
 « sinon en ce pays-ci et en Allemagne. »

¹ La duchesse de Parme, dans une dépêche française du 31 juillet, donnait au Roi des détails assez précis sur la situation des différentes sectes : ils concordent dans leur ensemble avec ce que dit Morillon. Voir Reiffenberg, *Correspondance* citée pp. 127, 128.

L'on m'escript que le prince at fait convocquer en la maison de la ville d'Anvers le Breeden raet, leur proposant qu'il estoit informé qu'il y avoit xxiii bourgeois qui furnissoient deniers et armez pour la seurté des prescheurs, et qu'il requerroit les preschez estre surcées pour six semaines jusque l'on y auroit pourveu; ad ce qu'ilz auroient respondu que ce n'estoit raison de surceoir la parolle de Dieu, et que plus tost y mectroient-ilz les viez. Après il leur remonstrit qu'il failloit donner assurance aux estrangiers qu'ilz ne seroient voléz, et que la bourgeoisie se debvroit pour ce obliger en corps avec les S^{rs} de la ville; sur ce qu'ilz devoient hier respondre. Je croy bien que difficilement sçaurat l'on sur ce poinct assurer le marchant estrangier, car chascun dimenche ilz se mectent sept ou huict mille personnes en armes pour la deffense des prescheurs, à cause que le nouveau placard les condampne estre penduz¹; ce qu'ilz ne permectront. Ainsi l'on est tousjours en dangier de quelque esmotion².

XCV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*. Liasse 903, fol. 52.)

Rome, 17 juillet 1566.

Beso piés y manos de V. Mag^d con toda humildad por la respuesta que ha sido servido dar al Secretario Sagante en lo de mis particulares, y suplico á V. Mag^d no me tenga por importuno, que si no me apretase la necesidad

¹ Le placard du 3 juillet 1566 interdisait les conventicules et assemblées illicites, et tous prêches contraires à la religion catholique, sous peine contre les prêcheurs, dogmatiseurs et ministres, du dernier supplice par la corde et confiscation de tous leurs biens *ès pays où confiscation* avait lieu. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 100, note 1^{re}.

² Sur les délibérations du prince avec le magistrat d'Anvers, voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 138, 139, 140, 141 à 147. — *Antwerpsch Cronyckje*, pp. 73, 76. — *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 250 et suivantes. — M^r P. Genard, dans sa publication, *Antwerpsch Archievenblad*, tt. II et suivants, a mis au jour toutes les ordonnances publiées à Anvers pendant la longue période des troubles religieux.

me callaria como suelo; y en lo del dote de la Iglesia de Malines, para que no se quexen mis sucèsores con razon, y en la recompensa que pretendo por el daño que he recibido dejando contra mi voluntad la Iglesia que tantos años habia administrado, y tomando esta solo por obedescer, tengo por cierto que conosce que no salgo de la razon, y á no proveerme V. Mag^d no sé ya adonde recurrir, y seria razon que con alguna demostracion conosciere el mundo que sirbiendo bien y lealmente, y poniendo mi vida en peligro por ello, y padesciendo, no he desmerecido. De lo de Flándes he escripto lo que de tan lejos sabria decir; todos concurren en que la ida de V. Mag^d es el unico remedio, y que el tiempo y sazón es agora buena, antes que se pierda la voluntad que los buenos, que son infinitos á respecto de los otros, tienen á V. Mag^d: la cual van procurando dañar, y han llamado predicadores Hugonotes de Francia por corromperlos y hacer predicar mano armada en ayuntamiento de seis y siete mil hombres y mugeres y niños; y me dicen que Longastre ha hecho la cena en su casa. En Bruselles, me escriben, hay combenticulos y sermones hereges, y se ha dicho á Madama; no se provee: no sé si por respecto del conde Ludovico que faboresce á uno de los predicadores, y es, segun me escriben, de muy gran perjuicio en la casa de su hermano el principe. Montigny dirá lo que quisiere; y V. Mag^d podrá haber entendido las pláticas que tubó en Paris, y se acordará del aviso que dió el Cardenal de Lorena; si hace á su vuelta la misma relacion que la otra vez: que V. Mag^d les tiene miedo y que no osa, y que no saldrá de España aunque se pierda todo, que dañará harto y que pasarán adelante. Yo sé que la nueva, que poco ha vinó de España, que de cierto V. Mag^d pasaria este año, animó los buenos y habia alegria universal, y desean los Estados generalmente esta venida, y los no buenos mostraban claro en la cara su descontento y daban disculpas. Despues se dixó que no habia memoria de esta venida, y hizóse con ello una conversion terrible, y á los buenos caian las alas, y los malos solicitaban de nuevo los pueblos: y lo que esto puede importar harto mejor lo debe entender V. Mag^d: Cuya, etc.

XCV.

TRADUCTION.

Je baise pieds et mains à V. M. en toute humilité, pour la réponse qu'Elle a bien voulu faire au secrétaire Saganta touchant mes affaires particulières ; et La supplie de ne pas me considérer comme un importun, moi qui me tairais, selon mon habitude, si je n'étais pas poussé à bout par la nécessité. Quant à l'affaire de la dot de l'Église de Malines, pour que mes successeurs ne se plaignent pas avec raison, et quant au dédommagement auquel je prétends à raison du dommage subi par moi en laissant contre ma volonté l'Église que tant d'années j'avais administrée ¹, et en acceptant celle-ci uniquement par obéissance ², V. M., j'en suis certain, reconnaît que je ne suis pas déraisonnable ; et si V. M. ne pourroit pas à mes besoins, je ne sais plus à qui recourir. Il serait de raison que, grâce à quelque démonstration, le monde sût qu'ayant bien et loyalement servi, mis ma vie en danger et souffert pour V. M., je n'ai pas démérité. En ce qui touche les affaires de Flandre j'ai écrit ce que je saurais dire de si loin. Tous considèrent unanimement l'arrivée de V. M. comme l'unique remède, et le temps et la saison comme étant maintenant favorables avant que se perdent les bonnes dispositions, témoignées à l'endroit de V. M. par les bons, en nombre infini en comparaison des autres. Mais on cherche à pervertir ces dispositions, et l'on a appelé des prédicants Huguenots de France pour corrompre les gens, et faire prêcher à main armée dans des réunions de six à sept mille personnes, hommes, femmes et enfants. On me dit que Longastre a fait la cène dans sa maison. A Bruxelles, m'écrit-on, il y a des conventicules et des sermons hérétiques. Madame en a été avertie. On n'y pourroit pas. Je ne sais si c'est par égard pour le comte Louis qui protège un des prédicants, et qui est — à ce que l'on me mande — de grand préjudice dans la maison de son frère, le prince. Montigny dira ce qu'il voudra : et V. M. pourra avoir connaissance des pratiques auxquelles il s'est livré à Paris, et se souviendra de l'avis donné par le cardinal de Lorraine. S'il fait, à son retour, les mêmes rapports que l'autre fois : que V. M. les redoute, et qu'Elle n'ose pas et ne sortira pas d'Espagne, quand même tout se perdrait, cela fera beaucoup de mal et ils iront en avant. Je sais que la nouvelle récemment venue d'Espagne, que pour sûr V. M. passera cette année en Flandre, a animé les bons et causé une satisfaction universelle. Les États désirent généralement cette arrivée : et

¹ L'Église d'Arras.

² Voir dans les *Papiers d'État*, t. VI, p. 97, ce que Granvelle écrivait au Roi en apprenant sa nomination à l'archevêché de Malines.

ceux qui ne sont pas bons montraient clairement sur leur visage leur mécontentement et cherchaient à s'excuser. Depuis il s'est répandu qu'il n'y avait pas question de l'arrivée de V. M., et cela produisit un changement terrible, les bras tombèrent aux bons et les mauvais se mirent de nouveau à travailler ce peuple : l'importance que cela peut avoir, V. M. doit le comprendre d'autant mieux.

XCVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, pp. 215, 246. — M. F. complétée par C.)

Louvain, 28 juillet 1566.

Quant à ceulx que Son Alteze at chassé de sa maison, je doute que l'on la vouldra presser de les reprendre pour toucher cecy à la lighe ¹.

C'est l'aisné Boisot de qui j'ay adverti Vostre Ill^{me} Srie ², et la mercie fort humblement de n'en avoir fait samblant, que seroit pour faire mourir de regret la bonne mère que prend tant de peine pour luy. Il n'est si avant qu'il ne se puist bien retirer. Il est fort indiscret en son parler et se fonde sur la noblesse.

Ceulx du magistrat d'Anvers ont requiz Mr le doien de Ste Goule, comme vicaire de Mr de Cambray, d'admectre le curé du Quiel qu'il avoit rejecté, disant les chosez estre si avant venuez qu'il fault par ce moien divertir une partie des mauvaises humeurs et qu'ilz ont convenu avec luy qu'il se comporterat modestement. *O tempora! ô mores!* ³... Mr le prince est encores à Anvers, que y fait du mieulx qu'il peult, aiant advisé de donner ouvraige à ung deux mille mécaniques, comme brouetteurs et aultres,

¹ Voir plus haut, p. 298 et p. 299, note 4. Parmi les gentilshommes, que Madame avait licenciés, se trouvaient entre autres Charles de Boisot et Adolphe van der Aa, fils de Philippe, seigneur d'Oppuers, que nous retrouverons plus tard dans la première prise d'armes révolutionnaire de 1567.

² Voir plus haut, p. 298, note 5.

³ Ce curé du Quiel était maître Mathys dont il a été question plus haut, p. 98, note 2. Le fait raconté par Morillon est confirmé par l'*Antwerpsch Cronyckje*, p. 78. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. XLVII, note 2. — *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 247, 248.

que sont fort insolentz et ne demandent que piller : ce qu'est bien advisé à luy. Si l'on heut faict desloger les estrangiers, selon que portoit l'édicte que l'on at faict *pro forma* sans l'exécuter, l'on ne seroit en si grande peine, car l'on dict qu'il y at plus de François qu'il n'y at pour le présent en la ville d'Orléans¹. Ledict sieur prince n'est bien voulu des mauvais, pour ce qu'il hante trop les Églises et que les Ecclésiastiques, sur confidence de luy, sont la pluspart retournez. Ledict Sr prend grand peine et est, ad ce que l'on me dict, fort maigre et pâle, car il prend les choses fort à cueur². J'entendz que les preschez ne sont esté si serventes dimenche, lundy et jeudy comme du passé. Taffin y est pour vray et at presché plus d'une fois. Il y vient ung grand monde de dehors, si comme d'Hollande et aultres villes de Brabant, de tous ceulx que sont désireux de nouvelletez. L'on at contrainct le doien d'Anvers de crier : *vive les Gueux!* si ne vouloit estre tué de trois gallantz qu'avoient tirez leurs poignardz. Il dict : *vive les Gueux que sont fidèles au Roy!* Ainsi sont traictez les gens de bien....

J'ay grand désir de sçavoir si l'Évesque de Surrente serat arrivé. A son parlement les choses estoient d'or au priz qu'elles sont maintenant, se faisant les preschez par toutte la Flandre par sept et huit mille amez au coup, tant par les villaiges que villes, et sont les insolences grandes et les menassez que font les ministres.....

L'évesque d'Arras at esté contrainct se retirer, en ce qu'il at faict prudemment : *cedendum est temporis*. L'on ne met grand ordre aux assambles; toutefois Titelmannus, ne lesse d'aller où il at affaire³ et rencontra l'aultre jour xviii d'Audenarde que estoient embaïstonnez pour aller à une presche générale, et comme il parla verement à eulx ilz s'enfuyrent; toutefois il n'estoit que luy et son varlet; et, comme il arriva le mesme soir à Renaix, plusieurs s'enfuyrent pensantz qu'il avoit suyte. Et sont la pluspart povres gens, et si le Maistre estoit présent et que les officiers osassent et voulussent faire leur devoir, l'on ne scauroit donner si petite

¹ Sur la présence des Français à Anvers, et sur les édits contre les étrangers : *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 228, 229 et suivantes.

² A la cour de Bruxelles on donnait alors au prince des éloges comme le fait Morillon. Voir Groen, t. II, p. 185, et *Supplément à Strada*, t. II, pp. 562, 565, deux lettres d'Assonville au comte de Hornes.

³ L'Inquisiteur dont il a été question plus haut, p. 52, note 5°.

adistance au susdict qu'il ne remiest bien tost les affaires aux termes anciens.

Les banniz, que retournent d'Angleterre et d'ailleurs, font grand mal et chascunq peult faire ce qu'il veult. En la ville de Gand se publient les preschez en chascunq carrefour, au son d'ungne clochette, ainsi que l'on est accoustumé annoncer les revenduez. Le populaire y at tasché piller l'abbaye de Saint-Pierre; mais elle estoit garnie de gens de faict desquelz cent feroient la part à deux mille telz qu'estoient ceulx que vouloient voler la maison ¹. La ville d'Ypre at esté en cent mille dangiers d'estre courrue, tenant desjà deux cens vagabondz les rues et marchief depuis le matin jusques le soir, disantz qu'ilz n'avoient à ouvrer, et l'on heut grande peine à les séparer ². Anvers ferat morir une infinité de peuple que n'at plus à ouvrer...

L'on crainct que ceulx de Valenchiennes enchasseront les ecclésiastiques, et jà dient aulcungz que les frères Prescheurs ont souffert; mais il n'y at rien de certain.

Les magistrats se treuvent bien perplex partout, et le conseil de Flandres, qu'at tousjours tenu ferme, se treuve en grande peine. L'on les menasse ouvertement de tuer. Ilz feirent l'autre jour justice d'ung que avoit rompu bras et jambes à ung curé que repregnoit les adultères, tel qui estoit le gentilhomme qu'il servoit. Si le boureau ne se fust hasté, le peuple s'eslevoit pour hoster le criminel, que touttefois s'exécutoit devant le vieulx chasteau : disant pour quoy l'on le feroit morir aiant battu ung prebstre que vivoit encores, puisque en court l'on donnoit tant de rémissions de ceuz qu'estoient tuez. Si avant est venue la justice. Il y at aussi une dousaine d'advocatz et procureurs que font profession de la nouvelle religion, et le dict conseil estoit après pour appréhender ung qui estoit convaincu d'avoir recepté les prescheurs et presché luy mesmes, et luy heussent faict ung mauvais tour, et tost, s'il ne se fut enfuy. Mais ses compaignons susdits esmouvoient desjà le peuple, et appelloient ayde de de-

¹ On trouve les détails les plus circonstanciés sur les événements dont Gand et ses environs furent le théâtre, à cette époque, dans B. De Jonghe, *Gendsche Geschiedenissen*, t. I^{er}, édition de 1784.

² Sur les événements d'Ypres voir le tome I^{er} de la publication spéciale de M. Diegerick, citée plus haut, p. 296, note 3.

hors, en sorte que le dit conseil fut fort estonné, et n'oseroient entreprendre aucune opération pour n'estre adsidez.

L'on at presché à une lieue prez de Malines où ils estoient environ vingt hommes. Il fait à craindre qu'ilz approcheront plus près et que le nombre croistra. L'Escoutette et bourgmestre ont prins information et treuvent que c'est ung charpentier appellé Lexclere qui aultrefois at esté reprins de la justice et abjuré; mais il le nie.

Cecy est le prouffit qu'est venu de la requeste présenté le v^e d'apvril.

Les députez qui furent à Duffle partirent mal contentz, et aussi feirent le dit seigneur prince et comte d'Égmond, comme aurez jà entendu.

Les ditz députez retournèrent à Sainctron où ilz n'ont fait long séjour depuis. Le sieur de Brederode est allé vers sa femme en diligence qu'estoit fort malade. Les comtes de Culembourch et Vanden Berghe se sont retirez en leurs maisons, et le comte Lodovic vers son frère. L'on ne parle point de ce qu'ilz ont arrêté sinon que ilz doibvent envoyer nouvelle requeste à Son Alteze¹, par aucuns députez entre lesquelz doibt estre le dit sieur de Brederode que l'on attendoit hier à Brucelles. Et pensent aucuns qu'ilz accepteront la déclaration que leur ont fait les dits deux seigneurs à Duffle, de la part de Son Alteze, que ceux qui ont signé pour la modération des placcardz et contre l'Inquisition n'ont en rien mal fait, et Elbertus l'espère ainsi pour les propos que luy at tenu Casembroot. Aussi la plus part de ceulx qui ont signé ont déclaré ne vouloir passer plus avant². Il y avait une partie que prétendoit la confession Augustane et une aultre la liberté des consciences. Tant y at que en la dite assemblée ilz n'ont gagné gens comme ilz esperoient, et ne sont esté trois cents chevaulx au lieu qu'ilz s'estoient vantez de trois mille. L'on y at rasé à force barbes à la turquesque, mesmes Waroux, *qui duxit filiam Transilvani*³, et ceux des bendes du comte de Hornes, du prince d'Orange et de Brederode.

¹ La seconde requête, ou déclaration des confédérés à la duchesse de Parme, après l'entrevue de Duffle, est publiée dans Le Petit, *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 107-110, et dans les pièces justificatives des *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 372 et suivantes.

² Voir plus haut, p. 376.

³ Bernard de Merode, seigneur de Rummen, fils de Richard et d'Agnès de Warfusée, dame de Waroux, était lieutenant de la bande d'ordonnance du comte de Hornes. Il avait épousé Marie Tran-

L'on dit que les Tholousez ont fait grand mal en la dite asssemblée et que ce sont eulx qui conduisent les ministrez et preschez par tout le pays, et que la dissention y at esté grande; que c'estoit pour ce que le comte Lodovic avoit prins garde ¹. Cela faict-on à croire à Elbertus, et qu'il ne dispute plus de religion. Il peult lessé faire aux aultres car il en at assez fait. Et l'on a tant fait que les Hollandais sont entrez au jeu, ce que vous verrez par la lettre de Cornet, auquel j'ay escript de temporiser car il ne peut rien gagner faisant aultrement que de soy rendre odieux. Le magistrat s'excuse à Viglius sur la noblesse; mais tant y at que l'on leur a fait faire le sault.

Ceulx de Frise et Geldre tiegnent ferme et se moquent des preschez de leurs voisins. Elbertus y rend grandz offices de temps à aultre.

Aremberg et Meghe sont esté à Deventer ², mais sans mention de faire gens, que seroit tout gatter, et l'on ne demandroit plus beau pain que d'avoir occasion.

Puisque l'Allemagne et la France ne se meuvent, je ne scaurois beaucoup craindre si les seigneurs n'entreviennent; et je pense que l'on se commencer de fascher de tant d'assembléez et que aultre chose n'en résulte. Les misères sont grandez, les chevaulx coustent, et plusieurs pensoient que ad ce coup ce seroit à bon escient et que l'on commenceroit à piller. Aulcuns ont vendu, avec cent muydz de rente par an, pour lever deniers affin de devenir tost riches. Ce pendant l'on gagne temps. Ce mois que vient est à craindre.

L'on dit que le comte d'Egmond et Berlaymont sont perplex. Touttefois si nous avons du mal ce ne serat de dehors. L'on dit que ce que Messieurs d'Egmond et prince ont signé c'est pour l'assurance de ceulx qui ont déclaré se contenter de la modération, et abolition de l'Inquisition.

silvain, fille de maître Maximilien Transilvain, secrétaire du conseil privé. Waroux, comme on l'appelait communément, avait été l'un des agents les plus actifs de la confédération des nobles. Nous le retrouverons plus tard à diverses reprises. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 400. — Groen, *Archives*, t. II, pp. 57, 58, 62, 161, etc. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 288. — Richardson, *Geschichte der Familie Merode*. Prag. 1877.

¹ Sa garde de haliebardiens, voir p. 584, et *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 445.

² Brederode, par des lettres du mois de juillet, avertissait Louis de Nassau que Meghem et Aremberg s'étaient rendus ensemble à Deventer, et que dans les environs de cette ville ils avaient eu des entrevues avec le duc Érick de Brunswick. Groen, *Archives*, t. II, pp. 185 et 187.

L'on demeure tousjours arresté sur l'assablée des Estatz, ad ce que Viglius ne vient volontiers, mais sans la venue du Roi elle se ferat, car les Estatz mesmes le désirent; et l'on y proposerat choses estranges mesmes sur l'administration du passé et pour l'advenir, et ne sera sans calanger M^{me} de Parme et les Finances, et leurs consaux, se complaindans de la façon de faire dont l'on at tousjours usé en court à leur endroit. Et ce que s'y ordonnerat s'exécute punctuellement : ad ce ne se fault-il forcompter. Elbertus est tousjours après que l'on gaigne aucuns des Estatz, et faisoit grand fondement sur Strale¹ et ce qu'il pouvoit; mais je l'ai coppé, disant qu'il n'est pour ce faire, d'autant que les Estatz luy demanderont compte, duquel il se trouverat empesché, et il s'est conformé ad ce. Mais il demeure arresté que si l'on retire le comte d'Égmond et le prince d'Orange, selon que luy et moi avons escript à Granvelle il y at huit jours, que beaucop d'emprinses se romperont; et je tiens qu'il dit vray et que c'est de là que le mal vient.

Dimenche en nuict nous heusmes icy ung alarme d'aucuns garçons qui efforcèrent maisons et crièrent *vive les Geutz!* qui ont maintenant la vogue. Et n'est plus question de dire *vive le Roy!* Mon beau frère², que demeure icy, fut esté l'aultre jour outragé par ung gentilhomme, s'il ne fut esté en bonne compaignie, pour ce que au lieu de dire *vive les Geutz!* il dit *vive le Roy!* Il ne se fault jouer avec ces folz.

L'on at semé des livretz en Anvers par lesquelz au nom du peuple se demande la confession d'Auspurch, comme estantz marquisat de l'Empire. Les bons se pelent maintenant la barbe et vouidroient qu'il y heut ung chasteau ou six mille Espaignolz.....³.

Alonzo del Canto n'est encores parti et attend ce que doit venir d'Espagne, dont est venu ung courier des marchands qui dit que l'on commence à mener du bagaige du Roy à Laredo. Si maintenant l'on n'at lettres *erunt egregie turbe*. Et certes je ne sçay que dire car ilz seront tantost trois mois que le Roy n'at escript⁴. S'il pense gaigner par dissimulation, il se

¹ C'était depuis longtemps l'avis du comte d'Artemberg. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 425, lettre de la duchesse au Roi du 21 juin.

² M^e Jérôme van Winghe.

³ Ici deux signes dont on n'a pas la clef.

⁴ La duchesse, dans sa lettre italienne du 7 juillet, faisait également des plaintes amères du silence du Roi. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 407.

trouverat forcompté sans sa venue, de laquelle il y at peu d'apparence. Et maintenant nous perdons à toutes heures ; ung mois emporte ung an, et l'horologe se forcourerat.

Les lettres du Roy sont esté envoyé aux villes avec celles de Son Alteze, laquelle at escript à ceste ville, depuis huit jours ençà, lettres qu'estoient pour estonner gens constans ; et estoit que chacun fait guect et garde, ainsi qu'il vouloit garder sa personne, ses biens, femmes et enfans. Et comme l'on meict en délibération aucuns moiens qu'il failloit tenir et que l'on députa commissaires à ceste fin, que partirent le vingt-quatriesme pour Brucelles, ils revindrent devant hier rapportans qu'il n'estoit besoing de plus faire guet ny garde dont l'on fut fort resjouy ¹. Ces légieretez me desplaient qui tiens que l'on en fait ainsi au Roy et que entre deux virdez l'on luy mande une meure. Et aucuns sont bien aise d'estre trompez avec ce. Il at gens près de soy qui croiront que blancq soit noir pourveu qu'ilz demeurent à leur aise. Et Montigny et Renard ne dorment, et ne failent d'advertir des humeurs de par delà. Et m'est fort suspect le malcontentement que démontre le comte d'Egmond, ad ce que m'a dit Elbertus, et qu'il commence de blasfémer et dire d'avoir adventuré sa vie pour le Roy et le pays, et que l'on se deffie de luy. Avec ce, il se publie que le duc Erich fait gens, qu'est à la fin que m'escript Viglius, *cujus extrema verba inseram*.

« D'Espagne n'avons encores rien, ce que noz mect en grande peine, et » ces seigneurs en altération terrible; de sorte que l'on scaurat, doresna- » vant, bien mal tenir mesnaige avec eulx, et croiez que le bruict qu'on

¹ Les lettres closes de la duchesse, ordonnant d'avoir bon regard à la garde de la ville, furent reçues et lues en conseil de la commune le 23 juillet. On décida de convoquer l'Université pour aviser, de concert avec elle, à ce qu'il y aurait à faire. On décida que les clefs des portes de la ville seraient, du coucher du soleil jusqu'à son lever, gardées à l'hôtel de ville. On ordonna que la nuit de ce 24 juillet les *gildes*, ou serments militaires de la bourgeoisie, commandées par les bourgmestres veilleraient. Enfin on envoya à Bruxelles le bourgmestre Griekens, le pensionnaire de Rycke et le docteur Elbertus Leoninus, pour qu'ils s'informassent auprès de Viglius et du chancelier de Brabant, « wes tot conservatie van den gemeynen ordene, Christene geloove en der gemeynen welvaert int bewaeren van de stadt met heuren eedt en consciencie zoude vallen te doen, etc. » Comme le dit Morillon, la réponse fut qu'il ne fallait pas faire grande rumeur ni continuer à veiller la nuit « sonder hen voorder t'informeeren. » Toutefois la ville ordonna de faire nettoyer les armes à feu de la commune, de donner au maître six sergents, etc. *Résolutions magistrales citées*, vol. 114, fol. 254 à 256 v^{rs}.

» sème du duc Erich, ou des aultres apprestes que le Roy feroit faire, sont
 » toutes choses controuvéez pour s'en servir vers leur partie et les animer
 » à l'encontre; et Dieu veuille que ce ne soient pratiques et levées qu'ilz
 » font eulx-mesmes. » *Hæc ille. Que me affligunt, et omnia imputantur*
Granvellæ, dont Brederode at tenu quelques propos à Malines que je suis
 après pour enfoncer. Mais à moy a-t'il menassé le matin en jeung, estant à
 l'assablée, que où qu'il me treuve il me tuera, pour avoir dict *in mensa*
Viglii que qui voudrat veoir Antecrist il le trouverat à Viane: que je ne
 pensas oncques, *sed antiquum odium et ut cavere cedas*, etc. Touttefois, je
 ne m'en donne peine et serai sur ma garde. Son maistre d'hostel Brecht¹
 at dict au maire de Tilmon² que moi et le curé de Sainte-Goule seront
 les premiers qui passeront les picques. C'estoit après boire : *Fiat incensum*.
 Le marquis de Bergues at esté veu de là Poictiers.

XCVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTOINE HAVETIUS, ÉVÊQUE DE NAMUR.

(Archives de Simancas — Secrétaireries provinciales. Liasse n° 2532, f° 20.)

Rome, le 29 juillet 1566.

Monseigneur, j'ay receu voz lettres du dernier du mois passé; et, quant
 à voz affaires, j'ay ouffert souvent à Mon^r le chanoyne Gregorio de Ayala
 de faire en iceulx vers Sa S^{té}, et où il sera de besoing, toute l'assistance
 que me sera possible. Vray est que soubz Sa S^{té}, qu'est fort scrupuleuse,

¹ Ce Brecht, maître d'hôtel de Brederode et lieutenant de sa bande d'ordonnance, dont on a vu plus haut, p. 199, note 5, la parenté, portait le prénom d'Antoine. C'était lui qui, dans un souper à Saint-Trond, avait menacé l'évêque de Liège. Il avait été « déshérité de son bien filial par-devant la » loy de Bois-le-Duc, en vertu du testament faict du vivant de ses dits père et mère.... » depuis longtemps. Nous le retrouverons encore à l'avenir. Archives de l'État à Bruxelles, *Comptes des confiscations*, volume 18358, fol. 94 v^o. — Renseignements dus à l'obligeance de M^r P. Cuypers-Van Velthoven.

² Tilmon pour Tirlémont. Le maieur, ou officier principal du souverain à Tirlémont, était Jean de Houthem. Il s'était distingué à Gravelines; le 12 juillet 1560 il avait été nommé à la charge de chef maieur. Il mourut le 9 décembre 1568. A. Wauters, *Les communes belges. Canton de Tirlémont*, ville, p. 90.

l'on aura pour les affaires des nouvelles éveschez plus de ruse et difficulté, sans comparaison, que l'on n'eust eu avec feu son prédécesseur; et le mal est que, quant l'on a eu le moyen de pouvoir poursuyvre, l'on y a procedé fort floschement et de sorte que, qui debvoit soubstenir la volonté du Maistre, ny a pas rendu le devoir requis. Et sur ma foy, oyres que je ne me veuille attribuer d'avoir esté autheur desdicts nouvelles éveschez, quoy que l'on en aye voullu dire, si tiens-je que si la saincte intention de Sa M^{te} fut esté aydée comme il convenoit, ce fut esté l'ung des grandz remydes pour remettre en réputation l'estat ecclésiastique et soubstenir la religion, et l'on a veu bien clèrement que les principales contradictions que l'on a fait sont esté pour ceste mente (?) J'ay fort grand regret de veoir le piteux estat, que vous me représentez par voz lettres, auquel sont présentement les pays de par delà, et pense bien que Madame s'en doit trouver fort empeschée, et qu'elle ne treuve, en ceulx desquelz elle s'est voulu appuyer. l'assistance qu'elle pensoit, et crains fort qu'il en sera tous les jours pis et elle en plus grande peyne, dont il me desplaist très fort. Et, à la vérité, si elle eust suyvy le conseil du président et de Mons^r de Berlaymont, et d'autres vieulx serviteurs affectionnez au service de Dieu et du Maistre et de son autorité, elle ne se trouveroit en la peyne qu'elle se treuve; mais le mal est que je puy mieulx souhaiter le remyde que non ayder à icelluy dois icy. Mais j'espère que le Maistre ira par delà, selon l'espérance que plusieurs en donnent, et que sa présence porra aysément remédier à tout. et qu'il vous mectra hors de la crainte du dangier et des menasses que l'on vous fait. Lesquelles, j'espère bien, ne s'exécuteront, et que qui auroit envye de mal faire ne menasseroit si longuement devant le coup, et ne puis croire que plusieurs gens de bien ne se reconnoissent voyantz, par les escriptz que se publient, que l'on prétend à aultre chose qu'à ce que du commencement l'on pensoit. Et est ung grand bien que la noblesse d'Arthois, d'Haynnault et de Namur se soit monstrée si affectionnée au service de Dieu et du Prince, contre l'opinion de plusieurs, et me fait bien espérer, oyres que toutes choses soyent pour le présent encores troublées; et fault que vous vous esvertuez avec les aultres pour faire avec Madame, et vers qui plus il sera requis, les offices convenables pour procurer, en attendant la venue du Roy, le remyde, ou que du moins les choses ne voyent à pis. Et me recommandant, etc.

XCVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 224-225. — M. F.)

—
Louvain, le 4 août 1566.

Puisque Alonzo del Canto envoie à Vostre Ill^{me} S^{rie} copie de ce que la compagnie at présenté à Son Alteze ¹, il n'est besoing d'aulture advertissement, puisque par les deux escriptz se congnoist le desseing de si long-temps pourjecté et ce que l'on doit espérer de ceste besoigne que at esté fort dissimulée. Mais peu à peu l'on hosterat le masque; du moing cognoistrat Madame comme il en est, et que le triumvirat ² luy donnerat bon loisir à filler sa quenaille, et ce qu'elle at perdu à Vostre Ill^{me} S^{rie}. Et quant il n'y auroit aulture chose que les escriptz, si debvroient-ilz avancer la venue du Roy, en cas qu'ilz soient envoyez à Sa Majesté, comme je tiens qu'ilz sont.....

Anvers poursuit les Estatz généraulx ³; je lesse penser si le prince et Strale y dorment. L'on me dict que aussi cette ville demande ledict prince pour capitaine, qu'il ne veult accepter si Son Alteze ne luy commande, et que pour ce sont estez envoyez deux eschevins ⁴.

¹ Voir plus haut, p. 590, et plus loin, p. 404, note 2. Sur les suites de la présentation de la seconde requête voir Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, les lettres françaises de la duchesse du 31 juillet et du 8 août, pp. 120, 141. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^{os} 450, 457. — *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, pp. 168 et suivantes.

² Les trois seigneurs: le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Hornes. Dans leur réponse à la gouvernante les confédérés disaient: « Pour ce que ces seigneurs, assavoir, M. le prince » d'Oreng, M. le comte d'Egmont et M. l'amiral ont plus entendu de noz affaires, depuis nostre » requeste présentée, avec lesquels il nous faudra traitter encore de plusieurs choses qui nous pour- » roient servir, supplions V. A. de leur commander qu'ilz nous veuillent doresnavant assister de leur » conseil et nous prendre en leur protection, etc., etc. » Groen, *Archives*, t. II, pp. 174, 175.

³ Voir la lettre d'Assonleville au comte de Hornes du 29 juillet, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 565. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. xli et suivantes, et 141, 146 et suivantes. — *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 261 et suivantes.

⁴ La commune d'Anvers demanda à diverses reprises que la duchesse investit le prince de l'autorité de surintendant ou gouverneur, et finit par envoyer en cour des députés dans ce but. La duchesse

. Tafin at presché dimenche matin hors d'Anvers; et à Gand se fait une presche, sur la seigneurie de M^r de Saint Pierre, où furent plus de xx^m personnes de tous estatz et à force gens de qualité ¹. Le mesme s'est faict à Bois-le-Duc, et quant l'officier leur demande où ilz vont en tel nombre et armez, ilz dient que c'est pour prendre le prescheur et gagner les vi^e florins promiz par le dernier édict.

Le prince d'Orange appelle sa femme. Sa présence donne assurance aux ungz et aux aultres. Elbertus est fort après pour le retenir en la religion, et de renvoyer en Allemaigne le conte Lodovic, ad ce qu'il y at honneste prétext : *sed vereor ne parum promoveat*. Le succès servirat pour le luy faire cognoistre. Il at miz ung en euvre qui est saige et bien aymé du maistre, qui luy a dict souvent que si Berghes et Montigny peulvent trouver leur appoinctement en Espagne qu'ilz le traicteront, et il polroit bien dire vray.

J'ay ung peu glosé à Elbertus lesdictz escriptz, la grande répugnance et contredictz qui s'y treuvent si l'on les mesure avec les œuvres; et ne faict à croire que ce soit au desçeu des seigneurs. Il luy desplaist bien que l'on ayt osé apostiller l'infâme requeste des sectaires ². Mais l'on leur a voulu donner quelque chose pour leur argent : car l'on dict que un marchant seul at païé tout ce que s'est frayé à St-Tron ³.

Enfin tout vad sur l'assurance que l'on veult si bien entrelacer et lier

était assez peu disposée à conférer à Guillaume de Nassau les pouvoirs extraordinaires qu'on réclamait pour lui. Elle s'y décida toutefois le 5 août : faisant expédier en faveur du prince des lettres patentes de surintendant d'Anvers, dont on ne connaît pas le texte ; faisant apostiller la représentation des députés d'Anvers dans les termes suivants : « Son Alteze donne au prince toute autorité de faire et ordonner » en la dicte ville ce que, pour le service de S. M., le bien et tranquillité d'icelle ville il trouvera » convenir, selon qu'elle lui a faict escrire plus amplement. » Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. XLIV, XLV, 155, 162, etc.

¹ Le 21 juillet : voir Kervyn de Volkaersbeke, *Verslag van 't Magistraet van Gent*, p. 92, dans la collection des *Vlaemsche Bibliophielen*.

² On trouve la requête présentée par les religionnaires aux confédérés, à Saint-Trond, avec les réponses écrites qui leur furent données, dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 159 et suivantes. M. Groen ajoute, p. 167, en parlant des dernières apostilles données par les confédérés : « Quel que puisse avoir été » le résultat de ce Mémoire, il est certain que les confédérés prirent le peuple, les luthériens et les » calvinistes, sous leur protection; ils donnèrent l'assurance qu'il ne serait fait aucune violence pour » le fait de la religion; démarche bien hardie et très-inconsidérée.... »

³ *Mémoires de Pontus Payen*, t. I^{er}, pp. 165, 166.

que l'ung estat affranchirat l'aultre. J'ay grand désir d'entendre ce que l'on y respondrat de la part de Madame.....

Il me samble que je veoidz Monstrelet sur les demenez de Philippe, Sr de Ravestein ¹.

Hier sont icy arrivez les comtes d'Egmond et de Hornes. Ce n'at esté pour mes affaires. L'on dict que les deux Traictz ² sont choisiz *pro sedibus belli*, et je le crois puis que l'on ne cèle d'avoir gens prestz.

Elbertus dict que aux Estatz généraulx se fera une grande réformation, et que l'on tient nombre des bénéfices et offices que Vostre Ill^{me} Sr^{te} et Mr le président ont heu pour eulx et les leurs, et je n'y seray oblié; et que l'on tiendrat à Madame et à Armenteros le poinct de la note. Je croy que l'on trouvera plus à redire à ceulx-cy que aux aultres; mais, comme je luy dictz, si le Roy venoit à tenir chappitre, il trouveroit bien aultre chose sur la conduite des seigneurs, comme certes il feroit, en ce de la Religion, aydes, finances, justice et gouvernement du pays, tant de Lighes, ce d'Angleterre, délessant les choses privées; mais je ne voluz descendre *ad dictas species*.

Aulcungs des abbez de Brabant sont après pour solliciter la venue du Roy et luy escripre. C'est bien en temps et cloire les establez, etc.

Si je heusse pensé que del Canto ne fust allé en Espagne, ainsi qu'il m'avoit assuré, je me fusse bien gardé de l'accommoder. Il y at plus de quinze jours qu'il ne m'at escript; j'entendz que chascung jour il se monstre en court.

Le comte d'Egmond ne séjourna hier icy que trois heures.

De Louvain, ce 4 d'aoust 1566.

Lecta comburatur.

P. S. L'on dict que Montigny at escript à la desrobbée que rien ne passe de là ³; et partant, si l'on entend icy le marrissement, il ne se fault esbahir

¹ Philippe de Clèves, seigneur de Ravensteyn, le dernier défenseur puissant de la prédominance des communes sur l'action du pouvoir monarchique, le dernier grand vassal insubordonné des Pays-Bas contre la maison d'Autriche au XV^e siècle. Voir la *Biographie nationale*.

² Utrecht et Maestricht. La duchesse avait, par précaution, envoyé la bande du comte d'Arceberg à Maestricht. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 430.

³ La lettre de Montigny du 21 juillet, à la duchesse, venait par un courrier de marchands. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 444.

si l'on met la plume au vent. L'on assure que les trois grandz ont donné le mot, et que l'on at retenu et païé pour ung mois quatre mil chevaulx et quarante-sept mil pietons *sub Landgravio, Palatino et Bipontino*¹, et que ceulx de Saxe n'y ayderont.

Ceulx qui ont nouvelles d'Espagne publient qu'il n'y at apparence de la venue de Sa Majesté et que ce ne sçauroit estre devant le mois d'avril; qu'elle at retardé MM^{rs} de Montigny, Tisnacq, Hopperus et Courteville jusques l'arrivée de M^r le Marquis, pour conclure comme l'on polra faire pour les affaires de par deçà².....

XCIX.

LE PROTONOTAIRE CASTILLO AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIII, fol. 68. — C.)

Somos, 8 août 1566.

La declaracion de estos gentiles hombres, que es sobre su ultima riqueta, Bordey la envió á V. S.; por la cual se puede conoscer la bona intencion de estos S. S^{es} con sus adherentes, y que no es el hecho de la religion que buscan. Su Altessa, ayer mercoles, les ha hecho decir que no les puede dar respuesta sino en presencia de todos los señores de la órden, que les mandará llamar por los xviii ó xx de este. Y, asy ayer, algunos son retirados á sus casas, los cuales, quando se retiraron, ficaron pistolettos á furia con un rumor que parecia una scaramucha. Enfin, ellos hazen temblar á todo el mundo aquy, y las amenazas que hazen á los ecclesiasticos que Dios les de sus pagos como merecen! Han procurado con Su Altessa, que se les relaxen todos los prisioneros por la religion, y asy se ha mandado en todas partes que se relaxen.

¹ Le landgrave de Hesse, le comte Palatin et le duc des Deux-Ponts.

² M. Gachard, dans *don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 541 et suivantes, donne des détails circonstanciés sur les négociations de Montigny en Espagne.

Las juntas de las predicas en todas partes, con las armas, son tantas y en tanto numero, que, si Dios no pone la mano, estos sacquejaron el pays, porque la povertad es tan grande y ingenio trabaja.....

Anoche bien tarde, partió de aquy para Flándes el conde de Egmont por ruego de los de Flándes, á causa que los predicadores de Gante y unos de Emberes con sus adherentes, que passan XL^m, y con armas, han declarado de querer yr predicar á las puertas de Brujas el dia de San Laurentio, á causa que fasta agora los de Brujas havian los domingos y las fiestas tirado las puertas para que su pueblo no saliese, y que fasta agora no se havia predicado ally, y tambien que M^{rs} de Ognys y Moscron les havian menazado que quien saliese les castigarian; y agora esta cañalla, que passan XL^m, quiren yr á romper las puertas de Brujas, y agora marchan de todos lugares para se juntar á cual dia al hecho destinado. Y asy M^r de Egmont partió anoche, y se espera que hará su debito, que promittó.

..... Las bandas y partes crescen aquy cada dia mas, por donde se ha de temer la total ruyna del pays.

Antes ayer, Su Altessa ha mandado poner las postas de aquy fasta Gheldres y Lingen, que ya son puestas: lo cual da que pensar á estos que hay intelligencia con el duque Eric, y Meghen, y Aremberg que estan allá.

Al bon presidente de Flándes han estos vellacos asalido en su casa, y los yva adelante, pero no succedió otro que amenaza y fué en su casa.

Antes ayer, son venidas cartas de Spaña, de Sevilla y de Medina del Campo: de Sevilla de xviii, y de Medina del Campo de xxi, y algunas de la corte de xxii de julio. Con las de la corte no hay ningunas del Rey, sino del S^{or} de Montigny, que escribe á estos S. S^{es} y á Su Altessa: que sy fuesse llegado el marqués de Bergas, ya havrian negociado; que Su Mag^d no atiende á otro, y que á esta causa se ha retirado al Prado para negociar las cosas de Flándes. El marqués estava aun paszado Potiers, y dize Montigny que él le havia dispajado una posta, para que venga presto, y que Su Mag^d estava esperando y determinado, como buen principe y benigno, de dar orden y remedio á todo. Y asy Su Altessa, segun entiendo, ayer, en el consejo de Estados, harte declaró, que ella no era la causa, ny menos el Rey, que no davia orden, con responder á lo que de aquy le havian escrito, y que no tenian causa de quexarse. Hay cartas de particulares, y de buena parte, que el Rey, luego parida la Reyna, venrá á Monzon á hazer

jurar el principe por Rey, y que venrá á Barselona á embarcarse con el principe, y que venrá por Savoya y Borgoña, y que aquy se harán las bodas de la hija del Imperador con el principe, y que quedarán al gobierno. Esta nueva ha allegiada al pueblo : plega á Dios que sea asy, y presto ! por que otramente doy estos estados totalmente este invierno ruïnados, y plega á Dios que no sea antes, segun las ajuntas que hay en todas partes de xv^m ó xvi^m juntos, con armada mano que ellos son. Ayer jueves, y hoy vernes, son venidos mas de iv ó v deputados de Brujas, por el remedio que las ajuntas de xl^m ó l^m que se hazen mañana, dia de san Lorenzo, acerca de Brujas, y que ya comenzarian á venir con squaydrones por los villages ally entorno para ajuntarse mañana, y predicar con tres predicadores, y sacar dos prisioneros de Brujas, y constrennir los que huvren las puertas, y que cada uno salga para oyr la palabra de Dios, y la otra villaqueria que es secreta.

Al povre Berghem en Emberes, siendo hecho burgmestro en Emberes por ser bon católico, le han hechado y le tienen por suspetto, por ser papista como dizen.

XCIX.

TRADUCTION.

Bordey a envoyé à V. S. la déclaration que ces gentilshommes ont faite dans leur dernière requête : par elle se manifestent les bonnes intentions de ces seigneurs et de leurs adhérents, et que ce n'est pas le fait de la religion qu'ils poursuivent ! Hier mercredi, S. A. leur a fait dire qu'elle ne pouvait leur donner réponse qu'en présence de tous les seigneurs de l'Ordre auxquels elle mandera d'arriver pour le xviii ou le xx de ce mois ¹ : et ainsi hier quelques-uns sont retournés chez eux, et, en partant, ils firent feu de leurs pistolets avec furie et avec un tel bruit que c'était comme une escarmouche. Enfin ces gens-là font trembler tout le monde ici. Des menaces qu'ils font aux ecclésiastiques, que

¹ Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, etc.*, p. 145. Dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 453, se trouve la lettre de convocation adressée par la duchesse à Meghem.

Dieu les paye comme ils le méritent ! Ils ont travaillé auprès de S. A. pour qu'on leur délivre tous les prisonniers pour cause de religion, et, dans le fait, on a ordonné partout de les mettre en liberté.

Les assemblées où de tous côtés l'on prêche, les armes à la main, sont si nombreuses et en si grand nombre que, si Dieu n'y met la main, ces gens saccageront le pays, car la pauvreté est si grande et les esprits sont travaillés.

Hier soir, bien tard, le comte d'Egmont est parti d'ici pour les Flandres, à la prière de ceux du pays, les prédicants de Gand et quelques-uns d'Anvers, avec leurs adhérents, qui passent le chiffre de XL mille hommes, tous armés, ayant déclaré vouloir aller prêcher aux portes de Bruges le jour de saint Laurent ¹ : parce que, jusqu'à présent, les Brugeois ont fermé leurs portes les dimanches et les fêtes pour empêcher le peuple de sortir ; parce que jusqu'à présent on n'a pas prêché là ; et aussi parce que MM. d'Oignies et de Mouscron ont menacé de châtier ceux qui sortiraient ².

Maintenant cette canaille, qui dépasse les XL mille hommes, veut aller enfoncer les portes de Bruges ; et ils sont déjà en marche de toutes parts pour se rassembler au jour qui a été fixé. Aussi M. d'Egmont est parti hier soir. On espère qu'il fera son devoir comme il a promis.

Les bandes et les partis se multiplient ici de jour en jour, de telle sorte qu'on doit craindre la ruine totale du pays.

Avant-hier, Madame a ordonné de placer les postes d'ici jusqu'en Gueldre et Lingen : c'est déjà fait. Cela donne à penser à ces gens qu'il y a des intelligences entre le duc Erick, Meghem et Aremborg qui sont là-bas.

Ces coquins ont assailli le bon président de Flandres dans sa maison. Il allait au-devant d'eux ; mais il n'y eut que des menaces, et il retourna chez lui ³.

Avant-hier sont venues des lettres d'Espagne, de Seville et de Medina del Campo : de Seville du XVIII, de Medina du XXI, et quelques-unes de la cour du XXII juillet. Parmi celles de la cour il n'y en a pas du Roi, mais bien du seigneur de Montigny, écrivant à Madame ⁴ et à ces seigneurs que, si le marquis de Berghes était arrivé, ils auraient

¹ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, nos 442, 443, 444. — De Jonghe, *Gendsche Geschiedenissen*, t. I^{er}, p. 13. — Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, etc.*, p. 156.

² Philippe d'Oignies, chevalier, seigneur d'Oignies, Wastines, etc., avait succédé depuis 1543 à Louis de Flandre, seigneur de Praet, dans la charge importante de bailli de Bruges et du Franc. Fernand de la Barre, seigneur de Mouscron, conseiller et chambellan du Roi, était souverain bailli de Flandre. Nous les retrouverons l'un et l'autre plus tard.

³ Voir Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 154, 155.

⁴ La lettre de Montigny à Madame, datée du 1^{er} juillet, est analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 454. — Dans Gachard, *don Carlos et Philippe II*, on trouve, t. II, p. 542, un extrait d'une de ses lettres du 2 août.

déjà négocié; que S. M. n'attend que cela; et qu'à cet effet Elle s'est retirée au Prado pour travailler aux affaires de Flandres. Le marquis était encore au delà de Poitiers. Montigny dit qu'il lui a dépêché un courrier pour qu'il arrive vite; et que S. M. est dans l'attente et résolue, comme un prince bon et bénin, de mettre ordre et remède à tout. Son Altesse, comme je l'ai entendu, a de son côté déclaré hautement hier au conseil d'État qu'elle n'était pas la cause, et encore moins le Roi, s'Il ne mettait pas ordre en répondant à ce qu'on lui avait écrit d'ici, et qu'ils n'avaient pas lieu de se plaindre.

Il y a des lettres particulières, et de bon lieu, que le Roi ira à Monçon, aussitôt après les couches de la Reine, pour faire inaugurer son fils comme Roi, puis qu'il ira s'embarquer à Barcelone avec le prince, qu'il arrivera par la Savoie et la Bourgogne, qu'ici se feront les noces du prince avec la fille de l'Empereur, et que les jeunes époux resteront ici au gouvernement. Cette nouvelle a réjoui le peuple. Plaise à Dieu qu'elle se réalise, et bientôt! car autrement je considère ces États comme tout à fait perdus pour cet hiver: et plaise à Dieu qu'ils ne le soient pas avant cette époque par suite des assemblées de xv à xx mille hommes, à main armée, qui se font de tous côtés.....

Hier jeudi, et aujourd'hui vendredi, sont arrivés plus de iv ou v députés de Bruges pour savoir que faire en présence de l'assemblée de xl à L mille hommes qui aura lieu demain, jour de saint Laurent, près de Bruges, les gens commençant déjà à arriver par escadrons dans les villages des environs pour se réunir demain, prêcher avec trois prédicateurs, délivrer deux prisonniers, obliger les Brugeois à ouvrir leurs portes et faire que chacun sorte pour entendre la parole de Dieu et les autres vilenies qui sont secrètes.

Le pauvre Berchem, à Anvers, étant fait bourgmestre pour être bon catholique, ils l'ont poursuivi et le considèrent comme suspect pour être papiste comme ils disent.

C.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE D'AUTRICHE, DUCHESSE DE PARME.

(Archives de Simancas. — Secrétaireries provinciales. Liasse 2352, fol. 15^{oo}.)

Rome, le 10 août 1566.

Madame, j'ay reçu les lettres de Vostre Alteze du xiiii^e du mois passé, et veu par icelles le piteux estat auquel pour le présent se retrouvent les affaires de par delà: que sur ma foy je sentz extrêmement et la peyne

en laquelle Vostre Alteze se doit treuver en une si grande confusion. Combien que, comme icelle sçait, il y a longtemps que j'ay préveu que l'on acheminoit les choses à ceste fin, et crains pis. Dieu, par sa grâce, veuille mectre la main au remyde, car il est bien de besoing; et en ce que Vostre Alteze veult que l'on sollicite, à l'endroit de Sa Sainteté, il s'y fera tout le possible et mesmes afin qu'il se dépesche tost, et de ma part seray tousjours prest à ce qu'il plaira à Vostre Alteze me commander. Et me recommandant, etc.

CI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 257-259. — M. F. complétée par C.)

Louvain, le 11 août 1566.

Pour respondre au billet du xiii du mois passé, le maistre du filz de M^{gr} de Chantonay m'escript que l'évesque de Sorrento est passé par là et doit aller à Vienne, que je ne puis croire, mais qu'il l'a dict à propos pour éviter tous dangiers; et ce que l'évesque de Sorrento emporte n'est rien en comparaison de ce qu'est succédé depuis, que le Roy ne peult ignorer puis qu'il se sait par tous les quarrés du monde; et quant ores il n'y auroit que les deux escriptz que l'on at exhibé à Son Alteze, ce seroit assez pour luy faire avancer sa venue, ores qu'il n'en heust envie.

Je lesse les vantises que les Estatz généraulx se tiendront en despit du Roy¹; qu'ilz ont vi cent mille florins prests par moien des marchans; qu'ilz sont assez puissans, non-seulement pour se deffendre, mais pour conquerer ung royaulme. Touttesfois le dernier escript rabapt beaucoup du premier, selon que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} verrat, aiantz mis de l'eau en leur vin²,

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, nos 410, 411, lettres de la duchesse au Roi du 18 juillet.

² C'est sans doute la déclaration explicative de leur requête, remise le 2 août au comte d'Egmont, à laquelle Morillon fait allusion. Elle est insérée dans *Le Petit, Grande Chronique de Hollande*, t. II, pp. 115-116 et dans les pièces justificatives des *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, p. 379.

et quoy qu'ilz se vantent de l'ayde de l'Allemagne, je ne le croy. Et s'il est vray, ce que l'on dict, que en France l'on at faict deffense estroicte que personne n'en sorte pour assister les gueux, cela les fera plus doux; et que en Allemagne l'on dict l'Empereur avoir faict le samblable¹. *Hinc illae lacrymae et ille metus*; car il est certain qu'ilz trambent de paour. Son Alteze les a remiz au xx; cependant que l'on pense elle se mectra dedans Mons avec les bandes d'Arshot, Berlaymont et Boussu pour estre plus assuree. Touttefois il faict à craindre que mal polra-t'on éviter de tenir les Estatz généraulx puisque tous tombent sur ce, et le président dit qu'il n'y at remède et que Madame ne peult faire aultrement....

Je suis joieux d'entendre la délibération de V^{tre} Ill^{me} S^{rie} que en tous événementz me samble très prudente et bien prinse.

Quant aux pasquinades, elles ne vallent la peine d'estre veuez, et cela passe en trois jours. J'entendz qu'il y en at une nouvelle contre V^{tre} Ill^{me} S^{rie} que passe les précédentes; mais je tiens V^{tre} Ill^{me} S^{rie} si constante qu'elle ne s'en donnerat peine, et souffict *mens conscia recti*.

Il y at diverses opinions de la venue du Roy. Pero Lopez m'en escript sobrement. Alonzo del Canto m'advertit avoir lettres de bonne part *quod illicò post partum uxoris* Sa M^{te} vad à Valladolid, de là à Monzon pour faire jurer le Prince, et ainsi à Barcelone où que sont mandéez les galères. Cest espoir allége grandement les aultres. Si le Roy croit V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, et qu'il se face venir au-devant, il s'en trouvera bien et rhabillerat plusieurs choses.

Mr de Montigny at escript par voie de marchants à Son Alteze et tous les seigneurs; et samble, ad ce que l'on dict, soy contenter du receuil que luy at faict le Roy et de sa façon de négotier: ce qu'il faict avec luy, MM^{rs} Tisnacq, Hopperus et Courteville, sans y appeler aulcungz du conseil d'Espagne, fort bien entendant les affaires, comme escript ledict S^r, et son secrétaire que plusieurs Espaignolz ne mangeront du beure de Flandres, comme ilz avoient bien espéré. Lors n'y estoit encores arrivé le marquiz de Berghes, mais l'on l'attendoit. Peult-estre que le Roy *cretisabit cum cretensibus*....

¹ La duchesse avait écrit à l'Empereur le 4 août, pour demander qu'à l'exemple du Roi de France il défendit aux sujets de l'Empire de venir en armes aux Pays-Bas. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 455.

L'on at semé le bruict qu'ilz se leveroient près de Bruges xl mille hommes à cause des preschez, dont ceulx de la ville sont esté effraiez, et ont envoieé leurs députez en court pour solliciter Mons^r d'Égmond que partit hier pour y donner ordre. Cornet m'a dict hier que plusieurs se sont esbahiz de la sorte que le comte d'Égmond print congié de Madame de Parme, faisant grandes révérences jusques en terre, *quasi longum vale*. Il se treuve mal et ne peult reposer. Aulcungz le tiegnent pour désespéré : peult-estre que c'est veant là où il s'est mis. Il perd crédit vers les gens de bien, ce que me desplaict, mesmes l'opinion que l'on at qu'il prendrat les armes pour la liberté des vassaulx si d'Artemberg et Meghe arment, comme l'on dict qu'ilz font et que l'on a assiz vers leur gouvernement les postes. Cependant le prince d'Orange n'est pas mal à Anvers avec son mesnaige, y aiant sa fille qu'estoit avec Madame de Parme. L'on dict qu'il at mandé sa vasselle de Brucelles et de Breda et que la ville le deffraie¹.

Les sermons se réfroident fort en Anvers. Je ne scay ce que s'y fera ces deux jours. Les brouetteurs et aultres gens de traveil donnent au diable les dits presches, qui chassent les marchantz et les feront morir de faim.

Vostre Sgr^{ie} verrat la requeste des Estatz de Hollande qu'est fort moderée, aiantz lessé la clause de la réjection de tous placcardz e t de la convocation des Estatz generaulx, en ce quoy Cobel at faict ung grand office ad ce que me dict Cornet. Aussi at Assonleville, *qui nunc liberius pro Rege*. Et suis en opinion que, ressamblant les Estatz généraulx, l'on n'y trouverat ce que l'on pense : car il y at encores beaucoup de gens de bien, et tous ceulx que ont à perdre craignent les esmotions et veoient bien où tendent ces presches....

J'entendz de Cornet que Assendelft² et aultres se malcontentent que

¹ La princesse d'Orange avait été appelée par le prince à Anvers, comme on l'a vu plus haut. Plus tard, par lettre du 16 septembre, Marguerite de Parme exprima le désir qu'elle y restât pendant que Guillaume irait dans ses gouvernements de Hollande, Zélande et Utrecht. La fille, alors unique, du prince, Marie de Nassau, âgée d'une douzaine d'années, était « fille d'honneur » de la duchesse depuis l'année 1565. On l'appelait M^{lle} d'Orange. Le prince logeait à Anvers dans la *maison d'Aix-la-Chapelle, het huys van Aken*, appartenant alors au seigneur de Grobbendoneq, et vendue plus tard par lui aux Jésuites. Mertens et Torfs, ouvr. cité, t. IV, pp. 319 et 495. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 125, 256.

² Faute d'indication plus précise on peut hésiter ici entre Nicolas de Assendelft, que connaissait Granvelle et dont il a été déjà question plus haut, et Adrien de Assendelft, pensionnaire de Haerlem, qui

P'on at moderé la dicte requeste; mais ceulx de Dordrecht et Amsterdam l'ont voulu ainsi. Si Sa Majesté vient beaucoup de ceurs se ouvriront.

Je ne pense parler tost à de Bave; mais, le veant, ce ne sera sans luy dire, s'il luy plaict, ce que Vostre Illustrissime Seigneurie m'a dict de luy communiquer.

Il vad bien que le Roy cognoisse les deux espiciers et les gentilles trames de Warluzel avec Balduin; l'ung ny l'autre ne vallent guères d'argent.

J'ay piecà communiqué à Elbertus la résolution de Vostre Illustrissime Seigneurie sur ce que luy et Hovelmans m'avoient dict. Je regrette qu'il ne la sçavoit lors pour ce qu'il veoit l'opportunité grande; *sed postea alia successere consilia*. Elbertus est tousjours après pour saulver le prince d'Orange qui le trompe, comme fait le comte Lodovic, duquel il dict que ce n'est la religion que le mène, mais qu'il veult conserver sa famille: dont il prend mal le chemin, comme je l'ay dict à Elbertus, lequel confesse Swendy avoir fait grand mal... Encores n'est retourné celluy que Elbertus avoit envoié vers le prince d'Orange.

Le duc d'Arschot tiendrat ferme pour les raisons que touche Vostre Ill^{me} S^{rie}, et se mocque des aultres. Je vouldroie qu'il me fust cousté de mon sang, et que le comte d'Egmond ne se fust plongé si avant, et ne se fust lessé tant abuser du prince d'Orange et des seigneurs que ont vray-semblablement traversé les évesques pour les raisons que dict Vostre Ill^{me} S^{rie}. Les longues robbes sont par trop de leur costel et sont en partie cause du mal.

Je ne scay, pour n'estre à Brucelles, comment les seigneurs vivent maintenant. Ilz sont de ça et de là mandez par Madame de Parme.

J'ay tousjours dict que monseigneur de Chantonnay n'avoit garde de parler selon que la copie de Mansfeld contenoit¹.

Je ne scay penser qu'est devenue la médaille de plomb des besacez. Mais il ny at guerre perdu.

Brederode et le comte de Hornes sont telz que Granvelle dict, et ne changeront facilement de poil.

en cette qualité pouvait avoir été mêlé aux délibérations des États. Cet Adrien est cité dans Vander Aa, *Biographisch woordenboek*.

¹ Voir plus haut, p. 353, note 1^{re}.

Je tiens que Gaesbeq demurerat à Monsieur d'Égmond, quoy que l'on die.

C'est ung grand bien que les François se tiegnent coys. J'userai selon l'advis de Granvelle quant ad ce que m'impute Brederode.

Votre Seigneurie at dict vray que les bendes n'approcheroient Brucelles, et partant rien ne s'est bougé de la Fontaine.

Je tiens qu'Elle aurat receu les inventaires de ce qu'avons envoyé à Malines. J'avois escript à Pighius de mettre en ung tonneau les principaulx livres escriptz à la main que Viron vouloit envoyer en Bourgongne : ce que ne m'at samblé bien et qu'ilz seroient bien à Malines ou à Monts, mais j'espère qu'il ne sera besoing.

Monsieur de Noircarmes avoit fait prendre des Hugonotz à Monts ¹ dont les Geutz ont faict grand plaintif; et ont menassé que si l'on ne les relaxoit ceulx qu'estoient prins en Anvers, Valenchienne, St Omer, Lille et Aire, qu'ilz s'attacheroient aux prêtres.

L'on n'at rien faict à Louvreal. Il est certain que Tilli, quelque saige qu'il soit, est de la compagnie.

Les nouvelles d'Hongrie sont milleures que aucuns ne vouldroient, grâces à Dieu que je supplie les prospérer.

De Louvain, ce xie d'aoust 1566.

¹ Le seigneur de Noircarmes avait été investi *provisionnellement*, par commission du 1^{er} juillet 1566, des deux charges de grand bailli et de capitaine général gouverneur du Hainaut, et de la capitainerie du château de Cambrai, en l'absence du marquis de Berghes. Il fut confirmé en 1570 dans ses fonctions et les conserva jusqu'à sa mort. Edm. Pouillet, *Les gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 408.

CII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — Estado. Liaſse n° 903, fol. 54.)

Rome, le 11 août 1566.

Tengo cartas de Flándes de veinte y uno del pasado; aquel mesmo dia se esperaba á Brederode, con doce de los Geux, para dar á Madama una suplica; no se sabe lo que será: muchos piensan que por pedir el ayuntamiento de los Estados Generales á que el marqués ha siempre pretendido por seguir el ejemplo de Francia, esperando que será señor de ellos, y por sus fines, y á estos harán decir lo que les queda en el cuerpo, que no osan ellos decir, como se han servido de los Geux para poner las cosas en lo que las vemos. Esperase que Mons^r d'Aigmond y el principe de Orange habrán procurado de moderarlos; y enfin no hace esta segunda liga sino lo que la primera ordena; y cuando el vino habla en Brederode dice que si será menester dirá quien le hace hacer lo que hace.

El mayor mal que hay es haber dado al pueblo, por ganar credito, tanto pie y osadia en lo de la Religion, que quizá no ternán forma para cuando quisieren poderle frenar; y tambien es malo que, de seis meses á esta parte, hayan sido tantas veces avisados Madama y los del consejo de tantos Franceses que disimulado ser mercaderes venian, y que no se haya puesto ninguna manera de remedio ó provision, sino en apariencia; cuando han acabado de traer los predicadores, y se hallan en tanto numero que no reciben ley, ha mandado prender en Lovayna al bastardo de Vandoma, cual desvalizó el prior Don Hernando y ha tenido mil malas pláticas en Flándes; tambien placará á Dios que le liberten; y como mas muestra la Reyna madre querer hacer buen oficio, con avisar en Flándes, menos hay que fiar: antes por ello sospecho peor de su parte, y en la mesma opinion será quien conosce Franceses. Y el consejo tan largo de Montigny con sus parientes en Paris no me da ningun genero de buen gusto, aunque de Montigny no se pudiese sospechar mal. Esta gente es desesperada, y el prin-

cipe con miedo y mala satisfacion, como V. Mag^d lo habrá conocido por la carta suya que llevó Montigny, y, debajo de enmienda, pienso seria bien asegurarle, y olvidar lo pasado, y darle en esto contentamiento con mostrar V. Mag^d satisfacion señaladamente, pues en Embers hace agora, como escriben, buen oficio. Plegue á Dios que aproveche! Y deben ser colligados con tantos juramentos Aigmond y él que, aunque en lo demas esten mal en secreto, en esta causa comun no se deben poder apartar; y no querria que la desesperacion les hiciese hacer peor, y es mejor por esto olvidar todo lo pasado con esperanza que servirán asegurados de aquí adelante, que no teniendolos suspensos hacerlos, no diré enemigos que de tales personas no se debe pensar, mas menos calientes en procurar el remedio; y, si quieren, pueden; y son las cosas á tanto extremo venidas que á qualquiere extremo remedio es menester venir, y tragar y beber grueso como en Italia se dice, y no será todo esto nada si falta la esperanza á unos y el miedo á otros de la venida de V. Mag^d: la cual no veo como pueda dejar de pasar brevemente á Italia, con voz de ir en Flándes; porque si Flándes se pierde, que lo veemos tan en vispera, será este pasage por algun reparo de lo de aquí; y es esta presencia aquí mas que necesaria, y quizá viniendo y asegurando los dos que digo en Flándes, podria lo de Flándes tomar mejor camino, haciendo en lo demas lo que se puede; y no lo tengo aun por del todo desesperado; y estando en Italia segun veese lo de Flándes encaminarse podrá resolver de ir ó no ir. Y en todo caso ha de ser la voz de la partida de España por ir á Flándes, y bien caliente, y no con armas, ni por pensamiento se ha de hablar de ello ni de resentimiento contra nadie, porque seria cerrarse enteramente la puerta. Este negocio es de la importancia que vemos por servicio de Dios y de V. Mag^d. Y, á no determinarse á la venida luego, es menester tenerlo por perdido, y seria mejor darle que perderle tan mal. En lo demas quedo en el parecer que en diversas cartas he escripto, y que cada dia es menester tomar consejo sobre los accidentes como vienen, y promptamente sin perder ocasion, y considerar á cada momento los sucesos sin dormir en ello; y en todo me remito á mejor parecer, suplicando á V. Mag^d me perdone si el zelo de su servicio me hace ser importuno en esta materia. V. Mag^d podrá, si será servido, ver lo que Madama me escribe por la copia que va con esta; tengola lástima que de razon debe ser bien congojada, viendo ir las cosas debajó de su gobierno como van,

y suceder cuanto antes de mi partida y despues yo le he pronosticado : y á quien querria abrir los ojos harto fácil era de veer que á esto se caminaba. Guarde.....

CII.

TRADUCTION.

J'ai des lettres de Flandres du 22 du mois passé. Ce même jour on attendait Brederode; avec douze gueux, pour remettre à Madame une supplique ¹. On ne sait ce que ce sera : beaucoup conjecturent que ce sera pour demander l'assemblée des États généraux (que le marquis de Berghes a toujours poursuivie pour suivre l'exemple de la France, espérant qu'il sera leur maître), et pour atteindre leurs fins; et ils feront dire à ceux-là ce qu'ils ont dans le cœur et n'osent pas dire eux-mêmes, comme ils se sont servis des gueux pour mettre les choses dans l'état où nous les voyons. On espère que M^r d'Egmont et le prince d'Orange auront réussi à les modérer. Enfin cette seconde ligue ne fait que ce que la première arrange; et, quand le vin parle dans Brederode, il dit que, quand cela sera nécessaire, il dira bien qui lui fait faire ce qu'il fait.

La chose la plus préjudiciable est que, pour gagner du crédit, ils ont donné au peuple tant de pied et de hardiesse dans les choses de la religion que peut-être ne trouveront-ils plus le moyen de le contenir quand ils le voudront. C'est encore une chose mauvaise que, depuis six mois, Madame et ceux du conseil aient été si souvent avertis de l'arrivée de cette foule de Français, sous ombre d'être des marchands, et qu'on n'ait employé façon quelconque de remède sinon en apparence; quand ils ont achevé d'amener leurs prédicants, et se trouvent en si grand nombre qu'ils ne reçoivent plus de loi, on a commandé de prendre à Louvain le bâtard de Vendôme, qui a dévalisé le prieur don Hernando et s'est livré en Flandres à mille mauvaises intrigues ². Aussi il plaira à Dieu qu'ils le délivrent. Et plus la reine-mère ³ témoigne le désir de rendre de bons offices en donnant des renseignements en Flandres, moins il y a à s'y fier : au contraire; par cela même je soupçonne pis de son côté, et quiconque connaît les Français sera du même avis. Les pourparlers si longs de Montigny, avec ses parents à Paris ⁴, ne me

¹ On trouve leurs noms dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 422.

² Voir plus haut, p. 544, note 2.

³ Catherine de Médicis.

⁴ Les seigneurs de la maison de Châtillon, Coligny et les autres, et le maréchal de Montmorency, fils du connétable Anne, auquel Morillon donne souvent par erreur la qualification de son père.

produisent pas du tout une bonne impression, bien que de Montigny on ne puisse soupçonner mal. Cette race est désespérée¹; et le prince a de la crainte et du mécontentement, comme V. M. l'aura appris par sa lettre qu'apporta Montigny. Sauf meilleur avis je pense qu'il serait bon que V. M. le rassurât, et oubliât le passé, et le contentât en cela en lui montrant hautement de la satisfaction, puisque, comme on l'écrit, il fait maintenant bon devoir à Anvers. Plaise à Dieu que cela assiste. Lui et Egmont sont sans doute liés par de si grands serments que, quoique étant pour le surplus secrètement mal ensemble, ils ne doivent pouvoir se séparer dans cette affaire commune. Je ne voudrais pas que le désespoir leur fit faire pis : et pour cela il est préférable d'oublier tout le passé — dans l'espoir qu'étant rassurés ils serviront mieux dans l'avenir — que, en les tenant en suspens, je ne dirai pas d'exciter leur inimitié, chose à ne pas penser de tels personnages, mais au moins de refroidir les bonnes dispositions qu'ils auraient à procurer le remède. S'ils veulent procurer ce remède, ils le peuvent. Et les choses sont arrivées à ce point extrême qu'il faut venir à quelque remède extrême, et avaler et boire en gros, comme on dit en Italie. Et tout cela ne sera rien si l'espérance manque aux uns et la crainte aux autres, de la venue de V. M. Je ne vois pas que V. M. puisse laisser de passer à bref délai en Italie, avec bruit de son voyage en Flandres; car si la Flandre se perd, ce que nous voyons si imminent, ce passage servira à rétablir en quelque mesure les affaires d'ici. Ici la présence de V. M. est plus que nécessaire. Peut-être en y venant et en rassurant les deux personnages des Flandres, dont j'ai parlé, les affaires de là-bas pourraient prendre une meilleure tournure, faisant pour le surplus ce qu'on pourra. Je ne les tiens pas pour tout à fait désespérées. Et V. M., étant en Italie, pourrait décider d'aller ou de ne pas aller en Flandres suivant la tournure qu'elle verrait prendre aux choses. En tout état de cause il faut qu'on dise que V. M. quitte l'Espagne pour aller en Flandres, et bien chaudement, et pas avec une armée. Il n'y a pas même à s'arrêter un seul instant à la pensée de parler d'armée, ni de ressentiment contre personne, parce que ce serait se fermer tout à fait la porte. Cette affaire est de l'importance que nous voyons pour le service de Dieu et de V. M. Si Elle ne se décide pas aussitôt à arriver, il faut tenir les Flandres pour perdues : et il serait mieux de les donner que de les perdre si misérablement.

Pour le reste, je persiste dans la manière de voir que j'ai exprimée dans diverses lettres : que chaque jour il faut prendre conseil sur les événements, au fur et à mesure qu'ils se présentent, et promptement, sans laisser échapper l'occasion, et considérer à chaque instant les occurrences sans dormir en cela. Je m'en remets, pour le tout, à meilleur avis, suppliant V. M. de me le pardonner si mon zèle pour son service me rend importun en cette matière. V. M. pourra, si elle le trouve bon, voir ce que Madame

¹ Il semble que ceci s'applique aux Châtillons.

m'écrir par la copie qui va avec cette lettre. Je plains Madame qui, avec raison, doit être bien affligée en voyant, sous son gouvernement, les choses aller comme elles vont, et se produire tout ce que avant mon départ et depuis je lui ai prédit. Il était d'ailleurs bien facile, à qui voulait ouvrir les yeux, de voir que les affaires prenaient ce chemin.

CIII.

LE PROTONOTAIRE CASTILLO AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIII, fol. 96. — C.)

Sans lieu, le 15 août 1566.

Las cosas de aquy van cada dia peyorando, que no podrán estar peiores que tocante la religión totalmente por tierra sin remedio ni esperanza de remedio. O! que el Rey fuese aquy! Tanta es la rabia y insania de este pueblo universalmente! Fasta los frayles de San Mighael en Emberes se han matado dos ó tres entre sy, que unos quieren la religion nueva y otros la vieja; y muchos clerigos no quieren decir mas missa, y otros se casan : parece una frenesia! Emberes totalmente es perdida, y en unas partes la fortifican mas : se puede decir otro Orlens. Y cada dia se vienen quasy á las armas, y asy cada dia salen mas la gente de bien, y se retiran de negocios. La menaza que havian hecha á la villa de Brujas el domingo pasado, loado á Dios, con el bon orden y con gente de guerra se ha salvada; y el conde de Egmont estava dentro, bien que el sabado y el lunes delantera la villa eran tres squadrones y diversas predicas, y el conde de Egmont les mandó decir con una trompeta y su majordomo que se guardasen tocar por el plat-pays, y las eglesias, y tocar las reliquias ó impedir el officio divino.

Tambien á cercania de Malinas han predicado el domingo; y siguen estos predicadores mas de v^o ó vi^o archebuseros buen *in ordine*; de modo que los inrollados y bien armados hay por el pays aquy XL^m, y pasan, y, estos se quieren ajuntar, y dicen que tienen vi^m cavallos sin la plebe y munita gente que es sine numero.

17 août.

El lunes á hora de comer, vinieron cartas del Rey de 11 de agosto; y el correo pasó al Emperador, y su Alteza y muchos particulares han havido cartas, y todas afirman que el Rey viene sin falta y presto. Si no viene, el daño y disreputacion seria la suya, con perdida de estos estados y ruyna de tanta gente de bien. Dicese que Su Mag^d escribe y que manda quitar la Inquisition, y moderar los placars, y perdon general para los que le piden. Y como para los 21 de este han de estar y venir aquy todos los señores de la Orden, por dar respuesta sobre las requestas ultimamente dadas por los deputados de los que ves, se declarán las letras de Su Mag^d. Pero la opinion de todos es que no se contentarán, que otra cosa piden mas, como parece por la ultima requesta y declaracion que ellos han dado á Su Alteza. Y la opinion de todos es que havrá gran roptura en esta ajunta á 21 de los señores de la Orden, á causa que estos que ves piden que los S. S^{es} principe d'Oranges y Egmont y Hoerne governen conforme la requesta, y los otros no lo querrian sufrir. Y si estos señores son savios, no aceptarán tal governo. Es necessario que cada uno se declare, y se teme mucho que al fin se havrá de venir á las armas, y asy todos estan apercevidos. Y creo que de parte de nuestro Rey havrá algun orden que Meghen y Arenberga no duermen, y asy estos los temen mucho. Las postas que Su Alteza havia mandado poner en Gheldres, los que ves les han menazado de quitarlas.

El domingo passado, el pastor de San Pedro de Lovayna, el doctor Cunero, hombre docto y gran predicador, el domingo passado, era ydo en Emberes para hallarse á una predica sobre el Quiel fuera de la puerta, adonde havia miliares y miliares de personas; y se havia vestido con un manto largo y un capello como hazen los predicadores hereticos; y estando acerca el predicador, despues haver oydo el sermon y acavado de predicar el heretico, montó en el mismo lugar, y dixo: « Hombres, yo os ruego que » me oyas todos con paciencia, yo os diré la verdad y el verdadero sentido del apostolo Paulo; » y resumió, con bonissima gracia y con mucha paciencia del auditorio, todos los passos erroneos y mal entrepredados que havia allegado el predicador; y el auditorio lo aplaudó un rato fasta que venia al ultimo passo sobre *potestate Pontificis*, probando el contrario lo que el heretico havia dicho de *potestate Papae*. Luego una parte del pueblo

comenzó á gridar Mata! Mata! y unos hombres de bien le salvarón, y le priserón en casa, que otramente le matarón, y ha hecho una buena scapada; y me escrivió Bachrisio que ayer tornó á casa, y que sus subditos de su Iglesia le fuerón á recevoir, y aun algunos havian ydo á Emberes á trayerlo.

CIII.

TRADUCTION.

15 août.

Après avoir dit que les choses empirent tous les jours, que la religion est perdue sans la venue du Roi, tant la rage et la folie du peuple sont universelles, Castillo continue :

..... Jusqu'aux frères de S^t-Michel, à Anvers, qui, en se battant entre eux, ont eu deux ou trois morts, les uns voulant la religion nouvelle, les autres la religion ancienne; beaucoup de cleres ne veulent plus dire la messe, et d'autres prennent femme; c'est comme une frénésie! Anvers est tout à fait perdue. Dans quelques endroits on augmente ses fortifications: on peut l'appeler un autre Orléans. Chaque jour on vient presque aux armes; aussi chaque jour les gens de bien en sortent plus nombreux et quittent les affaires.

Dieu soit loué! grâce à de sages précautions et aux gens de guerre, il n'est rien arrivé de la menace qu'on avait faite à la ville de Bruges, dimanche passé. Le comte d'Egmont était dans la ville, bien que le samedi et le lundi il y eût autour d'elle trois rassemblements et plusieurs prêches: et le comte leur fit dire, par un trompette et par son maitre d'hôtel, qu'ils se gardassent de toucher au plat pays, aux églises, aux reliques ou d'empêcher le service divin.

Dimanche on a aussi prêché à proximité de Malines: et ces prédicateurs sont suivis de plus de cinq ou six cents arquebusiers bien en ordre; de sorte que de gens enrôlés et bien armés il y en a ici dans le pays plus de xl mille, et ils veulent se réunir et disent qu'ils ont six mille chevaux sans la plèbe et les gens armés au hasard qui sont innombrables.

17 août.

Lundi, à l'heure du diner, arrivèrent des lettres du Roi du 11 août ¹. Le courrier

¹ Voir, sous la lettre qui suivra, la note 2 à la page 418.

passa vers l'Empereur; Son Altesse, ainsi que plusieurs particuliers, ont eu des lettres, et toutes affirment que le Roi vient sans faute et bientôt. S'il ne vient pas, la honte et le dommage seront pour lui, avec la perte de ces pays et la ruine de tant de gens de bien.

On dit que S. M. a écrit et ordonne d'ôter l'Inquisition et de modérer les placards, et qu'Elle octroie un pardon général à ceux qui le demandent. Et, comme au XXI de ce mois doivent venir et être ici tous les seigneurs de l'Ordre, pour donner réponse aux requêtes dernièrement présentées par les députés de ceux que vous savez, se publieront les lettres du Roi. Mais l'opinion de tous est qu'ils ne seront pas satisfaits; qu'ils demandent autre chose, et plus, comme il paraît par la dernière requête et déclaration que ceux-là ont donnée à Son Altesse.

L'opinion de tous est qu'il y aura grande dissension dans cette réunion, le XXI, des seigneurs de l'Ordre: parce que ceux que vous savez demandent que les seigneurs prince d'Orange, Egmont et Hornes gouvernent en conformité de la requête ¹, et que les autres ne le voudront pas souffrir. Si ces seigneurs sont sages, ils n'accepteront pas un tel gouvernement. Il est nécessaire que chacun se déclare: on craint beaucoup qu'à la fin on devra en venir aux armes, et aussi tous sont déjà prêts ². Je crois que, de la part de notre Roi, il y a quelque ordre que Meghem et Aremborg ne dorment pas: aussi ces gens les craignent beaucoup. Les gens que vous savez ont menacé d'ôter les postes que Son Altesse a commandé d'organiser en Gueldre.

Dimanche passé le curé de St-Pierre de Louvain, le docteur Cunerus, homme savant et grand prédicateur, était allé à Anvers pour assister à un prêche sur le Quiel, hors des portes, où il y avait des milliers et des milliers de personnes. Il avait mis un grand manteau et un chapeau comme en portent les prédicants hérétiques: et se trouvant près du prédicant, après avoir entendu le sermon et que l'hérétique avait fini de prêcher, il monta à sa place et dit: « Hommes, je vous prie tous de m'écouter avec patience: je » vous dirai la vérité et le véritable sentiment de l'apôtre Paul. » Il résuma ensuite avec fort bonne grâce, et avec grande patience de l'auditoire, tous les passages erronés et mal interprétés qu'avait allégués le prédicant; et l'auditoire l'applaudit quelque temps, jusqu'à ce qu'il vint au dernier passage relatif au pouvoir du pape, prouvant le contraire de ce qu'en avait dit l'hérétique. Alors une partie du peuple commença à crier tue! tue! Quelques gens de bien le sauvèrent et le cachèrent dans une maison, car autrement on l'aurait tué. Il l'a échappé belle!

Bachrisio m'a écrit qu'hier il est retourné chez lui et que les paroissiens de son église allèrent le recevoir et que quelques-uns même étaient allés à Anvers le chercher ³.

¹ Voir plus haut, p. 396, note 2.

² Littéralement *aperçus*: c'est-à-dire ont des gens de guerre prêts qu'il suffit de convoquer.

³ Voir, plus loin, la lettre de Morillon du 18 août sur le même fait, page 422.

CIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 245 à 246. — M. F. complétée par C.)

Louvain, le 18 août 1566.

Elbertus a envoyé au prince d'Orange le gouverneur de son filz ¹, que demeure icy, pour l'admonester de garder la Religion et l'auctorité du Roy; ad ce qu'il at respondu que l'ung et l'aultre luy avoit esté tousjours chier et bien recommandé, et que l'on le trouveroit à jamais bon et ferme en la Religion et que l'on luy pouvoit commander en icelle aultant qu'il touche à luy, mais qu'il ne vouloit ny pouvoit forcer les aultres et qu'il vouloit estre excusé du serment, et que l'auctorité du Maistre luy avoit esté et seroit tousjours très-recommandée. Que luy parlant de Vostre Ill^{me} S^{rie} le prince d'Orange auroit respondu que, en son particulier, il ne luy vouloit aucun mal; qu'il l'avoit tousjours admiré et observé, et que la dissention entrevenue est sur ce qu'il at pensé qu'il faisoit contre l'auctorité du Roy et bien du pays et que peult-estre il at esté abusé et peult-estre que non : adjoustant quelle chose l'on diroit si Vostre Ill^{me} S^{rie} auroit de bref escript au Roy que l'on regardist comme les choses estoient allé de son temps et comme elles alloient maintenant : *quasi magna haec esset injuria et ipsa res non loqueretur*; touttefois qu'il n'avoit jamais nuict à Vostre Ill^{me} S^{rie} ny aux siens et ne feroit encores, mesmes en quelque chose que le marquiz se seroit ressenti contre Vostre Ill^{me} S^{rie}, et l'auroit sur ce appellé avec aultres en ayde, qu'il ne s'y estoit voulu joindre mais l'avoit refusé; et qu'il auroit souvent répété qu'il n'avoit voulu mal ny vouloit encores à Vostre

¹ Ce gouverneur, d'après une lettre de Morillon du 6 octobre 1566, était Henri de Wiltpergh, ancien secrétaire du prince. En quittant les Pays-Bas, Guillaume de Nassau le laissa auprès du comte de Buren à Louvain. Wiltpergh accompagna le comte en Espagne et fut fait gentilhomme de la maison de Philippe II. *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 38. — Groen, *Archives*, t. 1^{er}, pp. 150, 154, 186, t. III, p. 370. C'était à Wiltpergh, sans doute, que Morillon faisait allusion dans sa lettre du 4 août, page 397, et qu'il appelait un homme « saige et bien-aimé du maistre, » c'est-à-dire du prince.

Ill^{me} S^{rie} en son particulier. Que au retour du gouverneur, de Breda où il auroit esté pour argent, que pendant congé du prince d'Orange, il luy auroit enchargé de faire ses recommandations à Elbertus et le mercier de ses bons advis, ausquelz il avoit pensé depuis et qu'il le trouveroit quelque jour grat. Velà comme il les sçayt endormir tous deux, estant trop fin pour leur boutique; mais cela ne se peult dire encores à Elbertus que en est par trop abusé. Je demanda ce qu'avoit respondu touchant de renvoyer le comte Lodovic en Allemaigne, ce qu'avoit esté advisé. Elbertus respondit qu'il n'en at esté rien touché pour ce que, se contentant d'avoir heu bonne audience sur les dictz trois pointz, il remeict ce dernier à son retour de Breda, et que lors il y trouva le comte Lodovic : *quae sunt verba, quia aut non est ausus, aut non fuit auditus*. Il dict d'avoir samblablement parlé au dict comte Lodovic de la Religion et du Roy : *sed quod is illico sermonem alio convertit*. Dadvantage il dict d'avoir entendu du prince d'Orange qu'il y at plus grand dangier en la Religion qu'on ne pense, et que le temps le monstreat. Il at beau à le prognostiquer, puisqu'il le faict tel qu'il veult...

Depuis est arrivé lundi, au disner, ung courrier d'Espagne que apporte à force lettres du Roy à Son Alteze dont il en y a du III et III^e, et dict d'estre venu en sept jours, auquel compte l'opinion de ceulx que dient qu'il auroit esté arrivé ung jour devant que l'on l'at publié polroit estre véritable. Il est passé outre vers l'Empereur; aulcuns dient non point si avant.

J'ay dict que le Roy escript à tous ces seigneurs, mesmes au comte de Reux², à qui Madame at donné les lettres, que a dict que si on luy donne charge il se fera tuer pour le service de Sa Majesté.

¹ Deux dépêches du 31 juillet et une du 2 août, en langue française, et une autre dépêche du 2 août en langue espagnole. Les trois premières de ces pièces sont imprimées dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, etc.*, pp. 96, 116, 159; la dernière est analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 427, et plus en détail dans Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. xxix. Son texte se trouve *ibidem*, Appendice B, n^o 1x.

² Le Roi avait écrit de sa main, en langue espagnole, au comte d'Egmont, au comte de Meghem et au prince d'Orange. Il avait en outre adressé une Lettre circulaire, en langue française, à tous les gouverneurs de province et chevaliers de l'Ordre; une autre aux chefs des bandes d'ordonnance, une autre aux principales villes, une autre aux gouverneurs des villes frontières, etc. Les circulaires sont publiées dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, etc.*, pp. 106 et suivantes. Des lettres espagnoles, les deux premières sont analysées dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^{os} 424, 425;

J'entendz que Sa Majesté at envoieé à Son Alteze provision de cent mille ducas ¹, et que les Bonvisi, que se tiegnent à Malines, ont accepté la lettre de change ²; laquelle somme, avec les dons gratuitz que l'on demande aux prélatz et chappitres et les empruntz des villes que porteront bien aultant et plus, servirat pour faire quelque chose.

Sa Majesté, ad ce que l'on me dict, quicte l'Inquisition et les placcardz; elle condescend à la modération y adjoustant quelques pointz qu'elle offre lesser si le conseil d'icy ne les treuve bons, et approuve la requête présentée le v^e d'apvril, déclarant n'estre offensé par le contenu d'icelle, donne le pardon général, et commande que l'on en dépesche lettres à ceulx qui le demanderont en particulier, remectant le surplus à sa venue qu'il dict serat incontinent après l'accouchement de la Royné ³: veuillant par ce moyen, comme je tiens, empescher l'assablée des Estatz généraulx ⁴. Il n'est encores résolu quel chemin il prendra. Aulcuns dient que ce sera par ceste mer pour ce qu'il est venu une petite nave de Larredo que dict que l'on at retenu tous les batteaulx de Biscaye. Aultres dient que ce serat par Italie, que seroit le plus beau pour hoster le soubçon et jalousie que se mectra qu'il amenera, venant par ceste mer, grand nombre de soldatz. Aultres dient que ce sera par France et que le Roy offre ses deux frères pour hostaiges ⁵; mais je croy que Sa Majesté treuverat le plus

la troisième est publiée dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 170. Le comte du Rœulx reçut sa circulaire comme chef de bande.

¹ Par une dépêche du 51 juillet : Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 159.

² Les Bonvisi étaient des banquiers, en rapports financiers avec le gouvernement espagnol à peu près comme les Fugger. *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 7.

³ Cette analyse des résolutions du Roi est à peu près exacte, voir la lettre française du Roi, du 51 juillet, dans Reiffenberg, *Correspondance citée*, p. 96.

⁴ Dans un *post-scriptum* de la lettre citée à la note précédente, le Roi défendait à la duchesse de souffrir ou admettre « en façon quelconque que laditte assemblée générale se fasse ». Dans une autre lettre du 2 août, analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 427, dans Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. xxix, et insérée *ibidem*, Appendice B, n^o ix, il réitérait cette défense : la duchesse ne doit pas consentir à l'assemblée, et il n'y consentira pas non plus; mais il ne convient pas qu'on sache aux Pays-Bas qu'elle a cet ordre de lui; il faut qu'on croie que ce n'est que pour le moment qu'il lui a défendu de convoquer les états, qu'elle s'attend à en recevoir l'autorisation plus tard, etc.

⁵ Ce bruit dont Morillon se fait l'écho n'avait aucun fondement. Dans une lettre du 18 août, Forque-

seur et milleur le passaige de la mer Méditerranée, et que après il polra suyvre l'advis de Vostre Ill^{me} S^{rie} faisant venir au devant une couple de seigneurs.

Encores n'estoit le marquiz arrivé en Espagne, et l'at le courier rencontré aux landes de Bordeaux, attendant lettres de Mr de Montigny ¹ que l'on dict estre fort mal content de ceste tardance dont il se plaint à Son Alteze, disant que le Roy en est fort offensé ². Il n'y at guère que quelcun m'asseurat que le dict marquiz n'yrat jamais en Espagne; mais je croy qu'il n'y oseroit faillir, car il se feroit trop de honte aiant prins la charge *conscientia mille testes*. Par cecy ne fait-il pas bien les besoignez de la compaignie.

L'on me dict que le prince d'Orange se démontre fort content des gracieuses lettres du Roy, *et eo nomine gratias agit Dominae Parmensi* ³. Le contenu est général qu'il ne veult qu'il se retire en Allemaigne; qu'il continue à faire bon debvoir, qu'il luy sera bon Roy et frère; et at Elbertus grand regret que Vostre Ill^{me} S^{rie} soit anticipé de ce bon gré par Madame de Parme, mais non pas moy. Elbertus sçait peu ce que amportent telles lettres et que les princes sçavent dissimuler : car aucuns m'ont dict que combien que le Roy se desmontre fort doulx, négociant avec Montigny, Tisnacq, Hopperus et Courteville, que touttefois estant à part avec le duc d'Albe il tempeste et se tire la barbe de se veoir ainsi traicté ⁴; et que son

vaulx, parlant de l'éventualité du voyage de Philippe II en Flandres, disait : « Je ne sçay si V. M. » eust trouvé bon que je luy eusse offert, de vostre part le passage par vostre royaume... » Dans une lettre du 25 août, le même ambassadeur écrivait à Catherine de Médicis, avoir dit à la reine d'Espagne que le Roi, s'il le voulait, pourrait traverser la France honoré et servi comme le Roi très-chrétien et sans danger, et que la Reine lui avait répondu que son mari ne passerait pas par la France pour chose du monde. Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, pp. 207, 212.

¹ Voir Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 552, 553.

² Forquevaulx écrivait au Roi de France le 25 août : « Le marquis de Berghes est arrivé, et n'a esté » ny n'est veu guères de bon œil de personne, et luy sçait-on mauvais gré, entre autres choses, de la » longueur dont il a usé à venir. Si est-ce qu'il est logé au Bosc : mais il fait une mine bien triste. » Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 211.

³ Voir la lettre du prince à la duchesse, du 14 août 1566, Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 186. La lettre du Roi au prince se trouve, comme on l'a vu, *ibidem*, p. 170.

⁴ Montigny n'avait pas été admis aux conseils tenus par le Roi, au mois de juillet, au château de Valsain avec les membres du conseil d'État et les trois ministres belges. On ne lui communiqua les décisions prises que le 26 juillet. Il eut cependant de fréquentes communications personnelles avec le

filz ¹ en est très-mal content que l'on at lessé venir les affaires si avant, sur lesquelz il at examiné bien estroictement Montigny, et qu'il at faict devant tout le monde serement de faire mectre le feug au Bosque ² et au Prado, doibs que son père sera parti, pour estre cause que Flandres soit perdue; si elle se perd; et partant sera-t'il bien que le Roy l'amène avec soy, comme l'on dict que il le ferat ³.

Et pour retourner à mon premier propos, il me samble que quelque samblant que le prince d'Orange face, il ne peult estre à son aise, *quia qui male narrat*, etc. Il hat escript une lettre hardie, et l'on le paie de la mesme monnoie, à ce qu'il est fin assez pour le cognoistre et doit estre en grande peine; car puisque le Roy se monstre confier de luy, ce qu'est le poinct auquel les seigneurs ont tousjours prétendu, s'il ne luy correspond il se condampne, et si d'aulture costel il délesse la moienne noblesse et les Geutz, ilz, avec ce qu'est infecté du peuple, crieront *se prodi et deseri*.

Aussi l'on craindrat que le Roy, veant les derniers escriptz que Madame de Parme at envoié en Espagne le ix du présent ⁴, prendrat cause de nouvelle offense, et que avançant sa venue *praeveniet eorum consilia*, ce que me faict craindre quelque folie ⁵. Je désire scavoir comme le comte

Roi. Quant au mécontentement profond de Philippe II — dont celui-ci dissimulait l'expression, comme le soupçonnait Morillon — il se manifeste dans la protestation authentique et secrète qu'il ordonna de dresser, le 9 août, contre les concessions qu'il venait de faire dans ses dernières dépêches à la duchesse de Parme. Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 544 et suivantes. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 445.

¹ L'Infant don Carlos.

² Le Bosque, c'est-à-dire le château de Valsain, dans le Bois de Ségovie.

³ On connaissait donc dans les Pays-Bas, comme en Espagne, la mésintelligence qui régnait entre Philippe II et don Carlos.

⁴ La requête et les déclarations qui avaient été présentées à la duchesse par les députés des confédérés après l'assemblée de St-Trond. Voir plus haut, p. 390, note 1^{re}, et p. 404, note 2^{me}.

⁵ Dans sa lettre française du 31 juillet, publiée dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., pp. 96 et suivantes, le Roi disait à propos de son voyage dans les Pays-Bas : « si attends que au plutard je puisse estre par delà au printemps prochain, et, s'il y a moïen d'y arriver » plustost, assurez-vous que je ne délaisseray de le faire. » A Madrid on parlait dubitativement du voyage du Roi : à la date du 11 août Forquevaulx écrivait à Catherine de Médicis : « la nouvelle du » voyage de Monson continue, et de là en Flandres; mais l'on a opinion que le prier don Antonio de » Tolledo.... ira premièrement vers Madame de Parme pour voir à l'œil les affaires du dict pays, affin » de, entendu son rapport, délibérer l'aller ou demeurer... » Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 206. Le jour même où Forquevaulx écrivait en France, le nonce du Pape écrivait au

d' Egmond, que l'on actend aujourd'huy, se maintiendra. Enfin, comme Alonzo del Canto dict, il est force que l'on oste le masque, et que l'on preñde aultre prétext et occasion, puisque le Roy at pleinement satisfait aux griefz et plainctifz passez.

L'on verrat, devant que ce mois passe, quel chemin les affaires prendront et s'il y aurat assurance.

Mons^r le prince est tousjours en Anvers aiant renvoié sa fille à Son Alteze, et ne fust content que la princesse ¹ la luy avoit hosté. Madame luy at donné tout pouvoir et auctorité au dict lieu; ad ce quoy une partie du magistrat avec les nations veuillent obeir, une aultre partie et le peuple non, disans que quant eulx vont au sermon il vad à l'église. Il avoit faict quelque ordonnance de lesser les armes allans aux presches; mais le peuple les at reprins, veantz que le drossart de Brabant se trouvoit là à l'entour ². Touttefois le dict sieur at tant faict avec eulx qu'ilz n'yront plus dehors avec longz battons, lesquelz ilz prendront et remectront aux faulxbourgz et lieulx prochains. Il at demandé aux nations de faire guect, qu'ilz ont accordé pour le service de Sa Majesté sans y voulloir estre aultrement obligez que de leur volonté; en ce qu'ilz font saignement, car ilz se treuve-ront mieulx estantz fortz que d'estre soubz la garde d'aultruy ³....

L'on verra comme demain y passera la procession pour l'assurance de laquelle le dict seigneur prince at conçu quelques ordonnances.

Nostre maistre Cunerus ⁴, curé de ceste ville, selon qu'il avoit longuement proposé sans toutesfois se déclairer à personne, se trouva le jour de Saint-Laurent au Quiel, où aiant achevé le curé, que la ville at obtenu y

cardinal Alessandrino, tenir de la bouche même du Roi : qu'il était résolu d'aller en Flandres; qu'il le jugeait nécessaire, comme Sa Sainteté, mais qu'il n'avait pas encore pris de décision sur le temps ni le mode du voyage, etc. Le nonce ajoutait que le prince d'Eboli désirait que le Pape écrivit de sa main au Roi pour l'en presser. Le 25 août il écrivait avoir envoyé au Roi un bref du Pape sur les affaires des Pays-Bas et ajoutait : « on ne doute plus que le Roi n'aille en personne dans ces provinces. » Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 90.

¹ La princesse d'Orange, Anne de Saxe.

² Sur les conséquences de l'apparition du drossart, les lettres du prince à la duchesse du 31 juil. let 1566 et du 5 août 1566. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, pp. 168, 178.

³ *Ibidem*, pp. 180, 182, 187. L'ordonnance sur le guet avait été publiée le 13 août.

⁴ Comme le remarque M. Rahlenbeck, Wesembeke se trompe donc en désignant *Rithovius* comme l'interrupteur du curé. *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, p. 269.

estre miz (que est de la confession d'Auspurgh¹ et fort indocte), son sermon, ledict Cunerus demanda audience au peuple pour estre oy sur ce qu'il entendoit le redarguer; et commença par l'auctorité de l'Eglise que l'autre avoit contredict, ce que fut mal advisé à luy et que esmeut tellement le populaire qu'il fut en mille dangierz de sa vie et ne pensa jamais mieulx morir. Toutefois il y heust une partie qui le saulvit avec grande peine en une petite maison, où il fut boutté en une cave où l'eau luy venoit à la cheville du pied. Ceulx d'Anvers, estantz advertiz, tindrent information, et depuis avec l'officier du dict Quiel le meirent en une barque et l'amenarent à St Bernard². Il at esté heureux de ne s'estre fourré aux aultres preschez où ilz sont bien plus furieux, et fust esté mort sans remède : car ceulx que vont au Quiel ne sont poinct calvinistes, mais ilz monteront peu à peu. L'on auroit bien à faire d'y faire aller le dict Cunerus encores une fois, et jà ne veoy personne icy que ayt envie de l'imiter. S'il se fust déclaré à Elbertus, l'on heust trouvé moien pour luy faire avoir saulf-conduict, ou qu'il heust presché en la ville, comme fait ung jeusne cordelier François, sçavant homme, que renverse par l'escripture l'opinion des calvinistez, alléguant toutes leurs raisons et puis les venant à confondre : ce que je ne heusse trouvé bien par cy devant, pour ce que c'est mettre en dangier les bons que n'avoient aucune doute; mais il est maintenant force en Anvers où les mauvais dient et font ce qu'ilz veulent et peulvent pour corrompre les bons....

Le prescheur de la court³ s'acquitte aussi fort bien. Portessain, ad ce que j'entendz, ne presche plus; je ne scay si c'est pour ce que son maistre at esté en Flandres, où tout se perd, mesmes à Tournay, au quartier

¹ Henri Mathys interdit par la cour métropolitaine de Cambrai. « Il estoit renommé d'estre de la confession d'Ausborch » disent les *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 248, 249.

² Le magistrat de Louvain s'empressa de dépêcher à Anvers un des bourgmestres, pour prêter assistance au curé de St-Pierre. On lit dans les *Comptes de la ville de 1566*, fol 125^{vo} : « Betailt Pee-
 » teren Kelffs, borgemeester, voer zyn vacatien en verleden penningen by den selven gedaen int reyzen
 » naer Antwerpen ter assistentien van den overprochiaen van St^e-Peeters, Cunero, die int Kiel
 » geapprehendeert was van sectaryen van den preckinge op St^e Laureys dach..... » Voir sur cet incident, outre les *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, les lettres du prince d'Orange à la duchesse du 10 et du 12 août et celle de la duchesse au prince du 14 août. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, pp. 180, 182, 187.

³ Voir plus haut, p. 27, note 1^{re}.

de Lille, la Bassée et aultres lieux, selon que Vostre Ill^{me} S^{rie} entendra par aultre costel, et comme les paysans se osent trouver devers Madame demandantz temples. L'on at presché en l'église d'Ecloo entre Gand et Bruges; et sont les bons curez contrainctz d'habandonner leurs églisez, pour estre les parochiens héréticquez. A Audenarde et Renaix tout y vad en confusion ¹.

Geldres, que l'on devoit plus craindre, tient ferme. Ceulx de Venloo, véantz que l'on venoit prescher près d'eulx, feirent ung édict que personne n'y allast à peine de perdre sa bourgeoisie, son bien et d'estre banni, et l'ont ainsi exécuté contre aucuns. Le mesme at esté fait par ceulx de Nimèghe, où, à la sollicitation d'Elbertus, l'on at changé le bourguemestre ² pour ce qu'il sentoit les aux : en ce qu'il mérite grandement; car par ses diligences toutes les villes du dict Geldres, avec ceulx de Campen, Deventer et Zvolle ont résolu se tenir à l'ancienne Religion, et se sont démontrez fort contentz de Sa Majesté et de M^r de Meghe, d'autant qu'il leur at hosté la crainte que l'on leur avoit donné de l'Inquisition ³, et luy ont accordé de mettre gens en ung chasteau près de Niemeghe, contre les emprinsez que l'on crainct du comte Van der Bergh, que toutesfois, ad ce que l'on me dict, se commence à recognoistre ⁴ avec le comte de Culembourg, et se plaindre tous deux de Hames; et je scay que aucuns des leurs l'appellent trayctre et meschant : il est à Brucelles plus brave que oncques, et fait à faire à force armes, et l'on dict qu'il at deniers en main de la contribution, ce que polra bien crier quelque jour et faire parler les contributeurs que l'on les at trompé et prins leur argent.

Ce de Bruges est allé en fumée, car au lieu de XL^m il n'y heut que deux mille hommes, mais bien en ordre, devant la ville, pour les contraindre de lesser sortir ceulx de leurs bourgeois que voudroient aller aux preschez;

¹ On trouve un long mémoire officiel, sur ce qui s'est passé en 1566 à Ecloo, dans les pièces justificatives de Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, pp. 164 et suivantes. — Sur les faits à Audenaerde : D.-J. van der Meersch, *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenaerde*, Gand, 1842.

² Il y avait en effet un *Benne*, bourgmestre de Nimègue, qui donnait des renseignements à Brederode. Groen, *Archives*, t. II, p. 187. Lettre de Brederode au comte Louis de Nassau.

³ Voir dans Van Hasselt, *Stukken voor de Vaderlandsche Historie*, t. I^{er}, pp. 73, 77, 79.

⁴ Morillon se trompait sur van den Bergh, voir la lettre de Meghem à la duchesse, du 8 août. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 456.

mais la ville at tenu bon et avoit une partie de la garnison de Gravelinghe, et Mr d'Egmond y fait tout debvoir ⁴.

Les Gueux commencent à avoir paour, mesme du duc de Savoie et de Polwiller, et plusieurs se plaignent de tant d'assablées et despens sans faire prouffict. L'on dict que Brederode s'en retire aussi; toutesfois il est à Utrecht où l'on est fort sur bonne garde; mais le chasteau leur donnerat le mal s'ilz en ont aucun. Le dict Brederode at audict lieu la vogue du peuple ⁵. L'on me mande qu'il publie que je tiens ung chien que j'appelle *Brederode*, et que je batte et menasse pour mon passetemps. C'est chose espouvantable de ce que l'on ose dire maintenant!

L'on presche maintenant aux villes d'Hollande ce que n'avoit esté fait auparavant ⁶, et l'on poursuit ce que l'on peult pour faire signer plusieurs mauvais d'Amsterdam et aultres bonnes villes.

Ilz se sont aussi tenu des presches, à l'entour de Malines ⁴, sur le bien de Mr Jehan de Langhe ⁵, et à Sems ⁶. Ceulx de la ville y viégnent que veuillent et se commencent fort à déclairer, et n'y sçauroit ny oseroit l'Escoutette donner ordre. L'on menasse de faire le mesmes près de ceste ville ou que Titelmannus se cache, se trovant menassé de tous costelz; mais il at bon courage.

Le prince de Condé est desmiz de son gouvernement de la Picardie où

⁴ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, nos 442, 443, deux lettres du comte d'Egmont à la duchesse du 10 et du 11 août, et Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 136.

⁵ Sur ce point Morillon se trompait encore : voir dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 198 et suivantes, diverses lettres de Brederode. Brederode qui était, comme on le sait, vicomte d'Utrecht, n'était pas alors dans cette ville. Toutes ses lettres du mois d'août sont datées de *Vianen* ou du château de *Cleef*.

⁶ Voir la lettre du duc Erick de Brunswick à la duchesse, du 21 août. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n° 455. Le duc parle de prêches tenus près d'Utrecht, de La Haye, de Gorcum. Brederode écrit le 22 août. « Toutes les vyilles prêchent icy au plus fort, de sorte que yl y ast dans Hollande » qu'y vont journellement aux prêches plus de synquante mille personnes. » Groen, *Archives*, t. II, p. 236.

⁴ Sur les prêches dans les environs de Malines : voir Azevedo, *Chroniques*, t. II; et aussi Groen, *Archives*, t. II, p. 221, une lettre du 16 août de Bernard de Merode au comte Louis de Nassau.

⁵ A *Bonheyden*, à une lieue environ de Malines, disent les *Chroniques malinoises* d'Azevedo.

⁶ Sempt, gros village entre Malines et Vilvorde. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 585.

l'on l'at trop lessé. Aussi s'est déporté Warlusel de la citadelle ¹, à laquelle se retire avec son mesnaige Mons^r de Noircarmes, en ce qu'il ny at poinct de mal. Le duc d'Arshot et Berlaymont sont à Monts : *quod, scire nostro, quid sibi velit.*

Votre Seigneurie verra ce que m'escrivent Messieurs l'abbé Saganta et Vandenesse sur la venue du Roy ² et aussi Alonzo del Canto, dont le président Viglius at aussi advertissement de Hopperus. L'on ne parle de Renard non plus que s'il n'estoit au monde.

J'avoie oblié de dire que, en Armentières, l'on at presché en plein marchier deux hérétiques l'ung contre l'autre : ces contrariétez debvroient rendre le peuple saige.

Aussi a-t'on presché près de Vilvorde et tiré hors des prisons de la ville deux banniz à cause des sectes ³.

L'on sème en Anvers et partout le pays les billets dont la copie est cy jointe ⁴. Marzille est mort de pure paour que le comte d'Égmond, le visitant, luy mict au ventre de ce que passe : ce que le povret s'imprimat si fort au cerveau que une fièvre chaulde le print que l'at emporté demi désespéré et tousjours ravessant de M^{me} de Parme et son gouvernement ⁵. Dieu luy pardonne. Il n'est à croire comme le comte d'Égmond perd sa réputation, que aulcunz preuvéantz les dangiers appellent traictre : l'on verrat comme il se conduirat à la prochainne journée, ce pendant que les ung pensent d'ung, et les aultres d'autre.

Aulcuns dient que Aremberg et Meghe ont leur cas prest, et que M^{me} de Parme irat à Monts ce que polroit bien causer quelque altération en Brucelles, dont vos meubles principaulx sont retirez et miz à Malines.

¹ De Cambrai.

² Nous n'avons pas leurs lettres.

³ C'était après un préche à Sempts. D'après une lettre d'Armenteros à A. Perez, les sectaires auraient tiré du château de Vilvorde un de leurs prédicants qui y avait été enfermé. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 480. D'après la lettre de Bernard de Mérode, citée dans la note 3 de la page précédente, on avait tiré le prédicant arrêté d'une hôtellerie, ce qui est plus vraisemblable.

⁴ Nous ne l'avons pas.

⁵ Le personnage, auquel Morillon fait allusion, est sans doute Maximilien Marzille, chevalier de l'Ordre de St-Jacques, gentilhomme de la maison de l'empereur Charles-Quint, qui avait jadis son épitaphe dans l'église de Notre-Dame du Sablon à Bruxelles. D'après un recueil d'épitaphes reposant aux *Archives héraldiques du Ministère des affaires étrangères*, il serait mort en août 1566.

Elbertus me dit que *Clivensis* at fort mal priz que le Roy luy at escript, demandant s'il prétendoit quelque chose sur ses pays ¹.

L'Amman a dict, lorsque l'on disoit que frère Pierre Lupi estoit suspect d'hérésie, que tous estoient tenuz telz que parloient contre Granvelle mais que le temps estoit maintenant aultre. Elbertus dict que luy et ses samblables, avec aulcuns pensionnaires, ont fait ung monde de mal vers les seigneurs qui estimoient que ce que eulx mectoient en avant se faisoit et disoit de par les villes : et certes je pense que le dict Amman faict des mauvais offices contre Granvelle, contre lequel l'on crie plus que oncques, mesmes jusques aux nations de Bruxelles, luy imputant les présens troubles. Dieu perdoint à ceulx qui en sont cause.

L'archevêque de Cambrai est plus mescontent de moi qu'il ne fut oncques, et dict que c'est par mon instinct que Granvelle lui refuse faire adresse là où il est. Mais il le fault lesser dire. Il voudroit faire ses affaires par chacun et non faire pour personne.

CV.

MAXIMILIEN DE BERGHES, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Extrait imprimé dans Groen, t. IX, *Supplément*, p. 33.)

20 août 1566.

« La perplexité en laquelle sont tous bons catholiques, et tous ceulx qui en ce pays se portent bien, est si grande que l'on ne sçaurait dire; et vienne le Roy quant il voudra, il viendra trop tard et ne se remectra en 1 ans comme il a esté. Dieu veuille qu'il n'empire. »

¹ Voir une lettre de Meghem à la duchesse du 8 août. On lui avait donné avis que le duc, les gentilshommes de sa maison et ceux de son conseil s'étaient fait couper la barbe à la façon des gueux. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n° 456.

CVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 250, 254. — M. F.)

—
Louvain, 25 août 1566.

Monseigneur; Encores que je sois seur que nostre ruïne et désolation extremes sera desjà sçeuë en toutes provinces, si ne veulz je délessier d'en toucher deuz motz à Vostre Ill^{me} S^{rie}, que me pardonnerat si je n'escrips que la généralité de ce qu'est advenu depuis le jour de l'Assumption de Nostre-Dame, auquel ceste grande misère at prins commencement en la cité d'Ypre, où sont venuz une demie heure après le partement de M^r le comte d'Égmond cinquante cocquins que ont courru et spolié toutes les églises, dehors et dedans, et les monastères et abbayes à l'entour, abbatans les images, les autelz, fontz de baptesme, marchantz de leurs piedz sur le saint corps de Nostre Seigneur et le saint chresme, avec beaucoup de blasphèmes et exécrables insolences ¹.

Lendemain ilz coururent plus de 11^e églises et monastères par la basse Flandres et au quartier de Lille, et ont bruslé les abbayes des Dunes et Phalempins, pillé celles de Furnes, Messinc, Loos, Marcquette, Fremiselle, Everssan ², et généralement toutes aultres aus dictz districtz. Ilz n'ont rien emporté, consignans l'or et argent èz mains des margliers et magistratz par inventoire, faisant faire serment qu'ilz convertiront le tout en argent monoié pour l'usage des povres ³.

¹ Sur les ravages des Iconoclastes, en général, on peut consulter la lettre de la duchesse au Roi du 22 août, dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 182. — Les pièces innombrables publiées d'après un classement régulier dans de Coussemaker, *Troubles religieux du XVI^e siècle dans la Flandre maritime*. — P. Wynckius, *Geusianismus Flandriae occidentalis*. — Les nombreux volumes de la collection publiée par la Société d'Émulation de Bruges, sous le titre générique de *Monasticon Flandriae*. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. cxliiii, cxliv. — Strada, t. 1^{er}, pp. 322 et suivantes.

² Les abbayes des Dunes, de Phalempin, de Furnes, de Messines, de Looz, de Marquette, de Voormesele, le couvent d'Eversam.

³ Cela n'est pas tout à fait exact. On peut voir dans les pièces rassemblées par M. de Coussemaker que le pillage accompagna souvent la destruction.

Ceux de Bruges, Dunkercke et Nieuport ont vaillamment résisté, quelques menasses que l'on leur a fait; et certes il y a fort bon ordre au dict Bruges, où l'on fait continuer aux bourgeois leur besoigne, y aiant fait 11^e soldatz seullement soubz bonne conduite ¹, qui font bon guect, et n'y at que deux portes ouvertes. Mr d'Ongniez, que est leur escoutette, y at fort bien besoigné. Courtray tient encores ferme par le moien de Mr de Mouron.

Gand est perdue; les églises de St Bavon et St Pierre pillées. L'on y at abbattu le beau train que se fait pour la feste de la Toison, et je crains fort que la table d'Adam et Eve sera mise par pièces si elle n'at esté saulvé en temps.

Le xx^e s'est exécuté le mesme en Anvers, commenceans, après le *salve*, ceste feste xx blittrez sans plus en chantant les psaulmes et criant : *vive les Geutz!* à l'image de Nostre-Dame, que l'on avoit porté deux jours auparavant. Ilz ont fait des dances à l'entour, l'appellant *Marike Temmermans*, avec mille aultres opprobres et mesmes contre le précieux corps de Dieu; et ont abbattu toutes les images, tables d'autelz, épitaphes, tableaux, jusques à mettre par pièces ceulx des chevaliers de l'Ordre. Ilz ont tiré en bas la belle croix. Le mesme s'est fait en l'abbaye de St-Michiel, en tous les monastères d'hommes et de femmes, aiantz bruslé tous les livres de chant et misselz, mesmes des Cordeliers, sans y avoir lessé une chasuble entière qu'ilz ont la pluspart miz en pièces; et l'on me dict que l'on ne trouveroit en toute la ville ung habit pour dire messe : je dictz des églises parochiales et cloistrez, ausquelz on n'a lessé meuble valissant ung florin, et chascun est venu avec brouettes quérir images de saintz pour en faire chauffaige cest hyver ². La dicte canaille sortit le matin, et at volé l'abbaye de St-Bernard et de Rosendale ³, ensemble toutes les églises jusques à Walhem.

Ceux de Malines ⁴, que faisoient samblant de se vouloir bien garder, et

¹ De Jonghe, *Gendsche Geschiedenissen*, t. I^{er}, p. 15.

² Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 11 et suivantes. — *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 281 et suivantes. — *Antwerpsch Cronyckje*, pp. 85 et suivantes.

³ L'abbaye de St-Bernard sur l'Escaut et celle de Roosendael sur la Nethe, à Waelhem.

⁴ Sur ces événements à Malines, voir Azevedo, *Chroniques*, t. II, pp. 77 et suivantes et Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*, pp. x, xi, xii.

où j'avoie intention d'envoier ung bachelier d'icy, sçavant homme, pour prescher tous les jours avec le curé de Nostre-Dame pour leur donner cuer, ont souffert que le xxii, en plain jour, huict blittres sans batton sont estez aux Cordeliers, où après avoir esté bien repeuz ilz ont à la veue de chascung (car on y alloit comme aux processions) abbatu les images, n'ayant aultre instrument pour ce faire que les battons avec cornetz pour estaindre les chandelles du mesme cloistre; et sont cogneuz par nom et surnom, confessans d'avoir este louez ad ce par le cousturier scrimour qui, l'année passée, meict l'église de Saint-Rombault en ces, bleçant ung homme à l'entrée de l'église comme il peult souvenir à Vostre Ill^{me} Srie ¹. Ce blittre, avec ung aultre, Roy de la confrairie des scrimours de Malines, se sont faitz chiefz des dictz huict malheureux, et ont encores soldoïé xii ou xiii aultres que sont couruz par ensamble au monastère des Carmez, portant ung de la compaignie qui avoit prins ung habit de Cordelier (que peult-estre le gardian y avoit lessé que s'est enfuy en habit lay, et at licentié tous les freres le jour paravant) tenant pour enseigne ung batton de fenoil en main, que se meict au grand aultel où il chanta quelques psaulmes, et feirent le mesme comme aux Cordeliers, sinon que les sieurs de Castre et d'Encloin ², qui d'aventure se trouvarent en la dicte église, les empescharent de violer le Saint Sacrement et les sépultures du père de Mons^r Pictavia ³. Doibs là ilz sont esté sur les Augustins et à Sainte-Claire; mais le dommaige n'y at esté si grief. L'église de Saint-Rombault s'est tenu serrée, et jà avoit-on miz avec la chässe ⁴ tout le milleur de costel et une partie des aultelz; et le mesme aux paromez. Et je n'entendz

¹ Voir plus haut, p. 43, note 6.

² Le premier de ces personnages est probablement Jacques van Caestre, époux de Marie Colins, qui avait succédé à son beau-père Jean Colins comme conseiller et maître des requêtes au grand conseil. L'autre est inconnu.

³ En effet, dans l'église des Carmes chaussés, dits Frères de Notre-Dame à Malines, se trouvait au côté droit du chœur une fort belle tombe noire, ornée de 16 quartiers, rappelant la mémoire de messire Charles de Poitiers (Pictavia) chevalier, baron de Wadans, chambellan de Charles-Quint, etc., et de sa femme Jeanne Carondelet. *Provincie, stad ende district van Mechelen opgeheldert, etc.*, t. II, p. 60.

⁴ Le 21 août, par ordre du magistrat, la chässe de St-Rombaut avait été disloquée, ses morceaux détachés cachés à l'Hôtel de Ville, et les reliques de St-Rombaut placées dans un coffre de bois et remises à un bourgeois catholique de qualité. Azevedo, *Chroniques*, t. II, pp. 63, 64, 65.

point, jusques à présent que l'on y ayt rien faict. Mais le service at cessé en toutes les églises et monastères depuis le xxie. Mons^r le Doien, l'official ¹, conseiller Driutius ² et plusieurs ecclésiastiques se sont retirez.

Les bons bourgeois de Malines ont cuidé perdre pacience de ce que le magistrat ne les lessoit rompre la teste à ces blittres que six hommes de faict heussent battu doz et ventre; mais l'on leur deffendit de par le dict magistrat de non y toucher, et j'entendz que l'advis du conseil fut conforme, craindans d'esmouvoir trop les humeurs : dont je ne suis esbahi, car il en y at en l'ung et l'autre collège ausquelz le jeu ne desplaict, et ne sçay comme ilz en scauront répondre à Dieu, au Roy et au pays, puis qu'il n'y avoit rien à faire pour empescher une telle canaille où il y at tant de gens de bien qui offroient leur service : mais on at estimé ung grand bénéfice de pover passer l'horage par le dégast des images.

Depuis, comme les dicts blittres demandarent sortir incontinent, à leur commandement les portez leur furent ouvertes, et sont allé jouer leur personnaige à Hansewick et Muysen ³ et aux villaiges voisins, et chascung les at lessé faire, veoire les officiers propres des lieux, sans y oser y toucher. Et lessaient aucunes images par grâce pourveu que eulx-mesmes seroient tenuz les hoster.

Ceux de Lire ont bien laschement ouvert leurs portez à ces blittres d'Anvers, qui y ont faict tout le mesme ⁴.

Le gardian de ceste ville, entendant la désolation de Malines et que les frères s'estoient retirez, en ce qu'ilz ont heu grand tort (car gardant une porte, ou l'enterrant, l'on ne leur poveroit rien faire, aiantz l'eaue derrière) il m'at présenté son service et y allat vendredi; mais quand il fut à une

¹ Rombaut Vergheest et Jean de Langhe dont il a déjà été question.

² Remi Driutius, neveu de Michel Driutius ou Drieux, fondateur à Louvain du collège qui portait son nom, était depuis 1557 conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines. Il avait été professeur ordinaire de droit civil à l'Université de Louvain, chanoine de St-Pierre, puis doyen de St-Jacques. En 1569 il devint évêque de Bruges. *Joannis Molani, Historiae Lovaniensium*, pp. 145, 158.

³ L'église de Notre-Dame d'Hanswyck, sanctuaire célèbre et but de pèlerinages depuis des siècles, était jadis le centre d'un hameau. Muysen était un des villages qui faisaient partie du *ressort* de la ville de Malines.

⁴ L'écotête de Lierre, sire Roeloff van Stakenbroeck, était favorable à la réforme. Il ne fit rien pour s'opposer aux Iconoclastes. Voir la sentence prononcée contre lui et d'autres gens de Lierre, dans Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje* (1564-1567), pp. 158, 159.

lieue près, aulcunes bonnes gens le feirent retourner pour ce que l'on tenoit la ville close, où il n'y at cloche ny horologe qui at sonné depuis mercquedy. Aussi puisque l'on n'y dict messe ny vespres, ny aultres offices, le sonnaige seroit de peu de prouffict.

Le comte de Hoochstraeten y entra hier soir qui est député pour la garde. Nous verrons quel amendement y succederat ¹.

De ce qu'at passé à Brucelles, et comme le tout y at esté en bransle jusques à vouloir faire prescher en court et au marchief, et comme la ville at esté continuellement depuis trois jours en armes, et des menaces que l'on avoit fait de brusler Mr le president en sa maison, le guet qu'il y at convenu faire jour et nuict, et le faire conduire en court par la garde de Madame et de ses gentilzhommes, luy aiant fait Mons^r d'Egmond conduite pour le plus assureur de sa personne, et la publication que y at hier esté faite de l'abolition de l'Inquisition et placcardz, que chascung viverat comme il vouldrat, et que les presches se feront en certains lieux, jusques Sa Majesté, par l'advis des Estatz, y aurat pourveu : je m'en desporteray bien sachant que aultres, que le sçavent mieulx que moy, en feront advertissement à Vostre Ill^{me} S^{rie} ². Mais bien diray-je que de mémoire d'homme n'at esté la ville en plus grand hazard d'estre courruée et volée; et sans le lieutenant de l'Amman ³, qu'est plus diligent que son maistre et mieulx servi d'espiez, l'église de St^e-Goule fust hier esté pillée à xi heures; mais sur l'advertissement du dict lieutenant l'on se hasta d'achever le service et la clorre et y mettre garde ⁴.

¹ Hoochstraeten avait été envoyé à Malines comme gouverneur et surintendant, à la demande du magistrat de la ville. Il arriva le 24 août à trois heures de l'après-midi. Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*, pp. xi et suivantes.

² Sur les événements de Bruxelles et les actes officiels de l'époque : voir Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 184, 187, 204 et suivantes. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, nos 453, 465 et pp. cxliv, cxlvi. — Le Petit, *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 120-122. — *Notules du conseil d'État* dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 413 et suivantes.

³ Le lieutenant amman s'appelait Nicolas Tshagen. Il resta en charge de 1563 à 1578. — Renseignement dû à l'obligeance de M. Alp. Wauters.

⁴ « Et nos hic adhuc, écrit Viglius à Hopperus, Bruxellae armata manu aedes sacras praecipue D. Gudulae, ab nebulonum petulantia custodire cogimur. » Hoynek, *Analecta*, t. 1^{er}, partie 2^{me}, p. 377.

Mr de Mansfeld en est capitaine, que s'est porté, ad ce que j'entendz, tant vaillamment pour le service du Roy et conservation de la Religion qu'il mérite perpetuelle louange.

MM^{rs} d'Aremberg et Berlaymont ont aussi faict grand debvoir, et ne sont estez sans dangier de leurs personnes. Dieu doient qu'ilz soient bien assurez! Mr le duc d'Arschot et Mr le comte de Meghe se sont excusez pour leur indisposition.

Ceux de ceste ville de Louvain ont bon courage et tiegnent grand guest. Il y heust hier quelque tumulte en la grande église; mais ce fust à peu d'occasion; l'on en troussit trois par subçon, et ilz furent heureux qu'il n'y heust aultre chose, car ilz fussent estez mal traictez....

Je suis esté en merveilleuse peine du bruiet que at esté par icy et à Brucelles que Canticrode estoit bruslé, dont il n'est rien, grâces à Dieu; mais elle est bien menassée et j'entendz que le beau-frère de Polites s'est retiré en Zélande où l'on at faict le mesme comme en Flandres et Brabant.....

J'ay escript à MM^{rs} Bordey et Viron d'y donner ordre, ce que je ne scauroie faire pour estre admonesté de mes amy de me tenir sur ma garde pour ce que l'on at conjuré ma mort, comme sçavent les dicts sieurs Bordey, Viron et aultres, que me conseilloyent de me retirer ailleurs; mais je veulx demorer là où je suis, car je ne seroie seur par les champz puis qu'il y at tant d'espiez après moy: comme le dict Sr Bordey, mon compère du Par et Mr d'Arras m'advertissent par lettres. Mais j'espère que Dieu m'aydera, ne m'estant ceste paour griefve, mais bien de veoir ceste pitié et miserabilité, avec tant de scandales que l'on permect contre Dieu, la benoiste Vierge, que les juyfz n'en scauroient faire davantage, l'irrision des saintz, contemnement de l'Église, du Roy et justice, que sur ma foy je n'ay aulcung plaisir de vivre; estant deliberé, doibz que j'auroy dressé ung estat de ce que j'ay manié de voz deniers, me retirer ailleurs où je puisse vivre en repoz quant ores je debvroie mendier mon pain.....

Vostre maison de Brucelles et surtout la Fontaine que n'est encores assurée, veoire ny l'ung ny l'aultre, sont estez merveilleusement menassez et Dieu scait les angoissez que le povre Viron et sa femme ont souffert. J'ay tant faict que l'on at envoié tous les livres grecqz, escriptz à la main, à

Montz chez ung parent de Monsieur Quesnoy ¹ : que sert pour faire bruiet qu'il n'y auroit plus rien. L'on at porté les meublez de la Fontaine à la ville. Messire Pierre desmonstre qu'il est bon serviteur et tient bon. Je luy ay furni trente-six florins, car il n'avoit pas ung solz, et luy ay escript de tenir en la principale maison, pendant trois ou quatre hommes sans faire offence mais deffence, car par là se peult saulver la reste. Ilz auroient bien à faire de faire prendre le feug au quartier de la Fontaine, estant tout plastré, et c'est peu de hazarder la perte. J'ay aussi adisté Mr Bordey, pour si quelque necessité luy survenoit, de cent escuz; et ne veulz faillir à voz bons serviteurs de ce que sera en moy.

..... Je ne sçavoie point hier l'appoinctement que l'on ha donné aux Gueux tel qu'ilz l'ont sçeu demander ². L'on verra si par là les pillages cesseront. Du moings feray-je encores demorer les religieulx. Je regrette que les habitans se sont tant obliez; j'escriptz qu'on ne les lesse entrer au monastère de St-Amand, je dictz ceulx que tiennent la secte, et que l'hospitalité soit restraincte pour estre si dangereuse.

Monsieur de Thoraise est assez enclin de remander ses enfantz et m'at fait demander advis, qu'est qu'ilz partent au plus tost qu'ilz polront, car puis que aurons les deux Religions ilz seront mieulx hors du payz que dedans. Mr Viron leur at furni argent et prendront le chemin de Bourgogne; mais il fault qu'ilz attendent encore quatre ou cinq jours, tant que l'on soit plus assuré, car l'on ne veult lesser ny entrer ny sortir personne.

Vostre Ill^{me} S^{rie} peult penser si je suis en peine de veoir ce que je veoidz, non pas pour ma vie, dont je tesmoigne celluy qui me jugerat, car l'on feroit (bien) pour moy de m'hoster des misères que sont apparentz, mais de veoir ce payz en tel estat dont il se sentirat pour la vie de ceulx que nacquissent maintenant : car nous fûmes si très pleins de prescheurs et hérétiques que Embden, Wesel et aultres receptacles de sectaires sont vuydez. Et de ma part je y voeoy peu de remède, pour estre le peuple tant

¹ Il y avait à cette époque un conseiller au conseil souverain de Brabant du nom de maître Jean du Quesnoy. Wauters, *Histoire des environs de Bruzelles*, t. III, p. 664.

² Voir Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. cXLVI, cXLVII. Il s'agit des lettres d'assurance du 28 août et de la déclaration verbale de la duchesse, dont elle fit faire un petit écrit, sans le vouloir signer, agissant, disait-elle, sous la pression de la contrainte et de la nécessité.

infecté, encores que le Roy viegne, dont j'ay peu d'espoir quoy que l'on die. Aussi il at trop attendu et ne sçay comme il pense respondre devant Dieu de lesser perdre tant de millions d'âmes.

Madame at esté deux fois pour partir; mais ceulx de Brucelles ne l'ont voulu lesser sortir. Aussi ce fust esté leur ruïne. L'on me dict que Armenteros s'est retiré, dont il at bien fait, car il estoit au papier, et fut esté des premiers ¹....

J'espère que avec ceste yrat la poincture de Nostre-Dame et de la Roïne d'Espagne, puis que l'on ne dict que le grand ordinaire doibt partir.

.... Je voudroie que Vostre Ill^{me} S^{rie} veiest nostre docteur Elbertus habillé en soldat. S'il fust aussi fort comme il est long, bon et saige, ce seroit ung grand capitaine. Il fait ung service incroyable à ceste ville et au publicq ².

Monseigneur, en ces calamitez, je louhe Dieu que Geldres, Overissel, Frise, Luxembourch, Namur, Haynnault et Artois, que sont les frontières, et veoire l'Hollande sont paisibles, et cela me fait croire que Dieu ne nous veult habandonner si le Roy veult faire son debvoir comme il est tenu; et il trouverat beaucoup de gens de bien, que sont merveilleusement irritez ayantz cogneu le dangier dont ilz ne sont encores hors....

Je garderay les pardons ³ jusques les choses soient plus paisiblez, car il n'est maintenant heure d'en parler.

Monseigneur, je prie Dieu, etc.

De Louvain, ce xxv d'aoust, 1566.

¹ Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I^{er}, pp. 406, 407.

² A Louvain, lors du soulèvement des iconoclastes, l'Université et la commune, deux corps distincts quoique enchevêtrés, firent cause commune contre eux. « Studiosi et cives, dit Molanus, propria corpora furori iconoclastarum opposuerunt per menses complures, militaribus stationibus et excubiis observatis, urbemque ipsam ab omni violatione illibatam conservarunt. » *Historiae Lovaniensium*, p. 442. Par *studiosi* il faut entendre non-seulement les écoliers, mais les professeurs, les docteurs agrégés, les employés, les imprimeurs, les libraires, les nombreux *suppôts* de différents ordres du corps universitaire. A la page 885 Molanus ajoute : « Diligens hoc tempore Lovanii custodia fuit et magna Universitatis et civitatis concordia, quum paulo ante, ob quasdam exactiones Universitati imponendas grave dissidium metueretur. » Les suppôts de l'Université, qui avaient déjà assisté les Louvanistes à défendre leur ville en 1542, contre Martin van Rossem, devaient encore se ranger à côté d'eux en 1572, lors de l'invasion du prince d'Orange, et au XVII^e siècle lors du siège de la ville par une armée Franco-Hollandaise.

³ Un jubilé dont il sera question plus loin.

Monseigneur, pardonnez aux faultes tant de l'escripture que du dictier; car il ne seroit en moy d'escripre le x^e de ce qu'est passé et des dangers où l'on at esté et est encores, si Dieu n'at pitié de noz, puisque chascung peult faire ce qu'il veult. Mais je n'ay rien escript que ne soit véritable, et partant je désire bien que, pour ma mémoire, il plaise à Vostre Ill^{me} S^{rie} me garder ceste, ou la me renvoyer, lorsque le temps sera plus cler.

L'on vient prescher ceste apres-disnée à ung quart de lieue d'icy. Aulcungz sont délibérez les empescher; mais je tiens qu'on ne lesserat sortir personne.

CVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*, liasse 903, fol. 49.)

Rome, le 29 août 1566.

Aunque yo pienso que Madama havrá enviado á V. Mag^d los escriptos dados postreramente por los Geux, en los cuales van adelante y todavia hablando mas claro y dicen parte (mas no aun todo) de lo que á los Estados generales pretendian hacer decir, sino que viendo que se diferian no han tenido paciencia para esperar mas. Envio aqui una copia de los dichos escriptos, con un poco anotamiento para advertencia, y va en papel aparte notado por la correspondencia por caracteres. Esta liga de los Geux es secundo miembro de la primera, y se ha forjado en Breda y Hocstraten, y dicen que hacen lo que los otros mandan; siendo así, claro se puede ver si conviene yr por el camino que muestran: lo cual haciendo, ni V. Mag^d ni Madama tenrián mucho que hacer en Flándes; y si V. Mag^d, como me escrivió, quiere yr y ha de ser este año, como creo es mas que necesario á lo menos el pasar á Ytalia, mostrando toda blandura, muchas de las resoluciones se pueden remitir á la presencia, con decir que se va poniendo en camino, como y lo que entendia en el negocio he

escripto hartas veces á V. Mag^d, preadvertiendo siempre de lo que havia de succeder, y me pesa que á Madama ya succeden (unas) de las cosas que la havia preadvertido.

CVII.

TRADUCTION.

Madame aura envoyé, je pense, à V. M. les écrits présentés en dernier lieu par les Gueux ¹, dans lesquels ils vont en avant, et parlent encore plus clairement, et disent une partie (mais pas encore tout) de ce qu'ils prétendaient faire dire aux États généraux, n'ayant pas eu la patience d'attendre plus longtemps, ayant vu que leur réunion était différée : cependant je joins à ma lettre une copie desdits écrits, avec une petite annotation pour advertance, et ce dans un papier à part noté pour la correspondance par caractères.

Cette ligue des gueux est le second acte de la première; elle s'est forgée à Breda et à Hooghstraeten, et ils disent qu'ils font ce que les autres leur ordonnent. La chose étant ainsi, on peut voir clairement s'il convient de prendre le chemin qu'ils montrent : en le prenant, ni V. M. ni Madame n'auraient plus guères que faire en Flandres. Si V. M., comme Elle me l'a écrit, veut y aller et que cela doive être cette année — ce que je crois plus que nécessaire, au moins de venir jusqu'en Italie, en montrant une grande douceur — beaucoup de résolutions pourront se remettre au temps de sa présence, en disant que V. M. va se mettre en chemin : comme je l'ai écrit bien des fois à V. M., ainsi que la manière dont je comprenais l'affaire, avertissant toujours d'avance de ce qui devait arriver. Je suis peiné que les choses, lui prédites par moi, arrivent à Madame.

¹ Voir plus haut, p. 396, note 1^{re}.

CVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 258 et suivants. — M. F.)

Louvain, 31 août 1566.

Puisque demain doibt partir l'ordinaire, je respondray à voz lettres du xxvii du passé et du iiii du présent que je ne pouvoie faire dimanche pour les avoir seulement reçeu le jour précédent.

J'avons tousjours, M. Bordey et moy, adressé nous lettres au sieur Jos. Antonio de Taxis, et j'espère que tout serat bien venu et que présentement partiront les poinctures de Nostre-Dame et de la Royne, nostre maistresse, selon l'esperoir que m'at donné l'homme du maistre des postez en l'absence de son maistre qui s'est retiré avec son mesnaige à Montz comme at faict Mad^{lle} Lopez et aultres.

Si l'on s'est esbahi par delà de ce qu'est icy passé jusques ledict temps, encores le sera-t'on dadvantaige de ce qu'est succédé depuis; *et nondum finis.*

Les jectons, desquelz l'on m'at envoié la poincture, sont de la forge de Brederode. Aulcungz ont pensé que ce fust monnoie, mais il n'est vray-samblable.

Si Sa Majesté s'est résolue, le xiiii du mois passé, de bientost s'enche-miner à veoir par deçà, ceste volonté se debvrat accroistre quand elle entendrat les révoltez et calamitez advenuez en Flandres et Brabant depuis le xv du présent; desquelz si elle est advertie à la vérité, comme je tiens qu'elle le sera de chose tant importante et que ne se peult céler, c'est bien pour la faire haster et postposer toutte chose, puisque ce feug ne se polrat estaindre que par sa seulle présence qu'at trop tardé.

Je ne puis penser à mon bras tant que ces misères dureront, ny sortir ceste ville que l'on tient close : qu'est cause que je n'ay moien de faire si ample advertence comme je polroie faire estant à Brucelles; mais le dangier y est. trop grand. L'on tient icy assez bon ordre et grand guest; mais je craindz que, à la longue, les bourgeois se fascheront et ne sçauront

endurer le travail et despence, avec ce qu'ilz gagnent peu durant ce temps. Ilz sont bien affectionnez à l'ancienne religion, combien qu'il en soit plusieurs infectez et désireux des nouveleitez. C'est plaisir de veoir comme s'emploient les escoliers allemandz, que abhorrissent ces perturbateurs de la République qui osent, de leur auctorité privée, spolier les églises et voler les saintz monastères....

J'ay veu ce qu'avez respondu à Monsieur le Duc¹, que me samble fort bien; ainsi j'en ay embouché M^e Elbertus affin de mieulx contenter ledict sieur auquel M. Bordey, que je prie d'ouvrir les pacquetz en mon absence, at adressé voz lettres.

Encores n'a-t'on nouvelles que le marquiz de Berghes soit devers le Roy, bien qu'il estoit arrivé en Espagne et que Montigny seroit bien tost de retour; mais encores n'est-il venu.

La Royne s'est accouché le xi^e d'ugne fille, comme aurez jà entendu².

Ce que l'on at publié des troublez de Naples et Sicile at esté pour mieulx former ceulx d'icy. Aussi sont-ce choses controuvées ce que l'on at semé de l'ayde d'aulcuns princees d'Allemaigne, et que à Mezières et du costel de Picardie il y avoit xxii^m piedtons et vi^m chevaux; car, venant de là Pannemacker, il assure que tout y est paisible, que le Roy est six lieues deçà Paris, et le prince de Condé audict lieu, que at marchandé avec luy pour quelque tapisserie en laquelle il vouldroit employer neuf mille florins.

C'est une belle ayde qu'ont fait les Napolitains et que viendrat bien à point à nostre Roy pour les grandz fraitz qu'il fait pour résister au Turcq³.

Il y at long-temps que les marchandz se retirent d'Anvers, ce que serat la ruïne du pays. Car xx^m personnes, qui soloient ouvrer des costelz d'Audenarde, Tornay, Valenchiennes, Ath, Enghien, Nivelles et aultres lieulx, mourront cest hyver de faim et fait bien à craindre qu'ilz ne jouent à la desprésade. Anvers est perdue sans remède, et le commencent à reco-

¹ Est-ce le duc Erick de Brunswick ou le duc d'Arshot?

² Forquevaulx donne beaucoup de détails sur cet événement dynastique. Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, pp. 207 et suivantes.

³ On disait à Madrid que Naples donnerait au Roi un million d'écus. Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 215.

gnoistre aussi bien les petitz comme les grandz ; c'est le fruict des malheureuses presches. Il faict à regretter que pour eulx tant de gens de bien par tout le payz de Brabant ; qu'avoient rentes dessus, porteront la pénitence avec eulx : car l'on parle désjà qu'ilz demandent quinquennelle, que seroit grande injustice, puisqu'il y at encores assez à prendre sur ceulx que sont cause de ceste calamité. L'on y at occupé l'église de Nostre-Dame pòur l'exercice de leur damnable religion, avec celles de Borgh¹ et de S^t Georges, que l'on seroit assez délibéré leur lesser s'ilz vouloient rendre celle de Nostre-Dame².

Pareillement se demande lieu pour les preschez à Brucelles, dedans et dehors la ville, que sont estez accordez sur la Vard³, à ung quart de lieue deçà Vilvorde. Mais les sectaires ne veulent aller si loing. Les bons, que sont en plus grand nombre mais poinct si hardiz comme les aultres, s'y opposent. Le service divin y cesse depuis le xxii, saulf en l'église de Caudenberghe⁴ et l'on n'y sonne aucunes cloches. L'on at enterré les portes de l'église de S^{te} Goule, saulf une, et miz à force harquebouses-à-croq sur les voiez d'en hault et au Doxal⁵. Le Drossart de Brabant y tient garnison dedans avec une partie de sa compagnie⁶....

L'on nous avoit donné espoir que les choses se rappaisoient à Malines et, suivant ce, que j'ay escript à Mr le Doien affin que l'on regardist de remectre l'office, offrant d'y aller si je pouvoie avoir icy congé comme je l'espère que je feray pour l'adsister et rien delessier de nostre debvoir. Mais je n'ay response de luy, et croy qu'il ne serat encores retourné, et que peult-estre la paour l'aurat transporté plus loing. Car l'on l'at icy cherché où il n'at esté veu. J'ay escript à son beau-frère pour scavoir qu'il est devenu, duquel j'actendz response. Si ledict Doien ne retourne, il sera bien force que j'y face ung tour.

¹ L'église du Bourg.

² Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. LV, LVI.

³ Sur le canal : du flamand *vaert*. Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 197, 198.

⁴ S^t-Jacques sur Caudenberghe.

⁵ Au Jubé.

⁶ Voir sur la situation de Bruxelles la lettre française de la duchesse au Roi du 30 août, Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 197.

A cest instant Mr le Doien m'at escript comme il y est de retour et que Mr de Hooghstraten at commandé que en la grande église l'on face ce qu'il y at à faire depuis sept jusqu'à neuf; ainsi l'on y licet les heures et l'on dict une messe au grand aultel et tous aultres ceulx que ont devotion. Le demorant du jour l'église demore close, les chantres gaignent leurs gaiges sans rien faire; mais ce n'est raison les suspendre d'iceulx puisque ce n'est par leur faulte et cecy ne peult durer.

Je ne sçay si Mr Contault se serat aussi retiré comme ont faict Driucius et l'official.

Il seroit mal possible d'hoster l'opinion, que avec tant de meschantz escriptz et livretz l'on at donné au peuple, que ne soiez cause des troublez; et les mauvais offices qu'ont faict ceulx qui sçavent le contraire y ont beaucoup servi. *Veritas pati sed vinci non potest*. L'auteur du dernier livret se descouvre assez luy-mesme, se confiant au temps.

Je seray bien esbahi si plusieurs de la conférence des Gueux ne se repentent d'y estre entrez, puis qu'ilz veoient à quoy l'on tend.

L'on dict que les églises de Breda sont spoliées et mesmes les sépultures des seigneurs abbatuez et violées, *ne quid relinquatur intactum*¹.

Les églises d'Utrecht sont saccageez², comme aussi à Amsterdam et plusieurs lieux d'Hollande³. L'on presche à Maestricht, et ne les en at sçeu la présence de Mr de Liege divertir. Aussi a-t'on commencé les presches à Niemeghe : *tantum est studium nocendi Megho, ac illum debita gloria privandi*.

L'Escoutette de Malines at prins les deux gallandz que feirent les excès aux Cordeliers et Carmes. Je ne sçay s'il en oserat faire justice que toutesfois samble permiz selon le mandement que j'envoie à Vostre Ill^{me} S^{rie}; mais comme le mesme jour de la publication d'icelluy fust aussi crié le pardon général je ne sçay s'il s'entendra pour le passé. Je sçay que le dict Escoutette se treuve fort empesché et que, s'il fut esté adisté, les

¹ Voir Groen, *Archives*, t. II, p. 273, une lettre du prince au comte Louis sur la situation de Breda.

² La duchesse avertissait le prince d'Orange de ce fait par lettre du 28 août. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 200.

³ On trouve des détails circonstanciés sur l'iconoclastie en Hollande et dans les provinces du Nord dans Bor, *Oorspronck, begin en vervoly der Nederlandsche oortogen*, édition de 1679, pp. 89 et suivantes.

choses ne fussent ainsi passées. Je louhe Dieu que l'on n'at touché à la grande église ny parochiales; le dommaige que s'est faict aux Carmes est petit; encores moindre à S^{te} Claire, car ilz ne sont entrez en l'église, et il n'y at rien faict aux Augustins. *Lupus non edit lupinam*. Mais tout le déluge est tombé sur les Cordeliers et monastères de Thabor, Béthanie, Hanswick et Musène...

Comme j'estoie en ceste triste matière me sont venues lettres, de MM^{rs} del Prée et Damblain, de ce qu'est advenu à S^t Amand et lieux circonvoisins : ce qu'est chose lamentable. Touttesfois, selon que verrez par lesdictes lettres qu'ilz escripvent à MM^{rs} Bordey, Viron et moy, encores que le dommaige ne soit petit qu'ilz y ont faict, que se cognoistrat au primes quand l'on viendrat à le reparer, que ne se ferat jusques l'ordonnerez et que ces troublez soient passez, saulf de ce que serat necessaire pour rappoincter legièrement les formez et celles des religieulx, si est-il bien plus grand à Marchiennes, S^t-Nicolas, l'Abbaye du Chasteau-Crespin, Hannon et Vicoigne : qu'est grand dommaige, mesmes pour ledict Vicoigne que estoit une église bien en ordre et fort ameublée de riches ornementz et beaux joiaulx, dont ilz ont peu saulvé. Je n'en diray davantage, car le cueur me faict mal quand je y pense. Si l'on se pouvoit fier à ceulx du bourg il seroit facile préserver la maison d'ultérieur dommaige avec l'adsistence que offrent ceulx de Marchiennes. Mais nous fusmes trop près à ces deux mauvais voisins, je veulx dire Valenchiennes et Tournay.

A la deffaicte des dictz Tornisiens, près de Marchiennes ¹, le sieur de la Tour, qu'estoit de la compaignie des Gueux ², s'est porté vaillamment et en at dépesché plusieurs de sa main, ainsi que l'on at dict avoir faict Mons^r d'Égmond devant hier en la ville de Grantmont.

Mons^r le Prince at faict pendre le xxviii^e trois spoliateurs d'églises et en at banni aultres trois, et est après pour faire justice de beaucoup d'autres que sont en prison ³. Il veult remectre la messe et office divin, ad ce que

¹ Sur le combat de Marchiennes, voir les *Mémoires de Fery de Guyon*, edidit de Robaulx de Soumoy, pp. 143 et suivantes, et *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. 1^{er}, p. 159, note 6.

² Robert de Longueval, seigneur de la Tour et de Warliu; il avait épousé Marguerite de Montmorency. Nous le retrouvons plus tard comme capitaine au service de Brederode.

³ Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 197.

les sectaires, que sont les plus fortz, s'opposent formellement. Touttesfois l'on dict qu'il passerat demain oultre et qu'il at faict 11^m soldatz. Il les lesse aller aux presches dehors sans armes. Je craindz qu'il y aurat encores grand désordre et qu'ilz ne se contenteront jusques la ville sera saccagée, ainsi que prétendent faire ceulx de Tournay¹. Je ne sçay s'ilz l'auront exécuté. Vostre recepveur de St-Amand est ung mauvais garçon que jecte maintenant son venin qu'il at si bien caché jusques depuis quatre ou cinq mois ençà². Il s'en fault faire quicte; mais ce n'est pas heure maintenant, car si vous prendriez maintenant ung aultre, que je suis seur ne voudroit s'il n'est bon catholicque, ce bon galland, pour se venger, le feroit destruire durant ces troublez et nous serons bien empeschez de trouver ung homme feable. Il fauldoit aussi changer Josse de Quesne, s'il est vray qu'il sent les aulx. C'est le recepveur de vostre abbaye pour le quartier de Tournay. Le temps apportera l'advis et le remède, mesmes si le Roy vient, ce qu'est tant nécessaire.

Canticrode n'at esté exempt de ceste raige; car ilz y sont entrez vingt de ces blittrez, que ont abbattu la poincture qu'estoit sur l'aultel en la chappelle, qu'est tout le dommaige qu'ilz y ont faict après avoir beu deux tonneaux de cervoise. Des aultres y sont retournez depuis en grand nombre; mais ilz ont treuvé visaige de bois, saulf que pour leur donner contentement on en at miz deux dans le battelet pour leur faire veoir que l'on avoit hosté ladicte poincture, dont ilz furent appaisez et ordonnarent que l'on hostast les hercules et imaiges que sont sur la porte, tant sont-ilz ennemyz aux imaiges, qu'ilz appellent idôles, et insolentz à commander. J'ay prié MM^{rs} Bordey et Viron d'escripre diligemment sur la garde de ceste maison à Polites, car tout est de besoing en ce temps.

A Gand les choses passent bien avant. Car, non contentz d'avoir saccaigié Saint Pierre, les monastères et églises, le peuple prétend que les maltôtes et impostz seront hostez, de faire nouveau magistrat à leur plaisir, et d'exterminer le conseil provincial. Et, ad ce que je veoy, ilz ont beau faire ce qu'ilz veulent, puisque l'on les lesse convenir. Ilz sont allez à puissance contre ceulx de Bruges, *sed illa immota manet*, et ont faict mille soldatz.

¹ Sur les troubles du mois d'aouût à Tournai, *Mémoires de Pasquier de le Barre*, t. 1^{er}, pp. 451 et suivantes.

² Impossible de trouver le nom de ce personnage.

Touttesfois les églises entre ces deux villes avec les monastères ont esté vōlées par lesdicts Gantois que, à la requeste de Monsieur de Wacquene¹ ont lessé le doxal à Saint Bavon qu'ilz avoient commencé de rompre. Aussi at esté saulvée la table d'Adam et Eva avec les reliques et ornementz, de sorte que le dommaige n'est tourné sinon sur les imaiges qu'ilz appellent idôles. Ilz ont abbattu la sépulture de la royne de Danemarck² audict Saint Pierre, et plusieurs aultres. *Horret animus plura dicere.*

Partant je retourne de respondre à vosdictes lettres, et j'ay failly non pas au fait mais à bien exprimer que la poincture de la Trinité sera enchassée en une casse de bois comme la vostre qu'avez reçu, et ne fut jamais mon intention aultre.

J'ay envoyé les Georgicquez de Fulvio à Pighius affin qu'il en face quelque chose avec Plantin que n'y sçauroit que grandement gagner.

Je ne fais doubte que la flasque pour la Royne ne soit arrivée en temps, puis qu'elle s'est auprimés accouchée le xi^e de ce mois d'ugne fille, espérant que dom Diego de Cordova voz aurat adverti comme ladicte flasque at esté prinse. L'eau estoit excellente.

Il est mal possible sçavoir sur quoy ceulx de Brabant ont condampné le curé de Haren, mesmes pour mon absence. Tout se sçait avec le temps.

Bave se consume de regret, véant ce que passe, et ne hante personne; ce que me fait mal. Je suis seur qu'il ne feroit rien vers M^r le comte d'Égmond que est aveuglé et trop collégué avec le prince d'Orange.

L'on ne parle plus des Estatz généraulx, dont ne suis esbahi, car ilz sont extremement offenséz de ces deux seigneurs; et Dieu sçait ce qu'avec la venue du Roy se dirat, car à peine se peulvent-ilz moderer maintenant.

Son Alteze at esté troublée jusques au bould, et ne se sçeut tenir de dire aux députez d'icy que ceulx de Brucelles la tenoient prisonnière. Elle demanda qu'estoit devenu le pensionnaire d'icy³, que s'est retiré passez

¹ Antoine de Bourgogne, chevalier, seigneur de Waeken, grand bailli de Gand et vice-amiral, fils d'un bâtard du grand bâtard de Bourgogne. Il mourut à Middelbourg, le 22 mai 1568, étant surintendant de Zélande. Sa femme était Jacqueline de Bonnières.

² Isabelle, sœur de l'Empereur Charles-Quint, morte en 1525.

³ Roland de Rycke, voir plus haut p. 498, note 1^{re}.

quinze jours faisant samblant d'estre en Zelande et est à Anvers, et dict quant et quant qu'il avoit changé l'acte de l'accord ¹, demandant à van den Timpel, que estoit l'ung des députez, si ce n'estoit pas luy que fust lors bourguemestre : dont il s'est fort ressentu et Elbertus aussi, que fut présent, auquel il ne sembloit convenir user en ceste saison de telle aigreur au lieu de leur donner ceur, et at trouvé mauvais que Monsieur le président, que leur donnoit à disner, dict le mesme en pleine table. Touttesfois il n'avoit esté présent lorsqu'ilz parlarent à Madame de Parme, mais bien d'Assonleville. Et certes il fust esté mieulx encores dissimuler cela comme l'on avoit faict jusques à présent ².

Le prince d'Orange, et son lieutenant Strale ³, *aliquid monstri alunt* pour introduire la confession Augustane, et faict en parler les Osterlinges avec ceulx d'Allemaigne, faisans grandes offres (si l'on leur la permet, et à leurs fraiz bastir une église), de pacifier et asseurer le surplus et d'exterminer tous les calvinistes, que touttesfois se vantent d'estre conciliez avec eulx; et déjà veult l'on presser les chanoines de donner leur advis et consentement ⁴. Je sçay bien que, si j'estoie du nombre, je diroie que ce seroit au Roy à faire, et que Mons^r de Clèves ne permet l'ung ni l'autre, mais faict vuyder les premiers de ces pays et veult poursuivre les derniers criminelement, ce qu'il at publié au payz de Julliers depuis xv jours enchà, que faict nous sectaires bien esbahiz.

L'on y vend beaucoup de mauvais livres et ailleurs aussi. C'est chose

¹ D'un subside.

² D'après les *Résolutions magistrales* citées, volume 114, fol. 250 ^{no} des députés de Louvain, parmi lesquels le bourgmestre Grickens, étaient partis pour Bruxelles pour demander des instructions.

³ Straelen n'était pas officiellement le lieutenant du prince. Mais celui-ci fit des efforts près de la duchesse pour lui faire donner cette qualité. Le prince était appuyé par la commune. La duchesse refusa. Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 182 et suivantes et 219.

⁴ Voir la lettre du prince à la duchesse du 28 août, par laquelle il envoyait à la duchesse la requête des bourgeois et des Allemands étant de la confession d'Augsbourg, et lui demandait quelle réponse il devait y faire. *Ibidem*, p. 198. On trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 462, l'analyse d'une lettre du comte de Meghem à la duchesse, disant à cette dernière : que le prince d'Orange et le comte d'Egmont ont écrit au duc de Clèves ne pas prétendre autre chose qu'établir la confession d'Augsbourg aux Pays-Bas, et être décidés à tenir la main à l'accomplissement de ce projet. Sur les suites de la démarche des Martinistes ou Luthériens, on peut consulter Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. LVIII et suivantes.

estrange ce que l'on dict de l'ung des pensionnaires, surnommé Voysebecke¹, que se seroit fort déclaré.

Les imprimeurs des mauvais livres sont aisez à remarquer et les auteurs aussi que pensent estre bien assurez et acquérir gloire.

Alonzo del Canto partit par la poste vers Espagne le xxiii^e; je croy que dedans vii ou viii jours il y sera bien près. Ce que je luy ay requis est : *ut urgeat adventum Regis*.

Ce dernier d'aoust bien tard. Suppliant me pardonner si la plume est allée mal droict, car je ne sçay si bien escrire avec la chandelle comme de jour, encores que je n'escris jamais bien. La veue commence à debilater.

Soit mise avec les aultres.

CIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 263 à 265. — C.)

Louvain, 1^{er} septembre 1566.

Je ne sçay si l'on se sera, en si grandz troublez, souvenu d'escrisre en Bourgogne pour y faire aller la justice droicte² : qu'est bien malade par tout par faulte d'assistance et de support, puisque ceulx qui la debvroient soubstenir l'impugnent. L'on ne fait rien ny au conseil de Brabant, Malines, ny ailleurs, estans tous gens de bien en grande perplexité et doute, sans y povoir mectre remède.

¹ Jacques de Wesembeke ou Wesebeke, secrétaire d'Anvers depuis le 16 mai 1546 jusqu'au 27 avril 1556. A cette date il était devenu pensionnaire de la ville. Il fut banni en 1568 et mourut avant 1577. On peut voir dans une lettre du 30 août, de la duchesse au prince d'Orange, les plaintes qu'elle articulait contre lui. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 204. La duchesse se trompait de personne. C'était le frère de Wesembeke qui avait introduit à Anvers des livres luthériens en Thiois.

² On trouve une lettre du Roi au Parlement de Bourgogne du 31 juillet, dans Groen, *Archives*, t. II, p. 190. Cette lettre est sans doute une traduction.

M. Bordey advertirat Vostre Ill^{me} S^{rie} comme il at présenté vostre lettre à Son Alteze.

Je louhe Dieu de la prospérité qu'il at donné à l'Empereur, que je luy supplie vouloir continuer affin que la chrestienté ne soit affligée de tous costelz, et j'espère que l'armée Turquesque de mer sera retirée maintenant, tant plus que les Vénétiens se sont armez.

C'est ung grand exemple que nous donne Sa Sainteté par ses dévotions. Je feray publier le Jubilé, que m'avez envoyé, aussitost que le temps serat plus cler et que les églises seront ouvertes : ce que ne se ferat jusque l'on verrat plus d'assurance, et que les mandementz contre les spoliateurs et violateurs d'icelles se mectront à exécution, que sera tant plus facile si nous seigneurs y tiennent la main comme ilz commencent; M. de Mansfeld s'en acquicte fort bien ¹.

Je ne pense point que les religieulx de St Andrieu mectent difficulté que la pension de v^o escuz par eulx consentie à Mr le R^{me} Borromæo soit par luy cédée au cardinal Vercelli : en ce qu'ilz gagneroient pour l'eage et indisposition. J'en ay communiqué avec Mr Castillo qui a prins à sa charge de leur en escripre; et peult estre que par ce boult se polroit abolir le regrès sur l'abbaye, que seroit ung grand point. Ilz doibvent beaucoup à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} de tant de bien qu'elle leur procure, et mesmes pour faire administrer l'eslu par bref, que ne sera du gré de son supérieur, lequel devroit mieulx regarder à la nécessité des religieulx et bonne conduite du temporel, qui se perd, s'il veult que ceulx qu'il at entremiz continuent l'administration.....

Aussi cependant l'on verroit quelle résolution le Roy prendroit, lequel, s'il remecte sa venue à la nouvelle saison, trouverat ce pays ruyné, auquel je ne suis délibéré hyverner; aussi bien ce que je y puis avoir de revenu serat perdu pour ung temps et les meublez fricassez. Pleut à Dieu que mon mal particulier peult saulver le général et mesmes de mes amy! Si Sa M^{te} vient de bref, dont elle ne se peult excuser devant Dieu ny devant les hommes, j'espère mieulx, et que le feug ne passerat plus avant. Il ne peult tarder que ne saichons ce qu'il résouldrat, et que Montigny ne viegne.....

¹ Mansfeld « qui a prins grand travail » écrivait la duchesse au Roi dans sa lettre française du 29 août. Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 188.

Ainsi que j'eschivoie ceste, j'ay reçu lettres de mon homme, que je faitz demorer à Brucelles pour m'advertir de temps à aultre de ce que passe, que les nations sont esté assemblez et qu'ilz ont arresté que l'on ne prescherat ny dedans ny dehors, et que pour quelques malheureux ce n'est raison que une telle ville souffre, de sorte que ceulx qui se sont déclairez ont bien mal à la teste, et n'est plus question des preschez¹, mais que ce jourdhuy se doit recommencer le service à S^{te} Goule; ce seroit bien fait si Son Alteze y vouloit assister pour la première fois. Les choses y deviegnent paisiblez, et ne sont que XL ou L blittrez que font tout ce bruiet. L'on y fait mille souldartz des manans de la ville, et l'on prend v^c hommes de fait pour la garde de Son Alteze, laquelle a fait ce qu'elle a peult pour en sortir, veoire dissimuléement ad ce que aucuns dient; mais l'on ne l'at permiz, et certes si elle se fut party en celle saison la ville se perdoit².....

L'on me dict que au povre M^r d'Ypre ses livres luy sont esté bruslez en sa présence; et n'est à croire comme ces malheureux sont asprez pour annichiler les bibliothecques, et non sans cause car ce sont celles que leur font la juste guerre.

M^r d'Aremberg at icy couché ceste nuict et passé outre : l'on m'asseur qu'il at bon couraige que les affaires prendront aultre chemin avant xv jours. Dieu le doint par sa grâce.

De Louvain, ce premier septembre.

P. S. L'on ne tient icy aucune ducasse, mais se ferat la procession simplement avec le clergié³.

¹ Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, etc.*, pp. 197, 198, et surtout pp. 201 et suivantes. Louis de Nassau, Mol-le-Borgne et van der Meeren, que nous connaissons, avaient été « ceux qui ont le plus instigué une partie du populaire de ceste ville à demander les prêches. »

² Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 188, 196. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. cxlvi et lettre, n^o 465. — Groen, *Archives*, t. II, pp. 237, 238 et sources citées, *ibidem*.

³ La procession du 1^{er} septembre à Louvain était célèbre dans les Pays-Bas; c'était ce jour-là que sortait l'*Omgang* traditionnel, avec les géants, les *chars*, etc. M. Van Even, archiviste de la ville, a publié en 1863 une monographie avec planches de l'*Omgang de Louvain*.

CX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 261. — C.)

—
Louvain, le 1^{er} septembre 1566.

Monseigneur. Depuis avoir serré mon paquet le gardien de ceste ville m'est venu dire que frère Pierre Lupi presche en son couvent à Malines, depuis le jour de la décollace de St Jehan, avec si grand auditoire que l'église est trop petite, et a dict que l'on luy at tenu la bouche close trois ans, mais que le temps est venu et qu'il n'espargnerat Empereur, ny Roy, cardinal, archevesque, ny évesque, ny nul estat. Quant aux images abatuez, il dit *quod nec probat nec improbat*, et que luy-mesme le feroit bien d'aulcunes desquelles l'on faict si grand cas. Je suis esbahi que Mr le Doien ne m'en at rien escript. Si ay-je lettres de luy escriptez le dict jour de St Jehan. Je luy escripz pour sçavoir comme cecy passe.

Mr de Hooghstraeten, qui est malade des fièvres, escrivit audict jour, comme fait aussi le nouveau magistrat, audict gardien de soy transférer là, et que les frères de son couvent le désiroient affin qu'il servit de gardien : s'estant l'autre en habit séculier retiré vers Coloigne, dont plusieurs sont offenséz, car il n'avoit que à soy retirer icy ou à Liége. Le dict gardien at respondu qu'il ne peult lesser son troupeau icy sans estre absout de son supérieur; en ce qu'il a faict prudemment¹.

Les affaires dudict Malines sont fort troublez, ad ce que ledict Lupi aiderat bien. Dieu y pourvoie, car je veoidz à quoy cecy tend.

De Louvain, ce premier de septembre 1566.

¹ Le gardien qui avait laissé son couvent était frère Arnould Merman, voir p. 186, note 2. Le gardien de Louvain, qu'on voulait avoir à Malines, était frère Gilles de Monte, voir p. 14, note 5. Le comte d'Hooghstraeten avait écrit au provincial des Frères mineurs pour qu'il envoyât frère Gilles prêcher à Malines. Comme les Louvanistes s'opposèrent au départ de leur prédicateur, celui-ci ne put arriver à Malines qu'à la fin d'octobre, au plus tôt. Van Doren, *Inventaire* cité, t. IV, pp. 179 et suivantes.

CXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 266 et suivants. — C.)

—
Louvain, le 8 septembre 1566.

Les affaires de Malines sont en mesme estat qu'ilz estoient il y at aujourd'huy huict jours; et certes je n'attendois grand chose par la venue de Hooghstraeten. L'on veoit la différence par ce que Mansfeld faict à Bruxelles, où le tout vad doucement. Audict Malines ne se oyent aulcunes cloches, sinon quant frère Pierre doit prescher, qui s'est avancé de prescher à la grande église pour ce que celle de son couvent n'estoit grande assez. Il a dict tout ce que luy a pleut, et, entre aultres, usurpé ceste voix de St Pol : *os meum patet ad vos o Corinthij*, démontrant l'affection qu'il avoit heu de leur annoncer la vérité, mais qu'il at esté détenu trois ans. Il at dit que les cardinaux, archevesques et évesques *sunt sepulchra dealbata*, et at fort blasmé la vénération des images, mesmes de N. D. de Hanswick ¹, remectant touttefois sa principale conclusion jusques le dernier jour de son octave que fut jeudi : lors qu'il feit si bien ses besoignes que la ville fut en armes, l'ungne partie contre l'autre, et furent tirez à force harcquebousades, veuillans les ungz qu'il presche et les aultres point. C'est le beau fruict qu'il at faict par ses prédications que, veuillant complaire aux deux, il desplait à tous deux. Je croy que ses fauteurs s'en trouveront bien empeschez et que à la fin il se ferat cognoistre, et que les saiges diront que avec bonne cause l'on luy avoit deffendu les preschez pour estre séditieux et mesdisant. Je ne puis dire quelle partie at esté pour luy, ou contre; car je n'ay aulcune particularité, aiant la ville demoré close devant hier et que M^r le Doien s'est derechief retiré de là, qui m'avoit escript une lettre, il y at huict jours, sur laquelle j'ay respondu conformément aux annotations misez en marge et escript au bourgmestre van der Ee ², selon

¹ Voir plus haut, p. 451, note 5.² Jacques van der Ee, commune-maitre de Malines depuis le renouvellement du magistrat au mois d'août. Il avait été commune-maitre en 1563, et échevin en 1566, 1560, 1564.

la copie, touchant l'Augustin apostat que feroit une grande plaie s'il revenoit à prescher.

Le magistrat de Malines at demandé au clergié, qu'est en petit nombre et povre, huict cents florins par mois : ilz ont offert quatre cents florins pour six sepmaines, ce que l'on n'at voulu accepter, disant le pensionnaire que l'on avoit ceste ruse pour l'amour d'eulx et pour les deffendre.

Certes je ne me puis assez esbahir que ny le dict magistrat, ny ceulx du conseil, ne tiegnent aultre regard à remectre le service divin au dict Malines; et n'en sçay que dire, car jusque ores ne se fait l'office comme du passé; mais seullement se ouvrent les églises depuis sept jusques à neuf, lors que se lisent les heures et dient quelques bassez messe, demeurantz au surplus closes tout le jour.

A Bruxelles s'est remiz et continué le service dimence dernier, et se trouva Son Alteze à S^{te} Goule, adistée des chevaliers de l'Ordre, et se dict la grande messe fort solennelement devant le doxal, comme l'on fait le jour de la procession du S^t Sacrement de Miracle.

Aussi y a-t'on jecté dehors jeudy dernier tous les estrangiers pour l'advertissement, qu'avoit fait monseigneur le prince, que aucuns d'Anvers et de Flandre estoient délibérez s'y jecter dedans pour spolier les églisez. Aussi ont les trois membres avec *l'achterraedt*¹ résolu unanimement qu'il n'y aurat preschez dehors ny dedans la ville; et si est-on après pour dresser deffense soubz paine de corps et de bien en ce que le frère de mon beaufrère² a plus traveillé que n'at l'Amman. Hier y sont entrez cinq cents soldatz pour la seureté de Son Alteze et sont logéz à l'entour de la court. La ville en fait mille, pregnant des bourgeois, de sorte que les affaires s'asseurent fort et les mauvais sont fort peneux. Si l'on peult empescher les presches j'espère bien.

L'on m'asseure que Hames se retire vers l'Empereur, fort estonné de ce que le comte Charles³ l'at maltraicté, et, sans que aucuns se mirent entre deux, l'heut tué chez M^r d'Egmond pour quelques propos scandaleux que

¹ Le large conseil. Cette résolution des *nations* était du 4 septembre. Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 408.

² Il s'agit probablement de Pierre van Winghe, qui, suivant les renseignements de M. A Wauters, avait été à Bruxelles receveur des nations.

³ De Mansfeld.

luy tint le dict Hames touchant le St Sacrement de l'autel : pour lequel le dict comte Charles l'appella trayctre, meschant homme, et séducteur du peuple ; dont j'entendz qu'il at esté si très abbatu que se trouvant devant hier vers Mr le président, pour se justifier et renuncer son estat, il ne sçavoit ce qu'il disoit. Et le dict seigneur luy demanda qu'il luy meict son cas par escript affin de n'y rien oblier. Si ce galant desloge, qu'est une peste, des aultres suyveront ¹. Luy et Tholouse, qui dict que avec ce mois se achèveront les messes, avoient lundi adsisté le prescheur près de Bruxelles où furent peu de gens de sorte ².

Dimence s'est aussi remiz en Anvers le service et sermon, sur ce que at esté dressé quelques publications par Mr le prince en la ville, sans que l'on y puisse mectre empeschement, comme aussi l'on ne ferat à ceulx de la nouvelle religion ; et se font preschez par les Calvinistez en trois divers lieux et par les Martinistez en deux : qu'est le nom que ont au dict Anvers prins, puis nagaires, les Luthériens ³.

J'entendz que aulecuns prescheurs de Genefve se retirent, aiant fort bien faict leur main, et que Taffin at amassé plus de douze mille florins.

Les affaires vont fort mal à Bois-le-Duc où ilz ont spolié les églises ⁴, et l'on dict qu'ilz changeront le magistrat et que aulecuns l'auroient aussi miz en avant en Anvers où Marcos Perès at fort mauvais bruict ⁵. Le povre

¹ Dans une lettre du 15 septembre 1566, Marguerite de Parme annonçait au Roi que Hames, éloigné d'Anvers par le comte de Mansfeld, était parti depuis trois ou quatre jours pour la cour de l'Empereur, à moins, ajoutait-elle, « qu'il n'aille comploter quelque chose en Allemagne. » *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n° 469. Hames, comme le dit Morillon, avait cependant commencé par payer d'audace, par se prétendre calomnié et par demander d'être admis à se justifier devant une commission de chevaliers de l'Ordre. Voir Van Vloten, d'après Bakhuisen van den Brink, dans *de Nederlanden onder Koning Filips II*, p. 270.

² Hames et Toulouse avaient, le 24 août et les jours suivants, rempli une mission du prince d'Orange à Anvers. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. lv. Ils étaient peut-être revenus tous les deux à Bruxelles un peu plus tard. Toujours est-il, quant à Hames, que le fait raconté par Morillon concorde avec les renseignements donnés par Van Vloten, *loco citato*. Hames sera retourné à Anvers, après avoir prêté son concours aux prêches près de Bruxelles.

³ Gachard, ouv. cité, pp. lv et suivantes, pp. 197 et suivantes. Le service catholique fut rétabli le 1^{er} septembre. *Ibidem*, p. 208.

⁴ P. Cuypers-van Velthoven, *Documents pour servir à l'histoire des Troubles religieux du XVI^e siècle, dans le Brabant septentrional*, t. 1^{er}, pp. 57 et suivantes.

⁵ Dans la note déjà citée sur la situation d'Anvers en 1567, on trouve parmi les calvinistes : Marcos

Sonnius s'est retiré et vad d'ung lieu à aultre comme vagabond; certes il me faict mal.

Ceux de Bruges tiegnent bon comme aussi font ceux de ceste ville. Mons^r le duc d'Arschot at miz grand ordre contre les preschez par tous ses villaiges icy alentour ¹. Ceux de Tournay se veuillans venger de ce que l'on les avoit si bien frotté à Marchienne, y sont retournés plus fortz que devant; mais aussi est-on sur eulx : de sorte qu'ilz y sont demorez plus de trois cents mortz en place.

Il y at deux enseignes de piedtons à Anchin.

J'ay veu lettres escriptes de Monsieur de Crespin ², que avec neuf mille florins il ne scauroit réparer le dommage que ceux de Valenciennes luy ont faict, d'où vouloient sortir quinze cents hommes pour se trouver au dict Marchienne, que ne fut esté sans donner ung tour de pigne en passant à vostre maison; mais Mr d'Audregniez ³ les fait demorer.

J'ay envoie homme exprez à vostre recepveur pour sçavoir ce qu'il veult dire, car je me doubte qu'il ne voudrat donner argent, et les religieux sont en deux lieux à Douay, que serat grande despense; sur ce que j'ay escript à Mons^r del Prée que avec le maître d'hostel il y pourvoie, et qu'il les face revenir aussi tost que le temps sera plus paisible. Aultrement votre revenu se mangeroit, que aurat bien à souffrir ceste année, et n'est en nous pour ces troublez y mectre ordre, dont il me desplait.

Damp Simon est hors de prison : je ne sçay comment, si ce n'est que, comme jl n'y at justice à Tournay, ses parens l'auront tiré dehors. L'on at ouy tirer le chasteau contre la ville, qu'est signe qu'il y aurat

Perez, *Espagnol, juif de race*. Il était fils de Louis et de Louise Segura et époux d'Ursule Lopez de Villanova, parente de Pero Lopez. Marcos Perez était un des commissaires des religieux lors de la conclusion de l'accord sur les prêches du 2 septembre. On le considérait comme le principal promoteur d'un projet formé, disait-on, par les chefs du mouvement des Pays-Bas, et qui consistait à envoyer en Espagne 50,000 volumes de Calvin. Ce personnage et sa femme, que nous rencontrerons encore souvent dans la suite, furent bannis en 1567 par contumace. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 462. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. VII, pp. 41, 42.

¹ Les villages de la baronnie d'Heverlé et de tout le duché d'Arschot.

² L'abbé de Crespin. Sur les excès des iconoclastes dans son abbaye, voir : Le Boucq, *Histoire des Troubles advenus à Valenciennes*, edidit de Robaulx de Soumoy, p. 17.

³ Charles de Revel, voir plus haut, p. 261, note 2. C'était un des commissaires envoyés par les confédérés à Valenciennes pour travailler à désarmer le peuple. Voir Groen, *Archives*, t. II, p. 277.

heu du mesnaige. J'en auray quelque nouvelle au retour de mon messaigier. Le monastère de St Andrieu, en Cambresis, n'at esté exempt de ceste tempeste, aiantz les sectaires rompu les images, et ruyné le résidu de l'église et miz en cendres les ornementz et livres, dont le povre esleu se treuve bien estonné, et mesmes de quoy il nourirat les religieulx (qu'il fault retirer de là) tant que l'on luy empesche l'administration.

Votre concierge de Malines at saulvé voz meublez en diversez maisons pour ce que l'on menassoit de piller, brusler et raser la vostre ¹, comme l'on at fait celle de Brucelles et la Fontaine, que je tienz maintenant assurez. Mais je ne suis encores à renoz de celle de Malines. Il at miz une partie sur M^r de Frotmon, dont il ne m'at demandé advis. Le dict sieur en demande estre déchargé, qu'est cause, avec aultres considérations, que j'ay escript audict concierge de les reprendre, et s'il voeioit quelque danger les mettre chez mademoiselle Boisot ou là qu'elle dirat ². Je ne sçay si j'ay adverti V^{tre} Ill^{me} Sr^{te} que, à ma suggestion, Viglius avoit procuré que Madame demandit au dict Doien advis sur le renouvellement de la loy, que at esté suivy en partie. Dumoings est van der Ee bourgmestre, et le dict concierge eschevin ³.

J'ai adverty Alonzo del Canto des preschez de Bruer Peeter ⁴ et des propoz qu'il at tenu; mais lors ne sçavois-je rien du tumulte: aussi n'ai-je oblié l'acte qu'at fait M^r d'Egmond à Grandmont, où il at tué de sa main cinq ou six de ces saccageurs d'église et fait pendre depuis vingt-un, ce que at fort appaisé les troublez d'Audenarde ⁵. L'on dit que le dict seigneur fait trois cents harquebousiers, et pensent aulcuns que c'est pour faire

¹ *La défense de messire Antoine de Lalaing*, édit. Gachard, p. xii.

² Il y a doute si Morillon veut parler ici de Louise de Tisnacq, veuve du trésorier Pierre Boisot, dont il a été question plus haut, p. 298, note 3 et p. 387. C'est peut-être de Madeleine de Taxis, veuve de Charles Boisot, chevalier, conseiller au grand conseil, qui survécut de longues années à son mari et qui mourut à Malines en 1596.

³ Les trois échevins appartenant aux métiers étaient en 1566 : Michel de Keyser, Guillaume Verberghet et Gilles de Lange. C'est d'un de ces personnages, ou d'Augustin Weyns leur collègue, qu'il est ici question. Impossible de préciser lequel d'entre eux était le concierge de l'hôtel du Cardinal.

⁴ Frère Pierre : Pierre Lupi.

⁵ C'était le seigneur de Backerseel, envoyé par le comte d'Egmont, et non le comte d'Egmont lui-même, qui avait fait l'acte dont parle Morillon. De Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, pièces justificatives, p. 127.

justice à Gand où l'insolence est extrême. Si là se faict chastoy, ce seroit donner exemple à toute la Flandre et assurer ceulx de Bruges; et, quoy qu'il en soit, car luy parlant le dernier d'aoust le curé d'Armentières qu'il avoit lessé sa cure pour résider en celle d'Aire que je luy ay conféré, le dict seigneur le requist instamment de retourner; et disant l'autre qu'il ne se vouloit remectre en dangier d'estre tué, ce que l'on avoit volu faire par deux fois en l'église et luy saccagé sa maison et bruslé ses livres, adjoustant que l'on disoit partout que cecy se faisoit du sçeu et commandement de mondict seigneur¹, il répondit doucement que avant douze jours il feroit apparoir du contraire, luy priant de retourner et qu'il luy recompenseroit ses dommages. Mais je ne croy point que le bon personaige, qu'est ung saint, s'y remecte s'il ne veoit plus d'assurance.

Le drossart de Canticrode at été icy communiquer à mon beau-frère van t'Sestich, que s'est icy retiré prez de moy avec tout son mesnaige (lequel se recommande très-humblement à votre bonne grâce), le procès de Vrempée. Le dict drossart fut présent quant ces blittres vindrent au chateau de Canticrode et fait bon devoir, les faisant desloger tost sans faire aultre dommaige que de la table d'autel qu'estoit en la chappelle. Il at aussi contre gardé les verrières de vostre église de Montsole.

Il me dict que les fermiers des impostz de la ville d'Anvers sont esté au dict Canticrode pour faire exécution sur voz meublez pour trois cents florins. J'ay escript à Polites d'en parler à Mr Berchem.

Ceulx de Liège ont accordé votre absence en qualité de chanoine et archidiacre, et non pas comme archevesque de Malines, lequel tiltre les at offensé, et à condition que l'on ferat guet et garde en votre nom, ad ce que Messieurs Boels et Brictius pourverront sans despense.

.... Nous avons tant faict que hier et devant hier sont sortiz Messieurs voz nepveus², non obstant le bon guesst que l'on faict par icy, et que l'on

¹ Déjà à l'époque des prêches, au mois de juillet, les sectaires Flamands avaient abusé du nom du comte. Voir dans de Coussemaker, ouv. cité, t. III, pp. 82, 85, le démenti officiel qu'il leur infligea. Au mois d'aout les Iconoclastes suivirent la même tactique, à Menin et ailleurs : de Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, pièces justificatives, p. 117, et Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, p. 91. Ils allaient même parfois jusqu'à prétendre qu'ils avaient « congié par placart du Roy » : de Coussemaker, ouv. cité, t. I^{er}, p. 105, lettre de Fernand de la Barre à la duchesse.

² Les messieurs de Thoraise.

leur avoit refusé le congié. Ilz ont fait semblant d'aller promener, et l'on a tiré les chevaulx fil à fil par diverses portes, sans que l'on s'en soit donné garde. Ilz seront, s'il plaict à Dieu, ce jourd'huy à Namur devant disner, car ilz ne povoient hier passer Perwez. Je prie Dieu les convoier et suis joyeux qu'ilz sont hors de ces misèzes ausquelles nous demorons icy.

M^r Bordey treuve mauvais que je me veulz aller promener lorsque les affaires s'assurent; touttefois je demeure en ma délibération, si je puis trouver bonne monture pour moy, que je faictz chercher partout. Ce ne sera pas luy qui me la trouverat, car il me vouldroit ravoir là; et certes je suis esté trop longtemps enfermé, et sentz bien que à la longue il m'en prendroit mal. C'est pour six sepmainnes à faire, ou sans la venue du Roy pour tout l'hyver, qu'il ne ferat bon icy.

Encores n'y at il certitude que le marquis de Berghes soit en Espagne.

Elbertus m'assure que Madame de Parme dict avoir par contraincte accordé l'assurance de la noblesse ¹. Si elle tient ce langaige à aultres, ce serat pour donner ombre. Brederode est quoy et at préservé les cinq collèges d'Utrecht, y estant fricassé le demourant ².

De Louvain, ce viii^e de septembre 1566.

¹ La duchesse avait réellement cédé à la contrainte. On peut consulter sur ses sentiments, sa lettre française du 29 août dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, etc.*, pp. 187 à 200, et sa lettre italienne du 27 dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 463. La protestation authentique, qu'elle fit faire contre les concessions qui lui avaient été arrachées, se trouve dans le même recueil, t. II, pp. 588 et suivantes. Le langage, que lui prête Elbertus, est confirmé par sa lettre du 26 au comte de Meghem. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 438, 439. Ce qu'elle écrivait à Meghem, elle le disait évidemment à bien des personnes qui l'approchaient.

² Morillon avait été, semble-t-il, induit en erreur sur ce point. Brederode n'avait pas résidé à Utrecht à cette époque. On peut consulter sur son attitude vis-à-vis des Iconoclastes : Groen, t. II, pp. 251 et suivantes. Brederode avait préservé l'abbaye d'Egmont. Mais, d'autre part, à Utrecht, c'était un de ses gentilhommes, Jean de Renesse, seigneur de Wulp, qui avait été un des meneurs du mouvement. Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, p. 93.

CXII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 277 à 280. — C. ¹)

Louvain, le 13 septembre 1566.

Selon que Viron m'escript avoir entendu de M^r de Berlaymont encores ne sumez nous à la fin de nos maulx, puisque les seigneurs nourrissent les prescheurs que nous affolent; et fut esté fort facile d'y pourveoir qui heut voulu, saulf trois ou quatre lieux au plus. Elbertus est en opinion que les seigneurs ont changé leurs premiers desseings, mais qu'ils procureront. ainsi que Granvelle le prédicit, l'assemblée des États généraulx pour faire dire par eulx ce qu'ils ne voudroient dire; et Elbertus dict que l'on y doit proposer merveille sur le mauvais gouvernement du passé ¹. Touttefois j'entends que ce ne seront que choses particulières pour la plupart. La belle euvre que ce seroit de procurer que ceulx d'Artois, Hainault et Namur refusissent d'y entrevenir! Et me semble qu'il ne seroit mal faisable en Artois où l'on est fort mal content du comte d'Egmond, pour ce qu'il n'at autrement pourveu aux inconvenientz de Flandres; et l'on dit qu'il y at des villes que à peine le voudroient laisser entrer et donnent la vogue au comte de Reux, que me fait craindre quelque trouble que seroit pour nous achever de paindre (perdre?). Aussi m'asseure t'on que la moyenne noblesse

¹ Un extrait de cette lettre est imprimé dans Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, p. 55. Groen lui donne par erreur la date du 6.

² Voir les lettres italiennes de la duchesse au Roi du 27 et du 30 août, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^{os} 463, 465. Dans la dernière de ces pièces, Marguerite de Parme, rapportant ce que le comte de Mansfeld avait entendu dire publiquement, avertissait en substance son frère : que les seigneurs voulaient de toutes façons l'assemblée des États généraux; que si on refusait cette convocation les États s'assembleraient d'eux-mêmes, et mettraient en exécution les desseins dès longtemps conçus; qu'on voulait : 1^o ôter les armes au peuple et les faire prendre par les confédérés avec Orange et Egmont pour chefs; 2^o introduire la confession d'Augsbourg; 3^o changer la forme et l'esprit du gouvernement pour mettre celui-ci entre les mains des trois, Orange, Egmont, Hornes; 3^o reformer ce qui existait par rapport au magistrat des villes, la justice et d'autres points : de manière que le Roi viendrait en réalité à être exclu de ces États, son ancien patrimoine.

des diets trois païs s'est jointe pour résister aux saccagements des églises, et s'appellent les chevaliers de Nostre-Dame ¹. Tout ce serviroit au Roy, si sa venue fut prest, mais si différant davantage c'est pour causer grand mal ².

Le dit Viron doibt aller quelque part, dont je suis marri pour ce que ce sera le retardement de nostre voiage, que touttefois je suis délibéré de poursuivre, car il fault voir comme vivent ces gens à Douay. Si ceulx de Valenciennes occupent Saint-Amand, comme ilz sambent prétendre, ce seroit pour tout ruynner. J'ay escript à M. Viron d'en parler à M. de Berlaymont affin que l'on y mette garnison, je dictz au villaige, que seroit garder le monastère, et tenir en subjection ces deux villes ce que compte tant pour le service de Sa Majesté et du pays, si le comte de Hornes qui at commission sur icelles le veuille entendre ³; car les cinquante compagnons, que l'on polroit mettre au monastère, serviroient de peu si les entrées de la ville où il y at pontz ne sont gardéz; et si l'on met quelque bende au village, le lieu sera assuré et les religieux polront faire leur service et seront assuréz; mais je crains que l'on ne voudrat faire tant de bien.

Elbertus at esté fort content de la lettre de Granvelle ⁴ à laquelle il m'a dict de faire response. Il tient le prince d'Oranges bon et entier, et luy samble bien que l'on doibt beaucoup à la moyenne noblesse pour avoir peu faire plus de mal qu'elle n'at fait, et dit que si le prince ne fait bien maintenant que c'est un meschant homme; Dieu doint qu'elle ne se treuve tel! car il y couve quelque chose, aiant moi-même reçu lettres d'Utrecht que Brederode tint dimence dernier une assablée à Aiselstein ⁵ *cum conjurata* moyenne noblesse, ne veillant accepter le pardon fait par la gouvernante, comme ne s'y fiant pour estre chose extorquée, et aussi qu'il n'at esté nom-

¹ La duchesse avait préconisé l'idée de former la ligue dont parle Morillon. Elle l'écrivit au Roi dans sa lettre du 15 septembre, *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 467. Cette ligue resta, semble-t-il, à l'état de projet.

² Dans sa lettre du 15 septembre, citée à la note précédente, Marguerite de Parme disait : « Si Sa Majesté tarde plus de deux mois tout est perdu. »

³ Le comte de Hornes avait été envoyé à Tournai, comme « superintendant » des château, ville et cité de Tournai et Tournaisis. Sa commission était datée du 29 août. Il arriva à Tournai le 30. Le comte de Hornes n'avait rien à dire dans la ville de Valenciennes : celle-ci ressortissait au gouvernement de Noircarmes. *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. 1^{er}, pp. 148, 151.

⁴ Nous ne l'avons pas.

⁵ Isselstein.

mément compris en icelluy¹. Et l'on menasse les ecclésiastiques au dit lieu plus que auparavant; et, adjouste-on dadvantage, que le prince d'Oranges doibt substituer au gouvernement de la dicte ville Brederode², mais qu'il consultera premièrement la gouvernante, et, soit qu'elle le veuille ou non, que l'on passerat outre; et le bruiet est que si la venue du Roy soit avec armes, que le prince d'Orange se mettra dedans la dicte ville, où, à mon advis, il ne se polroit longuement maintenir. D'aultre part, l'on m'asseuré que Brederode n'at permis le saccagement des églises en nulles de ses terres³. Aussi n'ont ceulx de Dordrecht ni Harlem; la reste d'Hollande l'est entièrement⁴.

Il y vint merquedy un courier d'Espagne qui n'apporte sinon une lettre à Son Alteze⁵, et une à Curiel qu'est pour paier les pensionnaires d'Allemagne: que sera pour donner ombre aux seigneurs, car le comte d'Egmond at cuidé enrager que Madame ne luy communicqua les penultièmes, et par

¹ On trouve dans Groen, *Archives*, t. II, p. 275, une lettre de Brederode, datée d'Egmont le 5 septembre, adressée à Louis de Nassau, où il ne parle pas de l'assemblée d'Isselstein, mais dans laquelle il se plaint de menaces faites contre les confédérés et demande des explications au sujet de l'accord conclu avec la gouvernante. Elle montre qu'il était entouré de confédérés.

² Le prince d'Orange fit en effet des démarches auprès de Marguerite de Parme pour obtenir le droit de faire de Brederode son lieutenant en Hollande. La duchesse refusa d'une façon absolue. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. LXXVII, 585, et *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*.

³ Cela était exact. On trouve dans le journal de la maison de Brederode, imprimé dans le Water, t. IV, p. 525, la note suivante: « den xxix (augusti) deede Mijnheer van Brederode, wezende in Hollant te Vianen, verbieden dat niemant hem zoude onderstaen aldaer eenige nieuwicheden te gebruiken ». Seulement le 25 septembre, il fit d'autorité seigneuriale enlever les images des églises de Vianen, « au son du fifre et du tambour », suivant le rapport de la duchesse de Parme au Roi. Voir le même journal, *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 473-474, et Groen, *Archives*, t. II, pp. 252, 545.

⁴ A Dordrecht c'était le bourgmestre, Arend van der Myl, dont il a été question p. 58, note 2, qui à grand'peine avait réussi à préserver la ville du désastre. Son fils Corneille, châtelain de Gouda, avait dans cette dernière ville rendu un service analogue. Balens, *Beschryvinge van Dordrecht*, p. 835. — Wagenaer, *Vaderlandsche Historie*, t. VI, p. 187.

⁵ Il est difficile de préciser les lettres du Roi à la duchesse auxquelles Morillon fait ici allusion. D'après toutes les vraisemblances il doit être question des lettres du 50 août. Celle-ci étaient, il est vrai, au nombre de huit. On en trouve sept dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 166 à 181. Mais plusieurs d'entre elles concernaient les pensionnaires Allemands et les armements du Roi. La huitième lettre est inédite ainsi que la lettre adressée à Curiel. S'il s'agit seulement d'une lettre unique, c'est celle du 24 août, imprimée dans Reiffenberg, p. 165.

despit s'en alla avecq femme et enfants et fut marmosé je ne sçay quant jours que l'on n'osoit parler à luy ¹. Il a faict justice à Gand de trois pour ne faire plus que le prince d'Oranges à Anvers, où pour tout il at faict pendre trois petitz larrons, ung d'Allemagne, ung de France et ung Anglois.

Le dict courier apporte que aujourd'huy, xv^e du présent, Sa Majesté doibt prendre congie des estatz de ses royaulmes pour après aller à Barcelone ²; mais tant que les galères seront du costel de Secille je ne puis avoir grand espoir. L'on dict que Sa Majesté at reçu des Indes xii^e mille ducats que sont arrivéz à Séville, et que la Roïne avoit esté en dangier mais qu'elle se portoit mieulx ³. Enfin le marquis de Bergues est arrivé en Espagne et at esté pour retourner depuis moictié chemin ⁴.

Je ne sçay entendre pour quoy Mansfeld at presté vi^e florins à Hames ⁵, dont je suis adverti de bon lieu, n'est que l'on doute qu'il polrait raccuser le secret de l'escole. Mansfeld disoit qu'il ayroit mieulx par ce moien le faire sortir, que le lesser faire plus de mal en demeurant.

C'est bien ce que j'ai dit plus d'une fois à Elbertus que les seigneurs se soucient trop peu de la mémoire que leur porterat la postérité, veant ce que les histoires diront d'eux.

¹ Sur le mécontentement du comte d'Egmont, se plaignant de la défiance que la duchesse lui montrait, voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{re}, n^o 469, lettre de la duchesse au Roi du 15 septembre.

² Forquevaux écrivait le 3 septembre au roi de France : le fait de Flandre est tenu secret. La reine n'a pu tirer autre chose de son mari, sur le voyage des Pays-Bas, sauf qu'il est pressé et contraint d'y aller, pour remédier aux troubles; toutefois qu'il en est merveilleusement fâché, si bien qu'il serait très-content de s'en pouvoir excuser. Toute la cour, hommes et femmes, pense que le Roi fera le voyage et que la reine l'accompagnera. Forquevaux ne parlait pas du projet de voyage de Barcelone. Le nonce du Pape écrivait de son côté au cardinal Alessandrino, le 25 août : on ne doute plus que le Roi n'aille en personne dans les Pays-Bas. Le courrier parlait donc sous l'impression de ce qui se disait à la cour. Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 215. — Les *Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 90.

³ Sur la maladie de la reine, Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, tome II, pp. 211, 215, 214. — La flotte des Indes avait apporté 4,047,000 écus d'or, *ibidem*, p. 214.

⁴ Voir plus haut p. 420, note 1^{re}.

⁵ Voir p. 432, note 1^{re}. Van Vloten, *de Nederlanden onder Koning Filips II*, p. 270, rapportant que Marguerite de Parme employa l'influence de Mansfeld et d'Egmont pour éloigner Hames, ajoute : « Eene geldsom zelfs werd door haer voorgeschoten, om hem de afdoening zijner zaken en de reis » mogelijk te maken. » Mansfeld, en faisant un prêt à Hames, aurait-il peut-être agi au nom de la duchesse?

L'on ne parle plus tant de Granvelle, mais bien de Madame, du prince d'Oranges, du comte d'Egmond et du comte de Hornes, estrangement. J'advertirai Alonzo del Canto des publications faictes à Tournai et Anvers¹, et ay moien seur pour envoyer mes lettres.

Nous sumez bien tenuz de mercier Dieu que, quoy que l'on ayt semé icy le contraire, l'Allemaigne ny la France ne se sont mesléz de ces troubles, et est la saison si avancée que quantores ilz le voudroient faire ilz ne polroient; Vostre Ill^{me} S^{rie} l'at tousjours bien dict².

L'on dit que le Turcq se retire d'Hongrie, y lessant son armée, et que l'Empereur prospère, qu'est nostre grand bien.

Il n'y at nulle nouvelle du retour du marquis ny de Montigny, bien que dedans cinq ou six jours il doibt venir ung aultre courier de Sa Majesté.

Si Alonzo del Canto me rend mal pour le bien il ne sera le premier.

Il n'y at heu aultre instance sur le prest à raison de Saint-Amand, que s'est remiz à Vostre Ill^{me} S^{rie}, que fera bien, si la bulle du subsidie ne contient exemption des cardinaulx, la demander à Son Alteze, puisqu'avez aydè à l'obtenir, et pour ne faillir vers elle la demander au Roy.

Je ne veoy point que les abbés de Brabant, pour ce que se passe, soient beaucoup plus saiges; celluy à Anvers at tout perdu³, s'estant fié au prince d'Orange, sans rien saulver, dont le prince l'a voit diverti.

Il ne me souvient si j'ay adverti Vostre Ill^{me} S^{rie} que la sépulture de la

¹ Ces publications, dont parle Morillon, sont les arrangements faits avec les sectaires à Anvers et à Tournai par le prince d'Orange et par le comte de Hornes. Le premier, daté du 2 septembre, est inséré dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 215, avec les pièces qui s'y rapportent. Le second, daté du 5 septembre, est publié dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, etc., t. I^{er}, pp. 465 et suivantes. Ces actes des deux seigneurs avaient fort mécontenté la duchesse, *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 469.

² L'Empereur avait fait défendre à tous les sujets de l'Empire de servir aux Pays-Bas contre le Roi. A un banquet à Anvers, chez Thomas Gresham, facteur de la reine d'Angleterre, où assistait le prince d'Orange, on avait exprimé un vif mécontentement au sujet de l'attitude de l'Empereur, *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 466-467. Le roi de France, à la sollicitation de l'ambassadeur d'Espagne, avait également défendu à ses sujets sous peine de la vie et de confiscation des biens de fournir des secours aux rebelles des Pays-Bas. Par une lettre du 24 août, l'Empereur remerciait le roi de France de cet édit, et le pria de donner des ordres les plus précis pour en assurer l'exécution. — Bibliothèque de Besançon. Ambassades de Chantonay, t. III, pp. 153-154.

³ L'abbaye de Saint-Michel, de l'ordre de Saint-Norbert, était dans la ville d'Anvers. L'abbé s'appela Guillaume de Grève.

duchesse de Bourgoingne, espouse du duc Charles, qu'estoit une fille de Bourbon ¹, at esté violée en l'église de Saint-Michel d'Anvers, comme celle de la royne de Danemarche à Saint-Pierre de Gand. Et certes les Turcqz et barbares ne sçauoient piz traicter les églises de ce que at este faict en Flandres, Brabant et Hollande.

Nous ne noz sumez apperceu qu'il y heut de la vasselle aux piedz des armaires du cabinet, aultrement elle n'y fut demoré; encores que j'espère, si la moyenne noblesse ne meut de nouveau, qu'il n'y aurat dangier en la ville, y demeurant Son Alteze, car fil à fil les soldatz entrent, et je croy que au lieu de v^e il en y aurat bien x^e.

Je ne doute poinct que Granvelle ne face ce qu'il peult pour avancer la venue du Roy, sans laquelle je me résouls passer trois ou quatre mois en Artois; ce que je ferois pour ma décharge à Aire, mais je ne sçauois tenir correspondance à voz officiers, et partant sera Arras ou Douai plus à propos pour faire venir mes lettres jusque à Cambray par la poste, lequel moien le suivroit à Paris. Le substitut du dict Cambray luy ferat toutte adresse.

S'il fault continuer guect et garde aux églises, comme l'on faicte encores à celle de Sainte-Goele, c'est ung regret d'y estre, et je ne sçay comme cest hyver les ecclésiastiques s'oseront trouver aux matines..

Quant aux pardons je les enuoieray à M. Contault, car celles que j'avoie enuoïé à M. le doien seront esté par luy oblié. Je ne scay si le peuple sera encores disposé pour les recepvoir, car la pluspart des gens est hors de soy et comme transie de paour.

Ce xv^e de septembre.

Elbertus a été mandé du prince d'Orange qui luy at monsté une fort bonne lettre que le Roy luy at escript de sa main où les aultres sont de main de secrétaire ¹. Il at aussi lettres de Montigny, qu'il s'est bien gardé de luy monstrier, mais bien la response qu'il y faisoit, aultant vile et

¹ Isabellé de Bourbon, morte à Bruxelles le 13 septembre 1463. On trouve dans Le Roy, *Grand Théâtre sacré*, t. II, p. 100, la reproduction de son tombeau et de l'épitaque détruite par les Iconoclastes.

² Cette lettre de la main du Roi, du 1^{er} août 1566, insérée dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 170, comme on l'a vu plus haut, p. 277, note 1^{re}, était en effet fort bonne pour le prince. On se rappelle que Montigny avait porté en Espagne une lettre du prince d'Orange.

basse que Elbertus en avoit honte, véant en quelle gloire il le mectoit, le merciant très-humblement de ce qu'il luy avoit pleut escrire à son serviteur, avec aultres submissions indignes, luy attribuant son repos que toutefois il debyroit à Madame; tant peulvent les passions aveuglées et ambition ! Elbertus at retrenché la response en une demie feuille de papier, qu'estoit en quatre ou cinq. Je vouldrois qu'il se fut passé de ce travail, mais il est trop bon et aisé à tromper; il y at royé tout ce que le prince d'Orange escripvait de la religion pour monstrier qu'il ne vouloit dissimuler mais parler franchement en ce que concerne le service du Roy; aussi faict-il, car il y pert et qu'il at profétisé la vérité. Aussi luy at-il restrainct la response qu'il vouloit donner par escript sur la requeste des Geuts fort libre; il fut esté mieulx le lesser comme il estoit. J'ai veu ung billet que le prince d'Oranges lui escripvoit avec grandz merciementz et offrez; sur ce que Elbertus me dict modestement qu'il estimoit bien qu'il luy donneroit pension, qu'il donne à divers jusque à ix mille florins par an; ne fut que peult estre il le lesse pour non luy empescher la vostre, que je n'ay voullu delesservoz représenter, véant ceste ramentevance et l'affection qu'il voz porte, et les services qu'il polroit encores faire, de sorte que ce seroit un argent bien employé. Il at informé le prince que, retournant à Anvers, il face justice des pillards, ce qu'il luy at promis de faire; *sed hercle non faciet!* Il demeure fort bien avec le comte d'Egmond, qu'est le pis que je y veoidz². Elbertus attend avec grande devotion vostre response sur nous lettres du xiv^e du mois passé, et est tousjours après la réconciliation, regrettant que Montigny at gaigné la main: qu'il vault mieulx ainsi, si le Roy est couroucé.

Lecta comburatur.

¹ Sur ce que Madame avait fait pour le prince, voir plus haut, pp. 301 et 331, et la note 4^{me} à cette dernière page. Montigny, de son côté, avait travaillé en sa faveur à Madrid. Dans un mémoire, notamment, qu'il présenta au Roi, vers la fin de juillet, il insistait pour que le Roi écrivit « une bonne lettre » au prince d'Orange, car, disait-il, ce seigneur « est personnage de grand service et qui a grand crédit » au pays et hors du pays, etc. » Gachard, *don Carlos et Philippe II*, t. II, p. 343.

² Voir dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 278, 279, 323 et suivantes, des pièces qui prouvent à la fois que le comte était fort bien avec le prince, et que le prince et les confédérés étaient loin de lui confier tous leurs secrets.

CXIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 274-275. — M. F.)

—
Louvain, 15 septembre 1566.

Vostre Ill^{me} S^{rie} aurat cogneu par mes précédentes comme les affaires vont icy, par dessus ce qu'elle en aurat entendu de meilleur costel. Son Alteze n'at depuis faict samblant de habandonner Brucelles, que fut esté la ruïne de la ville ¹; car encores que l'on y ait miz vi^e harqueboursierz, gens d'élite, prins par les frontières, encores y at-il bien à faire de tenir le peuple en office, par les mauvais bruyctz que sèment les sectaires, que l'on est après, par moien des soldatz, leurs hoster la liberté. M. de Mansfeld at esté après pour se retirer, que fust esté ung grand mal; mais Madame le faict demeurer ². Aultrement l'Amman, qu'Elle et tout le monde commence à cognoistre, estimeroit peu M. de Liekerke ³ auquel, comme Burgrave, l'on at donné charge sur les soldatz que sont ceulx de la ville, soubz la surintendance du dict comte de Mansfeld.

L'on est après pour passer monstre générale de tout le peuple avec serment de garder la ville et l'anchienne foy catholicque Romaine, pour par ce moien pouver remarquer les mauvais : que ont pieçà donné leurs noms affin d'avoir congé d'aller aux presches; mais ilz y ont miz ung grand nombre de ceulx que ne leur ont passée procure ad ce faire, et qui les renuncent faisantz profession contre, comme ilz dient ⁴. Le dict serment descouvrirat l'embusche, et seroit bien faict d'hoster les armes aux refusantz, comme l'on at faict à Montz.

¹ C'était Noircarmes qui avait fait renoncer la duchesse à son projet. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 437.

² Voir la lettre du 15 septembre de Mansfeld au Roi. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 470.

³ Charles Hannaert, seigneur de Liedekercke, vicomte de Bruxelles. Voir plus haut, p. 31, note 2. Le sire de Liedekercke commandait une bande de 500 hommes levés par la commune. *Histoire de Bruxelles*, citée, t. 1^{er}, p. 409.

⁴ Dans certains endroits, pour obtenir le prêche, les sectaires avaient fait signer leur requête par des vagabonds et des mendiants. De Coussemaker, ouvr. cité, t. III, pp. 106, 107.

Ce d'Anvers vad son chemin. L'on redict messe en toutes les églises; mais mattines, vespres et salve y dorment. Les religieux et religieuses sont quasi tous retournez. L'on y at fait monstre de xv^e bourgeois que l'on a prins pour la garde de la ville, et l'on en doibt prendre davantage. Il y at grand monde en la ville et plus que l'on n'at veu de longtems; car tout ce qu'estoit caché à Empbde, Wesel, Bresme, Oisttande et ailleurs, s'y retire pour la liberté de la religion, dont aucuns de la loy font grande feste, metcans la félicité de leur ville en ceste multitude que augmentera les mal-totes; mais l'on ne considère l'honneur de Dieu, et que tel marchant Genevois¹ ou Espagnol menoit traficque dont vivoient une infinité de gens, et que ceulx de cette nation se retirent: car je ne croy point qu'ils voudroient négocier en Anvers pour le peu d'assurance qu'il y at à cause des sectaires, que sont le plus grand nombre, mesmes les Martinistes que surpassent les Calvinistes de beaucoup. Il y at aussi une infinité d'Anabaptistes que multiplient leur secte et doctrine de jour à aultre². Et tout cecy est bon à aulcungz du magistrat qui osent dire qu'il sera bien force que le Roy s'accommode, et le blasonnent fol et innocent. Les-sectaires se sont obligez de n'empescher les catholiquez, desquelz les églises sont toutes pleines, et qu'ilz chastieront ceulx que feront quelque injure et trouble auxdictz catholiquez, soubz peine de iii^e mille florins à appliquer à Sa Majesté³. L'on dict que Marcos Perez, Marcos Nunnez et Bomberge se sont constitué pleisgez pour ladiete somme⁴. J'ay bien occasion de mercier Dieu de

¹ Génois.

² Sur la situation d'Anvers, au mois de septembre, voir les documents rassemblés dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 214 et suivantes, et Groen, *Archives*, t. II, pp. 261, 510. D'après ce que le prince écrivait à la duchesse, le 3 septembre, les Nations étrangères avaient approuvé le traité qu'il avait conelu avec les sectaires, comme nécessité par les circonstances.

³ Cette clause pénale, dont parle Morillon, sur la foi de rapports oraux, n'existait pas dans l'accord du 2 septembre. La garantie exigée des sectaires consistait dans l'engagement pris et dans la signature donnée par leurs ministres, prédicants, anciens, et par un nombre considérable des plus qualifiés d'entre eux.

⁴ Avec Marcos Perez, dont il a été question plus haut p. 220, note 2, et p. 452, note 3, deux Van Bombergen, Charles et Corneille, s'étaient trouvés parmi les commissaires des sectaires qui avaient fait l'accord du 2 septembre avec le prince d'Orange. Ils étaient tous les trois chefs des consistoires. Comme tels ils avaient dû naturellement signer l'acte du 2 septembre. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. LVII, et Groen, *Archives*, t. II, p. 351. Marcos Nunez nous est inconnu.

m'avoir preservé de l'alliance dudict Bomberge puis qu'il portoit cecy caché soubz son bonnet ¹.

A Bois-le-Duc tout vad perdu, et ont fort mal traicté les églises et monastères. Aulcungz dient qu'ils ont chassé tous les ecclésiastiques et religieulx, et qu'ilz ne veuillent remectre la messe. Ce sont de rudes vilains que méritent quelque bon chastoy et chascun; car il y at environ XLII ans qu'ilz feirent grande rudesse aux gens d'église, les veuillantz faire contribuer comme eulx à toutes charges, et fallut faire venir gens de guerre pour réprimer le tumulte ². Ilz ont envoyé de leurs ministres à Bommel pour y prescher, où l'on leur avoit en quelque maison appresté un grand banquet. Mais comme les bons s'en apperceurent, ilz se meirent en armes et les heussent tué, s'ilz ne se fussent aussitost deslogez comme ilz y estoient venuz.

Le comte Lodovic at escript pour ung détenu icy que l'on croist estre ministre, encores qu'il ne le veuille confesser mais bien d'estre de la nouvelle religion ³. Elbertus luy at fait une responce couverte, sans hoster l'esperoir de la délivrance, affin de non l'irriter, ad ce qu'il n'at poinct replicqué. Ces intercessions donnent grande audace au peuple; et dict très bien Vostre Ill^{me} Srie que à la fin les seigneurs n'en demoreront maistres, car desjà les mauvais dient qu'ilz ont changé la robe et se sont lessé corrompre des ecclésiastiques ⁴, et les bons appellent simplement les seigneurs traistres.

L'on dict partout messe à Malines; mais, comme M^r le Doyen est encore dehors, je ne sçay si l'on y dict mattines et vespres. J'avois escript à M^r Contault, mais il ne m'y at fait response jusques à présent. L'on y a

¹ Charles et Corneille Van Bombergen étaient, suivant Mertens et Torfs, ouvr. cité, t. IV, p. 343, descendants du célèbre et savant imprimeur anversoïis, Daniel Van Bombergen, mort à Venise. L'un d'eux avait probablement recherché la main d'une des sœurs de Morillon.

² Les faits auxquels Morillon fait allusion remontaient à 1525. La gouvernante, Marguerite d'Autriche, dut faire investir la ville par les troupes du comte de Buren. Voir pour les détails Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. IV, pp. 57 et suivantes.

³ Voir Groen, *Archives*, t. II, p. 283. Bernard de Merode avait écrit de Louvain, au comte Louis de Nassau, l'emprisonnement d'un nommé Laurins Tomas qu'on disait ministre ou prédicant. Louis de Nassau écrivit sur-le-champ au maieur Quaderebbe. On trouve à la page 284 la réponse de ce dernier. C'est sans doute celle-ci qu'Elbertus avait inspirée.

⁴ Voir dans Groen, *Archives*, t. II, p. 281, une lettre de Bernard de Merode à Louis de Nassau.

faict 11^e souldatz des bourgeois mesmes, et M. d'Hooghstraeten at prins xxiiii hallesbardiers. Aulcungz luy avoient présenté requeste, comme m'escript vostre concierge, affin que frère Jaspar, l'Augustin apostat, polroit prescher; mais il l'at refusé. Frère Pierre Lupi presche seul en la ville de trois jours en trois jours. J'entendz qu'il at tourné le feuillet contre les sectaires, et qu'il at déclaré, pour la conclusion de son octave, qu'ilz avoient faict malheureusement de spolier les églises, dont ilz luy ont volu grand mal, et que pour les menasses qu'ilz luy avoient faict, comme il disoit, le magistrat avoit faict armer pour sa seureté les confraries : ce que at esté la diversité que y at esté ad son occasion ¹. Je tiens que M^r le président ² le véant aller de costel l'aura remis en chemin.

Alonzo del Canto m'escript doibz Paris que en passant il at parlé dudict frère Pierre à l'Archevesque de Cambray, que luy avoit donné la response qu'il me manderat d'Espagne, ne l'ayant osé remettre aux lettres qu'il m'at envoyé dudict Paris. Je pense bien que ce serat esté chargeant sur moy. Mais j'ai les théologiens de mon costel que ne sont esté d'avis que l'on lessist ledict frère Pierre prescher en ce temps trouble, pour chose que ce fust.

Les cordeliers sont retournez audict Malines; mais le gardien point, lequel at encores paour. Je ne veoidz moien de tenir les ordres prochains audict Malines, tant pour l'indisposition de M. le suffragant, que est aultrement hors de dan gier mais encores foible, que l'absence de vous officiers. Et partant ne s'en fera aucune publication ceste fois. Et je suis seur que peu de gens y viendroient. Les meublez sont remiz en vostre maison. Aulcungz avoient parlé à M. Viron de les mener à Dampvillers ou Philippeville, pour estre les gouverneurs tant voz serviteurs ³; mais je ne me y suis peu conformer, car oultre la difficulté que l'on auroit à les sçavoir tirer de Malines, ce seroit chose trop hazardeuse les commectre auxdicts gouverneurs que sont mortelz. Et si l'on voudroit faire quelque changement, ce seroient deux places desquelles l'on chercheroit se saisir et

¹ Voir plus haut, p. 450.

² Le président du Grand Conseil, Jean de Berghes, protecteur de frère Pierre.

³ Ces gouverneurs étaient à Philippeville, Gaspar de Robles, dont il a été question plus haut, p. 42, note 4; à Dampvillers, Christophe de Mondragon, chevalier, époux d'une Lorraine, Guillelmine du Chastelet, dont il sera souvent question dans la suite. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 458.

destruire lesdictz capitaines ausquels l'on veult mal, à cause de la nation, jusques à mort. Et ne sçay comme ilz se sont tant longuement peult maintenir. Mais bien vouldroie-je que voz meublez fussent en Bourgongne, ainsi que l'on y a conduit cinq coffres de ceulx de M. de Faverney¹ depuis cinq jours ençà.

Hames est descampé; l'on dict qu'il n'avoit que vingt quatre heures pour se retirer et qu'il avoit deux bourgeois pour sa garde. Ses créanciers font vendre ses meubles. L'on dict qu'il avoit des beaux livres². Je craines que au lieu d'aller en Allemaigne il se sera retiré en France ou peult estre près le comte Lodovic qui l'adoroit³....

. Pleust ores à Dieu que par souhait je puis estre près de Vostre Ill^{me} S^{rie} pour trois jours, cela me feroit oblier une partie des maulx desquels nous susmes entourez si Dieu ne nous ayde. Mais je me confie à sa divine bonté, et que contre l'opinion des hommes il redressera les choses miraculeusement lorsque l'on l'actendrat le moingz. Je luy supplie de conserver Vostre Ill^{me} et R^{sime} S^{rie} en très bonne santé, etc.

De Louvain, le xv de septembre 1566.

Monseigneur, ainsi que je voullioie serrer ceste, me sont venuez nouvelles du trespas de M. de Chasteauroilliau⁴ : dont certes je suis esté fort marri ne doubtant point que Vostre Ill^{me} S^{rie} le sentirat peult-estre trop, car c'estoit ung personnaige que meritoit d'estre aymé. Mais Vostre Ill^{me} S^{rie} est saige et sçait que tant que nous susmes en ce monde, nous susmes subjectz aux varietez et changements d'icelluy. Je prie Dieu de faire merci au bon trespasé.

¹ Charles Perrenot, abbé commendataire de Faverney en Franche-Comté, frère du cardinal, né à Bruxelles le 9 janvier 1531, mort à Besançon le 13 juin 1567. Il avait fait partie du conseil privé dans les Pays-Bas, où il possédait plusieurs bénéfices ecclésiastiques, et était parti pour la Franche-Comté, en 1564, avec le cardinal. *Papiers d'État*, t. I^{er}, p. xi; t. VI, p. 59; t. VII, p. 405.

² M. Pinchart a publié l'inventaire des livres de Hames, confisqués le 18 mai 1568, dans le *Messenger des sciences historiques* de 1863, pp. 126 et suivantes. La plupart des livres confisqués étaient des livres héraldiques : quelques autres concernaient des matières religieuses.

³ Voir plus haut, p. 452, note 1^{re} et p. 460, note 3.

⁴ Le beau-frère du cardinal, voir plus haut. p. 31.

CXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*. Liasse 903, fol. 55.)

Rome, 15 septembre 1566¹.

Las nuevas del parto de la Reina, Nuestra Señora, han dado universalmente contentamiento á esta corte y, mayor de lo que se podria decir, á los leales vassallos y criados de V. Mag^d, y á mi me ha cabido la parte que V. Mag^d puede pensar. Plegue á Dios conservar padre y madre y la hija por Su santo servicio, y darles otros, y de todos mucho gozo y entera satisfacion! Tambien me da gran consolacion ver la determinacion de V. Mag^d, tan resuelto de querer pasar á Flándes con tanta brevedad; y siento harto las causas que para ello apreta á V. Mag^d; y querria que me huviesen hecho mentiroso adivino, que fuera para mí el mayor contentamiento del mundo, y que en mi ausencia hubieran gobernado aquellos estados como devian y eran obligados y como convenia al servicio de Dios y de V. Mag^d; mas yo vi mucho ha á que fin se pretendia, y al cabo no ha bastado paciencia que no lo hayan declarado de palabras, por escripto, y con obras harto claro. Perdone Dios á los que les han puesto en este engaño, porque de los que tienen parte en esto hay muchos muy buenos vassallos y servidores de V. Mag^d, y cuyos predecesores y ellos se han empleado y muy bien en el servicio, mas algunos malos hombres los han trahido engañados por sus fines particulares y ambicion, esperando crescer por esta via y aprovecharse en su particular de la ruyna publica! Y son las cosas tan adelante que ya todo el mundo conosce claro ser verdad lo que tanto ha he escripto, que sin la presencia de V. Mag^d no se puede en ninguna manera remediar, y si su yda pudiera ser ántes, y no la estorbaran cosas

¹ Les apostilles du Roi sont tirées d'une relation de quatre lettres du cardinal, des 15, 18, 28 et 29 septembre, faite par Antonio Perez et conservée aux Archives de Simancas, *Estado*. Liasse n° 903, fol. 40. On les place ici à la fin du paragraphe qu'elles concernent.

forzosas, todo se pudiera remediar mejor y con mas facilidad porque no pasará el mal tan adelante. Mas agora concurren las opiniones de todos que esta yda es necessaria, y veo, por lo que V. Mag^d ha sido servido escribirme, que ha determinado hacer este viage brevemente, y á la verdad lo mas brevemente que pueda ser será lo mejor, á lo menos el partir de España, porque fasta que le vean salido tan confirmada es la opinion que algunos han senbrado, plegue á Dios que no con mal fin, que ántes dejará V. Mag^d perder todo que de salir de España, y ninguno creerá que quiera yr que no le vean salido; y esta opinion ha hecho y hace á las cosas de Flándes harto daño ¹.

Mandame V. Mag^d que yo le escriba lo que me paresce del camino que podria tener. Para yr á Flándes hay muchos; y el de la mar Oceano seria el mas breve, segun los vientos quisiesen servir; mas á la verdad es peligrosa harto mas para yr de España á Flándes que de Flándes á España, porque se hace este con vientos levantinos y tramontanos, que son de bonanza, y se sale de estrecho por yr á larga mar; por lo contrario los ponientes que sirven para yr de España á Flándes sonfortunosos, y de larga mar se viene á estrecho, y son muy peligrosos los bancos; demas que el pasage es entre Francia y Inglaterra, y podria forzar el tiempo á tomar tierra en una ó otra de las costas, y por yr con seguridad seria menester armada gruesa y de mucha gente de guerra, y aun con todo esto havria peligro entrando en los puertos Ingleses ó Franceses que fuessen fortificados, y adonde fuerzan la mar y vientos no hay las mas veces eleccion por navios de alto borde y veleros, y es fresca la memoria del Rey don Phelipe y del Emperador Carlos, ambos de gloriosa memoria, que estan en el cielo, de lo que passaron por este camino; y si se arma V. Mag^d, como seria menester contra este peligro, sospecho que temerán en Flándes que sea á otro

¹ *De la mano del Rey* : • Que estoy siempre en esta resolucion, y para este efecto commenzaré las Cortes al principio del mes que viene; que se dará prisa y á todo lo demas para poder partir, con que verán los que hechan esta voz y los cuales la creen quan falsa es, y que no voy ántes porque haya tiempo para la gente que se habrá de juntar, aunque esto no es sino para el efecto que escribió al Comendador y Madama : la sustancia de lo cual se podrá poner aquí, sin decir que se escribe á nadie, y esto se puede poner en respuesta del parecer que aquí da, de que no conviene ir yo armado por no tomar las armas contra mis propios vasallos, diciendole que por esto mismo he menester irlo para escusar esto. •

fin, y que quizá ponrán de miedo embarazo, y podria ser esto causa de peores cosas. Tambien hay que por adrezar la armada seria menester gran tiempo, y en el invierno la navegacion incierta, dificil y peligrosa; y, dilliriendo fasta á la primavera, si creen Franceses y Yngleses que haya de ser, procurarán de dar á entender á Alemanes y otros que sea por emprender algo, teniendo los viages de príncipes grandes en primavera; esta opinion y el invierno podrán tener platicas por revolver y persuadir quizá á Flamencos cosas que dañarian si los creen y que entonces haya de venir; y si no creen aquellos estados que tampoco entonces V. Mag^d venga, y que sea demonstracion y entretenimientos, por lo que arriba esta apuntado seguirán los malos animosamente sus diseños y passarán adelante, y los buenos perderan animo desesperados de poder mas esperar en V. Mag^d; y por mí, debaxo de emienda, como otras veces he escripto, tengo su passaje en autuño ó principio del invierno en mejor sazón y por mover menos humores á todas partes que en primavera. En invierno la mar Oceana para yr á Flandes es peligrosissima y la navegacion tal que en ninguna manera V. Mag^d la havria de hacer ¹.

Por esta mar de acá puede muy bien V. Mag^d en invierno con galeras, y la he navegado hartas veces dessos tiempos, y visto navegar á Su Mag^d Cesarea, digo en Novembre y Diciembre; y, como arriba digo, importa mas de lo que se puede pensar que vean V. Mag^d salida de España, pues fasta entonces no se creerá que lo haya de hacer.

Y, como las cosas de Flándes estan de presente, harto mejor me paresceria, debaxo de emienda, el camino de Ytalia, porque llegádo á Ytalia entenderá quanto havrá aprovechado la opinion de su passaje, y podria ser fuese de manera que mucho se huviese remediado; y si no, en Ytalia tomaria mas cierta resolucion de como huviese de hacer su viaje, armado ó desarmado, y demas cerca podria proveer á lo que fuese menester y con tanta brevedad que no diesse tiempo á quien quisiese dar estorbo á V. Mag^d; aunque, para mí, todo lo que por via dulce y á buenas se pudiere hacer me paresceria lo mejor, y que mucho se ha de perdonar de lo passado, y tener consideracion á que muchos han errado engañados, y los servicios hechos por ellos y sus passados han de pesar mas (si para assosiegar se puede

¹ *De la mano del Rey* : • Como se dice á los demas. •

hallar blando remedio) que los errores cometidos por gente engañada, quanto mas que derramando sangre de sus vassallos es debilitar á sí mismo, y la desesperacion podria ser causa que la gente que V. Mag^d llevase, y los desperados que se quisiesen oponer, ruinasen aquella tierra que tanto importa á V. Mag^d, y darian gran contentamiento á sus vecinos perpetuos enemigos de su casa.

Tambien veria, estando en Ytalia, si havria de yr á Flándes ó no, y si con seguridad ó peligro, esperanza de aprovechar ó dañar; y su presencia en Ytalia, demas que podria obrar bien por las cosas de Flándes aun ántes que allá llegasse, si las cosas de allá fuesen del todo desperadas, serviria á lo menos su presencia para estorbar que trás lo de Flándes no seguiese, como verisilmente haria sin su presencia, lo de Ytalia; y no se encaminaria el viaje y entrada de Flándes tan á ciegas por tierra como haria por mar, siendo la navegacion incierta, y despues de embarazado, differiendose meses como muchas veces se suele y tanto mas en tal sazón la llegada, cosas podrian haver acontecido de que no seria advertido, que de razon, si las supiese, le devrian hacer mudar de deliberacion, y llegando á la improvisa no podria, ántes seria menester tragar la fortuna cual ella fuesse. Y muchas veces no llegan las armadas juntas y pueden por esto tambien succeder mil inconvenientes. Puesta V. Mag^d en Ytalia mejor podria determinarse segun las nuevas tuviese del camino que huviese de hacer dende Genua, y estos son muchos. Hay dos ó tres passages de los Alpes diferentes buenos sobre los estados del Duque de Saboya sin tocar á Suizos; el mejor y mas cierto me pareceria el del Monte Cenis por donde me acuerdo el Rey Francisco primero con su exercito y corte, quando el año xxxvii vino á socorer Turino, y no es el camino tan aspero como le pintan: le he caminado yo xxx años ha, y por la Moriana viene á caer en el contado de Borgoña sin pasar por otros estados, y por los del Duque; victuallas no faltarian, proveyendo el Duque del cual presupongo que se puede tener toda confianza, y por aquí seria el mas breve camino; y dende Borgoña por Lorena á Luxembourg, por las tierras del dicho Duque de Saboya, podrian acompañar V. Mag^d algunos arquebuceros Españoles de Lombardia y algunas compañías de caballos ligeros, y, si pareciere conveniente, del contado de Borgoña se podria traer el Governador algunos caballos y aun arquebuceros que veniesen fasta bien ade-

lante en las tierras del dicho Duque y que pasasen despues fasta dentro de Lorena ¹.

Podria tambien llamar V. Mag^d Mons^r d'Aigmond y el principe d'Oranges que la veniesen recibir á Genua con sus bendas, como lo solia hacer el Emperador, y con esto monstraria confianza dellos como conviene; y ellos á los de Flándes podrian testificar que no llevaba gente ny exercito sino quanto era menester por asegurar su passaje, y con estos dos podria V. Mag^d tratar muchas cosas ántes de llegar, que podrian servir al sosiego; y no haria daño su ausencia que con los otros, que quedasen, no pudiese Madama entender á lo que conviene á su gobierno, fasta que V. Mag^d llegase. Dnde Luxembourg podrian venir otras bendas, fasta dentro de Lorena, dexando en Flándes para asistir á Madama las del duque d'Arscot, Aremberg, Barlaimont, Meghe y Boussu ².

Es verdad que aquellos passos de las Alpes no son para carros; mas hay comodidad de acemilas, y no es tan aspero que no se camine ordinariamente. Si este camino no contenta á V. Mag^d, hay el de Trento; y de camino podria hácia Luca ó Parma ver Su Sant^d, que á lo que se entiende lo dessea, y se podria tratar de muchas cosas; y, si no huelga dello V. Mag^d, so color de la prissa se podria escusar. Tambien podria ver V. Mag^d el Emperador en Inspruck y hacer el casamiento del Principe, Nuester Señor, si parece convenir y que se pueda hacer, y sino tratar sobre las causas que por no hacerlo puede haver, porque sino hay causas bastantissimas para differirlo, temo que se pondrá mucha sombra en la amistad que tanto importa; y, con el credito que Su Mag^d Ces^{rea} tiene en Alemania, pienso que podria passar por todo, y aun por el Rheno abaxo, sin sombra ni del Duque de Witemberg, Palatino ni Hessen, porque ninguno se moverá, quanto mas aperceviendo gente para si fuese menester, y teniendo sus intelligencias por ver si se levanta gente, y podria muy mucho el Empe-

¹ *De la mano del Rey* : « A todo esto de los caminos decirle que he holgado mucho de ver este su parecer sobre ellos, por ser de persona que tan bien lo entiende, y cual así me ha parecido muy bien todo lo que apunta, y estoy esperando la respuesta del Duque de Saboya, mi primo, para acabarme de resolver eu ellos. »

² *De la mano del Rey* : « Que desta resolucion del camino resultará la que se havrá de tomar en las cosas que aqui dice de que; de aqui allá, se tendrá mas lumbre para poder mejor acertar en lo cual convenga. »

rador por assegurarlo todo. Si quiere, sin tener sombra de los estados destos, passar por otra parte, hay las tierras del Sr Archiduque Ferdinando por las cuales yrá dar en el contado de Borgoña; y si por él no quisiere passar ni de largo de la Lorena, passando el Rheno á Brisach sin tocar á Argentina, yr á Sarbruch y Xirich y á Theonville ó Luxembourg, ó mas alto á mano derecha por apartarse mas de Metz; y fasta á Brisach podrian venir las bendas que por via de Luxembourg envasen á encontrar á V. Mag^d; y lo que mas importa es tener muy buenas espías á todas partes vicinas á las por donde V. Mag^d querria pasar, porque se sepa si havrá quien haga demonstracion de querer mover, y tener gente apercevida en las tierras del dicho Archiduque que pudiesen acceder si fuese menester, y las podria tener sin ruydo, y quanta se quisiese, y catholica. El baron Nicolas de Polweiler en este pasage podria tambien servir á V. Mag^d, mi cuñado, don Fernando de Lanoy, que es platico de todos estos caminos, y tenrian forma de levantar caballos y infantes que á esto pudiesen servir. Esto es lo que de presente se me ofrece; en presencia se podrian debatir mas cosas cual serian largas para cartas, y torno á decir que una de las cosas que mas importan es salir brevemente, porque se crea esta voluntad de V. Mag^d, y que cobren animo los buenos, y que los que no lo son se reconoscan y preparen para volver en gracia de V. Mag^d. Cuya, etc.

 CXIV.

 TRADUCTION.

La nouvelle des couches de la Reine a causé une satisfaction universelle dans cette cour ¹, et plus grande qu'on ne pourrait le dire aux loyaux vassaux et serviteurs de V. M.; pour moi j'y ai pris la part que V. M. peut penser. Plaise à Dieu de conserver le

¹ L'enfant que la Reine avait mis au monde était l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, à laquelle Philippe II céda en 1598 les Pays-Bas. Le pape envoya à Madrid Alexandre Cassal pour féliciter le Roi. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 463-464.

père, la mère et la fille pour son saint service, et leur donner d'autres enfants, et de tous beaucoup de joie et une entière satisfaction!

Ce m'est aussi une grande consolation de voir la détermination de V. M., si résolue de vouloir passer en Flandres avec la plus grande rapidité¹; je me chagrine fort des causes qui obligent à cela V. M.; je voudrais qu'on m'eût rendu faux prophète — ce qui serait pour moi le plus grand contentement du monde — et que en mon absence ils eussent gouverné ces États comme ils le devaient et y étaient obligés, et comme il convenait au service de Dieu et de V. M. Mais depuis longtemps j'avais vu le but auquel on tendait; et à la fin ils n'ont pas eu assez de patience pour ne pas l'avoir déclaré fort clairement de bouche, par écrit, et par des actes. Que Dieu pardonne à ceux qui les ont mis dans cette bagarre: car, parmi ceux qui s'en mêlent, il y a beaucoup de fort bons vassaux et serviteurs de V. M. dont les aïeux, et eux-mêmes, se sont employés, et fort bien, à son service; mais quelques hommes mauvais les ont abusés et entraînés, par intérêt propre et par ambition, espérant grandir par cette voie et profiter dans leur particulier de la ruine publique. Les choses sont venues si avant que déjà tout le monde voit clairement la vérité de ce que dès longtemps j'ai écrit: que, sans la présence de V. M., il ne se peut en aucune manière y porter remède; que si Son arrivée pouvait se produire plus tôt, et que des obstacles inévitables ne l'entravassent pas, tout pourrait se rétablir mieux et avec plus de facilité parce que le mal n'irait pas si avant. Mais à présent tous sont unanimement d'avis que la venue de V. M. est nécessaire. Je vois, par ce que V. M. a bien voulu m'écrire, qu'Elle a décidé de faire ce voyage bientôt: et, en vérité, le plus tôt que cela pourra être sera le mieux, tout au moins quant au départ d'Espagne: parce jusqu'à ce qu'on voie V. M. sortir — tant est enracinée la croyance qu'aucuns ont propagée, plaise à Dieu! que ce ne soit à mauvaise intention! que plutôt que de sortir d'Espagne, V. M. laisserait perdre le tout² — personne ne croira que V. M. veut aller qu'on ne la voie en route. Cette opinion a fait et fait dans les affaires de Flandre un grand dommage³.

¹ Granvelle, comme il résulte de la lettre suivante, parlait ici à la fois sous l'impression d'une lettre autographe du Roi, que nous n'avons pas, et de la lettre écrite par Philippe II à don Louis de Requesens, son ambassadeur à Rome, le 12 août, lettre analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 448.

² Le nonce du Pape, à Madrid, dans une lettre au cardinal Reomane, du 15 octobre, disait: « Les seigneurs flamands qui sont à Madrid (Berges et Montigny) ne croyaient pas, dans le principe, que le Roi eût l'intention d'aller aux Pays-Bas; depuis que son voyage est publié, ils ont commencé à dire qu'il n'était pas nécessaire. » Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 91.

³ *De la main du Roi*: « Que je suis toujours dans cette résolution et qu'à cet effet je commencerai les Cortés au commencement du mois prochain. Qu'on y mettra de l'empressement, et à tout le reste, pour pouvoir partir: par quoi ceux qui ont répandu ce bruit, et ceux qui y croient, verront combien

V. M. m'ordonne de lui écrire ce qu'il me semble des chemins qu'elle pourrait prendre. Pour aller en Flandres il y a beaucoup de voies. Celle de la mer Océane serait la plus courte si les vents étaient favorables; mais à la vérité elle est beaucoup plus dangereuse pour aller d'Espagne en Flandres que de Flandres en Espagne. En effet, ce dernier voyage se fait avec les vents du levant et du nord qui sont de calme et on sort du détroit pour prendre la haute mer; au contraire les vents du ponent, qui servent pour aller d'Espagne en Flandres, sont orageux, on doit pénétrer de la haute mer dans le détroit, et les bancs sont fort dangereux. En outre, il faut passer entre la France et l'Angleterre, et le temps pourrait contraindre à prendre terre sur l'une ou l'autre côte; pour aller avec sécurité il serait besoin d'une grande flotte et de beaucoup de gens de guerre; et même, avec tout cela, il y aurait du danger en entrant dans les ports anglais ou français qui seraient fortifiés; il n'y a le plus souvent pas de choix pour les navires de haut bord et à voiles quand ils sont forcés par les vents et la mer: et la mémoire est encore fraîche de ce que subirent par ce chemin le Roi don Philippe et l'Empereur Charles, tous deux de glorieuse mémoire, qui sont dans le ciel. Et si V. M. s'arme, comme il serait nécessaire, contre ce péril, je redoute qu'en Flandres on ne craigne que se soit à autre fin: et que peut-être, par crainte, on ne fasse naître des obstacles. Et cela pourrait être cause de plus grand mal. Il y a aussi que, pour mettre la flotte en état, il faudrait beaucoup de temps; qu'en hiver la navigation est incertaine, difficile et périlleuse; et V. M. attendant jusqu'au printemps, si les Anglais et les Français croient que le voyage doit se faire, ils feront en sorte de faire entendre aux Allemands et autres que c'est pour entreprendre quelque chose, considérant les voyages de princes au printemps comme choses graves. Cette persuasion et l'hiver pourront se combiner pour exciter de l'agitation et peut-être pour persuader aux Flamands choses qui feraient du dommage si, les croyant, ils croient au voyage de V. M.; et si ces peuplés croient que V. M. ne viendra pas alors non plus, et que ce sont des démonstrations et de vaines parades, pour les motifs que j'ai dit plus haut, les mauvais poursuivront leurs desseins avec courage et iront en avant, et les bons perdront cœur, désespérés de ne pouvoir plus attendre la présence de V. M.

Pour moi, sauf meilleur avis, comme je l'ai d'autres fois écrit, je tiens que le passage de V. M. s'effectuera en excellente saison, et avec moins de risques d'émouvoir les esprits de toutes parts, en automne ou au commencement de l'hiver qu'au prin-

il est controuvé: que si je ne vais pas plus tôt, c'est parce qu'il faut du temps pour former les troupes qu'on doit réunir, quoique ceci ne se fasse que pour le but dont on a écrit au grand Commandeur et à Madame; on pourrait insérer ici la substance de ce que je viens de dire, sans dire que cela s'écrive à personne; et cela se peut faire en réponse de l'avis qu'il donne ici, de ce qu'il ne convient pas que j'aie armé pour ne pas prendre les armes contre mes propres vassaux, lui disant que par cette raison même j'ai besoin d'aller armé, afin que cela ne soit pas nécessaire. »

temps. En hiver la mer Océane pour aller en Flandres est extrêmement dangereuse et la navigation telle qu'en aucune façon V. M. ne doive la faire ¹.

Par cette mer d'ici ² V. M. peut fort bien l'entreprendre en hiver, avec des galères : j'y ai navigué bien des fois à cette saison et j'y ai vu naviguer S. M. Impériale : je dis en novembre et décembre; et, comme je l'écris plus haut, il importe plus qu'on ne le peut penser qu'ils voient V. M. sortir d'Espagne : puisque jusque-là on ne croira pas qu'elle doive le faire. Dans l'état où sont à présent les affaires de Flandres, sauf correction, le chemin d'Italie me semblerait de beaucoup le meilleur. En effet, arrivant en Italie, V. M. entendra ce qu'aura produit de bon la persuasion de son passage, et il pourrait se faire que l'effet fut tel que bien des choses fussent remédiées; si cela n'est pas, V. M., étant en Italie, prendrait une résolution plus mûre quant à la façon dont elle devrait faire le voyage, armée ou désarmée, et pour le surplus Elle pourrait pourvoir à ce qui serait nécessaire, et si rapidement qu'Elle ne laisserait le temps, à qui le voudrait, de lui donner de l'embarras.

A mon avis tout ce qui pourrait se faire par les voies de la douceur et de la conciliation me paraîtrait le mieux. Il faut beaucoup pardonner de ce qui a été fait et avoir égard à ce que beaucoup de gens ont péché pour avoir été abusés; et, si quelque remède de douceur peut se trouver pour calmer les esprits, les fautes commises par gens abusés doivent peser moins que les services rendus par eux et par leurs ancêtres : d'autant plus que verser le sang de ses vassaux c'est s'affaiblir soi-même, et que le désespoir pourrait être cause que les troupes levées par V. M. et les vassaux désespérés, voulant leur tenir tête, ruinassent de concert cette terre si importante pour V. M. et donnassent ainsi une grande satisfaction à ses voisins, les perpétuels ennemis de sa maison. Étant en Italie V. M. verrait aussi si elle doit aller en Flandres ou non, en sécurité ou en s'exposant à quelque danger, avec espoir de faire du bien ou de faire du mal; et sa présence en Italie — outre qu'elle pourrait faire du bien aux affaires de Flandres, même avant que V. M. fût arrivée sur les lieux — si les affaires de Flandres étaient entièrement désespérées, servirait à empêcher — ce qui vraisemblablement arriverait si V. M. était absente — que le mouvement des Flandres ne se répercutât en Italie. De plus, le voyage et l'entrée de V. M. en Flandres ne se produiraient pas aussi à l'avengle par terre que par mer. La navigation étant incertaine, et par suite de ses embarras le terme de l'arrivée se différant pendant des mois, — comme il arrive fort souvent, surtout en cette saison, — les choses pourraient avoir pris une tournure dont V. M. ne serait pas avertie, et dont la connaissance, avec raison, devrait lui faire changer de résolution, ce qu'Elle ne pourrait faire arrivant à l'improviste; bien au contraire,

¹ *De la main du Roi* : « Comme il s'est dit aux autres. »

² La Méditerranée.

Elle serait obligée de courir la fortune quelle qu'elle fût. Bien des fois, d'ailleurs, les flottes n'abordent pas de conserve, et par là aussi peuvent survenir mille inconvénients.

V. M. étant établie en Italie pourra mieux se décider, suivant les nouvelles qu'Elle recevra, touchant le chemin qu'Elle devra prendre depuis Gènes. Ces chemins sont nombreux. Il y a, à partir des Alpes, deux ou trois bons passages différents au travers des États du duc de Savoie sans toucher à la Suisse. Le meilleur et le plus sûr me paraît être celui du Mont-Cenis que prit, je me le rappelle, le roi François I^{er} avec sa cour et son armée, quand en l'année xxxvii il vint secourir Turin. Il n'est pas si difficile qu'on le dépeint. Je l'ai suivi il y a trente ans. En passant par la Maurienne, il vient aboutir dans le comté de Bourgogne sans traverser d'autres États que ceux du duc. Les vivres ne manqueront pas, y pourvoyant le duc dans lequel, je suppose, on peut avoir toute confiance; et ce serait par là la voie la plus courte. De Bourgogne par la Lorraine vers le Luxembourg, par les terres du dit duc de Savoie, quelques arquebusiers espagnols de Lombardie et quelques compagnies de cavalerie légère pourraient accompagner V. M. Si cela semble utile, le gouverneur pourrait tirer de Bourgogne quelques chevaux et même des arquebusiers qui viendraient jusque bien avant sur le territoire du duc de Savoie et passeraient ensuite jusqu'en Lorraine ¹.

V. M. pourrait aussi inviter M. d'Egmont et le prince d'Orange à venir la chercher avec leurs bandes jusqu'à Gènes, comme l'Empereur avait coutume de le faire. Par là V. M leur donnerait une marque de confiance, comme il convient; et eux-mêmes pourraient attester aux Flamands que V. M. n'a levé ni gens, ni armée, plus qu'il n'était nécessaire pour assurer son passage. De plus, avec ces deux seigneurs, V. M. pourrait traiter bien des choses, avant d'arriver, qui pourraient servir à procurer le calme : et leur absence ne nuira pas à ce que Madame ne puisse, avec les autres qui seront demeurés, entendre à ce qui convient à son gouvernement jusqu'à ce que V. M. arrive. De Luxembourg d'autres bandes pourraient venir jusqu'en Lorraine, laissant en Flandre, pour assister Madame, celles du duc d'Arschot, d'Arenberg, de Berlaymont, de Meghem et de Boussu ².

C'est la vérité que ces passages des Alpes ne sont pas carossables : mais il y a la facilité des bêtes de somme, et cela n'est pas si pénible qu'on ne s'en serve com-

¹ *De la main du Roi* : « Pour tout ce qui est relatif aux chemins, lui dire que j'ai été très-satisfait de voir son avis sur cela, comme venant d'une personne qui s'y entend si bien; qu'aussi tout ce qu'il a précisé me semble très-bien; et que je suis dans l'attente de la réponse de mon cousin, le duc de Savoie, pour achever de me décider sur ce point. »

² *De la main du Roi* : « Que de la résolution prise, par rapport à l'itinéraire à suivre, résultera celle qu'il faudra prendre par rapport aux choses qu'il dit ici, sur quoi, d'ici là, on aura plus de lumière pour pouvoir mieux se décider à ce qui convienne. »

munément pour voyager. Si ce chemin ne plait pas à V. M., il y a la voie de Trente. En chemin, soit du côté de Lucques, soit à Parme, V. M. pourrait voir Sa Sainteté qui, à ce qui s'entend, le désire, et on pourrait traiter de bien des choses : si V. M. ne désire pas cette entrevue, elle pourrait s'en excuser sous couleur qu'elle est pressée ¹.

V. M. pourrait aussi voir S. M. l'Empereur à Inspruck, et traiter du mariage du prince, Notre Seigneur, s'il semble que ce mariage convienne et qu'il puisse se faire et sinon exposer les raisons qui peuvent exister pour ne pas le conclure : car, s'il n'y a pas des motifs péremptoires pour le différer, je crains que l'amitié entre V. M. et l'Empereur, qui est d'un si grand prix, ne s'en ressente beaucoup ².

Avec le crédit que S. M. Impériale a en Allemagne, je pense que V. M. pourrait passer partout, même par le bas Rhin, sans aucune crainte ni du duc de Wurtemberg, ni du Palatin, ni des Hesse, parce que personne ne bougera, bien moins en *apercevant* des troupes pour le cas où cela serait nécessaire, et ayant des intelligences pour savoir si on lève gens. Et l'Empereur pourrait énormément pour assurer le tout. Si V. M. désire, sans avoir ombrage des États susdits, passer par un autre côté, il y a les terres de l'archiduc Ferdinand par lesquelles Elle arriverait dans le comté de Bourgogne; et si Elle n'aime pas à passer par là, ni à traverser la Lorraine, passer le Rhin à Brisach sans toucher à l'Argentine, aller à Saarbruck et Zurich et à Thionville ou Luxembourg, ou plus haut à main droite pour s'écarter plus de Metz; et les bandes qu'on enverrait par voie de Luxembourg à la rencontre de V. M. pourraient venir jusqu'à Brisach. Le plus important, c'est d'avoir de très-bons espions, dans toutes les contrées voisines de celles où V. M. désirerait passer, pour qu'on sache s'il y a quelqu'un qui fasse montre de vouloir se bouger, et d'avoir des gens *aperçus* dans les terres de l'archiduc Ferdinand qui pussent arriver si s'était nécessaire. On pourrait les avoir, en telle quantité qu'on voudrait, et catholiques, sans bruit.

Dans ce passage le baron Nicolas de Polweiler pourrait servir V. M. ainsi que mon beau-frère Fernand de Lannoy, qui est habitué à tous ces chemins; et ils ont le moyen de lever les chevaux et les fantassins qui pourraient servir à cela. Voilà ce qui me paraît à présent. En présence de V. M. se pourraient débattre bien des points qui seraient trop longs à écrire. Je répète qu'une des choses qui importent le plus, c'est de sortir à

¹ On parlait beaucoup à Rome d'une entrevue que le Pape aurait avec le Roi lors du passage de celui-ci par l'Italie. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 472, lettre de Requesens au Roi, du 18 septembre.

² Le mariage, dont on avait déjà parlé, de l'infant don Carlos avec l'archiduchesse Anne fille de Maximilien II. On peut consulter sur les négociations auxquelles il donna lieu : Gachard, *don Carlos et Philippe II*.

bref délai ¹ pour qu'on croie à la volonté de V. M., que les bons prennent courage, et que ceux qui ne sont pas bons se reconnaissent et se préparent à se remettre en grâce de V. M.

CXV.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Estado*, n° 552. — Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n° 475.)

Du Bois de Ségovie, le 18 septembre 1566.

Todas vuestras cartas de xvii de julio, iii, xi, xix, y xxiii de agosto he recibido, y holgado de entender, por ellas y por las copias y relaciones que con ellas venian, las particularidades de lo que pasa en mis estados de Flándes; porque, aunque tengo particular relacion y aviso de todo por cartas de Madama, mi hermana, huelgo mucho de que vos me le deis de ordinario de todo lo que entendieredes de aquellas partes, por ver juntamente demas de esto vuestro parecer sobrello, de que yo hago tanto caudal en todas mis cosas, como de persona tan prudente y experta en ellas, y que con tanto zelo, amor y cuidado os empleais en lo que es de mi servicio; y assi os lo agradezco mucho, y ruego muy affectuosamente que lo continueis siempre como hasta aquí lo haveis hecho, pues entendeis lo que yo huelgo dello y en lo que lo estimo. Así mismo he visto lo cual me escrivis de lo mucho que importa, para el remedio de aquellos estados, mi persona misma y presencia: que es conforme á lo que siempre me haveis escrito; y demas de lo que os he avisado, en las ultimas que havreis recibido de mi mano, de la determinacion que en esto he tomado, os quiero decir en esta que no trato sino en dar orden para poner me en camino con la mayor brevedad que fuere possible, tanto que con no estar recio del todo de las tercianas que he tenido no he querido aguardar á convalescer aquí,

¹ D'Espagne.

sino partirme luego para Madrid, como lo haré dentro de muy pocos dias para ir ganando tiempo en negocio que tanto importa al servicio de Dios y de su Iglesia, y que a mí me trae con tan gran cuidado y pena, como podreis considerar; que os certifico que no hay agora en esta vida cosa que yo dessee mas que ver remediados y en su ser antiguo aquellos mis estados, y en que yo de mejor gana pondré, no solamente los demas que tengo, pero mi propia vida y otras muchas que tuviese; que en mas que esto tengo yo los negocios donde se atraviesa la honra y el servicio de Dios. Y así estoy aguardando con gran cuidado de dia en dia la respuesta de lo que ultimamente escribí á Su Sant^d, y al comendador mayor de Castilla que le dixere de mi parte, sobre esta materia: que no dudo sino que lo habrá tomado con las entrañas y animo que yo le propongo, que se vee bien cual es por el fin que llevo en esto y en todas mis acciones tan enderezadas al servicio de Dios, aumento de Su religion y conservacion dessa S^a Sede. Y porque sé que holgareis de entender la resolucion que he tomado sobre el principal punto de que agora se trata en Flándes sobre la junta de los Estados generales, demas de la razon que hay para ello, os aviso como yo escribo con un correo, que quedo despachando á la Duquesa mi hermana, que en ninguna manera conceda ni permita la tal junta, porque entiendo que es lo que importa y conviene al servicio de Dios y bien y remedio de aquellos estados, principalmente que haviendo de ser tan breve mi yda allá, como digo, entonces se podrá ver y tratar de lo que mas conviniere para el beneficio dellos, que es él que yo procuro y he de procurar siempre en todo quanto en mí fuere; y porque ha llegado la desvergüenza y atravimiento á tanto que han venido á amenazar que ellos de su propia autoridad los juntarán, quando no se les permita, he maudado así mismo que se le embien cartas para los dichos Estados para que, en caso que tal junta quisiesen acometer, se les estorve, y se evite con ellas un tan gran inconveniente y daño como de hacer lo contrario se seguiria. Pero adviertosele tambien á la dicha mi hermana, que no use de las cartas sino quando se llegue á tal atrevimiento como quererse juntar los Estados de su propia autoridad, ántes se tenga gran cuenta y secreto de las dichas cartas; y así será bien que vos, por vuestra parte, le tengais desto él que conviene para mi servicio y bien de los negocios, que es él que vos tanto deseais. Quanto á las cartas que decís que se devrian escribir á M. de Vergi y al Parlamento,

para que la primera se muestre á la nobleza, y la otra á los balhaiges, ya se escrivieron unas, conforme á lo que me haviaies escripto antes sobresto; pero con todo esto se escribirán otras con la particularidad que decís agora, con el correo que quedo despachando para Flándes, ó las haré embiar por la via de Milan con el primero que partiere; que á mi me ha parecido bien; y os torno á agradecer otra vez el cuidado que teneis de avisarme de todo lo que sentís que conviene á mi servicio y entretenimiento de aquellos estados tan en particular como esto; y os ruego que lo continueis con el mismo, y el avisarme del recibo desta por la misma via que se os escribe. Que no escribo de mi mano, porque aun me hallo flaco de las tercianas que he tenido, aunque algo mejor, bendito Dios. Holgaré de ver cual es vuestro parescer en todo. Y sea muy R^d, etc.

 CXV.

 TRADUCTION.

J'ai reçu toutes vos lettres des xxvii juillet, iii, xi, xix et xxiii août ¹, et j'ai été satisfait d'entendre par elles, et par les copies et relations qui les accompagnent, le détail de ce qui se passe dans mes États de Flandres. En effet, bien que j'aie récit particulier et avis de tout par lettres de Madame, ma sœur, je désire beaucoup que vous me fassiez part régulièrement de tout ce que vous entendrez de ce côté, pour avoir en même temps, outre vos renseignements, les avis que ceux-ci me suggèrent : avis dont je fais tant de cas par rapport à toutes mes affaires, comme étant ceux d'une personne si prudente et si expérimentée en ce qui les touche, et s'employant avec tant de zèle, d'amour et de sollicitude à mon service. Aussi je vous en remercie beaucoup, et je vous prie très-affectueusement de continuer toujours à le faire comme vous l'avez fait jusqu'ici, puisque vous entendez ce que je désire quant à cela et combien j'y attache du prix.

Ainsi encore, j'ai vu ce que vous m'avez écrit de l'importance majeure qu'auraient

¹ Plusieurs de ces lettres du Cardinal, comme on peut le remarquer, nous manquent. Celle que le Roi désigne comme étant du 27, est peut-être celle du 17, imprimée plus haut, p. 384.

pour remédier à la situation de ces États et ma personne et ma présence : ce qui est conforme à ce que vous m'avez toujours écrit et fait savoir. Outre ce que je vous ai dit, dans les dernières lettres que vous avez reçues de ma main, de la résolution prise par moi sur ce point, je viens encore vous dire que je suis tout entier à me préparer à me mettre en chemin dans le plus bref délai possible : et si vite que, n'étant pas encore tout à fait remis d'une fièvre tierce dont j'ai souffert, je n'ai pas voulu attendre ici la fin de ma convalescence, mais me rendre aussitôt à Madrid ¹; je le ferai endéans fort peu de jours, pour gagner du temps dans une affaire qui importe tant au service de Dieu et de son Église, et qui me tient, moi, en si grande peine et souci comme vous pouvez le penser. Je vous assure qu'il n'y a maintenant dans cette vie chose que je désire plus que de voir ces miens pays guéris et remis dans leur état ancien, et chose pour laquelle j'exposerais de meilleure grâce, non-seulement le reste de mes possessions, mais encore ma propre vie et plusieurs autres si je les avais; je compte tout cela pour bien moins que les choses qui blessent l'honneur et le service de Dieu. J'attends donc avec grand souci, de jour en jour, la réponse à ce que dernièrement j'ai écrit et à Sa Sainteté, et au grand commandeur de Castille, qui lui dira de ma part sur l'affaire : que Sa Sainteté, je n'en doute pas, aura pris mes demandes dans le même esprit et dans les mêmes sentiments que je les ai faites; qu'on voit clairement la fin que je me propose en cela, comme dans toutes mes actions si directement tournées vers le service de Dieu, le progrès de la religion et la conservation du Saint Siège ².

Et comme je sais que vous serez satisfait d'entendre la résolution prise par moi sur le point principal qu'à présent on poursuit en Flandres, c'est-à-dire la réunion des États généraux, outre la raison qu'il y a de vous la faire connaître, je vous avise que j'écris à la duchesse ma sœur, par un courrier ³ que je vais lui dépêcher, de ne concéder ni permettre en aucune façon cette réunion; j'entends, en effet, que c'est là ce qui importe

¹ Le 22 septembre le Roi écrivait la même chose à Marguerite de Parme. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 475.

² Ce passage s'explique par ce qu'écrit Requesens à Philippe le 18 septembre. Après avoir rendu compte à Sa Sainteté de ce dont le Roi l'avait chargé par sa dépêche du 12 août, le grand Commandeur avait représenté au Pape l'état où étaient les finances du Roi; les grandes dépenses qu'il avait dû faire les années passées et devait faire encore, en lui faisant observer que, sans son aide, le voyage en Flandre serait de peu d'effet. D'après la même dépêche, le Pape n'avait pas accueilli avec empressement cette demande de subside. Tout ce que l'ambassadeur avait pu obtenir de Sa Sainteté, « c'est qu'elle aimait le Roi tendrement, qu'elle voudrait l'aider de son sang et de ses trésors, cependant que le Roi partit d'Espagne, et qu'elle promettait alors de lui accorder tout ce qu'en bonne conscience elle pourrait. » Requesens inférait de tout cela que le Pape n'était pas persuadé de la volonté du Roi de se mettre en voyage, malgré le bref qu'il lui avait adressé à cet effet. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 472.

³ Le courrier qui apporta la lettre du Roi à la Duchesse, du 22 septembre, dont il est question plus haut à la note 1^{re}.

et convient au service de Dieu, au bien et au remède de ces pays : surtout que, devant m'y rendre à si bref délai, comme je le dis, on pourra voir et traiter alors de ce qui conviendrait le mieux pour leur bien, bien que je poursuis et dois poursuivre toujours en toutes choses pour autant qu'il soit en moi.

Et comme l'insolence et l'audace sont venues si loin qu'ils menacent de réunir les États généraux de leur propre autorité¹, si on ne leur en donne pas l'autorisation, j'ai encore ordonné d'envoyer des lettres aux États pour que, au cas où ils voudraient entreprendre une assemblée dans ces conditions, ces lettres y missent obstacle et empêchassent le grand inconvénient et dommage qui résulterait d'un tel acte. Mais j'ai averti aussi madite sœur de n'user de ces lettres qu'au cas où on en viendrait à ce degré d'audace que les États voulussent se réunir de leur propre autorité, et autrement de les conserver avec grand soin et secret². Il sera donc bon que vous aussi vous teniez sur ce point le secret qui convient à mon service et au bien des affaires que vous désirez tant.

Quant aux lettres qui, d'après votre dire, devraient s'écrire à M. de Vergy et au Parlement, la première pour être montrée à la noblesse, la seconde aux bailliages, déjà on en a écrit dans le sens que naguère vous m'aviez indiqué par vos lettres³. Mais, outre cela, on en écrira d'autres avec les particularités que vous dites à présent, par le courrier que je vais dépêcher en Flandres, ou bien je les ferai envoyer par voie de Milan avec le premier courrier qui partira : cela m'a paru bien. Je vous réitère derechef mes remerciements du soin que vous mettez à m'avertir de tout ce que vous jugez convenir à mon service et à la conservation de ces pays, dans le plus grand détail ; je vous demande de continuer à le faire de la même façon et de m'accuser réception de ma lettre par la même voie où je vous l'envoie. Je ne l'écris pas de ma main parce que je me sens encore faible de la lièvre-tierce que j'ai eue, quoique grâces à Dieu j'aille mieux. Je serai satisfait de voir quel est votre avis sur le tout.

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 432, 441, 454, etc.

² C'est, en effet, ce que le Roi recommandait à la Duchesse dans la lettre du 22 septembre citée plus haut.

³ La lettre du Roi à M. de Vergy est du 31 juillet, de même que celle du Roi au Parlement de Dole. Elles se retrouvent dans la Bibliothèque de Besançon, la première dans les *Lettres à M de Vergy*, t. 1^{er}, fol. 45 ; la seconde dans les *Mémoires de Granvelle*, t. XXIII, fol. 138.

CXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI ¹.(Archives de Simancas. — Estado. Liasse n^o 903, fol. 10.)

Róme, le 18 septembre 1566.

Añadiré esta à mis otras dos ² cartas, pues hay tiempo, para decir quanto à la liga : que seles puede decir que pues tienen de V. Mag^d perdon ella no es menester, y, si dicen que es por Su servicio, que muestren capitulacion y juramento que entre sí han hecho, y si es lo que mostraren por servicio de V. Mag^d, confirmala, cassando y anullando qualquiera otra cosa que entrellos huviese; esto solo es por acuerdo; y que haya liga, y no sepa V. Mag^d con que condiciones, ni haya en ello Su consentimiento, no puede estar ni carecer de delicto, y es contra la reputacion y auctoridad de V. Mag^d directamente. Si dicen que no es contra V. Mag^d, sino contra algunos particulares, poderoso es V. Mag^d por hacerles justicia de qualquiera de quien se puedan quejar; y à V. Mag^d toca y no à ellos mandar y hacer la justicia ³.

Tambien seria, debaxo de emienda, muy necessario que, yende Tisnacq, V. Mag^d mande que todos los despachos se hagan, como solian, por los criados de V. Mag^d cada uno à lo que le ha deputado, y conforme à las ordenanzas, y no por otros; y que se guarden principalmente las instrucciones de Madama sin exceder, porque se han hecho muchas cosas contra ellas que la Reina Maria no osava pensar de hacer ⁴.

Aquí esta Blondel, vuelto de Malta adonde ha estado este verano; dice que espera lo que V. Mag^d será servido mandarle y pide merced. Lo que yo sé decir es que se ha mostrado en servicio de V^{os} Mag^{des} valiente y deseoso de acertar, y tuvó de Phelippeville, como V. Mag^d se acordera, y servió

¹ Voir plus haut, page 469, note 1^{re}, pour les apostilles royales qui se trouvent au bas de cette lettre.

² Nous n'avons que celle du 15 septembre imprimée plus haut, page 469.

³ De la mano del Rey. « Que à su tiempo se hará en esto lo que convenga. »

⁴ De la mano del Rey. « Y que con la yda de Tisnach se ordenará esto : y acordadmelo entonces. »

muy bien, y merece que V. Mag^d tenga cuenta con él y con sus servicios ¹. Guarde Nuester Señor la S. C. R. Persona de V. Mag^d, como sus criados y vassallos deseamos, y con toda prosperidad.

De Roma á XVIII de setiembre 1566.

Mala cosa es que la armada agora vuelva sobre los Albanescos Chimerios; tuviesen ellos armas podria arrepentirse el Baxa de haver vuelto, y aun podria facilmente suceder al armada algun desastre. Este golfo es terrible! Los Visoreyes de Napoles y Sicilia son avisados, y con un poco de cuidado puede hacer poco daño en las cosas de V. Mag^d, y menos á Malta que ya es tarde. Piensa el Baxa vengar su verguenza, y podria, como muchas veces acontece, crescerla : hagalo así Dios, y los destruga y conserve los estados de V. Mag^d.

CXVI.

TRADUCTION.

J'ajouterai celle-ci à mes deux autres lettres, puisque j'en ai le temps, pour dire par rapport à la ligue ce qui suit. On peut signifier aux confédérés qu'ayant le pardon de V. M. la ligue n'est plus nécessaire. Et, s'ils prétendent qu'elle est pour le service de V. M., qu'ils montrent le compromis et le serment qu'ils se sont prêté les uns aux autres; et, si ce qu'ils montrent est pour le service de V. M., que V. M. le confirme, cassant et annulant toute autre chose qu'ils auraient faite entre eux. Ceci est seulement pour avis : et le fait qu'il y a une ligue, et l'ignorance où se trouve V. M. de ses clauses, et son existence sans que V. M. y ait consenti, sont choses qui ne peuvent subsister ni manquer d'avoir un caractère délictueux, et qui portent directement atteinte à l'autorité et à la réputation de V. M. S'ils disent que la ligue n'est pas contre V. M. mais contre certains particuliers, V. M. est assez puissante pour leur faire avoir justice de n'importe qui dont ils pourraient avoir à se plaindre; et c'est à V. M. et non à eux de commander et de faire justice ².

¹ *De la mano del Rey.* • Que seria bueno que al llegar yo, y juntarse la gente, viniese allí á emplearse en lo que fuere menester, y se le ordenase; y que ido yo allá tendré memoria de sus servicios. •

² *De la main du Roi:* • En temps voulu on fera quant à cela ce qui conviendra. •

Aussi, sauf meilleur avis, il serait fort nécessaire, quand Tisnacq ira en Flandres, que V. M. ordonne que toutes les dépêches se fassent, comme c'était la coutume, par les serviteurs de V. M. chacun en ce qui touche ses attributions, et conformément aux ordonnances, et non pas par d'autres ¹; et surtout que les instructions de Madame soient respectées, sans les enfreindre; car il s'est fait, contrairement à ces instructions, beaucoup de choses auxquelles la reine Marie n'osait pas penser ².

Blondel est ici de retour de Malte où il est allé au printemps dernier ³. Il dit attendre ce que V. M. voudra lui ordonner, et demande mercède. Ce que je puis dire, c'est qu'il s'est montré vaillant et désireux d'être utile, dans le service de Vos Majestés, qu'il a eu le commandement de Philippeville, comme V. M. se le rappellera, qu'il a fort bien rempli son devoir, et qu'il mérite de voir V. M. tenir compte de lui et de ses services ⁴....

Il est malheureux que la flotte retourne maintenant vers les Albanais Chimériotes. Si ceux-ci avaient des armes le pacha pourrait se repentir de ce qu'il fait, et même la flotte pourrait facilement subir un désastre. Ce golfe est terrible. Les vice-rois de Naples et de Sicile sont avertis : et, si on prend un peu de précautions, le pacha pourra faire peu de dommage aux affaires de V. M. et moins encore à Malte, d'autant plus que la saison est avancée. Le pacha croit venger sa honte : mais il pourrait bien, comme il arrive souvent, l'accroître. Que Dieu le fasse ainsi, et le détruise, et conserve les États de V. M.

¹ Voir dans la *Correspondance de Philippe II*, tome I, p. clviii, en note, l'extrait d'une lettre de Granvelle à Hopperus, du 16 décembre 1569. Le cardinal avait pour principe que les affaires du Pays-Bas devaient être traitées entre Madrid et Bruxelles par les seuls canaux officiels, en langue française et non en langue espagnole, à l'exclusion à Bruxelles de secrétaires officieux, à l'exclusion à Madrid de personnages espagnols cherchant à supplanter le garde-des-sceaux pour les affaires des Pays-Bas. Il écrivait à Hopperus : « Ils (les ministres espagnols) ont mis bien avant la main aux affaires des pays d'embas; et certes, comme je l'ay dict quelquefois, la faulte est des seigneurs, qui, pour excludre des dictes affaires et monsieur le président et vous, depuis mon partement, escripvoient eulx mesmes et faisoient escrire en espagnol par Armenteros; ce que de ma part ne s'estoit jamais fait. »

² *De la main du Roi* : « Avec le départ de Tisnacq on y mettra ordre : qu'on me le rappelle alors. »

³ Voir plus haut pp. 209 et 251.

⁴ *De la main du Roi* : « Il serait bien qu'à mon arrivée et lors du rassemblement des troupes il vint là pour s'employer à ce qui serait nécessaire; qu'on le lui ordonne, et moi, étant là je me souviendrai de ses services. »

CXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, tome III, fol. 287-289. — M. F. complétée par C.)

Sans lieu, 22 septembre 1566.

Nous allons tousjours ung jour avant; mais c'est de mal en piz. Il y at ung pot au feug, selon que aulcuns se vantent, et que ce que l'on at fait n'est que le prologue de la tragédie qu'est avant la main; et désjà se montrent des indices, tenant les villes infectées grande intelligence par ensamble, mesmes Tournay et Valenchiennes ¹ ausquelz pour toutes emprinses Saint Amand est merueilleusement commodieuse; dont j'ay fait advertir M^r de Berlaymont, par Viron et M. le président, qu'il emportoit au Roy et bien du pays mectre quelque bende en la ville pour rompre les desseingz de ces deux villes et les tenir séparées, pour non effectuer leurs emprinses que sont grandes. Le mesme ai-je escript, depuis le partement de Viron pour sa commission où Madame l'at envoyé, à M. le président et qu'il mit la main ad ce que dessus puisque la garnison que l'on mect au monastère, qui est sur ung costel, ne peult empeschier les passaiges; mais il ne m'y at respondu.

Je vous envoie les lettres de vous officiers ², ausquels j'ay respondu sur le champ et aussi escript à ceulx du magistrat d'estre sur leur garde. Je mercie Dieu qu'il n'y at personne infecté entre eulx. Au dit St-Amand, ilz ne sont au plus que trente ou quarente de ceste nouvelle religion; mais c'est assez pour infecter la reste, car c'est ung chancre. J'ay escript au grand Maire de faire enroller tous ceulx que peulvent porter armes et d'iceulx choisir quatre ou cinq cens pour se tenir prestz au son de la cloche, que se ferat veant effort de l'ungne de ces deux villes; que en ce cas l'on garde les passaiges, tire et rompe les pontz s'il est besoing, face

¹ Le 10 septembre, le comte de Hornes écrivait à Viglius : « Je suis seur, se troublant ceste ville (Tournai) et Valenchiennes, avecque l'intelligence qu'ont les sectaires par toute la Flandre, que le pays est perdu. » *Supplément à Strada*, t. II, p. 415.

² Nous ne les avons pas.

faire trenchiz, mectre bon guect aux clochiers par toutte la terre, prendre serments des subjectz de se deffendre et garder contre les ennemiz; qu'il face compromiz avec le bailly de Marchiennes ¹, et villaiges voisins que se vouldront deffendre, mais qu'il se garde bien d'employer ceulx que sont suspectz ausquelz, en cas de nécessité, il faudroit hoster les armes; que l'on augmente le guect de la maison de dix ou douze compaignons, qui seroient lors trente. M. le président estoit d'avis que l'on en meist soixante ou quatre vingtz, que seroit tant plus de despence et ne serviroit non plus que les trente. Mais bien que des quatre ou cincq cens, qui seront enrolléz, il prenne les milleurs en cas de nécessité pour deffendre les passaiges et la maison en cas de dangier imminent, et que icelluy passé on donne à chascunz une pièce de sept à huit solz, et qu'ilz retournent en leur maison jusques l'on en aurat à faire. J'attendz d'heure en heure sa response, car j'envoie chascune sepmaine ung messaigier exprès pour avoir de leurs nouvelles jusques ceste furie soit passée; mais je croy bien qu'elle durera tant que le Roy viègne, par faulte d'y mectre garnison de par Sa dicte Majesté, dont dix hommes feroient plus que trente de ceulx que pregnons à soude que ne sont exercez. Il nous fault faire du mieulx que l'on peult.

Les menassez que font ces deux villes sont grandes, et encore beaucoup plus grande la malice, comme vous verrez pas les lettres des dictz officiers; et certes, si le Roy vient à bon escient, il fait à croire qu'elles se mectront en désespoir.

Le petit troppeau de St-Amand au regard du demeurant, que je tiens estre de plus de huict cens personnes manant en la ville catholiques, ont demandé église à Mr de Hornes que leur at bien respondu; et certes il n'y auroit raison, car elles ne sont faictes pour ce et ilz ne les ont bastiez. Il at commandé au grant Maire leur assigner quelque lieu qué, ad mon avis, selon que je luy ay escript, ne polroit estre mieulx que près du gibbet qu'est une bruyère en lieu assez secq ².

¹ Il s'appelait le seigneur de Villers, *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, p. 190.

² Le comte de Hornes avait appris que des sectaires de St-Amand, d'accord avec ceux de Valenciennes, complotaient de ruiner l'abbaye « soubz ombre que le cardinal est si odieux. » Considérant que St-Amand était du bailliage de Tournai-Tournais, « et que y advenant quelque désordre, l'on pourroit, combien à grand tort, interpréter qu'il en eût été bien aise, à cause que l'on sçait assez qu'il n'était l'ami du cardinal » il se rendit en personne sur les lieux. Il ordonna aux sectaires de « ne faire

Ceux de Bois-le-Duc commencent de se reconnoistre, ont remiz la messe et rappelé les ecclésiastiques. M. Verstegen y est allé ¹.

Les affaires vont mal à Maestricht ² et sont peu assurez à Utrecht. L'on travaille pour faire faire le sault à Frise et Gheldres ³, où Elbertus est allé que j'espère y ferat du fruit.

Aiant M^r d'Égmond proposé au magistrat d'Ypres de vivre selon l'ancienne religion, ung gentilhomme luy at resisté en barbe et invoqué les Gueuz que se sont trouvez plus de VIII^e, demandantz église dedans la ville. Je ne sçay ce que sera passé depuis ⁴.

Jeudy fut ung alarme en Anvers pour ce que le curé de Saint George avoit rompu les fontz des sectaires, que l'ont prins prisonnier ⁵ et ont le mesme jour fort mal traicté les cordeliers qu'ilz veuillent avoir dehors, et leur ont rompu de nouveau leurs aultelz qu'ilz avoient redressé ⁶. Et, sans

nulles presches en la ville ny en nulles églises des villaiges dépendants », fit rétablir le service divin, et prit d'autres mesures de conservation. *Supplément à Strada*, t. II, pp. 415, 422, 450 et 452.

¹ La duchesse avait donné, en date du 16 septembre, commission à Nicolas van der Stegen et à Thierry Noppenus, tous deux conseillers au conseil de Brabant que nous connaissons déjà, d'aller à Bois-le-duc « pour pacifier les troubles y estans et réduire les affaires à bon ordre. » Ces magistrats, au dire de la duchesse, avaient été choisis « estans les seigneurs et personnages occupez et » empeschez de çà et de là. » Les commissaires ne purent exécuter leur charge qu'au commencement d'octobre. P. Cuypers-Van Velthoven, *ouv. cité*, t. I^{er}, pp. 57, 65.

² Sur les affaires de Maestricht, dont il a déjà été question plus haut p. 441, voir dans Gachard, *Analectes belgiques*, pp. 174 et suivantes, plusieurs lettres échangées entre Marguerite de Parme et le prince-évêque de Liège, au mois d'août et de septembre.

³ A Nimègue la ville avait refusé de recevoir la bande du gouverneur, comte de Meghem, et il se faisait des prêches dans la commanderie de S^t-Jean. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 460, lettre de la duchesse à Meghem.

⁴ Le 14 septembre le protonotaire Castillo mandait au cardinal : que le peuple d'Ypres s'est emparé des clefs de la ville et a nommé des magistrats de son choix, et qu'il en a été de même à Tournai et à Valenciennes où les prêches ont lieu publiquement et sans opposition. *Mémoires de Granvelle*, t. XXIII, pp. 144, 145. La nouvelle, quant à la nomination des magistrats, était controuvée. Le récit officiel des événements d'Ypres se trouve dans la publication déjà citée de M. Diegerick : *Archives d'Ypres : Documents du XVI^e siècle faisant suite à l'inventaire des chartes*, t. I^{er}. Les tomes suivants renferment aussi des pièces justificatives.

⁵ Le curé de S^t-Georges avait fait enlever, par son clerc, une table, une cuvette et une aiguière que M^e Frans, le curé hérétique du Quiel, avait fait placer devant la chaire de vérité de l'église de S^t-Georges et qui lui servaient à baptiser des enfants à la façon hérétique. *Antwerpsch Cronyckje*, p. 95.

⁶ Ce fait est également rapporté par l'*Antwerpsch Cronyckje*, pp. 96, 97. Il fait l'objet d'une lettre du prince d'Orange à la duchesse du 20 septembre. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 240.

M^r le prince, il y fust esté grand désordre; et s'il vad en Hollande, comme l'on dict il doibt faire aiant désja envoyé sa femme à Breda, il y aurat du désordre ¹. Vostre concierge à Malines m'escript qu'ilz sont en continuelle doute et qu'il vouldroit voz meubles estre ailleurs. Je ne sçay, sur ma foy, où on les polroit mettre en plus grande seureté, ne fust à Mons, et j'en suis en peine. L'on at faict renouveler aux piedtons et cincq gildes leur serment de deffendre les églises et ecclésiastiques, ensamble leurs maisons ainsi comme des séculiers ².

Gand est en grand bransle. Ilz y sont trois prescheurs ³.

Les sectaires de Bruxelles font grand effort pour avoir les presches, que l'on hoste la garnison que se renforce de temps à aultre, et que l'on hoste le gibbet que je voy leur faict peur. Le magistrat a ordonné qu'ilz heussent à signer la requeste, quoy véant ilz sont estez quatre députéz vers M^r le prince en Anvers, que leur dict qu'il n'estoit leur gouverneur mais M^r de Mansfeld. Depuis ilz ont jecté des billetz, menassantz de brusler les maisons de ceulx que sont contraires aux presches; et jedy en nuict y heut du feug aux Jacopins, mais il fust bien tost estainct; et samble bien qu'il y soit esté mis par quelcun, car il se print aux prisons près des anciennes murailles. L'on est après pour faire prescher le Jacopin apostat, frère du beau-fils de M^{lle} van Noye, et ung jeusne Carme que enchassat M^r de Cambray il y at cincq ans; et le comte Lodovic a escript en leur faveur à Son Alteze, comme chose deue et promise, et Madame at envoyé la lettre aux magistrats et iceulx communiqué aux nations que ne le veuillent permectre ⁴.

Amsterdam a esté maintenu par le nouveau escoutette ⁵, qui est fort

¹ Les États de Hollande et le conseil de la province faisaient de vives instances pour que la duchesse leur renvoyât le prince d'Orange. Le magistrat d'Anvers réclamait de son côté pour que le prince ne quittât pas la ville. Ces démarches opposées firent l'objet d'une correspondance suivie entre la duchesse et Guillaume: et celui-ci ne quitta Anvers définitivement que le 12 octobre. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. LXXVI, LXXXI, 254, 256, 257, 258, 241, 243, 385, 387, 388, etc. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 406.

² Azevedo, *Chroniques citées*, t. II, pp. 117, 119.

³ Les trois principaux prédicants de Gand étaient Pierre Dathenus, dit le *ministre à la barbe rousse*, Herman Modedt, dit de Struycker, et Jacques Carpentier. De Jonghe, ouvr. cité, t. I^{er}, p. 46.

⁴ Voir plus loin, à la page 510, le texte de la lettre de Morillon et la note 2^e.

⁵ Il s'appelait Pierre Pieterszoon. Voir Wagenaer, ouvr. cité, t. VI, p. 185.

catholique, et avec ses hallebardiers et ayde des bons enchassa ceulx que commençoient à rompre en l'ancienne paroisse, que furent contraitz eulx retirer; et comme ilz cuidarent retourner en plus grand nombre, le bourguemestre y survint avec les sermentez et les feict desister avec bonnes et mauvaises paroles. Touttes les aultres églises et tous les monastères sont demourez entiers¹.

Le dix-neuf de ce mois l'on cuidat spolier la maison des Affaictadis en Anvers, et sans la deffense que l'on présenta elle fust esté volée².

Marcos Nunnez at perdu sa femme d'enfant. L'on avoit dict qu'il estoit de la nouvelle religion; mais j'entendz que c'est à tort et qu'il l'at faict ensevelir à la façon catholique, n'ayant prié aux obsèques sinon gens catholiques, délessant ses beau-frères et alliez lesquelz sont de religion contraire.

L'on me dict qu'il y at une partie des plus riches marchantz d'Anvers que demandent à Son Alteze et à Mr le prince assurance d'ung mois après la venue du Roy, s'il ne vouldroit permectre les presches; et que les Calvinistes persévèrent à demander la maison de la ville, et qu'ilz ont achepté quelque place pour dresser leur temple derrière la maison du vieux marcgrave près du nouveau pan de tapisserie, et les Martinistes en la nouvelle ville, et que le nombre de ceulx que viégnt aux presches augmente tousjours, et que l'on mande de tous costelz de plus sçavantz prescheurs, et que le magistrat s'en met en peine.

Les pointures que se vendent, et celles que se impriment, sont vilaines et infâmes; j'en ay heu ungne de l'enterrement de la messe où V^{tre} Ill^{me} S^{rie} est mis, et ung livret sur le mesme argument en flameng, mais le plus scurril et inept que je veidz oncques; si près suyt-on les traces des Hugonotz de France.

J'ay envoyé l'ung et l'aultre à Alonzo del Canto³, où il servirat mieulx que

¹ Voir Bor, ouvr. cité, p. 91.

² Les Affaytadi étaient des gentilhommes Milanais, établis à Anvers, se livrant au négoce. Le chef de leur famille, Jean-Charles, avait acheté en 1545 la baronnie de Ghisteltes en Flandres.

³ Alonzo del Canto avait quitté les Pays-Bas depuis plusieurs jours. Voir plus haut p. 467. Le Roi, dans une lettre du 2 août, disait à la duchesse : que ne trouvant plus nécessaire la présence de del Canto dans les Pays-Bas il lui donnait l'ordre de revenir en Espagne. Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. xxxii.

ailleurs, et l'ay adverti de ce que passe, et aussi fray Lorenzo de Villavencio et Pero Lopez. Si je recouvre aultre exemplaire je l'envoieray par le premier.

M. de Zweveghem est envoy  devers le duc de Cl ves, pour faire *complimentos*. Je croy qu'il ne trouverat que bonne humeur en luy et qu'il se mocque de ce que passe par cy qu'il n'endureroit en son pays ¹.

Nonobstant les bonnes d monstrations du comte de Hornes, l'on dict qu'il donne grant pied   ceulx de Tournay, que aulcungz marchantz ont pa  trois mille florins pour luy en Anvers, qu'il promet faire sortir la garnison qu'est en la citadelle, et accorde quatre  glises parochiales pour faire les presches ; et encores ne se dict messe, en toute la ville, saulf en la Halle. Jamais  glise ne fust si d sol e, sans y mettre le feug, comme la cath drale. Si quelcun faict baptiser ses enfants aultrement que   la Huguenote, ou qu'ils se marient   l'ancienne fa on de l' glise, l'on les veult tuer : et le mesme   Valenciennes ².

J'entendz que Madame et le prince d'Orange ont accord  l'assurance que demandent les marchants sectaires plus riches de Anvers, ³ et que le prince est fort morne et triste ; *alit aliquid monstri* ⁴. *Gandavi dicitur*

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 468, 469. La lettre de cr ance de Zweveghem  tait du 18 septembre. Comme le conjecturait Morillon, le duc de Cl ves t moigna des meilleures dispositions.

² On peut consulter sur la conduite qu'avait tenue le comte de Hornes   Tournai, le *Suppl ment   Strada*, t. 1^{er}, pp. 120 et suivantes et t. II, pp. 370 et suivantes ; les *M moires de Pasquier de la Barre*, t. 1^{er}, pp. 174 et suivantes ; Gachard, extraits des registres des anciens consaux de Tournai, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} s rie t. XI, p. 417 et suivantes. Morillon  crivait sous l'impression de sentiments analogues   ceux que t moignait la duchesse de Parme, dans ses lettres italiennes du 15 et du 22 septembre : *Correspondance de Philippe II*, pp. 458, 469. Tous ses renseignements n' taient pas cependant exacts. Ainsi, par exemple, d s le 16 septembre le comte avait d fendu «   l'advenir   ceulx de la nouvelle religion de faire presches aux  glises. » Le 15, pour la premi re fois depuis le soul vement des Iconoclastes, on avait dit la messe   l' glise de St-Quentin, etc.

³ Je n'ai pas trouv , dans les lettres du prince   la duchesse, trace de l'assurance dont parle Morillon.

⁴ Le prince avait dit   Thomas Gresham,   propos des concessions qu'il avait faites aux sectaires   Anvers : « The Kinge wold not be content with this oure doings. » Le docteur Wotton, apr s une entrevue avec le prince et le comte Louis,  crivait de son c t    sir W. Cecil le 18 septembre : « Both » their talke and sp cially Conte Lodewyke's, was such as it seemid they fearid the king was nothinge » content with either of them for their proceedings heere, and that they had no greate hope of eny » goode ende of these matters... » Mertens et Torfs, ouvr. cit , t. IV, pp. 648, 649. On trouve dans les lettres du prince   la duchesse,   partir surtout du 11 septembre, des plaintes fort vives de ce que

futurus conventus, au premier du prochain, pour sçavoir comme l'on se maintiendrat à la venue du Roy ¹.

L'on dict que le marquis de Berghes at quicté son gouvernement et dict au Roy qu'il se veult tenir près de luy et servir en son office, et que luy et Montigny sont estés aucuns jours avec Renard : ce n'est pas pour mes affaires.

Il y at bien à parler d'aulture que de Vostre III^{me} S^{rie}, que tous ceulx qui ont à perdre regrettent; elle dict vray que ce n'est rien des gens d'Allemagne. Mais si le Roy ne vient il y aurat de la folie. Et certes j'en doubte parce que passé bon espace luy at escript fray Lorenzo de Villavicencio ². Il at faulte de conseil. Le duc d'Albe, ad ce que l'on dit, y peult peu et male.

Aiant le Pape entendu ce qu'est advenu depuis le quinze de l'aulture mois, il at matière pour contraindre la venue du Roy ³, et lors le Roy cognoistra si l'on luy a dict vray et si Granvelle at bien prognostiqué; et ce qu'il m'escript par l'appendix est ainsi ⁴, et s'y polrat adjouster une infinité de choses samblables. J'en parlerai avec occasion à Elbertus.

Son Altesse et quelques-uns de son conseil publiaient tant par lettres qu'en leurs propos, « que les ordonnances par lui faites à Anvers seroient entièrement contre le service de Dieu, du Roy et conséquemment de tout le demeurant du pays... » Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 251 et suivantes.

¹ Morillon était bien informé quant au fait principal d'une réunion pour savoir comment on se conduirait à l'arrivée du Roi : mais il se trompait quant au lieu et quant à la date. La réunion eut lieu à Termonde le 3 octobre.

² Il est probable que depuis longtemps Fray Lorenço insistait pour que le Roi vint dans les Pays-Bas. On trouve au surplus, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. XLVII, une lettre remarquable de lui datée du 22 octobre 1566.

³ Morillon avait bien saisi les sentiments du Pape. Celui-ci, voyant que les efforts faits par lui auprès de l'ambassadeur d'Espagne à Rome et les instances du nonce à Madrid ne produisaient pas de résultats, ne tarda pas à dépêcher à Madrid, en ambassade extraordinaire, Pietro Camageni, évêque d'Ascoli. Celui-ci arriva à Madrid le 1^{er} novembre. Il devait solliciter le Roi, en termes pressants, de ne plus différer son départ pour les Pays-Bas et réclamer de lui, suivant la promesse qu'il avait faite, la délivrance de l'archevêque de Tolède, Carranza, depuis sept ans prisonnier de l'Inquisition, dont le Pape entendait se réserver le jugement. Gachard, *don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 372, 373.

⁴ Nous n'avons ni la lettre ni l'appendice.

CXVIII.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 479.)

Bruxelles, le 27 septembre 1566.

Récit des événements des mois de juillet et d'août. — Heureusement le roi de France se montre contraire aux hérétiques des Pays-Bas. — Il faut que le Roi vienne. On craint que les Espagnols ne le dissuadent de passer en Flandre. Ils se trompent. Exemple de Charles-Quint lors de la rébellion des Gantois.

CXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*. Liasse n^o 903, fol. 56.)Rome, le 28 septembre 1566¹.

Poco ha que escribí á V. Mag^d; lo que puedo decir con esta es que soy cierto habrá entendido cuan mal han pasado despues las cosas en Flándes, y con quanto vituperio y desacato han despojado las iglesias, tratado tan nefandamente el Santísimo Sacramento, y derrocado y rompido las imagines, y grandes daños hechos por todo sin resistencia: lo cual me toca aun que brebemente el consejero Cobel en su carta que va con esta².

Poco despues ha venido aquí en bancos, por via de Venecia, la escriptura que tambien va con esta, que contiene la respuesta que dicen Madame haver dado á los Geux. Yo no puedo creer que se haya dado tal, como yo lo he dicho á Su Santidad que me dió quejas sobre ello, y que habria

¹ Voir la note 1^{re} au bas de la page 469.² *De la mano del Rey*: « Lo que me ha pesado dellas, y lo he sentido. »

sido contra la espresa voluntad de V. Mag^d; y le dije que, si tal habria sido, seria por no haber podido hacer mas S. A., con parecer de aquellos Señores, y que ellos quizá lo habrán hecho á buen fin, pensando que por agora lo mejor fuese quitar las armas y el furor al pueblo, por cualquiera via, para despues ponerle en razon. Con esto se aquieto¹; mas en fin si dos religiones se toleran, como en Francia, peor será en poco tiempo Flándes que ni Francia ni Alemania. De Venecia escriben que con unos placartes políticos, hechos con parecer de los Señores, se habian mucho acomodado las cosas, digo de quitar el furor y el saquear.

Las ligas es menester quitar por cualquiera via, porque sin esto no hay nada hecho; y si pasa V. Mag^d á Italia brevemente, camino podrá haber llamando los que escribí, y la brevedad de este pasage importa mas de lo que sabria decir porque fasta entonces, ni acá ni en Flándes, creen la venida y los buenos se desperan.

Escribiendo esta me han dado el edicto hecho por el principe de Oranges y los de la villa de Embers juntamente, cual V. Mag^d verá si es servido. Permiten claro las dos religiones; es verdad que no es nombrada Madama, y dicen que es por manera de provision fasta tanto que V. Mag^d mande otra cosa; mas añaden lo que suelen: que esto será con parecer de los Estados generales, que es el freno que quieren poner en todo á V. Mag^d, pareciendoles que con los Estados podrán ellos todo. Con cuanta instancia Madama haga para que junten, tengolo por muy peligroso y mas en ausencia de V. Mag^d: Cuya, etc.

CXIX.

TRADUCTION.

Il y a peu de temps que j'ai écrit à V. M. Ce que je puis dire aujourd'hui c'est que V. M., j'en suis certain, aura entendu combien les affaires de Flandre ont mal

¹ *De la mano del Rey*: • Que respondió muy bien al Papa; y lo puede bien asegurar así. •

marché depuis lors, comme ils ont honteusement et insolemment spolié les églises, de quelle façon abominable ils ont traité le Saint-Sacrement, arraché et brisé les images, et fait partout sans résistance de grands dommages : toutes choses que me raconte, bien que sommairement, le conseiller Coebel dans la lettre ¹ qui accompagne celle-ci ².

Un peu plus tard est arrivé ici dans les banques, par voie de Venise, l'écrit qui accompagne aussi ma lettre, contenant la réponse qu'on dit avoir été donnée par Madame aux gueux. Je ne puis croire qu'elle ait été donnée dans ces termes, — comme je l'ai dit à Sa Sainteté qui m'en faisait des doléances — et qu'elle aurait été contre la volonté expresse de V. M. Je lui dis aussi que, si la réponse était telle, c'est que Madame n'aura pu faire autrement, avec l'avis de ces seigneurs; et que peut-être ceux-là auront agi dans une bonne intention, pensant que l'essentiel, pour le moment, était d'enlever les armes au peuple et de calmer sa fureur par quelque moyen que ce soit pour le mettre plus tard à la raison. Grâce à cela, Sa Sainteté s'apaisa ³. Mais enfin si on tolère deux religions ⁴, comme en France, la Flandre sera bientôt dans un état pire que la France et l'Allemagne.

On écrit de Venise que, grâce à certains placards politiques faits avec l'avis des seigneurs, les choses se sont beaucoup apaisées : je dis la fureur et la dévastation.

Il faut rompre la ligue, n'importe par quel moyen, car sans cela il n'y a rien de fait. Et si V. M. passe à bref délai en Italie, elle pourra avoir un moyen pour cela en appe-

¹ Nous n'avons pas la lettre de Coebel.

² *De la main du Roi* : « Combien cela m'a tourmenté et affligé. »

³ *De la main du Roi* : « Qu'il a très-bien répondu au Pape; et qu'il peut bien l'affirmer ainsi. »

⁴ Voir plus haut, p. 454, note 2 et p. 452, note 2. Granvelle faisait allusion à la phrase suivante qui se trouvait dans l'appointement dressé le 25 août, et remis aux confédérés le 28 : « Ils feront de leur mieulx et tous bons offices pour empescher que les prêches ne se feront ès lieux où elles n'ont esté faictes : et ès lieux où de faict elles se sont faictes, empescheront que on n'use d'armes, scandale et désordre publicque. » Ce qui impliquait, au moins indirectement, une tolérance des prêches paisibles. Il est possible cependant que le cardinal ait eu connaissance de la commission donnée aux seigneurs pour traiter avec les confédérés, sans signature de la duchesse. On la trouve par extrait dans le *Supplément de Strada*, t. II, p. 564, avec la date erronée du 5 août au lieu du 25. Cette commission allait plus loin que l'appointement officiel. « Son Altesse sera contente que ces seigneurs, traictant accord avec ces gentilshommes, leur dient que en mettant jus les armes par le peuple ès lieux où de faict se font les presches, et se contenant sans faire scandale ou désordre, que on n'usera de forces ni de voie de faict contre eulx esdictz lieux, ny en allant ny venant, tant que par Sa Majesté, à l'advis des Estats généraulx sera autrement ordonné... » Cette pièce avait reçu une fort grande publicité. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. cxlvii, note 1^{re}. Les magistrats de Berghes St-Winoc, entre autres, après en avoir eu communication, la portèrent par placard du 31 août à la connaissance de leurs administrés. De Coussemaker, ouvr. cité, t. IV, p. 85.

lant ceux que j'ai désignés dans mes lettres. La rapidité de ce passage importe plus que je ne saurais le dire, car jusque-là ni ici ni en Flandres on ne croit à la venue de V. M. et les bons se désespèrent.

Pendant que j'écrivais ceci on m'a remis l'édit, fait conjointement par le prince d'Orange et ceux de la ville d'Anvers; V. M. verra s'il est convenable. Ils permettent clairement les deux religions. A la vérité, Madame n'est pas nommée, et ils disent que c'est par manière de provision jusqu'à ce que V. M. en ordonne autrement; mais ils ajoutent, ce qu'ils ont coutume, que cela sera avec l'avis des États généraux¹: étant là le frein qu'ils veulent mettre en toutes choses à V. M., espérant qu'avec les États généraux eux seront tout-puissants. Je tiens pour fort dangereuse la grande instance que fait Madame pour que les États se réunissent, et surtout en l'absence de V. M.....

CXX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 290 à 295. — M. F.)

Louvain, le 29 septembre 1566.

Il vad bien et je mercie Dieu que l'armée du Turcq soit retiré sans faire aultre mal, et que les Albanois les ont repoussez. Je vouldrois que le mesme fust du costel de Hongrie, où nous avons perdu le vii de ce mois Cignet: qu'est grant dommaige et de la perlte de tant de vaillantz hommes ausquelz je prie Dieu de faire merci. Je crains que l'on s'appercevrat bientôt par deçà dudict infortune, et que aulcungz le prendront pour advantaige².

La carmesse de ceste ville a esté bien maigre, et ne l'ay veu telle en trente

¹ Voir plus haut p. 464, note 1^{re}. On lisait dans l'acte du 2 septembre: « Dat alle poincten boven geruert selen onverbreyck gehouden en geobserveert worden, by maniere van provisie, ende ter tyt toe by Synder Majesteyt, met advys van zyne generale Staten deser landen, anders zal wesen geordineert. »

² Siget ou Sigetz, forteresse importante de Hongrie, avait été emportée par les Turcs le 7 septembre. Groen, *Archives*, t. II, p. 526. Il semble que M^r de Varick, envoyé par le prince d'Orange au comte d'Egmont pour arranger l'entrevue de Termonde, devait faire part de cette nouvelle au comte.

et un ans. Aussi n'ont ceulx que sont quarante ou cinquante ans plus vieulx que moy. Dieu doint que l'an que vient la puissions célébrer avec plus de joie et contentement!

Il se dict icy publicquement que Sa Majesté at promiz à nostre Saint Père de se trouver icy devant l'hyver ou au commencement d'icelluy ¹; qu'est plus que besoing s'il ne veult tout perdre et donner occasion à ses aultres estatz et payz de suyvre ceulx-cy, puis qu'il leur en prend si bien. Mais si don Garcia ² devoit faire quelque emprinse, ce n'estoit pour tost se trouver à Barcelone; et si Sa Majesté n'estoit encores resolute par quelle mer elle viendroit, je tiens que les nouvelles qu'elle at reçu depuis de la destruction des églises seront sousflantes pour la faire résouldre et sentir le mal, qu'est de la mouelle des oz. Et certes Sa Sainteté a bien grande cause à presser le Roy de tenir sa promesse et de soy haster, puisque la conservation de ce payz deppend de sa venue; et ne fault qu'il se forcompte : car si elle n'est apparente, et que les premieres nouvelles que viendront d'Espagne ne dient qu'il estoit désjà en chemin, les bons perdront cueur et se lesseront abbattre, et se commencent de fascher du traveil et de si grande despense; mais si l'on entend qu'il soit parti de Ségovia et qu'il tire contre Monçon, chascun reprendra cueur. Et il faict à croire qu'il se souviendrat de son titre de Catholique et combien d'âmes se perdront par sa tardance, car il at peu prévoir de longue main la confusion et ruine prochaine que par sa presence fust esté évitée! Son père, pour la seule ville de Gand revoltée en faict civil, vint accourir comme au feug par la France; que doibt faire Sa Majesté pour tant de villes renversées en la Religion? Mais ceulx que luy conseilleront de venir avec forces, comme il se dict désjà ³, ne luy seront bons serviteurs car ce seroit tout perdre. Il trouverat beaucoup de bons subjectz, et ne faictz doubte que nos seigneurs ne s'emploient pour la réduction de la sainte foy, mais qu'ilz veoient le visage du Maistre. Et n'est maintenant heure d'esnouvoir le peuple que est trop malade.

¹ Le 31 octobre Fitzwilliam écrivait aussi à sir W. Cecil : « Philippe II est attendu en Flandres avant la Noël. » *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. 1^{er}, p. 129.

² Don Garcia de Tolède, capitaine général de la mer.

³ M^r de Varick était chargé de déclarer au comte d'Egmont, de la part du prince d'Orange, « le grant bruit qui courre des grandes préparations des forces que Sa Majesté faict faire tant en Allemagne que dedens le pays, etc., etc. » Groen, *Archives*, t. II, p. 324.

L'on dresse en Anvers les temples à la barbe de M^r le prince, qui at heu assez à faire de soy excuser de mectre la première pierre, dont les députéz des Calvinistes, Marcos Perez, comme l'on me dict, Bombergen et leurs collègues le requerroient ; et il veoit journellement une infinité de choses qui luy crevent le cœur, comme il a dict à M^r Elbertus passant par là ; mais il fault dissimuler ou piz adviendrait. Lesdicts Calvinistes dressent ung temple rond en forme de théâtre, les Martinistes quarré. Je crois que c'est pour monstrier leur diversité ¹.

Le sieur prince ne tinst grand propoz audict Elbertus, que luy dict avoir heu lettres de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, laquelle ne imputoit les altérations au sieur prince, ou à M. le comte d' Egmond, mais aux mauvais rapporteurs qui avoient semé ceste zizanie pour en faire leur prouffict. Et ledict sieur prince luy respondit qu'il pavoit estre ainsi, et que ledict docteur se pavoit souvenir qu'il luy avoit tousjours dict de ne vouldoir mal à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} en particulier, mais bien que l'administration du publicq ne luy avoit pleu. Et ad ce que je puis entendre dudict Elbertus, ledict sieur prince se monstrier fort content des lettres que luy at escript Sa Majesté. Madame la Princesse doit retourner en Anvers, dont je prends espoir qu'il ne bougera de là : que fut esté la perte de la ville où les choses vont assez mal en sa présence, comme luy-mesmes dict ².

Le xix de ce mois advint ung grand esclandre en Anvers, sur ce que aulcungs disoient qu'il y avoit quelque gendarmerie espaignolle au couvent des Cordeliers où le peuple vint fort animé, et dict-on qu'il s'escria : *Pae-pen bloet, borgers goet!* et efforcoient l'église ; mais de bien-venir ledict sieur prince, que avoit disné assez près de là, y survint avec quelques piedtons, et print une hallebarde et donna sur aulcungs et en blessa et feit mener en prison, et sans luy il y heust de la folie. Car l'on dict qu'ilz avoient proposé de piller, et qu'ilz avoient donné signe à tous ceulx de leur ligue de lesser les portes des maisons ouvertes. Il at logé une enseigne à

¹ Ni les Calvinistes, ni les Martinistes ne se contentaient d'un temple. Chaque secte s'empessa d'en élever plusieurs. Le temple rond « gelyk den tempel van Salomon » était celui des Calvinistes wallons. Mertens et Torfs, ouv. cité, pp. 551, 552. — *Antwerpsch Chronyckje*, pp. 97 et suivantes.

² Dans une lettre française du 27 septembre au Roi, la duchesse disait qu'elle s'attendait à ce que les sectaires fissent d'Anvers « une Genève ou Munster ; et crois qu'il fût jà fait sans la présence du prince. » Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 584.

l'entour du monastère pour le préserver de toute incursion ¹; et ceulx de la ville ont consolé les religieulx, les requerrant de ne beaucoup sortir et différer quelque peu leur prédication, de sorte qu'ilz n'ont presché le jour de Saint Mathieu, ny le dimenche. Telle est maintenant la conversion, que les catholicques se doibvent taire et les sectaires preschent.

Le curé de Saint George audiet lieu, que est nepveu de M^e Jacques Horsten que at eu la charge des enfants de Pierre Damant, avoit rompu les apprestes qu'avoient faict les sectaires pour baptiser en son Eglise : que fut cause qu'ilz le saisirent au corps et en demandarent justice à ceulx de la loy que heurent de la peine pour le saulver ². Depuis M^r le prince at faict rendre ladicte église au curé ³; mais encores n'ose prescher, et comme il portoit l'autre jour le Saint-Sacrement en habit dissimulé, à ung sien malade hors des portes où sa paroche s'extend, il fut recogneu et tellement poursuivi de petits garçons, que l'on meist en jeu, que s'il ne fust bien tost retourné il fut esté assommé à coupz de pierres; et ainsi demeurent les malades sans estre administrez ⁴.

L'on dict que les Portuguez sont fort infectez, et à ceste cause aultant agréables au peuple d'Anvers comme les Espaignolz odieulx. Mais certes je croy qu'ils sont juifz, et qu'ilz se soucient peu de nostre religion, mais qu'ilz sont bien aises de se démonstrer telz pour tant plus nourrir dissention en nostre sainte foy ⁵.

A Bruges les affaires ne vont si bien que du passé; car ung jour que l'on preschoit devant les portes, Matthias Laurin, eschevin du Francq, et beau-

¹ Voir plus haut, p. 490.

² Voir plus haut, p. 490.

³ « Inde selve maent moest Frans van't Kiel verlaten de St-Joris kercke » *Antwerpsch Cronyckje*, p. 98.

⁴ Dans la lettre française du 27 septembre déjà citée, la duchesse disait à propos d'Anvers : « Par toute la dicte ville ... cesse le service divin et y vont les religieux en habitz séculiers. Et, nonobstant que j'ay cscrit à V. M. que le service divin y estoit remis, ce n'est que à la grande église où quelquefois se dient quelques messes, encores non sans péril des prebstres. Et quand quelques catholicques ont voulu prescher, n'ont failly de les inturber, où, au contraire, les calvinistes et luthéristes font librement leurs presches dedens ladite ville, de manière que les catholicques, qui sont en très-petit nombre, demeurent en grand péril de leur vie.... »

⁵ Pour s'expliquer que Morillon regarde les Portugais d'Anvers comme Juifs, il faut se rappeler les mesures judiciaires et gouvernementales dont des Portugais, *nouveaux chrétiens*, soupçonnés d'être *judaisans*, avaient été l'objet à Anvers et dans d'autres villes des Pays-Bas pendant le règne de Charles-Quint.

filz de M. Sceperus ¹, saillit sur eulx avec trente ou quarente soldatz de la garnison de Gravelinghe, et les meict en fuyte, combien qu'ilz estoient environ vi^e bien embastonnez. Mais en lieu de ce nombre ilz comparurent le dimenche après à la presche plus de xv ou xvi mille personnes ; et ont presenté requeste au comte d'Égmond affin que ledict Laurin et ses adhérens fust puni exemplairement, que l'on leur permectroit les presches, et que leur predicant seroit logié et asseuré en la ville. L'on me dict que le premier et dernier point leur sont esté refusé, mais que l'on leur permect les presches hors de la ville, dont les gens de bien sont fort faschez : car ilz vont maintenant dudict Bruges bien iii^m personnes, que l'on n'avoit souffert par avant ².

A Gand sont aussi les presches libres, que se font tenant les Chartreulx, mais sans armes ; et est le filz de vostre hoste à Gand principal conducteur d'icelles ³. Ung de mes amy de là m'at compté d'avoir veu passer par ung jour devant sa porte plus de xx mille personnes, sans ce que alla par l'aulture rue et de dehors ; et que quant on rompit les images, deux belittres se presentarent au principal officier de la ville, monstrans leur charge soubz la signature de Mons^r d'Égmond, qu'estoit faulse et contrefaite par Herman ⁴, principal prédicant de ladiete ville, que est en prison ; et demandarent adistance audict officier, que fut si surprins qu'il leur donna deux de ses sergeantz pour estre présens à la rupture, dont il se mange maintenant le cueur du ventre ⁵.

¹ Mathieu Lauwerein.

² D'après Van Male, *Geschiedenis van Vlaenderen*, édition de 1845, p. 7, ce fut le magistrat de Bruges et non le comte d'Égmont qui permit alors le prêche à S^{te}-Croix, à l'exemple de ce que le comte avait permis ailleurs.

³ Une lettre de Morillon du 5 avril 1567 nous apprend que ce *conducteur* des prêches, fils de l'hôte de Granvelle, était M^e Pierre de Rycke, avocat au Conseil de Flandre et pensionnaire des échevins du Pays de Waes. Il est souvent question de lui dans De Jonghe, *Gendsche Geschiedenissen*.

⁴ Herman Modedt, dit de Struycker, l'un des plus ardents agitateurs de l'époque. Nous le retrouvons souvent plus tard.

⁵ Ce fait étrange était déjà raconté par De Jonghe, ouvr. cité, t. 1^{er}, pp. 21, 22, 25. Seulement De Jonghe, en constatant que le seigneur de Wacken, grand bailli, avait été joué par les sectaires, se demandait s'il avait été trompé par des paroles ou par la production d'une pièce fausse. De Jonghe ne parle pas non plus du ministre Herman. Que celui-ci fût ou non l'auteur du faux, Morillon se trompait en affirmant qu'il était en prison. On peut s'en convaincre par la suite du récit de De Jonghe. A rapprocher l'épisode de Gand de celui qui est raconté à la page 455.

Il n'est à croire les insolences que les sectaires ont osé faire à M. le président de ladite ville, pour ce qu'il destient encores xv prisonniers; mais il at tenu bon. Aussi fait Mr Hessele ¹ et généralement tout le conseil que ont garde au vieulx chasteau, où se tient le conseil, de cinquante soul-datz; et avoient fait justice de trois avant que M. d' Egmond y vinst, lequel at esté à Ypres; mais il y treuve peu d'obéissance. Le bon Evesque y presche, et les héréticques veuillent avoir deux Eglisez et deux monastères, dont les Religieulx se sont enfuiz, pour en iceulx mectre deux escolles, et n'oblient rien pour infecter la jeunesse. L'on y fait des prières et en Anvers affin que Dieu les conserve de la puissance du Dragon et du Pharaon que doibt venir d'Espagne, pour par ce moien animer le peuple pour faire résistance.

A Utrecht ont les catholicques reprins une paroiche sur les héréticques; et, cependant qu'ilz estoient à la presche dehors, ilz feirent une bien devote procession avec le *St Corpus Domini*; mais les hereticques se sont vantez de reprendre la paroiche dont je n'ay encores rien ouy.

Les affaires vont derechief mal à Bois-le-Duc, où le peuple et les sermentez refusent de faire garde en la grande église durant le saint service, que, à faulte de ce, demeure à faire. Le magistrat y est entier ad ce que l'on me dict.

A Maestricht sont les choses en grand hasard. Plusieurs sont esbahiz que la Court y a fait si peu; car l'on n'y a envoieé aultre que le conseiller Oddart ². Après demain se doibt eslire le bourguemestre qu'est au choix du peuple. Et s'ilz prennent celluy que l'on doute, et qui est en tour, la religion y serat perdue...

¹ Messire Jacques Hessele, chevalier, né à Neuve-Église, d'abord avocat puis conseiller au Conseil de Flandres. En 1561 il avait fait partie de la commission de justice envoyée sur Marguerite dans la West-Flandre. Plus tard il fut nommé par le duc d'Albe membre du Conseil des Troubles. Le 4 octobre 1578 Hessele fut pendu, sans forme de procès, par les ordres de Ryhove. De Coussemaker, ouvr. cité, t. I^{er}, pp. 13, 83, 84, t. IV, pp. 48, 49.

² Messire Nicolas Oudart, chevalier, seigneur de Ranst, conseiller au Conseil souverain de Brabant, époux de Marie de Douvrin, mort en novembre 1577. La duchesse lui avait donné la charge de se rendre à Maestricht, avec son collègue Jacques Boonen. L'instruction des deux commissaires était du 7 septembre. Oudart, malade de la goutte, ne put suivre Boonen qu'après un intervalle de quelques jours. Gachard, *Analectes belgiques*, pp. 184 et suivantes.

Le povre conseiller Scella ¹ at esté tué d'ung coup de pistolet par son beau-frère, qu'est domnaige, car il estoit bonne personne et affectionné au service du Maistre et sçavoit beaucoup de choses, que serat cause que aulcungz ne seront marriz de son infortune.

Son Alteze avoit mandé MM. le prince d'Orange, d'Égmond et de Hornes; mais ilz se sont excusez disantz avoir bien à faire là où ilz sont présentement; et dient vray, car leur absence polroit causer quelque inconvénient.

L'on m'escript de bon lieu que aulcungz seigneurs de France avoient levé gens pour adsister les Hugonaux; mais qu'ilz sont esté mandez en court pour dire leurs raisons, veu que c'estoit contre les placcardz; et que le prince de Porcian est l'ung d'iceux arrêté et détenu prisonnier à Paris ².

Le sieur de Naves, frère ou neveu du vice-chancelier, est retenu conseiller de la guerre; mais il s'excuse ³.

CXXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 294 à 297. — C.)

Louvain, le 29 septembre 1566.

... Ne fussent esté les troublez d'Anvers, nous aurions ouy les comtez de Canticrode, mais il ne fait pas seur d'aller de ce costel pour gens de ma

¹ Le conseiller Scella ou Stella doit être M^e Jean-Martin Stella, docteur en droit, conseiller au Conseil de Luxembourg. Il avait rempli une mission en France et était revenu à Luxembourg le 12 septembre. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 354.

² Voir dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. I^{er}, p. 429, l'analyse de deux lettres du 17 et du 18 août 1566, adressées de France à sir W. Cecil, par Fitzwilliam et Édouard Cooke. Le premier disait: que les chefs huguenots avaient envoyé des secours aux protestants des Pays-Bas, malgré la proclamation royale qui le leur défendait. Le second disait tenir de Montgomery, qu'on allait envoyer des troupes dans les Pays-Bas pour la défense des protestants. La lettre italienne de la duchesse au Roi, du 15 octobre, parle également des projets des Huguenots français. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 473.

³ Voir plus haut, p. 418.

profession. Le docteur Elbertus fut affronté mardi au dict Anvers d'aucuns hérétiques, mesmes d'ung qui at esté icy en prison, duquel mes lettres précédentes font mention; et luy heussent fait un mauvais tour, ne fust esté qu'il feist tirer son chariot jusque au logis de M. le prince, qu'est logé sur les Schetz ¹, jusque où ilz le suivirent.....

Il n'y a point d'apparence que Son Alteze lesse Brucelles; et encores n'est rien venu d'Espagne, ny sur la certitude du passage de Sa Majesté ny aultre chose, encores que aucuns font courir le bruyet qu'Elle vient avec gens de guerre, que n'est sinon pour irriter les mauvais et intimider les bons, comme s'ilz debvroient estre enveloppez avec ceulx qui ont mal fait.

L'official de Malines m'a bien dict que l'on luy avoit fait quelque insulte en plein marchiet, mais que c'estoit un yvroigne qui n'avoit garde de l'oultraiger en ung tel lieu; et je n'en ay fait mention par mes lettres pour ce que je ne l'ay entendu d'aultre que de luy, et qu'il me sambloit qu'il estimoit la chose dadvantaige qu'elle ne méritoit pour fonder tant mieulx son départ. Il at substitué l'advocat Viron ², jusque l'on y aurat pourveu, affin que les causes appellatoires ne souffrissent. Bien mal scaurat-on au temps qui court recouvrer quelcun de qualité, quelque traictement que l'on luy voudroit faire, tant est la jurisdiction ecclesiastique odieuse pour le présent; il y at le chanoine Merremans de vostre église qu'est honeste homme, licencié en droitz, que polroit servir: car il n'y at guerre à faire, et en causes difficiles il polroit prendre advis et assesseurs; mais j'entendz que parce-devant il at esté adonné à ses plaisirs, et qu'il en est du tout revenu depuis cinq ou six ans enchà. Vostre maistre d'hostel le cognoit mieulx que moy, et, s'il le tient à propos, le plustost que l'on l'accepteroit seroit le milleur, car ce n'est le cas du dict Viron qui ne tend à l'église, mais pour faire service à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} s'est offert le déservir jusque l'on y aurat pourveu. Et soit le dict Merremans ou aultre, il luy faudrat donner traictement, mais, comme il est chanoine, il me samble que si l'on luy donnoit xxxvi florins, que il souffiroit puisqu'il n'aurat guerre à faire.

¹ Voir plus haut, page 406, note 1^{re}.

² Probablement Maximilien, fils d'Odet, qui devint plus tard conseiller au conseil souverain de Brabant.

M. le suffragant se porte fort bien ¹; et, pour sa maladie, n'at perdu le goust d'argent soubz couleur d'avoir beaucoup despendu en icelle; mais je luy ay faict respondre par mon homme qu'il fault qu'il attende encores quelque peu.

J'ay rescript à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} par mes précédentes comme Lupi presche; et quoy que die M^r Contault qu'il faict merveille contre les heréticques et qu'il s'est trouvé à ses sermons, dont plusieurs parlent maintenant de bonne sorte d'aillant qu'il s'est commencé à déclairer, j'advise V^{tre} Ill^{me} S^{rie} pour chose véritable que les premiers huict jours il at presché douteusement et couvertement, dont plusieurs ont heu très mauvaise opinion qu'il ne se vouloit résouldre pour veoir ce que le temps diroit: et je tiens qu'il voudroit maintenant effacer ceste note. Mais je suis après pour avoir par escript d'ung licencié bien sçavant le sommaire d'ung sien premier sermon, que j'espère luy faire signer et encores à deux bacheliers qui l'ouyrent quant et quant, pour faire apparoir les renardisez de ce bon Lupi qui n'eut sçeu plus clerement noter V^{tre} Ill^{me} S^{rie} si ne l'heut nommé, comme aurez veu par mes dernières; non que cela me meut, combien que ce soit très mal faict et qu'il luy procède de vindication et vraye malice, mais pour ce qu'il at lessé en ses premiers sermons tant de gens suspendz. Et quoy qu'il se face familier avec M^r de Hoochstraeten, qui luy donne garde et souvent à disner, touttefois luy et le magistrat ont encores escript depuis nagaires au gardien de ceste ville affin qu'il y voie prescher: mais il s'est excusé honestement disant de ne pover habandonner ceste ville, encores que c'est pour ce qu'il ne veult faire comme Lupi, et jusques V^{tre} Ill^{me} S^{rie} luy commanderat. Le dict magistrat dict que si le gardien de Malines retourne ilz le feront sortir; dont le ministre provincial est fort faché que l'on n'at milleur estime du dict gardien qu'il désire faire son successeur: que ne conviendrait....

Le peuple, non seulement de Tournay mais de quasi toutes les villes marchandez, at esté tenu en servitude par les marchantz qui les ont faict ouvrer à vil priz, et par dessus ce n'ont voulu donner ouvraige sinon à ceulx qu'yroient aux preschez: que at subverti beaucoup de povres gens. Et se sont les ditz marchantz enrichiz extrêmement, dont aulcuns ont acheté

¹ Voir plus haut, page 13, note 2.

seignories, pour donner tiltre à leurs enffans et les faire gentilhommez, qui ont conduit les ministres et rebellions faictes audict Tournay, Valenciennes, Anvers et Gand; et comme il ne peult estre que ces bonnes gens ne paient enfin les esteuz (?) le vray seroit que en chacun lieu se réserveroit une grosse somme, pour estre employé en marchandise qui se distribueroit aux povres vivans catholicquement, et avec gaing raisonnable, comectant recepveurs qui conduiroient la traficque au lieu desdicts marchantz qui ont tirannisé le povre peuple en corps et en âme, et la dicte somme capitale demeurerait tousjours; et tous frais faictz Sa Majesté y gagneroit spirituellement et temporellement: qu'est ce que je voulois dire par mes précédentes; et j'espère que, avec la grâce de Dieu, à la venue de nostre Roy chacun s'efforcera de donner advis pour redresser la religion et justice que seuffrent grandement. Et aiant par ce que dessus respondu à vostre lettre du vi^{me}, je feray fin.....

De Louvain ce xxix^e de septembre 1566.

CXXII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, pp. 298, 299. — M. F. complétée par C.)

Louvain le 29 septembre 1566.

J'ay esté fort joyeux de ce que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} at heu si bonnes lettres du Roy, *et quod etiam meminit rerum privatarum quarum merito rationem habere debet*; et vad bien qu'il entend et considère mieulx ce du dot² que aucuns n'ont faict. Quoy que Son Alteze recoipve de Sa Majesté, elle ne faict samblant de l'Inquisition ny des évesques.

Le prince d'Orange at mandé Elbertus, luy communicquant les lettres

¹ Que nous n'avons pas.

² De l'archevêché de Malines.

du Roy, et se monstre content et dict qu'il renvoira le comte Lodovic ou le rendrat obséquent au Roy¹, et Elbertus dict l'avoir trouvé fort modeste et sombre. Ils le trompent². Elbertus at plus avant parlé de V^{tre} Ill^{me} S^{rie} au prince d'Orange qu'il ne veult me le dire, craindant que vous le polriez à quelcun donner à cognoistre, que ne seroit bien prins des seigneurs, et at volu que où le prince d'Orange avoit dict simplement *qu'il estoit ainsi* que je mectrois : *il pouvoit estre ainsi*, comme V^{tre} Ill^{me} S^{rie} verra en ma lettre, que j'ay escript à propoz pour la lesser veoir à Elbertus qui est méticuleux. Il dict que le prince dict que le Roy ne profitera avec armes contre ses subjectz³, mais par communications et inductions avec les Estatz, et que desjà Anvers se prépare à résister si la venue du Roy est avec forces, et qu'il ne pense point pouvoir soustenir deux sepmaines. Touttefois l'on dict que Anvers luy fait don d'une maison de Gaspar Doucy avec trente mille florins par dessus le deffrayement. Les Toulouses sont *commensales perpetui*.

Elbertus se ressent contre M^r le président de ce qu'il luy at dict que l'on se fut armé s'il n'heust conseillé le contre, et qu'il fut esté mieulx le faire ; disant que, si l'on le suspecteroit, il ne se vouldroit plus mesler de rien ;

¹ Dans la lettre qu'il avait adressée au prince le 1^{er} août, Philippe II l'entretenait franchement des bruits qui couraient sur le comte Louis, et l'engageait à voir s'il ne faudrait pas l'éloigner pour quelque temps. Le 26 septembre, Marguerite de Parme venait à son tour d'écrire au prince pour se plaindre de la conduite de son frère et exprimer le désir qu'il quittât le pays. Groen, *Archives*, t. II, p. 515.

² Le fait est que le prince et le comte Louis étaient déjà engagés fort loin dans les préparatifs de lutte éventuelle contre le Roi. On peut consulter les pièces rassemblées par Groen, *Archives*, t. II, pp. 147, 178, 203, etc. Tout ce qui concerne les levées des troupes est dirigé par le comte Louis ; et comme le dit Groen, p. xvi : le prince « prend une part secrète mais active aux démarches qui ont pour but de pouvoir à tout moment disposer d'un nombre considérable de soldats. » Voir aussi *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 447, 457, 467, 470, 471, 475, etc.

³ Quelques jours plus tard le prince allait dire à d'Assonleville : que les seigneurs s'étaient procuré, à prix d'argent, des intelligences dans le cabinet du Roi ; qu'il avait appris que Philippe II, irrité des événements du mois d'août, s'apprêtait à passer dans les Pays-Bas avec une armée d'Espagnols et d'Italiens, qu'il n'attendrait pas le Roi s'il venait avec forces, etc., etc. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. LXXIII, LXIV, 522, 594, etc. D'ailleurs, les seigneurs savaient par les lettres du 50 août, du Roi à Madame, dont il a été question plus haut, p. 459, note 8, et qui avaient été communiquées, à Madrid, à Berghes et Montigny, les levées que Philippe II se proposait de faire en Allemagne. Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. xxxv. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n° 476.

qu'il at tout faict pour ung mieulx avec grand travail et fraitz, et qu'il a tousjours révééré Mr le président qui peult-estre, suyvant sa délibération, fut esté tué. Je vouldroie qu'il ne luy heust tenu ce propos.

L'on trouve que le petit Allemand de Mr le président l'at trahi vers le comte van den Berg, et encores ung aultre Allemand, qu'il hat en sa maison, comme at faict le clercq de Scharemborg de ce que son maistre at heu entre les mains.

V^{tre} Ill^{me} S^{rie} discoure la pure vérité de l'estat où se retreuve Madame, qui le cognoist, et tiens qu'elle regrette ne l'avoir creu, et receoipt le paiement qu'elle a mérité.

Les seigneurs se sont trouvés en doubte par les lettres du Roy et sont bien empeschez comme ilz se conduyront. Le point est qu'Allemaigne avec France ne se bouge; et au primes parleront ceulx qu'ont à perdre, quant ilz verront la venue du Roy, et desjà commence V^{tre} Ill^{me} S^{rie} à retourner en bruyt et ferat davantage devant trois mois si le Roy vient.

Je verray Bave, avant que partir, et luy communicqueray tout, et il est certain qu'il demeurerat le mesme.

Le duc d'Arshot demeure à Montz, le comte de Hornes à Tournay. L'on dict qu'il vient vers Anvers où il n'at que faire, et, quelque bon samblant qu'il face, je le redoubte où il est mesmes, pour ce que m'en escript Mr le président. L'évesque de Surrento serat maintenant là et ne polrat estre reprins d'avoir escript trop.

L'on dict que le Roy, entendant les saccagemens des églises, s'est tiré la barbe, jurant par l'âme de son père qu'il coustera chier, et qu'il print la fiebre que luy dura xxiv heures, et que de ce il y at lettres d'Espagne de marchans ¹. Si cela se sçait, c'est pour tout perdre...

¹ Voir Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 354 et suivantes, et *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 215. Le Roi était indisposé quand, le 5 septembre, arrivèrent les premiers avis du désastre du mois d'août. Il fut aussitôt saisi d'une fièvre violente qui ne le quitta que le 15 septembre, et dont les accès se reproduisirent jusqu'à la fin du mois. Il semble que, dès le premier moment, Philippe II songea à envoyer le duc d'Albe en Flandres. Dans un mémoire que Forquevaux envoyait en France, au commencement d'octobre, on lit à la date du 17 septembre : « Sera grand chose si le duc d'Albe ne passera premièrement pour aller dresser les affaires et recevoir la masse, car il s'en est parlé au conseil qui s'est tenu dimanche au Bosc... »

Hooghstraeten triumphe à Malines, est deffroïé, at quarante hallebardiers d'ugne livrée, et se tient en la maison où demoroit Backersele pour estre plus près ¹, encores qu'il ne fait rien sans le prince d'Orange et Betz et les deux pensionnaires, et se raille à table de V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, monstrant les ordures imprimées contre elle : mais il y at ung bien que les saiges l'estiment ainsi qu'il mérite.

Le président admonesta l'autre jour les suppostz du conseil, les requerant de se souvenir de leur serment et de leur devoir, et de ne plus fréquenter les sermons ; dont Betz ² fut bien si outrecuidé que d'expostuler sur ce avec luy à l'hissue du palais, en plein marchiet, et alla faire ses plaintes à Hooghstraeten et de là vers le prince d'Orange.

Le comte Lodovic at fait ce qu'il at peut pour avancer à Bruxelles les presches, dont il a escript au comte de Mansfeld et au magistrat, par ung gentilhomme que l'on dict avoir esté le fils de l'Amman pour sca-voir s'ilz ne vouloient recevoir le vray Évangille ; ad ce que le premier at respondu avec aigreur qu'il n'avoit de se mesler de son gouvernement comme il le feroit du sien ; et les magistratz qu'ilz estoient contenz des prescheurs accoustumez, et n'en vouloient d'autres, et que plus tost ilz y emploieroient la dernière goutte de leur sang avant le permectre. Son Alteze manda ledict gentilhomme et luy dict en bon langage ce que son cuer portoit contre ledict comte Lodovic, qui at tousjours maintenu l'avoir ainsi promis et qu'il ne vouloit estre réputé traistre. Et cecy fait le bon seigneur pour faire service au Maistre ³ !....

¹ L'hôtel d'Hooghstraeten, bâti en 1522 par Antoine de Lalaing, est devenu aujourd'hui le petit séminaire archiépiscopal ; il est situé contre l'ancienne enceinte de la ville. La comtesse douairière, mère du comte Antoine, y faisait sa résidence.

² Voir plus haut, p. 274. On trouve dans Groen, *Archives*, t. II, p. 312, une lettre de Betz au comte Louis dont la première partie se rapporte au fait dont parle Morillon.

³ Le gentilhomme que le comte Louis avait envoyé au comte de Mansfeld et au magistrat de Bruxelles était, non le fils de l'Amman, mais Maximilien de Blois, dit Cock de Neerijnen, chevalier de Malte, confédéré, naguère gentilhomme du comte d'Egmont. Sur les démarches de comte Louis : Groen, *Archives*, t. II, pp. 313, 318, 319, 378. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 468. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I^{er}, pp. 408, 409. — La sentence portée contre Maximilien de Blois vise, entre autres faits : « qu'il auroit emprins la charge du comte Louis de Nassau... et avecq ses lettres de credence se trouvé en ceste ville (Bruxelles), vers le conte de Mansfeld affin qu'à ceulx de Bruxelles fust accordé d'avoir des presches et que chascun y pourroit librement aller. » Marcus, *Sentencien en Indadingen van den Hertog van Alba*, etc., p. 77.

Il y at du malcontentement et jalousie du comte d'Egmond contre le comte du Reux, pour ce que ceulx d'Artois l'ont en affection abhorrissans le comte d'Egmond pour ce qu'il at ainsi lessé perdre Flandres. Mais je m'en informeray pour la prochaine fois ¹.

CXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Extrait fait par Antonio Perez; *Archives de Simancas*. — Estado; Liasse 903, fol. 40 et suiv.)

Rome, 29 septembre 1566.

Que haria sabido la muerte de Chasteaurollau, cuñado suyo, que tenia la cargo de bayllio y gobernador de Charlois, y dexa un yerno suyo,

¹ Cette appréciation de la conduite du comte d'Egmont en Flandres concorde assez avec celle qu'en faisait Marguerite de Parme. Marguerite éluda toujours la demande du comte d'avouer son *besogné*; et elle se plaignit au Roi de sa façon d'agir. (De Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, pp. 137, 138. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 467.) Dès le 29 août, après le désastre des iconoclastes, le comte avait cru devoir écrire au Roi une lettre de justification. (*Messenger des sciences historiques*, 1829, p. 452.) Au mois de septembre, quand il se rendit en Flandre, sa position, on doit le reconnaître, était exceptionnellement difficile. Il était encore désarmé, et il se trouvait en présence de sectaires nombreux, audacieux, enivrés de leurs derniers succès. Le comte conclut avec eux des conventions dites *submissions de ceulx de la nouvelle religion*, autorisant provisoirement les prêches paisibles et sans armes là où des prêches avaient déjà eu lieu. Quelques-unes de ces *submissions* furent octroyées contre le désir des magistrats locaux, et leur résultat général fut d'organiser en quelque sorte la prédication de l'hérésie dans le comté. Jusque-là, cependant, le comte pouvait soutenir que ses actes ne faisaient qu'exécuter les clauses de l'*appointement* du 23 août et les concessions verbales arrachées à la duchesse; et ajouter, avec vérité, qu'il avait réussi à désarmer les sectaires et même à diminuer insensiblement le nombre des lieux où se faisaient les prêches. Mais, d'autre part, il dépassa en maint endroit les termes des concessions de Marguerite, en accordant, outre le préche, l'exercice des actes de la religion réformée, en permettant l'érection de temples, etc., et plus d'une fois il s'opposa à l'exécution des ordres directs de Madame de Parme qui contrariaient ses propres ordres. On peut voir sur ces différents points, outre les pièces recueillies par M. de Bavay, dans la publication citée plus haut : de Coussemaker, ouvr. cité, t. I^{er}, pp. 18, 108, 109, 110; t. III, pp. 40 et suiv.; t. II, pp. 26 et suiv.; *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. V, pp. 13, etc.

Mr de Muriclue, de muy buena sangre y de muy buenas letras, suplica á V. Mag^d le haga merced de l'oficio que tenia su suegro, pues está reservada la provision del á V. Mag^d ¹.

CXXIII.

ANALYSE.

Le cardinal recommande au Roi, pour le bailliage de Charolais laissé vacant par la mort de M. de Château-Rouillaud, le beau-fils de celui-ci.

¹ *De la mano del Rey*: « Ya creo que se hizó esto. Preguntalo á Curtevila; y siendo asi escrivaseles; que á lo demas no hay que responder. »

De la main du Roi: « Je crois déjà que cela s'est fait ainsi; qu'on le demande à Courteville; et si cela est qu'on le lui écrive. Quant au reste, je n'ai pas à répondre. »

ADDITION.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE ¹.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 179 à 186. — C.)

Bruxelles, le 7 juillet 1566.

Ce ne m'at esté peu de plaisir et contentement de veoir par les billets de Granvelle celluy qu'il at du Roy ² et l'espoir qu'il at de sa venue; qu'est grandement de besoing, et que ce soit, selon que lui at advisé Granvelle, sans armes, aultrement ce seroit tout perdre comme je ay cejourd'huy remonstré à Alonzo del Canto; et encores je crains que, venant ainsi, l'on voudra par tous moiens faire entendre le contraire pour esmouvoir le peuple et les magistrats des villes, combien que je tiens que l'ung et l'autre estant asseuré de la venue du Roy, ou qu'il soit près, ne voudra sortir de son devoir : car il est trop désiré et lors les bons, qu'ont les ieulx ouvertz et n'osent parler, se declaireront. Le chanoine d'Utrecht, Bresius ³, m'at compté, qui l'ai dit à Alonzo del Canto, que le second de ce mois le comte Lodovic respondit à ung gentilhomme de longue robe sur la remonstrance qu'il luy fait que plusieurs se donnoient merveille comme il s'empeschoit

¹ Cette lettre, dont on trouve un court extrait dans Groen, *Archives, Supplément*, p. 50, doit être intercalée entre les lettres n^{os} LXXXIX et CX.

² Nous n'avons pas cette lettre du Roi à Granvelle.

³ Jean de Bruhezen, né à Breda en 1527, licencié ès-droits, protonotaire apostolique, depuis 1549 chanoine du Dom à Utrecht. C'était un personnage considérable : il avait présidé le synode provincial d'Utrecht en 1563. Plus tard il allait être appelé à l'archevêché d'Utrecht par le Roi; mais il n'eut pas l'institution canonique et il n'occupa pas le siège par suite des progrès de la révolution. Il mourut à Cologne en 1600. Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*.

tant des affaires de par deçà estant estrangier ¹ : qu'il le faisoit pour ayder à son frère qu'il sçavoit que l'on avoit tellement denigré vers le Roy que, en Espagne, l'on donneroit aucuns millions pour y avoir sa teste et que le corps demoura icy ²; mais qu'il avoit si bien fait vers l'Allemagne qu'estant la venue du Roy avec armes il auroit par le moien des ducs de Saxe et Mechlembourch, des Landgrave et Palatin, dix hommes contre ung, et qu'il en feroit venir en moins de trois sepmaines cinquante mille, et aultres tant en xv jours après; que nostre pays seroit joyeux les gaiger; mais que si la venue du Roy fust paisible que l'on ne se bougeroit, et qu'il vouloit bien que l'on dict que le comte Lodovic l'avoit dict, et qu'il avoit requis le marquis de Berghes le dire ainsi au Roy ³. Ce que je ne crois point, et moins qu'il le sçaurait faire, car jusque ores ne dit-on que Saxon ayt fait grande ayde à son gendre, le Roy de Dannemarck, et si aurait-il bien à faire de passer sur les terres des deux ducs de Brunswic ⁴, et que, s'estant tenu si longuement coy le Landgrave, il voulsit sur la fin de ses jours entreprendre garboille pour un sien subject, tel qu'est le comte Lodovic et les siens; et si l'on avoit volonté de le faire je pense que l'on ne se descouvrireroit jà tant.

Le prince d'Orange n'en parle pas ainsi, et est plus rusé et couvert, continuant tousjours sa retraicte vers Allemagne, et de lesser son gouvernement; ce ne serait l'ung et l'autre le plus grand mal que noz polroit advenir. Et, pour retourner à la venue du Roy, les lettres que le Roy en at escript aux villes sont fort attempées; touttefois plusieurs des seigneurs ont dit

¹ En 1571 le comte Louis sollicitait de Charles IX l'autorisation de rester en France, nonobstant les réclamations de Philippe II, en faisant entendre qu'il n'était pas sujet de ce dernier, n'ayant « biens, terres ni possessions quelzconques sous son obéissance » et en demandant à être reçu comme prince Allemand. Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 330.

² Voir plus haut, p. 565 et la note 2^{me}.

³ Voir plus haut, p. 564 le texte de la lettre de Morillon du 15 juillet et la note 1^{re}, et *Strada*, édition citée, t. I^{er}, pp. 265 et suivantes. Depuis 1565, au moins, le comte Louis cherchait, comme il l'écrivait à son frère, à avoir en Allemagne « une bonne quantité de gens de guerre à la main, sans » aucune soupçon, y mettant vous et nous aultres quelque somme par an aveques; » et les Nassau dans le cours des années 1565 et 1566 travaillèrent à associer à leurs projets les princes Allemands protestants. (Groen, *Archives*, t. I^{er}, p. 429; t. II, pp. 25, 27, 68, 69, 140, 141. *Supplément*, pp. 44, 45, etc.). Mais ils ne pouvaient encore, au mois de juillet, compter sur l'appui militaire, formel, immédiat et absolu d'aucun de leurs correspondants, et il ne paraît pas, comme on l'a déjà vu, qu'ils eussent fait de véritables levées avant l'assemblée de St-Trond.

⁴ Le duc Henri et le duc Erick.

qu'elles estoient forgées ici ¹. C'est ung grand bien que le Turc ne luy peult donner empeschement, que n'est pas ce que aucuns soubhaidoient. Je n'ay faict semblant à aultre qui soit que à Bave de ce que le Roy escript à Granvelle de sa main de sa venue.

Granvelle aurat entendu par mes précédentes en quels termes est icy la religion, et que les aultres vont gaignans de jour à aultre et, si l'on n'y pourveoit, surmonteront de bref les bons; car depuis le partement de Surrento les choses se sont changées comme du blancq au noir, et Granvelle se ramente à tous propos jusque à l'appeler *causam et fontem presentium malorum* : tant sont aucuns impudentz qui le vouldoient faire aucteur de leurs propres peschéz! Mais les sages ne l'entendent ainsi, mesmes les magistrats des villes et tous ceulx qui ont à perdre, que cognoissent aupri-mes les desseings du prince d'Orange et du comte Lodovic, *qui putat non posse excludi Granvelle nisi mutetur la Religion*, et que de leur forge viegnent tant de meschants livrets et pasquinades dont en fust encore hier semé une. Granvelle at pour sa part *homo cum in honorem esset*; il parle aussi des seigneurs; je n'y suis oblié; mais je ne sçay que c'est. Et telles choses s'apportent au conseil d'État pour n'y avoir aultre affaire. L'on at icy dict constamment que Granvelle estait parti en Espagne, mesmes le publioient les gens de Madame de Parme, touttefois je ne m'en apperceois poinct par ses dernières, et demeure arresté qu'il seroit mieulx pour maintenant que non : *sed fiat voluntas Domini*.

L'on ne sçauroit hoster à Viglius l'oppinion qu'il at que, quelque semblant que luy face Madame, et à Berlaymont, que c'est pour les rendre odieux aux seigneurs, et que elle leur redit tout; et partant, vad-il retenue-ment : ce que Berlaymont et d'Aremberg ne font poinct. Et si Madame *eos prodit apud proceres quae erit ei gratia*, et de quoy en ferat-elle ses affaires milleurs et ceulx du Roy? car enfin tout se sçait. Mais j'entendz au contraire, de Alonzo del Canto et aultres, que Madame cheange de couleur parlant du prince d'Orange et que le véant, et le comte de Hornes, elle tramble, et est tant facheuse à ses domestiques qu'ilz n'osent parler à elle, dont aussi s'apperceoit Bordey, que sont signes qu'elle n'est à son aise ni

¹ Voir plus haut, p. 304, note 1^{re}. Le 21 juin la duchesse écrivait au Roi que les malveillants donnaient déjà une sinistre interprétation à ses lettres. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 424.

bien avec les susdicts. Mais, disant cecy à Viglius, l'on prouffite peu; toutefois, en ce que concerne le service du Maistre, il ne fleschit poinct, mais il ayme mieulx le faire en présence de chacun que à part, pour éviter le subçon : *et non malè*.

Je ne sçay comme plairat à Madame le département de son beau frère ¹. Il y at bonne espace que je n'ay tant ouy parler du crédit comme l'on faisoit au commencement de ce papat.

Il faict bien à croire que Armenteros ne demorera tousjours à son aise et qu'il le veoit, aussi bien comme faict Schetz qui dit qu'il ne sçait reposer, ny boire, ny manger; toutefois pour tout cela ne lesse-il de mectre la main à tout ce qu'il peult : dont les Estats se plaignent fort, mesmes de Hollande, comme m'a dit Cornet, que des deniers que l'on envoie pour la gendarmerie il ose faire détention à prétext que l'on luy doit. L'on m'asseure qu'il at heu grandes paroles contre Strale, qui est malade en ce lieu, mais je crois que c'est plus mal de ceur que de corps. Il ne peult estre qu'il n'y ayt de l'estrif, car chacun a faict sa main, et l'on presse fort de la part des Estats d'avoir compte, dont l'on se trouverat empesché. Le dict Schetz vad fort recherchant Bave et luy at donné quatre bancquetz en moins de xv jours. Il ne semble pas bien audit Bave que Granvelle escript à M^{re} Gille ², ce qu'il m'at prié luy faire entendre de sa part pour ce qu'il vad monstrant les lettres partout. Il vouldroit aussi que Granvelle n'escripvit à Contault, sinon de ce que concerne affaires particulières. Je ne sçay s'il aurat esté trop libéral de faire part des dictes lettres à quelcun de ses confrères ³, dont il en y at aucuns fort adonnez à nouvelletez.

Ce n'at esté faict prudemment d'advertir par le nonce le Roy la cause de l'envoy de Surrento ⁴; et fut esté trop mieulx persister qu'il s'encheminoit vers Allemagne, et que l'on l'heut après revocqué comme l'on at faict, car c'est par trop descouvrir la fin de si bonne emprinse; toutefois j'espère que Dieu amollira tellement le ceur du Roy qu'il ne sera beaucoup besoing luy persuader sa venue : *ipsa necessitas clamat*, et tant d'advertis-

¹ Le cardinal Farnèse.

² M^e Jean Gilles, greffier des finances, voir p. 250, note 2.

³ Confrères au Grand Conseil.

⁴ Voir plus haut, p. 243, note 1^{re}.

sementz que yront d'Anvers, non seulement en Espagne, mais par tout le monde.

Il at peu profité que l'on at mis si bonne loy en Anvers, car l'on y avoit si bien mis le feug que je commenceroie à croire que le départ que faisoit Strale estoit pour ce qu'il prévoit le mal, et qu'il ne voulut que les annales tesmoigneroient que sous luy seroit advenue la ruyne, à laquelle toutefois il at bien bonne part.

J'envoiez jeudi tout ce que m'avez commandé, par vos lettres du viii de may, à Malines, sans bruit¹; et les choses y sont plus seures, par la vigilance de l'escouteste et que le conseil généralement y tient la main, que aultre lieu de Brabant. Je ne sçay si je polray maintenant envoyer les inventoires que sont prests et doubles sur ceulx que M. Bordey at escript de sa main, que je garde pour les origineles, car je crains que mon paquet sera trop grand et qu'il le faudra garder avec les clefs de vostre cabinet jusque au partement du grand ordinaire, que je tiens partirat dedans huict jours. Par le dict inventoire cognoistra V^{tre} Ill^{me} S^{rie} que n'avons oblié le milleur; et toutefois à peine se appercevrait-on qu'il y soit grande chose hostée. Je suis en peine de la mine d'or, que n'avons trouvé; tout est allé en ung coffre, et les deux casses de noyer à part, ausquelles l'on n'at rien hosté de ce qu'il y estoit, qu'est fort bien empaqueté de cotton, saulf les cristals de roche taillez par Valère que sont mis en une boite. Les dits coffres et casses sont esté enveloppez en cannevas, et n'ayant mon homme qui les at conduict trouvé vostre concierge, qu'estoit à quatre heures de là, il les at lessé ès mains de M. Contault, avec ma lettre et ung recepissé des dictes trois pièces et coffres de tapisserie, que j'ay mandé au dict concierge pour le me renvoyer signé. Et il n'y at que bien que lesdicts coffres ne sont entrés de premier sault en vostre maison, ce que polroit engendrer bruit; car adviegne ce que polra, nous ne voulons poinct que l'on ayt opinion que aions rien hosté icy; et pourtant y avons lessé le beau bacin et les statues de marbre et de cuyvre, que ne se sçauroient estimer pour le grand artifice².

¹ Granvelle possédait à Bruxelles un hôtel appelé la *Maison d'Arras ou du cardinal*, bâtie d'après les plans de Sébastien Van Noye sur des propriétés achetées en 1550 et 1551 entre la rue Cuiller-à-Pot et la rue des Sols. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 505.

² Parmi les statues que renfermait une des galeries de l'hôtel se trouvaient « les statues colossales » de Vénus et de Cupidon, œuvres remarquables que Granvelle avait achetées à Rome. » *Ibidem*.

J'ay faict doibs Malines passer mon homme à Cantierode avec une lettre au chastellain d'estre sur sa garde, pour tant de gens estrange que sont là alentour et vieignent aux presches guerre loing de là, que le pond se descende tart le matin, se remonte à l'heure de disner et soupper, et le seoir fort tempre; le mesme ay-je escript à Polites, duquel mon homme n'at sçeu avoir response, dont je ne suis esbahi, s'il est aussi perplex que les aultres; le comte van den Berg y est, et Brederode à Lire ¹.

Il m'at faict rapport que c'est la plus grande pitié de veoir l'estat de la ville d'Anvers, que l'on sçauroit penser qu'il n'y at plus forme de négociation, que les marchands se retirent, qu'il n'est question d'aller à la bourse ny de vendre les denrées, et que au moindre bruyt du monde toutes les bouticles se serrent deux ou trois fois sur une heure. Il y heut du feug vendredi mattin à huit heures, que fut grand heur qu'il n'advint de nuict, car desjà couroient les vagabundes (que s'y sont ressamblez d'icy et aultres villes) au pillage, mais le margrave avec ses hallebardez donna dessus et meict toute la canaille en fuyte; mais comme le feu estoit près du logis du sieur Malpas, au marchiet des œufs, pollets et cerises, les povres villageois heurent bien tost vendu et ne furent empeschez à compter l'argent, car tout fut espanché par terre et gatté des pieds des gens.

Aussi advint au mesme temps en l'église de Nostre-Dame une confusion cependant que l'on disoit la grande messe, pour ce que les coustres serrarent impourvement les portes de l'église pour surprendre ung larron qui avoit desrobé quelque chose; dont, non seulement les ecclésiastiques furent en peine, mais tous les séculiers qui se pensoient assiégez par les sectaires. Mais cela dura peu ². Enfin les bons sont en très-grand hazard et continuelle doubte de leurs vies et biens; plusieurs se sont retirez avec partie de leur meubles à Malines et ailleurs.

¹ Le 4 juillet eut lieu à Lierre une réunion des principaux confédérés chez Claude de Billemont, seigneur de Bermont, gentilhomme originaire de la Savoie, époux de Marie Schetz, veuve de Nicolas Creticq. Dans les sentences prononcées le 26 juin 1568 contre des habitants de Lierre, on lit à propos du seigneur de Bermont : « Que en icelle sa maison, environ la S^t-Jean 1566, a esté concluse, » selon le commun bruiet, en présence du S^r de Brederode, comte de Culenbourg et van den Berghe, » et de plusieurs aultres gentilshommes gueux, la journée de S^t-Trond. » Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje*, p. 159. Voir au surplus Groen, *Archives*, t. II, pp. 153 et suivantes.

² L' *Antwerpsch Cronyckje*, p. 74, rapporte aussi ces épisodes.

Ce que me desplait le plus est que mon homme me diet le povre guet qu'est aux portes, de huict ou dix hommes seulement, ausquelz le magistrat at deffendu de s'enqueter de ceulx que sortent et entrent, quelz ilz sont et dont ilz vieignent : que n'est pas pour préserver la ville mais y lesser venir la confusion. Aussi y vont les prédicans librement en plein jour, et ont demandé une église en la ville ¹; et les Jésuitez, avec Canisius, sont esté contrainctz d'eulx retirer á Louvain s'ilz ne se vouloient faire massacrer sans prouffit ².

Le jour de St Jehan se fait le premier sermon publicquement en françois près de Berchem, que causa un édict par lequel l'on deffendit les dictes preschez; mais ilz y allèrent tant plus fort le jour de St Pierre et St Pol et lendemain jour de Dimenche, et en lieu d'ungne ilz feirent deux preschez près de Burgerault ³, qu'est à ung petit quart de lieue de la ville, l'une en françois, et l'autre en thyois, entre deux et trois, après disner, où les gens alloient comme aux pardons en bien grand nombre, si comme de vii ou viii mille personnes. Il est vray que plusieurs alloient par curiosité et pour veoir nouvelleté. Le jour de la Visitation de Nostre Dame, l'on at presché en trois lieux pour faire tousjours de plus fort en plus fort, et l'on chante à force devant que commencer et après. Ilz se vantent de prescher dedans la ville, dont les seigneurs sont bien empeschez ⁴. Touttefois, Alonzo del Canto dit avoir entendu de bon lieu que aucuns d'eulx en sont cause, encores qu'ilz dissimulent. L'on y at veu plusieurs chariotz de dames. Le dict Malpas m'escript que les ministres ont quelques personnages sur

¹ *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, pp. 75, 76, 226. La requête des sectaires était du 5 juillet.

² C'était Jacques Laynez, le futur successeur de St-Ignace qui, en 1562, accueilli par le chanoine Almaras que nous connaissons, et fort goûté de la nation Espagnole pour laquelle il avait prêché, avait introduit la compagnie à Anvers. En 1565 et 1566 les pères y étaient peu nombreux et n'avaient pas encore de résidence stable. A Louvain les premiers Jésuites étaient arrivés dès 1542, pour suivre les cours de l'Université. Ils avaient trouvé des amis et des protecteurs. En 1566 leur maison, don de M^e Elie de Schore, secrétaire du conseil de Brabant, agrandie grâce à la munificence de Gauthier Roussel, chanoine de St-Pierre, s'élevait encore rue des Orphelins. Van Even, *Louvain monumental*, pp. 257 et suivantes. — Mertens et Torfs, ouvr. cité, t. IV, pp. 486 et suivantes. — Canisius, dont parle Morillon, n'est pas le célèbre père Pierre Canisius, de Nimèghe, qui joua un rôle si considérable dans le mouvement intellectuel et religieux du xv^e siècle. C'est un autre jésuite, son homonyme et son parent.

³ Borgerhoudt.

⁴ Voir plus haut, p. 538, note 1^{re}, et p. 582, note 1^{re}.

lesquelz ilz se confient, et assurent qu'ilz ne seront molestez. Aussi sont-ils esté ressamblez au dict Anvers bien cinquante ministres pour resouldre quant ilz debvroient prescher par tout le pays¹, comme ilz ont fait hors de Gand, Bruges, Ypres, Audenarde, Alost, Menin, Verwyck et plusieurs grooz bourgs de Flandres, et sont après pour faire le mesme près de Louvain et aultres lieux. Le procureur général de Flandres cuida rompre l'ungne des deux preschez que se tint le jour de Nostre Dame, hors de Gand; mais il fut bien aise de se retirer et gagner par beau parler. Il fut esté mieulx qu'il ny heut miz le pied; touttefois il estoit avec trente chevaux². Tout le samblable se fait prez de Béthune, à Merville, La Venthe, La Gorge, Armentières, vers Lille, hors de Valenchiennes et Tournay; et n'est vostre terre de St-Amand exempte, selon que verrez par la lettre de vostre grand Maire, qu'ilz y sont venu à main forte. Je luy ay répondu de ne se hasarder temérairement, mais d'empescher que telle chose ne se fasse en la ville où il at des gens assez pour l'empescher, et qu'il tiegne regard sur les passantz. Et ma foy, quantores sçaurions attraper le prescheur, je ne sçay que noz en ferions, car ce seroit faire mectre le feu en la maison et en la ville; ce qu'est mieulx d'éviter jusque l'on verra l'ordre que y polra mectre Son Alteze.

L'on publiat icy devant hier ung mandement du quel je suis après pour envoyer une copie à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}³. Lors que Son Alteze le communicqua au magistrat de ceste ville, l'Amman et pensionnaire se plaindoient que l'on les chargeoit de ceste exécution, dont elle fut estonnée; mais M. le président print la parole disant que l'on ne les chargeoit davantage de ce que l'on avoit fait passé cinquante et cent ans à ses prédécesseurs, et que

¹ M. Groen Van Prinsteer, *Handboek der geschiedenis van het vaderland*, 1872, écrit de son côté, p. 84 : « De tijd der lijdzaamheid scheen voorbij. De Hervormden waren niet van zins de prediking des geloof na te laten. In Vlaanderen waren reeds openlijke bijeenkomsten in zwang. Nu bestist de Synode, te Antwerpen vergaderd, de openbare preek aen alle oorden des lands in te voeren. » Voir aussi Brandt, *Historie der reformatie*, t. 1^{er}, p. 505, d'après Junius. St-Aldegonde assista deux fois à ces assemblées d'Anvers où il fut décidé : « Dat se, gelijk nu in Vlaanderen geschiedde, ook hunne kerken tot Antwerpen en elders, daer 't gelegen quam, in 't openbaer zouden vergaederen en opentlijk prediken... » Il s'agissait de renverser la *modération des Placards*; et pour obtenir le culte public que celle-ci condamnait, on résolut de commencer par s'en emparer.

² Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 65, 66.

³ Sur ce placard du 3 juillet voir plus haut p. 584, note 1^{re}.

ce n'estoit chose nouvelle d'encharger l'exécution des placcardz aux officiers, veoire que cela servoit grandement à leur décharge vers le peuple que le prince leur commandoit l'exécution ; ilz ne sceurent que y replicquer. Il ne peult estre que n'aions cejourd'huy quelque pasquille ou fameux escript contre le dict mandement ¹.

Je voudroie, véant toutes ces perplexitez, qu'il pleut à l'archevêque de Cambray déclairer le moien qu'il dit avoir pour tout pacifier, si ce qu'il diroit pouloit tomber aux oreilles et cerveau des Espagnolz, car il est plus que temps que chacun ayde maintenant la povre république. Son Alteze declairat l'autre jour à ceulx d'Anvers que la Royne mère l'avoit advertie, pour l'affection qu'elle porte à nostre Roy, son beau filz, que le prince de Porcean et aultres, qui ont faict des esmotions en France, estoient en Anvers, et que si elle les pouvoit faire trousser et luy envoyer, qu'elle en feroit exemplaire chastoy ²; mais je me doubte que ceulx du magistrat, à qui elle le dit, n'auront faict grande diligence pour les attraper. J'espère que puis la Royne mère at icy faict ce bon office, que aussi l'aurat-elle faict de l'autre costel à Sa Majesté ³ et que cela hastera sa venue, que ne sera jamais que la dicte ville ne soit perdue, ad ce que je veoy. Son Alteze pour préserver ceste ruyne est résolue d'y aller ⁴; Dieu doint que ce soit avec prouffit,

¹ En marge Morillon ajoute : « Il en at esté ung semé doibz hier, que je tiens at esté appresté aussi tost que le dict mandement, puisque l'auteur en at esté adverti. »

² La duchesse écrit à Philippe II, le 4 juillet : que sollicitée de se rendre à Anvers elle a répondu aux envoyés du magistrat : « que, avant que resouldre sur ce poinct, ils me volsissent déclairer.... » quel moïen ilz ont de faire sortir les dictz estrangiers estans en la dicte ville.... mesmes capitaines de guerre de France, comme je en avais eu diverses advertences.... » Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche duchesse de Parme*, p. 63. — Wesembeke, dans ses mémoires, dit que la duchesse demanda qu'on fit sortir « especiallement aussi quelques personnaiges de France de » qualité, (les nommant jusqu'à trois) selon qu'on l'avoit adverty, et que seroit bon les saisir. — *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, p. 224.

³ La Reine-mère avait écrit le 13 mai à Forquevaux de démentir à la cour d'Espagne le bruit que des sujets de Charles IX prendraient part aux troubles des Pays-Bas : de dire que si quelques-uns y participaient, en quoi que ce fût, le Roi ni elle ne le leur pardonneraient ; de nier que le prince de Condé fût allé à Anvers en habit dissimulé, etc., etc. Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 206.

⁴ La duchesse, en effet, le 7 juillet, était encore décidée à aller elle-même à Anvers si les Anversoïis pouvaient lui donner des assurances suffisantes. Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 78, 79.

Mr de Berlaymont la désiroit retirer à Mons pour sa seurté, estant l'assiete forte, la ville catholique, la noblesse de Haynault fort entière et que, par ce moien, l'on tiendroit regard sur Valenchiennes et Tournay, veoire sur Cambray et Lille, où sont prisonniers aucuns qu'avoient emprins y mettre le feug.

Si l'on ne met millieur ordre en Anvers je ne sçay si Son Alteze y sera seurement, ce qu'elle seroit audict Mons. Lors que je fusse allé à St-Amand; mais je n'oseroie pour maintenant car il ne fait bon par les champs, et plusieurs de mes amyx m'advertissent que je soye sur ma garde, comme je suis, estant délibéré me retirer d'icy aussi tost que Son Alteze sera partie, car je crains, qu'elle absent et n'y estant les bendes qu'elle avoit délibéré y appeler, il y polra survenir quelque désordre par faulte de justice.

Je ne suis pas en peine pour moy, car j'en userai si bien que mal serat-il possible, avec l'ayde de Dieu auquel je me remect entièrement, me grever; et suis résolu, tout considéré, me retirer à Namur pour estre seur passage, avoir commodité de nouvelles et demorer sur la terre de mon prince. Et je n'y serai mal seur sous la faveur de Berlaymont, encores que je délibère m'y tenir abstract et incognu avec l'ung de mes gens, lessant l'autre icy pour aller et venir, recepvoir et adresser lettres. Le dict lieu est fort catholique. Le plus grand regret que j'auray est que ne serai si prest pour rendre le debvoir au service que je doibs à Granvelle, mais j'y retournerai doibs que ceste borasque serat passé, et après il fait à espérer que le temps s'esclaircirat.....

Mon homme entre cy et Vilvorde rencontra jeudi Boisot ¹, que venoit ici par la poste; venant à Walhem, il le veit retourner en Anvers, et, comme il entroit la ville, il le veit retourner contre Malines. Par la poste le mesme jour alla le comte Lodovic en diligence vers Brederode ². Ainsi font ces esperits pervers et séditieux : Dieu par sa grâce leur veuille ouvrir les yeulx; la crainte qu'ilz ont et mauvaise conscience leur hoste le repos.

¹ Charles de Boisot, voir plus haut, pp. 298, 299.

² Vers Brederode, c'est-à-dire à Lierre pour l'entrevue du 4 juillet. Une lettre du prince d'Orange au comte Louis, du 16 juillet, confirme la présence du comte Louis au conciliabule de Lierre : ... « Vous » diray plusieurs choses, bien au contraire de ce que me dittes à Brusselles, *retournant de Lire.* » Groen, *Archives*, t. II, p. 158.

Je passeray oultre à respondre à vostre premier billet, ce que j'ay entremiz pour parler de ce d'Anvers que je debvoie mectre en ung billet à part; mais Vostre Ill^{me} S^{rie} me pardonnerat si, estant la saison et gens si troubléz, je m'oblie quelque peu, combien que, grâces à Dieu, je n'ay paour. J'ay faict bon office vers deux des abbés de Brabant pour leur ouvrir les yeulx, et ilz l'entendent assez bien; mais ils ne se voudroient confier des aultres, car l'on dit que saint Bernard est Geux ¹, et que en ung jour, estant fort bien enivré par le prince d'Orange et le comte de Hornes, qu'il avoit prié en son abbaye, il cria plus de cinquante fois *Vive les Geutz!* Viglius dict avoir entendu que Hermès ² auroit faict le mesme *post pocula*.

Il n'y aurat rien plus facile que de descouvrir l'imprimeur des malheureux billetz, qui sera tenu déclérer l'auteur; mais ce seroit tout gaster de le commencer sans la venue du Roy.

J'ay, passez xv jours, envoyé ung plomb de la médaille des besaces, et suis esté faché contre mon compère Jongelinck ³ de ce qu'il at rompu la première qu'il avoit faict, qu'estoit de bien mauvaise grâce; mais il la poulra bien débocher quant il voudra, car je luy remectray fort bien en mémoire s'il l'at oblié. Il n'y at poinct faict le prouffit qu'il pensoit, les bons Geutz n'ont de toutes monnoies ung picotin. Je voudroie pour l'amour de luy qu'il ne s'en fut meslé, car il est bon filz.

Je crains que ce serat Grand-Jehan, de qui Rye se plainct qu'il advertit par delà. Ad ce que je veoy, par ce que Granvelle m'at escript et que vient de Bourgoigne hier, il at de la besoigne pour la résignation que son frère at faict de l'archevesché de Besançon; et peult estre que, se cognoissant inidoin, il veult décharger sa conscience; l'on parle fort avant qu'il se seroit oblié avec la dame de St-Remy ⁴.

¹ Voir plus haut, p. 259, note 1^{re}.

² Hermès de Winghene, p. 61, note 1^{re}.

³ Jacques Jongelingx, né à Anvers en 1531 de Pierre Jongelingx et d'Anne Gramaye. Sculpteur et graveur de médailles, il mourut en 1606 exerçant la charge de directeur de la Monnaie de sa ville natale. Il est piquant de voir Jongelingx, gravant en 1566 la médaille des Gueux, compter parmi ses grandes œuvres la statue que le duc d'Albe s'érigea à lui-même dans la citadelle d'Anvers en 1571, *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XIV, pp. 55, 56, 559.

⁴ On trouve dans les *Papiers d'État*, t. VII, p. 46, la note suivante à propos de Claude de la Baulme : « sa jeunesse fut orageuse et très-dissipée, et son mariage avec Nicole de Savigny, dame de Saint-Remy

Berlaymont et Viglius se lamentent fort de comme le tout passe au conseil d'État, et dient, comme il est vray, qu'il seroit mieulx de rien y traicter, car les adversaires oient et sçavent l'intention de Madame et du Roy, mais l'on ne sçait la leur. Son Alteze veoit maintenant comme il en est de s'estre lessé tirer les armes hors des mains.

J'ay communiqué à Viglius et Bave ce que m'avez escript touchant le fait de la dicte résignation dont ilz sont esté quelque temps informez¹. Je ne croy point que M^r de Baulme soit du costel de M^r de Sombarnon, car il fust par trop mal content que sa niepce le feit herétier des biens qu'elle luy povoit lesser de la succession de son père, le feu S^r de la Chaulx.

Je n'entends point que M. de Mansfeld parle autrement que en bonne part de Mons^r de Chantonet, vostre frère; mais il est désespéré contre son beau-frère pour avoir si mal gardé sa fille, veult que son filz recouvre sa signature, et démontre estre mal content du prince d'Orange qui cherche de le radoucir de ce qu'il peult.

V^{tre} Ill^{me} S^{rie} respond avec si pertinente raison ad ce que demandoit le duc d'Arschot, que je tiens luy mesmes ne le sçauroit mal prendre. Je le feray entendre à Elbertus, qui m'en avoit parlé; madame sa belle-mère est encores en Lorraine.

Granvelle faict fort bon souhaict à Hames qu'il fust avec sa femme; car je tiens qu'il seroit en paradiz, car la povrette est pieça décédée²; il la pensoit reflatter en son lict mortel affin d'estre son héretier pour l'avoir si bien traicté, mais elle l'en at bien gardé.

Bredcrode demeure à Lire³; l'on parle qu'ilz seront bien iv^m chevaux, ce que me samble trop, et que ce sera beaucoup s'ilz sont mille. Ilz se doibvent trouver en famille à Sainct Tron. Je doubte Maestricht, que le prince d'Orange at tousjours jugé estre commode pour en faire Orliens⁴. Ce ne

⁰ près de Vesoul, ancienne maîtresse du roi Henri II, n'est que trop certain. Nous avons eu sous les yeux la sentence du pape Pie V, rendue à Rome le 20 décembre 1566, qui en prononce la nullité.

¹ On sait qu'en dernière analyse Claude de Baulme garda son archevêché et qu'il finit par s'amender.

² Elle était morte dès 1564, d'après Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*.

³ Ici Morillon se trompait : Brederode était à Anvers depuis le 5 juillet. Voir ses lettres dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 159, 141, 148, 149.

⁴ En 1562 d'Andelot s'étant adroitement saisi d'une des portes d'Orléans, le prince de Condé y accourut en toute hâte avec une forte cavalerie, et la ville devint la place d'armes et le siège principal du parti.

serait poinct le plus grand mal que l'on noz sçauroit faire, car par ce boult le Roy polroit tout avoir et la part du seigneur de Liège, que Wellemans voudroit acheter chièrement aux despens des États de Brabant, et luy lesser ce que l'on at prins de son diocèse; par ce moien l'on en polroit avoir milleur marchiet et renger les habitans que sont grands vilains et ne veulent reco. gnoistre la justice de leur seigneur souverain ¹. Aulcuns sont en opinion que la dicte compaignie se veult purger que ce n'est de leur adveu que les preschez se font. veoire qu'ilz les empescheront si l'on leur veult lesser faire, et que sur ce Brederode demande gens : *cui nescio an esset tutum credere*. Les adhérens du prince d'Orange à Anvers sollicitent que ce soit luy comme Burgrave ²; aultres pensent qu'ilz nous veulent donner la paour que eulx ont, pour par ce boult obtenir pardon général. Je n'oseroie espérer tant de bien et qu'ilz se recognoissent si avant, et s'ilz le demandoient j'ay dit à Viglius qu'il me sambleroit que l'on leur debvroit donner pour le passé sincèrement pourveu qu'ilz feissent bien pour l'advenir; mais j'ay paour qu'ilz ont quelque aultre chose en teste, car Risoir ³ n'at donné que dix jours pour faire quelque grande emprinse, dont les huict expirent aujourd'huy : mais l'on ne fait tousjours tout ce que l'on veult. Berlaymont crainct Zélande ⁴; l'on y at commencé les preschez, et partant il n'y aurat que bien que Son Alteze soit en Anvers pour y donner tant milleur ordre doibs là.

D'Aremberg et Meghem vont en leur gouvernement; le comte de Hornes vad en sa maison. Je tiens que le comte d'Egmond vad faire ung tour quelque part. Ainsi Madame n'aurat que le prince d'Orange, le duc d'Arschot, avec Berlaymont et Viglius : qui regrettent fort que le Roy n'escript depuis deux mois, dont le comte d'Egmond se fache tant, qu'il ne luy respond, qu'il dit se vouloir retirer chez soi, mesmes si le Roy ne revocque l'Inquisition et les placcards.

Madame se plainct, et dict vray, qu'elle n'at ung solz pour ce qu'est de besoing; mais je n'en suis esbahi, veu la largesse qu'elle at fait pour les deux voyages de Mansfeld et du comte d'Hooghstraeten en Allemagne, si peu nécessaires, et les vielles debtez desquelles l'on at redressé Mansfeld jusque

¹ Voir plus haut, pp. 333, 334, et la note 6 de la page 333.

² Voir plus haut, p. 365 et la note 3 de la même page.

³ Voir plus haut, p. 312, note 1^{re}.

⁴ *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 420.

à celles du premier mari de sa femme. Ceux des Finances assurent que l'on at gatté plus de quatorze mille florins à raccoustrer les quartiers de Armenteros, et huict cens pour ung jardin qu'at faict le marquis où il at acheté à force herbez.

Le marquis de Bergues partit le 1^{er}, il at recommandé à ung sien familier ses meubles, si quelque altération survient de les porter à ung sien chasteau. Il dit qu'il ne retournerat sans le Roy. Strale n'at heu honte, avec ses adhérens, le requérir de recommander Anvers au Roy et dire que la religion s'y porte mieulx qu'il n'at faict en cinq ans. Je croy qu'il veult dire de sa religion ¹, et aussi polroit-il dire vray.

Les députez d'Utrecht, que j'ay traicté cejourd'huy, se plaignent fort de la doubte en laquelle ilz sont à cause que l'on les peult contraindre ad ce que l'on vouldra par le chasteau. Le magistrat et peuple y est bon, ac ce qu'ilz me dient, et fort affectionné à son prince. C'est ungne ville de grande importance.

Les gens de bien ouvrent les yeulx et crient sur le comte Lodovic et le prince d'Orange; mais cela ne peult ayder, estantz les choses si avant venuez et eulx perdu la honte. Et quoy que le comte Lodovic se pourvante d'aulcuns princes d'Allemagne, il ne peult ignorer ce que Granvelle escript que l'on at establi gens pour rompre les assablées, et que tous les princes *in genere*, avec leur chief, blasment fort ce que passe icy au grand préjudice du Roy et du pays. Aussi *uxor* du prince d'Orange ne s'en tait, *nescio an odio mariti et comitis Ludovici, nam sunt novæ rixæ*.

L'on at imprimé ung monde de meschantz livres à Sedan ², mesmes en françois et flameng, entre lesquelz estoit le martirologe des hugonautz commenceant de S^t Estienne, et ung dialogue du Pape avec le diable avec lequel

¹ Straelen était rangé parmi les *martinistes*, comme on l'a vu plus haut, p. 460, note 1^{re}. On peut ajouter, à ce que dit la note citée, les faits suivants. Les deux premiers articles des *charges* de l'acte d'accusation fulminé contre Straelen portaient : qu'il s'était montré « fort favorable et advancheur de la nouvelle profession, dite religion réformée, et nommément de la secte des martinistes et confession d'Ausborch, etc... »; qu'il avait travaillé à introduire à Anvers « icelle confession disant estre » expedient et requis ce faire pour la pacification des dictz troubles et mettre la republicque en » repos »; et il ne parait pas qu'il ait répondu à ces articles. Toutefois, à la requête de sa femme, le sous-prieur et quelques dominicains du couvent d'Anvers lui donnèrent, le 28 mai 1568, un certificat d'orthodoxie. — P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, pp. 195, 197, 198.

² Voir plus haut, p. 340.

enfin il s'accorde, mais qu'il doibt dissimuler pour le lieu et dignité qu'il tient. Estant adverti Berlaymont, comme ilz passoiēt en cinq grandz tonneaux par ceste ville, il les feit chevallier par deux messagiers d'escuiries, advisant le margrave affin qu'il se donnast garde qui viendroit décharger les dits tonneaux, doibs qu'ilz seroiēt arrivez au *Lion d'or*¹, pour les très bien chappittrer. Mais le dict margrave² feit tout le contraire, et les feit arrester incontinent à l'entrée de la porte de la ville, et aussi tost qu'ilz furent au dict logis ouvrit les tonneaux sans attendre ceulx qui les eussent occupé; et peult estre que c'estoit de paour de faillir à la bougette de 14^e D que Berlaymont luy avoit escript par Elbertus, où il avoit entendu estre avec les dicts livres, le requerrant que ce fut pour eulx deux. Depuis le margrave luy at escript son exploit, et que, après avoir faict proclamer les dicts biens, il les avoit confisqués; mais le dict Berlaymont, ad ce qu'il m'a dit, ne luy at voulu respondre.

Alonzo del Canto continue d'aller en Espagne, que ne sera que bien pour picquer le Roy; les lettres ne replicquent. Je luy ay presté 14^e escuz que j'avoie miz en mains de Malpas pour les me faire tenir où il fut esté de besoing me retirer. Depuis ceste tempeste je les ay mandé quérir, car ilz ne povoient estre en pire lieu.

Le dict Alonzo del Canto n'at besoing d'information; nous fumez hier une paire d'heures ensamble et heusmes divers propoz. J'ay faict ce que j'ay peult pour luy persuader que la venue du Roy soit sans armes, pour tant de raisons que je luy ay dict suivant ce que Granvelle m'en at escript, et aussi m'efforce-je pour le mieulx imbuire du comte d'Égmond, ad ce que Berlaymont at aydé: l'asseurant que se hostant l'Inquisition et les placards, les seigneurs prendront le faict en mains, mesmes le comte d'Égmond³ et Mansfeld, car d'Artemberg, Meghem et le duc d'Arshot le feront sans ce, moiennant que le Roy commande de prendre les armes⁴. Le dict Alonzo del

¹ Cette auberge, où Brederode descendait à cette époque, était, semble-t-il, le rendez-vous des gentilshommes gueux et de leurs adhérents.

² Jean de Liere, dit d'Immerseel, sur lequel on trouvera quelques détails plus loin.

³ Morillon ajoute en marge à ce passage: « cela ne croy-je poinet qu'il face. » Le langage de Berlaymont était toutefois conforme à ce que la duchesse écrivait au Roi, le 7 juillet, à propos du comte d'Égmont. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 429.

⁴ Arshot, Artemberg et Mansfeld assuraient que leurs bandes serviraient fidèlement en ce que la

Canto espère tant faire que *dux Albæ precedat Regem cum credito*¹. Berlaymont respond aussi pour Noircarmes, et le vicomte de Gand pour Boussu² et Beaufort³, que sont esté tousjours bons et n'ont voulu suyvre aucune partialité; je dictz ces deux derniers. Jay prié Alonzo del Canto de, puisqu'il le veult faire, se mettre tost en chemin et secretement, le donnant à cognoistre à Son Alteze *certo modo*, sans se monstrier resolut jusque il sera prest de mettre le pied en l'estrier, disant lors qu'il est pressé par ses amyx que l'ont adverti du dangier où il est; et certes il n'en est sans, ny aussi le doien d'Anvers auquel les sectaires mettent sus qu'il at voulu faire tuer les prescheurs. Le plus dangereux est jusque il sera passé Cambray; car, en France, l'on ne peult sur la hart porter pistoletz, ny les frères du Roy propre, et at cousté la vie à ung jeusne gentilhomme lorrain sur lequel l'on at trouvé ung petit pistolet.

Je ne puis, avant que d'achever ceste, délessier faire part à V^{tre} III^{me} S^{rie} du compte que m'at fait del Canto: la difficulté qu'il at heu avec Son Alteze sur ung passeport qu'elle avoit donné à l'instance du prince d'Orange au roi de Dannemarc sur grande quantité de pouldre⁴, suppliant del Canto que puisqu'il ne pavoit recouvrer celle que le Roy luy avoit commandé, que ladicte grâce n'heut lieu jusque il fut pleinement furni et que Son Alteze ne l'accordit plustost; qui respondit qu'elle l'avoit désjà fait et qu'elle ne

duchesse leur commanderait. Meghem promettait aussi de servir, mais sauf les deux points de l'Inquisition et des placards. *Ibidem*, pp. 429, 430.

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 427.

² Maximilien de Hennin-Liétard, comte de Boussu, fils de Jean, premier comte de Boussu, et d'Anne de Bourgogne-Beveren. Il avait obtenu, en 1563, le commandement de la bande d'ordonnance que la mort de son père venait de rendre vacant. A cette occasion, la duchesse disait de lui: « si bien il est » jeune, est de bonne apparence. » En 1566 il était cité parmi les personnes principales restées entières. Nous le rencontrerons souvent dans la suite. Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, pp. 343, 307, 341. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 429, 438.

³ Philippe de Beaufort, chevalier, seigneur de Beaufort, etc., un des plus riches seigneurs de l'Artois, fils de Philippe, ancien grand bailli de Tournai, et de Jeanne de Halewin. Né en 1529, il mourut en 1582. Sa femme était Marguerite de la Marck, fille de Jean, seigneur de Wassenaer et de Josine d'Egmont. Les seigneurs avaient assisté à ses noces; et commé ledit Granvelle dans une lettre au Roi du 4 février 1563: « con l'occasione della giunta hanno praticato molto sopra questo negocio, » c'est-à-dire la ligue contre lui. *Papiers d'État*, t. VII, p. 5.

⁴ Il est question de ces passeports dans la lettre française de la duchesse au Roi du 12 juin. Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 53.

povoit faillir de sa parolle au prince d'Orange et à celluy pour qui c'estoit, qui estoit voisin et povoit mal faire; ad ce que del Canto répliqua que aussi estoit voisin le roi de Swède, mais qu'il n'y avoit raison que l'un ny l'autre fut servi devant le Maistre en ce qu'il avoit luy-mesmes de besoing, et que partant Son Alteze ne debvoit signer le passeport; elle dict qu'elle l'avoit désjà signé. Del Canto pourfia qu'il ne se délivrast; et veant qu'il perdoit temps, il alla vers Vander Aa auquel il demanda s'il avoit encores le dict depesche, qui ne se doubtant de rien dit que ouy, et il luy deffendit de par le Roy de ne le délivrer et de dire à Son Alteze comme luy, Alonzo del Canto, avoit faict la deffense au nom que dessus. Et Vander Aa, quoy que le prince d'Orange ayt crié, ou Son Alteze, qui se modéra, sçeut dire, ne l'at baillé; et ainsi est Alonzo del Canto sorti avec son intention et at levé la pouldre. Il se plainct fort d'ung tour que l'Amman at faict à ung commissaire, que s'appelle Camorra, estant venu luy absent en sa maison chercher les pouldres et bouletz que l'on luy avoit rapporté y estre; et, aiant cherché hault et bas, il n'at rien trouvé, et ne debvoit faire tel effort sans information précédente, du moins des voisins qui en heussent sçeut quelque chose.

De Brucelles ce vii^e de juillet 1566.

Je supplie que de cestuy soit faict comme des aultres.

APPENDICE.

I.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CHAPITRE DE BESANÇON ¹.

(Archives du département du Doubs. — E. Granvelle. — G.)

Sans lieu, le 10 juillet 1564.

Messieurs, j'ai reçu vos lettres du xxviii^e de may et vous merceye la congratulation que vous me faictes par ycelles de la dignité de cardinal, à laquelle il a pleu à Sa Sainteté me promouvoir, dont l'honneur redonde à nostre Église puisqu'il a pleu à Dieu dois sy longtemps me faire membre d'icelle ²; et supplie à sa divine bonté qu'il me doint la grâce de pouvoir rendre tel devoir à ladite dignité que la religion chrestienne en puisse recevoir quelque service. Et certes, sy moyennant icelle j'ay commodité de promouvoir en quelque chose le bien de nostre Église, ladite dignité me sera d'austant plus agréable, et me sera plesir quand il s'adonnera chose concernant le bien et pour éviter le dommage de ladite Église d'en estre adverty et m'y employer en ce que je pourray.

J'espère que les affaires de la religion seront aulcunement redressez en la cité de Besançon puisque, à ce que j'entends, il a pleu à l'Empereur prendre l'affaire à cueur et y employer monsieur le baron de Polviller ³, personage mettable et très-entendu, et auquel l'assistance de messieurs les président et conseiller Sachet, députez par Madame la duchesse, de la part du Roy nostre maistre, y aura beaucoup aydé. Et suis certain

¹ D'après une minute non signée.

² Granvelle avait été fait cardinal par le pape Pie IV dans un consistoire tenu le 26 février 1564. *Papiers d'État*, t. VI, pp. 298, 301, 313, 323. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 193, 194. Il était devenu chanoine du chapitre de Besançon peu après avoir reçu les ordres majeurs.

³ Voir plus haut, p. 75.

que monsieur de Thoraise ¹, mon beaul frère, aura fait de son coustel ce qu'il aura peu comme tant affectionné à l'Église, sy vertueux chevalier et tant bon catholique; et pour luy conserver ceste bonne volonté et éviter qu'elle ne luy changea, à l'occasion du regret qu'il avoit de ce que passoit quant à la trésorerie, j'ay fait ce que j'ay peu pour procurer l'accord.

A la reste vous ferez fort bonne euvre de, suivant ce que voz lettres contiennent, tenir la main à ce que les supposts de l'Église vivent et exemplairement et sans donner scandale, comme vous m'escripvez vous y avez le regard. Et tiens pour certain que vous aurez bien prins l'advertissement, que je vous en ay donné, qu'a esté sur fondement des murmurations qu'en estoient venues jusques icy et peult estre procédent de ceulx quy par ce bout aurait pensé s'excuser. Et c'est chose tant ordinaire que ceulx qui se desvoyent de la religion preignent ce fondement pour bouclier, leur semblant que sy avec bonne cause ils peuvent dire que la vie scandaleuse des ecclésiastiques leur donne occasion, il leur semble qu'il ont suffisamment excusé tout leurs meffait : par outant plus il empourte de, en ceste saison, vivre circonspectement.

Et me recommandant très-affectueusement, etc.

II.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A JEAN DE LA TOUR, PRÉBENDIER DE SALIGNEY ².

(Archives du département du Doubs. — E. Granvelle. — G.)

Sans lieu, 26 août 1561.

Monsieur de Saligney ³, j'ay reçu voz lettres du xxiii du mois passé; et quant à mon affection en vostre endroit, je vous prie croyre que vous la trouverez telle comme je vous

¹ Voir plus haut, p. 28.

² D'après une minute non signée.

³ Jean de la Tour St-Quentin, de Besançon, chanoine du chapitre métropolitain de cette ville depuis 1528; il eut d'abord la prébende de St-Hilaire, puis celle de Saligney à partir de 1552. Jean de la Tour fut successivement archidiaque de Salins et grand trésorier du chapitre. En 1553 on le voit aussi exercer la charge de vicaire général du cardinal-archevêque Pierre de la Baume. Le 14 août 1562 il se démit de son canonicat en faveur de son neveu Antoine de la Tour. Il était ou devint alors conseiller-clerc au Parlement de Dole. — A. Castan.

ay escript, avec une promptitude bien grande pour faire pour vous tout ce qu'avec la raison et le devoir faire se pourra.

J'ay eu très-grand plésir d'entendre que monsieur d'Arras ¹, mon successeur, se soit entretenu à Besançon pour une sy bonne euvre que, de par sa prédication, exhorter et messieurs de l'Église et le peuple, qui y assistait en sy grand nombre, à tant bonne et mutuelle concorde moyennant laquelle l'on peult avoir tout bon espoir du soustènement de la religion, mais aussi sans icelle je craindroye que tout y pourroit aller mal selon que nous ayons la saison présente, par où il fault que chascun y tienne la main et mesmes ceulx qui y peuvent, au nombre desquelx je vous tiens.

J'attends avec désir pour sçavoir ce que sera succédé du cordelier; et s'il a forfait, que je doute il se trouvera ², il sera très-bien qu'il soit chastié à l'exemple d'aultres, mais que, pour Dieu, les ecclésiastiques n'en facent pourchas de sorte qu'ilz s'y monstrent appasionnez, ou le solliciter par malveillance, mais que au contraire en ce mesme l'on cognoisse leur charité, et que le pourchas se fait scullement pour obvier au damage des âmes, et que s'il y a quelcun en la cité qui luy ait adhéré, ou soit esté en opinion d'erreur, que l'on procure plus tost de charitablement les retirer au bon chemin que non point, par leur monstrier trop d'aigreur, achever de les perdre.

J'ay entendu ce que mondit successeur m'a diet de vostre part, auquel j'ay respondu de poinct à aultre comme je pense il vous pourra advertir, et comme j'ay diet au commencement vous vous pouvez fort bien assurer du désir que j'ay de vous ayder et assister en ce que me sera possible. En me recommandant très-affectueusement, etc.

III.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A JEAN DE LA TOUR ³.

(Archives du département du Doubs. — E. Granvelle. — G.)

Sans lieu, le 13 septembre 1562.

Monsieur le conseiller : J'ay reçu voz lettres du xx^e du mois passé et ne puis synon louer le zèle que vous avez au soustènement de la religion et estat de l'Église; mais, à la

¹ François Richardot, voir plus haut, p. 50.

² Voir *Papiers d'État*, t. VI, pp. 318, 319.

³ D'après une minute non signée.

vérité, il me sembleroit mieulx de non donner nul advertissement que de le donner sy incertain et général comme je croy le vous avoir ja escript : car de me dire que vous ayez entendu que quelqu'un dye qu'il y ait assemblée et que l'on se veulle mouvoir en la cité de Besançon, je ne sçay quel pied les y puisse prendre : n'est que l'on veulle faire ce que souvent l'on a faict, de mouvoir les choses sans fondement, et qu'au lieu de donner remède par ce bout l'on procure que le mal y vienne et non pas remédier au non advenu. Et me sembleroit trop mieulx que vous ¹ à vériffier les choses et en sçavoir le certain avant que les mettre en avant sur ligiers rapports, pour lesquels il me semble que vostre présence, et les offices que vous pouvez faire envers ceulx de vostre cognoissance en la cité et en communicant sur le tout avec le président et ceulx de la court, delvroient bien suffire avec la ramantevance continuelle que l'on faict, de par Leurs Majestez et de par Madame, tant à monsieur l'archevesque, monsieur de Vergy, la court de parlement, que ceulx de la cité, pour tenir le soing qu'il convient au soustenement de la religion; car sy d'icy nous escripvons ausdits de la cité sans fondement, je crains que l'on ne les picque et altère, et qu'ilz ne soupsonnent que l'on ait faict mauvais office contre eulx, que pourroit ung jour estre cause de leur faire le sault. Mais quand il y a chose certaine et de fondement, et non pas incertaine et générale comme ce que vous escripvez, l'office est lors plus que nécessaire, et en ce cas m'y employe plus volontiers que l'on ne sçauroit désirer. Et au regard de la vie et exemple des ecclésiastiques, Dieu doit qu'il soit tel que vous escripvez, car c'est l'une des choses que plus pourroit servir.

Quant au différent que vous avez eu cy-devant avec monsieur de Thoraise, mon frère, touchant la trésorerie de l'église de Besançon, je le tenoye pour toute appoincté et résolu. Et, sy je ne me seurcompte, l'accord s'en fait quelque temps avant que l'on m'envoyast le chappeaul; et ne faiz doute que vous voudrez accomplir ce que de vostre coustel vous avez promis. J'ay prétendu à Rome que non seulement mes dépesches mais encores ceulx de mes nepveux se doibvent faire avec la gratuité dont l'on a accoustumé user en l'endroit des cardinaulx. Et sur ce que l'on y mettoit difficulté, à couleur que je n'eusse faict encores mon entrée à Rome, j'ay obtenu ung bref de préentialité de Sa Sainteté, fort favorable, mais encores ne veullent les officiers de la chancellerie admettre qu'en vertu d'icelluy, non estant présent à Rome, mes nepveux jouyssent de l'exemption, disans que nulz des cardinaulx absens ont le privilège. Et après avoir longuement contenu au contraire, j'ay escript il y a peu de jours à mes agents à Rome, que sy après en avoir encores faict remonstrance ilz ne le peuvent obtenir, qu'ilz s'en désistent, car je ne veulx estre importun à Sa Sainteté pour maintenant, ayant reçu d'icelle de grandz bénéfices et ayant affaire de sa faveur en quelques affaires publiques : par où, sy sur

¹ Il faut lire, je pense, au lieu de vous, *voise*.

les remonstrances dernières qu'ils auront fait ne l'auront obtenu, je ne fais pas mon compte de rompre avec Sa Sainteté et ses ministres à ceste occasion. Et me recommandant affectueusement, etc.

IV.

LES LÉGATS DU S^t-SIÈGE PRÈS LE CONCILE DE TRENTE AU
CARDINAL DE GRANVELLE ¹.

(Archives secrètes du Vatican — vol. XXIX, intitulé « Lettere de Papa Pio IV et dell Imperatore et altri Principi a i legali del Concilio. » Fol. 71. — C. C. P.)

Trente, le 4 avril 1563.

Ill^{mo} et R^{mo} S^o Oss^o. Per una lettera nostra di xxiii del passato haverà visto V. Ill^{ma} S^a che da noi stessi le havevamo offerto quel servigio, ch' ella ci ho ricercato colla sua lettera di XXI, la quale ricevemmo tre di sono con molto nostro contento per la cortesia che ci ha data, che l' offerta nostra le debba esser stata più accetta di quello che per aventura ci havevamo imaginato; onde tanto più arditamente continueremo in darle raggualio di ciò, che qui si farà et occorrerà degno della notizia sua.

Gli avvisi, che ci ha dati, non sono troppo buoni a dir il vero; et Dio voglia che non causino di peggio; pure, perchè è bene saper ogni cosa, ne bacio le mani a V. Ill^{ma} S^a havendone fatto il medesimo servigio con Mons^r Ill^{mo} Borromeo ², che soleva far la felice memoria del Cardinal di Mantova ³.

Per ricompensa non possiamo dirle altro, se non che da Roma ci havevano scritto, che Mons^r Ill^{mo} Morone ⁴ sarebbe qui a far li giorni santi et la Pasqua con noi. Ma

¹ Cette lettre est non signée sur la copie. Il résulte du contexte qu'elle est écrite par les légats du S^t-Siège au Concile de Trente. Ceux-ci n'étaient plus au mois d'avril, et avant l'arrivée du cardinal Morone, qu'au nombre de deux : le cardinal Hosius, ou de Warmie, dont il a été question plus haut, page 70, et le cardinal Louis Simonetta, évêque de Pesaro et de Lodi.

² Voir plus haut, p. 7.

³ Hercule Gonzague, frère de Frédéric, premier duc de Mantoue, et fils puiné du marquis François II. Il était cardinal depuis 1528. Il avait été l'un des légats pontificaux chargés par le pape Pie IV de présider le concile de Trente, et venait de mourir le 2 mars précédent. Il est souvent question de lui dans les *Papiers d'État*, notamment t. V, p. 647 et t. VI, pp. 106 et suivantes. — Moreri.

⁴ Jean Morone, fils de Jérôme, chancelier des derniers Sforza, ducs de Milan, évêque de Modène et

avendo poi havuto ordine di fermarsi due o tre giorni per lettera di Nostro Signore in Bologna, non potrà esser prima che il mercoledì santo a S. Benedetto, di là da Mantova dodici miglia : onde quivi per esser luogo devoto et capacissimo, se ne starà fin fatto il giorno di Pasqua, ed poi verrà di lungo : come daremo, di mano in mano, aviso a V. Ill^{ma} S^a alla quale humilmente ci raccomandiamo.

Di Trento li 4 d'aprile 1563.

V.

LES LÉGATS DU S^t-SIÈGE, Y COMPRIS LE CARDINAL MORONE, AU
CARDINAL DE GRANVELLE ¹.

(Archives secrètes du Vatican — vol. XXIX, intitulé « Lettere de Papa Pio IV et dell Imperatore et altri Principi a i legali del Concilio. » Fol. 77. — C. C. P.)

Trente, le 12 avril 1563 ².

Si hebbe l'altro di la lettera di V. Ill^{ma} et R^{ma} S^a di 28 passato, et tutto che fosse piena di male nuove et non desse alcuna speranza di bene, ci fu grata per le cortesie, che ella continua così amorevolmente con noi, di che le bacio le mani et restiamo infinitamente obligati.

La istessa lettera, perchè ci parve importante et degna d'esser vista à Roma, fu subito da noi mandata a Mons^r Ill^{mo} Borromeo ³, che la farà vedere dalla Santità di Nostro Signore.

Di qui non havremo che dir a V. Ill^{ma} S^a se non che io Morone giunse al sabbato santo, honorato da questi miei Ill^{le} colleghi sopra i miei meriti et per alcune impor-

cardinal depuis 1542. *Les Papiers d'État* s'occupent également de lui à diverses reprises, entre autres, t. II, p. 380 et t. VI, p. 111. Il venait d'être nommé légat du pape au Concile pour remplacer le cardinal de Mantoue.

¹ Cette lettre n'est pas signée : mais il résulte aussi du contexte qu'elle est du cardinal Morone et des autres légats.

² La copie porte par erreur 2 avril au lieu de 12 avril. La fête de Pâques tomba en 1563 le 11 avril : et la lettre est postérieure au samedi saint. Au surplus on sait que Morone arriva à Trente le 10 avril seulement.

³ Le cardinal Morone devait se rendre à Inspruck pour conférer en personne, avec l'empereur Ferdinand, et essayer d'aplanir les difficultés qui arrêtaient la marche du Concile. Il réussit.

tanti cagioni. Mi ci tratternerò fino a giovedì. Poi me ne anderò a ritrovare Sua Maestà Cesarea per ordine della Santità di N. S^o, ed ritornerò qui a travagliar cogli altri in questa causa publica, sperando che la bontà di Dio l'abbia da ajutare. Qui siccome in ogni altro luogo sarò sempre al servizio di V. Ill^{ma} S^a ed chiederò che tal cosa mi comandi.

Hieri sera arrivò qui il S^r Conte di Luna ¹: la cui venuta ha posto in molti molta speranza di buoni effetti. Ed essendo questo quanto al presente ci occorre di scrivere a V. Ill^{ma} S^a, facciamo fine con tutto l'animo.

Di Trento il 12 d'aprile 1565.

VI.

LES MÊMES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXIX, fol. 82. — C. C. P.)

Trente, non datée sur la copie ².

A li xxii di questo ricevenimo la lettera di V. Ill^{ma} S^a di x, ed al solito le baciamo le mani di l'officio che così diligentemente fa con noi. Qui si son dati i canoni spettanti agli *abusi dell' ordine* agli ambasciatori perchè li vedano; di due o tre giorni innanzi che si dieño a li prelati. Fra questi si erano quattro, che non potendo i deputati convenire insieme se spettassero più al Sacramento dell' Ordine che ad altra materia, elessero di rimmetterli a noi, perchè si proponessimo o diffinissimo in altro tempo, come più a noi piacesse: ed havendo noi ordinato che si lievino et si serbino a trattare coll' altra cose della riforma, Mons^r Ill^{mo} di Lorena ne ha fatto far con noi un poco di risentimento, instandoci che li facciamo tornare fra i *canoni degli abusi dell' Ordine*, di che noi si siamo scusati con S. Ill^{ma} S^a mostrandole che, havendo già dati i canoni agli ambasciatori, non saria conveniente che mostrassimo questa instabilità, massimamente in cosa la quale purchè si proponga una volta, non importa che sia più adesso che di qui a qualche giorno. Havemo voluto che V. S^a Ill^{ma} sappia anche questo, per non tacerle cosa

¹ Don Claudio Fernando de Quiñonez, comte de Luna, ambassadeur de Philippe II près le concile en remplacement du marquis de Pescaire. Il avait naguère représenté le Roi à la cour impériale.

² Le projet de décret sur les abus relatifs au sacrement de l'*Ordre*, fut porté le 12 mai à la congrégation générale. Cette lettre est probablement celle du 22 d'avril, dont parle Granvelle dans sa lettre du 2 mai, n^o VIII.

che qui ci occorra : ed la mandamo copia delli canoni dati agli ambasciatori, acciò che veda che pur non si sta in tutto ed per tutto ociosi.

Mons^r Ill^{mo} Navagiero sarà qui posdomani, et per più sua comodità credono che eleggerà d'entrar domesticamente nella sua lettera, di che con un'altra daremo poi avviso a V. Ill^{ma} S^{ra}, alla quale senza fine ci raccomandiamo.

Di Trento.

Poscritta. Non si può mandare la copia delli canoni per adesso perchè è così lunga; ed la posta non può più indugiare. Ma si manderà quanto prima si possa.

VII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX LÉGATS DU S^t-SIÈGE PRÈS LE CONCILE DE TRENTE ¹.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXX, intitulé: « Lettere d'alcuni principi, Cardinali et Nuncii apostolici a i legali del concilio de Trento », fol. 66, — C. C. P.)

Cantecroix, le 18 avril 1565.

Ill^{mi} ed R^{mi} Sig^{ri} miei Oss^{mi}. Non potrei reputare se non a favore molto grande quello che hanno deliberato di farmi le SS. VV. Ill^{mo} ed R^{mo} di farmi partecipe alle volte delle cose che di la passano con le loro tanto amorevole lettere, ed tengo a molta gratia che mostrino le mie esser loro accette. Questi giorni passati haveranno impedito che nelli negotii non si sia fatto molto progresso, ed crederei ancora agevolmente che prima vorranno vedere che effetto farà la gita di Mons^r Ill^{mo} Morone da Sua Maestà Cesarea. Iddio incamini le cose secondo il bisogno publico, che in vero la povera Christianità al giorno doggi pate assai, ed mi rineresce molto che non posso dare lore migliori nuove : ma so che vogliono che io scriva quello che passa ed alli successi del mondo haveranno d'imputare, se lo contenuto nelle mie è tale come vedono.

Io per questa volta dirò poco delle cose di Francia, non vi essendo venuto altro di là, se non solo che tuttavia vanno procurando di mettere in effetto l'accordo fatto ², nel che trovano delle difficoltà assai, ed hanno ancora molto da fare con li Inglesi, mos-

¹ Les cardinaux Hosius ou de Warmie, et Simonetta.

² L'édit d'Amboise du 19 mars 1565, rendu par le Roi à la suite de l'accord fait avec le prince de Condé le 12 mars précédent.

trando fin qui la Regina d'Inghilterra poca voglia di rendere l'Havre-di-Graz, che non li sia reso Calais, ed pur haveano dato speranza il principe di Conde ¹ ed l'Amiraglio ² di poter agevolmente havere quella restitutione, con dire che l'haver posto in mano sua quel luogho sia stato solamente per sicurtà di rihavere li denari spesi nel loro aiuto ³; ed hanno mandato di nuovo li predetti principe ed Ammiraglio il capitano Brechmor ⁴ da lei per persuaderla, ed a questo effetto si trovava ancora in Inghilterra il vidame di Chartres ⁵, che fece consegnare quel luogo. Per altra via s'intende che li cavalli Alemanni habbino mandato da lei a nome del Duca de Wirtemberg ed altri principi, vedendo che Francesi differivano la loro paga, acciò che non sia fatta la restitutione di quel luogho, che prima essi non sieno pagati del loro soldo; ed mi dispiace che per qualsivoglia causa s'intertenghano tanto in Francia, che ho grandissimo sospetto che sia a peggior fine, che non per ottenere da la Regina d'Inghilterra la restitutione, facendole paura di che si trovino armati, ed per poterla forzare quando di grado non venesse allo ragionevole ed da questo sospetto, vedere che in Allemagna tuttavia si seguitano le pratiche di mettere insieme ed cavalli ed fanti, le quali parevano alquanto refredate con le nuove del accordo, ed adesso vanno tuttavia in volta, ed con più caldo che prima, che in Argentina ed altri luoghi hanno già alcuni soldati toccato denari; ma ho mandato per intenderne il certo, dubitando che su questo paese potessero havere qualche disegno, trovandosi li animi di alcuni alquanto sollevati con li successi de la Francia ed pareche il mondo in ogni parte sia disposto più al male che al bene: tuttavia non potrà essere che l principio del mese che viene non dià qualche segno di quello che per questo anno si potrà sperare o temere. Colui sopra del quale si fa più fondamento di questi movimenti d'Allemagna è il Duca Volfango de Duoi-Ponti ⁶, giovane che s'è mostrato fin qui assai prudente ed accorto, ma che d'alcuni pochi anni ha atteso meno del solito a la economia ed si truova caricato di debiti, ed lo fomentano il Conte Palatino, il Duca di Virtemberga ed il Langrave: il che dal principio fu con colore di voler ajutare alli Hughenotti, ed poi con dire di voler recuperare Metz, Toul et Verdun; ma havendo i Francesi proveduto quelli luoghi, di poco fondamento saria l'impresa, ed pur tuttavia seguitano il spendere su queste pratiche, che danno conjettura che sieno altri li loro disegni, ed sospettano alcuni, che almeno sarà per qualche tal disegno che già havevano il marchese Alberto ed i suoi

¹ Louis de Bourbon, premier prince de Condé, tué à Jarnac en 1569.

² Gaspar de Coligny, amiral de France.

³ Voir Duc d'Anmale: *Histoire des princes de Condé*, t. 1^{er}, pp. 137 et suivantes, 232 et suivantes, avec les pièces justificatives.

⁴ François de Beauvais, seigneur de Bricquemault.

⁵ Jean de Ferrières, devenu vidame de Chartres par héritage de François de Vendôme.

⁶ Wolfang, comte palatin du Rhin, duc des Deux-Ponts, ardent défenseur du protestantisme.

complici, benchè di ragione doveria quel principe haver altro risguardo, è senza carico di molti figliuoli : per il che poteva tanto più arditamente avventurare il resto, ed io spero che in breve intendero più al certo che cosa se ne possa credere ¹. D'Inghilterra aspettiamo ogni momento lettere, ed frattanto alcuni vogliono dire haver inteso, da persone private venute di là, che la Regina habbi per adesso finito il Parlamento, ed rimesso quello che non s'è potuto concludere nelli negotii fin al settembre prossimo, al qual tempo si doveranno radunare un'altra volta. Vogliono ancora dire che habbi fatto un perdono generale, come qualche volta s'è usato in quel Regno, per castigare poi tanto più severamente quelli che non volessero seguitare l'opinione regia, ed dicono ancora che vi saranno compresi li vescovi carcerati, ed che si libereranno, ed di più, che li permetteranno d'uscire dal regno, quando non volessero a patto nessuno lasciare la santa ed buona via. Se questo fosse, manco mal saria : ma come queste cose non le ho da buon luogo, ne altrimenti che da persone private che di là vengono, non mi risolvo a crederle. Diquello che più di certo ne potrò intendere, ne farò le SS. VV. Ill^{me} partecipe, le quali mi faranno gratia di tuttavia advertire di questo Mons^r Ill^{mo} Borromeo al solito, ed con questo me le raccomando in gratia. Da Cante-
croix a li 18 d'Aprile 1565.

In questo punto mi vengono lettere di Francia con le quali mi danno avviso di che, in fine, licentiarono i cavalli Allemanni, ed che si doveano incaminare per quella medesima via per la quale sono venuti, ed che tuttavia intertenevano quelli che erano sotto il Ringrave in Normandia, per conto della Regina d'Inghilterra, caso che lei non voglia accomodarsi al dovere nella restitutione di Havre-de-Graz : in che molti pensano che starà dura come la Regina madre in restituir Calais, fin che o venghi il termine, o il figliuolo sia più maturo, ed possa governarsi se stesso. In Parigi hanno tagliato a pezzi alcuni Huguenotti, li quali ritornati a casa ardivano parlare liberamente contra la religione. A Mons^r di Sipièrres ², che è gran cattolico, hanno dato carico del governo d'Orliens, ed, essendovisi suscitato qualche tumulto, ha fatto impiccare con consentimento di Mons^r de Conde molti de li autori. Scrivono che l'Ammiraglio per sicurtà della sua persona faccia conto di ritirarsi a casa sua, o forse in Alemagna, dubitando che quelli di Guisa, signori di valore ed di seguito, non lasciaranno la morte del fratello così ³, ed dicono

¹ Granvelle, dans une lettre au Roi du 14 avril 1565, expose à peu près les mêmes faits. *Papiers d'État*, t. VII, pp. 64 et suivantes.

² Philibert de Marcilly, seigneur de Cypierre, ancien gouverneur de Charles IX quand il était duc d'Orléans. Cypierre vint mourir en 1568 aux eaux de Liège (de Spa). Duc d'Aumale, ouvr. cité, t. I^{er}, p. 83.

³ François, duc de Guise, assassiné par Jean Poltrot de Mérey. Celui-ci avait accusé formellement l'amiral de Coligny, Théodore de Bèze, et un autre prédicant, d'être les instigateurs de son crime. Granvelle parlait au Roi de ses déclarations dans la lettre du 14 avril citée plus haut, note 1^{re}.

ancora, che il Besa ¹, si era avviato a la volta di Genova, era venuta nuova in corte di Francia, che li Hugenotti havevano avvelenato Mons^r. di Nemours², ed già si teneva per morto, ma che in fine era stato alquanto aiutato, ed si sperava un poco meglio. Questi sono li frutti de li arbori piantati su questo nuovo Evangelio. Di VV. SS. Ill^{me} et R^{me}.

Humilissimo Servitore
Ant. Card. di Granvela.

VIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX MÊMES.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXX, cité, folio 72. — C. C. P.)

Bruxelles, le 2 mai 1565.

Con l'ordinario, che arrivò avant'hieri, mi vennero insieme le due lettere di VV. SS. Ill^{me} ed R^{me} di xiii et xix del passato, ed riconosco con infinito obligho la gratia che mi fanno, di darmi così minutamente nuova di loro. Io spero, che già sarà ritornato da l'Imperatore Mons^r Ill^{mo} Morono, ed che, se la indispositione de la gotta l'haverà comportato, vi sarà ancora venuto Mons^r Ill^{mo} Navagiero ³; che, quanto a Mons^r Ill^{mo} di Lorena ⁴, con una sua mi da ferma speranza che arriverebbe a l'ottava di Pasqua, ed così spero, che essendovi arrivati tutti, si sarà tornato da dovero al maneggio de li negotii di quel sacro Concilio, del quale tutta la christianità sta in tanta aspet-

¹ Théodore de Bèze partit le 29 mars pour Genève. Duc d'Aumale, ouvr. cité, t. 1^{er}, p. 229.

² Jacques de Savoie, duc de Nemours, qui épousa plus tard la veuve du duc François de Guise. Il mourut seulement en 1585.

³ Bernard Navagero, d'une antique famille vénitienne, n'était entré dans l'église qu'après avoir joué un rôle considérable dans le monde. Ayant pris les ordres après la mort de sa femme il avait été fait cardinal par le pape Pie IV en 1561, puis évêque de Vérone. Il venait d'être nommé légat à Trente à la place du cardinal d'Altemps qui était retourné dans son diocèse de Constance. Navagero mourut en 1565. — Moreri.

⁴ Charles de Lorraine, frère du feu duc François de Guise, né en 1524, cardinal depuis 1547. Appelé d'abord le cardinal de Guise, il avait pris le nom de cardinal de Lorraine à la mort de Jean, archevêque de Lyon et de Reims, son oncle, également décoré de la pourpre romaine. Ce personnage, qui joua un grand rôle dans le Concile et dans le mouvement politique de la France, mourut en 1574. Il correspondait parfois avec Granvelle. *Papiers d'État*, t. V, p. 205, t. III, p. 439, etc.

tatione, ed de frutti di quello ha tanto di bisogno tutta la Chiesa. Io non diro li sinistri giudizi che ne fanno molti maligni, tenendo per certo che lo sanno le SS. VV. Ill^{me} per mille altre vie, ed che s'ingegneranno a farli bugiardi con trattar le cose di modo che tutti li buoni habbino causa di lodarsene.

Le cose di Francia hanno tuttavia quel medesimo camino; ed sommamente mi dispiace che sia così ed di modo che io non ne possa dar quella buona nuova alle SS. VV. Ill^{me} che io vorria: pur darci non so che speranza, come VV. SS. Ill^{me} haveranno veduto per le copie mandate da me, che havendo il bisogno forzato a far così brutto accordo, hanno speranza di, pacificati alquanto li moti ed levate le armi, ridurre la obbedienza ed insieme con quella la religione. Dio vogli che così sia, ed non che tutto questo si diehe a fine che possino venire a quello che pretendono: d'haver in mani facultà di vender qualche parte de li beni ecclesiastici, lo quale se ottengono, sotto colore d'una parte succederà alienatione del tutto, ed se l'animo non è buono, che in vero le cose passate non danno testimonio che lo sia, sarà la ultima rovina de la Chiesa, ed se così non l'intendono quelli signori prelati di Francia, che sè trovano in Trento, sono veramente in grande errore; ed havero al meno discaricato la conscientia mia in darne questa volta, come già più volte l'ho fatto, questo ricordo ¹.

Li soldati, che menò Roquendorf ², sono già entrati nell' Allemagna per il loro ritorno. Quelli che hanno servito al principe di Conde si trovano tuttavia appresso a Toul, fino al numero di xvi^e, i quali pero menano con loro più di u^m carri di bagagli, di prede ed spoli fatti in Francia, ed dove al presente si trovano fanno lo peggio che ponno, rovinando al tutto ed specialmente le Chiese ed li beni ecclesiastici. Alcuni ci fanno minaccie che sopra di questi stati habbino da venire, ed tanto più essendo con essi qualche numero di cavalli ed fanti Francesi, con li quali vogliono alcuni che l'Ammiraglio Chastillone et Andelot ³ verriano a congiungersi, ed che maggior numero d'Allemania si verrebbe a giungere, per il che havemo fatto preparare li nostri huomini d'arme: ancora che fin qui non vedo le conjetture di questo disegno molto fondate,

¹ Dans une lettre au Roi, du 17 juin 1663, in fine, Granvelle parlait des démarches qu'il faisait à Rome et à Trente à propos de cette question de l'aliénation d'une fraction des biens ecclésiastiques en France. *Papiers d'État*, t. VII, p. 105. Un édit royal, de mai 1663, prescrivait d'en vendre jusqu'à concurrence de cent mille écus de rente.

² Christophe, comte de Roghendorff, jadis seigneur de Condé et de Renaix, capitaine allemand qui avait eu une carrière très-aventureuse et qui servait depuis longtemps la France. Ses biens avaient été confisqués dans les Pays-Bas en 1548, parce qu'il s'était retiré en Turquie. Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. 201. Il était fils de Guillaume, baron de Roghendorff, ancien gouverneur de la Frise. *Papiers d'État*, t. III, p. 342; t. IV, p. 618; t. V, p. 331.

³ François de Coligny, seigneur d'Andelot, frère de l'amiral de Coligny, ancien colonel-général de l'infanterie française.

quantunque vi aggiunghino la speranza di che se li giungeriano alcuni di questi paesi, mal persuasi nelle cose de la religione, ed così stiamo attendendo alle attioni loro vivendo con questa anxietà.

Le cose di Francia con Inghilterra non sono ancora così bene accommodate, che non potesse fra loro nascere qualche rumore, ed secondo d'Inghilterra intendemmo la Regina s'è lamentata gagliardamente con un ministro del Re nostro, chiamato Assonville, mandato da lei con querele di nostri mercanti per li aggravii che quella natione li fa contra li privilegii del comercio: al quale disse chiaramente il principe di Conde ed l'Ammiraglio haverli mancato la parola, ed che non faria restitutione del Havre-di-Graz se prima non li davano Calais ¹, quantunque in vero lei si stracca, essendole la spesa come incompatibile, ed per la guardia di quel luogo spende ogni mese più di $\frac{4}{3}$ D^{li} (?), ed molte volte non se dove pigliarli, ed inimagino che li Francesi, mentre sono occupati in altre cose, la lasciano volentieri così consumare, sperando che trovandola col tempo stracca trattaranno con essa lei con più vantaggio, ed così non era ancora arrivato quel Brechmor che il principe de Conde ed l'Ammiraglio havevano detto di volerle mandare aspettato da lei con molto desiderio. Haveva finito quella Regina il suo Parlamento, lasciando molte cose irresolute, che sono rimesse all' ottobre prossimo, che già per quel tempo s'è intimato di nuovo il Parlamento; ma stiamo in gran dubio che passerà pure innanzi contra quelli poveri prelati incarcerati, a li quali haveva già fatto intimatione di doversi risolvere d'approbare ed giurare l'opinione erronee di lei, ed sento infinitamente il dubio che ho del loro pericolo, ed con molta anxietà ed timore ne aspetto le prime nuove che di la ci hanno da venire. L'ammiraglio Castillone si truova ben perplesso per l'imputatione che se li dà con la depositione del delinquente nel caso di Mons^r di Guisa, santa memoria, ed ne stà di modo, che nella propria casa (tanto può la coscienza) non si tiene per sicuro. Haveva fatto alla detta depositione una certa risposta tenuta da molti savii, non solo impertinente, ma ancora in certa parte a lui contraria, ed così ha fatto molta diligentia per ritirare a sè li esemplari sparsi, ma essi hanno già passati per tante mani che a lui sarà impossibile.

Del Moscovita non s'è inteso poi altro; mi vien detto che la maggior proventione d'armi che lui habbi, con le quali infesta li vicini, li sià stata portata da Inglesi: quelli so che da qualche tempo in qua hanno tenuto con lui strettissime pratiche di comercio, ed con disegno ancora di condurre per quella parte del mare Caspio, vicino a lui, le spetierie di Persia. La inimicitia del Re di Danimarea con quel di Svetia si va scaldando, con qualche opinione che habbino da venire alle mani, ed stà dalla parte del Svetico il

¹ On trouve dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. 1^{er}, pp. 436 et suivantes, une relation de l'ambassade d'Assonville en Angleterre, du 1^{er} avril au 6 juin 1565. Voir en outre *Papiers d'État*, t. VII, p. 62, et *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 244, 246, 247.

Langravio, suo suocero, offeso ancora spetialmente dal Dano per averli trattenuto un suo ambasciadore che trattava de le cose del matrimonio, ed anchora se li aggiungeranno quelli di Melckenburch, offesi dal detto Dano per un schiaffo che ricevette dal quel Re uno di loro in un banchetto di nozze poco più d'un anno fà. De la parte del Dano sarà l'elettore Augusto di Sāssonìa ed li suoi, essendo il suo cugnato, ed potendo con esso lui assai la moglie; ma potria ancora essere che all' uso loro in qualche schlaftione la cosa s'accomodasse ¹.

Le pratiche dell' esercito che doveva fare il Duca di Dui-Ponti vanno già più fredde, ed, se in venti giorni non si scaldano più, si potranno dare perite in fumo; ed questo è quel tanto che per adesso li posso dare di queste parti settentrionali ed di ponente. Pregherò Iddio che sia servito accomodare il tutto al riposo universale, ed che conceda alle SS. VV. Ill^{me} quanto desiderano, alle quali basio umilmente le mani.

Da Bruxelles alli u di Maggio 1563.

IX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX MÊMES.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXX, fol. 78. — C. C. P.)

Bruxelles, le 9 mai 1563.

Io spero che, secondo contengono le lettere che VV. SS. Ill^{me} et R^{me} si sono degnate scrivermi alli xxvii del passato, Monsig^{re} Ill^{mo} Morone ed Navagiero si ritruovano già costì, ed si sarà ricominciato di nuovo ad intendere alle cose più importanti. Iddio faccia che ogni cosa succeda come si desidera ed si deve sperare, ed sommamente mi rallegro che Mons^r Ill^{mo} di Lorena, per lettere sue, mi dà ancora lui ogni buona speranza di che entro in maggior confidentia che farà condescendere li prelati Francesi a le cose ragionevoli ed al sostenimento de l'autorità della Santa Chiesa, ne si lamenta punto di che non li sia concesso quello che desiderava, che si tornasse ad aggiungere alle scritture, che s'erano già date alli ambasciatori, quelli punti che si levarono per haver parso esser più conveniente trattarne in altra occasione, ed non accade usar di

¹ On trouve dans Groen, *Archives*, t. I^{er}, un certain nombre de lettres dans lesquelles il est question des hostilités dont le nord de l'Europe était le théâtre, et qui préoccupaient les hommes d'État des Pays-Bas.

scusa con meco, perchè la copia di quel scritto, che deliberavano per farmi gratia di mandarmi, non sia stata fatta a tempo: che potesse venire con le lettere stesse che venendo ancora dapoi basterà, ed lo riceverò a singolarissimo favore.

Quello che per adesso ho da dir loro è che le cose di Francia vanno per quel medesimo verso ed con qualche apparenza di gran disparere fra il principe di Conde et l'Amiraglio, di dove potria agevolmente succedere qualche cosa di buono. La Regina d'Inghilterra ha trattato molto aspramente il Brechmor, con dirli espressamente che veniva di parte del principe di Conde ed non del Rè Christianissimo, ed che li havevano mancato la parola, ed che non renderà l'Havre-di-Graz senza rihaver Calais; il che si dubita s'è fatto così per la speranza che ha che da lei si mandara Mons^r di Damville ¹, ed che lui potria ogni cosa col mezzo del Contestabile, suo padre, non sapendo forse lei che il detto Contestabile era ritirato a casa sua con poca contentezza, ed si vede certo che se truova con travaglio non sapendo in che modo governarsi, essendo pochi quelli del suo proprio consiglio a chi piace la resolutione che fece d'entrare in questi garbugli, ed il lamento che si li ha mandato fare di parte del Re nostro, con un consigliere di questi stati, sopra il mal trattamento che si fa a li nostri mercanti, li mette il cervello a partito ancora: di modo che fin quì non ha osato essecutar la sententia contra li poveri vescovi ed altri cattolici presi, che haveva deliberato di far molto fa, ed si teneva tanto per certo, ed un povero Dottore da lei più odiato di tutti li altri prigioni si risolse a salvarsi de la Torre, como lo fece de fatto, ne fin quì si ha nuova che l'habbino potuto ritrovare.

Qui havemo qualche nuovo tumulto suscitato da li heretici che si truovano dentro di Tournai ed di Valentianas: ma Madama Ill^{ma} vi va provvedendo lo meglio, non mancando di cosa alcuna che da lei si potrebbe desiderare, con non poca speranza che la cosa non caminerà più innanzi ². Il che pregho Iddio di concederci, ed a le SS. VV. Ill^{me} conceda ogni felicità ed contento. Da Bruxelles a li IX di Maggio 1565.

Il Padre, fratre Christophoro di Sanfosis, per le bone qualità sua si raccomanda da se stesso, si trova presente al Concilio ed come mi è amico, non posso lasciar di supplicare VV. SS. Ill^{me} et R^{mo} di haverlo anchora per amor mio per raccomandato.

¹ Henri de Montmorency, fils du connétable Anne, duc de Damville et plus tard duc de Montmorency après la mort de son père et de son frère aîné. Né en 1554, il mourut en 1614, ayant été fait connétable par Henri IV en 1595.

² Sur les affaires de Tournai et de Valenciennes en 1565. Voir: *Papiers d'État*, t. VII, pp. 50, 51, 72, 75. — Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, pp. 415 et suiv., 488 et suiv., 494 et suiv., 518 et suiv. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 245, 249, 251, etc.; et sur Valenciennes, spécialement, les documents rassemblés par M. Paillard, dans son *Histoire des troubles de Valenciennes, 1560-1567*.

X.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SECRÉTAIRE N.

(Original chez M. de Bruyne, bibliophile à Malines, transcrit par M. E. Neeffs ¹.)

Sans lieu, 21 mai 1563.

Monsieur le Secretere. Avec Florys, ayde de la chambre de S. M. ², j'envoye à Icelle plusieurs paequetz, par la mer, des choses qu'Elle ma commandé, mais comme l'empacquetage s'est fait en Anvers, je ne vous scauroye dire le nombre d'iceulx. Mais le dict Florys est homme de conscience, et je tiens qu'il n'y voudroit faire faulte, et il seroit besoing avoir lettre signée de la main de Son Altéze, par laquelle commanda aux collecteurs de tonlieux que faisant le dict Florys ce voyage, pour le service de Sa Majesté, ils le laissent passer avecq lesdicts paequetz, fardeaulx et aidaiges, qu'ils le laissent passer sans rien payer. Et ne voye inconvenient estant ledict personnaige, comme je diz, de confiance, que le depesche se fait en ceste qualité; mais il fault l'avoir tost afin que si ceste nouvelle lune le temps se miet à beaux, le dict Florys ne perde l'oportunité de son voyage.

Votre bien compère et ami,
ANT., CARD. DE GRANVELLE.

XI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX LÉGATS DU S^t-SIÈGE PRÈS LE CONCILE DE TRENTE.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXX, fol. 88. — C. C. P.)

Bruxelles, le 23 mai 1563.

Oggi mi è capitata la lettera de le SS. VV. Ill^{mo} ed R^{mo} di....³ del presente con la quale, mercè loro, intendo la submissione fatta di parte de la Ser^{ma} Regina di Scotia alli decreti

¹ Cette lettre, écrite sur papier in-folio sans suscription ni adresse, est cachetée avec le petit sceau aux armes du cardinal avec sa devise *Durate*. La date et la signature sont seules de la main de Granvelle.

² On trouve en 1556 dans la maison de Charles-Quint, avec la qualification de *Ayuda de Camâra*, un Floris Tutenare; et, un peu plus tard, dans la maison de Philippe II un Florys cité parmi les varlets servants des principaux personnages de l'Hôtel. Gachard. *Retraite et mort de Charles-Quint*, t. II, p. 79. — *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 255.

³ La date est en blanc dans la copie.

del Sacro Concilio ¹, ed che si era intimata la Congregazione per la continovazione de gli negotii; ed con il medesimo ordinario, che mi ha portato le lettere loro, ne ho de la corte di Sua Maestà Cesarea con le quali mi certificano che Mons^r Ill^{mo} Morone, libero già ed de la gotta ed de la podagra, era partito d'Inspruch. Faccia Iddio che sia arrivato con quella salute a Trento che io li desidero. Li nostri tre prelati, il vescovo d'Arras, mio successore, il vescovo d'Ipre, et il vescovo di Namur, sono partiti con li tre teologi di Lovanii, passano dieci giorni, aleuni per la via dritta d'Augusta, altri, per più sicurtà ed commodità loro, per la Borgogna ed per Milano. Supplico le SS. VV. Ill^{mo} di vederli tutti volentieri, che in vero lo meritano, ed spetialmente mi faccino favore d'accarezzare il predetto mio successore, ch'è huomo d'assai, come dal praticar con lui lo conosceranno, ed vanno tutti con buonissimo animo, come me l'hanno promesso ed certificato d'adoperarsi sinceramente al sostenimento de l'autorità de la Santa Sede, ed remedio universale de la religione ².

Le cose di Francia vanno tuttavia cosi. Faccio Iddio che ne succeda conforme a la speranza che Mons^r Ill^{mo} di Ferrara ne dava con le sue. Li reyteri si tiene che sieno già partiti, ed avviatisi al camino d'Allemagna, havendo ricevuto buona parte de la pagha, a la quale, secondo s'intende, hanno proveduto quelli di Parigi, li quali dicono di voler ricevere ed trattar bene al principe di Conde, ma non che vi venghi l'Ammiraglio fin che si purghi giuridicamente de l'imputatione de la morte di Mons^r di Guisa. Era lui venuto per intrare in corte a S. Germano con v^o cavalli, ed di più di quelli se ne trovavano alcuni sparsi nelle ville in quello campagna; il che diede ombra ed sospetto, ed cosi messero guardia al Re in S. Germano, facendo intendere al detto Ammiraglio che non sarebbe volentieri veduto con tal compagnia; onde ritirandosi volle far la strada di Chantilli, casa del Contestabile, dove il predetto signore si trovava, il quale li mando dire che se voleva venire con le genti sue ordinarie li saria molto ben venuto, ma che a si grossa compagnia serrarebbe la porta. Andò pure il principe de Conde a trovare il predetto Ammiraglio, ed stette lungamente in stretti ragionamenti con lui: ma non so quali essi furono; ed da sospetto grande che tuttavia sia fra loro maggiore intelligenza di quello che il mondo pensa, quantunque il contrario potria ancora esser vero, ed certo li termini usati de la Regina d'Inghilterra, cosi asperi contra la persona del principe, perlando col

¹ On trouve dans l'ouvrage du prince Labanoff, t. 1^{er}, pp. 170, 175 à 180, diverses lettres de Marie Stuart au pape Pie IV et aux pères du Concile de Trente.

² On connaît déjà les trois évêques dont il est question dans la lettre: Richardôt, Rithovius et Havet. Les trois théologiens de Louvain étaient Michel de Bay, Jean Hessels, dit de Lovanio, et Corneille Jansenius, plus tard évêque de Gand. Voir pour ce qui concerne leur envoi au Concile: Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. 491; *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 244; de Ram, *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique et spécialement les docteurs de l'Université de Louvain ont prise au Concile de Trente*, pp. 46 et suivantes.

Brechmor, ed il ragionar tanto amorevolmente dell'Ammiraglio ed de suoi, dovrebbe dare argomento a la opinione de la diffidentia. Andelot stava nella corte venutovi con soli xii cavalli di posta. Vi si trovava ancora il marischal de Momoransi, ed s'erano fatti offitii per richiamare il Contestabile.

Quelli del Ducato di Borgogna havevano convocati li stati de la provintia in Dizione, ed stavano praticando sulle cose de l'accordo, ed restovano ancora con opinione di non voler ricevere a patto alcuno le prediche de Ugonotti nelli borghi di quelle terre che in quella provintia a questo effetto sono designate; ma da quello che intendo, per varii avvisi, siccome questi si mostrano constanti nella Religione cattolica, cosi quelli di Lione si comportano da ostinatissimi nelle heresie, persistendo tuttavia a non volere in modo nessuno l'uso della Religione cattolica nella terro loro; ed mi dubito assai che buona parte de li tumulti di Francia moltiplicandosi in quelle parti veneranno poi a caricar sopra Avignone ed altri luoghi de la Sede Apostolica, se non vi si fa qualche gagliarda provisione, dove s'intende che il signore Fabritio Serbellone ¹ ha fatto fin qui quasi più che si può humanamente.

Li tumulti d'Alemagna si vanno giornalmente accomodandi più, di modo che si può sperare di vivere da quella parte questo anno in quiete. Si vanno ancora temperando li moti di Tournay et Valentianes, ed si sta attendendo a trovarne più di certo la radice per applicarvi tutto quel rimedio che si potrà; ma vi fanno gran danno li ministri ed predicatori di Francia, che vengono sotto mano sollecitando in secreti conventicoli li nostri popoli, dando loro speranza di gran fomento; contra di che Madama, Ser^{ma} nostra governatrice, va reparando lo meglio che può ed non senza sospetto qualche volta ed dubio di poterne riuscir male, secondo li humori vanno continovando ed crescendo il male per la contagione vicina; ed importarebbe per il rimedio la presentia del padrone, la quale si solleceita continueamente da due anni in qua ².

Perfidia tuttavia la Regina d'Inghilterra il voler guardare l'Havre-di-Graz o rihaver Calais, ed li Francesi dicono che risolutamente non renderanno Calais ed che con la forza tenteranno di rihaver lo suo; pur molti hanno opinione che il mancar di potere alla Regina d'Inghilterra, ed il trovarsi li Francesi stracchi ed con bisogno di riposo, darà causa a qualche compositione. Ed non potrà essere che brevemente o non si tenti la forza, essendo ogni cosa già preparata, o non succeda per una via o per un'altra l'accordo: ed con questo facendo fine basio humilissimamente le mani de le SS. VV. Il^{l^{me}} pregandole da Iddio ogni felicità ed contento. Da Brusselles, alli 23 di Maggio 1563.

¹ Don Fabrice Serbelloni, neveu du pape Paul IV, ancien gouverneur de Pavie pour Charles-Quint, gouverneur d'Avignon pour le St-Siège. Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, etc.*, t. 1^{er}, p. 136.

² Sur les efforts de Granvelle pour obtenir que le Roi vint aux Pays-Bas, voir plus haut, p. 87, note 2^{me}.

XII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX MÈMES.

(Archives secrètes du Vatican. — Volume XXX, fol. 111. — C. C. P.)

Bruxelles, le 20 juin 1563.

Con l'ultimo ordinario diede risposta all' ultima ch' io haveva de la SS. VV. Ill^{me} ed R^{mo} : nè poi ho avuto da là loro nessuna altra, essendo però venuta la stafetta di Venetia. Il che dico solo acciò che se qualche dova si fosse mandata, sappino che non è arrivata. Ho poco da scrivere più di quello che scrissi ultimamente, essendo le cose di qua quasi in un medesimo essere; ed andiamo tuttavia attendendo al rimedio più solido de le cose di Tournay ed Valentinianas. Ma in vero vi à tanto mal partito, ed va crescendo di modo che non so che potremo in fine fare che molte cose non comportano rimedio se Sua Maestà non è presente; la cui venuta sollecito continuamente quanto posso ed per tutta la vie che mi pajono convenienti, vedendo chiaro che, non venendo, la religione caderà se le cose del Concilio non ci pongono qualche rimedio: di che Monsgr Ill^{mo} ed R^{mo} di Lorena con una sua mi da buona speranza. Ma secondo di là si scrive del proceder suo, io non so già come l'habbi da intendere. Chè a volere pigliare le cose per l'estremo, pareria fosse voler far niente del tutto; pur dandomi lui speranza, non voglio perderla ch' io non reddi sopra che fondamento.

Havevano scritto il principe di Conde ed l'Ammiraglio a li reyster, che l'intertenessero, ancora che havevano risoluto di partire con due paghe che se si davano, ed la responsione di mercanti Allemanni per il resto che se si era dovuto, como io scrissi; ed l'Imperatore ed i principi elettori ed altri havevano mandato ad incontrare loro con comandamento per farli separare arrivando sulle terre de l'Imperio: ma con l'ultimo ordinario ho havuto pochissime lettere d'Allemagna; non so già che ne sarà causa, ed cosi non ho ancora inteso di certo il retorno loro in Allemagna; nè so se mi creda che s'interteranno in Francia, che dove sono non hanno più che mangiare. Ed credo di certo che le altre parti di Francia non li comporteranno volentieri, se potranno far di meno: ed potria essere che, crescendo monsieur d'Omala ¹ di gente, li forzasse ad rescire quando meno volessero; ancora che il numero di cavalli è maggiore che quando entrarono in Francia, perchè i fanti col buttino si sono messi a cavallo: ma è

¹ Claude de Lorraine, duc d'Aumale, frère du cardinal de Lorraine et du feu duc François de Guise.

gente disordinata ed incompsta, ed agevolmente se li potria dare una mano. Quelli del ducato di Borgogna stanno tuttavia con prolissa oratione ed ben fondata sollecitando la corte acciò che non sièno costretti a ricevere predicatori heretici: perchè saria metter quella provintia, che è assai netta, in nuova confusione. Non so se l'otterranno; ed al marischial di Vieleville ¹ hanno mandato a Liona con speranza che possa tanto che li concederanno di poter licentiar li forestieri, introdurre li ecclesiastici, ed metter quella terra in mieglor termine: ed si spera che monsieur di Subisa ² ed monsieur di Gordez ³ s'accomoderanno; ma non so quel che potranno ottenere del già cardinal Chastillon ⁴ ed di monsieur di Cursol ⁵ di quello ne potrò intendere alla giornata ne darò ragguaglio a le SS. VV. III^{me}.

Le cose dell' Haure-di-Graz stonno ancora nel medesimo camino, ed ha operato molto poco l'ambasciata che ha fatto fare di nuovo il principe di Conde con un maestro de le richieste del Re di Francia ⁶, che a nome del principe a trattato durante questa guerra le cose sue in Inghilterra; che dappoi de la sua ambasciata havendo fatto domandare da la Regina il Secretario Alluya ⁷, se avanti alla sua partita voleva comandar altro, li fece risposta di non, ancora che l'intende che fra il campo del Ringravio ⁸ ed il forte di Gratia havevano fatto una mezza triegna, acciò che nè dal forte tirassero al campo, nè dal campo si tentasse altro contro il forte. Il che in Inghilterra li Inglesi interpretano a paura che hanno i Francesi ed al molto danno che l'ostiglieria li facera: ed li Francesi dicono solo essere per aspettare che tutte le forze loro ed li guastatori si trovino insieme; ed dicono altri che aspettano a veder che cosa porterà Alluya al suo ritorno.

¹ François de Scepeaux, maréchal de Vicilleville, ancien gouverneur de Metz, envoyé en Provence, Languedoc et Dauphiné pour faire exécuter l'édit de pacification.

² Jean Larchevêque, seigneur de Soubise, dernier rejeton mâle des Parthenay; à sa mort sa fille Catherine porta Soubise dans la maison de Rohan. C'était un des chefs des Huguenots.

³ Bertrand Raymbaud de Simiane, baron de Gordes, seigneur du Dauphiné qui, sans renoncer à la foi catholique, semblaient alors pencher pour les idées nouvelles et était fort en rapports avec d'Andelot et Soubise. Il devient plus tard lieutenant général du Roi en Dauphiné.

⁴ Odet de Coligny, naguère cardinal de Chatillon et évêque de Beauvais, frère de Coligny et de d'Andelot. Ardent Huguenot, il allait en 1564 épouser, suivant le rite réformé, Isabelle de Hauteville avec laquelle il vivait publiquement depuis plusieurs années.

⁵ Jacques de Crussol de Beaudiné, l'un des principaux chefs des protestants du midi, qui, au dire de Sismondî, ne voulait en 1565 ni poser les armes ni même renoncer à se venger.

⁶ Robert de la Haye, conseiller au Parlement, chargé depuis longtemps des affaires particulières de Condé dont il avait partagé la captivité en 1560. Il avait été l'un des négociateurs du traité de Hamptoncourt entre Elisabeth et les chefs Huguenots, cause originelle de la question du Havre-de-Grâce.

⁷ Florimond Robertet, sieur d'Alluyc, secrétaire d'État.

⁸ Le Rhingrave, Jean-Philippe, comte de Salm, tué plus tard à Montoncourt où il commandait les reîtres au service du Roi de France.

Le preparazioni d'armi di questi due Re di Danimarca ed di Svetia vanno tuttavia inanzi, ancora che l'Imperatore ed molti altri principi procurino di metterli d'accordo. Ed non mi si offerendo altro per adesso farò fine con raccomandarme humilmente nella buona gratia de la SS. VV. Ill^{me}.

Da Brusselles alli 20 di Giugno 1563.

XIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX MÊMES.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXX, fol. 115. — C. C. P.)

Bruxelles, le 27 juin 1563.

In questo punto mi vengono le lettere di VV. SS. Ill^{me} ed R^{me} di xv del presente, de le quali conosco chiaro li travagli nelli quali si truovano per la contrarietà de le opinioni, per voler una parte seguitar del tutto il Concilio di Basilia a l'antico modo loro, ed l'altra il Concilio Fiorentino : la parte del quale spero ajutaranno li nostri teologi di Lovanio, che di raggione già doverieno essere arrivati¹. Ed veramente saria più che tempo che potesse uscir una buona sessione per dar qualche satisfazione al mondo, che sta tanto tempo aspettando qualche riuscita di tante congregazioni, essendo le calunnie, che universalmente si spargono per tutto contro il Concilio tante, che molti, ancora de li buoni, mostrano di desperare di potersi aspettar di questo Concilio qualche frutto, i quali spero in Dio che con li travagli di le SS. VV. Ill^{me} revederanno brevemente migliori effetti di quello che pensano. Ed credo sia stato bene di pigliar giorno certo alla sessione, per stringere tanto più i padri alla resolutione, acciò che si faccia in quel tempo forza più indugiare una sessione, se non qual si vorria, per la contentione de le parti, a meno qual si potrà.

Le cose di qui vanno tuttavia cosi, ed si sono castigati alcuni di Tournay ed di Valentianas; ed si vanno di continuo investigando li capi è il principale fondamento. Ma Madama non vi è ajutata da tutti quelli che doveriano come saria di bisogne²; ed per

¹ *Papiers d'État*, t. VII, p. 114: Granvelle à Gonçalo Perez, le 27 juin 1563. Il s'agissait d'une discussion provoquée par quelques paroles du cardinal de Lorraine, sur le point de savoir si le Pape est au-dessus du concile ou le concile au-dessus du Pape.

² Voir plus haut, p. 542, note 2^{me}. Ce qui faisait dire à Granvelle, dans une lettre au Roi du 9 mai, à propos du concours hésitant que certains personnages prêtaient à la duchesse: « C'est une chose » assez triste que d'être obligés de porter les chiens à la chasse. » *Papiers d'État*, t. VII, pp. 72, 73.

questo ed mille altre cose, ed per il beneficio universale de la Christianità nelle parti, che restano ancora alquanto sane, saria più che necessario che il Re, nostro Patrone, venesse: di che continuamente lo sollecitiamo, ed lo doveriano ancora sollecitare tutti li buoni; che differendosi più, mi dubito di qualche grande inconveniente irreparabile. Qui stiamo aspestando l'effetto che in fine haverà fatto la gita del marischal di Vielleville a Lione, ed se la sua presentia haverà potuto operar quello, si sperava, di licentiar li forestieri ed ridurre li Ecclesiastia nella città. Ma non so che speranza ne debba havere, sentendo con grandissimo cordoglio quello che sento de l'impresa d'Avignone, che li Ugonotti fanno; che piaccia a Iddio proveder di modo alle cose, che non venghino ad occuparlo li nemici della Santa Sede, che giornalmente si fortificano contra essa.

La Regina d'Inghilterra è ancora nella sua antica perfidia di non voler restituire l'Havre-di-Graz se non facendole restituzione di Calais: ed per ultima resolutione disse al secretario Alluya, che lei è Inglesa ed la Regina di Francia Fiorentina, ed che si vederà chi de le due darà miglior recapito alli suoi negotii. Ed il detto secretario Alluya ed il maestro delle richieste la Haja¹ si sono tornati in Francia, ed la Regina arma in grosso ed il Re di Francia partiva da Parigi per la Normandia per avvicinarsi el campo. Ma tuttavia ha mandato la predetta Regina d'Inghilterra persona con li sudetti. Il che si pensa sia per attacar di nuovo qualche prattica d'accordo; che al fine si crede succederà, non facondo ne per l'una nè per l'altra de le parti la guerra. La resolutione che hanno presa de la partita del Re per il campo è che il Contestabile, a causa del suo offitio, comandarà à l'esercito ed a la gente di guerra. Quanto a li negotii, s'entende che la Regina habbi dichiarato che vuole che da mo inanzi il Re suo figlio comandi, essendo tanto vicino a la sua maggioranza ed che sia con il parer di lei, che pretende d'essere soprintendente ed delli negotii ed de le finanze, con dichiarazione che non vuole in questo nè superiore nè eguale; di che ed di non haver lei voluto far fin a quattro o cinque cavallieri de l'ordine, i quali le sono stati proposti dal principe di Conde, s'intende che lui resta alquanto sdegnato: ma come quella gente si muta ogni momento, mal si puo far giuditio nè discorso sul fatto lore per l'avvenire. Tuttavia va il detto principe con il Re, con dire però che sia per accompagnarlo solamente ed non per impacciarsi d'altra cosa. Ed per quanto s'intende, tutta questo nonostante li cavalli Alamanni sotto'l carico del marischal de Hessen² si ne tornano a casa loro, ancora che di quest' ultimo punto ne vorria esser alquanto più sicuro, ed spero che fra due giorni ne saprò la verità.

La guerra fra Dinamarca ed Svetia va innanzi per li suoi passi, ed si rinforzano giornalmente ambe le parti; ed s'intende, per due diverse vie, che già hanno havuto qualche

¹ Voir plus haut, p. 550, note 6^{me}.

² Frédéric de Roltzhauzen. Il commandait avec l'assentiment du landgrave les reîtres Allemands engagés par d'Andelot.

incontro in mare, ed che li Svetici hanno buttato a fondo la nave ammiraglia ed tre altre del Re di Dinamarca. Io oseria vedere la staggione più inanzi, che mi dubito che, venendo ad accordarsi questi due Re si avanzasse la staggione da quest' reggione, trovandosi li soldati insieme non li venesse voglia di fare qualche cosa in prejuditio d'alcuni altri stati; ed così bisognèva che tutti li vicini stiano alla mira.

Essendosi fatta mentione d'Inghilterra non voglio mancare di dire che havendo inteso, per lettere particolari, che nella congregatione dè undici si parlò d'alcune lettere incaminate a Trento da qualche Inglese, per via de Lovanio, pretendendo che il Concilio contra la Regina d'Inghilterra facci dichiaratione, ed la scomunicchi, imaginandosi che di questo succederebbe che li buoni si muoverebbero contro di lei, ed che l'essecutione se ne sarebbe poi quando Iddio volesse; io non faria quello che devo, se non ne avvisasse la SS. VV. Ill^{mo} di quello mi ricordo che Sua Maestà Cattolica ha qualche volta fatto intendere a Nostro Signore, che nè a persuasione di Francesi, nè di qual si voglia altro, si lasciasse Sua Beatitudine indurre a far qualche dichiaratione contro la predetta Regina senza saputa ed cognition sua, che come, continuamente vigila cercando modo di ridurre quel regno a miglior camino, potria essere che, con fare questa determinatione senza saputa sua, se li rompesse qualche disegno quale io non sapria dire per trovarmi tanto discosto di Sua Maestà; ma lodarei che innanzi che passar alla determinatione si comunicasse con Sua Maestà senza far fondamento sopra avisi mandati a questo modo, che qualche volta persone zelose s'ingannano nelle loro speranze; ed potria agervolmente accascare che, in luogo che sperano, che i buoni si dichiarerebbero, non ne succedesse altro se non farsi quella Regina più ostinata, ed che si determinasse di metter la mano con tal occasione al sangue di questi buoni prelati incarcerati, ed d'altri ancora che potria far metter nella Torre ¹. Non negarò già che trovandosi essausta di denari ed mal voluta per il suo governo ed per conto di Milort Robert ² così da Cattolici come da Heretici, ed involupata con Francia, il suo Regno in gran divisione, le pretensioni da Scozzesi, quali si sanno, non fosse facile, quando li principi Cattolici fossero disoccupati, dar le in breve tempo una mala mano. Ma queste cose haveriano d'essere preparate, al mio debole giuditio, innanzi che farla del tutto rabbiare con tal dichiaratione, o che al meno questa non si facesse senza saputa et volontà del Re nostro. Ed con questo alle SS. VV. Ill^{mo} et Rev^{mo} bacio humilissimamente le mani.

Da Bruxelles alle 27 di Guigno 1565.

¹ Le 27 juin 1565 Granvelle écrivait dans le même sens à Gonçalo Perez, *Papiers d'État*, t. VII, pp. 112, 113.

² Lord Robert Dudley, comte de Leicester.

XIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL BORROMEIO.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXX, fol. 118. — C. C. P.)

Bruxelles, le 4 juillet 1565.

Da Trento mi à stata mandata la lettera de V. S. Ill^{ma} et R^{ma} de xii del passato, ed recevuto a sommo favore la memoria che di me tiene, ed d'intender che pigli N. S^o la satisfattione de gli avvisi che giornalmente mando alli Ill^{mo} SSⁱ Legati in Trento : che, secondo mi assicurano, li fanno passare al cospetto de V. Ill^{mo} col mazzo de la quale Sua Santità ne ha notizia : ed ho eletto questo modo per meno fastidio de V. S^{ma} Ill^{re}. Acciò che no la gravi di legger una cosa due volte. Ma ben mi dispiace che le cose del mondo nò vadino di modo che possa dar avvisi allegri ed piacevoli, ed che donassero a Su Beat^o ed a lui qualche piacere ed contento. Ma quasi essi sieno, importa si sappi quello che passa, perchè possano accomodar in quello si può il rimedio. Ed si V. S. Ill^{ma} non sapesse quanto obligato mi tenghi ed a Sua Beat^o ed a lui, la diria giornalmente di nuovo. Ma so che lo sanno, ed resta solo che sapendo quanto liberamente possono disporre di me, mi comandino come ad humilissimo il obedientissimo servitore.

Non voglio mancar di avvisar V. S. Ill^{ma} che li due dottori precipui, che hanno quella contentione con li vecchi di Lovanio sopra alcune inusitate frasi de la scola, ricavate da loro da prospero discipulo de S. Agustino, sono al presente in Trento : che sono Michela de Bay et Joannes de Lovanio. Ed appunto s'è fatt' eletione di loro perchè vadano in compagnia de li tre vescovi nostri ed d'un altro theologo : che già sono arrivate in Trento, acciò che se hanno voglia di chiarisi di alcuna cosa, lo possono fare trattandolo con alcuni di quelli padri. Ed alla partita loro glie ne dissi una parolà, ma, con quella sommissione che devono, mi fecero risposta che non era bisogno trattarne in Concilio, ed che si contentarebbero d'ogni dichiarazione che ne facesse Sua Beat^o. Io non so quello ne farà il S^r Generale di S. Francesco : ma glie ne servo una parola, dandosi avviso di questo, acciò che habbi avvertentia a trattarne, se ne tratta con modestia ed ogni demonstratione di carità, perchè questi sono veramente dottissimi ed pii. Ma con tutto questo, con quanto abjetti si mostrino, hanno ancora li loro stimuli d'honore ed giudicheria, che saria molto pernizioso il perderli con assacerbarli, che sono in Lovanio di grand' opinione ed hanno molto sequaci loro discipoli, parendomi ch'è quello, a che si deve attender, ed d'evitar che non naschi in quella Università, che

resta ancora intiera ed solida per la religione, cosa che vi susciti qualche divisione ¹. Ed per non mancare al debito mio non ho voluto lassar di darne a V. S. Ill^{ma} questo particular ragguaglio. Ed cosi nello sua buona gratia quanto posso humilmente mi raccomando, ed prego Iddio che la conservi ed felicitì.

Da Bruxelles alle 4 di Juglio 1565.

XV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX LÉGATS DU SAINT-SIÈGE PRÈS LE
CONCILE DE TRENTE.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol XXX, fol. 125. — C. C. P.)

Bruxelles, le 18 juillet 1563.

Non mi truovo con lettera alcuna di VV. SS. Ill^{mo} ed Rev^{me}, a che non habbi già fatto risposta. Da alcuna di particolari venute con l'ordinario di Venetia, che arrivò hieri, ho inteso con molta mia satisfatione che quella differentia della sessione, tra li ambasciatori del nostro Re cattolico si del Christianissimo, si sia per la molta prudenza di VV. SS. Ill^{mo} accomodata, chè dava apparentia di generare qualche gran scandalo ed dissolutione del Concilio con calomnia universale ed molto discontento di tutti i buoni ²; che assai meno male saria non haver mai per adesso cominciato il Concilio che di suspenderlo o firnirlo senza debita conclusione, al meno tale che dia sadisfattione alli buoni. Qui se ne parla variamente, come le lingue sono libere. Ed molti ne parlano male, essendo tanti quelli, che si trovano con poco amore verso l'ordine ecclesiastico al tempo d'oggi. Ma io ho speranza che li effetti buoni faranno mutar l'opinione a molti. Le cose sono qui assai pacifice, ed più quasi di quello che di raggione si potria sperare, essendo in tutto il contorno cosi turbate ed li humori domestici di mala maniera. Ma fin qui in questa bande non si fa lieva maggiore che di quello sei bandiere che si sono poste in Tournay ed Valentienes, ed i cavalli et altri tante fanti si sono dati ad un

¹ Voir plus haut, page 547, note 2^{me}.

² Il y avait eu entre le comte de Luna, ambassadeur d'Espagne, et le seigneur de Lansac, ambassadeur de France, un éclat déplorable à propos de la préséance dans la cathédrale de Trente, le jour de la fête de St-Pierre et de St-Paul. Les légats, à beaucoup de peine, obtinrent un arrangement.

capitano, come bargello di campagna, per impedire li conventicoli che si facevano le feste ed altri giorni ed le prediche che li cittadini andavano a sentire nelli boschi ed ritirate convalli. Per il che mi maraviglio de la voce, sparsa costi, che si lievano in queste bande molti migliari di cavalli ed gran numero di bandiere di fanti, secondo mi scrive il vescovo d'Arras. Ma potrebbe esser agevolmente che nascesse quest' opinione de la lieva fatta tanto appresso a questi stati cosi per il Re di Denamarca, a cui servitio sono iti molti di queste bande innanzi che la prohibitione si facesse, come ancora per quella che ha fatto il duca Erico ¹ a nome, come si crede, del Re de Sveden, o forse per la cavalleria ed fanteria che il duca di Cleves haveva accaparato, a nome del circolo di Westfalia, per difendere il vescovo Monasteriense come membro di esso contra il predetto duca Erico ². Al quale dopo le ultime mie, per quanto l'intende, camina innanzi, ed ha già passato il fiume Visurgo avvicinandosi al ducato di Holstain, che pare a proposito di quello che prima scrissi de la diversione che pretenderà di fare. Ed si dice che di camino habbia occupato un castello aduno de li conti di Schaumburg. Il che, se l'ha fatto, potrà un'altra volta haver commosso quelli di detto circolo; i quali se non adesso (per passare il duca avanti) potrebbero poi col tempo far risentimento contra di lui, ed dar questo un'altra stagione occasione di nuovo garbuglio, se ancora non succede quest' anno. Il che mi dispiace per esser tanto appresso di noi.

La Regina d'Inghelterra più che mai brava ed fa demonstratione di molte preparazioni, ed dice di voler venire in persona fin a Douvra per avvicinarsi più dell' Havre-di-Graz, ed che se non la ritenesse l'essere donna, andarabbe ancora fin al detto Havre. Tuttavia si lascia intender d'altra banda che non le dispiacerebbe che qualche d'uno s'interponesse per procurare l'accordo, ed il trattar lei, come io scrissi, il nostro ambasciatore, ed il mostrarsi più pietosa verso li poveri vescovi presi, me da chiaro ed manifesto segno. Li Francesi per la parte loro si avvicinano quanto ponno al muro dell' Havre ed comminano, ed prudentemente senza voler aventurar la loro gente, parendo loro che giornalmente si vanno straccando li Inglesi, ed che facilmente li tireranno a conditioni quali vorranno, ed tanto più che nella terra muorono crudelmente di peste li Inglesi. Sicchè resto tuttavia con la mia opinione, che in breve verranno a qualche accordo. Ed con questo nella buona gratia di VV. SS. Ill^{me} humilmente mi raccomando.

Da Bruxelles a 18 di Juglio 1565.

¹ Le due Erick de Brunswich, voir plus haut, p. 51, note 5.

² *Papiers d'État*, t. VII, p. 153.

XVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX MÊMES.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXX, fol. 139. — C. C. P.)

Bruxelles, le 8 août 1565.

In questo punto mi danno la lettera della SS. VV. Ill^{me} et R^{me} de li xxviii del passato. Ed poichè, Dio benedetto, ha ajutato l'industria de le SS. VV. Ill^{me} per vincere la difficoltà che fin quì hanno trovato, spero che non mancherà il suo ajuto per il resto che avanza. Al S^r Conte di Luna scrivo una parola sopra quella contradditione, di che le lettere di VV. SS. Ill^{me} fanno menzione, ed potrà essere che la difficoltà nasca più presto di sospetto che d'altro, non sapendo io immaginarmi che commissione habbia, che non sia per ajutar a menar a capo cotesto tanto importante negotio, per tutti li mezzi proportionati che trovar si possino, purchè si venghi al desiderato effetto. Ed ne scrivo similmente a Spagna, dove ancora credo che 'l Patrone habbi questa sola mira di ricavar del sacro Concilio il rimedio necessario al male presente, ed che potendosi venir a questo fine si dia sadisfattione al suo intento; nè mancherò di parte mia di persuadere quanto potrò a che si tenghi fine a questo solo.

Ben credo, che a Sua Maestà, ed a tutti i buoni, haverebbe passo duro quello che ognuno diceva di sospender il Concilio prima che farsi quel che è di bisogno per la riforma ed per li dogmi; ma non credero mai che debba dispiacere si usi diligentia ed de li termini convenienti per venirne al debito ed utile fine: ne finch' io sappia che fondamenti muovano il S^r Conte, nè potrò dir altro ¹.

Dalle ultime mie la SS. VV. Ill^{me} havevanno inteso la redditione dell' Havre-di-Graz ². A me mi avvisano che l'Ammiraglio habbia fatto quanto ha potuto per persuadere la Regina Madre che non volesse per la forza tentare quella impresa cosi, perchè teneva il luogo inespugnabile, come per non offendere la Regina d'Inghilterra, che a tempo di tanto bisogno ed della minorità del Re l'abbia con tanto amore ed carità ajutato ed li suoi buoni. Ed non solamente hanno reso quel luogo, quelli che erano dentro, ma obbligatosi a far restituire li navigli che erano dentro dell' Havre, quando si prese, ed hanno dato ostaggi per assicurare questa restitutione. Trogmorton ³ non solo non era stato udito

¹ *Papiers d'État*, t. VII, pp. 168, 178, 179. Granvelle à Gonçalo Perez, le 25 juillet, et au Roi le 6 août 1565.

² Le 28 juillet.

³ Sir Nicolas Trockmorton, jadis ambassadeur d'Angleterre en France depuis 1559 jusqu'en août 1562. Il était resté en France fort mêlé au mouvement huguenot. Il fut en réalité arrêté et détenu par le gouvernement français en 1565.

fin alli quattro; ma si era parlato di detenerlo. Il che ben si crede però che non si farà, ed che si contenteranno di rimandarlo senza che facci altro effetto; ed è in malissima opinione appresso tutti i buoni di Francia, ed con molta ragione. Il Re di Danimarca passa inanzi contra il Sueto, ed tuttavia si seguita ancora la negotiatione d'accordo in Rostoch con qualche speranza d'amoverole riuscita, mostrandosi il Re di Suetia desideroso di venir ad ogni ragionevole compositione, ed è di ritorno il duca Erico di Brunswich nel pro stato appresso alla sue genti; nè fin qui si può intendere chè 'l suo servitio sia stato accettato; ed tuttavia arma contra di lui, a nome del circolo di Westfalia, il duca di Cleves. Con questo facendo fine, nella buona grazia delle SS. VV. Ill^{me} ed R^{me} humilmente mi raccomando pregandole da Iddio ogni felicità et contento.

Da Bruxelles alli 8 di Agotto 1565.

Ho poi avuto le lettere delle SS. VV. Ill^{me} ed Ossⁱ circa la sessione. Ed in vero si è travagliato assai: ed del favore che mi hanno fatto di mandarmene la copia, le bacio humilissimo riverente le mani.

XVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX MÊMES.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXX, fol. 146. — C. C. P.)

Bruxelles, le 18 novembre 1565.

In questo punto mi viene la lettera de SS. VV. Ill^{me} de li vii del presente; la quale mi dà testimonio da li loro continovi travagli, per continovar questa santa opera che hanno nelle mani; contro la quale vedo che giornalmente nascano intrighi nuovi. Iddio benedetto, come spero, li ajutarà a superarli. Qui sono la cose nel medesimo essere che ultimamente scrissi. Nè della guerra di Danimarca, nè d'Inghilterra, ho che dire loro di nuovo, non essendo venuta nuovo da quel tempo che sia di momento, nè meno di Francia, salvo che pare, non so ancora per qual causa sia, che non affrettano tanto la gita della corte verso Lione, come facevano; anzi si parlava che si interterebbero a Parigi, a Moncau, a Chantilli, ed altri luoghi circumvicini, a che forte verriano fin a Vilers Cotreau, ed che Contestabile governava li negotii con più autorità che mai, mostrandosi a questo effetto meno calde contra li Ugonotti che innanzi la battaglia non soleva, ed più amorevole de li nepoti, che non convrebbe alla causa publica. Nè fin qui sento niente del successo de la instantia che dovea far Madama di Guisa, accompagnata

come veniva alla corte, per demandare giustitia contro li colpevoli de la morte del figlio. Ma io non mancarò di far lor partecipe di quanto ne potrò intendere, come farò d'ogni altra cosa che venghi a notizia mia degna de la loro cognitione.

Ben credo che le SS. VV. Ill^{mo} haveranno inteso la gita di Monsig^r di Santa Croce ¹ a Roma, o a instigatione o per consentimento de la Regina; ed come ha lasciato il suo segretario in corte di Francia, io rimetto alle sue mani la lettera di VV. SS. Ill^{mi} per via di Monsieur de Chantonay, mio fratello.

È stato ancora in quella corte, di parte del Re, nostro patrone, Don Francese d'Alava ² solo per sollecitar che il Re Christianissimo doni ajuto ed ogni favore alle cose d'Avignone ed che provedino che da li sudditi del Re Christianissimo, ancora che Ugonotti, non sia data a quelli luoghi molestia. Ma fin quì haveva havuto più fredda riposta de quello che io vorria. È ben vero che ancora non era partito; ed quivi s'intertenéva, facendo tuttavia instantia, havendosi travagliato la Regina in procurar che si credesse a li avvisi che di quella parti haveva, che la cose andassero più composite. Ma se li è mostrato in contro con lettere del Vicelegato, che hanno tuttavia le cose nel medesimo esser pericoloso.

Altro non me occorre per adesso; ed però farò fine di questa dapoi d'aver baciato le mani de le SS. VV. Ill^{me}, pregando Iddio le conservi ed felicitì.

Da Bruxelles alli 18 di settembre 1565.

XVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX MÈMES.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXXII, fol. 345. — C. C. P.)

Bruxelles, le 8 décembre 1565.

L'ordinario di Venetia con quale mi vengono ordinariamente le lettere delle SS. VV. Ill^{me}, è venuto alquanto più presto del solito, di modo che hieri per tempo mi furono mandate da Bruxelles le mie lettere; qua dove sono venuto per consecrare il vescovo

¹ Prosper de St^e-Croix, d'une famille noble romaine, successivement nonce en Angleterre, en Portugal, en Espagne et en France. La reine Catherine de Médicis lui procura plus tard l'archevêché d'Arles et le chapeau de cardinal.

² Don Francès d'Alava, qui devait remplacer plus tard Chantonay comme ambassadeur, n'était encore chargé que d'une mission particulière.

di Grunigen ¹, ed per altre cose de la mia diocesi ed ancora mie particolari ². Ed penso fermarmi qui alcuni giorni, se la necessità de li negotii publici non mi forza ad altro: il che penso che non, poichè siamo nell' inverno, ed che non sarò lontano da Bruxelles se non quattro o sei leghe al più; ed potrò sempre corrispondere a quello si offerirà.

Bacio alle SS. VV. Ill^{me} le mani per le buone nuove che mi danno del buon progresso delle cose del Concilio. Ed veramente la sessione passata piace a molti buoni; ed così spero farà ancora la prossima de nove di questo, de la quale l' Ill^{mo} et Re^{mo} di Loreno mi assicura che ha ancora ottima speranza, ed che è richiamato della Regina madre per trovarsi in Loreno al battesimo del figlio nasciuto al duca. Ma io non so se la Regina vi potrà andare, come lei sperava, che non si sta senza sospetto di nuovi moti in Francia; ed mi dubito che, per colpa sua, che si lascia persuadere tuttavia dal Chancillor ³ al temporeggiare. Ed per farlo, si è contentata che venesse l' Amiraglio in corte, dove essendo venuto per sicurtà sua armato ed accompagnato; con questo, ed le carezze che li ha fatto la Regina fin ad alloggiarlo nel proprio palazzo del Re a Parigi, si sono fatti li suoi seguaci di tal modo insolenti che la stessa comincia ad averne sospetto. Per il che ancora che havesse comandato licenziare li Svizzeri, ne ha fatto venire quattro bandiere nel borgo di Parigi, ed fatto qualche lamento del Contestabile come d'autore de la venuta del detto Amiraglio in corte, ed di che si mostri troppo parziale per li nepoti, essendo che per il luogo che tiene, saria stato obligato di moderarli ed incaminar le cose all' accordo per non dar causa a nuovi moti in Francia. Ed di questo penso che sia successo l'esser ito questi giorni il detto Contestabile a la casa di Madama di Guisa; la quale era col suo figliuolo uscita dal suo alloggiamento di palazzo, vedendovi alloggiato l' Amiraglio, per non dar causa a qualche rumore, mentre sta sollecitando la giustitia. Ed venendo il detto Contestabile a ragionamenti con la detta signora, cominciò, a uso loro, dire quanta affettione portò a Monsieur di Guisa morto, quanto sempre l'havera stimato, ed il desiderio che ha de servir lei ed li suoi, alargandosi in proteste ed dichiarando il desiderio che averia di che il negotio de la morte si trattasse non con arme ed forze, se non amichevolmente; gli rispose lei cortesissimamente, corrispondendo al dire del detto Contestabile, ed fra le altre cose gli disse che il defunto s' era portato con lui sempre di tal maniera che non gli haveva dato causa di non doverli essere affettionato: ne poteano nell' età che si trovavano i figliuoli fin qui haverlo offeso, ed che quanto a la parte delle arma lascierebbe la cura di rispondere a li suoi cuginati, che presenti vi si

¹ Le père Jean Knyff, Franciscain de l'observance, né à Utrecht, ancien vicaire général de l'archevêque d'Utrecht, Frédéric Schenck. Il ne prit possession qu'en octobre 1568 et mourut le 1^{er} octobre 1578.

² Granvelle explique à Philippe II les causes de son absence de Bruxelles, dans sa lettre du 10 décembre 1565, *Papiers d'État*, t. VII, pp. 258, 259.

³ Le chancelier Michel de l'Hospital.

trovavano : che 'l sollecitare la giustitia a lei toccava, nè potrià a nessuno parer male che la facesse, essendo gli stato fatto un sì gran torto. Volse il Contestabile placarla ancora più con nuova oratione , dicendole la stima che di le faceva come di signora così principale nasciuta di tal sangue ed di tanta virtù, tornando ad intrare all' affectione che al predetto mons^r di Guisa haveva portato : ed assicurando che a nessun huomo vivo haveva dispiacuto più la sua morte salvo a lei, che era la sua moglie, ed alli fratelli che a lui, con aggiungere che avendo inteso quello, che si machinava contro di lui, ne lo haveva avvisato, perchè si ne guardasse; ed fatto opera perchè venisse a notizia sua. Ed quivi abruppò la detta signora il dire del Contestabile, chiamando tutti quelli gentilhuomini che presenti si trovavano ed sentivano il suo ragionamento, perchè le dessero a suo tempo ed luogo testimonio di quanto il detto Contestabile diceva, ed di come dichiarava aver saputo la cospiratione de la morte inanzi che si facesse, il che non aveva potuto sapere da altri che de si suoi nepoti. Al partir di là menò seco il detto Contestabile a palazzo l' Ill^{mo} il Rev^o Cardinale di Guisa ¹ ed Mons^r de Nemours, che erano con la predetta signora, perchè li chiamava la Regina non ad altro se non perchè persuadessero a Madama di Guisa il tornarcere ad alloggiare in palazzo. Ed si dice che il predette Amiraglio uscirebbe di Parigi ed si starebbe a Santo Clou, due legue di là, per compilar la risposta che voleva fare a la suplica di madama di Guisa, ancora che diceva non toccava a lui poichè in essa non era nominato. Da questo vederanno le SS. VV. Ill^{me} la varietà delle cose di Francia; ed per molti rincontri dubito, come già ho scritto, di nuovi tumulti; nè si può sperar altro mentre la Regina darà orecchie a simili persone di quelle che le sono attorno. Ed so che mentre l'Amiraglio è stato in corte, egli ed li suoi fratelli non hanno quasi mai abandonato il Re un passo, procurando con colloquii pestiferi incitarlo ad havere mala specione de li preti ed ecclesiastici; ed a questo fine si gli leggono libri fabulosi, come Pantagruel ed altri pieni di burle contro le cose de la Santa Chiesa ed dello stato ecclesiastico : che è la via con la quale li sacramentarii corruperò il Re d'Inghilterra Eduardo, ed hanno poste persone tali presso il duca d'Orleans, che voglia Iddio non sia già al giorno d'oggi corrotto. L'accordo tra Francesi ed Inglesi non s'è ancora cominciato di trattare per la cause che ho scritto. Ed la peste è ancora in Londres, dove muorono per settimane da vii^o a viii^o persone. Di Denarmarca non s'intende più nulla. Le pioggia ed freddi di quelle bande haveranno smorgato le colere ed fuoco di quelli duo Re. Altro non mi occorre per adesso; ed così farò fine pregando il Signore Iddio, che doni alle SS. VV. Ill^{me} cumplimiento di suoi desiderii.

Da Brusselles alli 5 di decembre 1565.

¹ Louis de Lorraine, cardinal de Guise, frère du défunt duc François.

XIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX MÊMES.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXXII, fol. 367. — C. C. P.)

Cantecroix, le 10 décembre 1563.

Molto travaglio mi ha dato l'ultima, che ho de VV. SS. Ill^e et Rev^e venutami oggi, vedendo il disparere nasciuto fra loro et il signore conte di Luna sopra il fine del concilio. Sa il detto conte quello, che gliene ho scritto più volte; e mi maraviglio che non sia ancora venuta la risposta d'un corrier, che molto fa dispacciò in Spagna sopra questi negotii. Io ho qualehe nuova, che di Spagna sia passato un corrier a drittura per Sua Santità, che di ragione doveria già esser arrivato a Trento. Non so se li haverà portato resolutione: ma benchè io fea, col duplicato, che s'è mandato da questa banda del detto suo dispaccio l'offitio che da parte mia si conveniva, acciò che intendessero in Spagna che, siccome non era bene precipitar le cose del concilio, così non era conveniente tratenerlo più tempo di quello che il bisogno del negotio ricercava, et quanto a Sua Santità importava il non restare perpetuamente sospeso per questo Concilio et caricato di tanta spesa; ma non havendo io ancora risposta di Sua Maestà, ne sapendo che commissione può haver il conte, non so che me ne dichi, essendo che già non saria tempo per far offitio in Spagna innanzi la sessione: nè meno arriverà questa mia risposta se non doppoi, essendo già hieri passato il giorno; sicchè non mi resta se non preghar Iddio che la resolutione, che con lui daveranno pigliato, sia qual conviene al Suo servitio.

Io ho poco da dir alle SS. VV. Ill^{me} per questa volta de le cose del mondo, se non che il Re Christianissimo ha parlato a la nobiltà della sua corte nel modo che vederanno dall' alligato foglio, per far di nuovo dechiaratione de la volontà ed animo suo circa il non voler che suoi gentilhuomini seguitino altri che lui, nè che la nobiltà del suo regno pigli provisione o partito de si suoi vassalli: et questo per dar qualche rimedio al seguito che l'Amiraglio et li suoi complici hanno, con che al Re stesso danno terrore. Ma io non so se questo offitio basterà per ricavarne tal effetto. Havremo a vedere che in vero, se le cose non pigliano in Francia brevemente altro verso, mi dubito, come poco fa scrissi, vi si vederà presto qualche nuovo garbuglio.

Le cose di Germania sono assai pacifice; ma io non so se durerà, havendo venuto fuora il bando di Sua Maestà Cesarea contra Crombach ¹, e mi dubito, che come sarà

¹ Le mandement de l'Empereur est imprimé dans les *Papiers d'État*, t. VII, p. 249. Sur Guillaume de Grumbach et ses attentats voir encore *Ibidem*, t. V, p. 392, et tomes VIII et IX, *passim*.

senza essecutione, et che in quello non vi si comprendono non pochi principali, nè potrà più presto naseer scandalo ed inconveniente che rimedio proportionato alli bisogni. Et con questo facendo fine a le SS. VV. Ill^{me} bacio humilmente le mani.

Da Canteeroy alle X di decembre 1563.

XX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX MÈMES.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXX, fol. 153. — C. C. P)

Bruxelles, le 31 décembre 1563.

Ho havuto la lettere di VV. Ill^{me} et Rev^e con la quale mi fanno al solito favore di avisarmi dal stato delli negotii Conciliarii; del che le bacio humilissimamente le mani; et somamamente mi sono rallegrato d'intendere che cosi da Sua Maestà Cesarea sieno corrisposti circa la buona conclusione delle cose del Concilio; ch' Iddio conceda sia tale, che riceva il bisogno universale de la Christianità sostenimento et reputatione delle ordine ecclesiastico. Per ricambiare le SS. VV. Ill^{me} li avisi loro, haverò molto poco che dire per questa volta, non havendo dapoi le ultime mie havuto cosa di momento di Francia nè d'Inghilterra. Qui v'è tutto al solito; et quantunque di Crombach si dubitava che, avendogli cosi bene riuscita l'impresa di Herbipoli, andrebbe verso Bamberg vogliono dire alcuni; il che si saperà domane più certo, avuto accordo molto al suo vantaggio, habbi subito diffatto le sua genti et postosi al sicuro; confidato della obligatione, che gli hanno dato quelli di Herbipoli di farlo intendere di quanto Sua Maestà Cesarea il duca Henrico di Brunzvic et la liga velessero pretendere contra di lui.

Al Re di Denamarca sono morti più di sei mille uomini di dissenteria; che à stato forzato cassare alcuni Colonelli ritmastri et capitani per rimettere a quelli che restavano in suo servitio le reliquie delli cassati per supplimento delle loro compagnie; et si è retirato più adentro del suo paese con quello li avanza del suo esercito, con speranza di qualche giaccia per potere con più comodità intrare nel paese del suo inimico; et si suspendo per adesso la negotiatione d'accordo, non vi essendo speranza, che fra due mesi possa riuscire, se già qualche nuovo accidente non sopravvenesse che ne donasse causa. Et già ritorna colui, che Madama di Parma, gubernatrice di questi paesi, haveva

mandato per intervenire nel trattare dell'acordo ¹. Dicesi che l'armata di mare de là suo Re habbia combattuto : ma non si sa ancora il certo; nè fin qui si parla di chi hà stata la vittoria, sicchè non se ne può dire cosa certa. Altro non mi occorre per adesso; et però farò fine, con raccomandarmi humilmente nella buona grazia de le SS. VV. Ill^{me}, pregando Iddio che le conservi.

Da Bruxelles l'ultimo di octobre 1563.

XXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AUX MÊMES.

(Archives secrètes du Vatican. — Vol. XXXII, fol. 286. — C. C. P.)

Bruxelles, le 6 février 1564.

Ho ricevuto la lettera di V. S. Ill^{me} et Rev^{me} del penultimo di octobre, la quale mi è stata sommamente grata, così per l'avviso che con quella le è piaciuto darmi del suo ritorno a Roma, finita che è stata così honoratamente quella santa impresa del Concilio, ove V. S. Ill^{me} ha havuto quèlla buona occasione di fare ancora più potesse al mondo di quello era la sua singolar virtù et prudenza, come per il segno nuovo et evidentissimo che determinava mostrarmi per sua bontà de là molta amorevolezza che mi porta, con dar alla Santità di Nostro Signor così special testimonio di quelli pochi offitii, che io feci con essa lei et con li altri Ill^{me} et R^{mo} Sig^l, suoi colleghi, di raguagliarli, quando stavano a Trento, delle occorrenze di queste bande : di che la ringrazio quanto più posso, et gliene resto con infinito obbligo per servirla di nuove in qual si voglia occasione che si offerisea. Et stimarò sempre à gran favore quando mi farà degno de suoi comandamenti. Et mi congratulo particolarmente con essa lei de la detta felice conclusione del Concilio; de la quale, seguendovi l'essecutione, la Christianità tutta può sperare tanto frutto. Monsig^r Ill^{me} de Lorena era stato chiamato alla corte di Francia per dar conto di como il tutto è passato; però poca accoglienza li è stata fatta al suo arrivo. Il che non è da maravigliarsi, essendo così grande la parte che hanno appresso il Re et la Regina Madre li Ugonotti, che è tanta che al partire de la corte questi giorni da Parigi per Fontainebleau, furono dati grandissimi ajuti di costà al principe di Condé, à l'Amiraglio et altri tali in riconoscimento de li molti servitii che hanno fatto a quella corona questi anni

¹ C'était le conseiller Coebel. *Papiers d'État*, t. VII, p. 133.

passati : che non pare cammine perchè si possa ancora haver molta speranza de la reductione di quel Regno a buon termine, se Iddio, per sua grande misericordia, non vi mette la mano : il quale pregho conservare V. S. Ill^{me} in vita lungha con ogni sorte di felicità.
Da Bruxelles alli 6 de Febrajo 1564.

XXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL DE LORRAINE.

(Archives de Simancas. — *Estado. Liasse 526, fol. 39.*)

Besançon, le 10 avril 1564.

Monseigneur : Se partant de France Mons^r de Chantonay, mon frère¹, pour retourner devers le Roy, mon souverain, seigneur et Maistre, après le charge qu'il y a heu, comme Sa Majesté l'ha adverty de le vouloir employer ailleurs, il a desiré avant que d'aller plus long passer par icy pour mettre ordre à aulcungz ses affaires. Et, comme il y avoit xix ans que je n'avoie esté par decà, et près de xiiii que je n'avoie vu Madame de Grandvelle, ma mère, pour assister à aulcungz affaires de mes frères et mettre ordre au peu de bien que j'ay par decà, je me suis résolu de faire ce voyage de Bourgongne avec luy; et y a jà dix ou douze jours que je suis arrivé en ce lieu ayant donné moyen, à ceulx qu'ont accoustumé tenir avec moy correspondance, pour me faire icy sçavoir de leurs nouvelles².

De Besançon, ce x^e d'avril 1564.

¹ Le seigneur de Chantonay était depuis longtemps en défaveur auprès de Catherine de Médicis et détesté des chefs du parti Huguenot en France. Sa femme écrivait le 20 novembre 1563 au cardinal : qu'à Paris son mari était « tant mal voulu qu'il est à craindre qu'on ne lui fasse quelque jour un » mauvais tour. » La cour de France avait demandé dès 1561 que Philippe II lui envoyât un autre ambassadeur, et, en 1563, elle avait fait de nouvelles instances dans ce sens à Madrid. Granvelle, de son côté, considérant la position fautive qu'avait son frère, s'était aussi employé auprès de Philippe II pour qu'on donnât à Chantonay l'ambassade d'Allemagne. A la fin de l'année 1565 Chantonay avait été rappelé de France et nommé ambassadeur à la cour Impériale. — *Papiers d'État*, t. VII, pp. 70, 71, 143, 198, 200, 201, 232, 279, 368, 369, 577, 379, 385, 418, 610. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 246, 253, 274, 291. — Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 126, 127, 163, 167.

² On sait aujourd'hui, grâce aux découvertes de M. Gachard, que le départ de Granvelle ne fut pas volontaire. Le 22 janvier 1564, le Roi lui avait écrit une lettre autographe et secrète, analysée

XXIII.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Estado Liasse* 526, fol. 32.)

Bruxelles, le 15 avril 1564.

Monseigneur. Ce nous a esté très-grand plaisir et contentement d'entendre vostre arrivée en bonne santé en Bourgogne, et d'avoir entendu les bons recueils qui se sont faitz à V. S. III^{me} et R^{me} tant à Nancy que en aultres lieux par où elle a passé, comme aussi ne doubtons que se fera le mesmes par les lieux par où elle retournera. Il court icy un bruit, par aucuns, que les Huguenots font encoire par Allemaigne quelques gens de guerre, ce que ne me samble vraysemblable ; mais ils font cela pour ce qu'ils ne cessent vouloir le tout garbouiller pour susciter ennemis au Roy, nostre seigneur. C'est merveilles qu'ils trouvent encoires si grandz badins qu'ilz les voeuillent croire ! L'appointement entre France et Angleterre n'est encoires achevé ¹, combien qu'il est fort avantché spécialement pour la diligence que fait l'Anglois, lequel apparamment

dans la *Correspondance de Philippe II*, dans les termes suivants : le Roi « a pensé, d'après ce que le » cardinal lui a écrit, qu'il serait très à propos qu'il quittât les Pays-Bas pour quelques jours, et qu'il » allât voir sa mère, avec la permission de la duchesse de Parme. De cette manière, l'autorité du Roi » et la réputation du cardinal seront sauvés. » Le cardinal, croyant que cet ordre, comme semblait l'indiquer la suscription de la lettre où il était contenu — *secreta* — resterait un secret entre le Roi et lui, voulut faire croire à ses correspondants, à tout le monde, à la duchesse de Parme elle-même, qui savait pertinemment le contraire, que son départ des Pays-Bas était volontaire ; qu'il avait pour motif son désir d'aller visiter sa mère en Bourgogne, de régler dans ce pays quelques affaires, etc. ; et que, cela fait, il viendrait reprendre son poste à Bruxelles. On peut consulter sur ce fait historique : la *Correspondance de Philippe II*, pp. clxxxiii et suiv., 277, 279, 283, 291, 294, 298, 299, 302, 507, 509. Gachard. *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. xxv ; les *Papiers d'État*, t. VII, pp. 290, 598, 599, 402, 405, 464. Gachard. *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 170 ; et surtout Gachard : notice sur le départ et la chute du cardinal de Granvelle dans les *Bulletins de l'Académie royale*, 1^{re} série, t. XVI, pp. 511 et suiv., pp. 646 et suivantes : et la notice sur les Archives Farnésiennes de Naples dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. XI, pp. 261 et suivantes.

¹ Assonleville ne savait pas encore que la paix entre la France et l'Angleterre venait d'être conclue à Troyes le 14 avril. Cette paix fut assez peu favorable aux Anglais. Élisabeth n'obtint pas Calais, et se contenta de cent vingt mille couronnes pour prix de la liberté des otages Français. Il paraît même qu'elle ne parvint pas, malgré ses réclamations, à se faire rembourser des sommes qu'elle avait données à Condé et à l'Amiral.

se laissera mener à une paix honteuse. Et quant aux François ils offrent moins qu'ilz n'avoient fait du commencement, voeuillans ravoir simplement leurs hoztagiers ; combien touteffois que l'on parle de cxx^m escus surquoy se seroient accordez.

Quoy qu'il soit, ces disputes, qui passent entre ces pays et Angleterre, sont cause que la Royne n'aura sy bon appoinement. Vostre S^{rie} III^{me} a entendu ce que celluy qui est venu dernièrement de sa part a négocié et la réponce qu'il a eu ¹ : avec laquelle il s'est party déclarant que sa maistresse pourvoiroit à tout, et confessant que nous poions avoir raison de nous resentir des pilleries que ceux de pardecà estoient forcés souffrir en Angleterre. Et comme il partit le mercredy devant Pasques, le samedy, veille desdit Pasques, elle fait publier l'édiet dont la copie du translat va icy joint ², nonobstant laquelle prohibition les Anglois ne cessoient charger icy les espèces de marchandises dont ne povoient eulx passer. Ce que a esté remontré par noz marchans, ensamble le péril qu'il y auroit que, souzb pretexte de la généralité de n'entrer en ses portz etc., elle ne voulsist prétendre la confiscacion des marchandises allans en Hespaigne pendant port pour passer, ce qu'elle ne pourroit fère sans rompre les traités de paix. Pourquoy, à la requeste desdits marchans, on a deffendu aux navires de pardecà, chargés pour le ponent, de ne sortir les ports sans aultre commandement : en quoy tous estrangiers sont aussi compris. L'on est pour prendre une déliberacion de ce qu'il conviendra ultérieurement fère. La prudence d'un tel Seigneur, comme est V^{tre} S^{rie}, seroit bien nécessaire. Et fault regarder que ne commections chose au desservice ou des réputation du Maistre, car tous les édietz qu'ilz sont esté faitz sont trop plus incommodes à la dicte Royne que à nous, comme il est tout notoire, et s'entend entièrement d'Angleterre et le péril de révolte ou elle s'est ces jours passez trouvée. Neanmoins la finesse des Anglois en Anvers sollicitans les artisans vivans de la drapperie d'Angleterre ont feict (si Dieu plaist), que ceux d'Anvers sont venus bailler requête pour laisser venir les drapz du dit Royaume : sur quoy son Altèze se doit résoudre, combien quelle ait bien parlé aus dictz d'Anvers. Le prouffict particulier d'aucuns empesche grandement le bien du país et service du Maistre : Vostre S^{rie} III^{me} l'entend très-bien. Sy nous sommes si bien conseilliés que de soustenir un petit elle nous respectera, ce qui s'est feict jusques ad présent, et la cessacion d'entrecours est le chemin qu'il s'est toujours feict quant on est venu avec Angleterre en ces extremités ; et ont

¹ Cet envoyé, dit Viglius, s'intitulait : « Messire Jehan Schres, maistre des requestes de la Royne. • *Papiers d'État*, t. VII, pp. 428, 444.

² La proclamation de la reine d'Angleterre, du 23 mars 1563 (1564 n. st.), disposait en substance : Les édits publiés aux Pays-Bas ayant amené l'interruption des anciens entrecours entre l'Angleterre et les Pays-Bas, la Reine autorise les marchands aventuriers de son royaume à transporter les draps en quelque lieu qu'ils voudront hors des Pays-Bas, et défend l'importation de marchandises quelconques des Pays-Bas en Angleterre. (*Archives de Simancas*. — *Estado*. Liasse 526.)

duré ces choses aucunes fois un an et plus, mais enfin les Anglois ont esté constrainetz requerre restitution des entrecours, comme en ayans plus de besoing que nous mêmes ¹. Seroit le prouffict grand de ces pais qu'il n'y eust avec Angleterre non plus d'entrecours que avec les aultres régions, combien que présentement on ne tend que à reduire les choses à l'observance des contractz et l'égalité deue par iceulx. En quoy ne se faict tort aus dits Anglois, combien qu'il en y a aucuns qui pensent aultrement. Les dits Anglois d'Anvers n'ont failly donner force copies de leur édict pour mescontenter chacun. Et quant à aller à Emde, il y a si peu de prouffict pour eulx qu'ils n'iront pas; tous bien poeult il estre que une partie ira par nécessité, car ils ne poeuvent plus durer ny tenir les draps en leur pais encoires qu'ils vendissent à leurs pertes évidentes. Ils sont bien tant noz amis que s'ils pensoient y fère quelque prouffict que, quant nous les voudrions retenir pardeçà, ilz s'en iroient s'ilz se pouvoient passer du commerce de pardeçà. On nous a dit que Thomas Cobban, qui est celluy qui a emmené la navire chargée des gallerites, est prins en Irelande : ne sçay s'il est vray.

Touchans les affaires de la religion à Tornay et Vallencienes la chose va meliorant, come il faict bien en aultres lieux sauf en Anvers où les fugitifs d'aultres villes vont comme au lieu d'asylle et sauveté : dont Son Altèze est fort mal contente. Et me samble que le bon homme qui se soit offert monstrier les prédicans et ministres est retourné ayant pour ceste fois trouvé peu d'assistance à l'officier ², duquel il s'est plainct. Dieu remédiera à tout, etc.

Monseigneur, après avoir beisé les mains de V. S., je supplieroy le Créateur luy donner l'entière accomplissement de ses vertueux désirs.

De Bruxelles, le 15 avril 1564.

¹ Granvelle, dans sa lettre au Roi du 18 avril 1564, tenait un langage analogue en lui envoyant la lettre d'Assonleville. *Papiers d'État*, t. VII, pp. 496, 497.

² L'officier royal d'Anvers, qu'on appelait écoutète d'Anvers et margrave du pays de Ryen, était depuis 1554 Jean de Lierre d'Immerseele, seigneur de Bauldry, issu d'une vieille race de chevaliers Brabançons et fils d'un chambellan de Philippe le Beau. Ce gentilhomme était par sa femme, Marie de Lannoy, allié au marquis de Berghes. Il passait pour fort apathique en ce qui concerne la poursuite des hérétiques; et Granvelle croyait que ses liaisons avec le marquis contribuaient peut-être à le maintenir dans ses dispositions d'esprit. En 1564 le Roi aurait voulu qu'on déposât d'Immerseele. La duchesse était dans les mêmes sentiments; mais, comme la déposition ne pouvait se faire que *par voie de justice*, elle pensait qu'il fallait tâcher de l'amener à donner de lui-même sa démission. Un peu plus tard, la duchesse écrivit au Roi qu'il montrait meilleur zèle. Jean d'Immerseele resta en charge jusqu'en 1574. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 218, 299, 305, 551, 554. T. II, p. xxxix. — *Papiers d'État*, t. VII, p. 369.

XXIV.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Estado. Liasse, 526, fol. 35*)

Bruxelles, le 22 avril 1564.

Monseigneur. Je rendz mil fois actions de grâces à V^{tre} S^{rie} Ill^{me} des courtoises et favorables lettres qu'il luy pleust m'escripre, plaines de tant de bonnes offres et faveurs que n'en scaurois dire n'y souhaiter davantaige, pour ausquelles satisfaire je ne scaurois sinon offrir toute ma personne entière à luy faire très humble et très fidel service à jamais.

Au surplus, Monseigneur, depuis mes dernières lettres à V^{tre} dicte Ill^{me} S^{rie}, n'y a riens de nouveau icy, sinon que l'on a tenu le conseil sur les affaires d'Angleterre, où il n'y avoit faulte que de la présence de V^{tre} dicte S^{rie}, comme elle entendra bien de Madame à son retour ¹. Et pour la fin on a choisy le S^r de Zueveghem, gentilhomme à Son Altèze, pour aller en Angleterre par la poste congratuler à la Roynne ceste paix avec France; item scavoir son intention sur la dernière clause de son édict, que j'ay envoyé à V^{tre} S^{rie}, touchant la prohibition d'entrer ses portz, etc., et sy elle l'entend pour les navires passans, ouquel cas non seulement elle contreviendroit aux entrecours mais aussi aux traictez de paix, que le mesmes se fera ès pais du Roy ². Je puis bien dire que ne pavois estre de cest advis. Car, comme elle a plus de besoing du commerce, et qu'elle est si plaine de drapz qu'ilz n'en pœuvent plus, que riens ne vinct plus en son pais et que l'on diroit proprement que ce sont feries par tout son Royaume, voire en Londres, il me sambloit que poyons bien avoir un petit de patience affin que la poursuyte ne vint de nous. V^{tre} S^{rie} entend le demeurant; je crains qu'elle n'interprète cest envoy pour prières, combien que l'on donne au dict Zueveghem bonne instruction afin qu'il la thire hors de ceste opinion. Ce ne devoit estre riens de nouveau que ceser cest entrecours. Car, toutes les fois que noz Princes ont voulu remédier aux griefz d'Angleterre, on est venu en ces termes; et aucuneffois la cessation du traphicq a esté

¹ « A son retour » : Voir plus haut la note 2^{me} à la page 565. Assonleville voulait-il, par affection pour Granvelle, avoir l'air de croire à la couleur que le Cardinal avait donnée à son départ, ou bien croyait-il encore sincèrement à son retour dans les Pays-Bas à bref délai?

² *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 504, note 1^{re}, et *Papiers d'État*, t. VII, pp. 513, 527, 551, 601.

par un an et plus, et enfin tout se remédioit à l'avantaige des nostres. *Non fit res magna sine animi magnitudine et constantia.*

Il se dit jà en Angleterre qu'ilz sont marris de leur édict; ilz ont donné congié à leurs marchandz d'ammener les marchandises qu'ilz ont chargé, mais l'on a bien icy arresté tous basteaux, tant Anglois que aultres, chargez vers le West. Ilz varient tant pour aller à Embden que ne se sçauroit estimer, car d'un costé ilz voient le dommaige qu'ilz en receveront, d'autre ilz vouldroient se bien passer de nous et ne peuvent: Je vouldrois estre prez de V^{re} S^{rie} pour faire un petit discours de ce qu'il passe, et des raisons qui s'allèguent de costé et d'autre, pour veoir lesquelles doibvent préponderer. Je ne désire aultre chose pour le service du Roy et bien du pais sinon que nous sçarions user de l'opportunité et occasion présente, à quoy aideroit indiciblement la présence de V^{re} dicte S^{rie}.

Il a couru un bruit, que ces huguenotz sèment, que les François et Anglois se doibvent joindre pour nous faire guerre. La paix n'estoit encoires le xviii de ce mois publiée à Londres. On dit que c'est pour cause de quelque garboulle, qui est entre Angleterre et Escosse, qui n'est encoires appaisé. L'ambassadeur du Roy en France ¹ a escript à Madame les conditions d'icelle paix, bien honteuse comme tousjours aux Anglois. Le mesmes a dit Testu ². Adieu Callais! combien qu'elle nous duiroit bien hors de mains des François! Millord Cobban et sa seur, l'une des femmes du marquis de Noortamtomp, sont en Anvers ³. On dit qu'ilz doibvent venir jusques en ce lieu. Elle va à l'eauwe de Spa ou aux bains. On dit qu'il vient icy pendant que l'on doit prendre son frère, l'un des grandz pirates d'Angleterre ⁴. Depuis naguères on a robbé aux costes dudict Royaume une heulle chargée de toutes précieuses marchandises de Portugal avec force argent. Il

¹ Don Frances d'Alava. Le seigneur de St-Sulpice, ambassadeur de France à Madrid, annonçait le 18 février 1564 à la reine mère Catherine de Médicis qu'Alava remplaçait Chantonay, qui était rappelé. Alava resta en France jusqu'en 1571. Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 167, et *Papiers d'État*, t. VII, p. 377.

² Mons^r de Testu, greffier des Finances, chargé de représenter à Bruxelles le roi de France. *Papiers d'État*, t. VII, pp. 164, 586.

³ Lord Cobham était venu comme ambassadeur extraordinaire aux Pays-Bas, en 1558, et avait été à cette époque en rapports directs avec Granvelle, évêque d'Arras. *Papiers d'État*, t. VII, pp. 579, 580, 383, 401. Je ne sais ce que Assonleville veut dire en parlant d'une des femmes du marquis de Northampton. Celui-ci était William Paar, naguère soutien de Jane Grey, gracié par Marie Tudor et réintégré dans son marquisat par Élisabeth. Il avait épousé la sœur de Cobham. *Papiers d'État*, t. VII, p. 602.

⁴ Voir *Papiers d'État*, t. VII, p. 602. Élisabeth dit à Zweveghem : « qu'elle estoit bien marrye que le frère de myllort Cobhem luy estoit eschappé, et si jamais mettoit le pied en ce royaume, à son sçeu, qu'elle le feroit sans miséricorde exécuter par la corde pour le grand despit qu'elle avoit des meschancetez par luy commises sur les subjects des Pays-Bas..... »

n'y a nulle fin à leurs larreçins, dont il y a de grandes clameurs en Anvers; et portent tous les marchands patiamment les ordonnances que l'on fait contre Angleterre, et ne désirent si non que on les chastie ou maine à la raison.

Pour aultres nouvelles, Monseigneur, la baghue que le Roy envoie à la Duchesse de Lorraine, pour présent de baptisme ¹, a cousté III^m IV^e escuz et dit-on qu'elle est belle. Le mariage de Madame de Fontaines avec Mons^r d'Hierges ² fut conclud et les conditions arrestées verbalement vendredy dernier en présence du Duc d'Aerscot, Mons^r de Berlaymont, et Madame de Rœux, où je fus aussi. Les Gueldrois sont icy venus donner quelques doléances contre le conseil dudict Gueldres, luy veullant donner des conditions que eulx mesmes ne veullent recevoir ³. Néanmoins on espère à tout remedier. J'espère ceste sepmaine partir pour Artois, où je seray quinze jours ou trois sepmaines. Nous aultres, voz serviteurs, attendons en grande dévotion le retour de V^{tre} S^{rie} III^{me} ⁴. Et encores, Monseigneur, que quelques uns craignent le retour ⁵, si est-ce qu'il y a encoires une grande partie des bons qui le désirent singulièrement pour le service de Sa Majesté. Au reste, Monseigneur, Mons^r le Chancelier de Brabant, sa femme, la mienne, l'avocat fiscal ⁶ beisent très humblement les mains de V^{tre} S^{rie} III^{me} et luy souhaitent aussi heureux retour qu'elle a eu le voiaige.

Nous estimons bien le contentement de V^{tre} S^{rie} de pouvoir joir de la présence de Madame sa mère, après tant d'années qu'elle ne l'avoit veu, comme aussi ce sera à Mesdames ses sœurs. Sur quoy, Monseigneur, je supplieray le Créateur etc.

De Bruxelles, ce 22 april 1564.

¹ Le baptême du fils de Charles II, duc de Lorraine, beau-père du Roi de France Charles IX. *Papiers d'État*, t. VII, p. 386.

² Voir plus haut, p. 28, note 1^{re}. Lamberte de Croy était veuve d'Antoine de Croy, seigneur de Fontaine et de Sempy.

³ Voir plus haut, p. 309, note 1^{re}, et *Papiers d'État*, t. VII, p. 532.

⁴ Le 14 mars Morillon écrivait : « beaucoup de gens de bien sont marriz de vostre partement, et telz » en ont ploré de chaudes larmes. » *Papiers d'État*, t. VII, p. 413.

⁵ *Papiers d'État*, t. VII, pp. 427, 448, 449. — Groen, *Archives*, t. I^{er}, pp. 226, 242, 243. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 295, 302, 303.

⁶ Voir plus haut, p. 34, notes 2 et 3, et p. 297, note 2.

XXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON FRANCÉS D'ALAVA.

(Archives de Simancas, — *Estado*. Liasse 526, fol. 52.)

Baudoncourt, le 20 mai 1564.

... Aquel Schuartz, comissario de muestras de Su Mag^d, que el S^r principe d'Oranges ha embiado á Francia, havemos tenido mucho ha por hombre vano y ligero y en su qualidad por peligroso, porque hazia profession de escribir dende la mañana á la noche á quantos principes y mercaderes havia en Alemania, nuevas y muchas veces no solamente cosas fuera de verdad mas aun de apariencia que podrian dañar; y si no fuera por respecto del principe, que le tiene por vasallo de su casa, se procuraria de hecharle la mano. Agora me avisa un amigo cuerdo y confidente, que esta el principe al presente muy cansado dél y de las vanidades que le escribe y del superfluo gasto que alli haze. Placerá á Dios desengañarle por esta via de tales gentes que le soplan en los oydos y le ponen muchas veces en trabajo.

Por acá havian sembrado, un mes ha, que despues de mi partida se havian juntado todos los Estados en Flándes y otorgado quanto Su Mag^d havia querido, y esto sembraria assi por dar á entender que mi presencia en aquellos estados era lo que dañava á los negocios; y yo no me espanto de lo que aquí decian, pues veo que Su Alteza misma lo escribe á V. S. Y plugiese á Dios que assi fuese, que con que se hiziese los negocios de Su Mag^d como conviene, estaria de muy buena gana en las Indias; pero lo malo es que, á lo que me escriben y Su Alteza y el Presidente y quantos estan en los negocios y otros, no se ha aun hecho nada y estan tan lexos como estaban de la conclusion.

Y tambien me avisan que Testu ha afirmado que quitarán los Franceses el escudo porque cesse el edicto de los vinos, y consentirán á los de Artois el uso de sus privilegios, procurando que no haya abuso, mas no á los del condado de Flándes, y que Madama respondió que no queria resolver nada hasta tanto que tuviese aviso de V. S. Esto le digo porque sino ha escripto á Su Alteza en esta materia lo pueda hacer, y me ha parecido dever avisar desto á V. S. para entretanto que Su Alteza responde, que para estorvar que no haya abuso en los de los privilegios de Artois, hay la provision necessaria puesta antiguamente, contra la cual dicen los Franceses que han muerto á los que por ellos assistian en este negocio, lo cual se les ha mostrado claro ser falso, y que uno que nombran, á quien dicen que muchos años ha se cortó la cabeza, no fue por cosa que les tocase sino por delictos de heregia y otros; y digo esto á V. S. porque no se deje prender para aceptar

otro expediente que ellos quisiesen proponer, so color de evitar estas fraudes que lo podrian facilmente, proponer como suelen, con tener quizá en esto otros fines, y embiar gente que platicase en una tierra como es la de Arras, lugar de frontera; mas si algo proponen pudiese V. S. descabullir sin aceptar ny recusar ny debatir, con decir que avisará á Su Alteza; y quanto á los privilegios de Flándes es menester procurar de sostener los hasta al cabo; porque, demas que despues del tractado de Cambray y el de Crepi huvó contencion y pleyto sobre estos privilegios y sentencia dada por los mismos Franceses en favor de los de Flándes, se contendió tambien sobre esto mismo quando se negoció posterramente la paz en Chastro-Cambresi, y despues de toda altereacion se puso el capitulo qual V. S. verá en el tractado de paz que dice : « Les Villes, subgetz, manantz et habitantz des comtez de Flandres et Artois, jouyront des privilegies, franchises et libertiez que seurent esté accordez par le dit Roy Très Chrestien et par ses predecesseurs Roys de France »; y contra esto no dizen otra cosa sino solo que la sentencia y el texto del tractado se puso assi por error ó inadvertencia, lo qual no se puede decir pues la sentencia fue sobre proceso, y el capitulo del tractado puesto así sobre la contienda que huvó en esto entre los Franceses y nosotros, tan grande que se truxeron en congregacion las escripturas de los de Flándes, y estuvimos por romper sobre este punto, como el Cardenal de Lorrena y el Condestable saben, si quieren acordar dello, y sentirian en extremo los del condado de Flándes que en esto se les hiziese perjuicio.

No me espanto que el conde de Mansfelt no hablase á V. S. ni en Mons^r de Chantonay ny en mi, sabiendo que nos es tan amigo; y si se acordase de lo que por él he hecho, conoceria claro ser sin razon como lo conocen muchos : mas el tiempo lo dirá algun dia.

De Mons^r de Chantonay, mi hermano, tengo nueva por un peon que le guió hasta Tolosa, el qual me ha tornado á embiar por quitarme de congoja, pareciendole que ya estava en salud, que yva bueno con toda su compañia que no eran mas de viii cavallos en todo para assegurarse de los ladrones, y quanto á lo demas yva desconocido.

He visto lo que V. S. escribe quanto á Alexandro Silvano y Roberto Stuart, y la deposicion que dicen haver hecho el dicho Alexandro. Lo que yo sé es que vinó Alexandro á Bruxellas y me pidió audiencia, la qual le di en mi camara, y me declaró que el dicho Stuart, como criado del principe de Conde, le havia encargado de venir á Flándes para que por parte del dicho principe solicitase á rebelion los que hay en Envers devotos de la religion Huguenota, y por ver si podria hallar oportunidad el dicho Stuart de venirme á matar, con que despues de hecho se pudiese salvar; y que aunque huviese tomado esta commission, y él era de la opinion de los Huguenotes, todavia havia despues visto tantas cosas en su religion que no sabia á que deverse resolver, mas que en una quedava determinado que era de no querer hacer tan gran maldad y traycion á su patria

viendo él claro que, si se movian los de aquella religion en Envers, era perder la villa, y que le parecia cosa recia procurar de ofenderme, no le habiendo yo jamás hecho desplacer, y que á esta causa le havia parecido mejor tomar otro expediente que era avisarme de lo que passava, y hacer en lo que tenia á cargo lo que yo le mandase; y me pintó el Stuart muy bravo y desesperado, procurando de ponerme grandes miedos dél; y se podria muy bien acordar que yo le dixé que me holgaria de que el dicho Stuart estuviera assi solo, como él estava, en mi camara conmigo por ver si era tan bravo como él me lo pintava, y que no me podia imaginar que fuese tan desesperado, pues no se resolvía á intentar el hecho sin embiar primero á certificarse de como pudiese salir del negocio intentandolo; y mas me dijo que tenia comision de hablar con los predicantes, y que sabia que hallaria algunos en Envers, y que estava determinado de hacer quanto yo le mandase; dixéle que no queria resolver este negocio sin comunicarlo con Su Alteza, y él se contentó dello, y assi habló á Su Alteza en consejo, y pareció que no podria sino ser bien y á proposito cometerle que fuese y procurase de entender si havia predicantes en Envers secretos, y saber en que inclinavan los humores destes, para que sabida su intencion se pudiese dar remedio, y que porque no nos engañase embiasemos algunos que le espiasen y considerasen sus patos, porque desta manera podriamos descubrir algo; y assi se fué á Envers, y buuelto refirió como havia hablado con dos predicadores, uno de lengua flamenca y otro de lengua francesa, y que estos havian tenido dél sospecho, porque no traya cartas de creencia, y que le havian dicho claro que quando el principe de Conde los embiava otras veces á hablar y solicitar era siempre con carta suya, y que se espantavan de que no la traxese; y este les dió las señales que pudo, y les ofreció de traer cartas y aun de hacer que viniese persona; mas con todo esto le respondieron que no se querian empachar con Franceses, porque les parecia que lo que pretendian los que mostravan tener la religion de Calvino no era religion, sino otros fines y deseos, ni se podian fiar dellos porque sospechavan que si saliesen superiores no les guardarian cosa que les prometiesen, antes los pensarian tener por esclavos y tractarlos á la Francesa, que harta libertad tenian en Envers ni se les hacia mucha pesquisa por la justicia, mas que intentando algo á solicitacion de Franceses, quedarian ellos desamparados de los dichos Franceses, y el Rey Nuestro Señor y sus ministros tomarian con esto ocasion de perseguirlos como havia acontecido á los de Tournay y Valencianes, y que aunque procuravan de mantenerse en su religion no querian ser traydores á Su Señor, y tanto menos por personas de quien tan poco fiaban, con añadir que si tuviesen voluntad de emprender algo no tenian ellos necesidad de ayuda de Franceses, que harto fuertes eran ellos con los de su secta sin buscar ayuda de tan lexos y tan incierta como la de los Franceses; y que todavia persistió en decirles que lo que respondian desta manera era porque no se fiaban dél, y que procuraria de traer les persona y cartas. Refirió muy particularmente á su buelta todo esto y las partes donde havia estado, en lo

cual y en la descripción de las personas que le habían hablado, habló de manera que los que fueron á espiarle hicieron relación conforme; y sobre esto pareció á Su Alteza y á los de Su consejo que se debía procurar de persuadirle que procurase de traer cartas del príncipe de Conde, y aun alguna persona, y especialmente este bravo y desesperado Stuart, y que viniendo estos le avisase porque se les hechase la mano y á las cartas que traxesen. Con esta resolución y determinación de procurarlo se fue. Yá Mons^r de Chantonay, mi hermano, escribí que si se le ofrecía algo le tuviese por encomendado, y á lo que entendí le encomendó de la misma manera á V. S. á la partida. Después de ydo me escribió dos otras veces, y creo que hallaría aun las cartas, y me decía que á su parecer le habían tomado aquella gente del príncipe de Conde alguna sospecha y se escondían del, mas que todavía eran determinados de embiar, y que procuraría de hazerseles confidente y de seguir los que embiasen para venirme á avisar luego; después yo me partí, mas ni de la Reyna ny de otra persona que las que digo no me habló ny yo á él; y á la verdad holgaría que viniera Stuart por ver si era tan bravo como me lo pintava. Esto es lo que pasa : y basta que sea para información de V. S. solo, y por si pudiere ayudar al dicho Alexandro lo cual ha de ser todavía de manera que el hablar en su favor no le haga como suele acaescer á los desta qualidad mas daño. Y en este negocio no se ha pasado una palabra mas adelante de lo que Madama de Parma ha resuelto en consejo. Guarde etc.

XXV.

TRADUCTION.

Ce Schwarz, commissaire des montres de S. M., que le prince d'Orange a envoyé en France¹, nous le tenions depuis longtemps pour un homme vain et léger, et dangereux par sa position, parce qu'il faisait métier d'écrire du matin au soir des nouvelles à tous les princes et marchands de l'Allemagne, et souvent dénuées de vérité, d'apparence même, et capables de nuire beaucoup. Si ce n'eût été par considération pour le prince, qui le tient pour un vassal de sa maison, on aurait tâché de lui mettre la main sur le collet. Actuellement je suis informé, par un ami sûr et habile, que le prince est las de sa personne, et des futilités qu'il mande, et des dépenses superflues qu'il occasionne. Il plaira à Dieu de le désabuser par ce moyen de pareilles gens qui lui soufflent dans les oreilles et le mettent souvent dans l'embarras.

¹ Voir Groen, *Archives*, t. I, p. 187 et t. II, p. 503. Le prince l'avait envoyé dans sa principauté d'Orange.

De ces côtés, il y a un mois, on avait fait courir le bruit que, après mon départ, on avait convoqué les États généraux en Flandres, et qu'ils avaient accordé tout ce que S. M. avait voulu. Sans doute, on répandait ce bruit pour faire croire que c'était ma présence qui gâtait les affaires. Je ne m'étonne point de ces commérages, puisque je vois que Son Altesse même l'a écrit à V. S. Et plutôt à Dieu qu'il en fût ainsi; car pourvu que les affaires de S. M. soient faites comme il convient, je resterais bien volontiers dans les Indes; mais le mal est que, à ce que m'écrivent et Son Altesse et le Président, et tous ceux qui sont dans les affaires et d'autres aussi, l'on n'a rien fait encore, et l'on est aussi loin que jamais d'une conclusion.

Le cardinal entretient ensuite Alava des négociations qui ont lieu entre le gouvernement des Pays-Bas et la France, à propos des relations commerciales des deux pays, en rappelant les stipulations des traités de Cambrai, de Crespi et de Cateau-Cambrésis; puis il continue ¹.

Je ne m'étonne pas que le comte de Mansfeld ² ne vous ait parlé ni de Mons^r de Chantonay, ni de moi, sachant la grande amitié qui vous unit à nous; et s'il se rappelait ce que j'ai fait pour lui, il reconnaîtrait que c'est sans raison, comme beaucoup le reconnaissent; mais le temps le démontrera quelque jour.

J'ai des nouvelles de Mons^r de Chantonay, mon frère, par un guide qui l'a conduit jusqu'à Tolosa et qu'il m'a renvoyé pour me tirer d'inquiétude, lui paraissant être hors de danger; il allait bien avec toute sa compagnie, qui se compose en tout de huit cavaliers pour se garder contre les voleurs, et, pour le surplus, il voyageait incognito ³.

J'ai vu ce que vous écrivez quant à Alexandre Silvain et Robert Stuart, et la déposition faite, à ce que l'on dit, par ce même Alexandre ⁴. Ce que je sais, c'est qu'Alexandre est venu à Bruxelles et m'a demandé audience. Je l'ai reçu dans ma chambre. Là il me déclara que le dit Stuart, comme serviteur du prince de Condé, l'avait chargé de venir en Flandres pour provoquer à la révolte, au nom du prince, ceux des habitans d'Anvers qui sont dévoués à la religion huguenote, et pour voir si le Stuart pourrait trouver l'occasion de me tuer et de s'échapper après l'acte; et que, bien qu'il eût accepté cette commission, et qu'il partageât l'opinion des Huguenots, toutefois il avait vu depuis tant de choses dans sa religion qu'il ne savait à quoi se résoudre; mais qu'il s'était arrêté à une détermination, c'était de ne pas se rendre coupable d'un si grand crime et d'une pareille trahison envers sa patrie: car il voyait clairement que, si ceux de sa religion se remuaient à Anvers, c'était la ruine de la ville et qu'il lui semblait aussi chose criminelle de chercher à me faire du mal quand je ne lui avais jamais causé de déplaisir; et que, pour ce motif, il avait jugé préférable d'essayer d'un autre expédient: de m'informer de ce qui se passait et de la commission dont il était chargé

¹ Voir *Papiers d'État*, t. VII, pp. 411, 493, 496, 590, 591, 652, 653, 668.

² Mansfeld avait représenté Philippe II au baptême du fils du duc de Lorraine. C'est à cette occasion probablement qu'il avait rencontré Alava. *Papiers d'État*, t. VII, p. 442, 468, 487, 512, 518, 521, 553, 561, 651.

³ Chantonay, avant d'aller à Vienne, se rendit en Espagne en passant par la Bourgogne. *Papiers d'État*, t. VII, pp. 593, 400, 402, 518, 592, etc.

⁴ Sur cette affaire, voir aussi dans les *Papiers d'État*, t. VII, pp. 519 et suivantes, la lettre de Granvelle au Roi du 21 janvier 1564.

et de n'en faire que ce que je lui ordonnerais. Il me dépeignit le Stuart comme un brave, un homme désespéré, essayant de m'en faire grand' peur. Il se pourrait fort bien souvenir que je lui dis : que je serais fort aise que le Stuart fût, comme lui, seul dans ma chambre avec moi, pour voir s'il était aussi brave qu'il me le peignait ; et que je ne pouvais m'imaginer qu'il fût aussi désespéré, puisqu'il ne se décidait pas à tenter l'action sans envoyer d'abord s'assurer des moyens d'en sortir, s'il la tentait. Il me dit de plus qu'il était chargé de s'aboucher avec les prédicants ; qu'il savait qu'il en trouverait plusieurs à Anvers, et qu'il était résolu de faire tout ce que je lui manderais. Je lui dis que je ne voulais rien décider en cette affaire sans consulter Son Altesse ; il consentit. J'entretins Son Altesse au conseil, et l'on trouva qu'il ne pourrait être que fort avantageux de le charger d'aller à Anvers pour tâcher de savoir s'il s'y trouvait des prédicants secrets et savoir quels étaient leurs desseins, afin qu'on pût les prévenir, et, pour ne pas être dupes de cet homme, d'envoyer quelques surveillants qui épieraient ses démarches ; de cette façon, nous pourrions découvrir quelque chose. Il alla donc à Anvers ; et à son retour il rapporta qu'il avait parlé à deux prédicants, un flamand et un français, qu'il leur avait paru suspect parce qu'il n'avait pas de lettres de créance ; qu'ils lui avaient dit clairement que, quand le prince de Condé leur envoyait quelqu'un pour s'aboucher, il donnait toujours une lettre à son envoyé ; qu'ils étaient étonnés qu'il n'en eût point. Celui-ci leur donna toutes les preuves qu'il put ; il promit d'apporter des lettres et même de faire venir quelqu'un ; mais malgré tout cela ils répondirent qu'ils ne voulaient se mêler aux Français, parce qu'il leur semblait que ceux qui faisaient profession de la religion de Calvin avaient un autre but que la religion, et qu'ils ne pouvaient pas se fier à eux parce qu'ils craignaient, si les Français avaient le dessus, qu'ils ne tinssent aucune de leurs promesses : bien plus, qu'ils voudraient les réduire à la servitude et les traiter à la française ; qu'ils jouissaient à Anvers d'une assez grande liberté et que la justice ne les inquiétait guère ; mais que, s'ils faisaient une tentative provoquée par les Français, ils seraient abandonnés par eux, et que le Roi, notre seigneur, et ses ministres, en prendraient occasion de les poursuivre, comme cela était arrivé à ceux de Tournay et de Valenciennes ¹ ; et que, bien que cherchant à demeurer fermes dans leur religion, ils ne voulaient point trahir leur maître surtout pour des gens dans lesquels ils avaient si peu de confiance. Ils ajoutèrent que, s'ils avaient envie de tenter quelque chose, ils n'auraient pas besoin de l'assistance des Français ; qu'ils avaient assez de forces avec ceux de leur secte sans chercher un appui si éloigné et si incertain que celui des Français ². Il persista toujours à leur dire qu'ils ne donnaient cette réponse que parce qu'ils se défiaient de lui, qu'il tâcherait de leur montrer des lettres et de leur amener des garants

¹ Le 14 mai 1563, le marquis de Berghes écrivait à la duchesse de Parme : « Ceste comotion, qui est venue à Valenciennes et à Tournay, n'est sortie qu'à l'occasion de certains prédicants nouveaux que a despêché l'admiral de France, exprès à nous troubler notre peuple. » Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. 1^{er}, p. 383, note 1^{re}.

² Dès le 17 juin 1563, Granvelle écrivait à Gonzalo Perez qu'il y avait des milliers d'hérétiques aux Pays-Bas auxquels on n'oserait rien dire, et que depuis plus d'un an on n'avait pas pris un seul calviniste à Anvers. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 252.

A son retour, il nous rapporta tout cela en détail, et les lieux où il s'était rendu, et les personnes auxquelles il avait parlé; et son récit fut corroboré par ceux qui avaient été chargés de l'épier. Sur cela, il sembla à Son Altesse et aux gens de son conseil que l'on devait essayer de lui persuader d'apporter des lettres du prince de Condé et de se faire accompagner d'un second, nommément ce brave et désespéré Stuart; que, eux venus, il me donnât avis de leur arrivée, pour que l'on s'emparât de leur personne et de leurs lettres. Il s'en alla avec cette résolution et déterminé à l'essayer. J'ai écrit à M. de Chantonay, mon frère, de le servir si l'occasion se présentait; et, à ce que j'ai appris, il vous l'a recommandé en partant de la même façon. Après son départ il m'a écrit deux autres lettres que je retrouverais encore, je pense; qu'il lui semblait que ces gens du prince de Condé l'avaient pris en suspicion et se cachaient de lui, mais qu'ils étaient toujours déterminés à envoyer quelqu'un; qu'il tâcherait de gagner leur confiance et de suivre leurs envoyés pour m'avertir. Peu de temps après je m'éloignai; mais il ne me parla ni de la Reine ni d'aucune autre personne que de celles que j'ai dites, et je ne lui en parlai pas non plus. En vérité je serais bien aise que Stuart vint, pour voir s'il est aussi brave qu'on me le peignait. Voilà ce qui se passe; et ceci est uniquement pour votre information personnelle, et pour aider à l'Alexandre, si possible; mais il faut y mettre de la discrétion, afin, comme cela arrive à cette sorte d'engeance, que parler en sa faveur ne lui fasse plus de mal. Dans cette affaire il ne s'est pas dit une parole de plus que ce que Madame de Parme avait décidé en conseil. Dieu garde, etc.

XXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON DIEGO GUZMAN DE SILVA, AMBASSADEUR DE PHILIPPE II, EN ANGLETERRE ¹.

(Archives de Simancas. — *Estado*. Liasse 526, fol. 33, 34.)

Baudoncourt, le 28 mai 1564 ².

Muy Ill^o Señor. Mucho he holgado con las dos cartas de V. S. de vii y ix deste que me han venido juntas, pues con ellas tengo nuevas de su salud y llegada á Brusselas; aunque á la verdad yo holgaria harto mas de ver á V. S. alli, para poder tener tanto bien que de abrazarle y pasar algunos buenos ratos sobre la memoria de los tiempos pasados. Pero en fin la ocasion del passage de mi hermano, y la prisa que Su Mag^d le dava, no ha dado

¹ Voir page 18, note 2.

² Les principaux paragraphes de cette lettre sont traduits dans la Préface du t. II de la *Correspondance de Philippe II*, pp. v et suivantes.

tiempo y lugar para mas; y haviendome de partir hice lo que pude para que V. S. pudiese servirse de mi casa, que es suya : lo cual no pareció bien á Su Alteza, que mira todas cosas con su mucha prudencia, y sabe la gente que allí tenemos y sus humores, y así no puede sino parecerme mejor lo que Su Alteza ha hecho que quanto yo havia podido designar; y era un deseo para ser instruido de V. S. con quanto Su Mag^d por hacerme favor escribe en su instruccion, no me tenia menester ni mi presencia, que donde estan Su Alteza y el presidente Viglius, que á la verdad es gran hombre y muy entendido como ya V. S., con su mucha prudencia, lo ha comprendido, no es menester buscar quien le de otras instrucciones; y todavia porque V. S. no piense que dejar yo de hacer lo que me manda nasciese de pereza ó de poco amor, queriendo yo y deviendo tanto á V. S. por todos respectos, le diré, entre V. S. y mí, lo que se me ofrece sobre la instruccion de Su Mag^d que viene muy larga y apuntada; y sé que V. S. presente, conociendo las personas, la qualidad de cada una de las cuales el secretario del obispo Quadra, que sea en gloria, Luis Roman, Luis de Paz y Antonio de Guaras, que son como mercaderes de quienes hacia el dicho obispo confianza, la declaran á V. S., se sabrá mejor guiar con todos que ninguno en papel lo pudiese pintar.

No creo que se perderia mucho en que V. S. procurase que se escribiese á la Reyna de Inglaterra por Madama, ó lo hiciese V. S. mismo, si ya no esta hecho, para avisarla desta llegada, y que brevemente piensa pasar hacia allá, con mandar al dicho Luis Roman, pues hace allí poco no holgando la Reyna de tratar con él por parecerle, como muestra cosa, desautorizada tratar con secretario, que viniese luego hasta Brusselas á hallar á V. S., porque y allí presente y de camino pueda yr informando á V. S. de las personas, condicion y humor de cada una dellas, y de mil particularidades de aquel Reyno : las cuales es bien que V. S. entienda para que pueda tratar con cada uno, en llegando, conforme á lo que conviene; y teniendole V. S. consigo dende que entrará en la raya de Inglaterra, conociendo él como conoce todos, podrá avisarle porque por engaño no haya algun yerro en el principio, importando tanto entrar con buen pie; y á él se le podria encargar que ántes de su partida pidiese aposiento para V. S. en la parte donde la Reyna estuviere, y, venido él, lo mas brevemente que V. S. podrá partir me pareceria á mí lo mejor, por haver estado aquel cargo tanto tiempo se puede decir sin dueño, pues la Reyna no ha querido admitir á derechas negociacion del dicho secretario que como pienso V. S. le hallará habil, á lo menos tal se ha mostrado por sus cartas y cuenta que ha dado de sus negociaciones, y es verisimil que la Reyna escribirá que huelga de la venida de V. S., y con esto se podra encaminar.

Será bien que al dicho Luis Roman escriba que le trayga inventario de las escrituras que tiene, dejadas por el obispo que sea en gloria, que sirven al cargo, assí instrucciones, cifras y copias de tractados como otras, porque viendo el inventario pueda ver que cosa le falta de las contenidas en su instruccion, para que lo que faltará lo pida al dicho presi-

dente Viglius, que tiene todos los tractados; y tengo por cierto que de buena gana acomodará dello á V. S., que es persona muy deseosa de que se acierte en el servicio de Su Mag^d, y con el mismo ó con el consejero Hopero, que es hombre docto ó con d'Assonlevile, podrá V. S. leer y pasar los dichos tractados, para que le puedan declarar sobre cada paso las controversias y disputas que puede haver havido sobre ellos, y en que termino se esta quanto á los dichos tractados respectivamente con Francia, Inglaterra et Escocia; que esto ha de llevar V. S. bien entendido por lo que despues en su cargo se le podrá ofrecer; y holgaria yo de hacer esto con el amor y voluntad que le tengo, aunque sé que cada uno de los susdichos lo sabrá hacer mejor; y no puedo dende aquí enviar estas copias á V. S. porque aquí he venido muy exempto y sin carga de papeles, y quando yo los he menester los tomo del mismo presidente y de los secretarios.

La qualidad de Milort Robert, amor y voluntad que la Reyna le tiene, entenderlo ha V. S. de los arriba dichos, y pues puede tanto, necessario será que V. S. procure de tenerle, en lo que se pudiere, contento. El que mas credito despues dél tiene, y que tracta todos los negocios es el secretario Sicel, hombre bajo y agudo, y que tiene buenas letras griegas y latinas, gran herege, altivo como es aquella nacion, hombre nuevo en los negocios, y que los lleva por discurso de Maciavello, y es peligroso, y con las pláticas que tiene con los predicadores de las heregias, lleva todos los negocios a camino de mantener y establecer sus opiniones erroneas; mas, pues le tiene la Reyna por su principal ministro, es menester passar por él y tenerle, en lo que se puede, contento: pero que sea de manera que por su respecto no se haga cosa en perjuicio de los negocios, deferiéndole y honrándole, y alabando su ser, letras y prudencia; y desto tambien se ceba mucho la Reyna, que lo ha heredado de su padre. Mas ha de ser todavia de manera que entiendan que nuestro amo ni sus ministros no le han de ser ni á los suyos inferiores, porque si una ves toman la superioridad su insolencia es insupportable; y basta que entiendan que si quieren llevar las cosas por lo igual, con sufrir dellos lo que querrán sufrir de nosotros, holgarémos dello, poniendoles adelante siempre que esta igualdad es la que mantiene el amistad, y que á este mantenimiento de amistad principalmente pretendemos, y en guardarles los entrecursos que son los tractados de comercio que con ellos tenemos con tanto que así mismo lo hagan con nosotros.

Despues de los primeros officios y ceremonias (en que me remito á la instruccion que viene en ello bien cumplida, y dexando tambien aparte el punto de la religion y lo que en ella se toca de los obispos presos, en lo qual es menester tener este fin de procurar de hacer lo que aprovechase y no officios intempestivos que antes pudiessen dañar que aprovechar, para lo qual es menester yr con mucho tiento y diestramente entender lo que los mismos católicos desean, y todavia no hacer todo lo que deseasen, antes solo lo que despues de haverlo considerado bien parezca convenir, que muchas veces, ó con demasiado zelo ó con gran miedo, procuran lo que á ellos mismos no conviene), el

mayor negocio que de presente se tiene con Inglaterra es él de los daños, so color de la guerra que tenian con Francia, han hecho á los subditos de Su Mag^d, nuevas imposiciones insolitas que han hecho contra los tratados, edicto para que tengan solos las navegaciones con esclusion de los otros, por armarse ellos por mar y desarmar á Su Mag^d y por prohibir que las manufacturas de Flándes no vayan á Inglaterra por atraer los que las hacen en los Estados-Bajos á su Reyno, y aprovecharse con daño á los vecinos; en contrario de lo cual se han hecho edictos, por parte de Su Mag^d, para que los subditos sean mantenidos en la negociacion, no consintiendo que estrangeros carguen mientras hay naturales, que es lo mismo que en Inglaterra por los suyos han hecho, y prohibiendose tambien por la parte de Flándes que las materias de que se hacen las manufacturas no vayan á Inglaterra, las cuales dificilmente pueden haver de otras partes, sino es á mucha costa; y todo esto se hace por nuestra parte para que se dexen en Inglaterra de aquellas cosas que contra los entrecursos han emprendido, y á que vengan á restituir los daños y provean que no se hagan otros; y por hacerles venir mas presto y eficazmente á la razon, viendo el daño que havian recevido en Londres por no haver podido el año pasado labrar y enviar sus paños á causa de la peste, y que lo sentian en el alma, se mandó primeramente so color de la dicha peste hasta Pascua de Resurrection pasada, y despues con declararse mas que era por no haver reparado los daños que nos havian hecho que no viniesen los dichos paños de Londres hasta que otra cosa se mandase, con ofrecer siempre, como se deve hacer, de remediar á todo quando ellos lo hicieren, por su parte, y con mostrarse promptos á corresponderles en toda buena amistad, vecindad y cortesía, y de venir á comunicacion donde se tracte sobre la observacion de los tradados, agravios hechos y reparacion dellos.

De todo lo que sobre esto ha pasado es necessario que V. S. tenga muy particular noticia, la cual le darán los dichos presidente y consejero Assonleville, que se envió á Inglaterra desde el principio, mas ha de un año, viviendo aun el dicho obispo Quadra, y dirán todo lo que en ello ha passado, y las personas que de una parte y de otra han ydo y venido segun los accidentes nascidos en este negocio, que es el principal y que mas preme á tiempo deste nuevo cargo de V. S., por donde importa tanto mas que vaya muy advertido y informado de lo que en esto hay. Por los postreros avisos que de allí tengo, el negocio quedava en esto que, viendo la Reyna la continuacion de la prohibicion de los paños de Inglaterra, por hacer fieros y bravadas al solito de la nacion, havia prohibido la importacion de todo genero de mercancias de los Estados-Bajos á Inglaterra, y esto so pena de confiscacion; de que entiendo que en Flándes se han mostrado algo espantados y a mi parecer es cosa de risa. Es verdad que han hecho dos muy buenas provisiones en Flándes, la una de prohibir que los navios aparejados para navegar hacia Poniente no partiesen, porque dando por temporal en los puertos de Inglaterra, no tomasen con el edicto color para saquearlos: cual robar va su principal fin, y la causa es

porque quizá la Reyna misma y Milord Robert y el Almirante pueden tener parte en las presas, y que tambien muchos principales del Reyno han armado navios so color de la guerra de Francia, los cuales sino pueden tener de su cosecha armados, y les costará mucho de entretenerlos sino fuese que se ayudan de nuestras presas; y la otra de enviar al S^{or} de Suevighem ¹, so color de congratular la paz que han hecho con Francia, por pedir juntamente á la Reyna interpretacion de su edicto, y si quiere comprehender en la pena de confiscacion los navios que no siendo cargados para Inglaterra pasasen por allí forzados de tiempo, porque conforme á ello mire Madama y los de su consejo lo que se devrá hacer, que ya esto no seria solo contra los tractados del comercio, mas contra el tractado propio de la paz, por el cual es licito passar libremente por las tierras los unos de los otros sin molestia ni embarazo, y seria en cierta manera romper la guerra, y su Alteza avisará á V. S. de la resolucion que sobre la respuesta que traxere Suevighem se tomará.

No querria que la dicha resolucion fuese floxa ni que se dexase Madama llevar por braverias de aquella Reyna, con querer los de aquella nacion dar á entender que sin ellos no pueden vivir los estados de Su Mag^d, y que ellos no hayan menester ninguno de ellos; y para mi lo entiendo todo al contrario, y que por virtud no hace nada la Reyna de Inglaterra ni sus ministros con Su Mag^d, y que aquella nacion mira solamente á su propio interese; y bien lo mostraron á los de Envers, que tanto los regalan, que con ofrecimientos que les hizo el marqués de Bergas, estando Su Mag^d en Inglaterra, dexaron la villa de Envers por yr á Bergas, y si pudiesen vender mejor sus paños en otra parte que en Flándes muy bien se guardarian de traerlos allí; dicen que los llevarán á Empden, y mucha enhorabuena sea que no durará la fiesta, y volverán con verguenza á Envers, y entonces les podrán forzar á tomar la ley cual se quiere; ni en esto hay tierra alguna que tenga interese sino solo la villa de Envers: ántes seria que no viniesen paños de Inglaterra á Flándes grandisimo provecho de todos los Paisés-Bajos, porque allí se harian, como se solian, los paños, y volverian los oficiales que los hacen, que Ingleses han sossacado á Flándes, y no yrian tantos á corromperse en la religion en Inglaterra, y podrá V. S. muy bien entender ay que en el solo condado de Flándes, por no haver venido paños de Inglaterra el año pasado, se han hecho LX mil paños mas que en ningun otro año de xxx á esta parte; y á lo que dicen algunos, que no embiarán sus lanas á Flándes y que por esto faltará la materia, se puede responder que demas que se tenrán las lanas de España y del pays mismo, y de otras partes por la mar, no podrán dejar Ingleses, aunque les pese, de embiar sus lanas porque les faltarán obremos, ni podrán en Empden distribuir sus paños en mucha cantidad que como allí no hay comercio de otras mercancias como en Envers, y en los payses cerca de Empden

¹ Zweveghem.

son pocos los que se sirven de paños de precio, no hallarán á quien venderlos en cantidad, y en Envers no faltarán paños que todos los de Flándes, donde los hacen quando quieren muy excellentes, acudirán allí, y para aderezarlos tendrán obra todos los que agora se quejan pensando que les haya de faltar, los cuales se dice que por esto se yrán, y la villa de Londres recurría por esta via su castigo, que es la que tiene la principal culpa en los agravios que se hacen á los Países-Bajos, y como los mas cavalleros de Inglaterra no son muy ricos, y los que lo son tienen la principal parte de su hacienda en los paños por el ganado que tienen del cual por la lana sacan sus rentas, no podrán dexar de procurar que esta venga á Flándes quando los paños de Londres no vengan en Envers.

La necesidad que aquella Reyna tiene de dineros V. S. la entenderá claramente en llegando, y como el sentimiento de faltarles el comercio de paños tiene aquel Reyno quasi revuelto del todo, de manera que con esto y la mala satisfaccion que muchos tienen de su gobierno, y el sentimiento que otros tienen por lo que pasa con Milort Robert, esta la dicha Reyna de manera que tiene mas colera que fuerzas, y tal nos cumple que sea ella que por la religion y otras cosas que V. S. allá entenderá, quiere al Rey, Nuestro Señor, muy mal; y por esto me pareceria convenir que, regalandola en demostracion exterior procurasemos diestramente de tenerla en la misma necesidad lo mas que se pueda y aun en mayor, hasta que Su Mag^d venga, que por otros respectos me parece que así conviene; y por esta via, y por su mal gobierno, podria caer en tal termino que no solamente restituyese los daños que los subditos de Su Mag^d han recebido y volviese los entrecursos á los terminos de razon, mas que aun fuese constreñida por los propios de su Reyno, siendo aun los católicos en gran numero, á que bolviesse la religion á los terminos que conviene; e importando esto tanto y por servicio de Dios y beneficio de los Estados de Flándes, y siendo Su Mag^d tan determinado de procurar esto, cosa es en que mucho se ha de mirar.

Los edictos que ella ha hecho prohibiendo la importacion de la mercaderia de Flándes será lo que mas presto la hará venir á la razon, si son bien observados, porque no lo podria sufrir el mismo Reyno de Inglaterra por su necesidad; y me acuerdo que cada vez que á tiempo del Rey Henrico, padre desta Reyna, se ha querido venir á remediar las cosas mal entendidas por parte de los Ingleses, ha sido menester venir con ellos á estos terminos; y como con edictos nos hacian la guerra, retallarlos con contrarios edictos, y desta manera estuvimos con ellos al pie de dos años, quando al cabo se rindieron; y el año XLII á mucha su instancia y haviendo enviado sus embaxadores primeramente á Ratisbona y despues, á la vuelta de Argel, á Valladolid, se hizo aquel gran tractado de aquel año de XLII, que es el principal que con ellos tenemos, y porfió el Rey Henrico ántes de rendirse tanto que pensando hacer pesar á los Estados-Bajos con que no viniesen sus paños de Inglaterra, que son tan vanos que piensan que sin

ellos no se puede vivir y que no hay otra cosa buena en el mundo, no pudiendo él acabar con sus subditos que quisiesen quedar con su mercancia y paños sin venderlos, fue forzado á comprarlos él mismo, y tenia salas y yglesias llenas dellos, y como al cabo le vino á faltar el dinero fue forzado en fin enviarlos á Flándes, y venderlos por la multitud bien barato y con mucho su daño; y si les cedemos, segun yo conosco su insolencia, se atreverán á hacernos cocos, y cada dia nos robarán y harán lo que se les antojare, y nos forzarán á sufrir mil indinidades y daños, nos destruirán el comercio ó serémos forzados hacerles la guerra y con desavantage nuestro, quando con el dinero de sus paños, de los cuales agora no se aprovechan, se havrán enriquecido; ny importa cosa alguna para tenerles miedo por agora haverse ellos concertado con Francia siendo la paz cual V. S. havrá entendido y con reservacion de pretensiones, y estan ellos y Franceses tan mal como de primero lo estaban.

Esto todo digo por declarar á V. S. lo que en ello siento, mas lo que se ha de hacer es lo que Su Altesa mandará á V. S. Las instrucciones bien se pueden dar generales á la entrada de cada nuevo embaxador, mas trás ellas la verdadera instruccion es la que se toma de las cartas y respuestas que, puesto ya en el cargo, se emvian al embaxador en lo que le quieren mandar, correspondiendo á las cartas que él escribe, y sobre el aviso que da de lo que de tiempo á otro sucede en aquellas partes donde esta.

A la reputacion de Su Mag^d y á la precedentia ¹ se ha de mirar mucho, y tanto mas en este tiempo que esta cosa se ha puesto en tanta disputa y señaladamente en Roma; por donde es menester sostenerla hasta tanto que se vea que resolucion toma S. Mag^d para lo de Roma. Y lo que puedo decir generalmente es que pues V. S. devrá haver entendido la satisfaccion que Su Mag^d ha tenido de como el Sr obispo Quadra sirvió y se huvó en aquel Reyno y del dicho Luis Roman, podrá de tiempo en otro entender el camino que tenia en todas cosas, el cual Luis Roman encomiendo á V. S. quanto puedo, porque lo vale y merece, bueno me parece que será que V. S. procure de seguir el mismo camino hasta tanto á lo menos que despues de conocidos los humores de aquella gente y habiendo enhilado los negocios, pueda encaminarlos por dô mejor le pareciere.

[² De una cosa me pesa mucho, que es que no veo por la instruccion de Su Mag^d que hayan dado informacion á V. S. de la negociacion del casamiento de la Reyna de Esçocia, ni de lo que en esto havrá de hacer, siendo punto de qualidad y de tanta importancia ³.

¹ En la carpeta de la letra : « Yo creo que será menester avisar á este embajador y al de Portugal, y á otros si hay, de lo que deven de hacer en esto de la precedentia, porque podria ser que en todas partes quisiesen innovar con el exemplo de Roma. Vea esto el duque, para ver si será menester tratar dello. »

² Les paragraphes entre crochets étaient écrits en chiffres, et avaient été déchiffrés pour le Roi.

³ Al margine « Si en esto no se ha escrito á Diego de Guzman, será menester avisarle y prevenirle para que responda lo que convenga si acudieren á él. »

Lo que hay en breve es que tenia encaminada plática el Emperador para casar el Archiduque Carlos, su hijo, con la dicha Reyna, sabiendo como entiendo la voluntad del Rey, Nuestro Señor, y puso Su Mag^d Ces^a la plática muy adelante por manos del Cardⁱ de Lorrena, tio de la dicha Reyna de Escocia, la cual, segun he visto, no quisiera venir en ello sin ser muy asegurada de que el Rey, Nuestro Señor, tomaria este negocio por muy suyo, y sostenria el dicho Archiduque en la demanda que tiene la dicha Reyna de Escocia, pretendiendo que faltando la de Inglaterra sin hijos haya de suceder á aquella corona, como proxima heredera, segun allí V. S. entenderá; por las analogias teme esto mucho la Reyna de Inglaterra y todos los ministros que tiene hereges, por ser la de Escocia católica, y por el odio antiguo que tienen Ingleses y Escoceses, y siempre ha procurado la Reyna de Inglaterra que se casase la de Escocia bajamente y con alguno de sus vasallos porque no tenga quien sostenga este su derecho; y por lo contrario la de Escocia pretenderia casar con quien ayudase á su causa; y un secretario Ledinton havia negociado con el dicho S^r obispo Quadra, ántes de su fallecimiento, de manera que parecia que havia apariencia que si casava el principe, Nuestro señor, con ella, se reduciria sino de golpe á lo menos con el tiempo, y haciendose todavia dende agora mucho el reyno de Escocia, que por la correspondencia de Ingleses se ha hecho en gran parte heregia, la católica religion, y aun haria apariencia de que con las inteligencias de que el dicho Ledinton y la Reyna, su Señora, tenian en el Reyno de Inglaterra, y assi mismo el dicho S^r obispo Quadra por su parte, se podria con este casamiento remediar dende agora mucho lo de Inglaterra, y como Su Mag^d es tan católico principe, escribió que holgaria de entender en este negocio y casar el principe, nuestro señor, con la dicha Reyna de Escocia, si se hallava en las pláticas fundamento que mostrase esperanza mas cierta de tanto bien; y yo me acuerdo que escrivi entonces á Su Mag^d que mirase que si de verás no queria, entrar en este negocio no era buen estorvar la plática del Emperador para el Archiduque, porque le haríamos daño sin nuestro provecho; y me respondió Su Mag^d que era de veras. Para saber mas el fundamento escribió al dicho embaxador Quadra lo que podria ser que V. S. hallase aun en manos del dicho Luis Roman, y envió el dicho obispo á Luis de Paz á Escocia para procurar que viniese ó el dicho Ledinton, ó otra persona confidente, con quien se pudiese debatir mas esta materia; pero el pobre S^r obispo murió ántes que Luis de Paz volviese, y siendo el secreto importantísimo en esta materia y de manera que no quisó Su Mag^d que lo supiesen los Estados-Bajos sino Madama de Parma, nuestra Gobernadora, todavia tuvieron *viento* ¹ ó sospecha deste casamiento la Reyna de Francia madre y la de Inglaterra, y hacen lo que pueden por descubrirlo mas y estorvarlo: la de Francia por la gána que tenria de casar á su hija, Madama Margarita, con el dicho principe, nuestro señor, y la de Inglaterra por el miedo

¹ Ce mot était souligné, à ce qu'il paraît, de la main du Roi.

que tiene de la grandeza de la de Escocia por lo de esta pretension y sostenimiento de la heregia en aquel Reyno, de manera que concurren ambas, por diversos fines y respectos, en estorvarlo. La de Escocia esta en este negocio anxia, solicita y deseosa por la declaracion que se le ha hecho de alguna intencion que Su Mag^d tenria en esto, ha me enviado algunas veces secretarios, gentileshombres y cartas suyas, por ver si se le queria decir algo mas claro, con decir que la Reyna de Inglaterra la fatiga solicitandola que se case, dandola grandes esperanzas, mas que querria que casase bajamente y especialmente no con los de la casa de Austria ni tan cercanos de Su Mag^d, declarandole que le será enemiga mortal si lo hace; y no le dice la de Francia menos, y la apriétan, y no se sabe esta de Escocia á que resolverse ni en la plática del casamiento del Archiduque, ni sobre lo que sus vassallos la solicitan porque se case, esperando resolucion de Su Mag^d, ha se entretenido con la esperanza de la venida de V. S., la cual, por lo que veo, no trae comision en esto, y sospecho que luego en llegando enviará aquella Reyna á tentar por saber si V. S. tiene comision, y entendiendo que no la hay quedará medio desesperada. Es verdad que con mis postreras cartas le dije que si V. S. no truxesse entera comision en este negocio, por haver mucho tiempo que partió de la corte, encomendaria á mi hermano, Mons^r de Chantonay, que havia de yr á España, que la solicitase, y como el mes pasado tomó su camino por Francia derecho á largas jornadas, desconocido, espero que habrá llegado á Madrid tan presto como S. Mag^d, y aunque con él no escrivi porque por el camino que hacia no era buen que llevase cartas, le encargué de palabra que solicitase este negocio, porque si faltava algo de la comision en la instruccion de V. S., se la emviasen muy clara y larga, como creo que lo harán; mas entretanto, si acude alguno de la Reyna de Escocia á V. S., creo para mi que será buen no fiarse de quien viniere sin que vea muy claros fundamentos para poderse fiar, porque suelen Franceses y Ingleses con falsos recaudos procurar de descubrir lo que hay en los negocios, decir que V. S. espera segunda instruccion que no se habrá podido despachar ántes por haver andado Su Mag^d de camino, mas que la espera cada hora, y que en ella podria ser que viniese algo deste punto, y que hasta tanto que venga no puede decir otra cosa; y yo miraré si podré hallar oportunidad para escribir á la dicha Reyna algo en esta conformidad, para sostenerla en esta esperanza y que no piense que la hayan burlado, que dello podria facilmente resultar muy gran daño. Y tenga V. S. gran secreto en este negocio sin comunicarlo con anima viva, por que á publicarse podria facilmente suceder la entera ruina dél, y cosas de mala qualidad y en gran desservicio de Su Mag^d.]

V. S. habrá despues, como dice, tomado el pulso á aquella gente, y tengo por cierto que muy presto habrá podido descubrir su humor, y que ó ha conocido ya, ó conocerá claro, que no es conmigo que las han á derechos, y asi dicen claramente todos, ni hasta aqui he entendido otra cosa que de mi no han sido ofendidos, de manera que á otros fines será, con que no recivan ni Su Mag^d ni los Estados daño, yo quedaré muy contento en que

ellos esten satisfechos; dicen que no quieren que yo me empache en negocios : y sabe Madama y Su Mag^d mismo si en ellos me he puesto mas adelante que su mandado y espresa voluntad, ántes de mio me he apartado de las consultas mucho tiempo ántes que lo supiese Su Mag^d, solo porque la tema, que en esto mostravan tener conmigo, no dañase al servicio de S. Mag^d, el cual servicio es el fin y hito á que siempre he encaminado mis acciones ; y si no quieren que yo tracte negocios, quieralo Su Mag^d que conmigo acabado lo tienen, digo si Su Mag^d lo quiere, que ni en esto ni en otras cosas quiero tener otra voluntad que la suya, y creo que Su Mag^d asi lo siente y entiende, y procuraré siempre de yr el mismo camino, y para mi sera grand merced que V. S. me emplee en todo lo que yo puedo por servicio de Su Mag^d y suyo.

XXVI.

TRADUCTION ¹.

J'ai reçu une grande satisfaction de vos deux lettres du 7 et du 9 de ce mois, qui sont arrivées à la fois; car elles m'ont apporté des nouvelles de votre santé et de votre arrivée à Bruxelles. Je serais bien plus content encore de vous voir là-bas, pour avoir le bonheur de vous embrasser et de passer quelques bons moments, en rappelant le souvenir des temps passés². Mais enfin la circonstance du passage de mon frère, et la diligence que le Roi lui ordonnait, ne nous a point laissé temps ni lieu pour faire davantage, et puisque je devais partir, je fis tout ce que je pus pour que vous pussiez vous servir de mon hôtel, que je mets à votre disposition. Cet arrangement n'a point convenu à S. A.; mais elle regarde toutes choses avec sa rare prudence, et elle connaît les gens de ce pays et leurs humeurs. Aussi je ne puis me défendre de penser que Madame a fait beaucoup mieux que tout ce que j'avais projeté. Ce

¹ Cette lettre était écrite par Granvelle à l'ambassadeur d'Angleterre par ordre de Philippe II. Le 3 juin le cardinal, s'adressant à l'empereur Ferdinand, disait que Don Diego était arrivé à Bruxelles, et il ajoutait : « duquel j'ay vu l'instruction et ay inscript mon advys d'oiz icy sur icelle, obeissant au commandement de Sa Majesté qui m'escript du xxiiii^e d'apvril dernier passé d'ainsi le faire. » *Papiers d'État*, t. VIII, p. 49. On s'explique dès lors qu'une copie de la lettre ait été envoyée au Roi, et que sur cette copie le Roi ait pu mettre des notes.

² Granvelle écrivait le 31 janvier à Marie Stuart à propos de Don Diego Guzman de Sylva : « Je l'ay aultrefois veu par deçà, mais il y a bien vingt ans passez : » et le 30 mai 1564 à Marguerite de Parme : « Comme je ne l'ay veu en si longtemps je n'en osoye dire ny bien ny mal. Mais, à ce que j'appercevoys par ses lettres qu'il m'a escript, il doit estre homme qui entend. » *Papiers d'État*, t. VII, pp. 341, 673.

que j'avais désiré, c'était d'apprendre de V. S. tout ce que S. M., pour me faire grâce, écrit dans vos instructions ; vous n'avez pas besoin de moi ni de ma présence ; car là où se trouvent S. A. et le président Viglius, qui est assurément un homme de grand mérite et très-entendu, comme, avec votre rare prudence vous vous en serez déjà aperçu, il n'est pas besoin de chercher personne qui vous donne d'autres instructions. Toutefois, pour que vous ne pussiez pas — si je laissais de faire ce que vous me commandez, — l'attribuer à la paresse et au manque de bon vouloir, quand j'éprouve pour vous sous tous rapports tant d'affection et de reconnaissance, je vous dirai, mais confidentiellement, les réflexions qui me viennent sur les instructions de S. M., lesquelles sont longues et précises, et je sais que, V. S. étant sur les lieux et connaissant les personnes — sur les qualités de chacune desquelles le secrétaire de l'évêque Quadra ¹, que Dieu ait en sa gloire, Louis Romain, Louis de Paz, et Antoine de Guaras ², qui sont comme des marchands dans lesquels l'évêque mettait grande confiance, vous éclaireront — elle saura mieux se conduire avec tous que personne ne pourrait le lui prescrire par écrit.

Je ne crois pas que l'on perdrait beaucoup à ce que V. S. obtienne que Madame écrive à la reine d'Angleterre, ou à ce que V. S. lui écrive elle-même, si la chose n'est pas déjà faite, pour l'avertir de votre arrivée, l'informer que vous pensez bientôt faire la traversée, et ordonner à Louis Romain — puisqu'il n'a pas grand'chose à faire, la Reine n'aimant pas à traiter avec lui, parce qu'il lui semble, et elle le montre, que c'est s'abaisser que de traiter avec un secrétaire — de venir aussitôt à Bruxelles vous trouver. Et dans cette résidence et pendant la route il pourrait vous faire connaître les personnes, l'état et l'humeur de chacun, et mille particularités de ce royaume, qu'il est bon que vous sachiez, pour que vous puissiez en arrivant traiter avec chacun comme il convient ; et l'ayant à vos côtés avant de franchir les frontières d'Angleterre, comme il connaît dans le fait tout le monde, il pourra vous aviser pour que vous ne soyez dans le commencement dupe d'aucune erreur, car il est d'une haute importance que vous entriez sur un bon pied ; et vous pourriez le charger, avant son départ, de vous choisir un hôtel aux environs de la résidence de la Reine ; et, aussitôt qu'il sera venu, le plus tôt que vous pourrez partir me paraîtra le mieux, vos fonctions ayant été depuis si longtemps, on peut le dire, non remplies, puisque la Reine n'a pas voulu entamer de négociation avec le secrétaire, dont, je pense, vous reconnaîtrez l'habileté ; au moins il en a montré dans ses lettres et le compte qu'il a rendu de ses négociations. Il est vraisemblable que la Reine écrira qu'elle est contente de votre arrivée, et alors vous pourrez vous mettre en route.

Il sera bon d'écrire audit Louis Romain d'apporter un inventaire des papiers, laissés par feu l'évêque et appartenant à l'ambassade, qu'il possède, instructions, chiffres et copies de

¹ Don Alvaro de la Quadra, évêque d'Aquila, ambassadeur de Philippe II en Angleterre, mort le 24 août 1565. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 269. — *Papiers d'État*, t. VII, p. 198.

² Louis de Paz avait en 1563 servi d'agent à la Quadra pour négocier avec Marie Stuart. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 209. Antonio de Guerras, *dependiente*, dépendant de l'ambassade d'Espagne à Londres, résidait dans cette capitale depuis le mariage de Philippe II avec Marie Tudor. En 1573 il fut l'intermédiaire qui amena un accommodement entre le duc d'Albe et Élisabeth. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 307, note 3.

traités, etc., afin que, examinant l'inventaire, vous puissiez voir si des pièces mentionnées dans les instructions vous manquent, pour les demander au président Viglius qui a la garde de tous les traités; et je suis sûr qu'il vous les fournira volontiers, car c'est un homme animé du zèle de faire marcher le service de S. M.; et soit avec lui, soit avec le conseiller Hopperus, qui est un savant homme, ou avec d'Assonleville, vous pourrez lire et repasser les traités pour qu'ils vous expliquent, à propos de chaque passage, les controverses et les disputes auxquelles ils ont donné lieu, et en quels termes on se trouve relativement à ces traités avec la France, l'Angleterre et l'Écosse: cela aura pour effet de vous mettre bien au courant pour tout ce qui pourrait se présenter à l'avenir dans vos fonctions. Je serais bien aise de pouvoir vous donner ces renseignements, pour l'amitié et la bonne volonté que je vous porte, encore que je sache que chacun des hommes que je viens de nommer le fera mieux que moi. Je ne peux d'ici vous envoyer ces copies, parce que je suis venu sans aucun embarras de papiers; quand j'en ai besoin, je les reçois du président et des secrétaires ¹.

Vous apprendrez des personnes susdites la qualité de lord Robert, l'amour et la bienveillance que la Reine lui porte, et, puisqu'il a tant d'influence, il faudra que vous tâchiez de le satisfaire dans ce qui sera possible. Après lui, celui qui a le plus grand crédit, et qui traite toutes les affaires, c'est le secrétaire Cécil, homme bas et rusé ², versé dans la connaissance des lettres grecques et latines, grand hérétique, orgueilleux comme ceux de sa nation, neuf dans les affaires, et les traitant d'après les doctrines de Machiavel; homme dangereux qui, par ses intelligences avec les prédicateurs de l'hérésie, dirige toute la politique dans le but d'enraciner et étendre leurs opinions erronées. Mais puisque la Reine le tient pour son principal ministre, il faut bien passer par lui, et le satisfaire, dans ce qui se peut, de façon pourtant que la considération qu'on lui témoigne ne tourne pas au préjudice des affaires; ayant de la déférence pour lui, honorant et louant sa manière d'être, ses lettres, sa prudence, — ce sont des qualités dont la Reine le glorifie aussi, à l'exemple de son père; — mais il faut que ce soit de façon que l'on sache que notre maître ni ses ministres ne sont inférieurs à elle ni aux siens; car si les Anglais s'arrogent une fois la supériorité, leur insolence est insupportable. Il suffit qu'ils sachent que, s'ils veulent traiter sur un pied d'égalité, en souffrant d'eux ce qu'ils voudront souffrir de nous, nous en serons contents, leur représentant toujours que c'est cette égalité qui maintient l'amitié, et que c'est au maintien de l'amitié surtout, et des relations commerciales que les traités nous ont faites avec eux, que nous visons pourvu qu'ils en veuillent faire autant envers nous.

¹ Les instructions données le 3 juin à l'ambassadeur par Marguerite de Parme se trouvent dans les *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 6 et suivantes. On peut consulter, en outre, sur ses rapports avec le Gouvernement des Pays-Bas, au moment où il allait se rendre à son poste, la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 303, note I^{re}, et les *Papiers d'État*, t. VII, pp. 649, 650, 656, t. VIII, pp. 48, 136, 137. Don Diego avait une instruction d'Espagne, datée de janvier, qu'il lut au conseil, mais « délaissant la clause • qui faisant mention de Granvelle, et disant après à Viglius qu'il l'avait fait pour non engendrer • quelque jalousie envers les autres seigneurs. »

² Sir William Cecil, plus tard lord Burghley, secrétaire d'État, né en 1520, mort en 1598.

Après les premiers offices et les premières cérémonies — là-dessus je n'en réfère aux instructions si complètes qui vous ont été remises, laissant aussi à part l'article de la religion et notamment ce qui concerne les évêques prisonniers, en quoi il faut songer à ne faire que des démarches utiles et non des offices intempestifs qui pourraient faire plus de mal que de bien ; aussi faut-il agir avec grande circonspection, bien pénétrer les désirs des catholiques, et toutefois ne pas faire tout ce qu'ils désirent, mais seulement ce qui, après mûr examen, paraîtra convenir le mieux ; car souvent, soit par trop de zèle, soit par trop de peur, ils tentent ce qui ne leur convient pas à eux-mêmes — la plus grande affaire que l'on ait maintenant avec les Anglais, est celle des dommages que, sous prétexte de la guerre qu'ils avaient avec la France, ils ont faite aux sujets du Roi ; les impositions nouvelles et inaccoutumées qu'ils ont établies contrairement aux traités, l'édit qui a voulu leur assurer le monopole de la navigation et exclure les autres pavillons pour permettre leurs armements maritimes et amener le désarmement de S. M., et pour prohiber l'entrée des manufactures flamandes en Angleterre, afin d'attirer ainsi dans leur royaume ceux de nos nationaux qui les fabriquent, et profiter du mal de leurs voisins ; en représailles, de la part de S. M. on a rendu des édits pour que le commerce soit réservé à ses sujets, ne consentant pas à ce que les étrangers opèrent des chargements quand il y a des naturels pour le faire, ce qui est absolument ce que l'Angleterre a fait pour ses sujets, et défendant aussi l'exportation de Flandre en Angleterre des matières premières qui servent aux manufactures, et qu'ils peuvent difficilement obtenir d'ailleurs sauf à grands frais : et toutes ces mesures de notre part n'ont d'autre but que d'amener l'Angleterre à renoncer aux mesures qu'elle a prises contrairement aux entrecours et à payer l'indemnité des dommages soufferts, et de prévenir de nouveaux dommages. Pour les faire revenir à la raison avec plus d'efficacité et de promptitude, voyant les dommages que Londres a soufferts l'an dernier, pour n'avoir pu ouvrir ni exporter leurs draps à raison de la peste, ce qui les avait touchés au cœur, on a prohibé l'entrée des draps de Londres d'abord sous prétexte de la peste, jusqu'aux dernières Pâques, puis, en montrant davantage que c'était pour n'avoir pas réparé les dommages, et en disant que la prohibition durerait jusqu'à nouvel ordre ; en promettant toujours, comme de raison, de tout corriger, s'ils en faisaient autant de leur côté et s'ils se montraient prêts à renouer des relations de bonne amitié, de bon voisinage et de courtoisie, et à négocier sur l'observance des traités, les dommages soufferts et leurs indemnités.

De tout ce qui s'est passé à ce sujet, il faut que vous ayez une connaissance complète ; vous l'obtiendrez des président et conseiller Assonleville qui a été envoyé en Angleterre dans le principe, il y a plus d'un an, alors que l'évêque Quadra vivait encore ; ils diront tout ce qui s'est passé à ce sujet, et les personnes qui se sont entremises de part et d'autre, selon les incidents survenus dans cette affaire qui est la principale et la plus urgente au moment de votre entrée dans ce nouvel office. Aussi il importe d'autant plus que vous soyez très-bien averti et informé en ce qui la touche. D'après les derniers avis que j'ai eus de là-bas, l'affaire était en ces termes que la Reine, voyant durer la prohibition des draps d'Angleterre, par une de ces bravades, de ces forfanteries habituelles à son pays, avait défendu l'importation de toute espèce de marchandises des Pays-Bas en Angleterre, et ce sous peine de confiscation. J'ai appris qu'en Flandres on s'en est un peu épouvanté et, à mon avis, c'est chose risible. Il est

vrai que l'on a pris en Flandres d'excellentes mesures : la première de défendre de partir à tous les navires appareillés pour le Ponant ; afin que, si une tempête les poussait dans les ports d'Angleterre, on ne profitât point de l'édit pour les piller : car le pillage est leur principale fin, et la cause en est peut-être que la Reine elle-même et lord Robert et l'amiral ont une part dans les prises, qu'un grand nombre des principaux du royaume ont armé des navires, sous prétexte de la guerre de France, qui d'eux-mêmes ne peuvent suffire à des armements et auxquels il leur coûterait beaucoup de les entretenir sans les prises qu'ils feraient sur nous ; la seconde mesure fut d'envoyer le seigneur de Zweveghem sous couleur de les féliciter de la paix faite avec la France, pour demander en même temps à la Reine interprétation de son édit, et si elle veut comprendre dans la confiscation les bâtiments qui, n'étant pas en destination de l'Angleterre, y relâcheraient forcés par la tempête, pour qu'alors Madame et ceux de son conseil avisent à ce qu'ils devront faire ; que cela ne serait pas seulement contraire aux traités de commerce, mais directement au traité de paix qui stipule la liberté de passage sur les terres les uns des autres, sans molestation ni embarras, et que ce serait en quelque sorte une déclaration de guerre. S. A. vous informera aussi de la résolution que l'on prendra après la réponse que Sweveghem aura apportée.

Je ne voudrais pas qu'il y eût de la mollesse dans cette résolution, ni que Madame se laissât influencer par les vanteries de cette Reine : les Anglais voulant faire croire que sans eux les États de S. M. ne pourraient pas vivre, et qu'eux ils n'ont nullement besoin des Pays-Bas. Pour moi, je pense tout le contraire ; je tiens que la Reine d'Angleterre ni ses ministres ne font vis-à-vis de S. M. aucun acte par vertu, et que cette nation ne songe absolument qu'à son intérêt ; et ils l'ont bien montré à ceux d'Anvers, qui les caressent tant, à l'occasion des offres que leur fit le marquis de Berghes pendant que S. M. était en Angleterre. Ils ont abandonné la ville d'Anvers pour aller à Berghes ; et s'ils pouvaient vendre leurs draps ailleurs mieux qu'en Flandres, ils se garderaient bien de les amener en ce pays. Ils disent qu'ils porteront leurs draps à Empden ; tant mieux : la fête ne durera pas longtemps ; ils reviendront à Anvers avec leur honte, et alors on pourra les forcer à recevoir la loi que l'on voudra. En cela il n'y a pas de localité qui ait un intérêt quelconque, sauf la ville d'Anvers. Au contraire, s'il ne venait point de draps d'Angleterre en Flandres ce serait un grand profit pour tous les Pays-Bas, parce que la fabrication des draps y fleurirait comme autrefois ; les ouvriers, que les Anglais nous ont débauchés, reviendraient ; il n'y aurait pas tant d'individus qui iraient corrompre leur religion en Angleterre. Sur les lieux où vous êtes, vous pourrez vous assurer que, rien que dans le comté de Flandre, à cause de la prohibition des draps d'Angleterre, on a, l'an passé, fabriqué soixante mille pièces de plus qu'on ne l'avait fait en aucune des trente dernières années¹ ; et, à ce que plusieurs disent, qu'ils n'enverront plus leurs laines en Flandres et que la matière première manquera, on peut répondre outre que l'on aura les laines d'Espagne, celles du pays même, et d'ailleurs par voie maritime : que les Anglais ne pourront pas ne pas vendre, parce que, tout fâchés qu'ils seraient d'exposer leurs laines, les ouvriers leur manqueront ;

¹ Le cardinal écrivait au Roi dans le même sens le 18 avril précédent : *Papiers d'État*, t. VII, p. 497.

qu'ils ne pourront pas placer à Empden leurs draps en grande quantité, parce qu'il n'y a pas là commerce d'autres marchandises comme à Anvers; que dans les pays qui environnent Empden, comme il y a peu de gens qui emploient les draps de prix, ils n'en trouveraient pas le placement; qu'à Anvers les draps ne manqueront pas parce que ceux des Flamands, qui savent quand ils le veulent en fabriquer d'excellents, y afflueront; que pour fabriquer ceux-ci, tous ceux qui se plaignent aujourd'hui auront de l'ouvrage, quand ils pensent qu'il va leur manquer et que l'on dit que pour ce motif ils partiront; et la ville de Londres recevrait ainsi son châtiement; car c'est elle qui est le plus coupable dans le mal que l'on fait aux Pays-Bas; et comme la plupart des gentilshommes d'Angleterre ne sont pas très-riches, et ceux qui le sont ont dans les draps la plus grosse part de leurs richesses, à cause des troupeaux qu'ils nourrissent et dont la toison forme leurs revenus, ils ne pourront s'empêcher de faire venir leur laine en Flandres si les draps de Londres ne viennent pas à Anvers.

En arrivant vous comprendrez clairement le besoin d'argent que cette Reine éprouve et comment la crainte de voir échapper le commerce des draps bouleverse pour ainsi dire ce royaume, et comment cette crainte, jointe au mécontentement que le grand nombre éprouve du gouvernement, et le sentiment que plusieurs manifestent de ce qui se passe avec lord Robert font que, dans la situation actuelle, la Reine a plus de colère que de force. Cette situation est bonne pour nous, car, à cause de la Religion et pour d'autres motifs que vous saurez là-bas, la Reine veut beaucoup de mal au Roi, notre maître; et pour cela, il conviendrait, me semble-t-il, tout en la flattant de démonstrations extérieures, d'avoir l'adresse de la maintenir dans la même nécessité, et plus pressante encore si possible, jusqu'à l'arrivée de S. M. Cette conduite me paraît dictée encore par d'autres considérations; et par cette voie, et par les vices de son gouvernement, elle pourrait se trouver réduite à de telles extrémités que non-seulement elle indemniserait les sujets de S. M. des torts qu'ils ont reçus, et que les relations seraient replacées sur un pied raisonnable; mais encore qu'elle serait contrainte par ses propres sujets, — les catholiques étant encore en grand nombre — à replacer la religion sur un pied convenable. Et cela étant d'une si haute importance pour le service de Dieu et le bien des Pays-Bas et S. M. étant si déterminée à amener ce résultat, c'est une affaire à laquelle il faut bien faire attention.

Les édits par lesquels elle prohibe l'importation des marchandises de Flandres, seront la cause qui la mettra le plus tôt à la raison, s'ils sont bien observés, car par suite de ses besoins mêmes l'Angleterre ne pourra les supporter; et je me souviens que toutes les fois que, du temps du roi Henri, père de cette Reine, on a voulu faire cesser ces mésintelligences de la part des Anglais, il a toujours fallu en venir à ces expédients et répondre à leurs édits par des édits contraires: et nous avons été pendant deux ans avec eux sur ce pied, quand, à la fin, ils se sont rendus. En 1542, après beaucoup d'instances, et après qu'ils eurent envoyé leurs ambassadeurs à Ratisbonne d'abord et ensuite à Valladolid, quand l'Empereur revint d'Alger, on a conclu ce grand traité de 42, le principal que nous ayons contracté envers eux¹. Avant de se

¹ Il s'agit ici du traité de Londres du 11 février 1545 (N. S.), préparé en effet par les démarches de l'évêque de Winchester à Ratisbonne, et de l'évêque de Londres, venant remplacer l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid. *Biographie Nationale*, t. III, pp. 662, 665. Gachard: *Charles-Quint*.

rendre le roi Henri avait montré beaucoup d'obstination, à ce point que s'imaginant faire bien du mal aux Pays-Bas en défendant l'exportation des draps d'Angleterre — ils ont tant de vanité qu'ils croient qu'on ne peut vivre sans eux et qu'il n'y a rien de bon qu'eux dans le monde — et ne pouvant gagner sur ses sujets qu'ils voulassent garder sans les vendre leurs marchandises et leurs draps, il fut forcé de les acheter lui-même; il en avait des salles et des églises pleines; et comme à la fin l'argent vint à lui manquer, il fut obligé de les envoyer en Flandre et de les vendre à cause de la grande quantité à bon marché et avec des pertes considérables. Si nous leur cédon, comme je connais leur insolence ils en viendront à se moquer de nous; chaque jour ils nous voleront et ils feront tout ce qui leur plaira et nous forceront à souffrir mille indignités et dommages; ils détruiront notre commerce, ou nous serons obligés de leur faire la guerre et à notre désavantage, quand ils se seront enrichis des profits de leurs draps qui maintenant ne leur rapportent rien. Il n'importe pas du tout pour leur faire peur actuellement qu'ils se soient arrangés avec la France : la paix étant telle que vous l'aurez appris ¹, toutes prétentions réservées, et les Français étant avec eux aussi mal qu'auparavant.

Je vous dit tout cela pour vous ouvrir ma pensée; mais ce qu'il vous faut faire, c'est obéir aux ordres de S. A. On peut bien donner des instructions générales aux débuts de chaque nouvel ambassadeur; mais les véritables instructions de l'ambassadeur en exercice se puisent dans les dépêches qu'il reçoit de ceux qui lui commandent, en réponse à ses lettres et aux avis qu'il donne de temps à autre de ce qui se passe dans sa résidence.

Il faut bien veiller aussi à la réputation et à la préséance ² de S. M., surtout à cette époque où la chose a été l'objet de tant de disputes, spécialement à Rome ³. En conséquence, il la faudra soutenir jusqu'à ce que l'on voie quelle résolution prendra S. M. à l'égard de Rome. Ce que je peux dire en général, c'est que comme vous devez savoir combien S. M. a été satisfaite des services de l'évêque Quadra et de la conduite qu'il tint en ce royaume, et comme par ledit Louis Roman vous pourrez de temps en temps vous informer de la conduite qu'il tenait en toutes choses — ce Louis Roman, je vous le recommande autant que je puis, car il le vaut et le mérite — il me semble bon que vous tâchiez de suivre la même ligne de conduite, au moins jusqu'à ce que, connaissant les humeurs de ces gens et ayant bien entamé les affaires, vous puissiez les diriger le mieux qu'il vous semblera.

[Il y a une chose qui me fâche beaucoup; c'est que je ne vois pas, par les instructions de S. M., qu'on vous ait informé de la négociation du mariage de la reine d'Écosse, ni de

¹ Le traité de Troyes dont il a été question plus haut.

² Le Pape s'étant prononcé pour la France dans la question de préséance qui s'était élevée contre la couronne de France et celle d'Espagne, Philippe II avait rappelé de Rome son ambassadeur. *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 508, 525, 558. — *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 227, 228.

³ Sur l'enveloppe de la lettre se trouvait la note suivante de la main du Roi :

« Je crois qu'il sera nécessaire de faire savoir à cet ambassadeur, à celui qui est en Portugal, aux autres le cas échéant, comment ils doivent se conduire dans l'affaire de la préséance, parce qu'il pourrait se faire que partout ils veuillent innover à l'exemple de Rome. Que le duc examine cela pour voir s'il est nécessaire de s'en occuper. »

ce qu'il vous faudra faire à cet égard. Pourtant c'est un point de haute importance ¹. En peu de mots voici les faits. L'Empereur avait fait des démarches pour marier l'archiduc Charles, son fils, à la dite Reine connaissant, je crois, l'intention du Roi notre maître. La négociation fut poussée fort loin par l'entremise du cardinal de Lorraine, oncle de la reine d'Écosse. Celle-ci, à ce que j'ai vu, ne voulait pas y consentir sans être bien sûre que le Roi, notre maître, regarderait cette affaire comme sienne, et soutiendrait l'archiduc dans la prétention qu'il élève la reine d'Écosse, si la Reine d'Angleterre vient à mourir sans enfants, de succéder à sa couronne comme la plus proche héritière, ainsi que vous l'apprendrez là-bas. En revanche c'est une éventualité que redoutent beaucoup la reine d'Angleterre et tous ses ministres hérétiques, parce que l'Écossaise est catholique, et à cause des vieilles haines qui séparent les Anglais et les Écossais. La reine d'Angleterre a toujours voulu que celle d'Écosse se mariât basement, avec un de ses vassaux, pour qu'elle n'ait personne qui soutienne son droit; et au contraire la reine d'Écosse voudrait un époux qui pût aider à sa cause. Son secrétaire Leadington ² avait négocié avec l'évêque Quadra, de façon qu'il semblait qu'il y avait apparence que si le prince ³, notre seigneur, se mariait avec elle, la religion catholique se rétablirait, sinon d'un coup, du moins avec le temps, et que dès maintenant l'on gagnerait déjà beaucoup dans le royaume d'Écosse, qui ne doit en grande partie ses opinions hérétiques qu'à ses relations avec l'Angleterre; et il y avait aussi apparence que, par suite des intelligences que Leadington et la Reine sa maîtresse entretenaient dans le royaume d'Angleterre, et celles que l'évêque Quadra entretenait de son côté, on pourrait dès maintenant par ce mariage réparer en grande partie le mal de l'Angleterre. Comme S. M. est un prince si catholique, il écrivit qu'il serait satisfait d'intervenir dans cette affaire, et de faire le mariage du prince, notre seigneur, avec ladite reine d'Écosse, si la négociation donnait des espérances plus certaines d'un si grand bien. Je me souviens qu'alors j'ai écrit à S. M. de faire bien attention que, si elle n'était pas bien décidée à donner suite à ce projet, elle ne devait pas entraver la négociation de l'Empereur pour l'archiduc, parce que nous lui ferions du tort sans nous faire du bien. S. M. me répondit que son intention était positive. Pour mieux approfondir, il écrivit audit ambassadeur Quadra et il se peut que vous trouviez encore sa lettre dans les mains dudit Louis Roman. Ledit évêque envoya Louis de Paz en Écosse, pour obtenir l'envoi dudit Leadington ou d'une autre personne sûre, avec laquelle on pourrait mieux débattre cette matière. Mais le pauvre évêque mourut avant le retour de Louis de Paz. Et quoique le secret dans cette affaire fût de la plus haute importance, à tel point que S. M. voulut que personne dans les Pays-Bas n'en sût rien, excepté Madame de Parme, notre Gouvernante, toutefois la Reine mère de France et la Reine d'Angleterre eurent vent ou soupçon de ce mariage; elles font tout ce qu'elles peuvent pour en acquérir la certitude et l'entraver: la reine de France par le désir

¹ A la marge : « Si on n'a pas écrit sur ce point à Diego de Guzman, il sera nécessaire de l'avertir » et de le prévenir pour que, si on s'adresse à lui, il réponde ce qui convient. »

² William Maitland, lord Lethington, secrétaire d'État d'Écosse, l'un des personnages les plus considérables du royaume et le chef du parti protestant. Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. 1^{er}, p. 206.

³ Don Carlos.

qu'elle aurait de marier sa fille Madame Marguerite ¹ audit prince notre seigneur, et celle d'Angleterre par la crainte qu'elle a de la grandeur de celle d'Écosse, pour ce qui regarde ses prétentions et le maintien de l'hérésie dans ce royaume : de sorte que toutes les deux, dans des fins et pour des considérations différentes, concourent à l'empêcher. Dans cette affaire la reine d'Écosse est incertaine, inquiète et désireuse d'une solution à cause de la déclaration qu'on lui a faite de l'intention que S. M. aurait à cet égard. Elle m'a envoyé à plusieurs reprises des secrétaires, des gentilshommes, et m'a écrit pour savoir si on lui voudrait dire quelque chose de plus clair, me faisant savoir que la reine d'Angleterre la fatigue de ses sollicitations pour qu'elle se marie, en lui donnant de grandes espérances; mais qu'elle lui voudrait faire faire un mariage inégal, et surtout qu'elle repoussât ceux de la maison d'Autriche, et les proches de S. M., en lui déclarant qu'elle sera son ennemie mortelle, si elle ne le fait. La reine de France n'en dit pas moins; toutes deux l'obsèdent; et celle d'Écosse attendant la résolution de S. M. ne sait pas à quoi se résoudre, ni dans la négociation du mariage de l'archiduc, ni à propos des sollicitations que lui adressent ses vassaux pour qu'elle se marie. Elle s'est soutenue par l'espérance de votre arrivée, et, à ce que je vois, vous n'avez pas de charge relativement à l'affaire. Je prévois que, aussitôt votre arrivée, cette Reine enverra savoir si vous n'êtes chargé d'aucune communication, et sachant que vous n'en avez pas, elle sera à moitié désespérée. Il est vrai que dans mes dernières lettres je lui dis que si vous n'apportiez pas de résolution définitive à ce sujet, parce qu'il y avait longtemps que vous aviez quitté la cour, je recommanderais à M. de Chantonay, mon frère, qui devait se rendre en Espagne, de rappeler la chose; et comme le mois dernier il a pris son chemin à travers la France, et qu'il voyage à grandes journées, *inognito*, j'espère qu'il sera arrivé à Madrid aussitôt que S. M.; et quoique je ne l'aie chargé d'aucune lettre, parce que, par la route qu'il suivait, il n'était pas bon qu'il fût porteur de dépêches, je lui ai recommandé de bouche de solliciter cette affaire afin que, s'il manquait dans vos instructions quelque chose relativement à la communication à faire, on vous l'envoyât claire et détaillée, comme je crois qu'on le fera ²; mais entre-temps s'il se présente à vous quelqu'un de la part de la reine d'Écosse, je crois quant à moi qu'il sera bon de ne pas se fier à la personne qui se présentera, tant que vous n'aurez pas d'excellentes garanties, parce que les Français et les Anglais, par de faux messages, cherchent souvent à découvrir le fond des affaires. Vous direz que vous attendez de nouvelles instructions, que l'on n'a pu vous les dépêcher plus tôt, parce que S. M. était en voyage, mais que vous les attendez à toute heure et qu'il se pourrait que l'on y parlât de cet article, que jusque-là vous ne pouvez en rien dire de plus; et je verrai à pouvoir trouver l'occasion d'écrire à cette Reine dans le même sens, pour la soutenir dans cette espérance, et qu'elle ne pense pas qu'on s'est moqué d'elle, car il en pourrait résulter de grands dommages. Gardez la plus scrupuleuse discrétion sur cette affaire; n'en parlez à âme qui vive, parce

¹ Marguerite de Valois née en 1552, mariée en 1572 à Henri, roi de Navarre, plus tard Henri IV.

² Ce précis de la question du mariage d'Écosse, sur laquelle on peut consulter un grand nombre de pièces dans les tomes VII et VIII des *Papiers d'État*, concorde avec l'exposé qu'en fait M. Gachard dans *Don Carlos et Philippe II*, t. I^{er}, pp. 199 et suivantes.

que, si elle était publiée, elle serait perdue, et qu'il en résulterait un mauvais effet et de grands dommages pour le service de S. M. ¹.]

Vous aurez ensuite, comme vous le dites, tâté le poulx de ces gens; et je suis sûr que bientôt vous aurez découvert leurs humeurs, et que vous avez déjà connu ou connaîtrez manifestement que ce n'est pas ².....; tous le disent aussi, et jusqu'ici je n'ai pas entendu autre chose sinon qu'ils n'ont pas été offensés par moi, de manière que l'on tend à d'autres fins. Pourvu que ni S. M. ni le pays n'en reçoivent aucun dommage, pour moi je serai fort content qu'ils soient satisfaits. Ils disent qu'ils ne veulent pas que je me mêle des affaires: Madame et le Roi lui-même savent si je m'en suis mêlé plus que leur volonté et leur ordre exprès ne me l'ont fait faire; au contraire, je me suis volontairement éloigné du conseil longtemps avant que le sût S. M., uniquement pour que l'antipathie, qu'ils montraient en cela avoir contre moi, ne nuisît pas au service de S. M., qui est la fin, le but vers lequel j'ai toujours dirigé mes actions; et s'ils ne veulent pas que je traite d'affaires, que S. M. le veuille ainsi, de mon côté ils ne rencontreront pas d'opposition. Je dis: si S. M. le veut; car en cela ni en rien d'autre, je ne veux avoir de volonté que la sienne, et je crois que S. M. en juge et l'entend ainsi; et je tâcherai toujours de suivre le même chemin, et ce sera une grande faveur pour moi si vous voulez bien m'employer en tout ce que je pourrai pour le service de S. M. et le vôtre. De Baudoncourt, le 28 mai 1564.

XXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MADAME DE GRANVELLE, SA MÈRE ³.

(Archives de Simancas. — *Estado*. Liasse 2534, fol. 450.)

5 février 1565.

Madame: J'ai veu l'escript que vous avez conçu, que me semble fort bien et y ha bien assez si ce jeusne homme le veult entendre et bien peser, mais il ha ses opinions si haultes et estime tant de soy et de son sens, que je crains il fera de ceey comme d'autres choses à sa fantasie, pensant que tout luy est échu et à ses beaulx yeulx; et vous le

¹ Chantonay remplit sa mission. En effet, le 6 août 1564 Philippe II écrivit à Granvelle ses intentions définitives quant à l'affaire d'Écosse, annonçant qu'il en prévenait aussi l'ambassadeur d'Angleterre. *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 240 et suiv. La dépêche adressée à Guzman de Sylva, est également du 6 août. On la trouve dans la *Coleccion de documentos inéditos para la Historia de España*, t. XXVI, p. 321.

² Le membre de phrase *connigo que las han á derechos* a été mal lu: il ne présente aucun sens intelligible.

³ « Touchant ce qu'elle escripvoit à Champagney » le plus jeune des frères du cardinal, alors en fort mauvais termes avec lui.

vées aux traverses qu'il pense donner à mes poursuytes avec si peu de respect, que sera bien comme j'espère en ma main de luy remaicher, si je veulx, et luy faire congnoistre qu'il est bien jeusne et non si saige à beaucop près qu'il s'estime soy mesmes, et qu'il ne sçeit la moitié de ce que passe, et que je ne suis si bas comme il me pense tenir, se veullant comme il semble ayder du temps et de ce qu'il s'ymagine que pour non estre en court ni en Flandres, que je ne puis rien et qu'il pourra tout, faisant luy qui m'est si proche ce que Renard pourroit faire; mais il seroit bien en moy si je vouloye lui faire (avec perpétuel regret sien) cognoistre qu'il faict folement de se prendre à moy. Dieu le face plus saige et vous donne, Madame, très-bonne et longue vie et le bon jour me recommandant très-humblement à vostre bonne grâce.

XXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTOINE LULLE, VICAIRE GÉNÉRAL DE BESANÇON.

(Archives du département du Doubs. — E. Granvelle. G. 1.)

Orchamps, le 5 avril 1565.

Monsieur le vicaire ², je receus hier vostre lettre escripte devant hier par laquelle j'entends à mon regret que les affaires d'entre monsieur l'archevesque et la cité n'ont mélioré dois que dernièrement que je vous vis; c'est partout à ce que je voys que l'Église est persécutée, contre quoy il se fault tant que l'on peult s'dustenir par les moyens à ce convenables et que peuvent estre à propos. Le principal fondement à l'effect susdit est qu'il semble aux laiz avoir occasion de prendre grande auctorité sur l'Église par ung argument plausible au peuple, qu'est de reprendre les vices; sur icelluy leur semble il de pouvoir bastir tout ce qu'ils veullent. Pour leur oster cest instrument tant efficace l'on a si vivement poursuivy la célébration du Concile, tant contre les doctrines hérétiques que pour corriger les meurs; et nous servant de ceste partie avec la modestie requise, chastians les abus, nous conformans chascun respectivement à la règle le plus que faire se peult, pourvoyant le peuple de bons prescheurs quy les endoctrinent et encheminent à l'obéissance dehue aux supérieurs, les persuadant par la craincte de Dieu, les cominant des peynes ausquelles tomberont en l'autre monde ceulx quy au présent oblient

¹ D'après une minute non signée.

² Antoine Lulle, né dans l'île de Majorque, qui fut aussi professeur à l'université de Dôle.

leur devoir, par le chemin susdit se désarmeroient beaucoup les adversaires de l'Église et en ce seroient les frais, quelques grands qu'ils fussent, fort bien employez ores que l'on deust jeusner en aultres choses, et acheter gens sçavans par le conseil, advis et assistance desquelz l'on entendist de nostre coustel austain diligemment à la défense et remède comme les adversaires sont soigneux et vigilans à nous oppugner et procurer la ruïne : cheminans par ce chemin et implorant comme il convient l'ayde de Dieu, j'espère que nous n'aurions faulte de son assistance. S'il eust pleu à mondit sieur se trouver à Besançon pour y entendre en personne et s'y employer comme il convient, dont j'entens que vous et aultres ses officiers l'avez plusieurs foys sommé et requis, sa présence eust peult estre peu ouvrer quelque chose : estant plus ayse de pourveoir aux choses avant que le mal advienne que non d'y donner ayde après qu'il est advenu ; et sy mondit sieur s'estoit du tout rangé à l'estat ecclésiastique, comme il est obligé, prins sa consécration et bénédiction, avec ces armes de Dieu il se devroit trouver plus fort contre ses adversaires ; et faisant son entrée à Besançon et tenant les affaires de plus près, apparemment il y seroit plus respecté. Je tiens que vous n'ignorez que, à Besançon mesmes, auleuns osent dire que les procès quy se font de par luy sont nuls, ne le tenans pour archevesque estans les choses comme elles sont ; et me desplait que l'on ose venir sy avant que de tenir ces propos, dont pourroient après succéder choses de plus dure digestion, à quoy mondit sieur peult avec la plus grande facilité du monde remédier en se commandant à soy mesmes, et par prendre le chemin que je me souviens luy avoir dict comme celluy quy désire le repos de sa conscience, son bien et grandeur, austain que quoy que ce soit de ceulx quy plus l'ayment, outre le respect que je tiens en cecy au publique que souffre grandement pour demeurer en cecy aux termes ausquels nous sumes. Le vray fut esté, pour le trouble présent dont vous faictes mention, par vos lettres communiquer avant que ceulx de la cité passassent plus avant ; et ils n'ignoroient que vous sollicitiés la venue dudit sieur, sur l'esperoir de laquelle peult estre ont suspendu leur détermination ceulx de la cité, qu'auront depuis passé outre ; voyans qu'il ne venoit et j'entends que vous estes avec eulx en faict contraire et qu'ils dient que, selon les anciens accords et le droit qu'ils ont, avoir procédé légitimement contre la régale, pour avoir reffusé de leur remettre une cause que selon lesdicts accords il devoit faire, et que, comme les affections particulières troublent souvent le publique, ceulx qui luy sont peu affectionnez se sont serviez contre luy de ceste occasion. S'il est ainsy véritablement, la régale devoit éviter de, mesmes en ceste saison telle que vous la paingnez, leur donner ceste occasion. S'ils ont passé plus outre à déclarer Burgilles de leur juridition, se faisant juges estant partie, et disans en ce droit faire ouyr monsieur, les remèdes de droit contre ce sont ordinaires, et sçavez fort bien où vous devez avoir recours s'ils ont, comme vostre lettre contient, procédé à chose préjudiciable à monsieur le prince d'Oranges : la cause de mondit sieur de Besançon sera plus fortifiée se joingnant, sy

faire se peult, avec ledit sieur et l'attirant à ce; mais, saulf meilleur advis, le plus convenable seroit que ledit sieur de Besançon y allast bien assisté de son conseil, qu'il sercha encores de venir avec ceulx de la cité en communication pour dresser sy faire se peult quelque accord que remédiait au préjudice; et sy à ce l'on parvient il sera plus à propos en ce temps avoir tenu ce chemin que non celluy de la rigueur, que pourroit causer pis et donner occasion par procès à ce que l'on dict d'ung coustel et d'aultre, comme il convient, beaucoup de choses. Et si par ceste voye l'on ne trouve chemin en cecy, pour ce que le préjudice, sy préjudice y a, pourroit passer plus loing, il faudroit par aultre voye y remédier dois maintenant, se fortifiant de tous ceulx qui par leur adhérence y pourroient ayder, recourir à la justice et à tous remèdes dont par les registres anciens l'on pourra trouver que ses prédécesseurs se sont utilement servis, et pourroient les choses tomber en telle importance que, pour se résoudre, ledit sieur auroit bien besoin du conseil et ayde de ses parents, allyez et amys, avec lesquels il en pourroit conférer : qu'est tout ce que selon l'affection que je peurte audit sieur et à vous je puis respondre pour maintenant à vostre lettre, et puisque pour estre la matière de telle qualité vous me recommandez le secret, et que vostre lettre ne soit veue, je vous diray que je désire bien aussy que ceste soit pour vous seul et qu'elle serve seulement pour vous satisfaire, et afin que vous cognoissez que où que je soye je désire bien vous correspondre. Et me recommandant affectueusement, etc.

D'Orchamps, ce v^e d'avril 1565.

XXIX.

RÉSUMÉS FAITS PAR LE CARDINAL DE GRANVELLE DE DEUX LETTRES DU PRÉVÔT MORILLON.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. II, fol. 361-362. — C. ¹.)

Herr Max., vi octobre 1565.

Clivensis, duce principe, visit Hollandiam; venturus posset fortassis ad Winendale; venisset junio nisi querela cum Meghensi propter aggerem fractum impedivisset : haec

¹ Nous publions ces extraits d'abord parce qu'ils renferment des particularités curieuses et que les lettres, dont ils sont tirées, ne sont pas publiées dans les *Papiers d'État*; ensuite parce qu'ils montrent le parti que tirait le cardinal des lettres de son fidèle correspondant quand il ne jugeait pas à propos d'en conserver le texte.

controversia Aigmondano et principi dirimenda relicta est de partium consensu. Que le dict de Clèves prétend à la protection de Liège et faict tant plus grande démonstration d'amitié de nostre coustel pour non estre traversé ¹.

Interrogatus [Berlaymont] ² *ab* [Madame de Parme] *quid illi de hoc ducis adventu videretur?* qu'il avoit esté si bien chastié pour une fois qu'il se garderoit d'y retomber, *itaque non videri quicquam metuendum; non placuit prudens responsum quia aliquid expectabatur quo illum cum* [les seigneurs] *committeret.*

Vetat [le comte Palatin] *sacra apud se fieri more majorum* ³; *armis se munit*, et [le comte de Hornes], qui pour ung coup en ha emmené iv chariots plains et en a faict faire jornellement, fort exquis pour sa personne.

Aigmont gaigne l'argent de Meghe.

C'est le [comte d'Hoochstraeten] qu'a tenu les propoz de la lighe que le [duc d'Arshot] ne voudroit avoir dit pour 1^m Δ ; et est luy qui chez Halle d'Anvers parle si modérément du cardinal, contre sa coustume, adjoustant que l'on le pourroit comporter en l'administration, n'estoit l'habit rouge, qu'a tout gasté comme il dit.

[Les seigneurs] commencent à congnoistre que vault l'expérience, et la faulte qu'ils en ont aux choses qu'ils traient, que jusques oyres n'a pourté grand fruyt au Roy ny au pays ⁴.

Aulcuns notent que [les seigneurs] deviennent plus doux et hont moins de suyte, peult estre pour éviter les despens, ou qu'il ne fonct pour la suyte ce que chascun espéroit en son particulier.

Le peuple et les longues robes commencent considérer beaucoup de choses et parlent estrangement de la conduyte de [Madame de Parme], que desplait aussi aux [seigneurs]; et sur ce que l'on remonstra au [prince d'Orange] que pour le bien du pays l'on y debvroit avoir regard, dit ne se pouvoir riens faire que l'on n'eust responce du Roy à ce que l'on luy a escript, pour estre des changemens.

Sur la prinse de Moron, le [prince d'Orange] dit *publicè* : ainsi traite l'on les bons serviteurs du Maistre et qui vont là pour son prouffit, et que les lettres par lesquelles les Roys appellent quelcung portent saulconduyt de soy ⁵. Son serviteur retourna, voyant

¹ Voir plus haut p. 41 et p. 74, le texte et la note 2.

² Les noms propres et les mots entre crochets sont en chiffres dans ces résumés.

³ *Papiers d'État*, t. IX, pp. 585, 618, 619, 620, 624.

⁴ Le 29 août 1565 Morillon écrivait tenir du duc d'Arshot : ... « que les seigneurs commençaiènt à se rappaier et qu'il avoit ouy dire à l'ung des chefs qu'il seroit encores force que le rouge prestre fut entremis aux affaires... » Groen. *Archives*, t. 1^{er}, p. 413. Guzman de Sylva, au contraire, disait au mois de novembre, que la haine des seigneurs contre le cardinal était toujours au même degré, si même elle n'était augmentée. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 384.

⁵ Le prince d'Orange, en annonçant le 30 août au comte Louis l'arrestation de Moron, disait : « vous

son maistre pris et que l'on inventorioit ses meubles ; quant il revint au longis le coffre qu'estoit au *Coq d'Inde* que Bourgeois et le [prince d'Orange] ont fait retirer, doubtant que l'on le demanderoit et qu'il y auroit papiers les concernans, et qui leur eust euyt et aussi de [Renard] bien que [Granvelle] aye adverty [le Roy] quant aux changemens.

[Madame de Parme] *concludit ex votis* [du comte d'Egmont] du [prince d'Orange] ; *dolere si numero plura suffragia contraria sunt, quia anxia hæret.*

Le [prince d'Orange] dit qu'il n'y aura faulte d'argent ; que si [le Roi] le veult laisser faire, il ne sera empesché de trouver trois millions.

Ceux de Gheldres refusent à plat l'aide ; Cobel escript que Broncast ¹ et le conte de Berghe ² principaulx contraires.

Ceux de Flandres demandent outroy pour se charger de n^e mille florins pour payer à [M. de Hornes] la signorie de Burcht devant Anvers, duquel achapt ceux de Brabant sont peu contens ³.

L'on donne exorbitans privilèges ; [Montigny] n'oublie d'en prendre sa part ; [Berlaymont] refuse les passer sans ordonnance spéciale ⁴. [Montigny] ha gagné chatoiy à Bruges.

Se hantans peu les grandz, [le marquis de Berghes] se meet entre deux, faisant ce qu'il peut pour soustenir la lighe, et fait semblant de laisser venir *quod non faciet* ; il est mal voulu ⁵.

L'on ha ordonné à la barbe de Berghes que les dépost se feront en vassele, car il se servoit de l'argent, et en la première asssemblée l'on luy baillera bride. [Le marquis de Berghes] s'est plainet à [Vander Aa] du malvais office que aucuns dois dehors le pays font vers le Roy, sçentant sa venue, que n'est nécessaire ⁶, car commandant

» poiés considerer dont cet emprisonnement procède..... à moy ne en reçois contentement ni bon » opinion. » Groen, *Archives*, t. 1^{er}, pp. 421, 422.

¹ Probablement Guillaume de Bronckhorst, baron de Battemburg, l'un des bannerets de la Gueldre.

² Voir plus haut, p. 197, note 3^{me}.

³ La seigneurie du Burcht et de Zwyndrecht provenait de Joseph de Montmorency, père du comte de Hornes qui, en 1527, avait eu un débat de juridiction très-grave à son sujet avec la ville d'Anvers. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e sér., t. II, pp. 400, 401. En 1561 le comte de Hornes avait déjà voulu vendre ces deux seigneuries à la ville d'Anvers, mais les États de Flandres avaient fait opposition à cette vente devant le conseil privé. Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. 1^{er}, pp. 397, 468 et suiv.

⁴ *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 389 et *ibidem*, note 1^{re}. Il s'agissait de privilèges considérables pour sa baronnie de Leuze.

⁵ Bave écrivait aussi le 4 décembre : « Nul des seigneurs n'ose estre le premier qui rompra la ligue » encore que plusieurs en vouldroient avec honneur estre dehors. » Groen, *Archives*, t. 1^{er}, p. 415.

⁶ Voir plus haut, p. 475, note 2^{me}, ce que disaient Berghes et Montigny, à Madrid, quand le voyage du Roi semblait imminent.

aux seigneurs il sera obéy en tout : tesmoing ce que passe, la ligue, les aydes, les éveschez !

Interrogué par [Vander Aa], par charge, pour dire advis sur le chastoy d'ung hérétique obstiné, il n'oseroit consentir à l'exécution estant obstiné pour non le faire mourir en son pèché. Il se fasche contre les théologiens parce qu'ils ne treuvent bon le livre de Cassander, *de officio pacis amantis viri*, etc. ¹.

L'on ha parlé, quant les choses de Malte estoient en doubte, de la tardité du Roy et que pour ce il fut indigne de toute maniance et administracion.

L'Amand de Bruxelles se plaint que [Madame de Parme] et [les seigneurs] l'ont maltraité et qu'il est mal voulu du peuple, et que le cardinal et le chancelier luy ont osté les moyens pour gagner crédit, luy ayant osté le pouvoir de donner loteries.

Que l'on dit que les Estats de Brabant ayderont M. d'Aigmont de 1x^m fl. pour la charge de Gasbeck.

[Le conte de Hornes] ha faict manger ses propres vilaiges par sa bende, pour ce qu'ils ne faisoient ce qu'il veult.

Celluy qu'est substitut du procureur général qu'a esté condamné avec Betz, ou comme luy, pour pourter peu de révérence au conseil, et l'ayant obtenu à la faveur de Berges et du président de Malines, ha payé viii^c fl., au chancelier de Brabant iv^m v^c fl.

Que l'on dit que le conte de Pont de Vaulx aye tué ou voulu tuer son beaulfrère.

L'entrée à Merxem avec arcs triomphaulx et vi^c chevaulx de compagnie ².

Herr Max. des xvi et xvii d'octobre 1565.

L'on devoit vuyder Belin devant Noël ³. [M^{me} de Parme] avoit recommandé le vuydange quant le président vint aux nopces de la fille d'Hermès ⁴. Le [prince d'Orange] n'y avoit riens oblié, et y avoit fait le fiscal petit devoir, venues les lettres. L'on en a parlé aux [finances] et à ceulx du privé conseil. Maintenant l'on pleure, *sive mariti causa, sive nuptiarum, sive quia litteris monetur*.

Filium sperabat successorem, qu'est tenu [des seigneurs] et [du peuple] pour fol et légier.

Le sault du bouchier que se rompit la jambe et mourist : *cujus viduæ nihil tametsi promiserat pro medicis et filiis*.

¹ Le 25 septembre 1565, sire Antoine van Straelen avait été reçu en grande pompe comme bourgmestre d'Anvers à Merxem où il était seigneur. *Antwerpsch Cronyckje*, p. 43.

² Sur le langage du marquis de Berghes : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 259. *Papiers d'État*, t. IX, p. 544.

³ Le procès relatif à Château-Belin, voir pp. 152, 162, 177.

⁴ Hermès de Winghene.

Prophétie en partie accomplie : *fletus causa Hispanica objurgatio*.

L'on croit que [Berlaymont] n'est content de la responce que l'on ne l'employoit pour non le travailler; il n'estoit pas temps de parler, *at nunc faciet*.^d

[D'Aremberg], sa femme et enfans en ung temps malade : *melius jam habet maritus uxor quartanam*; réconcilier [Viglius] impracticable; *male* qu'il ha ainsi abandonné les affaires du maistre.

La signature *primo qui se offert*.

L'on se trouble quant l'on parle d'Angleterre; je crains *quod pejus audiet*; si j'eusse veu cecy je ne luy eusse touché par mes lettres si vivement.

Communiqué à [Bave], les propos que le beaulfrère du [prince d'Orange] a tenu au frère, *fortassis ut tentet, sed non fallet vulpes germanica, nundum ibi est*; il n'y duyt^t.

Comme est passé la jousté.

[Montigny] n'a riens oblié pour estre aydé à la feste.

Désire veoir en ma maison [l'archevesque de Cambray] qui ne se passa de dire quelque chose.

Miracle que [Brederode] ne s'énivre plus depuis que le duc ha esté là : *nova et periculosa mutatio*.

[Cornet le pensionnaire²] *Offendi prudentes ducis Clivensis ob ambulatione apud Geldre: adhuc vivere qui illi jurarunt. Quidam Hollandi proponebant an illi numera offerenda: quod prudentiores rejicierunt, quia princeps externus et nihil a curia mandabatur*.

La paincture de Constance et le garde robbe.

*Deplorat mortem Sacheti*³.

Ma paincture; celle de Ray n'est pas en si bon poinet.

L'escript que produit le [comte de Hornes] au [conseil d'État], *nomine Sonnii quod commissarii negant; bene quod monitus Sonnius ipse conqueratur*, afin que l'on voye *quibus creduntur*.

Chascun seigneur accoustre troys gentilhommes de la livrée du prince de Parme.

R. qu'est *secretarius principis* dit que [le prince d'Orange] avoit gagné les juges pour Belin.

¹ Sur les rapports de Schwartzbourg et de Chantonay, voir dans les *Papiers d'Etat*, t. IX, pp. 468, 564 les lettres de Chantonay au cardinal du 19 août et du 30 septembre 1563, et Groen, *Archives*, t. 1^{er}, p. 422, la lettre du cardinal à son frère, du 28 septembre.

² Voir plus haut, p. 46.

³ Pierre Sachet qui, après avoir servi en Espagne la sœur de Charles-Quint, Éléonore, était devenu en 1532 conseiller au Parlement de Dôle. Il était mort dans le cours de l'année 1563. Gollut, ouvr. cité, p. 1763.

La requeste donnée à ceulx de Brabant, à ceulx de Liège pour se joindre. Le [Roy] *admonitus*, et ne se vuydera le . . . ¹.

Le bouquet de sucre d'Anvers pour Montigny.

Berthi dit que, passés troys ans, [les seigneurs] hont treuvé moyen d'avoir mes lettres au Roy, et que piéça le dit Berthi en ha adverty. [Viglius], et dit à Estienne. Il pense que je y tiens meilleur regard; et n'auroient [les seigneurs] cause de se sentir s'il l'avoit veu ².

Castillo dit que d'Angleterre l'on envoyra ung présent de *mm* Δ *pro novia*. N^a le grand cscuyer et l'évesque.

Que le même ha veu lettres de Loys Quexada ³, qu'escrypt que S. M. vient pour pourveoir à ce des estats, et que [Mausfeld] ne debvoit perdre sa saison pour aller en [Espagne].

Que depuis les nouvelles de Malte [les seigneurs] se sont plus joinets, et que Aigmont cède au prince la prétention d'Enghien, afin qu'il le change avec ce qu'il ha en France ⁴.

Que la princesse de Portugal sera gouvernante, que ne seroit pas pour establir l'estat au prince de Parme, pour lequel l'on demandoit . . . ⁵ afin d'y estre jusques il est plus d'eage et d'expérience

Aulcuns dient que Anvers accommodera M. d'Aigmont pour l'achapt de 100^m fl. pour ung an sans intérêts.

Strale sollicite vers ceulx de Cambray saulfconduy pour le curé de Merxen, qu'a presché *ex prescripti* ⁶.

Celluy qui disoit que le cardinal estoit allé vers les Suisses.

Véant [les seigneurs] que La Vilette ne seroit gruyer, l'on sollicite le conte de Pondevaux pour le demander.

Contreroleur Damant et Praeses non contens que Hopperus tratverse Damant, nomme le premier du conseil pour favoriser ung parent de sa femme, et non faict [Viglius] semblant.

¹ Mots illisibles dans le manuscrit.

² Voir plus haut, p. 503.

³ Luiz Mendez Quijada, maitre d'hôtel de Charles-Quint, etc., auquei celui-ci avait confié don Juan d'Autriche.

⁴ Voir Groen, *Archives*, t. I^{er}, p. 402, 452, t. II, pp. 49, etc., et Ernest Mathieu : *Histoire de la ville d'Enghien*, t. I^{er}, p. 152.

⁵ Mot illisible dans le manuscrit.

⁶ Voir plus haut, p. 160, note 1^{re}.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS CONTENUS DANS CE VOLUME.

	Pages.
1. Le cardinal de Granvelle au Roi. Besançon, le 20 novembre 1565	1
2. Le cardinal de Granvelle au Roi. Besançon, le 20 novembre 1565	2
3. Le cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez. Besançon, le 20 novembre 1565.	9
4. Le cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez. Besançon, le 20 novembre 1565.	10
5. Le conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 20 novembre 1565	10
6. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le .. novembre 1565.	12
7. Le président Viglius au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 50 novembre 1565	16
8. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Sans lieu (Bruxelles), le 2 décembre 1565	19
9. Le secrétaire Bave au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 4 décembre 1565.	23
10. Le président Viglius au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 5 décembre 1565	58
11. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 9 décembre 1565.	40
12. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 9 décembre 1565.	68
13. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 9 décembre 1565.	70
14. Le président Viglius au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 20 décembre 1565	71
15. Le baron de Polweiler au cardinal de Granvelle. Haguenau, le 28 décembre 1565	75

	Pages.
16. Antoine Havetius, évêque de Namur, au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 8 janvier 1566	82
17. Le cardinal de Granvelle au Roi. Milan, le 13 janvier 1566.	82
18. Le cardinal de Granvelle au duc de Savoie. Milan, le 14 janvier 1566.	88
19. Le conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 13 janvier 1566	88
20. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 27 janvier 1566.	89
21. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 27 janvier 1566.	97
22. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Monte-Rose, le 27 janvier 1566	100
25. Alonso del Canto au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 27 janvier 1566.	102
24. Le cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez. Rome, le 1 ^{er} février 1566.	102
25. Maurice, évêque de Freisingen, au cardinal de Granvelle. Freisingen, calendes de février 1566	103
26. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 1 ^{er} février 1566.	106
27. Le cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez. Rome, le 9 février 1566	108
28. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 10 février 1566.	111
29. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 10 février 1566.	120
30. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 10 février 1566.	122
31. Le cardinal de Granvelle au baron de Polweiler. Rome, le 11 février 1566.	123
32. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 17 février 1566.	128
33. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 17 février 1566.	130
34. Pero Lopez au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 2 mars 1566	135
35. Pero Lopez au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 2 mars 1566	140
36. Le Roi au cardinal de Granvelle. Madrid, le 2 mars 1566	141
37. Le cardinal de Granvelle au président Viglius. Rome, le 2 mars 1566	142
38. Le cardinal d'Augshourg au cardinal de Granvelle. Florence, le 2 mars 1566	145
39. Le cardinal de Granvelle au chapitre de son église métropolitaine de Malines. Rome, le 2 mars 1566	145
40. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 10 mars 1566	146
41. Le cardinal de Granvelle à Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai. Rome, le 12 mars 1566	163
42. Le cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez. Rome, le 14 mars 1566	167
43. Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 24 mars 1566	169
44. Le cardinal de Granvelle au président Viglius. Rome, le 27 mars 1566	176

TABLE CHRONOLOGIQUE

607

Pages.

43. Le cardinal de Granvelle à la duchesse de Lorraine, mère. Rome, le 29 mars 1566	178
46. Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 31 mars 1566	180
47. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 31 mars 1566	186
48. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 31 mars 1566	190
49. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 7 avril 1566	196
50. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 7 avril 1566	203
51. Le cardinal de Granvelle à M. de Schoonhoven. Rome, le 9 avril 1566	206
52. Le cardinal de Granvelle au seigneur de Grobbendoncq. Rome, le 9 avril 1566	209
53. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 18 avril 1566	211
54. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 18 avril 1566	211
55. Le cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez. Rome, le 18 avril 1566	212
56. Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 20 avril 1566	214
57. Albert, duc de Bavière, au cardinal de Granvelle. Augsbourg, le 20 avril 1566	222
58. Le cardinal d'Augsbourg au cardinal de Granvelle. Augsbourg, le 20 avril 1566	222
59. Le conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 22 avril 1566	222
60. Le cardinal de Granvelle au président Viglius. Rome, le 21 avril 1566	225
61. Albert, duc de Bavière, au cardinal de Granvelle. Augsbourg, le 27 avril 1566	226
62. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 28 avril 1566	226
63. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 28 avril 1566	230
64. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 28 avril 1566	232
65. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 1 ^{er} mai 1566	235
66. Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Bruges, le 2 mai 1566	234
67. Le cardinal de Granvelle à M. d'Oosterwyck. Rome, le 6 mai 1566	237
68. Gaspar Schetz, seigneur de Grobbendoncq, au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 11 mai 1566	243
69. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 12 mai 1566	244
70. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 12 mai 1566	251
71. Le Roi au cardinal de Granvelle. Madrid, le 13 mai 1566	254
72. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 19 mai 1566	255

	Pages.
73. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 19 mai 1566.	260
74. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 20 mai 1566	265
75. Le cardinal de Granvelle à Antoine Havetius, évêque de Namur. Rome, le 25 mai 1566.	271
76. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 26 mai 1566	272
77. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 26 mai 1566	282
78. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 30 mai 1566	284
79. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 9 juin 1566.	291
80. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 9 juin 1566.	296
81. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 16 juin 1566	305
82. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 19 juin 1566	314
83. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 23 juin 1566	322
84. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 23 juin 1566	325
85. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 30 juin 1566	334
86. Antoine Havetius, évêque de Namur, au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 30 juin 1566	338
87. Le conseiller d'Assonville au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 30 juin 1566	341
88. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 7 juillet 1566.	346
89. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 7 juillet 1566.	349
90. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 11 juillet 1566.	351
91. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 13 juillet 1566	363
92. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 14 juillet 1566	368
93. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 21 juillet 1566	371
94. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 21 juillet 1566	373
95. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 17 juillet 1566	384
96. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 28 juillet 1566	387
97. Le cardinal de Granvelle à Antoine Havetius, évêque de Namur. Rome, le 29 juillet 1566	394
98. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 4 août 1566	396
99. Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Sans lieu, le 8 août 1566.	399
100. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Rome, le 10 août 1566.	405
101. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 11 août 1566.	404
102. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 11 août 1566	409
103. Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Sans lieu, le 15 août 1566	415
104. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 18 août 1566.	417

TABLE CHRONOLOGIQUE.

609

	Pages.
105. Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, au cardinal de Granvelle. le 20 août 1566	427
106. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 25 août 1566. .	428
107. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 29 août 1566	436
108. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 31 août 1566. .	458
109. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 1 ^{er} septembre 1566	446
110. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 1 ^{er} septembre 1566	449
111. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 8 septembre 1566	450
112. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 15 septembre 1566	457
113. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 15 septembre 1566	464
114. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 15 septembre 1566	469
115. Le Roi au cardinal de Granvelle. Du Bois de Segovie, le 18 septembre 1566.	480
116. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 18 septembre 1566	485
117. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Sans lieu, le 22 septembre 1566	488
118. Le conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 27 sep- tembre 1566	495
119. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 28 septembre 1566	495
120. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 29 septembre 1566.	498
121. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 29 septembre 1566.	504
122. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 29 septembre 1566.	507
123. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 29 septembre 1566	511

ADDITION.

—

Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 7 juillet 1566.	512
TOME I ^{er} .	77

APPENDICE.

	Pages.
1. Le cardinal de Granvelle au chapitre de Besançon. Sans lieu, le 10 juillet 1561	531
2. Le cardinal de Granvelle à Jean de la Tour, prébendier de Saligney. Sans lieu, le 26 août 1561	532
3. Le cardinal de Granvelle à Jean de la Tour. Sans lieu, le 13 septembre 1562	535
4. Les légats du S ^t -Siège près le concile de Trente au cardinal de Granvelle. Trente, le 4 avril 1563	535
5. Les légats du S ^t -Siège, y compris le cardinal Morone, au cardinal de Granvelle. Trente, le 12 avril 1563	536
6. Les mêmes au cardinal de Granvelle. Trente, sans date, 1563.	537
7. Le cardinal de Granvelle aux légats du S ^t -Siège près le concile de Trente. Cantecroix, le 18 avril 1563	538
8. Le cardinal de Granvelle aux mêmes. Bruxelles, le 2 mai 1563	541
9. Le cardinal de Granvelle aux mêmes. Bruxelles, le 9 mai 1563	544
10. Le cardinal de Granvelle au secrétaire N. Sans lieu, le 21 mai 1563	546
11. Le cardinal de Granvelle aux légats du S ^t -Siège près le concile de Trente. Bruxelles, le 23 mai 1563.	546
12. Le cardinal de Granvelle aux mêmes. Bruxelles, le 20 juin 1563	549
13. Le cardinal de Granvelle aux mêmes. Bruxelles, le 27 juin 1563	551
14. Le cardinal de Granvelle au cardinal Borromeo. Bruxelles, le 4 juillet 1563.	554
15. Le cardinal de Granvelle aux légats du S ^t -Siège près le concile de Trente. Bruxelles, le 18 juillet 1563	555
16. Le cardinal de Granvelle aux mêmes. Bruxelles, le 8 août 1563	557
17. Le cardinal de Granvelle aux mêmes. Bruxelles, le 18 septembre 1563	558
18. Le cardinal de Granvelle aux mêmes. Bruxelles, le 5 décembre 1563	559
19. Le cardinal de Granvelle aux mêmes. Bruxelles, le 10 décembre 1563	562
20. Le cardinal de Granvelle aux mêmes. Bruxelles, le 31 décembre 1563	563
21. Le cardinal de Granvelle aux mêmes. Bruxelles, le 6 février 1563.	564

TABLE CHRONOLOGIQUE.

611

Pages.

22. Le cardinal de Granvelle au cardinal de Lorraine. Besançon, le 10 avril 1564	565
23. Le conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 15 avril 1564	566
24. Le conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 22 avril 1564	569
25. Le cardinal de Granvelle à don Francès d'Alava. Baudoncourt, le 20 mai 1564	572
26. Le cardinal de Granvelle à don Diego Guzman de Sylva, ambassadeur de Philippe II en Angleterre. Baudoncourt, le 28 mai 1564	578
27. Le cardinal de Granvelle à Madame de Granvelle, sa mère. Sans lieu, le 5 février 1565.	596
28. Le cardinal de Granvelle à Antoine Lulle, vicaire général de Besançon. Orchamps, le 5 avril 1565	597
29. Résumés faits par le cardinal de Granvelle de deux lettres du prévôt Morillon, du 6 et du 16-17 octobre 1565	599

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

- Page 15, note 5. Ce n'était plus le seigneur de la Thieuloye qui était alors prévôt-le-comte à Valenciennes. C'était Claude de la Hamaïde, seigneur de la Vichte, déjà capitaine de cent piétons. Sa commission était du 25 janvier 1565. Paillard, *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, t. IV, pp. 148, 149.
- 74. A ajouter en tête de la lettre n° XIV, Bruxelles, le 20 décembre 1565.
 - 89. Cinq ou six lignes de la longue lettre n° XX sont imprimées dans Groen, *Archives, Supplément* à la première série, pp. 22, 23.
 - 106. Un court passage de la lettre n° XXVI est imprimé à la page LVI de l'Introduction du tome II de la *Correspondance de Philippe II*.
 - 111. Deux ou trois lignes de la lettre n° XXVIII sont imprimées dans Groen, *Supplément*, p. 23.
 - 115. Ligne dix-huitième *Florentius Egberti*, ancien curé d'Amsterdam, alors pléban de S^{te}-Gudule à Bruxelles. Il avait été fort mêlé au procès d'hérésie fait à Guillaume Bardes, écoutète d'Amsterdam : voir Hoynek, *Analecta*, t. II, 1^{re} partie, pp. 372, 373.
 - 128. Sept lignes de cette lettre sont imprimées *ibidem*.
 - 131, note 1^{re}. Don Fernand de Lannoy était comte de la Roche en Ardennes, par héritage de son père auquel Charles-Quint avait donné ce comté.
 - 146. Divers passages de la lettre n° XL sont imprimés aux pages LI, LIV, LV, LVI de l'Introduction du tome I^{er} de la *Correspondance de Philippe II*.
 - 163. Un passage de la lettre n° XLI se trouve dans Groen, *Supplément*, pp. 23, 24.
 - 180. La lettre n° XLVI est analysée en deux lignes, *ibidem*, p. 24.

- Page 190. Trois ou quatre passages de la lettre n° XLVIII se trouvent *ibidem*, pp. 24, 25.
- 196. Un court passage de la lettre n° XLIX est imprimé *ibidem*.
- 206. Divers passages de la lettre n° LI sont insérés dans l'Introduction du tome 1^{er} de la *Correspondance de Philippe II*, p. CLXXII.
- 214. En tête de la lettre n° LVI, au lieu de 20 avril 1567, lisez : 20 avril 1566.
- 215. Ligne troisième : *los que ves* : mauvaise leçon à remplacer, après vérification faite par *los gueus*.
- 218. Ligne huitième : au lieu de *ceux que vous savez*, lisez : *les gueux*.
- 226. Deux lignes de la lettre n° LXII sont insérées dans Groen, *Supplément*, pp. 26, 27.
- 234. La lettre n° LXVI est brièvement résumée, *ibidem*, p. 27, mais attribuée à tort à Pero Lopez.
- 244. Un assez long passage de la lettre n° LXIX se trouve dans Groen, *Supplément*, p. 27.
- 255. Divers extraits de la lettre n° LXXII sont imprimés *ibidem*, pp. 27, 28, 29.
- 264. A propos des rapports seigneuriaux et féodaux de l'abbaye de S^t-Amand, il ne sera pas sans intérêt d'ajouter ici quelques détails. On les trouve dans l'ESSAI CHRONOLOGIQUE POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE TOURNAY, par M. *Hooverlant*, *ex-législateur*, t. XV, pp. 125 et suivantes. Le bailliage de S^t-Amand, où l'abbé était haut-justicier, comprenait la ville de S^t-Amand avec 8 villages et des bois, d'une superficie totale de plus de 5,000 bonniers, situés dans le *pays de Pévèle*. Il avait une coutume propre, subordonnée à la coutume de Tournai-Tournais, que Charles-Quint fit rédiger en 29 chapitres. L'abbé de S^t-Amand prenait parfois le titre de comte en Pévèle. Toutes les maisons de la ville lui devaient une rente foncière de quelques sous, et un grand nombre de fiefs relevaient de sa crosse. Parmi ceux-ci se trouvaient des seigneuries foncières et même justicières, entre autres celles de l'avouerie de Sin, La Plaigne et l'Hommoij, à l'occasion de laquelle le cardinal de Granvelle fit une transaction avec Arnould d'Ennetierres, son vassal; la seigneurie de Haudion, la seigneurie haute-justicière du Plouy à Obigies, etc. Les abbés de S^t-Amand étaient aussi seigneurs de divers villages en Flandres, en Tournais, en Hainaut. Ils avaient conservé une juridiction forestière assez étendue. L'abbaye avait en outre une prévôté à Courtrai et la prévôté de Siraut en Hainaut.
- 272. Un passage de la lettre n° LXXVI est imprimé dans Groen, *Supplément*, pp. 29, 30, mais avec une interprétation erronée des signes en chiffres.
- 312, note 1^{re}. Au lieu de ... *fille du chevalier Charles Risoir, était*, lisez : fille du chevalier Charles. Risoir était gentilhomme....
- 325, note 3. Ajoutez : et *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 573, 575, les lettres échangées entre Marguerite de Parme et Sonnius.
- 325. Quatre lignes de la lettre n° LXXXIV sont imprimées dans Groen, *Supplément*, p. 30.

- Page 356. La note 1^{re} doit disparaître. Le seigneur de la Chauz était mort à cette époque. Popet nous est inconnu.
- 362. A la note 1^{re} ajoutez : Le grand maire de S'-Amand était Arnold de Gruenebelt, ou Groenveld, seigneur de Fallenyes. Cet Arnold, maître d'hôtel de Georges d'Egmont, évêque d'Utrecht, et grand maire de S'-Amand, avait été créé chevalier par Charles-Quint en 1531. Il mourut à Utrecht, en 1592, à l'âge de 80 ans, laissant de sa femme, Louise de Maulde, un fils nommé Arnold comme lui. Un des deux Arnold, grand maire de S'-Amand en 1580, fut député aux états généraux par les nobles et les communautés du Tournaisis. Les Grunebeld étaient une branche de la grande maison de Wassenacr. *Batavia Illustrata*, t. II, p. 1153. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XI, p. 457. — *Supplément à Strada*, t. II, p. 450. — Lettres subséquentes de Morillon.
 - 363. On trouve quelques passages de la lettre n° XCI dans Groen, *Supplément*, p. 31.
 - 386. Ligne vingt-cinquième : « V. M... se souviendra de l'avis donné par le cardinal » de Lorraine. » Sur cet avis voir : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n° 300, la lettre de Granvelle au Roi.
 - 396. Un court extrait de la lettre n° XCVIII se trouve dans Groen, *Supplément*, p. 32.
 - 406. Sur la requête des États de Hollande, dont il est question dans le dernier paragraphe, voir Wagenaer, *Vaderlandsche Historie*, t. VI, pp. 151, 152, 153, 154.
 - 409. Quelques passages de la lettre n° CII sont déjà imprimés dans l'Introduction du tome II de la *Correspondance de Philippe II*, p. lvi.
 - 411, note 1^{re}. Au lieu de « auquel Morillon donne par erreur la qualification de son père », lisez : et le connétable Anne de Montmorency lui-même.
 - 414, ligne 20. Au lieu de *los que ves*, lisez : *los gueus*.
 - 416, ligne 18. Au lieu de *ceux que vous savez*, lisez : *les gueux*.
 - 417. Un passage de la lettre n° CIV est inséré dans Groen, *Supplément*, p. 32, mais avec substitution erronée du nom de Egmont à celui de Elbertus.
 - 425, note 1^{re}. Ajoutez : *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 578, 579, 582.
 - 433. Au 2^{me} paragraphe : le duc d'Arschot s'excusait réellement sur une indisposition. Un extrait de sa lettre est imprimé dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XI, p. 151. Le comte de Meghem disait ouvertement qu'il n'entendait pas s'exposer au sort de son aïeul Guy d'Humbercourt. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n° 438.
 - 441. A l'avant-dernier paragraphe : sur les prêches à Maestricht, voir Gachard, *Analectes belgiques*, t. 1^{er}, p. 174; sur les prêches en Gueldre, *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n° 462.
 - 442, note 1^{re}. Ajoutez : *Mémoires de Pasquier de le Barre et de Nicolas Soldoyer*, t. II, p. 243, note 2.

- Page 442, note 2. Ajoutez : et t. II, *Mémoires de Soldoyer*, avec les pièces justificatives, notamment le *besoigné* officiel des commissaires envoyés à Tournai par la Gouvernante, pp. 174 et suivantes.
- 454, note 3. Le concierge de l'hôtel de Granvelle à Malines était, d'après une lettre subséquente de Morillon, Augustin Weyns.
 - 457. Un court extrait de la lettre n° CXII est imprimé dans Groen, *Supplément*, p. 55, sous la date erronée du 6 septembre.
 - 493, note 2. Ajoutez : *Mémoires de Pasquier de le Barre, etc.*, t. II et pièces justificatives.
 - 507. Un passage de la lettre n° CXII se trouve dans Groen, *Supplément*, p. 34.
 - 513. Une trentaine de lignes de cette lettre se trouvent *ibidem*, p. 30 : seulement avec la substitution fautive du nom de *del Rio* à celui de *del Canto*.
 - 558. Lettre n° XVII : au lieu de 18 novembre, lisez : 18 septembre.
 - 563. Lettre n° XX : au lieu de 31 décembre, lisez : 31 octobre. Cette lettre aurait dû se trouver au n° XVII.
 - 586. Lignes avant-dernière et dernière : au lieu de *de manera que á otros fines será, con que*, lisez : *fines será. Con que*.
 - 587. Ligne première : au lieu de *esten satisfechos; dicen*, lisez : *esten satisfechos. Dicen*.
 - 587. Ligne torisième : au lieu de *antes de mio*, lisez : *antes de mi*.
 - 587. Ligne dixième : au lieu de *puedo*, lisez : *pueda*.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES ET DES PERSONNES.

A.

- AA (van der), Adolphe, 387.
AA (van der), Jean, 93, 226, 281, 303, 312, 601, 602.
AA (van der), Philippe, 114, 283.
ABBÉS DU BRABANT, 116, 204, 297, 310, 327, 329, 556, 398, 461, 523.
ABBÉS PASSANT POUR FAIRE PARTIE DE LA CONFÉDÉRATION, 202, 308.
ABBÉS DU NAMUROIS, 330.
ABUS dans l'ordre ecclésiastique, et parti qu'en tirent les sectaires, 144, 415, 532, 597.
ABSENCE DU ROI (Effets de l'), 183. Voir *Venue du Roi*.
ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES ÉTATS, 160, 162.
AFFAYTADI (Les), 492.
AFFLIGHEM, 69, 292, 293, 349, 356.
AGITATION POPULAIRE ET MENACES CONTRE LE CLERGÉ, 115, 173, 182, 186, 194, 201, 204, 203, 219, 220, 221, 227, 235, 236, 238, 240, 247, 248, 280, 282, 293, 300, 326, 333, 339, 340, 344, 343, 348, 349, 381, 385, 386, 357, 367, 371, 372, 374, 379, 384, 388, 389, 391, 392, 394, 393, 401, 408, 415, 422, 425, 427, 428, 432, 433, 434, 439, 439, 462, 500, 501, 517, 527.
AGUILAR, 139.
AGUILON (Pierre), 337, 538, 373.
AIDES, 53, 93, 97, 98, 161, 162, 176, 204, 349, 601.
AIX (Évêque d'), 190.
ALAERTS (François), 300, 501.
ALAVA (Don de Francès d'), 336, 339, 370, 372 et suiv.
AIRE, 308, 321, 408, 435.
ALBE (Le duc d'), 107, 420, 494, 509, 528.
ALBUQUERQUE (Le duc d'), 87, 126.
ALEXANDRIN (Le cardinal), 154.
ALLEMANDS A LOUVAIN, 327, 439.
ALLEMAGNE (Rapports avec l') et affaires Allemandes, 62, 115, 139, 183, 211, 215, 288, 312, 313, 333, 335, 336, 344, 364, 381, 391, 392, 403, 439, 461, 476, 509, 514, 526, 539, 548, 549, 562, 566.

- ALLUYES** (Ferdinand Robertel, sieur d'), 550.
ALMARAS (Le chanoine d'), 50, 519.
ALTEMPS (Le comte d'), 125.
ALTEMPS (Le cardinal d'), 65.
ALVERINGHE. Voir *Hoffweghe*.
AMAND (Abbaye de S^t-), 15, 59, 65, 70, 71, 508, 556, 557, 561, 562, 571, 454, 442, 458, 461, 488, 489, 519, 520, 521, 522, 615.
AMAND (Receveur de Granvelle à S^t-), 571, 454, 445, 455.
AMSTERDAM, 27, 311, 407, 425, 441, 491, 492.
AMULIO (Le cardinal), 187, 205, 284, 351.
ANABAPTISTES, 98, 115, 207, 209, 240, 465.
ANCHIN (Abbé et abbaye d'), 276, 455.
ANDELOT (François de Coligny, seigneur d'), 542, 548.
ANDELOT (Pierre d'), 200.
ANDERLECHT (André d'), 199.
ANDRILU (Monastère de S^t-), 454.
ANGE (Le cardinal de S^t-), 54, 45, 101.
ANGLETERRE (Rapports avec l'), 10, 57, 52, 59, 74, 144, 185, 194, 231, 255, 268, 275, 345, 476, 567 et suiv., 569 et suiv., 605.
ANGLETERRE (Affaires d'), 540 et suivantes, 566, 570, 588 et suiv.
ANNE DE SAXE (La princesse d'Orange), 54, 56, 45, 52, 256, 275, 506, 422, 500, 520.
APOSTAT, frère du beau-fils de M^{lle} van Noyen, 292, 491.
APOSTAT (Augustin), 451, 467.
ANVERS, 37, 42, 50, 55, 82, 94, 96, 98, 102, 110, 112, 116, 159, 159, 175, 185, 194, 202, 219, 251, 256, 248, 250, 262, 279, 280, 288, 500, 507, 511, 526, 555, 554, 555, 556, 559, 548, 551, 552, 555, 554, 555, 557, 558, 565, 568, 569, 374, 375, 581, 582, 583, 584, 587, 592, 596, 597, 405, 406, 408, 412, 415, 416, 422, 423, 426, 429, 439, 440, 442, 445, 445, 451, 452, 460, 461, 465, 465, 490, 491, 492, 498, 499, 500, 501, 505, 504, 505, 507, 508, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 524, 525, 526, 527, 567, 568, 570, 576, 577, 591, 604.
APPOINTEMENT du 25 août accordé aux *confédérés* et concessions verbales de la duchesse de Parme. Voir *assurance*.
ARENBERG (Jean de Ligne, comte d'), 22, 27, 33, 58, 121, 128, 152, 185, 195, 201, 248, 249, 252, 258, 289, 296, 515, 514, 525, 550, 552, 559, 564, 576, 591, 402, 406, 416, 426, 435, 448, 460, 465, 478, 515, 525, 527, 605.
ARGENT que les sectaires offriraient au Roi pour avoir l'exercice de leur religion, 568, 581.
ARMEMENTS SUPPOSÉS OU RÉELS DU ROI OU DU GOUVERNEMENT, 51, 116, 118, 125, 526, 527, 576, 591, 595, 594, 406, 416, 451, 459, 508, 509, 515, 527.
ARMEMENTS SUPPOSÉS OU RÉELS DES SECTAIRES OU DES CONFÉDÉRÉS, 114, 185, 201, 219, 250, 559, 564, 581, 594, 598, 599, 404, 415, 416, 508, 515, 514, 515, 526.
ARMENTEROS (Alonso), 55, 56, 59, 69, 08, 175, 192.
ARMENTEROS (Thomas), 26, 54, 55, 41, 45, 58, 59, 117, 128, 169, 176, 185, 184, 192, 204, 252, 247, 279, 509, 520, 555, 556, 598, 455, 515, 526.
ARMENTIÈRES, 155, 525, 572, 426, 455, 520.
ARMES (La duchesse manque d'autorité en matière d'), 275.
ARRAS, 298.
ARSCHOT (Philippe de Croy, 1^{er} duc d'), 158, 289.
ARSCHOT (Philippe de Croy, 5^{me} duc d'), 17, 20, 25, 55, 56, 59, 47, 60, 61, 65, 65, 91, 113, 116, 118, 119, 128, 152, 155, 158, 174, 194, 195, 199, 229, 258, 259, 261, 289, 505, 511, 520, 551, 559, 564, 567, 405, 407, 416, 426, 435, 455, 478, 509, 524, 527, 571, 600, 614.
ARSCHOT (La duchesse douairière d'), 45, 112, 115, 155, 525, 559, 524.
ARSCHOT, 575.
ARTOIS, 50, 200, 252, 257, 260, 261, 275, 277, 295,

- 298, 300, 313, 320, 326, 330, 335, 339, 393, 435, 437, 511.
- ASCOLI (Pierre Camageni, évêque d'), 494.
- ASSASSINAT, formés contre Granvelle (Projets d'), 2, 30, 71, 117, 138, 140, 376.
- ASSEMBLÉE PRÉPARATOIRE à la requête tenue par les Namurois et les Liégeois, 193.
- ASSENDEFT (Adrien de), 406.
- ASSENDEFT (Nicolas de), 303, 406.
- ASSET (Pierre), 51, 269, 330, 357.
- ASSONVILLE (Christophe d'), 10, 11, 37, 39, 63, 95, 198, 222, 223, 251, 236, 268, 269, 341, 342, 343, 406, 445, 495, 545, 566 et suiv., 569 et suiv., 589, 590.
- ASSONVILLE (Madame d'), 34.
- ASSURANCE AUX confédérés (Déclaration d'), 397, 398, 454, 456, 458, 497.
- ATTESTATIONS d'orthodoxie demandées par la ville de Bruxelles, 97, 115, 159, 279.
- AUDREGNIÉS (Charles de Revel, seigneur d'), 261, 278, 373, 378, 433.
- AUDENAERDR, 588, 424, 454.
- AUGSBOURG (Le cardinal d'), 145, 222.
- AUGUSTANE (la confession). Idée de l'introduction dans les Pays-Bas, 139, 175, 193, 299, 358, 369, 374, 390, 444.
- AUMALE (Claude de Guise, duc d'), 349.
- AUTORITÉ (Chute du principe d'), 45, 183, 192, 227, 240, 243, 306, 314, 436.
- AUXINCOURT (Le seigneur d'), 366.
- AVERBODE (L'abbé d'), 206, 309.
- AVIGNON, 559.
- AVOCAT DE HOLLANDE (L'), 228.
- AYALA (Le chanoine d'), 120, 122, 163, 165, 251, 232, 254, 271, 338, 394.
- AYMERIES (Balthazar Rolyn, dit), 111, 239.
- AYTTA (Folcard ab), neveu de Viglius, 292.

B.

- BACKERZEEL (Jean Casembroodt, seigneur de), 31, 119, 198, 281, 312, 375, 390, 454, 510.
- BACHRISIO, 416.
- BADE (Marquis de), 139.
- BAESDORP (Corneille), 18, 19, 32.
- BÄTUS (Michel de Bay, dit), 131, 188, 547, 554.
- BALDUINUS (François), 54, 191, 407.
- BANDES D'ORDONNANCE, 201, 269, 289, 310, 312, 329, 357, 390, 405, 408.
- BANNIS POUR CAUSE D'HÉRÉSIE (Retour en masse des), 251, 252, 253, 323, 339, 389, 465.
- BARLET, 121.
- BARRE (Pasquier de le), 118, 187.
- BARRE (Ferdinand de la). Voir *Mouscron*.
- BARRISI (Prieuré de), 372.
- BATTENBOURG (Les seigneurs de), 333, 601.
- BAULME (Claude de la), archevêque de Besançon, 29, 37, 311, 323, 523, 524, 534, 597, 598, 599.
- BAVE (Josse), 23 et suiv., 41, 57, 60, 229, 247, 248, 254, 295, 305, 308, 314, 347, 348, 407, 444, 509, 515, 516, 518, 524, 605.
- BAVIÈRE (Albert, duc de), 104, 145, 222, 226.
- BAVIÈRE (Ernest de), 104, 222, 226.
- BEAUFFORT (Philippe, seigneur de), 528.
- BEERNAERTS (Volmaire), 125, 133, 281, 372.
- BÉNÉFICES AUX PAYS-BAS (Explication du cumul des), 134, 324.
- BENNE à Nimèghe, 424.
- BENTRIN (M^r de), 241.
- BERCHEM (M^r de), confédéré, 338.
- BERCHEM (Sire Henri de), 37, 249, 351, 354, 358, 403, 455.

- BERG** (Guillaume, comte de), ou s'Heeren-Bergen, 197, 204, 244, 302, 308, 353, 355, 366, 574, 576, 300, 424, 509, 518, 601.
- BERGHES** (Jean de Glymes, marquis de), 17, 32, 36, 41, 45, 47, 49, 54, 57, 59, 63, 64, 87, 92, 94, 95, 116, 117, 128, 159, 157, 160, 162, 192, 193, 195, 196, 204, 218, 227, 229, 231, 235, 244, 249, 257, 259, 261, 270, 279, 297, 304, 319, 320, 322, 332, 334, 340, 343, 364, 370, 379, 383, 397, 399, 402, 403, 405, 411, 417, 420, 459, 456, 460, 461, 467, 473, 494, 514, 526, 568, 591, 601, 602.
- BERGHES** (Jean de), seigneur de Waterdyck, 360, 372, 467, 510, 602.
- BERGHES** (Maximilien de), 13, 33, 36, 44, 45, 47, 59, 64, 66, 69, 70, 98, 116, 117, 121, 160, 164, 165, 166, 174, 192, 197, 202, 203, 214, 247, 270, 278, 294, 299, 305, 324, 333, 361, 387, 427, 467, 519, 521, 603.
- BERGHES-OP-ZOOM** (Ville de), 591.
- BERLAYMONT** (Charles, baron, puis comte de), 19, 21, 32, 33, 50, 60, 63, 67, 90, 93, 94, 95, 113, 116, 117, 121, 128, 130, 132, 174, 175, 189, 191, 195, 194, 195, 196, 199, 201, 223, 243, 247, 248, 249, 262, 289, 296, 308, 520, 523, 526, 527, 529, 530, 551, 550, 551, 557, 558, 559, 564, 567, 574, 391, 395, 405, 426, 453, 457, 458, 478, 488, 515, 520, 522, 524, 525, 526, 527, 571, 600, 601, 603.
- BERLAYMONT** (Les fils de M. de), engagés dans les rangs de la cléricature, 251, 350.
- BERLAYMONT** (Gilles de), seigneur de Hierges, 27, 28, 33.
- BERLAYMONT** (Madame de), épouse du seigneur de Hierges, 27, 571.
- BERNARD** (Abbaye de St-), 429.
- BERNICOURT** (François de), seigneur de la Thieu-loye, 15, 45, 612.
- BERTY** (Le secrétaire), 58, 67, 175.
- BESANÇON**, 531, 532, 553, 554, 598, 599.
- BESANÇON** (Chapitre de), 531.
- BETHUNE**, 325.
- BETT** (Jean), 274, 366, 510, 602.
- BÈZE** (Théodore de), 541.
- BIANQUE** ou **BRAQUE** (Philippe de Fiennes, seigneur de), 260.
- BIÈVRE** (Adrien de Rubempré, seigneur de), 330.
- BILLEMONT** (Claude de), seigneur de Bermont, 518.
- BLAESERE** (Jean de), 121, 174.
- BLOIS** (Maximilien de), dit Cocq de Neerynen, 310.
- BLONDEL** (M. de). Voir *Haultbois*.
- BOELS** (Pierre), 381, 455.
- BOEVEKERCKE** (Guillaume de Clerck, seigneur de), 114, 188, 283, 351, 354, 389, 425, 441, 519.
- BOIS-LE-DUC**, 11, 55, 113, 114, 263, 325, 379, 397, 432, 466, 490, 503.
- BOISOT** (Charles de), 298, 299, 387, 522.
- BOISOT** (Louis de), 299.
- BOISOT** (Louise de Tisnacq, veuve de Pierre), 298, 387, 454.
- BOISOT** (Madeleine de Taxis, veuve de Charles), 299, 454.
- BOISSET** (Le conseiller), 177, 254, 323, 338.
- BONNEL**, 466.
- BONBERGEN** (Charles et Corneille van), 465, 466, 500.
- BONREYDEN**, 425.
- BONVALOT** (Nicole). Voir *Granvelle* (Madame de).
- BONVISI** (Les), 419.
- BORDEY** (Pierre), 43, 44, 36, 37, 196, 205, 220, 229, 276, 283, 293, 298, 308, 313, 354, 355, 362, 382, 401, 433, 434, 458, 459, 442, 443, 447, 456, 515, 517.
- BORROMÉE** (Le cardinal Charles), 7, 16, 135, 165, 174, 447, 535, 536, 540.
- BOURBON** (Isabelle de), épouse de Charles le Téméraire, 462.
- BOURBON-VENDÔME** (Le bâtard de), 344, 411.
- BOURGOIS** (Sébastien), 90, 601.
- BOUSSU** (Maximilien de Hennin-Liétard, comte de) 530, 403, 478, 528.

- BRABANT, 11, 36, 158, 161, 198, 204, 225, 261, 297
312, 313, 319, 327, 349, 433, 601.
- BRECHT (Antoine van), 199, 394.
- BRECHT (Jacques van), 114.
- BREDA, 379, 418, 441, 491.
- BREDA (Assemblées de) et d'Hoogstraeten, 116, 130,
139, 157, 174, 192, 193, 196, 457.
- BREDENBACHUS (Les deux), 70.
- BREDERODE (Henri de), 64, 94, 116, 190, 194, 195,
196, 199, 201, 204, 205, 228, 244, 248, 281, 302,
303, 308, 310, 311, 313, 328, 332, 354, 355, 358,
359, 375, 376, 380, 390, 394, 407, 408, 411, 425,
438, 456, 458, 459, 518, 522, 524, 525, 603.
- BREDERODE (Lancelot, bâtard de), 354.
- BREDERODE (Renaud de), seigneur d'Havrincourt, 65.
- BRICQUENAUT (Le seigneur de), 539, 543, 545, 547.
- BRONCKHORST, 601. Voir *Battembourg*.
- BRICTIUS (Le doyen), 57, 455.
- BRUGES, 42, 235, 402, 403, 406, 415, 424, 429, 443,
444, 453, 501, 502, 520.
- BRUGES (Conférences de), 11, 231, 235, 236, 343,
601.
- BRUHESEN (Jean de), 513.
- BRUN (Christian), 337.
- BRUNE (Jean de), 89, 90, 520.
- BRUNSWICK (Henri, duc de), 51, 86, 513, 563.
- BRUNSWICK (Érick, duc de), 51, 116, 128, 133, 228,
229, 242, 302, 303, 313, 381, 393, 394, 402, 513,
555, 558.
- BRUXELLES, 55, 82, 97, 98, 103, 110, 111, 112, 113,
139, 159, 177, 200, 231, 247, 254, 279, 292, 325,
326, 327, 329, 332, 355, 367, 382, 386, 408, 426,
432, 453, 455, 458, 440, 444, 448, 450, 451, 452,
462, 464, 491, 510, 517, 519.
- BRUXELLES (Philibert de), 27, 96, 144, 230.
- BRUXELLES (Hôtel de Granvelle à), 433, 454, 517.
- BUREN (Philippe de Nassau, comte de), 53, 189.
- BURGET (Seigneurie de), 601.

C.

- CAESTRE (Le seigneur de), 430.
- CALVINISTES, 159, 374, 383, 423, 445, 452, 465, 492,
500, 576, 577.
- CANAGANI (Pierre), évêque d'Ascoli, 494.
- CAMBRAI, 158, 195, 299, 313, 324, 333, 357, 522.
- CAMORRA (Le commissaire), 529.
- CANUS (Les), 298.
- CANDIANO, 348.
- CANISIUS (Le père), 519.
- CANTECROIX (Le château de), 262, 285, 353, 361, 435,
443, 455, 504, 518.
- CANTO (Alonso del), 45, 50, 60, 93, 97, 102, 114, 118,
191, 204, 219, 220, 228, 232, 258, 262, 278, 279,
301, 305, 307, 310, 311, 327, 348, 355, 356, 567,
582, 392, 396, 398, 405, 422, 426, 446, 454, 461,
467, 492, 513, 515, 527, 528, 529.
- CAPRAROLA, 101.
- CARDINALISTES et adversaires des seigneurs, 8, 17,
62, 64, 75, 113, 118, 144, 183, 184, 191, 194, 225,
227, 232, 255, 246, 247, 249, 268, 274, 302, 304,
356, 347, 354, 367, 395. Voir *Berlaymont*, *Viglius*,
Morillon, etc.
- CARLOS (L'infant don), 403, 421, 479, 594.
- CARLOS (L'archiduc), 594.
- CARPENTIER (Jean), 491.
- CARTIGNY (Jean de), 561.
- CARRANZA (Barthélémy), 494.
- CASENBROODT (Jean). Voyez *Backerzeel*.
- CASENBROODT (Nicolas), 281.
- CASTELLANOS (Le contador), 56, 102.
- CASTILLO (Pierre), 122, 167, 180 et suiv., 214 et suiv.,
234 et suiv., 337, 338, 339 et suiv., 413 et suiv.,
447 et suiv., 604.
- CAYAS (Gabriel de), 290.

- CECIL (William), lord Burghley, 589.
- CHAMPAGNEY (Frédéric Perrenot, seigneur de), 28, 350, 596, 597.
- CHANCELIER DE BRABANT, 602. Voir *Scheyve*.
- CHANTONAY (Thomas Perrenot, seigneur de), 27, 59, 74, 81, 89, 94, 118, 119, 125, 205, 285, 305, 352, 355, 359, 360, 404, 407, 524, 539, 585, 576, 578, 587, 595, 605.
- CHAPITRE DE BESANÇON, 551.
- CHAPITRE DE MALINES, 145, 146.
- CHAPPYTS (M^r), 188.
- CHARLES-QUINT, 289, 476, 495, 499, 592. Voyez *Placards, Itinéraire du Roi, Bandes d'ordonnance*, etc.
- CHARLES IX, 190, 194, 329, 345, 350, 376, 419, 439, 495, 547, 552, 557, 562, 564.
- CHARTRES (Le vidame de), 559.
- CHATEAU-CRESPIN (Abbaye de), 442.
- CHATEAUBELIN (Le procès de), 132, 162, 177, 602, 605.
- CHATEAU-ROULLAUD (Guy Mouchet, seigneur de), 51, 68, 89, 93, 94, 144, 358, 468, 511, 512.
- CHATEAU-ROULLAUD (Le protonotaire de), 135, 325.
- CHATILLON (Les frères de). 11, 124, 129, 150, 356. Voyez *Coligny, d'Andelot, Châtillon* (le cardinal de).
- CHATILLON (Le cardinal de), 550.
- CHAULX (M^r de la), 524.
- CHEVALIERS DE L'ORDRE (Fausse déclaration attribuée aux), 217, 252, 255.
- CHEVALIERS DE L'ORDRE (Réunion des) au mois d'août, 401, 416. Voir *Conseil d'État*.
- CHOCQUES (L'abbé de), 259.
- CHRISTOPHE (M^r), 122, 227.
- CLÉMENT (Adrien), 89, 90, 91.
- CLÈVES (Le duc de), 40, 94, 116, 150, 155, 195, 302, 331, 352, 427, 445, 495, 556, 558, 599, 600, 605.
- CLÈVES et CLÉVOIS, 204, 352.
- CLÈVES (Assemblée à), 71.
- CLÈVES (Philippe de), seigneur de Ravensteyn, 598.
- CLUSIS, 167.
- COREL (Philippe), 174, 198, 205, 268, 355, 406, 497, 601.
- CORHAN (Lord), 568, 570.
- COHEN (Le seigneur de), 321.
- COLIGNY (L'amiral de), 150, 188, 304, 329, 539, 540, 542, 543, 545, 547, 549, 557, 560, 561, 562, 564.
- COLLECTES DES CONFÉDÉRÉS, 198, 250, 424.
- COLLODY (Vincent), 185, 184, 195.
- COMMENCE (Cessation du), 88, 89, 185, 219, 236, 240, 335, 355, 361, 388, 389, 406, 415, 459, 465.
- COMMISSAIRES EN BOURGOGNE, 68, 90 et suiv., 94, 177, 187, 254, 525.
- CONCILE DE TRENTE, 12 et suiv., 37, 64, 72, 98, 99, 120, 146, 165, 186, 222, 282, 324, 554 et suivantes, 597.
- CONDÉ (Le prince de), 304, 364, 425, 459, 521, 539, 540, 545, 545, 547, 549, 550, 552, 564, 576, 577, 578.
- CONFÉDÉRATION DES NOBLES ET COMPROMIS, 157, 174, 190, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 205, 204, 215, 218, 219, 225, 225, 232, 238, 245, 248, 250, 251, 260, 261, 269, 277, 278, 281, 282, 292, 296, 298, 306, 307, 308, 310, 312, 319, 320, 321, 327, 359, 358, 375, 376, 387, 390, 391, 401, 411, 425, 437, 441, 486, 497, 525.
- CONNÉTABLE DE FRANCE, 150, 156, 190, 304, 329, 552, 545, 547, 552, 558, 560, 561.
- CONSCIENCE (La liberté de), 195, 207, 209, 210, 240, 569, 590, 465, 497.
- CONSEIL D'ÉTAT, 17, 25, 36, 42, 47, 60, 61, 65, 67, 174, 182, 184, 195, 195, 198, 218, 220, 245, 312, 351, 552, 524.
- CONSEIL DE FLANDRE, 389, 445, 505.
- CONSEIL DE GOELDBE, 509, 571.
- CONSEIL DE LUXEMBOURG, 118, 119.
- CONSEIL DE MALINES (Grand), 451, 451.
- CONSEIL PRIVÉ (Présidence du), 17, 25, 75, 269.
- CONSULTE (La), 1.

- CONTAULT (Le chanoine), 122, 441, 462, 466, 506, 516, 517.
 CORDOBA (Don Diego de), 265, 573, 444.
 CORNET (Le pensionnaire), 46, 52, 58, 228, 591, 406, 605.
 COURTEVILLE (Josse de), 41, 156, 399, 405, 420.
 COURTRAI, 429.
 COXIE (Michel de), 349.
 CRESPIN (Abbé et abbaye de), 455.
 CRUSSOL (Le seigneur de), 550.
 CRUZADA (Les bulles de la), 155.
 CULENBORG, 329.
 CULENBORG (Le comte de), 129, 194, 197, 199, 204, 244, 284, 302, 303, 308, 529, 555, 566, 375, 376, 380, 390, 424.
 CUNERUS PETRI, 369, 416, 422, 423.
 CURIEL (Jérôme de), 68, 228, 262, 283, 291, 295, 296, 324, 361, 459.
 CYPRIERRE (Le seigneur de), 540.

D.

- DAMANT (Le contrôleur), 501, 604.
 DANBLAIN, maître d'hôtel de Granvelle, 71, 361, 362, 371, 442.
 DAMHOUDERE (Josse de), 52, 57, 90, 95.
 DAMPVILLERS, 467.
 DANVILLE (Le duc de), 545.
 DANEMARK (Difficultés avec le), 273, 502.
 DANEMARK ET LA SUÈDE (Guerre entre le), 81, 514, 545, 551, 556, 558, 561, 565.
 DANEMARK (Le roi de), 514, 528.
 DANEMARK (Projets de la duchesse de Lorraine sur le), 179.
 DANEMARK (Isabelle de), 444, 462.
 DATHEUS (Pierre), 491.
 DÉFIANCE DES SEIGNEURS A L'ÉGARD DU ROI, 45, 47, 219, 301, 311, 329, 337, 377, 393, 412, 420, 509.
 DELRIO (Antoine), seigneur de Cleydael, 236.
 DELRIO (Jérôme), 219, 352.
 DELRIO (Louis), 174, 185, 192, 193, 236.
 DETTES ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES DES SEIGNEURS, 52, 56, 61, 65, 91, 95, 116, 193, 194, 264, 313, 319.
 DEUX-PONTS (Duc des), 599, 559, 544.
 DEVENTER, 591, 424.
 DIEPPE, 188.
 DIEST, 310.
 DIÈTE D'AUGSBOURG, 53, 74, 75, 76, 89, 94, 139, 161, 174, 179, 194, 205, 214, 223, 298, 319, 333, 335, 350.
 DINANT, 531.
 DISETTE, 11, 27, 59, 88, 89, 110, 207, 245.
 DISSIDENTS DES SEIGNEURS, 36, 41, 45, 57, 58, 118, 119, 185, 191, 199, 201, 249, 308, 313, 328, 331, 364, 412.
 DISSIMULATION DES SECTAIRES, 288.
 DISSIMULATION DES SEIGNEURS, 205.
 DOLE, 50.
 DOLHAIN (Adrien de Berghes-St-Winoc, seigneur d'Oihain, dit), 51, 200, 260, 320, 321, 325, 358.
 DORDRECHT, 58, 228, 406, 459.
 DOUAY, 135, 227, 356, 362, 371, 372, 453, 458.
 DOUCY (Gaspar), 508.
 DRIUTIUS (Remi), 451, 441.
 DROITS SEIGNEURIAUX, 264, 265.
 DUFFEL (Entrevue de), 369, 375, 380, 582, 390, 411.
 DUNES (Abbaye des), 427.
 DUNKERCKE, 429.

E.

- ÉCOLES ÉTRANGÈRES, 211.
 ÉCOLES SECTAIRES, 50, 503.
 ÉCOSSE (Affaire d'), 194, 309. Voir *Marie Stuart*.
 ÉDOUARD VI, 561.
 EE (Jacques van der), 450, 454.
 EECLOO, 424.
 EGMONT (Le comte d'), 1, 11, 21, 22, 26, 31, 32, 34, 35, 56, 57, 41, 43, 43, 46, 47, 48, 50, 52, 56, 58, 59, 60, 63, 86, 95, 96, 98, 116, 117, 118, 119, 133, 139, 157, 174, 175, 191, 192, 195, 201, 228, 229, 252, 249, 280, 282, 286, 260, 261, 270, 273, 274, 277, 278, 281, 289, 296, 298, 300, 303, 308, 311, 313, 314, 321, 332, 348, 335, 336, 337, 339, 364, 369, 375, 377, 378, 380, 381, 382, 383, 390, 391, 392, 393, 398, 402, 406, 407, 411, 412, 415, 416, 422, 423, 425, 426, 428, 432, 442, 444, 451, 454, 455, 457, 459, 460, 461, 463, 478, 490, 502, 503, 504, 511, 525, 526, 527, 600, 601, 602, 604.
 EGMONT (Madame d'), 34, 36, 43.
 EGMONT (Anne d'), première femme du prince d'Orange, 370.
 ELBERTUS. Voir *Leoninus*.
 ELISABETH D'ANGLETERRE, 52, 144, 194, 339, 340, 343, 345, 347, 348, 352, 353, 356, 367, 388 et suiv., 594 et suiv.
 ÉMIGRATION, 83, 89, 144.
 ÉMOTION POPULAIRE REDOUTÉE, 22, 27, 63, 115, 116, 143, 244, 384. Voir *Prise d'armes, agitation populaire*.
 EMPDEN, 434, 568, 570, 592.
 EMPIRE (Relations avec l'), 41, 333, 335, 344, 405, 479. Voir *Allemagne, Maximilien*.
 ENCLOIN (Le seigneur d'), 430.
 ENGHEN (Assemblée près d'), 280, 372.
 ENGHEN (Terre d'), 604.
 ERASSO (Le secrétaire), 25, 230, 236, 248, 336.
 ESCAUBECQ (Le seigneur d'), 200.
 ESPAGNOLS (Les), 244, 248, 290, 392, 405, 501, 521.
 ESQUERDES (Eustache de Fiennes, seigneur d'), 260, 325, 375.
 ESTAMBURGES (Georges de Ligne, seigneur d'), 233, 281, 376.
 ESTRIVIÈRES (Damp François), 372.
 ÉTATS DE LUXEMBOURG, 344.
 ÉTATS D'ARTOIS, 260 et suiv., 277, 298, 320, 329, 344, 457.
 ÉTATS DE BRABANT, 11, 55, 66, 69, 94, 96, 102, 115, 162, 165, 177, 188, 204, 256, 261, 293, 297, 301, 310, 327, 333, 345, 349, 602.
 ÉTATS DE NAVUR, 175, 262, 296, 330, 339, 344, 457.
 ÉTATS RÉUNIS POUR LA MODÉRATION DES PLACARDS, 252, 260, 273, 278, 330, 339, 344, 345.
 ÉTATS DE HAINAUT, 259, 261, 278, 320, 329, 344, 437.
 ÉTATS GÉNÉRAUX, 56, 228, 260, 320, 340, 341, 337, 366, 369, 579, 592, 596, 598, 404, 405, 406, 411, 419, 432, 437, 444, 437, 483, 484, 498, 576.
 ÉTATS DE HOLLANDE, 406.
 ÉTATS DE FLANDRE, 261, 296, 310, 329, 344.
 ÉTATS DE TOURNAY, 344.
 ÉVÊCHÉS (Les nouveaux), 11, 16, 39, 64, 66, 70, 86, 89, 94, 102, 115, 161, 165, 173, 174, 177, 202, 209, 218, 226, 259, 263, 271, 273, 274, 294, 300, 308, 333, 339, 349, 350, 386, 395, 407, 453, 507, 525, 602.
 EVERSAM (Abbaye d'), 428.
 EYCKEN (Josse van der), 53.
 EYNDE (Jean van den), avocat de Hollande, 228.
 EXCOMMUNICATION d'Élisabeth, 553.

F.

- FANARS (Le seigneur de), 278.
 FARNÈSE (Alexandre), 32, 33, 64, 137.
 FARNÈSE (Le duc Octavio), 33, 39, 45, 61, 100, 131, 309.
 FARNÈSE (Le cardinal), 101, 131, 155, 165, 232, 516.
 FAUSSES RUMEURS PROPAGÉES, FAUSSES PIÈCES RÉPANDUES ET FAUX ACTES PRODUITS PAR LES SECTAIRES, 51, 72, 86, 102, 118, 128, 133, 217, 251, 245, 248, 306, 333, 359, 365, 374, 381, 394, 439, 455, 464, 502, 505.
 FAVERNEY (Charles Perrenot, abbé de), 468.
 FERDINAND (L'empereur), 531, 536, 557, 558, 547, 531.
 FERIA (Le duc de), 248, 263, 303, 312, 350.
 FERRARE (Le cardinal de), 547.
 FIGUEROA (Le président), 230.
 FLANDRE, 50, 55, 56, 95, 97, 197, 221, 252, 253, 257, 261, 273, 296, 300, 321, 326, 335, 359, 355, 368, 383, 402, 428, 433, 455, 457, 511, 520, 601.
 FLESSINGHE, 195.
 FLORENTIUS, 115, 612.
 FLOREFFE (Abbaye de), 271, 338.
 FLORIDE (Affaire de la), 188, 251, 343, 344.
 FLORIS (L'aide de chambre), 546.
 FLOYON (Henri de Berlaumont, dit de), 374.
 FONCK (Jean), 163.
 FONTAINE (La maison de campagne, dite la), 191, 262, 310, 320, 323, 408, 433, 434, 454.
 FORNENTRAUX (Les), 58, 110.
 FRANÇAIS à Anvers, 334, 335, 344, 388.
 FRANCE (Rapports avec la) et affaires de ce royaume, 11, 51, 125, 128, 129, 190, 207, 209, 229, 240, 269, 304, 313, 329, 356, 337, 344, 345, 347, 350, 357, 359, 364, 366, 368, 376, 380, 381, 391, 405, 408, 411, 419, 439, 461, 476, 495, 504, 509, 521, 538, 539, 540 et suiv., 576 et suiv., 592, 593.
 FRANCE (Les pensionnaires de la) en Allemagne, 76.
 FREISINGEN (Évêché de), 103, 104, 105, 145, 222, 226.
 FRÉSIN (Le seigneur de), 376.
 FRISE ET OVERYSSSEL, 302, 361, 391, 435, 490.
 FROMONT (M^r de), 434.
 FURNES, 428.

G.

- GAESBEECK (Terre de), 11, 56, 95, 192, 313, 408, 602.
 GAESBEECK (Madame de), 315.
 GALENUS (Mathieu), 15.
 GAND, 153, 389, 397, 402, 429, 443, 455, 460, 491, 502, 503, 507, 520.
 GARCIA DE TOLEDE, 499.
 GARNIER (M^r), 356.
 GEDÉON (M^e), 15, 430.
 GERARD (Abbaye de St-), 271.
 GHERY (Frère Jean), 27, 201, 425.
 GILLES (M^e Jean), 250, 516.
 GILLIS (L'avocat fiscal), 11, 34, 571.
 GLAJON (Le seigneur de), 66.
 GLAUCON (Le seigneur de), 264.
 GOES (Damien de), 241.
 GONZAGA (Don Fernand de), 301.
 GOTTIGNIES (Madame de), 188, 285.
 GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DES PAYS-BAS, 1, 16, 17, 20, 22, 24, 158, 196, 273, 319.
 GOUVERNEURS DE PROVINCE, 137, 158, 252, 273, 319.
 GODES (Le seigneur de), 550.
 GOZEUS (Thomas), 131, 133, 187, 188, 285, 531.

- GRAMAYE** (Gérard), 284, 329.
GRAMMONT, 442, 454. ▲
GRANDJEAN (Le conseiller), 26, 91, 93, 525.
GRANDVILLER (M^r de), 81.
GRANVELLE (Madame de), 300, 596.
GRANVELLE (Le cardinal de), 1, 2, 5, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 19, 25, 28, 42, 46, 47, 49, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 82 et suiv., 85 et suiv., 88, 93, 100, 101, 102, 105, 106, 107, 108, 112, 113, 115, 117, 118, 119, 121, 122, 123 et suiv., 128, 130, 131, 142, 146 et suiv., 154, 156, 157, 163 et suiv., 174, 176, 178, 187, 189, 191, 194, 203, 206 et suiv., 209 et suiv., 211, 212, 213, 223 et suiv., 226, 228, 229, 232, 233, 237 et suiv., 245, 246, 247, 255, 265, et suiv., 268 et suiv., 271 et suiv., 273 et suiv., 275, 276, 284 et suiv., 294, 302, 303, 308, 309, 311, 313, 314 et suiv., 320, 329, 351, 346, 347, 348, 354, 357, 360, 366, 367, 377, 381, 382, 385, 384, 385, 394, 395, 398, 405, 405, 409 et suiv., 417, 427, 436 et suiv., 441, 447, 454, 455, 457, 461, 462, 463, 468, 469 et suiv., 480 et suiv., 482, 485, 492, 494, 495, 496, 507, 509, 510, 512, 515, 515, 525, 524, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537 et suiv., 565, 569, 571, 572 et suiv., 576, 578 et suiv., 596, 597, 600, 601, 602, 604.
GRAPHÆUS (Alexandre), 280.
GRAVESANDE (Monastère de), 252, 350.
- GRÈVE** (Jean de), drossart de Brabant, 338, 422, 440.
GROESBEECK (Le prince évêque de Liège, Gérard de), 41, 57, 202, 263, 300, 333, 364, 368, 370, 374, 380, 381, 441.
GRUNBACH (Guillaume de), 562, 563.
GRUNBELT (Arnold de), grand maire de St-Amand, 488, 489, 614.
GROYER DE BOURGOGNE (Charge de), 28, 29, 61.
GUARAS (Antonio de), 588 et suiv.
GUERRE (Gens de guerre) mal payés, 95, 176, 177, 310, 329.
GUELDRÉ, 197, 204, 261, 302, 308, 311, 327, 332, 376, 379, 391, 416, 424, 433, 490, 571, 601.
GUEUX ET CONFÉDÉRÉS, 260, 261, 264, 277, 278, 280, 281, 283, 292, 296, 298, 300, 306, 307, 312, 320, 330, 351, 352, 355, 341, 348, 350, 353, 357, 358, 372, 375, 392, 402, 405, 408, 411, 421, 425, 429, 434, 437, 441, 442, 458, 462, 463, 490, 525.
GUEVARA (Don Juan de), 127, 178.
GUISE (La maison de), 125, 130, 336, 540.
GUISE (Le cardinal de), 561.
GUISE (Le duc François de), 150, 340, 343, 347, 560.
GUISE (Le duc Henri de), 329.
GUISE (Madame la duchesse mère de), 538, 560, 561.
GUZMAN DE SYLVA (Don Diego), ambassadeur, 18, 34, 35, 44, 45, 46, 56, 74, 102, 142, 191, 232, 578 et suiv.
- H.**
- HACHICOURT** (Le seigneur de), 11, 93, 231, 236.
HAERLEM, 232, 459.
HAINAUT, 195, 200, 237, 261, 273, 278, 293, 313, 320, 330, 359, 395, 435, 457, 522.
HAL (Ville de), 128, 129.
HALLE (Jean van), 353, 600.
HANAÏDE (Claude de la), seigneur de Vichte, 612.
HANERICOURT OU HEMRICOURT (Gérard de), évêque de
- St-Omer, 117, 298.
HANES (Nicolas, bâtard de), 42, 68, 139, 199, 200, 203, 229, 250, 269, 274, 312, 347, 358, 424, 451, 452, 460, 468, 524.
HANNE (Jean van), 25.
HANSWYCK, 431, 430.
HARGEN (André de), 241.
HARGEN (Ottomine de), 241.

- HARGEN (Splinter de), seigneur d'Oosterwyck, 237, 241, 302.
- HASNON (Abbaye de), 442.
- HASSELT, 374.
- HAULTROIS (Antoine de Blondel, seigneur de), 209, 231, 487.
- HAVET (Antoine), évêque de Namur, 82, 192, 193, 202, 221, 268, 271, 338, 394, 547.
- HAVRE-DE-GRACE (La question du), 539, 540, 545, 545, 548, 552, 556, 558.
- HAYE (Robert de la), 550.
- HEERS (Le seigneur de), 368.
- HELFAUT (François de), abbé de St-Pierre, à Gand, 153, 159.
- HENRI VIII D'ANGLETERRE, 592.
- HERBAIS (Le seigneur de), 93.
- HÉRÉTIQUES veulent offrir de l'argent au Roi, 368, 382.
- HERMÈS. Voir *Winghene*.
- HERSTAL (Terre de), 367.
- HESSELE (Jean), 503, 504.
- HESSELS DIT DE LOVANO (Le docteur), 284, 547, 554.
- HEYDEN (Jean van der), 354.
- HEVNS alias SOMERS (Égide), abbé d'Averbode, 309.
- HEYSER (Jean de), 60, 61, 63, 354.
- HIEGES. Voyez *Gilles de Berlaymont*.
- HINCKAERT (Guillaume), 31, 58, 201, 303, 313.
- HINCKAERT (Jean), seigneur d'Obain, 58, 201.
- HOFFWEGHE (Samuel de Alveringhen, seigneur d'), 281.
- HOLLANDE, 55, 56, 95, 197, 302, 329, 388, 391, 406, 425, 453, 441, 459, 491, 603.
- HOLMAN (Dominicus), 291, 337.
- HOOGHSTRAETEN (Le comte d'), 59, 56, 62, 63, 119, 132, 193, 194, 196, 199, 228, 232, 248, 350, 354, 364, 432, 441, 449, 450, 467, 506, 510, 523, 600.
- HOPPERUS, 17, 21, 23, 33, 37, 39, 41, 46, 47, 50, 60, 67, 73, 74, 90, 93, 96, 98, 120, 143, 144, 174, 177, 185, 186, 188, 194, 227, 245, 276, 282, 302, 304, 348, 377, 399, 405, 420, 426, 589, 604.
- HORNES (Le comte de), 1, 32, 36, 46, 47, 50, 61, 63, 67, 68, 94, 116, 128, 130, 139, 190, 193, 203, 228, 248, 257, 262, 281, 310, 311, 312, 320, 329, 551, 552, 553, 550, 563, 566, 567, 569, 570, 583, 590, 598, 407, 416, 438, 461, 488, 489, 495, 504, 509, 515, 521, 523, 525, 600, 601, 602, 603.
- HORTEBEECK (Mathias), abbé de Villers, 293.
- HOSDEN (Philippe de), abbé de St-Gertrude, 293.
- HOSIUS (Le cardinal Stanislas), 70, 535, 538.
- HOSPITAL (Michel de l'), 560.
- HORSTEN (Jacques), 501.
- HOSTILITÉ CONTRE GRANVELLE (Actes d'), 67, 69, 91, 92, 187, 189.
- HOUTREN (Jean de), 394.
- HOVELMANS (Jean), 257, 274, 275, 276, 277, 301, 318, 326, 346, 363, 366, 407.
- HUGUENOTS, 51, 153, 183, 225, 288, 298, 334, 380, 586, 588, 408, 492, 504. Voyez *Calvinistes*.
- HULST (François van der), 112, 139. Voyez *Inquisition et inquisiteurs*.
- HUBERT (Abbaye de St-), 380.

I.

- ICONOCLASTES, 114, 425, 428, 429, 430 et suiv., 432, 455, 439, 442, 445, 444, 447, 448, 449, 450, 452, 453, 454, 455, 456, 459, 461, 462, 493, 497, 502, 509.
- IMMERSEELE (Jean de Lière, dit d'), 280, 527, 568.
- INDUSTRIE (Étrange système d'), préconisé par Morillon, 507.
- INQUISITEURS ET INQUISITION, 17, 18, 51, 53, 65, 72,

82, 86, 96, 102, 103, 111, 112, 113, 114, 115, 118, 128, 133, 142, 156, 159, 160, 161, 174, 175, 183, 184, 193, 194, 203, 207, 209, 210, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 226, 231, 239, 244, 245, 246, 249, 252, 259, 260, 269, 279, 281, 306, 328, 332, 340, 353, 357, 358, 359, 360, 367, 375, 381, 390, 391, 416, 419, 424, 432, 525, 527.

INSUBORDINATION DANS LES MONASTÈRES, 73, 571, 372, 415, 435.

ISABELLE (L'infante), 474.

ISSELSTEYN (Assemblée d'), 458.

ITALIE (Situation des affaires d'), 108, 110, 154, 214, 250, 270, 521, 554, 412, 477, 478, 479.

ITINÉRAIRE tracé à Philippe II, 289, 476, 477.

J.

JACCA (Miguel de), 203, 307.

JANSENIUS (Corneille), 16, 131, 177, 547.

JASPAR (Frère), Augustin apostat, 431, 467, 491.

JAUCHE (Le seigneur de), 256.

JAUCHE (Madame de), 309.

JÉRÔME (M^e) l'apothicaire, 337.

JÉSUITES, 292, 519.

JONGELINGX, 523.

JONVELLE, 67, 68.

JUBILÉ, 435, 447.

JURIDICTIONS (Atteintes à la régularité des), 90, 91, 92, 94, 132, 144, 176, 177, 254, 325.

JUSTICE (Trouble dans l'administration de la), 139, 177, 206, 207, 225, 227, 237, 292, 306, 314, 382, 589, 446.

K.

KNYFF (Jean), évêque de Groningue, 560.

L.

LANDGRAVE de Hesse, 399, 479, 514, 539, 544.

LANGHE (Jean de), official, 15, 226, 292, 425, 431, 441, 505.

LANNOY (Don Ferdinand de), comte de la Roche, 131, 290, 479, 614.

LANSAC (Le seigneur de), 535.

LARGILLA (Le seigneur de), 49.

LAUWEREINS (Mathias), 501.

LAYNEZ (Jacques), 519.

LEAU, 380.

LEDINGTON (Lord), 594, 595.

LEEFDAEL (Arnold de), 206.

LEEFDAEL (Roger de), 206.

LÉGATS DU SIÈGE A TRENTE, 535, 536 et suivantes.

LEICESTER (Robert Dudley, comte de), 194, 553, 589, 591, 592.

LEONIUS (Elbertus), 47, 61, 133, 197, 255, 256, 257, 261, 272, 273, 277, 301, 302, 308, 309, 322, 346, 347, 358, 363, 364, 365, 366, 369, 373, 376, 577, 378, 581, 383, 390, 391, 392, 397, 407, 417, 418, 420, 424, 427, 433, 459, 456, 457, 458, 460, 462, 463, 466, 490, 494, 500, 504, 505, 507, 508, 524, 527.

LEXCLERC (Le charpentier), 390.

LIBERTÉ (La) risque de sombrer dans le désordre, 542.

- LIEDEKERCKE (Le seigneur de), 31, 37, 464.
 LIÈGE et LIÉGEOIS, 193, 200, 204, 331, 600.
 LIÈRE, 431, 518.
 LIÈRE (Assemblée de), 518, 522, 524.
 LIÈRE (M. de), 312.
 LIGNE (Le comte de), 195, 330.
 LIGUE DES FLÈCHES CONTRE GRANVELLE, 25, 56, 48, 49,
 60, 62, 66, 117, 140, 157, 174, 203, 225, 238, 269,
 280, 411, 457, 600, 601, 602.
 LILLE, 110, 200, 201, 251, 326, 339, 344, 379, 408,
 424, 428, 520, 522.
 LINTH (Seigneurie de), 61.
 LIVRES HÉRÉTIQUES, 326, 340, 326, 527.
 LOCQUENGIEN (Jean de), 42, 56, 115, 202, 278, 280,
 314, 348, 355, 367, 427, 432, 431, 435, 464, 520,
 528, 602.
 LODRON (Le comte de), 118.
 LOEFFIUS, official de Granvelle, 15.
 LOETS (Rombaut), 26.
 LONGASTRE (Le seigneur de), 51, 200, 260, 520, 523,
 586.
 LOO (Albert van), 90, 95.
 LOOZ (abbaye de), 428.
 LOPEZ DEL CAMPO, 230, 236.
 LOPEZ (Martin), 220.
 LOPEZ (M^{lle}), 438.
 LOPEZ (Pero), 51, 49, 61, 68, 133 et suiv., 191, 220,
 228, 245, 258, 273, 308, 348, 405, 495.
 LORRAINE, 364.
 LORRAINE (La duchesse douairière de), 126, 127, 178.
 LORRAINE (Le cardinal de), 71, 130, 190, 386, 537,
 540, 544, 549, 560, 594.
 LORRAINE (Le duc de), 560, 571, 576.
 LOTERIE GÉNÉRALE, 161.
 LOUVAIN, 11, 54, 55, 68, 112, 177, 189, 198, 259,
 280, 310, 326, 327, 529, 580, 392, 398, 411, 416,
 422, 425, 455, 455, 456, 458, 459, 448, 453, 466,
 498, 519, 520.
 LOUVERVAL (Le seigneur de), 200, 296, 331, 380, 408.
 LULLE (Antoine), 597, 598, 599.
 LULLIN (Le seigneur de), 48, 102, 175.
 LUMBRES (Guillaume de Fiennes, seigneur de), 260,
 375.
 LUNA (Le comte de), 537, 557, 562.
 LUPUS (Pierre), 99, 122, 186, 251, 282, 285, 325,
 350, 360, 361, 372, 373, 427, 429, 449, 450, 454,
 467, 506.
 LUTHÉRIENS, 207, 209, 452. Voyez *Martinistes, Inqui-*
sition, Placards.
 LUXEMBOURG, 200, 455.
 LUXEUL, 67.

M.

- MAES (Le conseiller), 246.
 MAESTRICHT, 195, 325, 353, 367, 381, 398, 441, 490,
 503, 524, 525.
 MAISON DE MADAME DE PARNE, 298, 299, 387.
 MALINES, 27, 65, 114, 165, 166, 195, 251, 254, 292,
 308, 350, 351, 353, 355, 361, 379, 389, 390, 408,
 415, 423, 429, 450, 451, 452, 440, 441, 442, 449,
 450, 451, 466, 467, 490, 491, 505, 510, 517, 518,
 525.
 MALINES (Concierge de Granvelle à), 354, 454, 491,
 614.
 MALINES (Hôtel de Granvelle à), 354, 454.
 MALPAS (M. de), 219, 295, 323, 519, 526, 527.
 MALPAS (Renobert de), 219.
 MALTE (Grand-maitre de), 322.
 MANDELLI (Les comtes), 140, 141.
 MANRIQUE DE LANA (Don Juan), 263, 350.
 MANSFELD (Le comte Charles de), 44, 62, 451, 452,
 525.
 MANSFELD (Les comtesses de), 54, 45.
 MANSFELD (Pierre, comte de), 43, 44, 61, 65, 94, 118,

- 119, 174, 193, 194, 203, 312, 328, 332, 343, 364, 407, 433, 447, 443, 450, 460, 464, 491, 510, 524, 525, 527, 576, 604.
- MANSFELD** (Polixène de), 303, 328, 345, 524.
- MANTOUR** (Le cardinal de), 533.
- MARCHANDS HÉRÉTIQUES**, 358, 374, 381, 382, 384, 397, 404, 492, 493, 506, 507.
- MARETZ** (M^e Henri de), 322.
- MARCHIENNES** (Le combat de), 442, 453.
- MARÉCHAL DE BOURGOGNE**, 35.
- MARGUERITE DE PARME**, 16, 17, 18, 20, 23, 26, 33, 35, 38, 41, 42, 43, 45, 46, 50, 52, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 63, 65, 72, 73, 74, 82, 89, 93, 94, 95, 97, 98, 100, 111, 114, 115, 118, 128, 132, 140, 157, 158, 161, 167, 174, 175, 176, 182, 183, 184, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 200, 203, 205, 213, 218, 223, 225, 228, 229, 232, 235, 246, 250, 252, 256, 257, 258, 272, 273, 279, 280, 288, 293, 299, 300, 301, 304, 309, 312, 319, 320, 340, 343, 346, 353, 355, 358, 357, 358, 359, 363, 366, 367, 369, 370, 381, 382, 386, 390, 392, 393, 395, 396, 398, 402, 403, 404, 405, 406, 411, 412, 419, 420, 421, 422, 426, 433, 437, 444, 445, 447, 448, 451, 456, 460, 461, 462, 463, 464, 482, 487, 488, 491, 492, 493, 497, 498, 504, 505, 510, 511, 513, 516, 520, 521, 523, 525, 528, 543, 548, 551, 563, 568, 576, 577, 588, 591, 600, 601, 602, 603.
- MARGUERITE DE VALOIS**, 595.
- MARIAGES CLANDESTINS**, 372.
- MARIE DE HONGRIE**, 158, 265, 370.
- MARIE STUART**, 52, 194, 546, 547, 587, 593, 594, 595.
- MARNIX** (Jean de), seigneur de Toulouse, 128, 129, 201, 232, 276, 391, 452, 508.
- MARNIX** (Jacques de), 129, 508.
- MARNIX** (Philippe de), seigneur du Mont-St-Aldegonde, 129, 139, 201, 232, 276, 391, 508.
- MARQUETTE** (Abbaye de), 428.
- MARTENS** (Jacques), président du conseil de Flandres, 119, 402, 503.
- MARTIN** (L'abbé de St-) à Tournai, 264.
- MARTIN** (Le seigneur de St-), 62.
- MARTINISTES**, 452, 465, 492, 500. Voir *Luthériens*.
- MARVILLE** (Maximilien de), 426.
- MATHYS** (Le curé Henri), 98, 160, 387, 422.
- MAXIMILIEN II**, Empereur, 39, 74, 179, 213, 223, 278, 305, 312, 332, 333, 344, 403, 418, 461, 467, 479, 594.
- MECKLENBOURG** (Les ducs de), 5, 14.
- MÉDAILLES DES GUEUX**, 307, 335, 345, 407, 458, 525.
- MÉDICIS** (Catherine de), 123, 343, 364, 411, 521, 540, 552, 557, 559, 560, 561, 564, 594, 595.
- MÉDICIS** (Côme de), 107.
- MEDINA-CORLI** (Le duc de), 263, 330.
- MEEREN** (Philippe van der), seigneur de Saventhem, 312.
- MEERMAN** (Frère Arnold), 14, 99, 186, 283, 431, 449, 467, 506.
- MEHEM** (Le comte de), 40, 49, 96, 174, 185, 193, 199, 248, 249, 289, 309, 311, 352, 354, 364, 368, 376, 379, 391, 402, 406, 416, 424, 426, 433, 441, 478, 525, 527, 599, 600, 604.
- MELIN** (Thierry Bouton, seigneur de), 220.
- MELROY** (Le seigneur de), 331.
- MELUN** (Maximilien de), vicomte de Gand, 277, 298, 528.
- MENDEZ DE HARO** (Don Luis), 26.
- MENDIVIL**, 304.
- MERCEVELLE OU MARCINELLE** (Le seigneur de), 376.
- MERCXEN** (Curé de), 604.
- MERMANS** (Le chanoine), 305.
- MERODE** (Bernard de), seigneur de Rummen, dit Wa-foux, 280, 390.
- MERVILLE ET LA GORGUE**, 325.
- MESSINES** (Abbaye de), 428.
- METSIGS** (Laurent), 66, 115, 279, 361, 373, 387, 394.
- METZ** (Entreprise de), 75 et suivantes.
- MICHEL** (Abbaye de St-), 415, 461.
- MODÉRATION DES PLACARDS**, 117, 184, 193, 203, 219,

- 225, 227, 244, 249, 252, 255, 256, 257, 260, 261, 270, 293, 296, 297, 298, 302, 306, 318, 319, 330, 332, 339, 341, 344, 345, 349, 416, 419.
- MODEDT (Herman), 491, 302.
- MOEURS DES CLERCS (Surveillance à exercer sur les), 552, 554.
- MOL (Jean de), seigneur d'Oetingen, 40.
- MOLINÆUS (Jean), 69, 132, 176, 227, 251, 309.
- MONDRAGON (Christophe de), 467.
- MONS, 128, 129, 408, 426, 454, 491.
- MONS (La duchesse veut se retirer à), 195, 357, 362, 367, 405, 426, 435, 444, 448, 464, 522.
- MONTBARREY (Le seigneur de), 23.
- MONTRENOIT (L'abbaye de), 188.
- MONTE (Égide de), 14, 187, 285, 449.
- MONOPOLEURS, 58, 59.
- MONTIGNY (Le seigneur de), 11, 17, 24, 42, 57, 65, 114, 116, 139, 202, 203, 218, 227, 251, 256, 244, 248, 249, 252, 253, 257, 270, 277, 279, 304, 308, 322, 329, 351, 354, 340, 345, 359, 365, 369, 370, 383, 386, 393, 397, 398, 399, 402, 405, 405, 411, 412, 420, 439, 447, 461, 462, 465, 475, 494, 601, 605, 604.
- MONTMORENCY (Robert de), abbé de St-Vaast, 252.
- MONTMORENCY (Le maréchal de), 548.
- MONTFENSIER (Le duc de), 329.
- MORBECQUE (Le seigneur de), 260, 298.
- MORILLON, *passim*, et entre autres 12 et suiv., 30, 33, 44, 45 et suiv., 67, 68, 69, 74, 89 et suiv., 94, 95, 115, 114, 115, 118, 120, 132, 145, 191, 205, 220, 221, 224, 226, 228, 262, 264, 272, 275, 279, 283, 291, 292, 295, 294, 300, 301, 305, 308, 315, 320, 322, 323, 324, 326, 329, 356, 337, 346, 347, 348, 351 et suiv., 356, 357 et suiv., 360, 363, 367, 373, 376, 377, 394, 395, 398, 408, 420, 425, 435, 454, 458, 446, 447, 448, 456, 462, 467, 468, 515, 521, 522, 523, 525, 527.
- MORON (Guillaume de), 48, 89, 92, 600.
- MORONE (Le cardinal), 535, 536, 538, 541, 544, 547.
- MOSCOVIE (Le czar de), 545.
- MOTMANS (Arnould), 69, 292, 293, 549.
- MOUSCROX (M^r de), 402, 429.
- MUYSEN, 451.
- MYL (Arent van der), 50.
- N.**
- NAMÈCHE (Prieuré de), 351.
- NAMUR, 82, 195, 200, 221, 262, 296, 313, 330, 331, 359, 363, 367, 395, 435, 437, 457, 522.
- NASSAU (Guillaume de). Voir *Orange*.
- NASSAU (Henri, comte de), 54.
- NASSAU (La comtesse mère de), 53, 54.
- NASSAU (Le comte Louis de), 52, 54, 57, 96, 157, 199, 200, 250, 257, 258, 273, 274, 275, 276, 280, 281, 300, 304, 318, 326, 527, 551, 554, 563, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 376, 380, 381, 382, 383, 386, 390, 391, 397, 407, 417, 466, 468, 491, 508, 510, 513, 514, 515, 521, 526.
- NASSAU (Marie de), dite M^{lle} d'Orange, 406, 422, 503.
- NAVÆUS (Michel), 265, 285.
- NAVAGERO (Le cardinal), 538, 540, 544.
- NAVARRE (La reine de), 299.
- NAVES (Jean de), 118, 119, 504.
- NEBOURS (Jacques de Savoie, duc de), 251, 541, 561.
- NEURAUSEN (Le baron de), 81.
- NICOLAS (Abbaye de St-), 442.
- NIEUPONT, 429.
- NINÈCHE, 424, 441.
- NOBLESSE (La moyenne), 40, 48, 52, 65, 421, 457, 458, 462.
- NOIRCARNES (Le seigneur de), 18, 57, 63, 157, 278, 350, 356, 357, 408, 426, 528.

NOOT (Le beau-fils de M^{lle} van der), 251.
NOOT (M^{lle} van der), 251.
NOPPENUS (Le conseiller), 246.
NOVA-TERRA OU NIEUWELANT (Nicolas de), 242.

NORTHAMPTON (Le marquis de), 570.
NOTEN (M^{lle} van), 252, 292, 491.
NOYEN (Sébastien van), 252, 517.
NUÑEZ (Marcos), 465, 492.

O.

OIGNIES (Gilbert d'), évêque de Tournai, 117, 120, 187, 205, 227, 379.
OIGNIES (Philippe d'), 402, 429.
OLYSLAGER, 352.
OMER (S^c), 298, 408.
OOSTERWYCK (Le seigneur d'). Voir *Hargen*.
OPPOSITION (Hardiesse de l') contre le Roi et les catholiques, 139.
ORANGE (Le prince d'), 1, 21, 26, 32, 33, 36, 41, 43, 45, 46, 50, 52, 53, 54, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 67, 69, 90, 91, 93, 94, 96, 116, 118, 121, 150, 159, 156, 157, 162, 190, 191, 193, 194, 195, 196, 199, 203, 227, 228, 245, 247, 248, 250, 233, 236, 237,

262, 272, 274, 275, 277, 281, 289, 297, 300, 501, 302, 503, 504, 310, 311, 312, 318, 319, 520, 326, 328, 529, 331, 347, 348, 355, 359, 363, 364, 365, 366, 367, 369, 370, 375, 377, 382, 383, 384, 387, 390, 391, 392, 396, 397, 406, 407, 411, 412, 416, 417, 418, 420, 421, 422, 442, 443, 444, 445, 451, 452, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 478, 490, 491, 492, 493, 498, 499, 500, 501, 504, 505, 507, 510, 515, 515, 522, 524, 525, 526, 528, 573, 598, 600, 601, 602, 604.
Os (Antoine van), 178, 529, 367.
OSTERLINGS (Les) à Anvers, 445.
ODART (Nicolas), 505.

P.

PACHECO (Le cardinal), 7, 85, 107, 108, 154, 179, 226, 294, 337.
PALATIN (Frédéric, comte), 250, 335, 399, 479, 514, 539, 600.
PAMELE (Le conseiller), 25.
PANNENAKER, 291, 295, 324, 336, 361, 439.
PAPIERS ET MEUBLES DU CARDINAL, 7, 116, 293, 353, 361, 367, 408, 426, 453, 454, 454, 462, 467, 468, 491, 517, 580.
PAPISTES, 356, 402.
PAR (M^r du), 453.
PARDON GÉNÉRAL, 238, 337, 358, 366, 390, 416, 419, 441, 481, 525.
PARNE (La princesse de), femme d'Alexandre Far-

nèse, 32, 33, 54 et suiv., 41, 43, 44, 190, 604.
PASQUILLES, LIVRETS, BILLETS, 42, 72, 82, 89, 95, 96, 102, 110, 111, 113, 115, 120, 139, 142, 156, 184, 201, 207, 209, 228, 255, 269, 271, 280, 281, 292, 311, 355, 356, 340, 348, 382, 392, 405, 426, 441, 445, 446, 491, 492, 515, 521, 523.
Paz (Luis de), 588 et suiv.
PAVESI (Julien). Voir *Sorrente* (évêque de).
PENSIONNAIRES DES VILLES, 198, 276, 427,
PÉNURIE d'argent du gouvernement, 364, 419, 325.
PEREZ (Antonio), 290.
PEREZ (Gonçalo), 9, 60, 108, 118, 128, 167, 168, 169, 212, 213, 253, 248, 268, 283, 290.
PEREZ (Marcos), 220, 452, 453, 465, 466, 500.

- PERRENOT (Octavio)**, 263, 372.
PERSYN (Hyppolite), 73.
PHILIPPE LE BEAU, 476.
PHILIPPE II, 17, 18, 22, 23, 42, 48, 53, 54, 68, 119, 204, 219, 230, 304, 331, 332, 336, 340, 347, 349, 357, 363, 367, 369, 386, 392, 393, 402, 405, 416, 417, 418, 419, 420, 462, 463, 480 et suiv., 492, 509, 594, 595, 601, etc., etc. Voir *Placards, Modification des placards, Venue du Roi*, etc., etc.
PHILIPPEVILLE, 138, 321, 467, 487.
PICTAVIA (Mons^r), 430.
PIE IV, 7, 8, 63, 81, 85, 120, 135, 156, 163, 593.
PIE V (Saint), 87, 97, 100, 102, 107, 108, 111, 118, 124, 144, 145, 154, 155, 163, 186, 271, 321, 343, 350, 394, 404, 447, 479, 483, 494, 497, 499.
PIERRE (Le médecin, maître), à Herenthals, 291, 336.
PIERRE (M^e), précepteur des neveux du cardinal, 189.
PIERRE (Messire), gardien de la Fontaine, 323, 434.
PIERRE (Quartier de S^t) à Gand, 133, 159, 389, 397.
PIETERSZON (Pierre), écoulète d'Amsterdam, 491.
PIGHIUS (Etienne), 294, 323, 337, 408, 444.
PILLAGES (Mesures prises contre l'éventualité de), 116, 183, 191, 293, 310, 356, 361, 362, 371, 387, 389, 391, 402, 438, 443, 488, 489, 518.
PINCHART, prédicant, 325.
PLACARDS SUR L'HERÈSE, 17, 18, 33, 46, 54, 55, 72, 82, 95, 113, 115, 117, 128, 139, 142, 159, 160, 161, 202, 203, 207, 210, 219, 223, 225, 227, 239, 244, 252, 269, 270, 329, 340, 344, 355, 366, 375, 384, 388, 389, 390, 406, 408, 415, 419, 432, 525, 526, 527.
PLANTIN, 323, 337.
POLWEILER (Enfants de), 126.
POLWEILER (Jean, baron de), 81.
POLWEILER (Nicolas, baron de), 73, 123, 124, 125, 178, 290, 425, 479, 531.
POLYTES (Joachim), 283, 353, 361, 443, 455, 518.
POLYTES (Le beau-frère de), 433.
PONT-DE-VAULX (Le comte de), 28, 602, 604.
PORCÉAN (Le prince de), 30, 117, 130, 330, 504, 521.
PORTESSAIN (Guillaume), 26, 27, 113, 201, 347, 423.
PORTUGAIS, 501.
PORTUGAIS (Évêque), 190, 279.
PORTUGAIS, médecin, 291.
PORTUGAL (Princesse de). Voir *Parme (princesse de)*.
POSTES, 402, 406, 416.
POUPET, 356.
POURSUITES (Relachement général des) contre les hérétiques, 82, 113, 115, 128, 129, 133, 139, 159, 225, 248, 300, 301, 326, 344, 386, 388, 389, 402, 408, 411, 423, 425, 426, 441.
PRADO, 307.
PRATANO, 361.
PRATS (Esteban), 44.
PRATIQUES employées pour exciter le peuple. 52, 86, 110, 111, 113, 128, 156, 184, 203, 207, 209, 223, 243, 339, 381, 386, 387, 411, 441.
PRÊCHES ET CONVENTICULES, 299, 300, 323, 326, 331, 334, 335, 339, 344, 348, 351, 352, 353, 357, 369, 372, 375, 378, 381, 384, 386, 388, 389, 391, 397, 402, 403, 406, 415, 416, 422, 423, 424, 425, 426, 432, 440, 441, 448, 451, 452, 453, 464, 466, 489, 491, 492, 493, 499, 500, 502, 506, 507, 510, 511, 516, 517, 518, 519, 520, 523, 525, 536, 577.
PRÊCHEURS ET PRÉDICANTS, 280, 326, 339, 379, 384, 386, 390, 391, 411, 434, 452, 457, 491, 492, 519, 520, 548, 568.
PRÉCISION des renseignements demandés par Granvelle, 534.
PRÉE (Le chanoine del), 117, 188, 264, 371, 442, 455.
PRÉMONT, 299, 325.
PRÉSENCE entre couronnes, 194, 555, 557, 593.
PRÊT demandé aux abbés et aux villes, 356, 364, 380, 419, 461.
PRÉVÔTS DES MARÉCHAUX, 326, 327.

PRIMATIE des Flandres, 120, 226, 227, 294, 358, 349.
 PRISE D'ARMES des sectaires, puis des gueux redoutée,
 50, 114, 174, 183, 229, 313, 326, 341, 343, 349,

351, 382, 383, 386, 398, 405, 416, 436, 488. Voir
Émotion, Armements, Agitation populaire.

Q.

QUADERFEBBE (Pierre de), 310.
 QUADRA (L'évêque de la), ambassadeur en Angle-
 terre, 588 et suiv.
 QUESNE (Josse du), 443.

QUESNOY (Jean du), 434.
 QU'IEL (Les curés du). Voir MATHYS et ALAERTS, 300,
 387.

R.

RANTRE (Damp Jacques de), 371.
 RAVESTEYN. Voir TILLETANUS.
 RÉACTION ET RÉSISTANCE contre les sectaires et gueux,
 48, 51, 225, 261, 269, 282, 304, 306, 312, 313,
 318, 321, 326, 328, 329, 370, 376, 386, 390, 391,
 392, 395, 406, 435, 440, 444, 446, 458, 461, 499,
 509, 513, 520, 526.
 RÉCONCILIATION entre Orange et Granvelle (Projet
 de), 255 et suiv., 262, 274, 301, 320, 346, 347,
 565 et suiv., 377, 378, 383, 392, 407, 417, 465.
 REPECT (Jean), 296.
 REGNAULT (M^e), 122, 227.
 RELATIONS GOUVERNEMENTALES entre Bruxelles et Ma-
 drid, 224, 487.
 RELIGION (État de la), 22, 42, 45, 50, 72, 82, 95, 97,
 115, 118, 128, 159, 175, 184, 188, 193, 203, 219,
 224, 225, 227, 235, 248, 252, 258, 268, 273, 278,
 279, 280, 288, 300, 301, 324, 333, 336, 333, 372,
 388, 418, 424, 434, 443, 457, 463, 498, 499, 500,
 501, 515, 526.
 RELIGION ET POLITIQUE, 341.
 RENAIX, 424.
 RENARD (Simon), 30, 86, 303, 311, 393, 426, 493,
 597, 601.
 RENESSE DE WULP (Jean de), 436.

REQUESENS (Don Louis de), 107, 108, 134, 179, 245,
 271, 483.
 REQUÊTE APRÈS L'ENTREVUE DE DUFFEL (Deuxième re-
 quête ou) et déclarations qui s'y rapportent, 366,
 390, 396, 397, 401, 404, 411, 416, 421, 437.
 REQUÊTE DES SECTAIRES AUX CONFÉDÉRÉS, 397.
 REQUÊTE DU 5 AVRIL (Première requête des confédé-
 rés ou) et sa présentation, 174, 190, 194, 195, 196,
 197, 198, 200, 201, 203, 204, 218, 219, 220, 222,
 268, 270, 348, 373, 390, 419.
 REVENU de Granvelle, 110.
 REYMERs ou REYNIERS (Rombaut), 134.
 REYNSBURG (L'abbaye de), 242.
 RHINGRAVE (Jean), comte de Salm, 533, 530.
 RICHARDOT (François), évêque d'Arras, 50, 116, 121,
 133, 159, 167, 174, 298, 325, 333, 348, 372, 388,
 435, 533, 547, 556.
 RICHARDOT (Le docteur), 133.
 RICHEBE (Le prévôt), 121.
 RISOIR (Charles van der Noot, seigneur de), 312, 372,
 380, 323, 615.
 RITROVIUS (Martin), évêque d'Ypres, 116, 117, 323,
 448, 503, 547,
 RIVALITÉS des seigneurs, 347.
 ROBES (Les longues) et les seigneurs, 118, 309, 407,
 600.

- ROBLES (Gaspar de), 42, 47, 49, 321, 467.
 ROEULX (Jean de Croy, comte du), 277, 298, 418, 437, 511,
 ROGENDORFF (Le comte de), 542.
 ROLTZHAUZEN (Frédéric de), 332.
 ROMAN (Louis), 388 et suiv.
 ROSENDAEL (Abbaye de), 429.
 ROSA (Pepin), 13, 14, 292, 467, 506.
 ROSENBERGER (Albert de), 532.
 ROSSIGNOL (Le seigneur de), 48, 50.
 RUCKELINGEN, 295.
 RUPTURE des seigneurs avec Granvelle, 156, 233, 236, 273, 320, 377, 417, 500, 515, 600.
 RYCKE (Pierre de), 502.
 RYCKE (Roland de), 198, 205, 444.
 RYCKENROY (Melchior de), 134.
 RYE (Les seigneurs de la maison de), 27, 29, 30, 33, 62, 190, 323, 523.

S.

- SACHET (Pierre), 551, 603.
 SACRILÈGE à Bruxelles, 98, 110, 230.
 SAGANTA (L'abbé), 263, 384, 386, 587, 426.
 SAINTE CROIX (Prosper de), 539.
 SAINT-REMY (Madame de), 523.
 SALIGNY (M^r de), 92, 332. Voir TOUR (Antoine de la).
 SALINES de la Franche-Comté, 51, 48, 68, 89 et suiv., 144.
 SANFOCIS (Le père de), 545.
 SANDIZEL (Maurice de), 103.
 SAVOIE (Le collège de), 131, 132, 188.
 SAVOIE (Philibert-Emanuel de), 58, 88, 166, 251, 425, 478, 479.
 SAXE (Anne de). Voir Anne.
 SAXE (Électeur de), 179, 332, 514, 544.
 SAXE (Les ducs de), 314.
 SCEPERUS (Mons^r), 501.
 SCHARENBERGER (Urbain), 39, 62, 247, 509.
 SCHENCK DE TAUTENBURG (Frédéric), archevêque d'Utrecht, 14, 54, 121.
 SCHETZ (Conrad), 27, 363.
 SCHETZ DE GROBBENDONCQ (Gaspar), 27, 90, 93, 95, 98, 116, 160, 194, 209, 214, 243, 247, 268, 310, 516.
 SCHEVVE (Jean), chancelier de Brabant, 34, 297, 309, 334, 356, 359, 382, 571.
 SCHOONHOVEN (Jean de), 205.
 SCHWARTZ, 373.
 SCHWARTZBOURG (Le comte Gunther de), 53, 139, 603.
 SCHWENDY (Lazare de), 189, 329, 407.
 SECTES (Diversité des), 207, 240.
 SECRET DES LETTRES (Violation du) du Roi et de Granvelle, 67, 139, 203, 253, 303, 347, 508, 604.
 SEDAN, 340, 526.
 SEDAN (M^r de), 71.
 SECRÉTAIRE DU PRINCE D'ORANGE, 311.
 SÉGOVIE (Impression causée par les dépêches de), 41, 42, 47, 71, 95, 96.
 SEIGNEURS (Les) ou les chefs de l'opposition, 1, 2, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 35, 36, 38, 41, 42, 46, 47, 48, 49, 50, 57, 59, 60, 63, 67, 72, 73, 74, 94, 95, 97, 102, 116, 117, 128, 184, 191, 192, 193, 194, 196, 198, 201, 202, 205, 204, 219, 224, 229, 246, 248, 249, 250, 273, 274, 276, 279, 292, 302, 310, 311, 329, 330, 365, 364, 374, 378, 391, 393, 398, 399, 401, 407, 408, 422, 427, 447, 457, 459, 466, 497, 499, 509, 514, 515, 519, 600, 602, 603, 604, etc.
 Voir Orange, Egmont, Hornes, Hooghstraeten, etc.
 SICILE, 231.
 SIGUETZ, 499.
 SILENCE DU ROI, 158, 230, 236, 244, 282, 301, 348, 392, 393, 402, 523.
 SILLIERS (M^r de), 81.

- SIMON (Damp), 371.
 SIMONETTA (Le cardinal), 163, 335, 338.
 SOMBARNON (M^r de), 323, 324.
 SONNIUS (François), évêque de Bois-le-Duc, 64, 161, 263, 300, 350, 435, 603.
 SORRENTE (L'archevêque de), 245, 279, 300, 311, 327, 339, 348, 388, 404, 509, 516.
 SOUBISE M^r de), 530.
 SPA (Eaux de), 540, 570.
 SPIRANIUS, 231.
 SPINOSA, 219.
 STACKENBROECK (Roeloff van), 431.
 STEGEN (Nicolas van der), 358, 490.
 STELLA (Le conseiller), 504.
 STINE, 64.
 STRAELÉN (Antoine van), 93, 98, 116, 160, 193, 202, 248, 258, 307, 329, 347, 534, 538, 559, 365, 392, 396, 444, 445, 516, 517, 526, 602, 604.
 STRATIUS OU VAN DER STRAETEN (Étienne), 365.
 STUART (Robert), 576 et suiv.
 SUBSIDES du clergé en Espagne, 155.
 SUYS (Le président), 241, 302.
 SYLVAIN (Alexandre), 576 et suiv.
 SYNODE PROVINCIAL DE CAMBRAI, 15.
 SYNODE PROVINCIAL D'UTRECHT, 14, 115.
 SYNODE RÉFORMÉ D'ANVERS EN 1566, 319, 520.

T.

- TAFFIN (Jacques), 202.
 TAFFIN (Jean), 202, 526, 536, 388, 397, 452, 513.
 TAFFIN (Nicolas), 202.
 TAPISSERIE DE HAUTE LICE, 291, 295, 336, 349, 361.
 TAXIS (Roger de), doyen d'Anvers, 50, 279, 299, 300, 301, 353, 388.
 TEMPÊTE EXTRAORDINAIRE, 152.
 TERMONDE (Entrevue de), 495, 494.
 TESTU (M^r de), 570.
 THIELT (Thomas van), abbé de St-Bernard, 259, 311, 523.
 THORAISE (Jean d'Achey, seigneur de), 28, 134, 295, 434, 532, 534.
 THORAISE (Les enfants de), 189, 263, 285, 434, 433, 453.
 THORN (Abbesse de), 335.
 TILLETANUS (Josse), 135.
 TILLE (Eau de), 263, 294, 337, 356, 373, 444.
 TILLY (Martin de T'Serclaes, seigneur de), 307, 408.
 TITELMANS (Pierre), inquisiteur, 32, 116, 259, 326, 388, 425.
 TIREMONT, 280, 310, 381.
 TISNACQ (Charles de), 17, 22, 23, 36, 37, 38, 41, 50, 60, 73, 95, 143, 144, 177, 224, 312, 361, 399, 405, 420, 487.
 TOLÈDE (Don Antonio de), 336.
 TORRE (Jacques de la), 11.
 TOULOUSE. Voir *Marnix*.
 TOUR (Robert de Longueval, seigneur de la), 443.
 TOUR-S'-QUENTIN (Antoine de la), 532.
 TOUR-S'-QUENTIN (Jean de la), 532, 533.
 TOURNAI, 111, 113, 118, 195, 201, 231, 248, 252, 253, 313, 557, 362, 374, 375, 379, 383, 423, 442, 445, 453, 458, 461, 488, 489, 493, 506, 507, 509, 520, 522, 545, 548, 549, 551, 555, 568, 577.
 TOURNAISIS, 200, 371.
 TRAMERIK (Le seigneur de la), 260.
 TRIUMVIRAT (Le) des chefs de l'opposition, 396, 399, 416.
 TROCKMORTON (Nicolas), 537.
 TROND (Assemblée de Saint-), 338, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 374, 375, 376, 379, 380, 390, 391, 397, 324.
 T'SHAGEN (Nicolas), 432.

- T'SESTICH (Didier van), 274, 299, 455. 243, 251, 313, 322, 334, 342, 357, 390, 408, 437,
 TORQUE (Influence de la question) sur les affaires des 447, 461, 487, 498, 515, 602, 604.
 Pays-Bas, 21, 49, 63, 72, 125, 179, 210, 223, 238, TYNPLE (Jean van den), 284, 444.

U.

- UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (Serment à l'), 259, 327, 372, 354, 553. UTRECHT, 73, 121, 329, 398, 423, 441, 456, 458, 459,
 490, 503, 526.
 URBIN (Le duc d'), 101. UTRECHT (Les chanoines d'), 14, 308.
 URSINO (Fulvio), 323, 337, 338, 444.

V.

- VAAST (Abbé de St-), 254, 357, 362. 396, 398, 399, 403, 404, 405, 407, 412, 415, 419,
 VAITTES (Le seigneur de), 61, 63. 420, 421, 426, 427, 433, 434, 437, 438, 442, 443,
 VALENCIENNES, 15, 195, 201, 203, 231, 313, 357, 362, 444, 446, 447, 456, 458, 460, 462, 473, 476, 477,
 378, 383, 389, 408, 442, 453, 458, 459, 488, 489, 483, 489, 494, 495, 497, 498, 499, 503, 505, 509,
 493, 507, 520, 522, 545, 548, 549, 551, 555, 568, 513, 514, 516, 521, 526, 527, 549, 552, 601, 604.
 577. VERGHEEST (Rombaut), 13, 99, 115, 134, 252, 282,
 VAUCELLES (Abbé de), 165. 292, 360, 372, 431, 440, 441, 449, 450, 454, 462,
 VANDENESSE (Jean de), 120, 227, 263, 305, 336, 347, 466.
 426. VERGÉ (François de), 28, 30, 37, 188, 254, 290, 478,
 VANDER CAMMEN (Jean), 15, 203, 283, 305, 510. 484, 534.
 VARGAS (François de), 127, 263. VIANEN (Assemblée de), 71.
 VARICK (M^r de), 499. VICOGNE (Abbaye de), 442.
 VAULX (Maximilien de Longueval, seigneur de), 133, VIEILLEVILLE (Le maréchal de), 80, 550, 552.
 138, 140, 174. VIGLIUS (Le président), 13, 16, 19, 20, 25, 24, 35, 38,
 VÉNALITÉ des offices et des grâces, 25, 26, 35, 67, 42, 46, 50, 52, 57, 60, 63, 64, 65, 67, 71, 72, 73,
 204, 246, 250, 273, 309, 320. 74, 90, 95, 94, 95, 96, 118, 142, 174, 177, 193, 194,
 195, 198, 203, 204, 220, 221, 223, 227, 228, 245,
 VENLOO, 424. 246, 252, 256, 257, 258, 259, 262, 268, 275, 276,
 277, 278, 282, 293, 300, 301, 302, 304, 309, 310,
 VENUE DU ROI, 20, 21, 22, 23, 25, 34, 37, 47, 49, 50, 312, 313, 322, 326, 329, 331, 338, 346, 348, 358,
 55, 56, 63, 72, 87, 89, 102, 110, 117, 118, 128, 133, 361, 365, 366, 367, 377, 392, 393, 398, 426, 432,
 139, 143, 144, 156, 157, 159, 167, 169, 174, 179, 445, 452, 454, 488, 489, 509, 515, 516, 520, 523,
 186, 191, 196, 203, 210, 211, 214, 221, 223, 225, 525, 576, 588, 589, 603, 604.
 229, 233, 238, 244, 245, 247, 249, 258, 269, 270, VILLES sollicitées par les confédérés, 198, 199, 203,
 278, 288, 290, 296, 301, 304, 306, 308, 311, 313, 228, 311, 315, 351, 391, 425.
 318, 321, 322, 326, 331, 335, 340, 342, 344, 345,
 348, 357, 339, 382, 383, 386, 387, 392, 393, 395,

- VILLAGES (Pratiques employées pour entraîner les), 310, 311, 331, 383, 424.
- VILLAVICENCIO (Fray Lorenço de), 18, 50, 60, 61, 97, 102, 116, 117, 232, 305, 493, 494.
- VILLERS (Jean de Montigny, seigneur de), 264, 278.
- VILLERS (L'abbaye de), 293, 330.
- VILLERS (Mons^r de), bailli de Marchiennes, 489.
- VILLETTE (Le sieur de la), 29, 30, 61, 604.
- VILVORDE, 426, 440.
- VINCART (L'auditeur), 90.
- VIOLENCES DES GRANDS, 62, 208, 602.
- VIRON (Maximilien), 293, 505.
- VIRON (Odet), 57, 93, 121, 189, 191, 205, 250, 293, 295, 353, 354, 360, 362, 367, 372, 408, 433, 434, 442, 443, 457, 458, 467, 488.
- VITELLI (Paul), 250.
- VLEMINCKX (Jean), 332.
- VLIJERDEN (Le secrétaire van), 27, 45.
- VORROUX (Jacques), 113, 203.
- VORNEZEELE (Abbaye de), 428.

W.

- WACKEN (Le seigneur de), 444, 502.
- WARLUZEL (Lambert, seigneur de), 63, 191, 504, 329, 332, 407, 426.
- WAROUX. Voir Mérode.
- WASTEEL (Pierre), 203, 283, 305, 510.
- WATTEVILLE (Le seigneur de), 36, 47, 86.
- WEELLEMANS (Corneille), 327, 351, 525.
- WEINS (Augustin), 114, 246, 614.
- WELLE (Adrien de Bylandt, seigneur de), 376, 377.
- WERCHIN (Yolande de), 111.
- WESEMBEKE (Jacques van), 446.
- WEZEL, 434.
- WILTFERGH (Henri de), 397, 407, 417, 418.
- WINGHE (Jérôme van), 246, 247, 392.
- WINGHE (Pierre van), 451.
- WINGENE (Hermès van), 61, 92, 523, 602.
- WIRTEMBERG (Le duc de), 479, 539.
- WITTHEN, 303.

X.

- XANTEN (Prévôté de), 308.

Y.

- YPRES, 325, 350, 389, 428, 490, 503.

Z.

- ZELANDE, 152, 233, 433, 525.
- ZUTPHEN, 327.
- ZWEVEGHEM (François de Hallewin, seigneur de), 32, 493, 569, 591.
- ZWOLLE, 424.

